This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

909,751

PARIS SANS FAIM
BIBLIOTHÈQUE
DE
PAUL LACOMBE

1007
.B936

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon, Paul Lacroix, G. Peignot, J.-C. Brunet, etc., etc...

Directeur : Georges Vicaire

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 18, rue d'Alger.

1901

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

fondé en 1834 par J. Techener

PUBLIÉ PAR LA LIBRAIRIE HENRI LECLERC

AVEC LE CONCOURS DE

MM. Roger Alexandre; Henri Béraldi, Président de la Société des Amis des livres; **Jean Berlioux, Paul Beurdeley, Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, Conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot, S. J.**; Comte de **Clapiers**, de la Société des Bibliophiles françois; **A. Claudin**, Lauréat de l'Institut; baron **de Claye (d'Eylac)**, de la Société des Bibliophiles françois; Comte **G. de Contades**; **Ernest Courbet**; **Ernest Coyecque**, Archiviste-paléographe, sous-archiviste de la Seine; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, Administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Déséglise**; **Félix Desvernay**, Administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, Conseiller honoraire à la Cour de cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, Administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; Marquis **de Granges de Surgères**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Maurice Henriet**; **Henri Houssaye**, de l'Académie française; **Paul Lacombe**, des Amis des livres; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, Conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, Archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, de la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J.-B. Martin**, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, Archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, Archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'École des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Eugène Muntz**, membre de l'Institut, Conservateur des collections de l'École des Beaux-Arts; **Gaston Paris**, de l'Académie française; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles françois; **Bernard Prost**, Inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles françois; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **R. P. Carlos Sommervogel, S. J.**; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, Archiviste aux Archives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine; **Aimé Vingtrinier**, Bibliothécaire de la grande Bibliothèque de Lyon, etc.

DIRECTEUR : **GEORGES VICAIRE**

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

1901

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de CHARLES NODIER, Baron JÉRÔME PICHON, PAUL LACROIX, G. PEIGNOT, J. C. BRUNET, etc., etc.,

---

DIRECTEUR : GEORGES VICAIRE

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1901

MORALITÉ NOUVELLE

DE

PYRAMUS ET TISBEE

L'histoire de Pyrame et de Thisbé, racontée par Ovide, est l'un des épisodes les plus connus des *Métamorphoses* (1). Le sujet a souvent tenté les poètes dramatiques et, depuis le XVIe siècle, a été mis sur la scène dans presque tous les pays de l'Europe. La pièce que nous réimprimons aujourd'hui est, à notre connaissance, la première en date : elle paraît avoir été composée vers 1535. On peut citer ensuite, en France, une *Histoire de Pyramus et Thibee* jouée à Lille en 1598, lors des réjouissances qui suivirent la paix de Vervins (2). Au XVIIe siècle appartiennent une tragédie de Théophile de Viau (3), une tragédie de Jean Pujet de La

(1) Lib. IV.

(2) La Fons-Mélicoq dans les *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, IIIe série, VI, p. 26.

(3) Cette pièce a été imprimée plusieurs fois séparément. Elle parut en 1626 sous ce titre : *Les Amours tragiques de Pyrame et Thisbé, mis en vers françois par le sieur Theophile. A Paris, chez Jean Martin*, 1626, in-8 ; *A Saint-Gervais, Chez François et Jacques Kofs*, 1626, in-8. (Goizet et Burtal, *Dictionnaire universel du théâtre en France*. I, p. 138.) Elle fut réimprimée aussitôt sous ce titre satirique : *La Tragedie de monsieur de Vendosme et de monsieur le Grand Prieur, son frere, dans le bois de Vincennes, a leur grand regret. Faict par Theophile devant que de mourir*, 1626, in-8. (Cat. Soleinne, I, n° 1000.) La pièce reparut sous son titre primitif : *A Paris, chez Jean Martin*, 1627, in-8 ; *A Rouen, chez P. L'Oyselet*, 1627, in-8; 1630, in-8, et dans les *Œuvres de Théophile*. Voy. l'édition de M. Alleaume, 1855-1856, II, pp. 93-143.

Serre (1) et une tragédie de Pradon (2). Au XVIIIe siècle, plusieurs auteurs français, suivant l'exemple des Italiens, transforment le drame en livret d'opéra. C'est d'abord J.-L. Ignace de La Serre (3), puis viennent : La Grange-Chancel (4), Charles-Jacob Guillemain (5),

(1) Le Pyrame du sieur de La Serre, tragedie en prose. *A Lyon, chez Jean Aymé Candy*, 1633, in-8. (Cat. Soleinne, I, n° 1076.)

(2) Pirame et Thisbé, tragedie. *A Paris, chez Henry Loyson*, 1674, in-12. (Biblioth. nat., Inv. Yf. 6664.)

Pradon a signé l'épître dédicatoire au duc de Montausier.

Une réimpression a été publiée *Suivant la copie imprimée à Paris* [*Amsterdam, chez Abraham Wolfganck*], 1674, in-12. Cette réimpression a été insérée dans un recueil factice des *Œuvres de M. Pradon*, qui porte : *A Amsterdam, chez Antoine Schelte*, 1695. Il existe des exemplaires dont le titre a été renouvelé à la date de 1679 (Biblioth. de Wolfenbüttel), ou de 1695. Voy. Willems, *Les Elzevier*, p. 528.

La tragédie de *Pirame et Thisbé* a été de nouveau publiée *A Paris, chez la veuve L. Gautier*, 1691, in-12. Elle se retrouve dans les diverses éditions des *Œuvres de M. Pradon*.

(3) Pirame et Thisbé, tragedie representée au théatre de l'Académie royale de Musique le 17 octobre 1726. *A Paris, Chez la veuve de Pierre Ribou*, 1726, in-4.

La musique était de Reibel fils et Francœur cadet.

La pièce fut reprise en 1740, 1759 et 1771 et chaque fois réimprimée. Un fragment exécuté à Amiens en 1736 a paru dans cette ville *Chez Louis Godart, imprimeur du roy*, M. DC. XVCXXI [sic], in-8. (Biblioth. nat., Yth. 14292.)

A.-F. Riccoboni fils, J.-A. Romagnesi et P.-F. Biancolelli, dit Dominique, firent jouer en 1726 :

Pirame et Thisbé, parodie, par MM. RR***. *A Paris, chez Louis-Denis Delatour*. 1726, in-12. (Biblioth. nat., Yth. 14291.)

La reprise de 1740 donna naissance à une seconde parodie :

Pyrame et Thisbé, parodie toute en vaudevilles, avec un prologue-vaudeville parodiant celui de Dardanus. Par Charles-Simon Favart.

Cette pièce, jouée le 3 mars 1740, est conservée dans un ms. de la Biblioth. nat. (fr. 9325), manuscrit porté au Catal. Soleinne, III, n° 3419.

(4) Pirame et Thisbé, tragédie lyrique par La Grange Chancel.

Pièce en cinq actes, en vers libres, insérée dans les *Œuvres de La Grange Chancel* (Paris, les libraires associés, 1758, 5 vol. in-12).

(5) Pyrame et Thisbé, scène lyrique par Charles-Jacob Guillemain, 1781, in-8. (Catal. Soleinne, II, n° 2278.)

Delarive (1) et un anonyme (2). Au XIXe siècle le sujet a paru démodé, au moins en France, et nous ne pouvons citer qu'une pièce en vers de J.-E. Bruneaux, qui n'a pas été représentée (3).

En italien nous ne connaissons que des opéras représentés à Ferrare en 1697 (4), à Munich en 1769 (5), à Florence en 1783 (6), à Venise en 1786 (7) et à Naples en 1811 (8) et vers 1825 (9).

Les bibliographes espagnols mentionnent des pièces de D. Antonio Pablo Fernandez (10) et de D. Pedro Rosete Niño (11).

(1) Pyrame et Thisbé, scène lyrique par M. Delarive, pensionnaire du roi. *A Paris, De l'imprimerie de Didot l'aîné,* 1784, in-24. (Bibl. nation., Yth. 14975 et 14976.)

Pièce en prose, jouée au Théâtre français en 1783.

(2) Pyrame et Thisbé, mélodrame représenté à Cassel en 1785. Musique de Jean-Baptiste Rochefort.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens,* 2e éd., VI, p. 281; Clément et Larousse, *Dictionnaire lyrique.* p. 559.

(3) Pyrame et Thisbé, tragédie en trois actes et en vers, par J. E. Bruneaux, du Havre. *Paris, Chez Barba,* 1823, in-8. (Biblioth. nation., Yth. 14977.)

(4) Tisbe, trattenimento per musica rappresentato nel Teatro Malveggi di Ferrara l'anno 1697. *In Bologna, per l'erede del Benacci,* 1697, in-16.

Allacci, à qui nous empruntons cette mention (*Drammarturgia,* 1753, col. 768), avoue ne pas connaître l'auteur.

(5) *Piramo e Tisbe,* musique de Venanzio Rauzzini. Voy. Fétis, *Bibliographie universelle des musiciens,* 2e éd., VII, p. 189.

(6) Musique de Borghi. Voy. Fétis, II, p. 28.

(7) *Piramo e Tisbe,* musique de Francesco Bianchi. Voy. Fétis, I, p. 405.

(8) *Piramo e Tisbe,* musique de Niccolò Manfroce. Voy. Fétis, V, p. 428.

(9) *Piramo e Tisbe,* musique du duc Gio. Riario Sforza, mort en 1836. Voy. Fétis, VII, p. 241.

(10) Cette pièce est citée, sans date et sans aucune référence, par D. Cayetano Alberto de La Barrera y Leirado, *Catâlogo bibliográfico y biográfico del teatro antiguo español,* 1860, p. 151.

(11) Piramo y Tisbe, comedia burlesca de Don Pedro Rosete Niño.

En Angleterre nous ne connaissons qu'un opéra représenté à Lincoln's Inn Field Theatre, en 1716, avec une musique de Richard Leveridge (1).

La Hollande, dont le théâtre est si riche, compte au moins quatre drames sérieux ayant pour sujet l'épisode de Pyrame et de Thisbé. Vers 1530, Matthijs De Casteleyn, prêtre de Pamele, près d'Audenarde, compose une moralité qui présente avec celle que nous reproduisons ci-après de curieuses ressemblances (2). Au XVIIIe siècle C.-P. Biens rime une tragédie conforme aux règles modernes (3). Au XVIIIe siècle, l'histoire des deux amants fut remise à la scène par J. Pluimer (4) et par un auteur dont le nom nous est inconnu (5).

La littérature allemande est plus riche que toutes les

Comedias de los mejores y mas insignes ingenios de Espagna (Lisboa, 1652, in-4), p. 29.

Voy. La Barrera y Leirado, *Catálogo*, p. 345.

Parte veinte y nueve de comedias nuevas escritas por les mejores ingenios de España (Madrid, Joseph Fernandez de Buendia, 1668, in-4).

Catál. Salvá, 1872, I, p. 408.

(1) *Pyramus and Thysbe, an English Opera.* Voy. Fetis, *Biogr. univ. des musiciens,* V, p. 292; Clément et Larousse, *Dictionnaire lyrique,* p. 559.

(2). *Pijramus ende Thisbe.* L'article si complet consacré par M. Ferd. Vander Haeghen à M. De Casteleyn dans la *Bibliotheca belgica* nous dispense d'indiquer les éditions de cette pièce.

(3). Piramus en Thisbe, Treurspel. *Amsterdam,* 1640. In-4, figg. sur bois. (Société littéraire de Leide, Nederlandsch Toonell, n° 6228.)

On pourrait citer encore, à la fin du siècle, une pièce burlesque intitulée : *Piramus en Thisbe, of de bedrooge Hartog van Pierlepon, boertige tragedie* (t'Amsterdam, by de erfg. van J. Lescailje, 1700, in-8) ; mais cette parodie n'a aucun rapport direct avec le sujet (Biblioth. nat. Yth., 69444).

(4). *Pyramus en Thisbe*, Treurspel, door J. Pluimer, dans les *Gedichten* de l'auteur (Leiden, 1723, in-4), t. II.

(5). Pyramus ende Thisbe. *Antwerpen,* Jan van Ghelen, 17...? In-4.

Pièce citée dans le *Naamlijst van tooneelspellen* (Rotterdam, 1772), p. 14, n° 53.

autres en tragédies et en opéras tirés du sujet qui nous occupe. La première de ces pièces que nous puissions citer est celle de Gabriel Rollenhagen, dont nous ignorons la date précise, mais qui doit remonter à la fin du XVIe siècle (1). Nous trouvons ensuite un opéra composé pour le théâtre de Hambourg en 1694, et dont le livret était du conseiller C. Schröder, la musique de Joh. Siegmund Kusser ou Cousser (1).

A la fin du XVIIIe siècle, l'histoire de Pyrame et de Thisbé est à la mode en Allemagne comme en France. Vers 1780, Ludwig Zehnmark en tire une tragédie (2); en 1785 un anonyme en fait un mélodrame (3) et Jacob

(1) Amantes amentes. Das ist: Ein sehr anmutiges Spiel von der blinden Liebe, odert wie mans Deutsch nennet, von der Leffeley. Alles nach art vnd weise der jetzigen getroffenen Venus Soldaten, auff gut Sächsisch gereimet, Nunmehr zum Vierdten mal durchsehen vnd Augirt. Mit einer auszbündigen schönen Tageweisz vom Pyramo vnd Thysbe, ausz dem Poeten Ovidio. Durch Angelium Lohrberē Liga [Gabriel Rollenhagen]. *Gedruckt zu Magdeburg, durch Ioachim Böel, In verlegung Leuin Braunsz, Buchführers zum gulden Horn, Anno 1614*, in-8 de 64 ff.

On ne sait quand parurent les deux premières éditions de cette pièce. Le troisième avait paru à Magdebourg en 1604, in-8 de 54 ff.

Rollenhagen, né à Bernau dans la Mark, le 22 avril 1542, devint en 1567 recteur à Halberstadt ; il fut appelé aux mêmes fonctions à Madgebourg en 1569, et il y mourut le 13 mai 1609.

Gödeke, *Grundrisz*, I[1], p. 316, n° 239.

(1) Pyramus und Thisbe, getreue und fest verbundene Liebe in einem Sing-Spiel vorgestellt. Entworfen von C. S. C. P. *S. l. n. d.* [*Hamburg*, 1694], in-4.

Weller, *Annalen der poetischen National-Literatur der Deutschen*, 1864, II, p. 276, n° 298. Cf. Fétis, II, p. 382.

L'opéra de Kusser fut composé pour le théâtre de Hambourg, mais il n'est pas certain qu'il ait été représenté. Voy. H. M. Schletterer, *Das deutsche Singspiel*, 1863, pp. 209, 211.

(2) *Pyramus und Thisbe, Trauerspiel.* (Gödeke, *Grundrisz*, I[1], p. 1071.)

(3) Piramus und Thisbe. Ein Melodram. *München*, 1785, in-8. (Kayser.)

de Mauvillon, une pièce de société; en 1787 (1) Franz Bertrand se contente d'un duodrame musical (2). De la même année 1787 est un opéra du Beda Mayr (3).

Du XIXe siècle, nous ne connaissons qu'un opéra représenté à Francfort, en 1872, avec une musique de Ludwig Gellert (4).

Pour terminer cette rapide revue, il ne nous reste plus à citer qu'une comédie suédoise écrite en 1609 par Magnus Olai, recteur d'Arboga (5), et un opéra joué à Stockholm en 1782 (6).

Bien que cette énumération soit forcément incomplète, on voit que la série des pièces en tête desquelles se place la moralité française est assez considérable. Cette moralité, nous l'avons dit, paraît avoir été composée vers 1535. On y trouve un singulier mélange du profane et du sacré.

(1) Dramatische Sprüchwörter. Von J. von Mauvillon. *Leipzig,* 1785, 2 vol. in-8.

Ein Gesellschaftstheater. Von Jacob von Mauvillon, neu herausgegeben [von J. G. Dick]. *Leipzig,* 1790, 2 vol in-8. (Kayser.)

(2) Pyramus und Thisbe, ein musikalisches Duodrama. *Halle,* 1887. In-8.

On lit à la fin de la préface : « K..n im März 1787 B..nd », c'est-à-dire : Könnern im März 1787. Bertrand.

Voy. Gödeke, *Grundrisz,* II[1], p. 183.

Kayser cite une réimpression sous la rubrique de *Wien, Wallishausser,* 1785.

La musique était de Georg Benda, mort en 1795.

(3) Pyramus und Thisbe, Singspiel. Von Beda Mayr. *Donauwörth* 1787. In-8. (Kayser.)

(4) Clément et Larousse, *Dict. lyrique,* Suppl., p. 808.

(5) En lwstigh Comœdia vidh nampn Tisbe af Magnus Olai Asteropherus fran Arboga. Efter den enda kända handskriften utgifven af C. Eichhorn. *Upsala, Tryckt hos P. Hanselli,* 1863, in-8.

G. E. Klemning, *Sveriges dramatiska Litteratur,* 1863-1879, p. 12.

(6) Piram och Thisbé. Opera uti tre Acter. Tagen utur Ovidii Förvandlingar. *Stockholm, Tryckt hos Anders Jac. Nordström,* 1782. In-8. *Ibid,* p. 123.

L'auteur, après avoir mis en scène les deux amants, tient à justifier le titre de « moralité » choisi par lui, et nous explique que sous la fiction payenne on peut reconnaître Jésus-Christ et l'âme chrétienne. Cette explication nous paraîtrait plus que ridicule si nous n'en connaissions la source. C'est la reproduction pure et simple du commentaire joint par Thomas Waleys à la fable d'Ovide dans sa *Bible des poètes*. Voici l'interprétation du dominicain anglais telle que notre auteur a pu la lire dans une des éditions françaises de l'*Ovidius moralisatus* (1) :

Toute ceste histoire peut estre entendue de la passion de nostre benoist sauveur Jhesuchrist et de son incarnation. Par Pirame je puiz entendre le benoist filz de Dieu et par Thisbee l'ame humaine, lesquelz dès le commencement s'entre aymoient merveilleusement, et par charité et amours se conclurent estre joingz ensemble ; mais, combien que ilz fussent voisins, c'est a dire de semblable nature, car a l'ymage de Dieu est faict l'homme, toutesfois il y avoit une paroy entre eulx deux qui les empeschoit; c'est a dire que le peché d'Adam les empeschoit de joindre. Neantmoins ilz parloient souvent par les prophetes et conclurent ensemble, par la benoiste incarnation, dessoubz le mourier, c'est a dire la croix, a la fontaine du sainct sacrement de baptesme et de grace. Or est ainsi faict que icelle pucelle, c'est a dire l'ame, pour le lyon, c'est a dire le diable, ne peut parvenir a celle fontaine de grace se premierement son amy Piramus (c'est Jesuchrist, le filz de Dieu) n'y est venu secretement et illec l'a attendu, comme dit Agee le prophete : « *Si moram fecerit expecta eum, quia veniens veniet et non tardabit;* S'il fait longue demeure attendz le, car en venant il viendra et ne

(1) La traduction française fut imprimée pour la première fois par Colard Mansion, à Bruges, en 1484. Il en fut fait de très nombreuses réimpressions. Le texte latin parut chez Josse Bade, à Paris, en 1509. (Brunet, IV, col. 282) ; mais il est certain que notre auteur n'a eu entre les mains que la traduction, qu'il a suivie presque mot à mot.

se atargera. » Icelluy donc Jesuchrist, selon le compromis, vint a nous et finalement dessoubz le mourier, c'est assavoir en l'arbre de la croix ; a la maniere de Thisbee (c'est de l'ame) il se exposa a la mort, tellement que icelle croix ensenglanta de sang perpetuel et noircit sa couleur, qui par avant estoit blanche. Thisbee dont, c'est a dire l'ame humayne et loyalle, doybt, par compassion d'icelle benoiste passion, se transpercer d'ung glayve, et icelle mesme peyne mentalement soubstenir.

Or nous pouvons par Thisbee la pucelle entendre la glorieuse vierge Marye, a laquelle le filz de Dieu vint par incarnation, et puis voulut mourir en l'arbre de la croix, en laquelle icelle benoiste vierge par compassion voulut mentalement mourir par glaive, comme dit sainct Luc : « *Tuam ipsius animam pertransivit gladius ;* Certes la passion de ton filz te fera ung glayve qui te transpercera l'ame (1). »

Parmi les pièces que nous avons citées, la moralité néerlandaise de Matthijs De Castelein offre les mêmes rapprochements que le nôtre. L'auteur flamand a puisé à la même source que le poète français; il est même possible qu'il ait connu l'ouvrage de son devancier.

Voici la description du précieux volume dont nous reproduisons le texte :

Moralite || nouuelle, || recreatifue, & || profitable, a qua || tre personnaiges || Cestasauoir. || ℂ Pyramus. || ℂ Tisbee. || ℂ Le bergier. || ℂ La bergiere. — ℂ *Finis. S. l. n. d.* [*vers* 1535], in-4 de 18 ff. non chiffr. de 24 lignes à la page, car. goth., format d'agenda.
Bibliothèque royale de Dresde. *Lit. gall. vet.* 146.

Le titre, dont nous donnons un fac-simile (2), porte une marque qui renferme les deux lettres I C reliées

(1) *La Bible des poetes* (Paris, Philippe le Noir, 15 may 1531, in-fol., car. goth.), fol. 35 v°-36. (Biblioth. nat., Inv. Rés. g. Ye. 427).

(2) Nous tenons à exprimer ici nos remerciements à M. le Dr K. Haebler, conservateur de la Bibliothèque royale de Dresde, qui a bien voulu faire photographier pour nous l'original.

Moralite nouuelle, recreatifue, & profitable, a qua tre perſonnaiges

Leſquelz ſont

Pyramus.
Tiſbee
Le bergier.
La bergiere.

par un nœud Ces initiales ont un grand intérêt. Elles se retrouvent, en effet, sur le frontispice, daté de 1526, qui précède l'édition originale de *La Legende joyeuse maistre Pierre Faifeu*, imprimée à Angers en 1532.

M. Claudin, que nous avons prié d'examiner *La Legende*, croit que « la bordure du titre est un bois lyonnais coupé et usé ». Les initiales I. C., pense le savant bibliographe, peuvent être celles de Jean Crespin, dit Du Carre. Les lettres ornées, à feuillages et à branches de houx, sont également lyonnaises. Quant aux caractères, ils sont mélangés et paraissent être de provenances diverses.

Nous n'avons pas à examiner ici les questions que soulève le matériel employé par l'imprimeur de *La Legende* et par celui de la *Moralité;* nous ne nous attacherons qu'aux initiales (1). Or il nous paraît très peu probable qu'un typographe d'Angers, même si ses caractères lui avaient été fournis par une officine lyonnaise, ait conservé les initiales du maître lyonnais. Un simple coup de canif ne suffisait-il pas pour les faire disparaître de l'écusson? De plus, on l'a vu, l'impression de *La Legende* a été exécutée en 1532, et la veuve de Jean Crespin exerçait encore à Lyon en 1546 (2).

S'il est possible d'établir que les initiales I. C. réunies par un nœud ne sont pas celles de Jean Crespin, mais appartiennent à un imprimeur angevin resté inconnu, il faudra considérer notre *Moralité* comme une production des presses angevines, et c'est à Angers

(1) La première ligne du titre de la *Légende* est imprimée en caractères latins comme le début du titre de la *Moralité*. L'initiale M qui se voit au v° du titre de *Faifeu* est entièrement semblable, sauf qu'elle est plus petite, à l'initiale du mot *Moralité*. Par contre, les lettres gothiques diffèrent.

(2) Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, I, p. 112.

qu'il conviendra d'en chercher l'auteur. On devrait alors penser à Jehan Daniel, dit maître Mitou, dont nous avons réimprimé, ici même, un joli monologue (1). Jehan Daniel a pris une part active à la publication de *La Legende joyeuse maistre Pierre Faifeu*, qu'il a fait précéder d'une longue épître signée à la fois de sa devise (*Grace et Amour*) et de ses initiales : Jo. Da. org[aniste]; il serait naturel qu'il eût employé les mêmes presses pour la publication d'un de ses ouvrages. Les amours de Pyrame et Thisbé, interprétées par Thomas Waleys, étaient un sujet qui convenait à merveille à son double caractère : comme De Castelein, il tenait en même temps à l'Église et au monde le plus profane (2).

Émile Picot.

Moralité nouvelle, *recreatifve et profitable, a quatre personnaiges ; c'est a savoir :*

Pyramus,
Tisbee,
Le Bergier,
La Bergiere.

Fol. 2. Le Bergier *commence.*

Par les anciennes histoyres
Les bergiers ont fresches memoyres
Des anciens et de leurs faictz.

(1) *Le Pionnier de Seurdre, monologue dramatique récité à Angers en 1524.* (*Bulletin du Bibliophile, 1896.*)

(2) Contre l'attribution à Jehan Daniel on peut faire observer que notre moralité est écrite en strophes ou en rimes croisées d'une façon plus ou moins régulière, tandis que *Le Franc Archier de Cherré*, *Le Pionnier de Seurdre* et l'*Epistre de maistre Pierre Faifeu* sont écrits en rimes plates.

LA BERGIERE.

Mis avez en voz repertoires
Les pompes, les honneurs, les gloires
Qu'ont faict en leurs temps gens parfaictz.

LE BERGIER.

Les grands doivent porter leurs faictz,
Aymer les petis sans forfaictz,
Car amour nourrist alliance.

LA BERGIERE.

Sans amours bergiers sont deffaictz
Et par amour ils sont refaictz :
Amour ayme sans oubliance.

LE BERGIER.

Vraye amour monstra sa puissance
En Pyramus certainement
Quand il ayma en son enfance
Tisbee si familierement.

v° LA BERGIERE.

L'amour fut cordialement
Dedans leurs cueurs enracinee,
Que sept ans n'avoient seulement
Quand ceste amour leur fut donnee.

LE BERGIER.

L'amour fut si bien ordonnee
Que l'ung sans l'aultre ne pouvoient ;
Malades estoient la journee
Quand l'ung avec l'aultre n'estoient.

LA BERGIERE.

Sous le meurier s'entr'acolloient
Sans penser a nul deshonneur ;
D'une mesme beaulté estoient
Et florissoient en tout honneur.

3. et *m.* faict. — 6. parfaict. — 18. enracinees.

LE BERGIER.

O le desloyal serviteur
Qui revella l'amour loyalle !

LA BERGIERE.

Ce fut ung faulx interpreteur,
Qui eut la bouche desloyalle.

LE BERGIER.

Faulce langue regnon ravalle.
L'amour fut par elle en allee.

Fol. 3. LA BERGIERE.

Amours d'enfants est cordialle ;
De grans gens doibt estre excusee.

LE BERGIER.

Ceste faulce langue rusee
A leur doulx couraige soubmis ;
Leur amour en fut recusee,
Car en amour estoient promis.

LA BERGIERE.

Certes, Tisbee et Pyramus
Ont faict, j'en suis bien recollente,
Soubz ce meurier *gaudeamus*,
Car l'ung de l'aultre se contente.

LE BERGIER.

Près de la fontaine excellente,
Nynus esleut sa sepulture.

LA BERGIERE.

Mon amy, qu'on s'en diligente
De boyre ung coup a l'adventure.

LE BERGIER.

Penser fault de la nourriture.

34. alle. — 36. De grād. — 38. Leurs. — soubmis *est suppléé*.

LA BERGIERE.

Vrayment, mon amy, c'est bien dict;
En recreant ung peu nature
v° On parvient a son intendit.

LE BERGIER.

En noz faictz n'a nul contredict.

LA BERGIERE.

Nous passons temps joyeusement.

LE BERGIER.

Mais n'est il pas de Dieu mauldit
Qui trouble amans ?

LA BERGIERE.

Ouy vrayement.

LE BERGIER

Vivons donc amoureusement
En prenant plaisir et liesse.

LA BERGIERE.

Gouvernons nous secrettement,
Car faulse langue amoureux blesse.

PIRAMUS.

Cœur empressé d'une terrible presse,
Plain de valeur, qui rudement m'opresse
Et qui m'estraint sans espoir de confort!
C'est une langue felonne, jangleresse,
Qui par son dit m'a mis en tel destresse
Que pour soulas je n'ay que desconfort.
Helas, Tisbee, mon gracieux support,
Fol. 4. On te deffend d'avec moy converser.
Mauldict soit il qui feit le faulx raport!
Amours font gens de nuyt et jour penser.

53. faict. — 65. Qui par son dit mis en telle destresse. — 68. deffends.

TISBEE

Amours font gens de nuyt et jour penser;
Soucy, chagrin ont faict contrepenser,
Et en pensant on est melencolique.
Ja pleust aux dieux, pour mon bien avancer,
Que Piramus, pour se recompenser,
Fust avec moy! Seroit vie angelicque.
Trop asprement amour me point et picque,
Tant j'en endure les criminelz assaults;
Mais toutesfoys, pour finale replicque,
Vrays amoureux seuffrent beaucoup de [maulx.

PYRAMUS.

Vrays amoureux souffrent beaucoup de [maulx,
Et, s'ils redoubtent ung tas de rappors faulx,
Ilz n'ont pas tort, car ilz sont dangereulx.
Helas, Tisbee, ferons nous plus de saulx?
Dirons nous plus noz pensemens loyaulx
Soubz le murier, de corage amoureux?
O pauvre amant, plus que tresmalheureulx,
v° Que feras tu? Tu es prest de mourir,
Et finiras chetif et langoureux.
Dame Venus, vueillez moy secourir!

TISBEE.

Dame Venus veuillez moy secourir.
Plorer, gemir, me font, alangourir;
Pour Pyramus souffre douleur amere.
Las! je ne m'ose de son faict enquerir;
De peur de blasme ne m'ose requerir,
Car trop de court me tiennent pere et mere.
L'ung près de l'aultre faisons nostre repaire,
Et si n'osons dire nostre complaincte,
De peur d'avoir reproche et vitupere.
En bonne amour ne va jamais sans crainte.

72. Soucy chãgrin eut faict. — 74. Ja *est suppléé*. — 79. Mais *est suppléé*. — 81. *Le nom du personnage est omis*. — 85. pẽsemẽt. — 87. O pauure amãs tres q̃ malheureulx. — 90. vaillez. — 96. Car *est suppléé*.

PYRAMUS.

En bonne amour ne va jamais sans crainte,
Et cependant ma pensee est contraincte
Aymer sans fraude, amour le veult ainsi.
Dedans mon cueur Tisbee est tant emprinte
Que nuyt et jour je souffre doleur mainte.
En contemplant sa beaulté suis transsy.
Si je suis pasle, c'est du bien de Soucy;
Si je suis mesgre, ce n'est qu'ardant desir,
Fol. 5. Car si je l'ayme, el m'ayme bien aussi.
Impossible est qu'on saiche myeulx choisir.

TISBEE.

Impossible est qu'on saiche mieulx choisir
Que j'ay choisy, mais qu'eussions loisir
D'estre ensemble, pour parler privément.
Ha, Cupido comme prends tu plaisir,
De voir noz cœurs en cest estat saisir
Sans nous donner aulcun allegement?
Pour mon soulas je pleure incessamment,
Et pour lyesse je maine desconfort.
Regretz piteux viennent sans mandement;
Tant plus je crois, et l'amour croist plus fort.

PYRAMUS.

Venus, dame de reconfort,
De m'amours guidon et baniere,
Tu cognois qu'Amours par effort
Veult mettre mon corps en la biere,
Et que Tisbee, m'amye chere,
Ne peulx veoir en ma volonté,
Veu que d'onneur est tresoriere.

100, 101. En *est suppléé*. — 102. Et portant. — 104. Dãs mõ cueur. — 105. je *m*. — 109. Car ie layme elle. — 120. ie croist. — 122. Dea amours. — 123. que venus par effort. — 126. Ne peut. — 127. Veu que damours.

v° Donne un peu de joye singuliere
A mon cueur qui est tourmenté.
Or suis je icy en orphanté,
S'il ne te plaist me faire grace.
Affin que je soye exempté
De mort, je me suis presenté
A deux genoux devant ta face.

TISBEE.

Helas, je ne sçay que je fasse ;
Je languis et meurs de courroux,
Et ne puis arrester en place,
Pyramus, pour l'amour de vous.
Mon cher amy, que ferons nous ?
Demourrons nous en adventure ?
Il est tant gratieux, tant doulx,
C'est ung chef d'euvre de nature.
Or n'y a il que une closture
De mur entre sa chambre et moy.
Je y voy ung petit d'ouverture.
Brief, le pendant de ma saincture
Il sera transmis, par ma foy.
Il me tarde que ne le voy.
Mon cueur et mon corps je luy donne.
Venus, tu me faictz dure loy ;
Fol. 6. Ton dart me point et esguillonne.

PYRAMUS.

Amours mon cueur tant environne
Que cy ne puis plus sejourner.
Dame Venus, qu'on me pardonne,
Car force m'est de retourner.
Helas, il me fault destourner,
Maulgré moy, affin de complaire
A mes parens ! D'abandonner
Tisbee, cela m'est fort contraire ;
Toutesfoys je me veulx retraire
En ma chambre secrettement
Pour plaindre mon dueil ordinaire
En lamentant piteusement.

TISBEE.

En attendant trop longuement
Ce cueur humain ne peult fournir;
En attendant pareillement
On peult a honneur parvenir.
Helas, si je peusse tenir
Pyramus, seroit bonne attente.
Bref, je ne sçay que devenir,
Tellement amour me tourmente.

PYRAMUS.

v° J'apperçoy parmy ceste fente
Le pendant de quelque saincture;
Par quoy fault que me diligente
D'aprocher pres, a l'adventure.
Helas, et si par l'ouverture
Je pouvoy Tisbee adviser,
Ce me seroit bonne adventure
Pour mon cueur de deuil espuiser.

TISBEE.

Amy, vous pouez deviser
Avec moy en vostre plaisance
Sans nostre honneur amenuyser;
Pour vostre amour je suis en transse.

PYRAMUS.

Tisbee, ma seule alliance,
Esse vous qui a moy parlés?

TISBEE.

Ouy, mon amy, sans doubtance.
Noz cueurs d'amour sont tresalez.

PYRAMUS.

Ma chere amye, tant vous valez!

TISBEE.

Mon cher amy, sans vous ne puis.

178. Se.

PYRAMUS.

Nous avons esté regallez.

Fol. 7. TISBEE.

Et Dieu sçait en quel point j'en suis.

PIRAMUS.

Que sont devenus les deduictz
Que nous faisions en jeunesse ?

TISBEE.

En amours estions instruictz
Sans penser a quelque finesse.

PIRAMUS.

O faulce langue menteresse,
Qui cent foys me faict dire helas
Quand je pense a la dure oppresse
Qui nous a privé de soulas !

TISBEE.

En vostre vie ne feustes las
De passer avec moy le temps.

PYRAMUS.

Faulce langue, tu revelas
L'amour des deux pouvres amans.

TISBEE.

Certes, Pyramus, je pretends
Q'ung jour avec vous je soys joincte.

PYRAMUS.

Tisbee, ainsi comme j'entends,
v° Il seroit faict, se ne fust craincte.

TISBEE.

Mon amy, je me suis deceincte,
Affin que vostre pourtraicture

190. estez. — 192. tes deduictz. — 207. ce ne fust.

Je puisse regarder sans faincte,
Car moult me plaist votre facture.

PYRAMUS.

Quand j'ay apperceu la ceincture,
Je me suis trouvé tout joieux,
Et pensoye que par l'ouverture
Je pourroye bien veoir voz deux yeulx.

TISBEE.

Ha, mon doulx amy gracieux,
Tant j'ay eu de peine pour vous !

PYRAMUS.

Certes, mon tresor precieux,
Pour vous ay porté cent courroux.

TISBEE.

Du remede ? Que ferons nous ?

PYRAMUS.

Je ne sçay.

TISBEE.

Ne moy.

PYRAMUS.

Fol. 8. On se doubte
De nostre amour, car les tous jours
Il y a quelq'ung en escoute.

TISBEE.

Que tant le soupson chez nous couste !

PYRAMUS.

Tisbee, vous dictes verité.

TISBEE.

Helas, mon esperance toute,
Vivrons nous en necessité ?

210. Ie pense. — 215. vo⁹.

PYRAMUS.

Il fault trover abillité
De nous trouver en quelque place
Et user de subtilité.
Nul bien n'a qui ne le pourchasse.

TISBEE.

Et je vous prie qu'il se face
Secretement, sans faire bruyt,
Et que puisse veoir vostre face
A mon plaisir, soit jour ou nuict.

PYRAMUS.

Venus me meine et me conduict.
De vostre amour suis tant espris
Que, se n'ay de brief saucondhuyt,
v° Je croy qu'il me sera mal prins.
Vous estes le choix et le pris
Que j'ay voulu choisir et prendre,
Et, si je suis d'amour surpris,
Nul homme ne m'en doibt reprendre.
Vostre amour me faict le cueur fendre
Tant que dedans mon ventre volle ;
Par quoy vous pouez bien comprendre
Que escolier suis a vostre escole.

TISBEE.

En effaict, a peu de parole,
Se vous m'aymez bien loyaulment,
Je vous ayme sans parabolle
Encore myeulx certainement.

PYRAMUS.

Nous pourrons bien facillement
L'ung avecque l'autre parler.

TISBEE.

Mon amy, dictes moy comment,
Car requis est de nous celer,

235. A moy plaisir. — 248. a peu parole. — 253. auec.

Et qu'on ne puisse reveller
Nostre vraye amour singuliere.

PYRAMUS.

Il nous fault ceste nuict aller
Fol. 9. Soubz le meurier, près la fontaine
Ou Ninus fut en forme humaine
Mis en notable sepulture.
La pourrons raconter la peine
Qu'avons souffert et l'adventure.
Parler ensemble par closture,
Cela nous est peu profitable,
Et puis, ma doulce creature,
Vous semble il qu'il soit honorable ?

TISBEE.

Ouy et tresmedicinable.
Voluntiers je m'y trouveray,
Et me trouveray si tractable
Que vostre vueil accompliray.

PIRAMUS.

N'y faillez pas.

TISBEE.

Nenny, je iray,
S'il plaist a Dieu, secrettement.
En cest esbat je me embleray.

PIRAMUS.

Et moy aussi pareillement.
La serons amoureusement,
Sans qu'on s'en puisse appercevoir.
v° Soubz le meurier joyeusement
Ferons ennuict nostre debvoir.

TISBEE.

Mon amy, vous debvez sçavoir
Qu'il me tarde que l'heure vienne
Qu'a mon plaisir vous puisse veoir
Soubz le meurier, et vous y tienne.

PIRAMUS.

Je vous pry qu'il vous en souvienne.

TISBEE.

Mais vous mesme n'oubliez pas
A y venir, affin que prenne
Avec vous plaisir par compas.

PIRAMUS.

Congé prends.

TISBEE.

A Dieu, mon soulas
Et mon espoir solacieux.
Plus plaisant me semblez que Athlas,
Qui de ses mains soustient les cieux.

Il se retirent.

LE BERGIER.

Dessoubz ce meurier precieux
Avons repeu, gente bergiere ;
Fol. 10. Retirer nous fault pour le mieulx
Aultre part.

LA BERGIERE.

Et bien.

LE BERGIER.

M'amye chere,
Avons nous pas faict bonne chere,
Sans viser a gaing ou a perte?

LA BERGIERE.

Vous m'avez faict toumber arriere
En me donnant la cotte verte.

299. verde.

LE BERGIER.

En es tu pas bien recouverte ?

LA BERGIERE.

Pourquoy donc ? Ce n'est que plaisance,
Et aussi je suis femme experte
Pour la recepvoir sans doubtance.

LE BERGIER.

Pour dancer une basse dance,
Tu entendz assez bien la note.

LA BERGIERE.

J'ay assez bonne contenance
Quand j'ay ung danceur de ma sorte.

LE BERGIER.

v° Il fault que bergiers on supporte,
Qui les veult bien entretenir.
Quand la teneur est ung peu forte,
Le dessus n'y peult pas fournir.

LA BERGIERE.

Qui veult bergiere maintenir,
Il faut avoir bon heritaige,
Et tousjours aller et venir
Tout autour de son pastouraige.

LE BERGIER.

Ce meurier, portant blanc fruictaige,
A le goust de la meure franche ;
Ainsi, nous sommes soubz l'ombraige
Du meurier portant meure blanche.

LA BERGIERE.

Mon amy, fault il mouiller l'anche ?
On en sonne plus souement.

317. Et le goust de la meure est blanche.

LE BERGIER.

La fontaine avons qui estanche
La soif, beuvez en hardiment.

LA BERGIERE.

Vous cognoissez assez comment
La nuict approche, mon mignon,
Et qu'il vient cy communement
Fol. 11. Ung aspre et dangereux lyon.

LE BERGIER.

Vous dictes vray.

LA BERGIERE.

Conclusyon :
Cheminer fault de belle tire.

LE BERGIER.

Et bien, m'amye, expedion,
Puis qu'il est temps qu'on se retire.

Icy se retirent hors du meurier.

TISBEE.

Le long sejour mon corps empire,
Le cueur m'esmeult, je suis en trance ;
Plaisir me prend, de peur souspire ;
D'amours suis navree a oultrance.
Or feray je ennuict alliance
Avec mon amy Pyramus.
Je n'ay pas mys en oubliance
Noz cueurs qui sont d'amours esmeuz.
La sepulture de Ninus

324. Vous cognoisse. — 326. Et quil vient si. — 333. Le cueur mesmemẽt. — 335. naure.

Sera au jour d'huy visitee,
S'il plaist a ma dame Venus,
En ceste plaisante nuyctee.
Je me tiendray donc accostee
v° Soubz le meurier, en attendant
Pyramus, pour estre acquittee
De ma promesse, en escoutant
S'il viendra point. Ce temps pendant,
Je penseray quelque finesse
Pour le brocarder, nonostant
Qu'il me semble que c'est simplesse.
Je cognoys bien qu'amour l'oppresse,
Et, si ne me trouvait icy,
Il seroit privé de lyesse.
Je n'en avroys pas moins aussi.

Icy s'apparoist le lyon.

O Dieu immortel, qu'esse icy?
Je veoy ung lyon accourant.
J'ay le pauvre cœur tout transsy;
L'œil de grand paour me va plorant.
O pervers monstre devorant,
Force est que je quicte la place.
Parmy ces boys en souspirant
M'en voys, redoubtant ta fallace.

Fol. 12. *Icy laisse cheoir son couvre chef en fuyant; le lyon le trouve et le retourne de son museau ensanglanté, puis incontinant va boyre a la fontaine et s'en retourne.*

PYRAMUS *parle tandis que le lyon fait son personnaige.*

Je veoiray ennuyct face a face
Tisbee, la gente damoyselle,

343. plaisãce. — **350.** nõnostant. — **352.** q̃ lamour. — **364.** *Le jeu de scène* Pyramus, *etc., est placé par mégarde avant le précèdent, immédiatement après le v. 362. — L'imprimé porte :* personnaiges.

Car elle est si fort en ma grace
Que je ne puis vivre sans elle.
Amours me tienent en tutelle ;
Ung hault faict me font entreprendre,
Et si cuyde que la tresbelle
Soit soubz le meurier pour m'attendre.
Il est bien saison de m'y rendre,
Ainsi que j'ay faict la promesse,
Et la mon soulas pourray prendre.
D'attendre plus, c'est grand simplesse.

Icy appert le couvre chef.

O Venus, dame de haultesse,
Qu'esse icy ? D'ou vient ce meschef ?
Tisbee, ma dame et ma maistresse,
J'appersoy vostre couvre chef
Ensanglanté, et de rechef,
Le marchis d'ung lyon saulvaige.
J'ay paour qu'il vous ayt faict oultraige.
Helas, ma dame souveraine,
v° Ou es tu ? Quelq'ung t'a emblee.
Tu es morte, car la fontaine
De ton sang est toute troublee.
Or est ma perte redoublee
Quand je ne te sçay plus ou querre.
Le lyon t'a faict dure guerre !
Ce couvre chef me represente
Desconfiture merveilleuse.
Ha, Tisbee, je n'ay plus d'attente
De veoir ta beaulté gracieuse !
Beste enraigee, fiere et hydeuse,
Perverse, cruelle, despite,
Tu es bien des haultz dieux mauldicte !
C'est par moy, qui t'ay faict venir
Nuyctement dessoubz ce meurier.
Helas, on m'en doibt bien pugnir,
Comme traistre, larron, meurdrier !

381. Le *m.* — 396. des hault. — 400. meudrier.

O lyon trescruel et fier,
Qui as beu le sang de m'amye,
Vien vers le meurier, je te prie ;
Vien moy devorer, je le veux,
Sans esperance ne confort,
Affin que dedans ung cerceuil
Soyons tous deux après la mort.
Fol. 13. Cognois tu point que tu as tort
D'avoir occis sa devote ame,
Qui oncques ne pensa nul blasme ?
Ha, cœur courtoys, plaisant et doulx,
Puis qu'il faut que mouriez pour moy,
Je mourray pour l'amour de vous,
Car onc ne senty tel esmoy.
Je suis contrainct a dure loy.
Puis qu'Attropos assault vous livre,
Après vous je ne veulx plus vivre.
Ha, meurier, en mal perverty,
Soubz toy fut l'assignation,
Et as faulcement consenty
De m'amye la destruction !
On te doibt en conclusion
Appeler arbre de tristesse.
Soubz toy meurt la fleur de noblesse.
Puisque m'amye est dessoubz toy
Morte, c'est raison que icy meure.
Ha, couvre chef, quand je te veoy,
D'amour et de pitié je pleure.
Ha, meurier portant blanche meure,
Aux dieux je prie devottement
Qu'i soit perpetuellement
b° Memoyre de ce cas icy,
Et qu'on cognoisse evidemment
La mort de l'amoureux transsy !
Par vraye amour me frapperay
Au travers du corps ceste espee,

403. Vien boyre le meurier. — 412. Puis qu'il fault que meure pour moy. — 413. Ie pourray. — 414. oncques. — 415 contrainds. — 418. meudrier. — 430. ie te prie.

Et jusque a la mort baiseray
Le couvre chef m'amye Tisbee,
Car le lyon a gueulle bee
L'a occise par son oultraige.
Comme elle meurs de bon couraige.

Il se tue.

TISBEE.

J'ay sejourné cy longuement;
J'ay paour de mon amy tromper,
Car il m'attend benignement
Soubz le meurier, per ou non per.
A peine ay je peu eschapper
Du dangier du lyon saulvaige
Que venoit pour me faire oultraige.
Quand je compteray le dangier
A mon amy. ou j'ay esté,
Il en sera, pour abreger,
Dedans son corps bien tempesté.
Cuydez vous qu'il est tempesté
Fol. 14. Qu'il ne me voit devant sa face?
Je l'ayme, je suis en sa grace.
Il m'est advis que je le tien
Entre mes deux bras accolé,
Et que je veoy son doulx maintien
Qui est de m'amour consolé.
Las! il sera bien desolé
Quand il sçavra, pour abreger,
Que j'ay esté en tel dangier.

PYRAMUS.

Helas!

TISBEE.

D'ou vient ceste complainte?

437. iusques. — 441. meurt. — 444. mattends. — 454. me *m.* — 457. acoste. — 461. scuura.

PYRAMUS.

Ha, dieux, dieux!

TISBEE.

C'est ung cry piteux.
D'aprocher près je suis contraincte,
Car il faict regretz angoysseux.
Les meures blanches, se m'y dieux,
Sont muees en couleur sanguine.
Voicy bien ung merveilleux signe.
Helas, Pyramus, dormez vous?
Qui vous a couché contre terre?
Levez vous, mon amy tresdoulx;
Allons nostre plaisance querre,
Helas, qui vous a faict la guerre,
Mon soulas, mon bien, mon support?
Navré estes jusque a la mort.
Je veoy l'espee toute sanglante,
Je regarde la cicatrice:
Il est mort, c'est chose evidente,
Et jamais ne feist aulcun vice,
De quoy procede la malice?
Je le cognois, je l'entends bien.
Las, voicy ung piteulx maintien.
Pyramus, m'amour cordialle,
Deux cueurs en ung joinctz et unis,
Ferme pensee, juste et loyalle,
Helas, nous sommes bien pugnis!
De nostre espoir sommes bannis.
Au lieu de vivre en assurance,
Avons mortelle desplaisance.

Icy lieve l'espee contremont.

O espee, qui m'as faulsement
Tollu mon amy, mon confort,
Et as eu son sang plainement
Baigné, par ung aspre discord,

464. Ha dieu dieux. — 476. este.

Fol. 15. Tu es ensanglantee trop fort
De son sang. Puis que je te tien,
Ensanglantee seras du myen.
Ceste mort me doibt bien troubler;
Aussi dedans mon cueur redonde,
Car nous n'avons sceu assembler
Tandis qu'avons esté au monde.
Puisque tel dueil en nous habonde,
Et en lamente qui vouldra,
Mort noz deux cueurs assemblera.
Aux dieux immortelz je supplye
Que, après nos griefves passions,
Qu'il nous facent tel courtoysie
Que dessoubz ung cercueil soyons,
A cette fin que nous veoyons
L'ung l'autre en eternelle gloire
Par ceste œuvre tresmeritoire.
Mon amy Pyramus, helas,
Donnez un peu de reconfort,
De joyeuseté, de soulas
A Tisbee devant sa mort.

PYRAMUS.

Helas, mon gracieux support,
Que j'ay prisé et encor prise,
v° Qui vous a vie au cors remise?

Icy meurt.

TISBEE.

Or es tu mort, mon amy cher;
En ton cas n'a plus de remede.
Près de toy me vouldray coucher
Sans espoir de confort ne d'ayde,
Et fault que je soye homicide
Et que mon sang icy respande.
Raison le veult et le commande.
Pyramus, tu es mort pour moy

507. telle. — 513. de confort. — 517. encore. — 519. Or est tu.

En grand tristesse et en langueur ;
De l'amour que j'avoye en toy,
J'en endure griefve douleur ;
Par quoy veulx trespercer mon cueur
De ce glaive cy proprement,
Car je t'aime tresardamment.

Icy se tue Tisbee.

LE BERGIER.

Serons nous icy longuement
Sans retourner soubz le meurier ?

LA BERGIERE.

Par mon ame, gentil bergier,
A vostre vouloir me presente,
Fol. 16. Et pensez que je suis contente
D'y aller pour passer le temps.

LE BERGIER.

Or allons, car, comme j'entends,
Nous y oyrons quelque nouvelle.

LA BERGIERE.

C'est une plaisance immortelle
Que d'estre soubz le bel umbraige
Du meurier.

LE BERGIER.

Allons, car je gaige
Que quelq'ung est la qui attende
Compaignie.

LA BERGIERE.

Mon cueur pretend
De faire au jour d'huy bonne chere.

528. en toye. — 545. prestend.

LE BERGIER.

Qu'esse que j'apperçoy, bergiere,
Dessoubz ce gracieux umbraige?

LA BERGIERE.

Las, d'ou procede cest oultraige?
Sont deux corps occis d'une espee.

LE BERGIER.

Voicy Pyramus et Tisbee
v° Qui ont voulu leur esprit rendre.

LA BERGIERE.

Par Pyramus on peult entendre
Le filz de Dieu, j'en suis certaine,
Et par Tisbee l'ame humaine,
Lesquelz dès le commencement
S'entr'aymoient merveilleusement.
Comme estoit de necessité,
Par amour et par charité,
Conclurent estre joinctz ensemble.

LE BERGIER.

Vous dictes vray, car il me semble
Qu'ilz estoient tresprochains voisins,
Et l'ung avecque l'aultre affins,
J'entends de semblable nature.
Nous sçavons que la creature
Est faicte a l'ymaige de Dieu.
Ilz estoient quasi en ung lieu;
Peu de chose estoit entre eulx deulx
Qui les empeschoit.

LA BERGIERE.

Se m'y Dieux,
Il y avoit une paroy
Qui les mettoit en ce desroy :
Fol. 17. C'est le peché de Adam et de Eve.
Toutesfoys, en parole briefve,

552. esperit. — 558. Comme cestoit. — 560. ioindz. — 563. auec.

Ensemble assez souvent parloient
Par prophettes, et devisoient ;
Si conclurent, comme il me semble,
Ung jour de convenir ensemble,
Affin qu'il en fust mention,
Par la saincte incarnation
De Jesus, enfant droicturier.

LE BERGIER.

Ilz viendrent dessoubz le meurier
Pour faire chere gracieuse.
C'est la saincte croix precieuse
Que le meurier ; et la fontaine
Ou a venir prindrent tel peine,
La ou ilz pouvoient boire a mesme,
Est le sacrement de baptesme,
Ou tout chascun peult parvenir.
Aussi vous debvez retenir
Que Tisbee, la doulce pucelle,
A ceste fontaine tant belle
Ne peult venir, pour le lyon :
Selon la vraye opinion,
Par le lyon s'entend le dyable,
vº Qui luy fist mal innumerable.
Ainsi Tisbee, doulce et humaine,
N'eust sceu venir a la fontaine
Se Piramus premierement
N'y feust venu (a proprement
Parler, selon le droit escript,
Piramus s'entend Jesuchrist),
Lequel s'en vient secrettement
Tenir sa promesse.

LA BERGIERE.

Vrayement.
Vous l'avés tresbien exposé.

LE BERGIER.

Notez aussi qu'il est glosé

579. incarnaion. — 593. Se la vraye. — 599. Np feust. — 605. ausi.

Par le meurier celle croix vraye
Dedans laquelle eut mainte playe
Jesuchrist, et si estoit franc
De tout peché, et brief son sang
Fut respandu parmy la place,
Et la croix de grand efficace
Abruvee et ensanglantee.

LA BERGIERE.

J'ay l'exposition notee,
Et cognoys assez par ce signe
Fol. 18. Que la meure qui vient sanguine
S'entend le sang du Createur.

LE BERGIER.

Par Thisbee, dame de valeur,
Nous vouloit dire l'ame humaine
Qui parvint a ceste fontaine
Ou prenons la vierge Marie,
Qui fut si courcee et marrye
De veoir son filz mort endurer,
Qu'elle ne sceust oncques durer
Sans que son corps fut transpercé
De douleur.

LA BERGIERE.

C'est bien renversé.

LE BERGIER.

Et pauvre bergiere, m'amye,
Il ne fault pas estre endormye;
Mais aydez moy a mettre en terre
Ces corps.

LA BERGIERE.

Plus ne m'en fault requerre;
J'y ayderay de bon couraige.

606. Par le murier lacroix vray. — 616. Sentends. — 618. Nous vous dire. — 621. si conrrouce. — 628. Mais aydez moy a enterrer. — 629. Ses deux corps. — 630. Icy ayderay.

LE BERGIER.

Messeigneurs, a peu de langaige,
v° Il vous plaira noter noz dictz,
Priant que acquerez l'heritaige
De Jesus, roy de Paradis.

Finis.

A L'HOTEL DROUOT

VENTE DES LIVRES DE FEU M. EDMOND LORTIC

Voici la première vente intéressante de la saison; elle ne renfermait que des livres anciens, la plupart recouverts de reliures anciennes également. Le résultat de cette vente a dépassé de beaucoup les prévisions. Bien des prix obtenus ont été supérieurs à ceux demandés par M. Edmond Lortic dans ses catalogues à prix marqués.

Manuscrits

2. — Boccace. Cas des nobles hommes et femmes. Manuscrit du XVe siècle, orné de 7 miniatures, in-fol. — 750 fr.
3. — Cabale (la) ou oracles des sybilles, in-8, m. rouge doublé, orné de l'écusson attribué par Guigard à Madame de Maintenon. — 361 fr.
4. — Chansons à quatre voix, dont une manquait, 3 vol. in-8 oblong, m. noir, filets entrelacés, et grand chiffre formé d'un grand nombre de lettres. Jolie reliure du XVIe siècle. — 5205 fr.
5. — Description des douze Césars, manuscrit du XVe siècle sur vélin, orné de 16 miniatures. — 955 fr.
8. — Le Rouge. Fortification de France, in-8, mar. rouge. Contenant 43 plans de villes dessinés et coloriés. — 196 fr.
9. — Mémoire dressé par ordre du duc de Praslin. Très jolie reliure en mar. rouge, large dent. aux armes du duc de Praslin. — 705 fr.
14. — Rolle de la première compagnie des mousquetaires à cheval de la garde du Roi, pet. in-4, mar. rouge, dent., aux armes du Grand Dauphin. — 229 fr.
15. — Saint Juratoire de Metz, manuscrit du XVe siècle, orné de 3 précieuses xylographies coloriées et d'une miniature. — 2000 fr.

15. — Plan d'un projet nouveau pour mettre en bataille, in-4, mar. rouge aux armes du prince de Soubise. — 155 fr.

Livres ornés de reliures anciennes avec armoiries

17. — Abrégé de l'anc. Testament, 1737, 3 vol. pet. in-8, m. rouge, aux armes de la Princesse de Conti. — 222 fr.
20. — Almanach royal, 1706, in-8, mar. rouge, aux armes de Lebas de Montargis. — 202 fr.
22. — Almanach royal, 1770, in-8, mar. rouge, aux armes de Millet de Chevers. — 203 fr.
23. — Almanach royal, 1772, in-8, mar. rouge, aux armes du duc de Mouchy. — 205 fr.
28. — Barre (le P.). Vie de Fabert, 1752, 2 vol. in-12, mar. rouge, aux armes de Guillaume de Lamoignon de Montrevault. — 180 fr.
30. — A. M. Boethii de Consolatione philosophiæ, 1783, 3 vol. in-12, mar. rouge, aux armes de la duchesse de Berry. Ex. imprimé sur vélin. — 301 fr.
31. — Bossuet. L'Apocalypse, 1689, in-8, mar. rouge, aux armes de Tralage. — 209 fr.
32. — Bouthillier de Rancé. Réglemens de la Trappe, 1701, 2 vol. in-8, mar. rouge, aux armes du comte de Pontchartrain. — 163 fr.
33. — Briquet. Code militaire, 1728-1735, 4 vol. in-12, mar. rouge, ex. de Ch. Godefroy de La Tour d'Auvergne. — 167 fr.
34. — Calendrier de la Cour, 1764, in-18, mar. rouge, aux armes de la duchesse de Mazarin. — 255 fr.
35. — Calendrier de la Cour, 1766, 1769, 1773, 1777, 4 vol. in-18, mar., aux armes de la duchesse de Mazarin. — 301 fr.
41. — Mémoires de Commines, 1561, in-fol. vélin, aux armes du Cardinal de Bourbon. — 745 fr.
43. — Cordemoy. Discours physique de la parole, 1668, in-12, mar. rouge, aux armes du duc de Montausier. — 255 fr.
45. — Coutumes du Bourbonnais, 1521, in-4, mar. rouge (*Chambolle*). A l'intérieur, comme doublure, les plats de l'ancienne reliure aux armes de L.-H. de Brienne. — 340 fr.
47. — Daniel (le P.). Recueil de divers ouvrages philosophiques, théologiques, historiques..., 1724, 3 vol. in-4, mar. rouge, aux armes du comte de Toulouse. — 200 fr.

48. — D'Anville. Etats formés en Europe après la chute de l'Empire romain en Occident, 1774, in-4, mar. rouge, aux armes de Turgot. — 188 fr.

52. — Description de la grotte de Versailles, 1679, in-fol., mar. rouge, aux armes de Louis XIV. — 290 fr.

53. — Description de Dunkerque, 1739, in-fol., mar. rouge, aux armes de Dunkerque. — 220 fr.

59. — Fêtes données par la ville de Paris à l'occasion du mariage du dauphin, 1745, gr. in-fol., mar. rouge, larges dent., superbe reliure aux armes de Madame Adélaïde. 3650 fr.

72. — Histoire de La Rochelle, 1756, 2 vol in-4, mar rouge, aux armes du Maréchal de Senectere. — 229 fr.

76. — Leti. Vie d'Elisabeth, reine d'Angleterre, 1704, tome premier relié en mar. doublé, aux armes de Madame de Chamillart. — 201 fr.

86. — Moreau de Saint-Méry. Lois et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le vent, 1785, 5 vol. in-4, mar. rouge, aux armes de Champion de Cicé, archevêque d'Aix. — 280 fr.

91. — Office de Saint-Louis, 1697, in-8, mar. brun semé de fleurs de lis, doublé de mar. rouge, aux armes du président Lambert. — 700 fr.

103. — Recueil des principaux réglements concernant les Aydes, 6 vol. in-4, mar. rouge, aux armes de Fagon, fils du médecin de Louis XVI. — 600 fr.

108. — Sionville (de). Œuvres militaires, 1756, 4 vol. in-12, mar. rouge, aux armes du Prince de Ligne. — 241 fr.

117. — Vie de Madame de Bellefont, 1686, in-8, mar. rouge, avec la croix de la Maison de Saint-Cyr sur les plats. — 271 fr.

123. — Coffret en mar. rouge, aux armes de Louis XIII. — 300 fr.

---

127. — Jombert. Architecture moderne, 1764, 2 vol. in-4, mar. rouge, aux armes de Bignon. — 234 fr.

128. — Math. Jousse. La fidelle ouverture de l'art du serrurier, 1627, pet. in-fol., demi-rel. veau. — 351 fr.

131. — Pouget. Traité des pierres précieuses, 1762, in-4, veau. — 355 fr.

133. — Recueil de 1600 modèles de dessus de boites, dessins du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe siècle. — 305 fr.

138. — Rosis. A new Book of ornaments, 1753, 24 pl. en feuilles. — 206 fr.

141. — Boissart. Mascarades, 1597, in-4, veau. — 271 fr.

---

143. — Costumes des uniformes de l'armée impériale et royale. *Vienne*, 1792, in-8, mar. rouge, 138 pl. coloriées. — 300 fr.

146. — Costumes. I contadini della Toscana, 1796, in-fol., demi-rel., 60 pl. en couleurs. — 262 fr.

149. — Figurini di mode. *Florence*, 1797-1798, in-4, cart., 24 pl. en couleurs. — 190 fr.

165bis. — L. de Rada. Nobleza de la Espada, 1705, 3 part. en 2 vol. pet. in-fol., demi-rel. bas. — 230 fr.

Livres illustrés du XVIIIe siècle

176. — Boileau, *Amsterdam*, 1718, 2 vol. in-4, mar. rouge. (*Anc. rel.*). — 225 fr.

181. — Cervantes. Don Quichotte, 1692-1696, 5 vol. in-12, fig., mar. rouge. (*Anc. rel.*). — 169 fr.

186. — Dorat. Lettre à Zeila et Reponse de Valcour à Zeila, 1764-1766, 2 part. en 1 vol. in-8, mar. vert, aux armes de la duchesse d'Orléans. — 221 fr.

188. — Fénelon. Aventures de Télémaque. *Amsterdam*, 1734, in-4, mar. rouge. (*Anc. rel.*). — 356 fr.

190. — Fénelon. Télémaque. *Bruxelles*, 1776, in-4, mar. rouge. (*Anc. rel.*). Edition entièrement gravée dont le premier volume a seul été publié. — 175 fr.

191. — Fénelon. Télémaque, 1785, 2 vol. in-4, mar. rouge, dent. étui. (Rel. anc. de Paulmier). — 742 fr.

193. — Fénelon. Télémaque. *Paris, an IV*, 2 vol. in-8, mar. rouge. (*Anc. rel.*). Papier vélin, fig. avant la lettre. — 191 fr.

194. — Frédéric II. Mém. pour servir à l'histoire de la Maison de Brandebourg, 1751, in-4, mar. rouge, larges dent.

(*Anc. rel.*). — 455 fr.

195. — Gessner. Œuvres. *Paris*, 1783-1793, 3 vol. in-4, fig. de Le Barbier, veau marbr. — 165 fr.

200. — La Fontaine. Amours de Psyché et de Cupidon, 1797, 2 vol. in-12, mar. rouge. (*Anc. rel.*). Gr. pap. vélin, fig. de Moreau avant la lettre. — 311 fr.

202. — Lettres d'Héloïse et d'Abeilard, 1776, 3 vol. in-4, mar. rouge. (*Anc. rel.*). Grand papier, fig. avant la lettre. — 182 fr.

203. — Amours de Daphnis et Chloé, 1745, in-12, mar. vert., dent. (*Anc. rel.*). — 200 fr.

205. — Temple de Gnide, 1772, gr. in-8, mar. rouge, dent. Belle rel. du XVIIIe siècle, mais avec le milieu restauré. 260 fr.

208. — Métamorphoses d'Ovide. *Paris*, 1767-1771, 4 vol. in-4, mar. vert, larges dent. Belle reliure du XVIIIe siècle, fatiguée. — 1820 fr.

218. — Temple des Muses, 1733, in-fol., mar. vert, dent. (*Anc. rel.*). — 192 fr.

---

226. — Bergerat. L'Espagnole. *Paris, Conquet*, 1891, in-12, mar. rouge mosaïq. (*Chambolle*). Ex. sur Japon. — 136 fr.

227. — Bourassé (Abbé). La Touraine, 1855, in-fol., mar. rouge. Ex. avec les fig. avant la lettre. — 201 fr.

234. — Molière. *Paris, Desoer*, 1819-1825, 9 vol. gr. in-8, dos et coins mar. rouge. — Grand pap. vélin, nombreuses fig. ajoutées. — 298 fr.

244. — Rowlandson. Tour of doctor Syntax. *Londres*, 1823, 3 vol. pet. in-12, veau rose. — 137 fr.

Livres dans tous les genres

255. — Bernier de la Brousse. Œuvres poétiques. *Poitiers*, 1617, in-12, mar. doublé (Lortic). — 233 fr.

257. — Bourdaloue. Sermons, 1707-1734, 16 vol. in-8, mar. vert. (*Anc. rel.*). — 250 fr.

260. — Brantôme. Œuvres. *La Haye*, 1740, 15 vol. pet. in-12, mar. rouge (*Anc. rel.*). — 290 fr.

261. — Breviarium romanum. Parties d'été et d'hiver, 1647,

2 vol. in-4, mar. rouge, compartiments genre Le Gascon. — 610 fr.

264. — Cagnaeius. Brevissima et facillima in omnes divi Pauli epistolas scholia.... 1543, in-8, mar. à comp. Curieuse rel. du XVIe siècle, restaurée. — 250 fr.

282. — Guillaume Fillastre. La Thoison d'or. *Imp. à Troyes*, en 1530, in-fol., mar. rouge mosaïque, doublé de mar. bleu. Riche reliure de Lortic. — 1360 fr.

286. — Gregorius Magnus. Les Morales, in-fol., mar. noir coupart. Riche rel. du XVIe siècle. — 955 fr.

287. — Les diverses leçons de Loys Guyon. *Lyon*, 1610, in-8, mar. cit., compartiments rappelant ceux des reliures exécutées pour Louis XIII et Anne d'Autriche. — 298 fr.

289. — Histoire d'Ema, 1752, in-12, mar. rouge, dent. (*Anc. rel.*). — 150 fr.

298. — La Fontaine. Amours de Psyché et de Cupidon, in-8, mar. rouge. (*Anc. rel.*). Edition orig. — 201 fr.

302. — Lesnauderie. La Louenge de mariage. *Paris, Alain Lotrian*, vers 1520, in-4 goth., veau. — 205 fr.

306. — Malherbe. Œuvres. 1630, in-4. mar. rouge. (*Lortic*). — 235 fr.

308. — Manuel de la grand phrairie des bourgeoys et bourgeoyses de Paris, 1534, in-8, goth. mar. br. (*Lortic*). — 355 fr.

312. — Mezeray. Abrégé chronologique de l'histoire de l'histoire de France. 1678, 3 vol. in-4, mar. rouge. (*Anc. rel.*). — 151 fr.

324. — Platon, 1763-1770, 6 vol. in-12, mar. rouge. (*Anc. rel.*). — 240 fr.

326. — Rationarium evangelistarum, 1510, pet. in-4, mar. n. (*Lortic*). — 180 fr.

340. — Mémoires de Sully, 1747, 3 vol. in-4, 77 portraits, mar. rouge. (*Anc. rel.*). — 351 fr.

344. — Tombeau de Marguerite de Valois, 1551, in-8, mar. doublé. (*Lortic*). — 325 fr.

351. — Voltaire. Œuvres, 1823, 72 vol. gr. in-8, dos et coins cuir de Russie, (*Simier*). Grand papier. — 235 fr.

Estampes

355. — Boilly. *Suite de la douce impression de l'harmonie.* Epreuve en couleurs, encadrée. — 170 fr.

358. — Charlier (d'après). *Sommeil de Vénus — Vénus en réflexion*, 2 pièces en couleurs, cadres modernes — 245 fr.
359. — Debucourt. *Annette et Lubin*, épreuve en couleurs avec la légende découpée. — 235 fr.
366. — Huet (d'après). *L'Amant écouté. — L'Eventail cassé.* — Epreuves en couleurs, cadres modernes. — 300 fr.
369. — Huet (d'après). *Retour du Marché. — Vue d'une ferme.* Epreuves en couleurs, cadres modernes. — 310 fr.
372. — Janinet. *Les Plaisirs de l'été ? — Le Lever ?* 2 petites pièces en couleurs. — 200 fr.
373. — Lavereince (d'après). *Le Billet doux. — Qu'en dit l'abbé*, cadres modernes. — 295 fr.
378. — Marin. *The Woman taking coffee — The milk Woman.* Epreuves en couleurs, cadres modernes. — 465 fr.
386. — Taunay. *Noce de village.* Epreuve en couleurs avec les armes. — 355 fr.

Dessins

392. — Chaufourier. Vue du Palais Royal, 1734. — 135 fr.
396. — Ecole française du XVIIIe siècle. *L'attendre... c'est... que fait-il ?* — 170 fr.
398 Meunié (?) dessin représentanl une place publique. — 192 fr.
400. — Hubert Robert. Dessin représentant, au milieu de ruines, des jeunes filles tirant de l'eau d'un puits. — 590 fr.
401. — Vue de la pose de la première pierre de la reconstruction de l'abbaye de N. D. aux Nonains de Troyes. — 145 fr.

Le total de la vente a été de 62.531 fr.

CHRONIQUE

Légion d'honneur. — Par décret du 16 décembre 1900, M. Henry Omont, membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Bibliothèques universitaires. — Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 8 janvier 1901, il sera ouvert, à Paris, dans une des salles de la Bibliothèque de l'Arsenal, une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire dans les bibliothèques des Universités. Cette session s'ouvrira le 2 juillet prochain.

Des registres destinés à l'inscription des candidats ont été ouverts au secrétariat des diverses Académies, le 15 janvier 1901. Ils seront clos irrévocablement le 15 avril, à quatre heures.

Legs à l'Institut. — Mlle Marie Pellechet, dont nous avons annoncé la mort récente, a légué par testament à l'Académie des des Inscriptions et Belles-Lettres, une somme de 300.000 francs qui sera, dit le *Temps*, versée dans les trois mois du décès de sa sœur Mlle Catherine Pellechet. Une fois en possession de son legs, « l'académie devra placer le capital pour les intérêts être employés à conserver les monuments existant en France et aux colonies présentant un intérêt historique ou archéologique ».

« Une commission sera chargée de centraliser les demandes faites par les municipalités et même les particuliers pour obtenir un secours afin de consolider un monument. »

Les secours devront être consacrés surtout à empêcher la ruine ou la détérioration du ou des monuments.

La fondation portera le nom de Auguste-Pellechet.

A propos du Waterloo de M. Henry Houssaye. — M. Henry Houssaye n'est pas de ces historiens qui disent : Mon siège est fait. A chaque nouvelle édition de ses livres, il fait des modifications et des adjonctions. Ainsi sur la 34eme édition de *Waterloo,* publiée ces jours-ci, nous trouvons le fac-simile de la lettre fameuse adressée du champ de bataille de Waterloo par Soult à Grouchy. Grouchy prétendait avoir lu : *La bataille est gagnée.* Le fac-simile clôt la discussion. Les mots *La bataille est engagée* sont aussi lisibles que s'ils étaient tracés en caractères d'imprimerie.

En même temps que paraissait cette 34eme du *Waterloo* d'Henry Houssaye, il en était publié une traduction anglaise par M. Emile

Mann (in-8 de XIV-456 pages, *Londres, Black*) et une traduction allemande par le colonel Ostermeyer (in-8 de VIII-448 pages, *Leipzig, Hahn*).

L'Œuvre et l'Image. — Souhaitons la bienvenue à une nouvelle revue qui vient de paraître sous ce titre, à la « Maison du Livre » 3, rue de la Bienfaisance, et est publiée par MM. Meunier-Bérubé. M. Meunier est le relieur d'art bien connu des bibliophiles ; M. Bérubé est un homme de lettres très distingué à qui l'on doit, sous le pseudonyme de Jean Pleyber, de charmants et délicats volumes de vers. Le premier numéro de *l'Œuvre et l'Image, revue mensuelle de l'art contemporain* a paru le mois dernier. Parmi les collaborateurs qui ont prêté leur concours à cette livraison citons : pour le texte, MM. Georges de Lys, Louis Morin, Erastène Ramiro, Guillemot, T. de la Tour, Paul Sonniés, etc. et pour l'illustration, MM. Lepère, Meunier, Robida. L. Lebègue, etc. Le prix de l'abonnement à *l'Œuvre et l'Image* est de 36 fr. par an pour Paris, 38 fr. pour les départements et 44 fr. pour l'étranger.

La Maison du Livre, encouragée par le succès des *Fleurs du mal*, éditées en juin dernier, se propose également de publier des œuvres modernes ou des pages anciennes, tirées à petit nombre et illustrées. Un des premiers ouvrages à paraître, sinon le premier, serait une œuvre de Pierre Louys, illustrée par Rochegrosse, Gervais et Carlos Schwabe. Le *Bulletin du Bibliophile* souhaite à ses nouveaux confrères tout le succès que mérite leur entreprise artistique et littéraire.

Les Cahiers d'un Bibliophile. — Le deuxième fascicule de cette intéressante publication de la « Maison des poètes » vient de paraître. Il contient la fin du *Parasite* et le commencement de *La Mariane*, tragédie de Triston L'Hermitte. Rappelons que les *Cahiers d'un bibliophile* ne sont tirés qu'à 200 exemplaires numérotés.

Intéressant procès. — On se rappelle que la maison Calmann Lévy avait intenté un procès en contrefaçon à notre sympathique confrère M. Félix Chambon, bibliothécaire de l'Université de Paris, au sujet de *Lettres inédites de Mérimée*, découvertes par lui et imprimées à 42 exemplaires. M. Dorbon, librairie, était également poursuivi.

Le tribunal a rendu son jugement le 17 décembre. Ce jugement, très longuement motivé, établit une jurisprudence importante pour la littérature. *L'Amateur d'autographes* le publie *in extenso* ; nous empruntons à l'intéressante revue de M. Noël Charavay les renseignements suivants :

En ce qui concerne M. Dorbon, les demandeurs ont été déboutés de suite, et rapidement : cette poursuite n'était, en effet, que subsidiaire.

Les considérants, en ce qui concerne M. F. Chambon, sont plus étendus. Voici ce qu'il en résulte :

1° En vertu du décret du 20 février 1809, « les manuscrits des archives ou bibliothèques sont propriété de l'Etat avec toutes les facultés ou prérogatives inhérentes à ce droit entendu dans son sens le plus large, sans aucune restriction ou diminution d'aucune sorte ».

2° Le droit de propriété littéraire de lettres missives peut disparaître soit expressément, quand des dispositions précises s'expriment à cet égard, soit tacitement, quand des circonstances concluantes abandonnées à l'appréciation du juge, laissent penser qu'en transmettant sa lettre l'expéditeur a renoncé à réserver sa propriété d'auteur (par exemple en n'en gardant pas copie).

3° Mérimée a abandonné complétement ses lettres à ses correspondants quand il a eu un désir contraire, il s'en est exprimé catégoriquement.

4° « Les droits universellement reconnus en faveur de la critique sont d'autant plus grands que sont plus éloignés les dévouements sur lesquels elle porte ».

Enfin, cet arrêt reconnait « le droit de citation, nécessité par la discusion d'une opinon ou d'une doctrine, et les études de la critique littéraire ou historique sur un auteur et l'ensemble de son œuvre ».

En conséquence, la dame Hémon et la maison de commerce Calmann-Lévy en ont été pour leurs frais.

Nous sommes heureux d'enregistrer ce résultat de ce curieux procès et nous adressons à M. Chambon nos bien sincères félicitations.

Revue de arts graphiques. — Comme tous les ans, M. Paul Bluysen à groupé en un beau volume les quatre numéros de décembre ; on y trouve de très beaux spécimens des publications de luxe faites dans le courant et à la fin de 1900. On a plaisir à lire le texte qui accompagne ces belles pages, d'une infinie variété et d'une exécution typographique très soignée.

Ventes de livres. — Du 21 au 28 janvier, à la salle Silvestre, à 8 heures du soir, vente de livres modernes dans tous les genres et d'une réunion importante d'ouvrages de bibliographie. (*MM. Em. Paul et fils et Guillemin, experts*).

Les 29, 30 et 31 janvier à la salle Silvestre, à 8 heures du soir, vente de livres anciens et modernes, manuscrits et imprimés composant la librairie de feu M. Edmond Lortic. Deuxième partie (*M. Henri Leclerc, expert*).

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

A la mémoire de Jean Gutenberg. — Hommage de l'Imprimerie nationale et de la Bibliothèque nationale. *Paris, imprimerie nationale,* juin MDCCCC, in-fol.

L'Imprimerie nationale et la Bibliothèque nationale ont voulu, à l'occasion du jubilé de Gutenberg célébré en juin dernier à Mayence, s'associer à l'hommage rendu au célèbre typographe et, réunies dans cette commune pensée, elles ont établi de concert ce magnifique ouvrage. C'est le savant administrateur général de la Bibliothèque nationale qui le présente ; en quelques lignes, M. Léopold Delisle rappelle que la ville de Paris a saisi toutes les occasions « d'honorer la mémoire du principal auteur d'une invention qui a marqué l'aurore des temps modernes et qui a puissamment contribué à changer la face du monde ». Le premier hommage rendu à Gutenberg le fut à Paris, le 1er janvier 1471 ; c'est en effet à cette date qu'a été imprimée la première page « dans laquelle a été proclamé le nom de Jean Gutenberg comme celui du créateur de l'art merveilleux qui permit de multiplier à l'infini les produits de l'intelligence humaine », En 1792, l'Assemblée nationale réclamait pour Gutenberg « les apothéoses du Panthéon » ; en 1851, le gouvernement chargeait David d'exécuter la statue du « patron des imprimeurs » et la faisait placer dans la cour de notre premier établissement typographique.

En 1900, l'Imprimerie nationale offre au musée de Gutenberg une fidèle reproduction de plusieurs monuments conservés à la Bibliothèque nationale « vénérables reliques, écrit M. Delisle, également chères aux amis des lettres et à ceux de la typographie ». Ces monuments sont les suivants : 1° Page de la Bible à 42 lignes (dite *Bible Mazarine*). 2° Page de la Bible à 36 lignes. 3° Page de la table des rubriques de la Bible à 42 lignes. 4° Page de la table des rubriques de la Bible à 36 lignes. 5° et 6° Notes manuscrites d'un exemplaire de la Bible à 42 lignes. 7° Psautier liturgique imprimé avec les mêmes

caractères et la même justification que la Bible à 42 lignes. 8° Feuillet servant de couverture au registre d'uu notaire d'Avignon pour les années 1444 à 1446. 9° Deux obligations du 4 juillet 1444. 10° Quittance du 26 aout 1444, sous forme de note brève. 11° et 12° Développement de la note précédente. 13° Obligation du 26 août 1444. 14° Autre obligation de même date. 15° Obligation du 10 mars 1446. 16° Dissolution de société du 5 avril 1446. 17° Deux quittances du 5 et 26 avril 1446.

Tous ces documents graphiques, particulièrement intéressants, font l'objet de commentaires savants ; à noter principalement les arguments formulés pour établir que la Bible de 36 lignes et la Bible de 42 lignes ont une origine commune. Le rédacteur du texte de cette magistrale publication a estimé aussi qu'il était juste d'inscrire le nom de Procope Waldfoghel « dans l'histoire de la découverte de l'imprimerie, sans que, par là, soit le moins du monde entamée la gloire qui entoure le nom de Jean Gutenberg ». Ce Procope Waldfoghel, avait eu, dès 1444, l'idée de créer un art consistant à écrire artificiellement (*ars scribendi artificialiter*), c'est-à-dire sans l'emploi de la plume. C'est à M. l'abbé Requin que revient l'honneur d'avoir découvert à Avignon, dans des registres de notaires, vingt trois actes relatifs à ces essais d'impression et au matériel de Procope Waldfoghel et de ses associés (1444, 1445 et 1446). Ces actes sont entièrement publiés dans l'ouvrage dont plusieurs reproduits en fac-similé.

Il est équitable, après avoir parlé du texte de constater aussi avec quel luxe typographique cette publication a été établie par M. A. Christian, l'éminent directeur de l'Imprimerie nationale. Les caractères majestueux employés pour la composition du texte, la perfection d'exéeution des planches, la belle ordonnance de la mise en page, ont de cet hommage à Gutenberg un ouvrage tout à fait remarquable et qui ne manquera pas certainement d'être remarqué par les véritables amateurs de typographie.

GEORGES VICAIRE.

— Notices biographiques sur les imprimeurs et libraires bordelais des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, suivies de la liste des imprimeurs et libraires de Bordeaux et du département de la Gironde au XIXe siècle. Documents pour servir à l'histoire de l'imprimerie et de la librairie. Ouvrage illustré de sept planches hors texte et de vignettes, par ERNEST LABADIE. *Bordeaux*,

M. Mounastre-Picamilh, libraire-éditeur, 45, rue Porte-Dijeaux, 45, MDCCCC, in-8 de LIII pp., 1 f. et 184 pp.

M. J. Delpit et M. A. Claudin se sont occupés déjà de rechercher les origines de l'imprimerie en Guyenne et à Bordeaux; mais ces deux auteurs ont limité leurs études à la fin du XVIe siècle. L'ouvrage que publie aujourd'hui M. Ernest Labadie complète heureusement les travaux de ses prédécesseurs; il embrasse trois siècles, les XVIe, XVIIe et XVIIIe, sans compter que, pour le XIXe, l'érudit bibliographe donne une liste fort utile des imprimeurs et des libraires qui ont exercé soit à Bordeaux soit dans les autres localités du département de la Gironde.

M. Labadie a dépouillé, avec une consciencieuse patience, les registres des anciennes paroisses de Bordeaux, des minutes de notaires. « Nous avons recueilli ainsi, écrit-il dans son Avant-propos, dans les registres paroissiaux d'abord, et transcrit *in extenso* plus de deux mille actes d'état-civil, baptêmes, mariages et décès, concernant les imprimeurs et les libraires ainsi que les compagnons. Dans la Jurade bordelaise, dans le Livre des Bourgeois, dans les archives de l'Intendance, dans les minutes des notaires et dans bien d'autres fonds encore, nous avons trouvé de précieux documents intéressant cette corporation ». Les *Notices biographiques* de M. Labadie nous font, en somme, connaître plus de deux cent cinquante imprimeurs ou libraires anciens qui ont exercé à Bordeaux, deux cents compagnons imprimeurs, libraires, relieurs, etc., et environ quatre cents imprimeurs ou libraires du XIXe siècle. Au début de son travail, l'auteur donne un aperçu sur la Communauté des imprimeurs et libraires de Bordeaux (1608-1791) et il a réimprimé les « Reglemens et statuts qui doivent estre observez et gardez par les Imprimeurs et marchands libraires de la Ville et Cité de Bourdeaux », faits en 1688. Puis viennent les notices biographiques que M. Labadie a sagement classées par ordre alphabétique; les recherches se trouvent ainsi facilitées; mais comme complément à son travail, l'auteur a dressé une liste par ordre chronologique des imprimeurs et libraires bordelais des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

L'ouvrage, que je ne saurais trop recommander à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'imprimerie et de la librairie, est orné de sept planches hors texte dont une en chromo donnant les armoiries de la Communauté des Imprimeurs-libraires de Bordeaux. Dans le texte, on trouvera la reproduction, en fac similé, de quelques marques d'imprimeurs.

M. Labadie ne prétend pas borner son travail à ces notices biographiques; il se propose de publier une seconde partie dans laquelle il

dressera la bibliographie des ouvrages sortis des presses bordelaises depuis le XVIe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ainsi que M. J. Baudrier le fait actuellement pour les productions lyonnaises. Souhaitons donc que cette seconde partie ne tarde point trop à voir le jour, car elle sera le digne complément de la première qui fait honneur à celui qui l'a si consciencieusement traitée.

G. V,

— HENRI BERALDI. — Cent ans aux Pyrénées. Ramond. La Littérature pyrénéiste de l'Empire et de la Restauration. Les Officiers géodésiens. *Paris*, 1898, in-8 de VII-207 pp. — HENRI BERALDI. — Cent ans aux Pyrénées. **. Chausenque. Romantisme. Franqueville et Tchihatcheff. Les Officiers topographes. Lézat. Tonnellé. *Paris*, 1899, in-8 de VII-229 pp. — HENRI BERALDI. —Cent ans aux Pyrénées. ***. Russell.Packe. Les Pyrénées sauvages. La Société Ramond. Nansouty. *Paris*, 1900, in-8 de VII-185 pp.

M. Henri Beraldi, tour à tour éditeur et auteur, ne perd pas son temps. A peine son gros et important travail sur la reliure moderne terminé, le voici qui s'attelle à la bibliographie des livres écrits sur les Pyrénées. Ce n'est point, à vrai dire, de la bibliographie strictement exacte comme tentent de la faire les professionnels, c'est de la bibliographie mélangée d'une savoureuse fantaisie. Ne cherchez pas dans le travail de M. Beraldi l'indication du nombre de pages de chaque ouvrage cité — et il y en a beaucoup — ne vous attendez pas à en trouver les titres transcrits *in extenso;* mais vous êtes assuré d'y rencontrer une scrupuleuse analyse du texte, accompagnée de réflexions sagaces et pleines d'humour. M. Beraldi est un bibliographe qu'on lit, et qu'on lit avec plaisir.

Trois volumes ont paru de cette histoire du Pyrénéisme. En tête du premier, le spirituel bibliophile explique le plan de son ouvrage dans une introduction qu'il intitule : *Excursion biblio-pyrénéenne* et dont j'extrais cet amusant passage :

« La connaissance pittoresque des Pyrénées — ne pas confondre avec leur connaissance scientifique — est aujourd'hui complète.

« Il y a fallu un siècle d'efforts dont la trace est une série d'écrits formant l'histoire du pyrénéisme — on dit *pyrénéisme* comme on

dit *alpinisme* — dans ses trois périodes : l'histoire ancienne, commençant avec Ramond (avec Ramond ce n'est pas l'histoire, c'est l'époque préhistorique); l'âge moyen avec Chausenque; l'ère moderne avec le comte Russell.

« Ecrits de tous genres, chaîne de livres se classifiant comme la chaîne même des Pyrénées.

« Et que comprennent donc les Pyrénées? — Des sommets de premier ordre, — d'autres de second, — des vallées, — des établissements thermaux.

« Qui les visite? Des hommes de sommets, pour lesquels il n'y a pas de Pyrénées au-dessous de trois mille mètres; — des hommes de demi-sommets, recherchant moins la difficulté que le pittoresque de la montagne et la beauté des observatoires; des hommes qui n'apprécient la montagne que dans les vallées; — enfin des hommes pour qui Pyrénées signifie exclusivement Casino ou grande douche.

« De là les diverses littératures pyrénéistes : livres de sommets, livres de demi-sommets, livres de vallées, livres d'établissements thermaux. »

Brunet, notre maître à tous, n'avait point encore trouvé cette formule bibliographique, qui ne manque pas d'une certaine originalité.

« Actuellement, continue M. Henri Beraldi, les écrits du pyrénéisme moderne sont encore dans toutes les mains ou dans toutes les mémoires. Mais remontons seulement à l'âge moyen : Qui aujourd'hui a vu le récit de la première ascension du Néthou? Qui a vu le livre de Chausenque? » Et l'auteur de *Cent ans aux Pyrénées* adresse un appel pressant aux bibliophiles; il leur demande, après avoir sauvé des récits précieux, de les faire revivre, non *in extenso*, mais dans la mesure du possible par des bibliographies pittoresques qui en conservent au moins la substance. Et, prêchant d'exemple, M. Beraldi s'est mis à la besogne. Grâce à lui, la littératurs « pyréniste » est sortie de l'oubli dans lequel elle était tombée et où, sans lui, elle risquait fort de demeurer.

G. V.

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens, Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie, Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc

— Iconographie de Bourdaloue. Le type aux yeux fermés. Son histoire, son influence, par le P. HENRI CHÉROT, de la Compagnie de Jésus. Avec trois portraits en héliogravure. *Paris, Victor Retaux,* in-fol.

— Bibliographie raisonnée de l'argot et de la langue verte en France du XVe au XXe siècle, par R. IVE-PLESSIS. Orné de 8 planches hors texte d'après J. Callot, J. Lagniet, Th. de Leu, Bonnart, etc., et de vieux bois du XVe siècle. Précédé d'une étude linguistique par Gaston Esnault, licencié es-lettres. *Paris, H. Daragon,* in-8.

Il a été tiré 10 ex. sur pap. du Japon (A à J) à 20 fr. ; 4 ex. sur pap. de Chine (K à N) à 15 fr. ; 10 ex. sur pap. de Hollande (O à X) à 12 fr. ; et 250 ex. sur pap. alfa vergé (n°s 1 à 250) à 7 fr. 50.

— Répertoire général des collectionneurs et des principaux artistes, lettrés, savants de la France, de la Belgique et de la Suisse, par E. RENART. Avec un avant-propos de Ris-Paquot. *Paris, Mme veuve Melet et chez l'auteur,* in-18 (10 fr.).

— Les Ouvrages de Jean Plantavit de la Pause, évêque de Lodève, par ÉMILE BONNET, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Montpellier. *Montpellier, imp. Sèbre et Roumégous,* in-8.

Publications de luxe.

Chez Conquet (L. Carteret et Cie succ^rs^) :

— GASTON BERGERET. — Journal d'un nègre à l'Exposition de 1900. Soixante-dix-neuf aquarelles originales de Henry Somm. In-12.

Tiré à 400 ex. savoir : N°s 1 à 10, ex. sur pap. du Japon avec une aquarelle originale de Henry Somm en frontispice (70 fr.) ; n°s 11 à 100, ex. sur pap. du Japon (40 fr.) et 300 ex. sur pap. vélin blanc non mis dans le commerce.

Chez Hachette et Cie :

— Au pays de Don Quichotte. Souvenirs rapportés par Auguste F. JACACCI. Préface d'Arsène Alexandre, illustrés par Daniel Vierge. In-8.

Il a été tiré 10 ex. sur pap. de Chine (n°s 1 à 10) avec un dessin original de D. Vierge, à 250 fr. ; 5 ex. sur pap. du Japon (n°s 11 à 15) à 150 fr. : 100 ex. sur pap. de Chine (n°s 16 à 115) à 100 fr. ; et 330 ex. sur pap. vélin (n°s 116 à 445) à 40 fr.

— Eugène Müntz, membre de l'Institut, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-arts. Florence et la Toscane, paysages et monuments, mœurs et souvenirs historiques. Nouvelle édition entièrement refondue. Gr. in-8 (15 fr.)

Chez A. Lahure :

— J.-K. Huysmans. — La Bièvre et Saint-Séverin. Illustré de 30 gravures sur bois et à l'eau-forte de A. Lepère. In-8° jésus.

Tiré à 685 exemplaires numérotés, savoir : N°s 1 à 20, sur pap. du Japon (*souscrits*) ; n°s 21 à 95, sur pap. de Chine (*souscrits*) ; n°s 96 à 685, sur pap. à la forme (50 fr.).

Publications diverses.

— Henry Lumière. — Les Péripéties d'une statue royale en Normandie (Extrait de la *Revue Normande*, n° d'août 1900). *Alençon, typ. et lith. A. Herpin*, in-8.

— L'abbé F. Uzureau. — Extrait de la *Revue de l'Anjou*. — Etat du département de Maine-et-Loire en l'année 1800. Rapports du préfet. *Angers, Germain et G. Grassin*, in-8.

— Un collège de province au XVIIIe siècle. Beaupréau. *Angers, Schmit et Siraudeau*, in-4.

— Paul Marmottan. — Les Arts en Toscane sous Napoléon. La Princesse Elisa. Orné de douze gravures. *Paris, Honoré Champion*, in-4 carré (20 fr.).

— Paul et Victor Margueritte. — Une époque. Les Tronçons du glaive (Défense nationale, 1870-1871). *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

— Frédéric Masson. — Joséphine répudiée. 1809-1814. *Paris, Paul Ollendorff*, in-8 (7 fr. 50).

— Roger Alexandre. — Les Mots qui restent. — Supplément à la troisième édition du « Musée de la Conversation ». Répertoire de citations françaises, expressions et formules proverbiales, avec une indication précise des sources. *Paris, Émile Bouillon*, in-8 (4 fr.).

— Challemel-Lacour. — Études et réflexions d'un pessimiste. *Paris, Eugène Fasquelle*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 15 ex. numérotés sur pap. de Hollande (10 fr.).

— E. D. — Heures lointaines, poésies. *Paris, Paul Cornuau*, in-12.

Tiré à 50 exemplaires.

— Léon Riotor. — Auguste Rodin, statuaire. I. L'Œuvre et ses aventures. II. Rodin, dessinateur. III. Caractères et projets. IV. Commentaires. Avec un dessin inédit. Pet. in-8 (1 fr.).

La même notice existe en allemand, anglais, italien et russe.

SUPPLÉMENT AU SANTOLIANA

Le *Santoliana* de la première édition était anonyme. D'après Barbier, il avait pour auteur Pinel de la Martelière, et était intitulé : *Santeüilliana ou les bons mots de M. de Santeuil avec un abregé de sa vie.* La Haye, 1708, in-8. Il fut réédité et augmenté sous ce titre : *La Vie et les bons mots de M. de Santeuil,* à Cologne, chez Abraham L'Enclume, gendre d'Antoine Marteau, 1735, 2 vol. in-12. Dans cette édition, anonyme comme la première, le mot *Santoliana* ne figure qu'au titre de départ. Une troisième fut donnée par l'abbé Dinouart sous ce titre : *Santoliana, ouvrage qui contient la vie de Santeul, ses bons mots, son démêlé avec les jésuites, ses lettres, ses inscriptions et l'analyse de ses ouvrages,* etc. A Paris, chez Nyon, 1764, in-12. Quoique cette dernière édition fût en un seul volume, elle était plus complète que les précédentes, et même, sous plus d'un rapport, c'était un ouvrage nouveau.

Le *Santoliana,* sous ses différentes formes, donne un certain nombre de lettres adressées au célèbre chanoine de Saint-Victor, et de pièces composées en son honneur. Un manuscrit de la Nationale (fr. 24980), provenant de l'ancienne Sorbonne, nous permet d'y ajouter plusieurs articles inédits (1) et même de corriger certaines fautes qui déparent les éditions.

(1) Rappelons que le savant P. Chérot a publié une lettre inédite de Bourdaloue à Santeul, dans *Bourdaloue, sa correspondance et ses correspondants,* Paris 1899, in-8, p. 150. Jal, dans son *Dictionnaire*

Malheureusement les lettres que nous avous trouvées dans ce manuscrit ne sont pas toutes datées. Aussi croyons-nous, en les reproduisant ici, ne pas devoir suivre l'ordre chronologique, qu'il serait bien difficile d'établir avec rigueur; mais nous donnerons ensemble celles qui émanent du même correspondant : c'est d'ailleurs ce qu'ont fait les rédacteurs du *Santoliana.*

I. — LETTRES DE Mlle DE LA VALLIÈRE

Même après avoir pris le voile chez les Carmélites du faubourg Saint-Jacques et être devenue sœur Louise de la Miséricorde, Mlle de La Vallière n'était pas tellement séparée du monde qu'elle ne reçût des visites et n'écrivît au dehors. De bonne heure, on a imprimé à la suite de ses *Réflexions sur la Miséricorde de Dieu* (1) quelques lettres de cette illustre pénitente. En voici deux autres

critique, a inséré la lettre suivante relative au poète de Saint-Victor : « Si vous venez, Monsieur, aujourd'hui ou demain, dîner chez M. Rouille, nous ferons la partie pour avoir un jour de la semaine prochaine M. de Senteul. Quand nous le tiendrons, nous lui ferons tant de caresses et nous lui ferons boire tant de ratafia, qu'il nous donnera pour M. Begon les plus belles et les plus heureuses devises du monde. L'Abbé Belon. Ce vendredi matin, 12e février 1780. » (Nationale, Ms. Dangeau, lettres à Cabart de Villermont).

(1) La première édition de cet ouvrage est de 1680. Dès le mois de septembre 1684, dans ses *Nouvelles de la République des Lettres,* Bayle nous apprend qu'il avait été réimprimé sept ou huit fois à La Haye chez Ad. Moetjens. « On achetait, ajoute-t-il, l'ouvrage avec une telle ardeur que les imprimeurs n'y pouvaient suffire, et encore aujourd'hui, le débit en est si grand qu'il y a beaucoup d'apparence que dans peu d'années, on en pourra compter plus d'éditions que du livre du P. Binet (c'est-à-dire la *Marque de Prédestination,* dont la première édition est de Paris, 1619, in-12). Je ne pense pas que les comédies de Molière ni les satires de M. Despréaux aillent jamais si loin ». La meilleure édition moderne des *Réflexions sur la Miséricorde de Dieu* est celle de Pierre Clément (Paris, Téchener, 1860, 2 vol. in-18).

qui n'ont point été publiées jusqu'ici et auxquelles le nom de leur destinataire, le poète Santeul, ajoute encore plus d'intérêt. Les biographes de Mme de La Vallière (1), pas plus que ceux de Santeul, n'ont signalé les relations épistolaires du chanoine mondain de Saint-Victor avec la pénitente du Carmel.

La première de nos lettres fut écrite peu de temps après la mort imprévue d'un ami du poète, malheur dont celui-ci avait été vivement affecté. Sœur Louise de la Miséricorde en profite pour l'engager à mener une vie plus sérieuse et plus conforme à son état.

Ce samedi. J. M.

Il est vrai, Monsieur, que vous avez grande raison d'être touché de toutes manières ; mais au nom de Jésus-Christ, que cela ne vous soit pas inutile ; car hélas ! il peut vous en arriver autant qu'à votre ami. Les jugements de Dieu sont impénétrables sur les enfants des hommes (2), tout vous en avertit. Sera-t-il dit que rien ne vous fera assez d'impression pour vous déterminer à bien faire ? L'on ne m'a rien dit de particulier de vos voyages de Chantilly (3) ; mais, Monsieur,

(1) Par exemple, H. Duclos, *Mme de La Vallière et Marie-Thérèse*, Paris, 1869, in-8 ; Loir, *Mlle de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV*, Paris, 1881, in-8 ; Pauthe, *Mme de La Vallière, la morale de Bossuet et la cour de Louis XIV*, Paris, 1889, in-8.

(2) Cette préoccupation des insondables desseins de la Providence dans la prédestination, était un des caractères auxquels, bien qu'elle n'eût rien que de très orthodoxe, se reconnaissaient alors les jansénistes. Or, les adversaires de ceux-ci blâmaient les Carmélites du grand couvent du faubourg Saint-Jacques et en particulier Mlle de La Vallière, de leur sympathie pour les doctrines de Port-Royal, tant et si bien qu'à la mort de sœur Louise de la Miséricorde (6 juin 1710), le duc de Luynes écrivait : « ... On lui reproche de s'être trop livrée aux sentiments des novateurs et d'avoir trop étudié des matières de doctrine peu convenables pour une carmélite. » (Dans l'édition du *Journal* de Dangeau, t. XIII, pp. 176 et 177.)

(3) On sait que Santeul était un des familiers de l'hôtel de Condé, qu'il égayait par son esprit et ses bouffonneries. Voir Horoy, *Santeul, poète de la cour de Chantilly*, Paris, 1856, in-8, et le duc d'Aumale, *Histoire des princes de la Maison de Condé*, tome VI, p. 696 et 697.

qui aime le péril y périra, et qui néglige les petites choses tombera dans les grandes. Ce sont là des oracles saints (1). Commençons sans différer d'un moment, Monsieur. Je vous aiderai de mes pauvres prières, tant que je pourrai, avec beaucoup d'affection.

Sœur Louise de la Miséricorde R. C. I.

C'est sans doute peu de temps après avoir été remerciée de cette charitable et sévère remontrance, que Mlle de La Vallière écrivit à Santeul les lignes suivantes :

Ce 16 Janvier. J. M.

Si j'ai trouvé quelque chose de bon à vous dire, Monsieur, que Dieu en soit loué, car de moi-même, qu'ai-je que le néant et le péché ? Cependant il ne m'appartient pas, en vérité, d'exhorter personne (2). Je dois être humble et demeurer en silence. Il est vrai, Monsieur, que quand nous vous écrivons, je ne retiens pas aisément les mouvements d'un zèle que je ne saurais dire bon ou mauvais ; c'est à Dieu à en juger. Il me semble que tant de talents devraient être toujours bien

(1) En effet, Mlle de La Vallière vient de citer la Bible : *Qui amat periculum, in illo peribit* (Eccli., III, 27) et : *Qui spernit modica paulatim decidet* (Eccle., XIX, 1).

(2) Pourtant elle avait pris la liberté de faire, par l'intermédiaire du maréchal de Bellefonds, des observations à Bossuet lui-même. C'était quelques semaines avant d'entrer au Carmel ; elle écrivit au maréchal : « ... Pour M. de Condom, c'est un homme admirable par son esprit, sa bonté et son amour de Dieu. Je ne manquerai pas de l'engager de continuer à vous écrire ; de votre côté, exhortez-le aussi à n'avoir que le moins de commerce qu'il pourra avec ces gens dangereux... vous m'entendez bien ; ses intentions seront toujours dans la dernière pureté, mais il faudrait en avoir autant que lui pour en juger équitablement. C'est le voyage qu'il va faire qui me fait parler ainsi. Vous savez qu'à Tournay on était obligé de se communiquer plus qu'on aurait voulu, et l'on ne peut être trop sur ses gardes... » (Lettre du 19 mars 1674).

employés. Nous honorons singulièrement saint Antoine (1) ; ainsi, Monsieur, nous avons de la joie que votre veine poétique se soit employée à un si grand anachorète (2). Plaise au Seigneur de vous inspirer toujours de tels ouvrages et de vous faire méditer efficacement ces paroles toutes divines : *Cogitavi dies antiquos, et annos æternos in mente habui* (3). Prions et veillons, et soyons adorateurs en esprit et en vérité. Notre salut est notre unique affaire. Je souhaite le vôtre avec une vive affection.

SŒUR LOUISE DE LA MISÉRICORDE.

II. — LETTRE DE M. BIGNON

Parmi les lettres adressées à notre poète, le *Santoliana* (que nous citerons d'après l'édition Dinouard) en contient une de l'*abbé Bignon* et deux autres attribuées à un *M. Bignon* (p. 262 et 263) qui était sans doute le père et non l'un des frères ou l'oncle de l'abbé.

Jérôme Bignon, deuxième du nom, né le 11 novembre 1627, mourut le 15 janvier 1697. Il avait épousé la sœur du chancelier Pontchartrain, Suzanne Phelippeaux, morte le 24 mars 1690, et dont la maladie avait été pour Santeul l'occasion d'une poésie (4).

De ce mariage naquirent quatre fils : Jérome, né le 11 août 1658, qui occupa différentes charges dans la magistrature, fut conseiller d'Etat en 1698, et prévôt

(1) La fête de saint Antoine tombe le 17 janvier, lendemain du jour où fut écrite cette lettre.

(2) On voit que Santeul avait fait hommage aux Carmélites de l'hymne qu'il avait composée en l'honneur du saint. Cette hymne, intitulée *Divo Antonio,* se trouve à son rang dans les *Hymni sacri et novi, autore Santolio, Victorino, editio novissima.* Paris, 1698, in-12. Outre la thèse latine de M. Gazier, *de Santolii Victorini sacris hymnis,* Paris, 1875, in-8, on peut voir Bonnetty, dans les *Annales de philosophie chrétienne,* t. IX et X (1854) et, Montalant-Bougleux, *J.-B. Santeul ou la poésie latine sous Louis XIV.* Paris, 1855, in-12, et l'abbé Vissac, *la Poésie latine en France au siècle de Louis XIV,* Paris, 1862, in-8,

(3) Psaume LXXVI, 6.

(4) Dans *J. B^tae Santolii Victorini operum omnium editio tertia,* Paris, 1729, 3 vol. in-12, t. I, p. 216.

des marchands en 1708; Louis, né le 23 juillet 1659, capitaine au régiment des gardes; Jean-Paul, né le 19 septembre 1662, qui fut le célèbre abbé Bignon et mourut le 14 mai 1743; enfin Armand-Roland de Blanzy, né le 23 septembre 1666, qui fut intendant des finances et maître des requêtes.

Santeul célébra plusieurs fois dans ses vers les membres de cette famille (1).

Thierry Bignon, frère de Jérome II, mourut quelques jours après lui, le 19 janvier 1697, laissant une fille unique, qui fut mariée à M. de Verthamon.

Ce 1er janvier.

Je vous attends demain, mon cher Santeuil. Je croyais vous avoir perdu sans savoir pourquoi. Aurais-je fait quelque chose qui ne fût de votre goût ou aurais-je manqué à quelque chose que je devais faire ? C'est impuissance, mon cher, car je suis le même que vous m'avez toujours connu. Je vous ai donc retrouvé; j'en suis ravi. Je suis tout en noces; c'est demain les fiançailles et la signature du contrat. Apparemment on me retiendra à souper chez la mariée et jeudi se fera le mariage. Sans cela je vous prierais de souper. Je ne crois pas que deux convives qui m'ont demandé à dîner pour demain vous déplaisent : c'est M. de Bréauté (2) et M. de Fontenelle, de l'Académie. Au surplus je vous peux dire par

(1) Ibid., t. I, p. 122 et 125; t. III, p. 98 et 99.

(2) J. Bignon parle sans doute de Charles-Claude de Bréauté, d'une famille normande, qui mourut en 1708. C'était le petit-neveu paternel de Pierre de Bréauté, célèbre par un duel qui mit aux prises vingt-deux Français et vingt-deux Espagnols sous Bois-le-Duc. Il perdit un fils unique âgé de dix-neuf ans; s'étant ruiné, il se retira chez le duc de Lorges, son cousin, et mourut dans les pratiques d'une grande dévotion. Un autre Bréauté, mort assez jeune, en 1711, fut maître de la garde-robe du duc d'Orléans. Voir Saint-Simon, édition Chéruel et Regnier, t. VI, p. 182 et 183.

avance que je suis dans la plénitude de joie ; tout se rencontre ici et de plus *Bignonios sperare...* (1).

Je t'embrasse, mon cher Santeuil (2).

BIGNON.

III. — LETTRES DU DUC DU MAINE

Le duc du Maine avait épousé, le 16 mars 1672, Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, petite-fille du grand Condé. Il voyait Santeul dans l'intimité de Chantilly. Le poète de Saint-Victor s'est occupé souvent à célébrer le duc et surtout son épouse, à qui l'on avait donné le surnom significatif de nymphe Salpetria. Le *Santoliana* contient aussi plusieurs lettres du duc adressées à Santeul. Nous allons en donner quelques autres de ce prince, où il sera plus d'une fois parlé de la pétulante Salpetria.

A Fontainebleau, le 5e d'octobre 1696.

Madame la duchesse du Maine que j'avais chargée de vous agacer, me fait voir ce que vous lui mandez sur mon chapitre. Je ne me suis point du tout reconnu dans l'idée effrayante

(1) Ces mots semblent indiquer que J. Bignon écrivait peu de jours avant le mariage d'un de ses fils. Ils sont tirés d'une pièce de Santeul, *ad Bignonios Hieronymi filios :*

Terras, o uperi, non deseruistis iniquas :
Bignonios sperare datur... (*Operum*, t. 1, p. 125-128).

(2) Nat. fr. 24980, f° 241, v°. — Le *Santoliana* de Dinouart, page 262, donne une autre lettre de M. Bignon : « J'étais dans une extrême inquiétude de votre belle lettre, jusqu'à ce qu'ayant tout remué et feuilleté... ». Cette lettre est incomplète dans notre manuscrit (f° 241, v°) qui montre qu'on a dû la retoucher légèrement avant de la livrer à l'impression :

« Mon cher Santeuil,

« ... un petit portefeuille... dans un endroit insolite. J'étais dans une extrême inquiétude jusqu'à ce qu'ayant tout remué et feuilleté... ». Dans la même lettre (page 263, ligne 3), au lieu de *qu'ils en conçoivent* donné par l'imprimé, notre manuscrit porte *qu'ils en ont conçue.*

que vous vous faites de moi. Si vous me voulez croire de l'esprit, croyez qu'il est d'un tour fort simple et fort aisé. Pour moi, j'ai bien entendu parler de vous, et l'on vous donne à l'hôtel de Condé des épithètes (1) qui ne conviennent guère à un chanoine régulier ni au restaurateur des hymnes. J'espère avant qu'il soit peu pouvoir juger de vous par moi-même. Je crois même vous avoir déjà obligation, car l'envie de bien faire la traduction des derniers vers latins que vous avez envoyés à Mme la duchesse du Maine et qu'elle m'a remis entre les mains comme bon connaisseur, me va tout-à-fait rappeler le souvenir de l'ancienne latinité (2). Je trouve que vous avez fort bien pris la chose et qu'il est impossible de se laisser barbouiller et travestir sans dire au moins son avis. Vous voyez par la liberté dont est ma première lettre que je fais connaissance de loin en peu de temps. Cependant à chaque endroit que le respect pour votre caractère semblait me vouloir interdire, j'ai demandé conseil à Salpetria qui m'a dit que tout était bon, et qu'il ne fallait point m'en contraindre. C'est cette même dame qui m'a dit qu'il fallait que je vous écrivisse une longue lettre, ce qui n'était point de mon goût pour la première fois. Vous voyez par là que ma réputation ne lui est pas en grande recommandation, car selon moi, à moins d'un pressant besoin, les lettres sont comme les sauces, il n'y a que les courtes qui soient bonnes. Dieu ne m'a point fait si tyrannique, et pourvu que vous me fassiez

(1) Santeul s'était blessé de ces épithètes qu'il attribuait à la duchesse du Maine. Celle-ci s'en défend. « Ce n'est point moi, lui écrit-elle, qui vous ai donné des épithètes et vous savez bien qui c'est qui m'a appelée Salpetria et vous le Marquis de la petite Maisonnerie. » (*Santoliana*, p. 243). Notre manuscrit donne pour cette lettre (f° 239) quelques leçons plus satisfaisantes que l'imprimé : « Vous savez bien qui c'est qui vous a appelé Salpetrio et le Marquis de la petite Maisonnière. »... Adieu, Monsieur le chanoine irrégulier (au lieu de *chanoine régulier*, qui est beaucoup moins piquant), je prie Dieu que vous vous cassiez la tête en faisant la culbute et que l'on rebarbouille votre portrait. » Ces derniers mots font sans doute allusion au fait que va rappeler le duc du Maine.

(2) Il s'agit de la pièce intitulée *Salpetria nympha Cantilliaca* (*Operum*, t. I, p. 70) et portant la date d'octobre 1696. Elle a été traduite en vers par Danchet et en prose par le duc du Maine (ibid., p. 72 et 74).

réponse (1), je ne vous prescris ni le nombre de pages ni la grandeur du papier ; mais, si j'osais, je vous induirais seulement à prendre un secrétaire (2). Ce serait la charge la plus utile de votre maison, et le plaisir d'écrire sous vous fera que vous en trouverez à peu de frais (3).

L. A. DE BOURBON.

A Fontainebleau, ce 20e octobre 1696.

Vous êtes donc accoutumé à tondre sur un œuf, ou pour mieux dire, vous avez l'imagination si vive qu'une ligne, un mot, une virgule ou un accent vous fournissent une foule de pensées que les Muses vous font produire fort heureusement. En vérité, renoncez tout à fait à Saint-Victor pour habiter uniquement le Parnasse ; rien ne vous contraindra plus dans vos chants et vous pourrez placer l'amour avec ses ailes et ses traits dangereux plus à propos que dans la comparaison d'un *ex-voto* imparfait. Je lui en veux, car je ne sais comment l'accommoder pour ne point choquer au milieu de vos dévotes expressions. Souvenez-vous une autre fois que l'amour de Dieu est la charité et que l'amour avec arc et flèches ne peut s'entendre que de Cupidon, auquel il me semble aussi qu'un bandeau ne siérait pas mal. Adieu, je demande pardon à votre Révérence ; pardon encore, vous n'êtes pas moine (4).

L. A. DE BOURBON.

A Versailles, ce 2 décembre 1696.

Je ne suis pas encore assez fou ni assez entêté des pensées que vous m'avez fait naître, pour croire entendre votre latin mieux que vous-même (5). Je confesse que *componere* peut signifier *comparer ;* et je vous avouerai ingénument que je

(1) Par une lettre de la duchesse du Maine, du 16 octobre (reproduite dans le *Santoliana*, p. 243), on voit que Santeul a fait une réponse dans laquelle il comparait la duchesse à la maréchale d'Estrées, ce dont elle se déclare fort mal contente.

(2) Santeul avait une écriture illisible. Voir le *Santoliana*, p. 245.

(3) Nationale, fr. 24980, f° 238.

(4) Nationale, fr. 24980, f° 283.

(5) Cette lettre est relative à la traduction que faisait le duc, de la *Salpetria nympha Cantilliaca*.

sens dans la traduction de la tirade depuis *Quanquam o ! grande nefas* jusqu'à *Jam non Deus arsit amore*, quelque chose qui ne me plaît point. Je trouve même la tirade latine un peu longue (1), surtout le sens étant fini, la métamorphose de Jupiter étant suffisamment expliquée et connue, et *nudi praesentia numinis urit*, paraissant laisser le cas particulier de Jupiter pour donner une maxime générale sur la présence des divinités dans tout leur éclat. Je vous dirai cependant que je vous défie de traduire par « comparer » *fraudem componere fraudi*. Nous avons vu aussi dans les auteurs *compellare* signifier ce que vous me marquez, mais il n'était pas tout seul et il y avait *verbis compellat amicis*. Si vous le voulez pourtant, le changement se peut faire. Vous êtes bien glorieux de ne pas vouloir qu'Apollon vous corrige et vous parle avec autorité : songez à la différence qu'il y a d'un dieu à vous, combien elle est encore augmentée par la qualité de poète que vous ne dédaignez pas de prendre, et si vous osez de (*sic*) considérer Apollon comme le dieu de la poésie, considérez-le comme prononçant des oracles et ne songez pas à vous révolter contre lui (2). Mais à cette fin, ma traduction pèche, et le *qui se moque de moi* est trop bas. D'ailleurs *compellare* tout seul veut dire reprendre avec force ; cependant pour ne me pas brouiller avec vous, faites mettre : *mais j'aperçois aussi Apollon qui m'avertit en souriant que si le ciel a ses divinités, la terre a aussi les siennes.* Je viens de chercher pour vous flatter entièrement à me servir pour *componere* du mot de *comparer*, et j'ai trouvé ce que vous voulez dire, mais non pas ce que vous avez dit, et de qui que soit la traduction en vers, je n'ai pu rien puiser. Mettez donc dans ma traduction de *Quanquam o ! grande nefas* etc. : « Mais, juste Ciel, où m'emporte mon esprit d'oser comparer le déguisement innocent de ma déesse avec la métamorphose

(1) La tirade un peu longue qui commençait par *Quanquam ô ! grande nefas* a été réduite dans l'imprimé à ces trois vers :

Quo me animus ! fraudem scelus est componere fraudi.
Immemor ille sui, mutatus corpore toto,
Proh pudor ! infando, jam non Deus, arsit amore.

(2) Dans l'imprimé, le poète ne songe pas à se révolter contre Apollon.

indigne à laquelle ce dieu a recours pour contenter sa passion déréglée ; ah ! les vôtres sont d'une autre manière, et vous, » etc. Après ces deux corrections bien mises à leur place, donnez tant de copies qu'il vous plaira : je ne crains guère la critique (1).

L. A. DE BOURBON.

Je voudrais bien qu'on ne sût point que la traduction est de moi.

A Versailles, le 27e janvier 1697.

Je me doutais bien que vous ne pourriez jamais vous renfermer dans les bornes que je voulais vous prescrire (2). Je ne m'en prends point à vous, et ce n'est que moi qui ai tort. J'ai lu assez de poètes pour savoir que ceux que vous imitez avaient besoin de la lyre pour appeler Apollon et que ce dieu les animant, les ravissait souvent à eux-mêmes. Il se rencontre des sujets magnifiques, auxquels ceux qui ne font que bourdonner autour du Parnasse n'osent songer seulement à travailler ; mais ceux qui ont pris place sur ce mont et qui sentent les effets continuels de la protection des Muses, qui ont la bouche ornée de leurs expressions et l'esprit rempli de leurs feux doivent toujours faire trembler ceux qu'ils veulent louer. Occupez-vous à dépeindre le Dieu Mars revêtu de sa tunique de diamants ou Meryone couvert de la poussière des champs troyens, ou Diomède qui, par le secours de Pallas, paraissait comme un dieu. Voilà ce qu'il vous faut : Virgile l'a cru au-dessus de ses forces et nous en laisse par là une haute idée. Ne vous méfiez point des vôtres ; faites dire vrai à M. Perrault, et qu'il se trouve de notre temps un poète aussi

(1) Nat. fr. 24980, f° 233. Deux autres lettres se rapportant à la même traduction se trouvent dans le *Santoliana* (p. 230) avec la date du 11 décembre (et p. 229) à la date du 18 décembre 1696.

(2) Ayant su que Santeul avait l'intention de le louer publiquement de sa traduction de la pièce *Salpetria*, le duc du Maine, par une lettre du 19 décembre 1696 (dans le *Santoliona*, p. 231), s'efforce vainement de l'en détourner. Le poète n'en donna pas moins une pièce nouvelle : *Serenissimo principi Ludovico Augusto Borbonio quod latina carmina gallica interpretatione illustraverit gratulatur S. V.* (*Operum* t. I, p, 79). Ce petit poème a été traduit en vers par M. Ferrarois et en prose par le P. Bouhours, jésuite (ibid,, p. 82-89).

bien qu'un roi qui l'emportent sur l'antiquité (1). Les âmes heureuses des Champs Elysées en murmureront peut-être, et c'est de quoi je ne me soucie guère. Enfin, si vous m'aimez, sauvez-moi un éclat qui ne peut servir qu'à montrer mes imperfections (2). L. A. DE BOURBON.

A Versailles, le 16 avril 1697.

Je reçois comme je dois les dernières marques de votre reconnaissance (3). J'ai tout lieu de me louer de vous, car les plaisir de traduire vos vers m'a payé de ma peine à mesure que je la prenais et vous m'en donnez encore une récompense de laquelle je suis si confus que je ne puis y répondre qu'en vous assurant que je suis tout à vous (4).

L. A. DE BOURBON.

A Marly, le 22 avril 1697 (ms. à tort, 1699).

Ne vous alarmez point de mes reproches (5). Je n'en fais pas à tout le monde. Je redemanderai votre livre à M. de Pontchartrain entre les mains de qui vous aviez souhaité que je le laissasse, et le donnerai au roi.

La traduction du P. Bouhours (6) est très belle et vous avez si bien fait l'un et l'autre que savants et ignorants liront des louanges dont je suis bien indigne et croiront que je les avale

(1) Allusion à la querelle des anciens et des modernes

(2) Nationale, fr. 24980, f° 284.

(3) Le duc veut parler du poème par lequel Santeul le remerciait d'avoir traduit sa *Salpetria*. Cette lettre sert à faire comprendre celle du 18 avril 1697 qu'on lit dans le *Santoliana*, p. 245. Chargée de l'envoyer, la duchesse l'oublia. Elle écrivit au poète seulement le 22 avril (*Santoliana*, p. 241). Dans sa lettre, au lieu de *si je lui donnais une carte*, il faut lire *si je lui donnais une canne* (cf. *Santoliana*, p. 242). Cette lettre accompagnait celle du duc que nous allons reproduire.

(4) Nationale, 24980, f° 240, v°.

(5) Le duc avait envoyé un billet fort sec, le 18 avril (*Santoliana*, p. 245) au poète qui s'était sans doute impatienté de ne ne pas recevoir les remerciements qu'il attendait pour ses vers.

(6) Voir plus haut, page 11, note 2.

à longs traits. Je ne puis assez vous exprimer combien je suis satisfait des vers que votre douleur vous a dictés (1). Il s'en est peut-être vu d'aussi sincères mais jamais de plus ingénieux (2). Adieu.

L. A. DE BOURBON.

A Versailles, ce 28 juillet 1697

Je ne puis me résoudre à vous promettre la traduction des compliments de Pluton (3), cela suivra ma fantaisie, et il me faut de la verve pour traduire comme à vous pour composer. Ne comptez donc point dessus. Vous êtes trop flatteur de la moitié, et si vous continuez à me parler de moi comme vous faites, je serai obligé de rompre tout commerce (4).

L. A. DE BOURBON.

(*A suivre*). CH. URBAIN.

(1) Le duc a sans doute en vue une pièce de Santeul sur la mort de l'abbé Le Pelletier. Voir plus loin, p. 15.

(2) Nationale, fr. 24980, f° 241.

(3) Pluton était un petit chien de la duchesse du Maine, sous le nom duquel Santeul composa une requête à sa maîtresse : *Pluto catellus, ad serenissimam principem expostulatio* (*La Vie et les bons mots de M. de Santeul,* Cologne, 1735, in-12, t. II, p. 7-9). Il est fait allusion à cette pièce dans la lettre de la duchesse, du 22 avril 1697, dont nous avons parlé plus haut (page 12, n. 3). On voit qu'il faut l'assigner à l'année 1697. La *Requête du petit chien Pluton* a été traduite en vers par M. de Bordecraye, docteur en médecine. Ici le duc du Maine répond à une lettre de Santeul qui lui avait demandé de traduire le *Pluto catellus* (*Santoliana*, p. 240).

(4) Nationale, fr. 24990, f° 250, v°.

LES OUDOT

IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

A TROYES, A PARIS, A SENS ET A TOURS

Le nom de Oudot, comme celui de Garnier, est un nom local ; on le trouve communément dans les pièces d'archives et il n'y a rien à chercher sous le rapport des origines.

Des Oudot furent sculpteurs à Troyes aux XIVe et XVe siècles (1) ; un Pierre Oudot y était écrivain en décembre 1441 (2) ; en 1487, Guiot Oudot, fermier des moulins à papier de Barberey, est mentionné comme les ayant abandonnés (3) ; enfin, un François Oudot était parcheminier aux Trévois en 1508-1509 (4).

*
* *

Lors du passage à Troyes de François Ier, en 1521, un « JEHAN OUDOT, libraire, » figure parmi les plus imposés (10 l. t.) pour la réception du souverain (5). On ne sait rien de plus sur son compte, et s'il n'est pas interdit de penser qu'il fut l'ancêtre de ceux qui vont suivre, aucun indice, du moins, ne permet de l'affirmer.

(1) Natalis Rondot, *les Sculpteurs de Troyes aux XIVe et XVe siècles.*
(2) *Comptes de la fabrique de l'église Saint-Jean de Troyes ;* Troyes, Bouquot, 1855, p. 13, d'après les Arch. de l'Aube, reg. 517.
(3) Arch. de l'Aube, E, 345.
(4) *Comptes... de l'église Saint-Jean*, p. 19.
(5) *Les Rois de France à Troyes*, par M. Albert Babeau, p. 28, d'après le registre K, 5, des Arch. mun.

Une semblable incertitude règne encore, de même, sur la personnalité de plusieurs autres *Jean Oudot* qu'on trouve à Troyes, comme imprimeurs, de 1578 (?) à 1638 environ. M. Corrard de Breban, dans ses *Recherches sur l'établissement et l'exercice de l'Imprimerie à Troyes* (3e édition), nomme seulement :

Jean I Oudot (1593-1609) ;

Jean II Oudot *le jeune* (1622-1623).

Un peu mieux renseigné, M. Emile Socard, dans le Catalogue local de la Bibliothèque de Troyes, fait deux personnages de Jean I ; il trouve alors :

Jean I Oudot (1591-1597) ;

Jean Oudot *l'aîné*, frère (1) ou cousin de Jean I (1609-1627) ;

Jean II *le jeune* (1623-1625).

La possession de documents nouveaux nous a permis de déterminer d'une façon plus précise l'existence de ces artisans, sans pouvoir cependant isoler chacun d'eux d'une manière absolument sûre et définitive.

Voici comment nous pouvons établir leur biographie, en serrant de près les documents.

JEAN (I) OUDOT.

Dans une note manuscrite conservée à la Bibliothèque de Troyes (boîtes de fiches), M. Emile Socard attribue à Jean Oudot l'impression d'une plaquette de Pierre Pithou, *Pervigilium Veneris* (2) ; il donne à cette pièce la date de 1578 et base son attribution d'impression sur l'identité des caractères employés avec ceux apportés par Oudot en s'établissant à Troyes sur l'invitation de

(1) C'est bien douteux, avec le même prénom !

(2) In-4 de 3 p., s. l. n. d., mais précédé d'une lettre *P. P. Lectori*, datée des calendes de janvier 1577 (B. T., Catal. loc., n° 4057).

Pithou, et qui provenaient de chez son ancien patron parisien, Mamert Patisson (1). Il ajoute qu'il est peu probable que Pithou ait fait imprimer cette pièce à Paris, alors qu'il avait ici un typographe appelé par lui et dont il connaissait le talent.

Nous ferons à cela une objection. Il serait étonnant que ce Jean Oudot n'ait plus rien produit entre 1578 et 1588 ou 1593, où on le trouve d'une façon certaine. Nous pensons plutôt que Pithou l'aura connu à Paris, chez Patisson, et qu'il l'aura fait venir ensuite pour l'avoir sous la main. Patisson imprimait d'ailleurs encore pour Pithou en 1580 (2).

S'il fallait en croire le même bibliographe local (3), la première impression signée par Jean Oudot serait un ouvrage de François Le Duchat, poète latin originaire de Troyes, cité par La Croix du Maine : « *Francisci Dvcatii Cœnotaphivm Jacobi Mangot*; Tricassibvs, excvdebat Ianvs Odotivs, 1588, in-4 (4) ».

En 1593, Jean Oudot demeurait « en la Ruë nostre

(1) C'est Grosley qui fournit ce détail dans ses *Mémoires sur les Troyens célèbres* (t. II, p. 12), sans d'ailleurs fixer de date ni donner aucune référence, selon son habitude.

(2) M. Fabii Quintiliani, *Declamationes*... (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 4059).

(3) Fiches manuscrites de M. Emile Socard, à la Bibliothèque de Troyes.

(4) *La Bibliothéque françoise de La Croix du Maine et de du Verdier* (Paris, 1772) cite en effet (t. I, p. 217): *Francisci Dvcatii Cœnotaphium Jacobi Mangot*, mais elle n'en attribue pas l'impression à Oudot ; elle donne seulement comme mention bibliographique : « Tricassibus, 1588, in-4 », qui convient aussi bien à l'édition de cet ouvrage donnée cette même année par Claude Garnier (cf. *les Garnier, imprimeurs et libraires à Troyes*, dans le *Bulletin* de 1900, p. 468) et conservé à la Bibliothèque nationale (Inv. Réserve, m Y c, 778). Il serait étonnant que deux éditions aient été données dans la même ville, la même année, et par deux typographes différents.

Dame » et mettait dans un volume (1) l'écusson de France employé par Claude Garnier en 1583. C'est en somme sa première production certaine.

En 1594, il est intitulé d'ailleurs imprimeur du Roy, bien qu'à la même époque Pierre Chevillot fût aussi titulaire de cette charge.

Il imprima en 1596, pour Pierre Pithou, la première édition des Fables de Phèdre (*Phædri Avg. Liberti fabvlarvm Æsopiarvm libri V*), dont le manuscrit avait été trouvé par François Pithou. Cette édition, admirablement imprimée et très rare, existe à la Bibliothèque de Troyes.

En 1597, Jean Oudot emploie la marque ci-dessous, représentant un chapon couronné supporté par deux béliers. Il est donc probable que dès cette époque il avait pour enseigne le *Chapon d'or couronné*, qu'on trouve indiqué seulement en 1622.

(1) *Discovrs et Rapport veritable, de la Conference tenve entre les Deputez de la part de Monsieur le Duc de Mayenne... Avec les Deputez... estants de party du Roi de Nauarre;* in-8 (Bibl. de Troyes, Catal. loc., nº 5044).

Cette maison du *Chapon d'or* avait été acquise par Gilles Vatard, couvreur, et Jacqueline Garnier, sa femme, à une époque indéterminée, mais antérieure à l'année 1600, où cette dernière, veuve, était déjà remariée à Nicolas Oudot. Ce fut donc par ce remariage qu'entra dans la famille la maison portant l'enseigne que Jean Oudot arbora en 1597.

La maison de Claude Garnier, rue Petite-Tannerie, *à Saint-Edme*, échue à sa fille Jacqueline, avait été adjointe à celle du *Chapon d'or* et formait un vaste établissement possédé d'une façon indivise par les Vatard (1) et les Oudot.

En 1594, Jean Oudot est visé, avec ses autres confrères troyens, dans une sentence du Parlement de Paris rendue à la requête de Jean Collet, libraire et imprimeur à Troyes, au sujet de certain privilège (Arch. mun., AA, 40e carton, 2e liasse).

En 1595, il figure comme imposé pour 40 s. dans un rôle d'impôt à l'occasion de l'entrée du roi (Arch. mun., F, 274, quartier de Comporté).

Il fut délégué de sa corporation à la Saint-Barnabé 1598 et à Pâques 1599, à moins que ce ne soit le suivant.

Sa carrière semble s'être terminée vers 1612, car jusqu'à cette époque le nom de Jean Oudot n'est suivi d'aucune qualification qui indique la nécessité de distinguer deux personnages du même prénom. Jean Oudot *l'aîné* portait déjà le titre d'imprimeur-libraire, mais sans doute il travaillait avec son père, ou avec son frère Nicolas, et ne pouvait donner lieu à confusion.

(1) Un Gilles Vatard figure avec d'autres imprimeurs troyens en 1594 ; un Claude (I) Vatard était imprimeur à Troyes de 1601 à 1605, et son fils Claude (II) le fut de 1606 à 1622. — Des Vatard furent imprimeurs-libraires à Auxerre (1581-1622), un à Tours (1618) où peut-être le remplaça Jean Oudot, à Rennes (1631-1766), à Nantes (au XVIIIe siècle), à Lyon (1779).

Nous avons dit ailleurs, à propos de Claude Garnier, que Jean Oudot dut lui succéder ; ce dernier paraît avoir marié ses deux fils, Jean et Nicolas, avec les filles de son prédécesseur.

On peut aussi, il est vrai, quoique rien ne révèle cette transition, faire cesser plus tôt l'exercice de Jean (I), à 1597, par exemple, avec M. Emile Socard, et admettre que son fils Jean *l'aîné* ne jugea à propos de prendre de qualificatif que quand l'établissement de son propre fils Jean (II) *le jeune* eut rendu nécessaire cette distinction.

Durant cette période, Jean Oudot imprima divers ouvrages du jésuite Nicolas Caussin (1583-1651), de Claude Bourgeois, et une Histoire de France avec figures (1609) qui présente déjà tous les caractères des livrets de la Bibliothèque Bleue.

Grosley prétend (1) que ce fut François Pithou (1543-1621) qui poussa Jean Oudot dans la voie des productions populaires, en lui conseillant de réimprimer les anciens romans de chevalerie pour se former un fonds. Or, on n'en trouve aucun à son actif. Il est vrai que vingt lignes plus bas notre auteur attribue à Nicolas Oudot le fait d'avoir « imaginé la collection des anciens romans de la Table ronde, dont-il a donné une partie, et qui fait le fonds de notre bibliothèque bleue ».

JEAN OUDOT *l'aîné*. — Ce Jean Oudot avait épousé Jeannette Garnier, sans doute fille de Claude ; il en eut plusieurs enfants, parmi lesquels Jean (I) *le jeune*. La naissance de celui-ci avant 1590 engagerait presque à ne faire qu'un personnage de Jean (II) et de Jean *l'aîné*... Il en eut encore d'autres enfants, mais aucun d'eux ne nous intéresse. Sa femme vivait encore en 1630.

(1) *Mémoires sur les Troyens célèbres*, t. II, p. 12.

Jean Oudot représenta sa corporation aux assemblées municipales de la Saint-Barnabé 1613 et Pâques 1614.

Un ouvrage intitulé *le Zele de la royne et la pieté des François sur le Bout-de-l'an du Roy Henry le Grand* (1), imprimé « à Troyes, chez Iean et Nicolas les Ovdot, Imprimeurs du Roy : demeurant en la ruë nostre Dame (M.DC.XI) », nous montre les deux frères associés nominalement pour l'exploitation de la charge de leur père, alors qu'ils possédaient chacun un atelier autonome. C'est d'ailleurs le seul exemple qu'on en connaisse ; cependant, Nicolas Oudot indique comme domicile le *Chapon d'or* en 1623.

Jean Oudot imprima dans le même domicile jusqu'en 1627 au moins.

Il paraît être mort à la fin de 1638, car le 15 janvier de l'année suivante ses enfants et petits-enfants vendent moyennant 800 l. leurs droits à sa succession (Min. Sansonnot). Sa femme existait encore en 1632.

Jean Oudot *l'aîné* passa, le 24 juillet 1620, un contrat avec Pierre Patris, dit de Larrivey, neveu du chanoine Pierre de Larrivey, un des créateurs de la comédie en France, pour la fourniture de copies d'almanach (2) de 1621 à 1626 (Min. Thevignon).

Le 8 mai 1625, comme propriétaire de « la maison de *l'ymage St-Edme* », rue Petite-Tannerie, il prend un arrangement avec un sous-locataire, Jean Berthier, imprimeur, qui y avait un atelier. Ce Berthier travaillait sans doute pour le compte de Oudot (Min. Thevignon).

Notre typographe, qui s'intitulait volontiers *Professeur* (3), faisait partie de diverses confréries religieuses ;

(1) Pet. in-8 de 15 p. (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 5049).

(2) Voir *Note sur les Astrologues troyens*, p. 6.

(3) Socard et Assier, *Livres liturgiques du diocèse de Troyes*, Préambule.

il était marguillier de Saint-Jacques, sa paroisse, en 1629 (Arch. de l'Aube, 14 G, 67, et 14 G, 96).

JEAN (II) OUDOT, dit *le jeune*. — Celui-ci, fils de Jean Oudot *l'aîné* et de Jeannette Garnier, était né bien avant 1600, année dans laquelle il est parrain sur Saint-Jacques (26 novembre). Il épousa en premier lieu Anne Porcherat, qui est mentionnée dès le 25 avril 1611 (Saint-Jacques). Il en eut plusieurs enfants (*Ibid.*), parmi lesquels *Jean*, qui fut imprimeur à Sens (Voir plus loin).

Anne Porcherat existait encore en 1620. Morte ensuite, Jean Oudot la remplaça par Elisabeth Brisse, veuve de Millet, tanneur (contrat du 30 avril 1623, Min. Thevignon). Il en eut aussi des enfants (Saint-Jacques, 1623-1626).

Il mourut entre 1627 et 1633, probablement cette dernière année, car Parres Piot, également imprimeur-libraire à Troyes, qui l'avait choisi pour son exécuteur testamentaire le 1er juin 1627, le remplace pour cause de décès le 3 septembre 1633 (Min. Thevignon).

Jean Oudot *le jeune* fut délégué des imprimeurs et libraires à diverses assemblées municipales, de Pâques 1615 à Pâques 1623. Lui ou Jean *l'aîné* le fut de 1624 à 1629.

On connaît peu d'impressions de Jean Oudot *le jeune*. MM. Corrard de Breban et E. Socard lui attribuent un *Processionale Trecense*, de 1623, in-8 avec plain-chant noté ; mais rien ne prouve que cet ouvrage n'a pas été fait par Jean Oudot *l'aîné*, auquel nous croyons devoir le restituer.

Oudot *le jeune*, tout au moins, a publié des almanachs ; il avait pour astrologue attitré Pierre Patris, dit de Larrivey, dont il a été question tout à l'heure. Il s'était entendu, le 15 décembre 1621, avec Claude Briden, également imprimeur, pour mettre conjointement à jour les

productions astrologiques de Larrivey, que d'autres de leurs confrères reproduisaient sans y être autorisés. En 1623, ils s'interdisent réciproquement de les imprimer en rouge et noir : ils devront le faire en noir seulement et n'y employer pas plus de papier l'un que l'autre ; le caractère seul pourra différer ; ils ne pourront en céder en nombre à personne, sinon aux colporteurs qui les débitent en détail (Min. Thevignon).

JEAN OUDOT, imprimeur à Sens.

Jean Oudot *le jeune* avait eu de Anne Porcherat un fils Jean, baptisé le 28 juillet 1614, à Saint-Jacques. Il le plaça en apprentissage pour trois ans, le 27 janvier 1626, chez Léger Charbonnet, imprimeur et relieur.

Il est possible que ce Jean Oudot soit celui dont fait mention le compte de l'office de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Sens (1637-1638), pour avoir imprimé des Tables des fêtes et anniversaires. M. Henri Monceaux, qui nous communiqua cette note quelques jours avant sa mort regrettable, hésite à fixer à Sens le domicile de cet imprimeur, dont on ne connaît rien d'autre ; il pense qu'il s'agit là d'un Oudot de Troyes. Le 15 janvier 1639, le Jean Oudot fils du *jeune* est qualifié de « marchand » à Troyes dans un acte par lequel il vend son droit à la succession de son grand-père (Min. Sansonnot). Il aura quitté tôt notre profession.

VEUVE JEAN (II) OUDOT *le jeune*. — *Elisabeth Brisse* succéda quelque temps à son mari. On a d'elle une *Copie des Statuts et Reglemens des Maitres Torcheurs, Blanchisseurs de la Ville et Fauxbourgs de Troyes, obtenus en l'année 1635, le 12 janvier ;* pet. in-8 de 21 p. ; A Troyes, chez la veuve de Jean Oudot, Imprimeur-Libraire, Ruë du Temple (B. T., Catal. loc., n° 2760). Elle était décédée le 15 janvier 1639.

JACQUES (I) OUDOT. — Ce Jacques Oudot, qui était

peut-être fils de Jean (I), dont il occupait le local rue de la Petite-Tannerie, *à Saint-Edme*, apparait avec le titre d'imprimeur dès le 20 octobre 1622 (Saint-Jacques) ; il était marié à Jeanne Briden, dont il eut six enfants au moins de 1628 à 1643 (*Ibid.*). Aucun d'eux ne semble avoir suivi la carrière.

Le 6 novembre 1630, il s'intitule « imprimeur et libraire du Roy », titre qu'il se donne encore le 26 septembre 1641, en prenant à loyer de Jacques Babelin, messager ordinaire du roi, deux chambres basses, aisances et cour, dans la maison à l'enseigne de *Saint-Edme* (Min. Thevignon). Le 26 octobre 1651, « marchand imprimeur », il renouvelle ce bail en y ajoutant une chambre haute sans cheminée « servant cy-devant d'imprimerie (1) » (*Ibid.*).

Ce Jacques Oudot comparut pour ses confrères aux assemblées municipales de 1624 et 1630. Il figure dans les actes corporatifs de 1644.

Le 28 juillet 1654, Jacques Oudot fut contraint, par sentence du bailliage de Troyes rendue à la requête des compagnons imprimeurs de la ville, à mettre hors de son atelier des ouvriers qui n'avaient pas fait l'apprentissage réglementaire (Bibl. de Reims, fonds Deullin).

Il mourut peu après. Le 8 août 1655, sa veuve se remaria à Léger Charbonnet, imp. et lib., dont elle était veuve dès le 22 mars 1668. Elle-même fut inhumée sur Saint-Jacques, le 20 décembre 1671, âgée de 65 à 66 ans.

Les seuls ouvrages que l'on connaisse de lui sont des almanachs : « *Predictions generales povr l'an M. DC. XLII*, à Troyes, par Iaques Oudot, en la Ruë Nostre-Dame » (B. T.) ; plus tard, à la même adresse : « *Predictions perpe-*

(1) Celle de Claude Garnier.

tvelles dv nombre d'or ov cicle lvnaire... de 1651 à 1669 » (B. T.).

Astrologue, ces prédictions étaient son œuvre ; celles de 1642 sont signées : « Par I Oud. (Jacques Oudot), D. (disciple) de Iean Petit Parisien, Professeur és sciences Astrologiques & Mathématiques. » Les dernières parurent pour 1646, 1651, 1652. Il fit aussi des *Observations astrologiques* en 1649.

Jacques Oudot, dans l'intervalle de ces productions, travaillait chez lui pour le compte d'autrui ; voici, en effet, l'avis qu'il plaça au verso du titre des *Predictions* de 1651 : « Cher amy, ie te donne aduis que le contract « que i'auois fait auec aucuns particuliers imprimeurs « et libraires de la ville de Troyes a fini ceste année mil « six cens cinquante vn, touchant la vente que ie leur « auois promise des Almanachs de Mathurin Questier « et le curé de Saincte Marthe, et autres Autheurs, dont « ie te feray part à l'aduenir Si bien que si tu désire en « faire achat ou prouision addresse toy chez iacques « Oudot Maistre Imprimeur à Troyes, en son logis ruë « de la petitte Tannerie à trois maisons du costé droict « en la ditte ruë entrant en icelle par la ruë Nostre- « Dame, et tu te puis asseuré du prix le plus raisonnable, « c'est tout Adieu. »

Il y a contradiction de l'une à l'autre page, quant à la demeure précise de notre typographe. Peut-être avait-il un magasin rue Notre-Dame, *au Chapon d'or*, comme on le trouve pour Nicolas (II) Oudot, ou faisait-il vendre par la veuve de Nicolas (I).

Claude (I) Oudot (vers 1670). — M. Corrard de Breban (*Recherches*, 3e éd., p. 152) mentionne un « Claude Oudot, imprimeur, rue de la Petite-Tannerie, vers 1670 ». C'est peut-être un fils de Jacques (I) travaillant chez son père.

Nicolas (I) Oudot, fils de Jean, croyons-nous, et frère

de Jean (I), avait épousé vers 1597 Jacqueline Garnier, fille de Claude Garnier, imprimeur, et veuve de Gilles Vatard, couvreur. Il en eut six enfants, parmi lesquels *Jean Oudot*, devenu imprimeur à Tours, et une fille Jacquette, qui épousa Léger (II) Charbonnet, libraire (contrat de 1619, Min. Thevignon).

Jacqueline Garnier mourut un peu avant le 22 mai 1612, date à laquelle fut fait l'inventaire des biens dépendant de la communauté. A cette époque eut lieu une vente des parts de biens et de marchandises dévolues aux enfants. Or, c'est précisément cette année-là que Jean et Nicolas Oudot impriment en société ; on peut penser que Nicolas, un peu dépourvu par le partage de son matériel, avait eu recours à son frère pour continuer à travailler.

Nicolas Oudot épousa ensuite Guillemette Journée, dont il eut entre autres enfants *Nicolas (II)*, devenu imprimeur.

Il mourut, paraît-il, en 1636 (1). Il avait fait son testament dès le 17 septembre 1633.

Jean Oudot, membre de plusieurs associations religieuses, était marguillier de la paroisse Saint-Jacques en 1629. Il fut aussi délégué par ses confrères, en 1598 et 1599, aux assemblées municipales.

Dès 1606 il demeurait rue Notre-Dame, *au Chapon d'or couronné*. L'imprimerie paternelle, on le voit, était exploitée en communauté.

(A suivre.) LOUIS MORIN.

(1) A. Socard, *Livres populaires, Noëls et Cantiques*, p. 7, note.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

ET

LA VILLE DE LYON

Le monde érudit attend avec impatience l'apparition des dernières livraisons d'un grand et savant ouvrage qui menace fort d'affaiblir l'importance de ses devanciers et sera un des plus beaux monuments bibliographiques de notre époque.

La *Grande Encyclopédie*, dont je viens parler ici, a été confiée au savoir et aux soins des écrivains les plus travailleurs et les plus sérieux. Elle aura plus de trente volumes in-4°, petit texte, à deux colonnes. Dans toutes les connaissances humaines, on a relevé les plus petits détails. Rien que l'article : *Rhône* est merveilleux.

Elle fera foi dans le monde entier et on l'écoutera comme un guide infaillible et sûr. Il est donc du devoir de tout homme qui lit de signaler les désidérata ou les erreurs qui se seraient glissés dans ses pages, et si l'errata ou le supplément qui en résultera est bien fait, on pourra obtenir, pour une seconde édition, une œuvre aussi parfaite que le génie humain puisse le désirer.

Qu'on me permette de commencer :

A la page 598 du vingt-huitième volume, article : *Rhône*, je lis :

« En 1793, Lyon révoltée contre la Convention, souffrit cruellement. *Prise* LE 22 AOUT, elle fut mise à feu et à sang. »

Les conventionnels n'étant entrés dans Lyon que le

10 octobre, je pense que l'auteur a dû écrire que la ville fut investie au mois d'août et prise le 10 octobre.

C'est un membre de phrase qui est tombé, mais qu'il faut rétablir à tout prix.

L'histoire ne se modifie pas ainsi.

Puis, pourquoi mettre le nom de notre ville au féminin? J'ai toujours cru que notre *vieux Lyon* était du masculin comme Paris.

Voici pour la rigide vérité.

Dix lignes plus loin, je trouve qu'en 1834 « *des rues entières furent éventrées* ».

A-t-on voulu dire qu'elles furent détruites? Ce serait une exagération.

La réalité fut assez triste pour qu'on ne cherche pas encore à l'augmenter.

Parmi les grands hommes que le département a produits, on cite :

« Roland de la Platière, Duphot, Vitet, Claude Martin, Suchet, Camille Jordan, Jules Favre, Mme Récamier, J.-B. Say, de Gérando, Jean Raynaud, Prony, Jacquard, *Laurent de Jussieu*, Ampère, le grand inventeur; son fils, l'historien; Claude Bernard, Lemot, Flandrin, Meissonier, Puvis de Chavannes, etc. »

Et c'est tout.

Mais l'ouvrage est si soigné, si complet, qu'on pourrait croire, au loin, que Lyon n'a jamais eu d'autres illustrations.

L'*Encyclopédie* déclare qu'elle ne s'occupe que des noms dont la réputation est universelle, et non des réputations purement locales. A-t-elle donc pris pour des gloires de clocher :

Les empereurs Claude, Marc Aurèle et Caracalla, Germanicus, Sidoine Apollinaire, d'Albon, maréchal de Saint-André, Louise Labé, Audran, Drevet, Cars,

Coustou, Coysevox, Philibert Delorme, Stella, Menestrier, Champier, Spon, tous nés sur notre sol ?

Ces noms rappellent-ils de simples illustrations locales et n'égalent-ils pas ceux de l'époux de Madame Roland ou de cet infortuné orateur qui n'a pas su défendre nos frontières ?

Dans cette admirable famille des Jussieu qui a donné cinq membres à l'Institut, pourquoi n'avoir nommé que Laurent, né à Montrottier (Rhône), le 29 mai 1651, qui n'est connu que parce qu'il a été le père de seize enfants, parmi lesquels Christophe, Antoine, Bernard et Joseph eurent une véritable et glorieuse célébrité, continuée par leurs descendants.?

Laurent, probablement fils d'Odoard, fut apothicaire, pharmacien, médecin et bourgeois de Lyon; il n'a rien écrit. Seulement, il prouva qu'il n'avait point dérogé en ouvrant boutique. Il fit ses preuves de noblesse; fut maintenu dans sa qualité de gentilhomme et fit enregistrer son nom et ses armoiries dans l'*Armorial de la Généralité de Lyon* de 1696. Il fut un homme estimé, important et mourut, à Lyon, le 24 mai 1718. Voir les savantes recherches de M. Félix Desvernay sur cette famille. Pourquoi est-il cité dans la *Grande Encyclopédie* et pourquoi a-t-on omis :

Christophe, son fils aîné ?

Celui-ci fut aussi apothicaire et, comme son père Laurent, il fut jaloux de ses droits; il fit aveu de ses terres, maisons-fortes et seigneuries de Senevier, Combelande et Monteynoux; il portait : *Vairé d'argent et de gueules, au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.* Ceci pour ceux qui ont nié ou discuté la noblesse des Jussieu.

La noblesse? Ce n'est rien, sans doute. Humble roturier, c'est mon avis; mais je crois, cependant, que lorsqu'on a des titres on doit les garder.

L'*Armorial du Lyonnais*, par Steyert, déclare, qu'au XVIIe siècle, cette famille possédait Senevier, Combelande, Saint-Julien-sur-Bibost, Courzieu, Savigny et Sain-Bel.

Christophe était né, à Lyon, le 7 avril 1685; il eut pour fils, entre autres, le célèbre Antoine-Laurent, naturaliste, et Bernard-Pierre, dont je parlerai plus loin.

Renommé comme pharmacien, on doit à Christophe un *Traité de la Thériaque* et d'autres ouvrages qui attirèrent l'attention sur lui. Ce n'est sans doute pas une célébrité digne de l'*Encyclopédie*, mais je le cite comme première illustration de sa famille. Il mourut à Lyon, le 12 décembre 1758. Ces chiffres sont exacts; ils ont été relevés par M. Félix Desvernay, avec le soin et l'exactitude sévère d'un bibliothécaire-bibliophile. Ils étaient inconnus à Paris.

Antoine, autre fils de Laurent, et frère de Christophe, est né à Lyon le 8 juillet 1686; mort, à Paris, le 22 avril 1758.

Il était membre de l'Académie des sciences dès l'année 1711, et fut nommé, en 1740, professeur de botanique au Jardin du Roi.

Le premier il a fait connaître à Louis XIV la fleur et le fruit du caféier.

Bernard, fils de Laurent, frère de Christophe et d'Antoine. Né à Lyon le 17 août 1699; mort à Paris le 6 novembre 1777. Créateur de la *Méthode Naturelle;* membre de l'Institut. La ville de Lyon lui a érigé une statue dans un de ses plus beaux quartiers.

Joseph, fils de Laurent, frère de Christophe, d'Antoine et de Bernard; né à Lyon le 3 septembre 1704. Médecin, botaniste, ingénieur, mathématicien, il explora, pendant trente-cinq ans, les montagnes et les déserts de l'Amérique méridionale; fit les plus précieuses découvertes

et, à son retour, vit périr ses collections, ses manuscrits, tous ses trésors, le fruit des peines de toute sa vie et mourut à Paris, le 11 avril 1779, du désespoir de voir s'évanouir ainsi la gloire qui devait le mettre au premier rang.

Antoine-Laurent, le plus célèbre des Jussieu.

Né à Lyon le 12 avril 1748, mort à Paris le 17 septembre 1836. Membre de l'Académie des Sciences, organisateur du Museum ; il compléta et appliqua la *Méthode Naturelle* créée par son oncle Bernard et publia des travaux que tout le monde connaît.

Il fut le père d'Adrien, membre de l'Institut, mais comme il est né à Paris, je n'ai pas le droit de m'en occuper.

Je ne citerai donc plus que :

Laurent-Pierre, né à Villeurbanne-lès-Lyon, auteur de *Simon de Nantua*, et

Alexis, fils de Bernard-Pierre, frère de Laurent-Pierre, né à Lyon le 17 avril 1802; mort au château de Beauvernay, commune de Saint-Nizier (Loire), le 25 octobre 1865. Moraliste, économiste, poète; il a payé de sa réputation le tort immense d'avoir habité la province. Que Lyon lui sache gré de cet amour pour sa ville natale qui l'a perdu.

Il était oncle d'un autre Alexis de Jussieu qui fut archiviste de la Savoie.

Si l'*Encyclopédie* a oublié cette famille qui fut une des gloires de la France, il est moins étonnant qu'elle ait passé sous silence d'humbles provinciaux tels que :

Ballanche, Bergasse, Clairville, Delessert, Roubillac, Rondelet, Bourgelat, Rozier, Poivre, Chinard, Lemot, Ruolz, Saint-Jean, Louis Perrin, Thimonnier et nos derniers grands hommes : Clair Tisseur, Pierre Dupont et Soulary.

Mais pourquoi le cruel ostracisme qui a frappé toute une phalange de héros? Pourquoi confondre avec de simples bourgeois tous ces généraux issus de la Révolution et dont tant de noms brillent sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile : Berruyer, qui eut pourtant le malheur d'être battu par les Vendéens pour s'être soumis aux ordres et avoir suivi le plan d'un Conventionnel qui le menaçait de l'échafaud s'il n'obéissait pas ; Bruny, Carra-Saint-Cyr, Chabert, Clerc, Dru, Forest, Franceschi, Gay, Girard, Godinot, Goullus, Jomard, Lapisse, le héros de l'Espagne, dont le cadavre, tombé devant l'ennemi, était si couvert de cicatrices et de blessures, qu'il était affreux à contempler; Mâcon, Maléchard, Margaron, Maupetit, aussi bon administrateur que fougueux sabreur; Moline-Saint-Yon, Moreau; le savant Pernéty, Piston, Sériziat, Tolozan, et enfin le colonel Sève, Soliman-Pacha, le vainqueur de Homs, Saint-Jean-d'Acre, Beylam, Konieh, Nezib; dont l'épée a fait trembler Constantinople et dont le nom est plus populaire sur les rives du Bosphore que sur les bords du Rhône où fut son berceau.

N'eût-on pu prendre quelques-uns de ces vaillants pour accompagner Duphot et Suchet?

Si l'*Encyclopédie* a regardé ces réputations comme des quantités négligeables, sachons lui gré, du moins, remercions-la profondément de n'avoir pas imité Larousse, Bescherelle, Vivien-Saint-Martin, Poitevin, toutes les *Géographies*, tous les *Indicateurs* et tous les *Guides*, qui font naître à Lyon : Mme Sophie Gay, née à Paris; MM. Amard, auteur dramatique, né aussi à Paris; Amard, chirurgien, né à Coligny; Arlès-Dufour, né à Cette; Bichat, né à Toirette (Jura); Boitel, né à Rive-de-Gier; Bossut, né à Tartaras; J.-B. Desgranges, chirurgien, né à Mâcon; l'empereur Géta, né à Milan;

saint Irénée, né à Smyrne; Jambon, chirurgien, né à Emeringes; Janin de Combeblanche, né à Carcassonne; Victor de Laprade, né à Montbrison; Lassalle, dessinateur, né à Seyssel; Martin aîné, médecin, poète, né à Saint-Rambert-en-Bugey; le docteur Petetin, né à Lons-le-Saunier; Anselme Petetin, journaliste à Lyon, directeur de l'Imprimerie Nationale, né à Morzine (Savoie); le docteur Pitt, né à Montbrison; Pitt, publiciste, né à Montpellier; Rast-Maupas, médecin, né à la Voulte; Ravez, né à Rive-de-Gier; Richerand et Récamier, nés à Belley; enfin, Scaliger, né dans la Garonne; par contre, un des plus grands génies de la Renaissance, oublié par l'*Encyclopédie* et les *Guides*, Jean de Paris, est né à Lyon.

Mais comment l'histoire ne ferait-elle pas des erreurs quand le journalisme, qui devrait la guider, la trompe si souvent avec une impardonnable légèreté ?

N'est-ce pas la *Libre Parole* qui, le 28 août de l'année dernière, en parlant de notre industrie, affirmait que Lyon avait eu, en 1873, cent vingt mille métiers (en activité, sans doute) et seulement douze mille en 1896 ? Je crois même qu'elle les avait vus.

Deux cent quarante mille canuts sur une population de quatre cent mille âmes, n'était-ce pas un peu exagéré ?

Quant à Mme Sophie Gay, ce sont les *Guides* et les *Annuaires* qui sont coupables. Un d'eux, sans remonter aux sources, a confondu l'illustre mère de *Delphine* avec Mlle Mary Gay, auteur de quelques ouvrages, traductrice de plusieurs livres anglais, et depuis un siècle tous les *Indicateurs* se sont copiés à l'envi, sans que personne ait réclamé.

Née à Lyon, en 1750, Mlle Mary Gay fut obligée de faire des traductions pour vivre. Elle réussit, alla s'établir à Paris, épousa M. Allart et mourut le 8 janvier 1821,

laissant une modeste réputation qui eût passé inaperçue en province, mais qu'on fit briller à Paris, ce qui la fit, trop légèrement, confondre avec sa célèbre homonyme.

Dégageons ces deux personnalités, et rappelons enfin que c'est Mary Gay, Madame Allart, qui est née à Lyon.

Merci, à nouveau, à cette grande et belle *Encyclopédie* de n'avoir pas perpétué tant d'erreurs.

M. Paul Saint-Olive, dont tant de Lyonnais se souviennent, disait, un jour, avec une adorable naïveté :

« — Le croiriez-vous ? J'ai fait dernièrement un sonnet contre les crinolines. Eh ! bien, Monsieur, il y en a encore ! »

Avec la même candeur, je répéterai après lui : « De tous mes poumons, je viens de crier aux *Dictionnaires*, aux *Annuaires* et aux *Guides* : Madame Sophie Gay, Géta, saint Irénée, Adrien de Jussieu, Bichat, Récamier, Richerand, Scaliger, ne sont pas nés chez nous, et vous verrez que, dans leurs prochaines éditions, ils les feront encore tous naître à Lyon. »

AIMÉ VINGTRINIER.

NÉCROLOGIE

HENRI DE BORNIER

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. le vicomte Henri de Bornier, membre de l'Académie française, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, officier de la Légion d'honneur, décédé le 26 janvier à l'âge de 76 ans.

Nous citerons parmi les principaux ouvrages de l'éminent académicien : *Premières feuilles, poésies* (Paris, Desloges, 1845, in-12); *Dante et Béatrix, drame en cinq actes et en vers* (Paris, Lévy frères, 1853, in-12); *Eloge de Chateaubriand, discours* (Paris, Didot frères, 1864, in-8); *Le Fils de la terre, roman* (Paris, Douniol, 1864, in-8); *Agamemnon, tragédie en cinq actes, imitée de Sénèque* (Paris, Lévy frères, 1868, in-12); *Napoléon à Corneille, poésie* (Paris, Ollendorff, 1874, in-8); *Le Monument d'Alexandre Dumas* (Ibid., id., 1874, in-8); *Les deux villes, poésie* (Paris, Dentu, 1875, in-18); *La Fille de Roland, drame en quatre actes, en vers* (Ibid., id., 1875, In-8); *La Politique dans Corneille* (Paris. Dentu, 1879, in-12); *Les Noces d'Attila, drame en quatre actes, en vers* (Paris, Dentu, 1880, in-8); *Attila. A propos d'un drame nouveau* (Ibid., id., 1880, in-8); *L'Apôtre, drame en trois actes, en vers* (Ibid., id., 1881, in-8); *Poésies complètes* (Ibid., id., 1881, in-12); *La Lizardière, roman contemporain* (Ibid., id., 1883, in-12); *Comment on devient belle* (Ibid., id., 1884, in-12); *Le Jeu des vertus, roman d'un auteur dramatique* (Ibid., id., 1885, in-12); *Mahomet,*

drame en cinq actes, en vers (Ibid,, id., 1890, in-8); *Louise de Vauvert* (Ibid, id, 1890, in-12); *Le Fils de l'Arétin, drame en quatre actes, en vers* (Ibid., id., 1894, in-12); etc., etc.

EUGÈNE ASSE

Un autre deuil a également frappé la Bibliothèque de l'Arsenal. M. Eugène Asse, homme de lettres, sous-bibliothécaire de cette Bibliothèque, officier de l'instruction publique, a suivi de près dans la tombe M. le vicomte Henri de Bornier et c'est avec un profond chagrin que j'enregistre ici la mort d'un ami qui fut aussi l'un des plus dévoués collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile.*

Eugène Asse est décédé le 1er février en sa propriété du hameau de Boulainvilliers, à la suite d'une maladie qui, depuis de longs mois, le faisait cruellement souffrir. Il était âgé de 70 ans. L'un des plus anciens amis de Asse, M. Lorédan Larchey, a bien voulu se charger de rappeler, avec toute son autorité et sa compétence, dans la prochaine livraison de notre revue, la vie toute d'honneur et de travail du regretté défunt. Qu'il me soit permis, du moins, de dire, dès aujourd'hui, combien est grand le vide qu'il laisse dans nos rangs et de saluer respectueusement, à son départ pour une vie meilleure, l'érudit impeccable, le lettré délicat, le bibliophile passionné, l'ami dévoué que fut Eugène Asse. Son érudition était sûre et profonde; elle n'avait d'égale que sa modestie.

L'auteur des *Petits romantiques,* qui ont paru ici même, avait débuté au barreau sous les auspices de M. Oscar de Vallée. En 1869, il entra au *Moniteur universel* auquel il donna une collaboration quotidienne jusqu'en 1887. Droit et incorruptible, fidèle à ses principes politiques et religieux pour lesquels il combattit avec une rare

énergie, Eugène Asse n'a jamais compté, partout où il a passé, que des amis.

A la Bibliothèque de l'Arsenal, il était aimé de tous et et je suis heureux de pouvoir imprimer ici l'adieu touchant et ému prononcé à l'issue de la cérémonie funèbre par M. Henry Martin, conservateur-adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal, au nom de tous ses collègues :

Au nom de la Bibliothèque de l'Arsenal, à laquelle appartenait le cher défunt qui repose ici, j'ai le triste devoir, en l'absence de M. Eugène Muller indisposé, de dire un dernier adieu à l'excellent collègue, à l'ami sûr et fidèle que fut Eugène Asse.

La Bibliothèque de l'Arsenal est cruellement frappée. Il y a quatre jours, nous accompagnions à sa dernière demeure le vicomte Henri de Bornier qui en était l'administrateur. Aujourd'hui, c'est Eugène Asse qui nous quitte. Devant ce cercueil, on ne se sent pas le courage d'évoquer d'autres souvenirs que ceux de l'amitié. Ne faudrait-il pas dire pourtant quel fin lettré était Eugène Asse? Il fut un des esprits les plus délicats de notre époque. Personne peut-être ne connut mieux que lui ce dix-huitième siècle dont il était parmi nous le dernier représentant; il en avait tout l'esprit, toute la malicieuse finesse; mais cet esprit, cette finesse, comme il en tempérait le mordant par une bonhomie, une bonté, une indulgence souriante, qui, dans les causeries intimes, ne tardait pas à faire de chacun de ses auditeurs un ami. La preuve n'en est-elle pas dans cette tendresse qu'il avait su inspirer aux amis dévoués qui l'ont entouré à ses derniers moments! — Nous tous, dans cette Bibliothèque de l'Arsenal, où il était si bien à sa place, nous l'aimions, non pas comme un collègue, mais comme on aime un frère aîné, qui n'a jamais refusé un bon conseil, une bonne parole.

Il y a quelques années, Eugène Asse avait été frappé dans sa plus chère, dans sa seule affection. Lorsqu'eut disparu la compagne de sa vie, tout fut fini pour lui; et quand la mort se présenta, elle fut accueillie comme la libératrice, car Eugène Asse était de ceux qui croient que les êtres qui se sont chéris doivent se retrouver par delà le tombeau.

Ne le plaignons pas; il avait accompli sa tâche. Mais nous,

nous tous qui l'avons connu et aimé, nous ne l'oublierons jamais ; et c'est le cœur serré par une émotion sincère que j'adresse à Eugène Asse cet adieu suprême, au nom de tous ses collègues de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Eugène Asse laisse une œuvre littéraire importante : je n'ai pas la prétention d'en donner, pour le moment du moins, une bibliographie complète, mais je tiens à dresser une liste sommaire des principales publications auxquelles il a attaché son nom :

1° — Lettres du XVIIe et du XVIIIe siècle. — Lettres portugaises avec les réponses. Lettres de Mlle Aïssé, suivies de celles de Montesquieu et de Mme du Deffand au chevalier d'Aydie, etc. Revues avec le plus grand soin sur les éditions originales, accompagnées de nombreuses notes, suivies d'un index et précédées de deux notices biographiques et littéraires par Eugène Asse. Edition ornée du portrait de Mlle Aïssé, fac-simile d'une gravure du temps. *Paris, Charpentier et Cie*, 1873, in-12.

2° — Lettres de Mlle de Lespinasse, suivies de ses autres œuvres et de lettres de Mme du Deffand, de Turgot, de Bernardin de Saint-Pierre, et précédées d'une notice biographique et littéraire par Eugène Asse. Edition ornée du fac-simile d'une lettre inédite de Mlle de Lespinasse. *Paris, Charpentier et Cie*, 1876, in-12.

3° — Mlle de Lespinasse et la marquise du Deffand, suivi de documents inédits sur Mlle de Lespinasse publiés et annotés pour servir de complément aux lettres de Mademoiselle de Lespinasse, par Eugène Asse. *Paris, G. Charpentier*, 1877, in-12.

4° — Lettres du XVIIe et du XVIIIe siècle. — Lettres de la M^se Du Chatelet, réunies pour la première fois, revues sur les autographes et les éditions originales, augmentées de 37 lettres entièrement inédites, de nombreuses notes, d'un index et précédées d'une notice biographique par Eugène Asse. *Paris, G. Charpentier*, 1878, in-12.

5° — Contes de Boufflers. Contes en vers. Contes en prose, précédés d'une notice par Eugène Asse. Portrait gravé

à l'eau-forte par Ad. Lalauze. *Paris, librairie des Bibliophiles*, 1878, in-8.

Fait partie de la collection *Les Petits Classiques*.

6° — Lettres du XVIIe et du XVIIIe siècle. — Lettres de Mme de Graffigny, suivies de celles de MM^es^ de Staal, d'Epinay, du Bocage, Suard, du chevalier de Boufflers, du marquis de Villette, etc., etc., des relations de Marmontel, de Gibbon, de Chabanon, du prince de Ligne, de Grétry, de Genlis sur leur séjour près de Voltaire, revues sur les éditions originales, augmentées de nombreuses notes, d'un index et précédées d'une notice biographique par Eugène Asse. *Paris, G. Charpentier*, 1879, in-12.

7° — Poésies et œuvres diverses du chevalier Antoine Bertin. Avec une notice bio-bibliographique par Eugène Asse. *Paris, A. Quantin*, 1879, in-8.

Fait partie de la collection des *Petits poètes du XVIIIe siècle*.

8° — Lettres du XVIIe et du XVIIIe siècle. — Lettres de la Présidente Ferrand au baron de Breteuil, suivies de l'histoire des amours de Cléante et de Bélize, et des poésies d'Antoine Ferrand, revues sur les éditions originales, augmentées de nombreuses notes, d'un index, et précédées d'une notice biographique par Eugène Asse. *Paris, G. Charpentier*, 1880, in-12.

9° — Lettres du XVIIe et du XVIIIe siècle. — Lettres de l'abbé Galiani à Madame d'Epinay, Voltaire, Diderot, Grimm, le baron d'Holbach, Morellet, Suard, d'Alembert, Marmontel, la vicomtesse de Belsunce, etc., publiées d'après les éditions originales, augmentées des variantes, de nombreuses notes, et d'un index, avec notice biographique par Eugène Asse. *Paris, G. Charpentier*, 1881, 2 vol. in-12.

10° — La France aux Croisades, par Eugène Asse, lauréat de l'Académie française. Ouvrage orné de 60 gravures. *Paris, Firmin-Didot et Cie*, 1888, in-8.

11° — Louis et Charles le Téméraire, par Eugène Asse. Ouvrage illustré de 59 gravures. *Paris, Firmin-Didot et Cie*, 1889, in-8.

12° — Mémoires de la D^sse^ de Brancas, suivis de la correspondance de Mme de Châteauroux et d'extraits des

Mémoires pour servir à l'histoire de Perse, publiés avec préface, notes et tables par Eugène Asse. *Paris, librairie des Bibliophiles*, 1890, in-16.

Fait partie de la *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France.*

13° — Mémoires de Mme de La Fayette, publiés avec préface, notes et tables par Eugène Asse. *Paris, librairie des Bibliophiles*, 1890, in-16.

Fait partie de la *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France.*

14° — Anecdotes sur le Mis de Richelieu, par C. de Rulhière, précédées d'une notice par Eugène Asse. *Paris, librairie des Bibliophiles*, 1890, in-16.

Fait partie de la collection *Les Petits chefs-d'œuvre.*

15° — Eugène Asse, lauréat de l'Institut. — L'Académie française. Ouvrage illustré de 61 gravures. *Paris, Firmin-Didot et Cie*, 1890, in-8.

16° — Les Filles d'Adrienne Le Couvreur, par Eugène Asse (Extrait de la Revue rétrospective du 1er novembre 1892). *Paris, aux bureaux de la Revue rétrospective*, 1892, in-12.

17° — Le Baron de Ferriol et Mademoiselle Aïssé, par Eugène Asse (Extrait de la Revue rétrospective de 1893). *Paris, aux bureaux de la Revue rétrospective*, 1893, in-12.

18° — Alfred de Vigny et les éditions originales de ses poésies, par Eugène Asse. *Paris, librairie Techener*, 1895, in-8.

Paru d'abord dans le *Bulletin du Bibliophile.*

19° — Le Palais au XIXe siècle. Le Premier avocat général Oscar de Vallée. *Paris*, 1896, in-8.

Non mis dans le commerce.

20° — Madame Eugène Asse, née Marie-Amélie Besançon 1831-1895. *S. l.* [*Paris*], 1896, pet. in-8.

Tiré à 60 ex. Non mis dans le commerce.

21° — In Memoriam, par Eugène Asse. Avec sept héliogravures. *Paris*, 1897, in-8.

Tiré à 60 ex. Non mis dans le commerce.

22° — A Jean Vicaire. Sonnet. *S. l.* [*Vendôme, impr. F. Empaytaz*], 1897, in-4.

Tiré à 12 ex. Non mis dans le commerce.

23° — La Question d'authenticité des Mémoires de Talleyrand, par Eugène Asse, sous-bibliothécaire à l'Arsenal. *Paris, bureau de la Revue biblio-iconographique,* 1897, in-8.

Tirage à part de la *Revue biblio-iconographique.*

24° — Eugène Asse. — Les Malheurs d'une héritière. Les Bautru et Mlle de Nogent. *Paris, H. Champion,* 1897, in-8.

Extrait de la *Correspondance historique et archéologique,* année 1896.

25° — Eugène Asse. — Les Petits Romantiques. Antoine Fontaney. Jean Polonius. L'Indépendance de la Grèce et poètes de la Restauration. Jules de Rességuier. Edouard d'Anglemont. *Paris, Henri Leclerc,* 1900, in-8.

Paru d'abord dans le *Bulletin du Bibliophile.*

Cette liste ne comprend que les volumes ou plaquettes portant le nom de notre regretté collaborateur ; considérable eût été une nomenclature contenant l'indication de ses articles politiques ou littéraires publiés dans la *Revue contemporaine,* le *Moniteur,* la *Revue de France,* le *Livre,* la *Grande Encyclopédie,* la *Nouvelle revue rétrospective,* la *Revue biblio-iconographique,* la *Nouvelle revue internationale,* la *Correspondance historique et archéologique,* le *Bulletin du Bibliophile,* etc., etc.

Eugène Asse laisse plusieurs travaux inédits achevés ou inachevés ; ces travaux seront utilisés quelque jour ; du moins m'efforcerai-je, en les publiant, de rendre ce dernier hommage à la mémoire d'un écrivain qui aima si passionnément l'histoire et les lettres.

GEORGES VICAIRE.

CHRONIQUE

Bibliothèques. — M. Alphonse Passier, chef du 6e bureau de la direction de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique, est nommé inspecteur général des bibliothèques et archives en remplacement de M. Paul Lacombe, appelé à faire valoir ses droits à la retraite et nommé inspecteur général honoraire des bibliothèques et archives.

— M. José-Maria de Heredia, membre de l'Académie française, a été nommé administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, en remplacement de M. le vicomte Henri Bornier, décédé

Légion d'honneur. — Sur la proposition du Ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de l'Exposition universelle, M. A. Romagnol, artiste graveur, directeur de la librairie de la « Collection des Dix », a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Palmes académiques. — Parmi les nouveaux officiers de l'Instruction publique ou d'Académie nommés, par arrêté du 10 février, à l'occasion de l'Exposition universelle, nous relevons les noms suivants :

Officiers de l'Instruction publique : MM. Bizot, conservateur de la Bibliothèque de Vienne (Isère) ; Fernand Mazerolle, archiviste de la Monnaie.

Officiers d'Académie : MM. Théophile Belin, libraire ; Albert Cagnieul, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de Bordeaux ; Laurent Dumont, éditeur d'estampes ; Edmond Engelmann, relieur-dessinateur ; Houssiaux, éditeur ; L. Michaud, éditeur à Reims.

Un manuscrit précieux. — M. Henri Omont a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 8 février, une lettre de M. Smirnof, conservateur du musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, qui signale l'existence, au musée du gymnase de Marioupol (Russie), au nord de la mer d'Azov, d'un feuillet isolé du manuscrit pourpre en lettres onciales d'or de l'Evangile de saint Matthieu découvert à Sinope et acquis l'an dernier par la Bibliothèque nationale.

Ce nouveau document, dit le *Temps*, contient le texte des versets 9 à 16 du chapitre XVIII de l'Evangile de saint Matthieu.

Société des Amis des Livres. — Dans sa dernière assemblée générale, la Société des Amis des Livres a procédé au renouvellement de son bureau.

M. Eugène Paillet, ayant demandé à résigner ses fonctions de président, a été, par acclamation, élu à la *Présidence d'honneur* qu'occupait avant lui le duc d'Aumale.

A l'unanimité ont été nommés : Président, M. Henri Béraldi ; vice-présidents, MM. Parran et Henry Houssaye ; trésorier, M. Billard ; secrétaire, M. Bégis ; assesseurs, MM. Grondard, Victor Mercier et Eugène Rodrigues.

Les membres présents ont appris avec plaisir que la dernière publication votée, *La Corde*, de M. J. Claretie, était terminée Ce petit volume contient des illustrations de Jouas, gravées par Boisson.

La publication de *La Tour de Nesle*, illustrée par Robida, s'annonce comme prochaine.

L'assemblée a ensuite étudié le sens dans lequel la Société compte entreprendre ses prochaines publications sans déroger aux excellentes traditions dans lesquelles l'a dirigée, depuis son origine, son ancien et célèbre président, M. Eugène Paillet.

Nouvelle Société de bibliographie. — La *Revue des Etudes historiques* annonce qu'une Société de bibliographie, la « Bibliographical-Socicty », vient de se fonder à Chicago. Elle se compose actuellement de quatre-vingts membres résidants et de dix-neuf membres non résidants ; elle est présidée par M. Charles-H. Hastings.

Lettres d'un lycéen et d'un étudiant. — Sous ce titre, M. Henri Dabot, l'auteur des *Souvenirs d'un bourgeois du quartier latin* (1854-1869), et des *Griffonnages d'un bourgeois du quartier latin* (1869-1872), vient de faire réimprimer des lettres publiées, en 1891, exclusivement pour ses camarades du Lycée Louis-le-Grand et de l'Ecole de droit. Ces lettres avaient été écrites par M. Dabot à son père de 1847 à 1854 ; elles forment le préambule naturel des deux curieuses publications citées ci-dessus.

L'Art du Cuir. — M. G. Dubouchet, professeur à l'Ecole Estienne, dont la récente exposition des cuirs artistiques à la galerie Victor-Hugo a obtenu un légitime succès, vient de fonder une revue mensuelle qui a pour titre *L'Art du Cuir*. Le premier numéro de cette revue a paru le 15 janvier, à la maison Lecat-Cartier, 35-37, rue Bonaparte ; le prix d'abonnement est de 6 fr. par an. Nous souhaitons bonne chance à notre jeune confrère.

Sainte-Hélène. — On n'a pas oublié le grand et bien mérité succès qu'a obtenu la publication de *Sainte-Hélène*, journal inédit de 1815 à 1818, écrit par le général baron Gourgaud, publiée, pour la première fois en , et annoté par MM. le vicomte de Grouchy et Antoine Guillois. Ces deux érudits, bien connus des lecteurs du

Bulletin du Bibliophile, viennent de terminer la troisième édition de cet ouvrage très important pour l'histoire napoléonienne, mis en vente par la librairie Ernest Flammarion. Cette édition, composée de deux volumes in-douze, a été soigneusement revue et corrigée; elle est ornée d'un portrait de Napoléon à Sainte-Hélène, d'après le dessin original de Lecomte du Noüy et contient, ce qui est tout à fait utile, une table alphabétique des noms cités dans l'ouvrage.

Répertoire général des collectionneurs. — M. E. Renart, libraire, vient de publier, sous ce titre, un volume où l'on trouvera les noms et adresses des collectionneurs, avec l'indication du genre de leurs collections, et ceux des principaux artistes, lettrés, savants et curieux de la France, de la Belgique et de la Suisse. C'est M. Ris-Paquot qui s'est chargé de présenter l'ouvrage au public. Ce *Répertoire général* intéresse tout particulièrement les bibliophiles, les amateurs de sciences naturelles (géologie, botanique, insectologie zoologie, conchyliologie), les collectionneurs d'autographes, de dessins, d'estampes anciennes et modernes, d'eaux-fortes, d'affiches illustrées, de timbres-poste, de monnaies et médailles, de céramiques, ivoires, armes, émaux, tapisseries, tableaux, sculptures et de tous objets artistiques ou curieux. On trouvera également, dans ce recueil, une liste des principaux collectionneurs ayant exposé en 1900 dans les séries rétrospectives et les musées centennaux du Champ-de-Mars et des Invalides.

Blason. — M. le comte Théodore de Renesse commence le tome IV de son savant *Dictionnaire des figures héraldiques*. Le premier fascicule de ce volume vient d'être mis en vente à la Société belge de librairie dont le siège est à Bruxelles, 16, rue Treurenberg. Il contient les articles relatifs aux : *Croissant, Croissant figuré, Lunel, Fleur de lis et Aigle*.

Les Mots qui restent. — Notre collaborateur, M. Roger Alexandre, vient de donner un supplément à son excellent *Musée de la Conversation*. L'auteur de cette publication, utile à tout le monde, a eu pour objet d'étudier les formules et expressions proverbiales et de faire connaître ce qu'il a pu apprendre de leur origine et de leur histoire. Les *Mots qui restent*, publiés en grande partie dans les suppléments littéraires de *Gaulois*, sont appelés à obtenir auprès du public le même favorable accueil qui a été fait au *Musée de la Conversation*. Le *Musée de la Conversation* en est, en effet, à sa troisième édition; c'est suffisamment dire l'intérêt de cet ouvrage.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— Iconographie de Bourdaloue ; le type aux yeux fermés, son histoire, son influence, par le P. HENRI CHÉROT, de la Compagnie de Jésus. Avec trois portraits en héliogravure. *Paris, Victor Retaux, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, 82*, 1900, pet. in-fol. de 35 pp., 1 f. n. ch. et 1 f. blanc (10 fr.)

Le mystère qui planait sur le véritable type de Bourdaloue vient enfin d'être éclairci. On n'avait guère que des portraits gravés et pas une *peinture* authentique. Qu'était donc devenue la toile exécutée par le grand peintre Jean Jouvenet et burinée ensuite par Simonneau pour la première édition officielle des *Sermons* du célèbre prédicateur, commencée de paraître en 1707 ? On l'ignorait depuis cent cinquante ans.

L'on s'en consolait bien un peu en regardant, quand il reparaissait dans quelque exposition, celle du Trocadéro par exemple en 1878, le *dessin* exécuté par le même Jouvenet, le 14 mai 1704, devant le corps de Bourdaloue exposé sur son lit funéraire, à la Maison professe de la rue Saint-Antoine ; mais ce n'est qu'une esquisse.

Nous possédons aujourd'hui l'œuvre du maître. Elle est simplement admirable. Ce portrait ne figure malheureusement ni à Versailles ni au Louvre. Il vient d'être retrouvé à l'ancienne Pinacothèque de Munich. Le savant commentaire dont le P. Chérot a entouré cette découverte dissipe du même coup la légende d'un Bourdaloue prêchant les yeux fermés. C'est la mort qui lui avait clos les yeux quand Jouvenet le peignit.

Le P. Chérot serait, je crois, reconnaissant à ceux des lecteurs du *Bulletin* qui connaîtraient d'autres portraits de l'illustre prédicateur, s'ils voulaient bien les lui signaler. Les travaux du P. Chérot sur Bourdaloue font autorité ; ce serait rendre service à l'auteur, et en même temps à l'histoire de l'art, que de le mettre à même de compléter ainsi des études essentiellement intéressantes.

G. V.

— THÉOCRITE. — Les Syracusaines. Texte grec avec une traduction nouvelle et un avant-propos de M. André Bellessort. Dix-neuf compositions de Marcel Pillé gravées par E. Froment fils. *Paris, Edouard Pelletan, éditeur, 125, boulevard Saint-Germain, 125,* 1900, in-8.

Les éditeurs de luxe ne se risquent pas souvent à publier des ouvrages en langue étrangère, parce que, paraît-il, ce genre de publications n'est pas d'un écoulement facile. M. Edouard Pelletan, éditeur doublé d'un lettré, ne s'arrête pas à ces considérations, et il vient de prouver à nouveau que le grec lui-même ne l'effarouche pas. Voici, en effet, que, pour la seconde fois, il édite des vers grecs. C'est encore, comme en 1897, dans l'œuvre de Théocrite qu'il a puisé. Après l' *Oarystis,* un autre chef-d'œuvre du célèbre poète bucolique, *Les Syracusaines,* nouvellement traduites en français par M. André Bellessort. Dans son avant-propos, écrit en une fort jolie langue, le traducteur étudie, de façon serrée, l'œuvre du poète et en tire des conclusions philosophiques tout à fait curieuses. Le réalisme de Théocrite « ne ressuscite pas seulement, écrit-il, la ville disparue; ce parfait miroir réfléchit, dans sa familiarité bourgeoise, la femme éternelle. Les femmes ne vont plus aujourd'hui en long cortège jeter la statue d'Adonis à la vague écumeuse d'où naquit Aphrodite. Le nez de Cléopâtre a bouleversé la face du monde. De nouveaux empires ont ébloui la terre; de nouveaux dieux ont enchanté les âmes. Mais les commères n'ont pas changé, et nos Provençales, dont le mari a transporté son ménage dans Auteuil ou Grenelle et qui courent à l'hippodrome de Longchamp, à une procession solennelle ou au passage d'un czar, ne pensent ni ne jasent autrement que les payses de Théocrite. » Il établit une judicieuse comparaison entre l'intérieur de Praxinoa et celui d'une ménagère provinciale; après des siècles, rien n'a changé. Et ces Syracusaines, ce sont encore « nos babillardes intarissables, nos Provençales exubérantes, nos voisines. » Et l'auteur de *Mythes et Poèmes* ajoute : « Ce sont elles dont la voix traverse les âges pour ne rien dire, sinon que l'humanité reste toujours la même. »

Comme pour l'*Oarystis,* M. Edouard Pelletan a eu soin de donner en regard de la traduction française le texte grec; chaque page est ornée de délicats encadrements variés et tirés en rouge ancien. L'illustration de Marcel Pille, qui est d'excellente qualité, se compose de fleurons, de culs-de-lampe, et de grandes compositions; elle est admirablement interprétée par le maître graveur E. Froment fils. Le

texte grec a été soigneusement collationné sur les éditions d'Ahrens, de Fritzsche et de Ch. Weise. Quant à la mise en pages, elle est, comme dans les précédentes publications des « Editions d'art », à l'abri de la critique.

G. V.

— GASTON BERGERET. — Journal d'un nègre à l'Exposition de 1900. Soixante-dix-neuf aquarelles originales de Henry Somm. *Paris, librairie L. Conquet, L. Carteret et Cie, successeurs, 5, rue Drouot, 5.* 1901, pet. in-8 de 2 ff. et 63 pp.

M. L. Carteret a habitué ses amis à recevoir, à l'occasion de la nouvelle année, des étrennes qui sont toujours de véritables étrennes de bibliophiles.

L'an dernier, c'était *Balthasar*, d'Anatole France, que le sympathique éditeur envoyait en guise de carte visite; cette année, c'est un sujet de récente actualité qui fait l'objet de sa petite publication du jour de l'An.

Rien de plus amusant que les réflexions auxquelles se livre l'auteur sur la feue Exposition universelle,de plus drôle que les petites critiques qu'il formule avec beaucoup de bon sens, tout en n'ayant pas l'air d'y toucher. La Parisienne, de la porte dite monumentale et qui était bien la plus ridicule chose qu'on put imaginer, les deux Palais, le Pont Alexandre III, la Rue de Paris, le Pavillon et les serres de la Ville de Paris, le Vieux Paris, les Attractions diverses, les Congrès, les hôtes exotiques de l'Exposition, les visiteurs eux-mêmes ont inspiré à M. Gaston Bergeret un texte pétillant d'esprit et d'originalité. Henry Somm a semé, ça et là, dans les pages de cette élégante plaquette, d'amusants croquis en couleurs qui l'ornent fort bien. Il y a vraiment des trouvailles heureuses dans ce petit livre présenté au public sous la forme gracieuse et vive qui convenait bien à son genre. Le *Journal d'un nègre* a été tiré à petit nombre; une centaine d'exemplaires seulement, sur Japon, ont été mis dans le commerce; c'est un tirage évidemment trop restreint pour pouvoir satisfaire les désirs de ceux qui aiment les livres à la fois spirituels, gentiment illustrés et bien établis.

G. V.

— ANATOLE FRANCE, de l'Académie française. — Thais. Compositions de Paul-Albert Laurens. Gravures à

l'eau-forte de Léon Boisson. *Paris, librairie de la Collection des dix, 10, rue de Condé, 10*, 1900, gr. in-8 de 4 ff., 240 pp. et 1 f.

La « Collection des dix » commencée par le regretté Emile Testard, continuée par M. Magnier, puis par M. A. Romagnol, s'achemine vers l'achèvement final. Elle comprend déjà *La Mort du duc d'Enghien*, de Léon Hennique, *La Fille Elisa*, d'Edmond de Goncourt, *Boule-de-Suif*, de Maupassant, *Sapho*, d'Alphonse Daudet, *Le Passant*, de François Coppée, *Servitude et grandeur militaires*, d'Alfred de Vigny. *Thais* qui vient de paraître est le huitième volume de la série qui se terminera par *La Jacquerie*, de Mérimée et un dixième ouvrage que j'ignore pour l'instant. *La Jacquerie*, qui est sur le chantier, sera illustrée par Luc-Olivier Merson ; une pareille collaboration nous promet assurément un merveilleux ouvrage.

Mais n'escomptons point l'avenir pour ne nous occuper que du présent. Le livre de M. Anatole France, tel qu'il est illustré par M. Paul-Albert Laurens, forme une pièce de résistance. C'est un beau, et même un très beau livre. Les compositions du jeune artiste ont de l'ampleur en même temps que de l'aisance ; parfois même elles ont un grand caractère. Il faut dire aussi que l'habileté du graveur consommé qu'est M. Léon Boisson a contribué à mettre en valeur les belles aquarelles de M. Paul-Albert Laurens. M. Romagnol a droit aussi à sa part d'éloges. Le livre qu'il présente aux amateurs est d'une belle tenue. Nous avons annoncé d'autre part que le jeune artiste-éditeur venait d'être nommé, à l'occasion de l'Exposition universelle, chevalier de la Légion d'honneur. Nous lui adressons ici nos sincères félicitations.

G. V.

— Théophile Gautier. — Le Pavillon sur l'eau. Compositions en couleurs de Henri Caruchet. Préface par Camille Mauclair. *Paris, librairie des Amateurs, A. Ferroud, libraire-éditeur, 127, boulevard Saint-Germain, 127.* 1900, in-8 de 2 ff., VIII-46 pp. et 1 f.

M. Ferroud qui a déjà édité avec grand luxe plusieurs contes ou nouvelles de Théophile Gautier vient encore d'enrichir la collection des œuvres du célèbre écrivain en y faisant entrer *Le Pavillon sur*

l'eau. Il faut bien reconnaître que l'illustration de ce volume n'était pas des plus aisées à réaliser; M. Ferroud a adopté l'illustration en couleurs et il a été, en ce faisant, heureusement inspiré. Le texte est, à chaque page, ornementé d'un encadrement tout à fait approprié au sujet. Ce n'est pas seulement, à proprement parler, un encadrement, car il y a de nombreuses figures, des maisons, des fleurs, des poissons, des oiseaux. M. Henri Caruchet a traité ses compositions avec beaucoup d'originalité et surtout avec une grande variété. On a plaisir à tourner les feuillets de ce livre qui est à la fois un charme pour l'esprit et pour les yeux.

Mais on ne chôme pas à la librairie des Amateurs; à peine *Le Pavillon sur l'eau* paru, voici que l'éditeur annonce plusieurs autres publications dont l'une doit paraître, si je suis bien informé, dans le courant de mars. *Kédar et Améla*, de Florian, illustré en couleurs par M. L. Fauret; puis ce sera *Aline, reine de Golconde*, puis un autre livre de Jérôme Doucet, illustré de 34 compositions de Georges Rochegrosse, gravées en taille-douce et également tirées en couleurs; puis encore *Byblis*, de Pierre Louÿs, dont M. Henri Caruchet a dessiné l'illustration. Et enfin — mais c'est peut-être une indiscrétion — la librairie Ferroud ne se propose-t-elle pas de publier, d'ici la fin de l'année, un ouvrage d'un autre genre, mais sur l'intérêt duquel il ne m'appartient pas d'insister, *Balzac imprimeur*, par M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, et le signataire de ces lignes. Voilà ce me semble, un lot respectable de jolies publications sur le chantier; je souhaite à M. Ferroud tout le succès que mérite un pareil effort.

G. V.

— Le Dix-neuvième siècle. Les Mœurs. Les Arts. Les Idées. *Librairie Hachette et C*ie, MCMI, gr. in-8 de 2 ff, II-436 pp.

Le beau livre que vient de publier la librairie Hachette forme, quoique indépendant, le complément de ceux qu'elle a déjà publiés, dans la même série, *Le Grand siècle* et *le Dix-huitième siècle*.

Le dix-neuvième siècle est entré dans l'histoire, et le moment est venu de fixer les traits essentiels de cette période si remplie, et, pour nous, qui y touchons encore, si riche en souvenirs joyeux ou tragiques. Mais la véritable histoire, c'est celle qui nous fait pénétrer dans le détail des mœurs, partager les sentiments des générations qu'elle évoque. Celle-là seule est exacte autant qu'elle est amusante. C'est ce que voulait dire Mérimée quand il prétendait n'aimer de l'histoire

que les anecdotes ; c'est ce que pensent tous ceux qui attachent avec raison tant de prix aux *lettres* et aux *mémoires ;* et c'est de ce principe enfin que les auteurs du *Dix-neuvième Siècle* se sont surtout inspirés.

Aussi, que d'anecdotes répandues dans ce livre nouveau sur la cour de Napoléon et sur celles des Bourbons ou de Louis-Philippe, sur les soirées de Compiègne et les salons du Second Empire ou sur ceux de la Troisième République ! Quel tableau de la vie de Paris, dans son cours ordinaire et dans ses grandes journées ! Quelle vivante revue des grandes luttes artistiques et littéraires qui remplirent le siècle, des romantiques aux parnassiens, des réalistes aux décadents, de Delacroix à Puvis de Chavannes, de Berlioz à Richard Wagner, et des chansons de Béranger aux chansons du Chat-Noir !

Point de considérations d'ailleurs : si quelque philosophie ressort de l'histoire du dix-neuvième siècle, c'est comme d'elle-même qu'elle se dégagera du récit. Les auteurs n'ont visé qu'à reproduire la vie telle qu'elle fut, telle que la virent ou la vécurent, telle que la décrivirent souvent dans des pages vibrantes de passion les hommes de lettres, les artistes, les politiques et les mondains, Hugo et Delacroix, Guizot et Tocqueville, les Goncourt et Daudet, Mme d'Abrantès et Mme de Rémusat.

L'intérêt de ces récits se double par l'illustration qui les accompagne : illustration abondante (19 planches en taille-douce hors texte et 350 gravures dans le texte) et essentiellement documentaire.

Portraits, tableaux, statues, lithographies, caricatures, meubles, bijoux, costumes, c'est comme une sorte de musée du siècle qui se trouve dans cette belle publication, constitué pour la première fois et auquel il ne semble pas qu'on doive jamais rien ajouter d'essentiel.

G. V.

— Eugène Muntz, membre de l'Institut, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts. — Florence et la Toscane. Paysages et monuments, mœurs et souvenirs historiques. Nouvelle édition entièrement refondue. *Paris, librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, 79,* 1901, gr. in-8 de VI-444 pages.

Si vous voulez un guide sûr et documenté pour visiter l'Italie, nul mieux que M. Eugène Müntz n'est digne de votre choix. Le savant membre de l'Institut s'est attaché, depuis de longues années, à faire

connaître les chefs-d'œuvre de l'art italien et sa compétence en ces matières est indiscutable. La nouvelle édition qu'il donne aujourd'hui de son voyage à Florence et à travers la Toscane, tenue au courant des découvertes les plus récentes, mérite donc une attention toute particulière.

Voir Florence et l'étudier, c'est revivre les plus beaux siècles de l'art européen, c'est se refaire le contemporain, le confident de Giotto et d'Orcagna, de Brunellesco et de Ghiberti, de Léonard de Vinci et de Michel-Ange. Mettons-nous donc à la suite de M. Eugène Müntz, le maître incontesté de l'histoire de l'art, pour nous faire conduire à travers la ville des Médicis?

Florence d'ailleurs est le centre et non l'objet unique de l'ouvrage. Car nous n'y pénétrons qu'après avoir visité Pise, Lucques et Sienne, et nous en sortirons pour aller sourire, en la parcourant, à la gracieuse, à l'aimable Fiesole. En attendant, nous voici dans la capitale du pays toscan; nous irons du Baptistère au palais Pitti, nous pourrons nous vanter, grâce aux vivantes descriptions de M. Müntz, grâce aussi aux illustrations qui en sont comme le commentaire ininterrompu, que pas un de ces monuments illustres, pas un détail des sculptures qui les embellissent, n'aura passé inaperçu devant nos yeux. Quel voyage laisserait en nous des impressions plus profondes et plus grandioses.

Selon son habitude, la maison Hachette n'a pas lésiné pour les illustrations. L'ouvrage ne compte pas moins, en effet, de 300 gravures, choisies avec un goût parfait. Et c'est plaisir vraiment en même temps que profit de lire le savant livre de l'éminent conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts; c'est un charme pour les yeux d'en regarder les illustrations.

G. V.

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens, Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie, Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc

— Collection du Bibliophile parisien. — Bibliographie raisonnée de l'argot et de la langue verte en France du XVe au XXe siècle par R. YVE-PLESSIS. Préface de Gaston Esnault. Ornée de 8 planches hors texte. *Paris, H. Daragon et P. Sacquet,* in-8.

Tiré à 275 ex. numérotés savoir : 10 ex. sur pap. du Japon (A à J) à 20 fr. ; 4 ex. sur pap. de Chine (K à N) à 15 fr. ; 10 ex. sur pap. de Hollande (O à Y) à 12 fr. ; et 250 ex. sur pap. teinté (n°s 1 à 250) à 7 fr. 50.

— Dictionnaire des figures héraldiques, par le comte Théodore de Renesse, membre du Conseil héraldique de Belgique. *Bruxelles, Société belge de librairie, Oscar Schepens et Cie, éditeurs* in-8.

Le 1er fascicule du tome VI vient de paraître.

— Les Mots qui restent. Supplément à la troisième édition du « Musée de la conversation ». Répertoire de citations françaises, expressions et formules proverbiales. Avec une indication précise des sources par Roger ALEXANDRE. *Paris, Emile Bouillon,* in-8.

Publications de luxe.

Chez L. Conquet (L. Carteret et Cie, successeurs) :

— GÉRARD DE NERVAL. — La Main enchantée. Préface de Jules de Marthold. Illustré d'un portrait et de 24 compositions par Marcel Pille, gravées au burin et à l'eau-forte par Le Sueur et Manesse. In-12.

Tiré à 400 ex. savoir : N°s 1 à 30, sur pap. vélin ou du Japon, eaux-fortes en 3 états (*épuisés*) ; n°s 31 à 100, sur pap. vélin ou du Japon, eaux-fortes en 2 états (*épuisés*) ; n°s 101 à 200, sur pap. du Japon avec un seul état des planches (noms des artistes à la pointe sèche) à 75 fr. et n°s 201 à 400, sur pap. vélin du Marais, avec un seul état des planches (noms des artistes en caractères romains) à 40 fr.

Publications diverses.

— ANATOLE FRANCE, de l'Académie française. — Monsieur Bergeret à Paris. *Paris, Calmann-Lévy,* in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 60 ex. sur pap. du Japon (20 fr.) ; et 57 ex. sur pap. de Hollande, dont 50 mis dans le commerce et souscrits par la librairie Carteret, tous numérotés.

— ANATOLE LE BRAZ. — Au pays des Pardons. *Paris, Calmann-Lévy.* in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 5 ex. numér. sur pap. de Hollande (12 fr. 50).

— Paul Bourget, de l'Académie française. — Le Fantôme, roman. *Paris, Plon-Nourrit et Cie* in-16. (3 fr. 50).

Il a été, tiré en outre, 30 ex. sur pap. de Chine (nos 1 à 30) à 15 fr. ; 20 ex. sur pap. du Japon (nos 31 à 50) à 15 fr. ; et 100 ex. sur pap. de Hollande (nos 51 à 150), à 7 fr.

— Vte de Spoelberch de Lovenjoul. — Sainte-Beuve inconnu. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

— Gabriel Hanotaux, de l'Académie française. — Rapport sur l'orthographe et la syntaxe, présenté à l'Académie française par la Commission chargée d'examiner l'arrêté du 31 juillet 1900. *Paris, Ch. Delagrave*, in-18 (15 cent.)

— Henri Daragon. — L'Histoire par le bibelot. — Le Président Krüger en France. Marseille-Dijon-Paris (22 novembre-1er décembre 1900). Enthousiasme populaire. — Réceptions. — Discours. — Publicité. — Chansons. — Musées. — Industrie du bibelot. Ouvrage orné de huit planches hors texte. *Paris, H. Daragon*, in-8 carré.

Tiré à 500 ex. sur pap. ordinaire (3 fr. 50) et à 20 ex. sur pap. de Hollande (7 fr. 50).

— Général Jean Hardÿ. — Correspondance intime de 1797 à 1802, recueillie par son petit-fils le général Hardÿ de Périni. Avec portrait. *Paris Plon-Nourrit et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

— Comte d'Haussonville, de l'Académie française. — La Duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV. Tome II. Les années heureuses et la rupture de l'alliance. *Paris, Calmann-Lévy*, gr. in-8 (7 fr. 50).

— Ch. Urbain, docteur ès-lettres. — Bossuet apologiste du P. Quesnel, nouvelles recherches sur le jansénisme de Bossuet. Extrait de la *Revue du Clergé français*, no du 15 janvier 1901. *Paris, Letouzey et Ané*, in-8

— Le Commandant de Pimodan. — Promenades en Extrême-Orient (1895-1898). De Marseille à Yokohama, Japon, Formose, Iles Pescadores, Tonkin, Yéso, Sibérie, Corée, Chine. *Paris, Honoré Champion*, pet. in-8 carré.

Publications sous presse.

Chez A. Ferroud :

— Florian. — Kédar et Améla. Illustré de 10 compositions en couleurs par L. Fauret. Préface par A. de Claye. In-12.

Il sera tiré 350 exemplaires savoir : Nos 1 à 20, sur pap. du Japon ou gr. pap. vélin d'Arches, coloriés par l'artiste, contenant une suite en noir et une aquarelle originale de Fauret (200 fr.) ; nos 21 à 80, sur pap. du Japon ou gr. pap. vélin d'Arches, contenant une suite en noir (60 fr.) ; nos 81 à 130, sur pet. pap. du Japon (40 fr.) et nos 131 à 350, sur pap. vélin d'Arches (25 fr.),

Annoncé pour paraître vers le 15 mars.

LE PLATON DE RABELAIS

Par un hasard extraordinaire, l'*ex-libris* du *Platon* de Rabelais, c'est-à-dire le plus précieux peut-être de tous les *ex-libris* du célèbre écrivain qui soient parvenus jusqu'à nous, n'a jamais été reproduit. Et cependant on sait combien sont rares les autographes de l'auteur de *Pantagruel*, et combien souvent ils ont été étudiés et fac-similisés. J'ai pensé qu'il serait intéressant pour les lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* d'avoir la primeur de ce morceau de choix, d'autant mieux qu'il appelle quelques observations curieuses, et que son texte même suggère des réflexions qui peuvent être fort utiles pour l'histoire de la formation intellectuelle et des idées de Maître François. J'ajoute que dans l'extrême pénurie où nous nous trouvons de spécimens authentiques de l'écriture de Rabelais, il y a toutes les raisons du monde de chercher à en accroître le nombre.

I

Et d'abord racontons l'histoire de ce livre. L'édition de Platon que possédait Rabelais était l'édition princeps du texte grec complet de ce philosophe publiée en 1513, par Alde Manuce, à Venise, et due aux soins réunis du grand imprimeur et de Marcus Musurus (1). Ce volume,

(1) Απαντα τὰ τοῦ Πλάτωνος. *Omnia Platonis Opera.* Venetiis in ædibus Albi et Andreae soceri, mense septembri MDXIII.

de format in-folio, est divisé en deux parties, la première de 502 pp., et la seconde de 439 pp. et 1 f. b., le tout précédé de 15 ff. liminaires et d'un 16e f. tout blanc. Le texte de Platon est précédé d'abord de la « Prière adressée au Pape Léon X par Alde Pio Manuce au nom de l'Eglise chrétienne et des lettres » et ensuite d'un hymne poétique de Musurus en l'honneur de Platon et accessoirement de la croisade contre les Turcs.

L'exemplaire qui nous occupe se trouvait, au commencement du siècle dernier, dans la bibliothèque du prince Lebrun, duc de Plaisance. Il figura, relié en veau brun, sous le n° 156 du catalogue de cette bibliothèque, lorsqu'elle fut vendue, en novembre 1824. Il ne comprenait que la première partie de l'édition aldine. Le volume fut adjugé à M. Renouard au prix de 83 fr. Ce dernier en détacha le frontispice, qui portait la mention autographe mise par Rabelais : « Francisci Rabelesi medici σπουδαιοτάτου καὶ τῶν αὐτοῦ φιλων χριστϊανῶν, » et il l'adapta à un exemplaire des deux parties de la même édition, relié en vieux maroquin, qu'il possédait, et où se trouvaient, sur onze feuillets, des notules manuscrites d'une ancienne écriture qui n'était pas celle de Rabelais. C'est ainsi, remarque Brunet (1), que la première partie, reliée en *veau brun*, annoncée dans le catalogue du prince Lebrun, est devenue, sous le n° 284 de celui de M. Renouard, un exemplaire complet (sauf le dernier f.), relié en *vieux maroquin*, et qui, « au moyen d'une note adroitement conçue », a pu être porté à 550 fr.

Cet exemplaire complet parvint, dans la seconde moitié de ce siècle, dans la bibliothèque de M. Cavalier, de Mont-

(1) *Manuel du libraire*, t. IV, éd. de 1863, col. 694-695.

ΑΠΑΝΤΑ ΤΑ ΤΟΥ ΠΛΑΤΩΝΟΣ.

OMNIA PLATONIS OPERA.

Francisci Rabelesi medici ἀνδραποδωδους
καὶ τῶν αὐτου φίλων χρῆσιν.

pellier. Il y figurait, lorsque, en 1887, M. A. Dubouchet eut l'occasion de le signaler, dans son excellent travail sur *Rabelais à Montpellier*, 1530-1538, (Montpellier, Coulet), p. 113; mais cet érudit ne fut pas autorisé à donner dans sa publication une reproduction du titre qui portait la mention autographe. En 1892, M. F. Audiger éprouva, à son grand regret, le même refus et ne put donner la signature du *Platon* dans son étude : *Les signatures et le nom de Rabelais*, publiée par la Société des Amis et Admirateurs de Rabelais, à l'occasion de son VIe Congrès, en 1891 (Compte-rendu publié en 1892). Quand j'allai, au mois d'avril 1896, à Montpellier, je me mis en quête du précieux volume. Il venait d'entrer à la Bibliothèque municipale, à la suite du décès de M. Cavalier, qui l'avait légué à la ville où Rabelais étudia la médecine. Les démarches que je fis pour en obtenir la communication restèrent sans succès, en raison de cette circonstance que la ville était en procès avec les héritiers de M. Cavalier. Les livres provenant de ce dernier avaient été réservés et placés sous clef dans une armoire particulière qu'on ne pouvait ouvrir sous aucun prétexte. Des années se passèrent, lorsqu'enfin les affaires en litige ayant été réglées, et grâce aux démarches pressantes de mon ami, M. L.-G. Pélissier, professeur à l'Université, je pus obtenir trois photographies du volume, une du titre et deux des pages portant des annotations manuscrites. Je ferai observer tout de suite que ces deux dernières photographies m'ont confirmé dans l'idée que Rabelais n'était pour rien dans ces notules et qu'elles étaient certainement dues à une autre main que la sienne. Nous n'aurons donc pas à nous en occuper ici (1).

(1) M. Dubouchet pense que ces notules pourraient être de la main

II

La mention choisie par Rabelais pour servir d'*ex-libris* à son *Platon* ne se retrouve sur aucun des autres volumes que nous savons avoir fait partie de sa bibliothèque. J'ai entrepris, il y a quelques années, de dresser la liste de ces derniers, ce qui me met à même de faire des comparaisons entre les différentes mentions adoptées par l'illustre Chinonais pour établir la propriété de ses livres. Tantôt — dans un *ex-libris* actuellement encore inédit et que je compte publier prochainement — Rabelais, moine à Fontenay, emploie la formule *F. Francisci Rabelaisi Chinonensis;* tantôt celle-ci : Ex τῶν βιβλίων Francisci Rabelesi καὶ τῶν αὐτοῦ φίλων (1) ; tantôt cette autre encore : Francisci Rabelæsi Χινώνος μέν τὸ γένος, την αἴρησιν δέ Φράγκισκανοῦ Ἰατροῦ. Un exemplaire de Theophraste : *De suffructibus herbisque ac frugibus,* Th. Gaza interprete (Strasbourg), porte une mention qui se rapproche de celle du *Platon,* mais sans en offrir le dernier mot si caractéristique : Francisci Rabelesi medici σπουδαιότατου και τῶν αὐτοῦ φιλῶν. Parfois aussi, notons-le, la mention comprend simplement le nom et le prénom de l'ancien propriétaire du livre. On voit que Rabelais n'avait nullement, à cet égard, d'habitude constante.

Il n'y a pas lieu d'insister sur la question de l'authenticité de l'*ex-libris* du *Platon* : le volume offre

de Pierre Lamy, le compagnon de Rabelais au couvent de Fontenay. C'est une hypothèse assurément très séduisante, mais que rien ne permet de vérifier dans l'état actuel de nos connaissances, puisque nous ne connaissons pas l'écriture grecque de Pierre Lamy.

(1) C'est la plus fréquente ; on la trouve quelquefois avec, et plus souvent sans les mots : εκ τῶν βίβλίων. On la rencontre aussi avec les nom et prénom de Rabelais en grec.

toutes les garanties désirables à ce sujet, comme l'ont déjà attesté F.-C. Brunet et plus récemment M. Dubouchet. Le premier de ces deux érudits, qui avait acquis des choses de la bibliographie rabelaisienne une connaissance toute spéciale, a cru pouvoir affirmer sans aucune réserve que les deux lignes qui figurent au-dessous de l'ancre aldine sont bien de la main même de l'auteur de *Gargantua*, et le second, rabelaisant très informé, qui avait eu à sa disposition, à Montpellier et ailleurs, les éléments de comparaison les plus probants en fait d'autographes de l'ancien étudiant de 1530, n'hésite pas davantage à conclure en faveur de l'authenticité indiscutable de notre mention. J'ai fait, de mon côté, un examen analogue, en usant de points de comparaison peut-être encore plus variés, et j'ai été amené à formuler une conclusion absolument identique. Aucune incertitude ne saurait donc exister à cet égard.

Quelle peut être maintenant la signification de ce mot Χριστϊανῶν employé par Rabelais sur la première page de son exemplaire du Maître de l'Académie? Pourquoi cette affirmation sûrement voulue, presque solennelle, et en tout cas unique (1), de la foi religieuse du pro-

(1) Il importe de noter ces nuances. Quand il s'agit d'un homme tel que Rabelais, sur lequel les documents sont si peu abondants, il n'y a pas de mince détail. Observons, du reste, que ce sont là les *seuls* autographes de Rabelais qui nous soient parvenus, en dehors des inscriptions sur les registres de l'Université de Montpellier. (Je ne parle pas, à dessein, des lettres autographes de notre auteur, me proposant de revenir ailleurs sur cette question). L'ex-libris du *Platon* est peut-être l'unique document écrit de la main de l'auteur de *Pantagruel*, et où se trouve formulée une indication relative à sa personne et à son entourage, — en laissant de côté les mentions officielles d'immatriculation. Un seul volume, qu'il ne nous a pas été donné de consulter, une édition grecque du Nouveau Testament, offrirait, selon un auteur de la première moitié du XVIIIe siècle, Etienne Jordan, une formule aussi explicite. C'est celle qui vient

priétaire du livre, comme de celle de ses amis? A quelle période de la vie du grand Tourangeau ce texte peut-il être rapporté? Autant de questions intéressantes auxquelles on va tenter de répondre.

III

Transportons-nous à Fontenay-le-Comte, vers 1520, au couvent des Cordeliers, le berceau, quoiqu'on en ait dit, de la pensée du créateur de Pantagruel, là où s'est éveillée au milieu de doctes et précieux amis, cette vie intellectuelle dont le rayonnement devait être si intense. Gagnons la modeste bibliothèque des frères Mineurs; certes, elle n'est pas riche, et si des achats intelligents effectués par deux des moines, Pierre Lamy et François Rabelais, ne l'avaient pas un peu accrue, elle serait tout à fait pauvre. Il est difficile d'en déterminer aujourd'hui la composition. Toutefois, grâce aux patientes recherches de M. Benjamin Fillon (2), on en connaît quelques épaves qui ont échappé, comme par miracle, aux deux incendies du couvent par les protestants en avril 1562 et en janvier 1568. Or, parmi les trois ou quatre ouvrages dont l'existence dans la bibliothèque des Cordeliers de Fontenay, au moment où Rabelais y portait le froc, a été dûment constatée, figure un exemplaire de la traduction complète des œuvres de Platon donnée par Marsile Ficin en 1483 et imprimée au monastère de

d'être citée: *Francisci Rabelaesi* Χινώνος μέν τὸ γένος τὴν αἵρησιν δέ Φράγχισκανοῦ Ἰατροῦ. Mais qui ne voit que nous n'avons ici qu'une déclaration toute naturelle, la constatation d'un fait sans portée particulière? Combien l'autre apparaît plus sérieuse!

(2) *Poitou et Vendée*, t. Ier, 2e édition (*L'Eglise réformée de Fontenay-le-Comte*), p. 7, note 2.

Saint-Jacques de Ripoli, à Florence (1). Voilà une circonstance très curieuse et qui donne à réfléchir : ce monastère, où Lamy et Rabelais subirent de mystérieuses persécutions pour la cause de l'hellénisme, possédait un *Platon*, et précisément dans la plus ancienne édition, celle-là même qui fut l'aboutissant des efforts de Ficin et de son groupe et qui apporta au monde la révélation du platonisme.

Si, par une singulière coïncidence, sur trois volumes connus de l'ancienne bibliothèque des Mineurs, il se rencontre un exemplaire des *Dialogues*, quelle ne sera pas la portée d'une constatation analogue en ce qui concerne la bibliothèque personnelle de Rabelais lui-même ! Nous connaissons à peine une douzaine des ouvrages qui en firent partie, — le nombre monte peut-

(1) Les autres ouvrages retrouvés par B. Fillon sont : les *Sermons* des frères Mineurs Olivier Maillard et Michel Menot, le *Malleus* de Sprenger, en manuscrit. Chacun de ces ouvrages porte sous la garde intérieure de sa reliure cette mention : *Domus fr. Sancti Francisci Fontaneacensis*, en écriture gothique assez grosse. M. Fillon a également recueilli un exemplaire du *Commentaire sur les épîtres de S. Paul*, de Le Fèvre d'Etaples (éd. de Paris, H. Estienne, 1512, 8°), qui porte sur le titre la signature de Pierre Mallet, procureur du roi à Fontenay, au temps de Rabelais, et membre du groupe érudit que fréquentait ce dernier. — Le savant auteur de *Poitou et Vendée* a enfin découvert une précieuse quittance de 1519 par laquelle nous connaissons les titres d'un certain nombre de livres achetés à un voyageur en librairie de H. Estienne, de passage à Fontenay, par le cordelier Pierre Lamy, le compagnon de Rabelais, pour le compte de Geoffroy d'Estissac, qui, dans la circonstance, payait évidemment des volumes destinés bien plus à ses amis qu'à lui-même. Il se rencontre dans cette liste un *Homère*, un *Aristote*, un *Ciceron*, un ouvrage d'Erasme, la *Querela pacis undique gentium ejectæ profligatæque* (Bâle, 1516). En y ajoutant le *Platon* de Ficin, qui, distinction importante, appartenait en propre au couvent, et plusieurs autres volumes dont nous parlerons prochainement, nous voyons que l'auteur du *Gargantua* put avoir à sa disposition, vers 1520, les auteurs les plus importants de l'antiquité.

être à quinze ou seize, si on y ajoute les volumes dont on retrouve la trace, — et dans ce nombre si restreint, qui ne donne évidemment qu'une partie des livres possédés en propre par l'illustre écrivain, même en admettant que ses continuels voyages l'aient forcé à se contenter du strict nécessaire, il se trouve encore un *Platon*. Et cette fois, il ne s'agit plus de la traduction latine de Ficin, nous avons affaire au texte grec lui-même, dans la plus ancienne édition qui en a été faite, et qui, dédiée au pape Léon X, s'ouvre par l'admirable hymne de Marcus Musurus à la gloire du fondateur de l'Académie, vénérable monument, s'il en fut, de l'histoire du platonisme moderne.

Une telle rencontre n'est pas pour surprendre lorsqu'on a pratiqué assidûment l'œuvre de Rabelais. On ne sait pas assez à quel point *Gargantua* et *Pantagruel* ont été pénétrés de platonisme. Je n'entreprendrai point de le démontrer ici par le menu, encore que la tâche soit singulièrement tentante. Je me contenterai de faire remarquer un fait qui, pour appartenir au domaine de la statistique, n'en mérite pas moins de retenir l'attention, c'est que le nom d'aucun auteur ancien ne revient aussi souvent dans les cinq livres de *Gargantua* et de *Pantagruel* que celui du philosophe athénien. En effet, les mentions relatives à Platon et à son système ne s'élèvent pas à moins d'une quarantaine, et si l'on y ajoute celles qui, tout en ayant trait à Socrate, se rapportent indirectement à l'auteur des *Dialogues*, on atteint un chiffre supérieur à cinquante. Ni Aristophane, ni Aristote, ni Cicéron, ni Pline, ni Plutarque, ni Lucien, ni Hippocrate, ni Galien, ni aucun autre écrivain favori de Rabelais, ne se trouvent nommés un aussi grand nombre de fois. Sans vouloir attacher une importance excessive à cette première constatation, il est permis de regarder

ce fait, non signalé jusqu'à présent, comme autre chose qu'un simple hasard et d'y voir l'indice d'une prédilection particulière.

Ceci dit en passant, sans traiter ni du fond ni des idées du roman rabelaisien, où il serait aisé de montrer tant de rapports et de rapprochements inattendus avec les conceptions platoniciennes, telles du moins qu'elles étaient comprises par les hommes de la Renaissance. Après des années d'enquête sur la propagation du platonisme en France pendant la première moitié du XVIe siècle, j'ai acquis, sur ce point spécial, la conviction que, dès son séjour au couvent de Fontenay, Rabelais, en compagnie de Pierre Lamy, son émule en hellénisme, se livra à une étude approfondie du philosophe de l'Académie et qu'il a été évidemment amené par là à consulter les traductions et les commentaires de Marsile Ficin, auxquels les plus savants hellénistes n'ont cessé de recourir depuis quatre siècles (1). Il est infiniment probable que l'ami de Laurent de Médicis a été pour lui, comme pour tant d'autres de ses contemporains, l'initiateur dans la connaissance des idées platoniciennes ; et c'est mis en goût sans doute par ce premier contact indirect avec les œuvres de l'auteur du *Phédon*, que Rabelais se décida à acquérir le texte original du Maître, dans l'édition princeps de Venise. Nous croyons en effet pouvoir admettre que cette dernière a été en sa possession personnelle dès le temps de son séjour dans la petite ville poitevine. Le mot *medici* contenu dans l'*ex-libris* du *Platon* ne suppose nullement que la mention soit

(1) On me permettra de renvoyer à mon étude sur *Marguerite de Navarre et le platonisme de la Renaissance* (tirage à part de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1897-1898) pp. 26-35.

postérieure aux études médicales de Rabelais à Montpellier. Plusieurs témoignages indiquent, au contraire, que lorsqu'il arriva dans cette ville, il avait déjà acquis des connaissances étendues dans le domaine de la médecine et des sciences naturelles. Il ne fut sûrement pas considéré à son arrivée comme une simple étudiant, puisqu'il enseigna presque tout de suite et qu'il eut très vite dans le milieu universitaire la réputation d'un maître. D'autre part, divers indices attestent qu'il dut exercer la médecine pendant son « moinage » de Fontenay, L'*ex-libris* du *Nouveau Testament* en grec, cité plus haut, prouve suffisamment cette circonstance. Les mots Φραγχισκανοῦ Ιατροῦ qui y figurent ne laissent aucun doute sur la qualité de médecin prise par frère François dès le temps où il portait la robe de bure des Franciscains. Ses suppliqnes au pape, le bref dont il fut l'objet de la part de Paul III, fournissent encore d'autres textes à l'appui de notre thèse. Rabelais a pris certainement le titre de médecin lorsqu'il habitait Fontenay.

(*A suivre*). ABEL LEFRANC.

EUGÈNE ASSE

SOUVENIRS PERSONNELS

à Monsieur Georges Vicaire, directeur du « Bulletin du Bibliophile »

Mon cher confrère, vous avez bien voulu me demander quelques lignes sur l'ami que nous avons perdu. Je vous en adresse beaucoup trop, en ce sens que les impressions ont débordé sur les dates et les faits.

Mais, nul mieux que vous ne saurait combler cette lacune, en ne prenant que ce qui convient dans une lettre que l'émotion ne m'a point permis d'écrire ni de relire à tête reposée.

Votre reconnaissant,

L. L.

Menton, le 6 février 1901.

Eugène Asse était un vrai parisien de la rue du Bac, où déjà son père se plaisait à former cette collection de tableaux si libéralement offerte à la bibliothèque de Versailles.

Un jour d'été, devisant sous les hauts ombrages qui forment du bassin de Neptune au bosquet d'Apollon une voûte sans pareille, nous en étions venus à causer du peu de respect conservé pour maintes dispositions testamentaires. On en accepte les bénéfices plus qu'on n'en exécute les clauses.

— Qui veut avoir la certitude de ce respect, disais-je, doit veiller de son vivant à l'inventaire, au transport, à la mise en place, au numérotage surtout de chaque

chose. Sans numérotage point de sécurité pour l'avenir ! Mais le donateur ne veut jamais anticiper, soit par indolence, soit par ignorance ou par crainte de se priver de l'aspect aimé de son bien. On recule aussi par une sorte d'effroi. On croit presque se suicider par anticipation, clouer d'avance son cercueil, et on se cramponne à un restant de possession illusoire. C'est de l'enfantillage.

A l'appui de ma thèse je citais des faits : des objets ballottés vingt ans, éparpillés et repassés de main en main, sans obtenir la place déterminée (1), de telle façon que leur origine risquait d'être plus tard déclarée inconnue. Pareil danger ne serait pas à craindre avec une grande bibliothèque bien installée, ayant de la place et du jour à revendre, et surtout des conservateurs soucieux de leur responsabilité comme ceux de Versailles.

Asse m'écoutait sans mot dire, car c'était un réfléchi, mais il ne s'était pas écoulé un mois que m'arrivait la nouvelle du passage de ses tableaux à la rue de la Bibliothèque. Il avait été vérifier sur place mes assertions, et le sacrifice avait été fait sans broncher.

A vrai dire, ce n'était pas une galerie de grands maîtres, mais c'était un choix intéressant, un ensemble donnant la note exacte de l'école de 1830. Le donateur a dû lui adjoindre tout dernièrement une suite délicieuse de petits portraits ovales de haute valeur, œuvre de la première partie du XVIIe siècle, probablement entre-

(1) Je n'exagère rien. Dans une ville héritière d'une fort belle galerie, on ne retrouvait plus au bout de trente ans que les quatre cinquièmes des toiles portées à l'inventaire, on avait remplacé des originaux par des copies et on fut à la veille de conclure un marché en bloc pour vendre cent toiles à *dix francs* l'une dans l'autre, sans parler des œuvres détournées temporairement par divers particuliers.

prise par le même artiste pour le cabinet d'un souverain ; elle voudrait une étude spéciale.

Quant aux livres, car beaucoup de livres furent aussi donnés, une partie provenait des envois faits au *Moniteur* quand Asse y faisait la bibliographie. Un pieux désir les avait accompagnés, celui de voir donner le nom de sa femme à la salle où ils viendraient se ranger. C'est que Mme Asse les avait tous coupés et lus la première en faisant part de ses réflexions à son mari ; leur communauté intellectuelle était si complète que la tâche s'en trouvait ainsi préparée. On dit souvent que, sans enfants, il n'est point de bonheur conjugal, et on ne saurait douter que ce soit une grande, très grande condition de ce bonheur. Mais j'ai remarqué souvent de belles exceptions. Plus d'une fois en ma vie déjà longue, j'ai vu des couples stériles et bien unis ccpendant, s'aimant jusqu'au bout de toutes les forces de leur âme, ayant vieilli sans s'en douter, loin des vanités, des superfluités mondaines, heureux de s'être toujours suffi à eux-mêmes, et d'avoir conservé avec une grande simplicité la même manière de voir.

Tels étaient Asse et sa femme que je n'ai jamais quittés sans emporter l'impression d'un heureux milieu, impression si douce à ceux qui se sentent charmés du bonheur d'autrui.

Aussi ne croyais-je pas à la possibilité de vivre pour celui qui aurait la douleur de voir mourir l'autre. C'est que je ne prévoyais pas le pouvoir du culte vraiment religieux qui aida plus tard mon ami à supporter ce grand coup. Toutes les pensées, tous les actes allèrent désormais à sa femme. La solitude n'existait pas même pour lui, car Elle était toujours là, échangeant avec son bon et fin sourire, avec la douce gaîté de sa noire prunelle, les mille réflexions suggérées par une simultanéité

d'impressions parfaite. L'époux fidèle survécut ainsi, appliqué aux mêmes devoirs, vivant de la même vie, faisant trève au travail à la même heure pour faire la promenade accoutumée dans les allées voisines du Ranelagh. Et quand venait la chaude saison, il allait en Suisse, monter au Righi-Kulm comme autrefois, assis sur les mêmes sommets pour rester perdu dans la contemplation du même point de vue.

Dans le courant des relations ordinaires, il fallait bien connaître Asse pour se douter de ce que son âme pouvait cacher ainsi de ferveur attendrie. A première vue, il n'avait rien de poétique; son abord paraissait même glacial, surtout dans le milieu gouailleusement familier de la *boîte à journaux* du quai Voltaire (comme on l'appelait alors) où je le vis pour la première fois. Sur cette antique demeure, venait de s'abattre une bande de feuilles plus ou moins illustrées, plus ou moins profanes, au milieu desquels le *Moniteur* en rupture de ban semblait une vieille dame aristocratique ayant jeté son bonnet par dessus les moulins, et encore tout étourdie de son coup de tête au milieu d'une société qui n'était pas assez la sienne pour avoir conservé le respect. En ce temps déjà la considération n'était acquise qu'aux gros tirages, et le *Moniteur* tirait peu, malgré tous les sacrifices consentis par Paul Dalloz, qui l'entretenait sans pitié aux dépens de ses autres journaux plus prospères, et s'en prenait à tout le monde quand la privilégiée n'en marchait pas mieux. Brouillé avec le ministère pour une misérable question de loge au théâtre, il lui fallait dissimuler sa rancune et en faire sentir cependant les effets, marcher pour la première fois sans lisières sous les yeux attentifs d'un pouvoir bien armé pour l'accabler. Singulièrement difficile était la conduite à suivre; ce n'était pas trop du tact, de la prévoyance, de

l'expérience juridique de notre ami Asse pour veiller à des intérêts que le principal intéressé ne comprenait pas toujours. Aussi Asse nous paraissait-il une sorte de Destournelle quand il sortait du cabinet directorial ; comme aspect, il avait moins du rédacteur que de l'avocat consultant. C'est qu'élevé pour ainsi dire au Palais dès la sortie de l'Ecole de droit où ses succès de lauréat avaient décidé de sa carrière, puis secrétaire intime et collaborateur du premier avocat général, il n'avait jamais été jeune. Avant quarante ans, il semblait déjà vieilli sous le harnais judiciaire, d'autant plus vieilli que la vocation n'y avait jamais été, ou plutôt que le métier littéraire lui avait paru préférable avec toutes ses déconvenues.

Aussi ne l'avait-on pas vu sans surprise refuser le poste lucratif et tranquille de chef du Contentieux à la Guerre, pour entrer comme rédacteur politique au *Moniteur* qui se trouvait alors engagé dans une passe délicate car il venait de rompre avec éclat ses attaches officielles. L'attitude à prendre était d'autant moins aisée que son directeur ne savait jamais au juste quelle route il voulait suivre. N'avait-on pas voulu un instant lui disputer la possession de son titre, qui était un bien héréditaire ! A la hâte il avait fallu chercher dans le passé les documents nécessaires pour s'opposer à la spoliation, et je dus même en porter de nuit une partie à l'agréé chargé de plaider l'affaire devant le tribunal de commerce.

Toutefois l'affaire en resta là et peu d'années après, c'était l'Empire lui-même qui perdait son nom. Le 4 septembre, sur le balcon du 13 du quai Voltaire, comme nous tendions l'oreille à l'immense et sourde clameur qui annonça la prise de possession de la Chambre, nous vîmes arriver un misérable fiacre. Le

cheval galopait sous les coups de fouet; derrière les deux personnages assis sur le siège, un pâle gamin, accroché à la capote, hurlait de toutes ses forces : *A l'Hôtel de Ville!...* Cri répété à la suite par une dizaine de coureurs hors d'haleine. — C'était le nouveau gouvernement qui passait.

Pensant alors au travail rétrospectif que j'avais dû faire sur les origines du journal, je me penchai vers l'oreille du patron :

— Je crois l'heure arrivée de reprendre le sous-titre de votre fondateur Panckoucke : *Gazette nationale fondée en 1789.*

— Vous pourriez bien avoir raison, fit-il.

Et voilà pourquoi dès le lendemain le *Moniteur* ressaisit et conserva son ancienne formule qui n'influa d'ailleurs en rien sur ses très diverses manières de la soutenir. Le poids incommode des fluctuations, des hésitations directoriales, retombait tout entier sur ses principaux rédacteurs politiques. Asse dont on subissait par nécessité le concours spécial eut à lutter plus d'une fois et sa voix grêle prenait alors le ton suraigu. Mais il tenait bon.

Quelle pierre de touche que les jours critiques! Et comme ils mettent en relief le caractère des gens! On le vit bien quand Dalloz partit avec presque tout le personnel pour faire en province le second *Moniteur* qui ressaisit pour un moment la clientèle gouvernementale. Resté à peu près seul pour soutenir le vieux journal, Asse m'apparut transfiguré, viril, expansif, plein de foi dans la vitalité française. C'était comme un de ces fruits dont la rugueuse écorce doit être brisée pour montrer la saveur. Je reconnus alors en lui l'homme qui avait conservé intactes toutes les ardeurs généreuses de la jeunesse! Il ne fut pas de ceux qui essayèrent comme

About d'abattre les patriotes en osant écrire qu'après tout, la guerre était une partie de cartes, que nous avions perdu et qu'il fallait payer en capitulant. Pour Asse, l'honneur de Paris assiégé n'avait rien de commun avec celui d'un joueur de cercle ; il apporta jusqu'à la dernière heure son appoint à ce qui nous restait d'énergie. Et quand vinrent les mauvais jours de la Commune, il ne perdit encore ni le courage, ni le bon sens, il ne fut point de ceux qui lurent comme une chose toute naturelle cette proclamation trop vite oubliée d'un chef d'Etat-major allemand que je verrai toujours placardée officiellement sur tous les murs, assurant « *le commandant actuel de Paris* de son attitude amicale et passive. »

Asse protesta, et continua de protester sans pâlir quand les Communards vinrent s'installer dans la maison voisine et menacer le journal qui troublait leur prise de possession de l'*Officiel* par une note discordante.

Il faut avoir été là pour comprendre le trouble qui s'était emparé de tant de cervelles. N'ai-je pas lu dans un numéro de cet *Officiel* certain article tendant à démontrer historiquement que le drapeau rouge était le drapeau naturel de la France, que l'Oriflamme n'avait pas eu d'autre couleur. Et c'était signé par Villaumez, un homme grave, historien de Jeanne d'Arc.

Asse qui n'était point de cet avis ne craignait pas de l'imprimer chaque matin à la barbe des hommes menaçants qui venaient se poster en observation sous la porte cochère. Le jour où ils se présentèrent pour l'arrêter dans son petit bureau du dernier étage, il battit seulement en retraite, et, sans penser un instant à prendre le train de Versailles, il quitta son domicile pour aller passer chaque nuit dans une maison différente et envoyer de là son article du jour. La saisie des presses put seule l'arrêter, et, dès lors, on dut reconnaître que

notre confrère Asse, le circonspect, le timide, le fluet, avait sauvé par sa tenacité et sa crânerie l'honneur de la maison.

L'a-t-on dit assez ? j'en doute parcequ'alors les incidents de chaque jour effaçaient ceux de la veille, et aussi parce que la belle conduite d'un seul ne fait pas assez d'honneur à celle des autres, et puis encore parce que cela renversait un préjugé, une opinion préconçue. Au fond, il paraissait pénible d'exalter le lendemain celui qu'on blaguait la veille. Et c'est pourquoi je demeurai le seul à glorifier notre héros en toute occasion, à le glorifier d'autant plus que j'eusse été, je l'avoue, incapable de l'imiter. Je n'en sentais que mieux tout ce que valait ce courage civil mille fois plus rare que le courage militaire.

Pour Asse, il n'en parlait jamais, il était rentré dans sa gaine compassée, et notre directeur resté un prototype d'élégance et de finesse tant soit peu byzantine continuait à lever de grands bras en répétant le nom comme s'il assénait des coups de cognée.

— Asse ! Asse ! Quel homme impossible ! ! ! Allez donc faire entendre raison à Asse !

La vérité est qu'il n'y avait point de natures plus dissemblables, et pour qu'elles restassent en présence il fallait que l'un eut bien besoin de l'autre. Il s'en vengeait à coups d'épingle et aussi en lui refusant toutes les faveurs qu'il accordait même aux étrangers. Ainsi Asse voyagea-t-il toujours à ses frais quand il lui fallut se déplacer pour raison de santé. Seul motif assez puissant pour rompre ses habitudes de vie strictement régulière. D'une constitution délicate, mari et femme restaient soumis au régime homéopathique dont ils exagéraient la sobriété avec une persistance rare.

Comme délassement de l'actualité politique, ce

qu'Asse aimait par dessus tout, c'était l'histoire littéraire des XVIIe et XVIIIe siècles. Cette prédilection éclate dans le soin avec lequel sont faites des études rétrospectives éparses dans plusieurs revues. Mais ce qui le charma le plus et ce qui était bien comme on dit *dans sa corde*, c'est sa collection de Correspondances féminines déjà célèbres et remises de nouveau en valeur avec des soins infinis. L'idée du recueil était de celles qui réussissent. Toutefois, je doute qu'elle eut jamais séduit l'éditeur si une rencontre de plage normande n'eût établi d'amicales relations entre Madame Asse et Madame Charpentier mère, la femme la plus aimable, la plus intelligente, la plus capable de maintenir la tradition qui avait fait la fortune de son mari.

Ce que je viens de citer n'est rien en comparaison des livres publiés depuis quinze ans pour d'autres maisons de librairie. Leur énumération, qu'on retrouve dans ce *Bulletin*, représente une somme de travail considérable ; elle donnerait à penser que les forces de l'auteur avaient décuplé avec l'âge si on ne connaissait pas le labeur anonyme de presque toute sa vie.

La seule position officielle que notre ami ait jamais ambitionnée, était celle de bibliothécaire. Non certes pour les maigres émoluments, mais pour le plaisir d'être desservant du temple. Le vieux livre (le livre du dix-huitième siècle bien entendu) était sa joie, et comme l'Arsenal est particulièrement riche sous ce rapport, le moment vint où Asse y désira un poste. D'ailleurs, il réunissait toutes les qualités de patience, de conscience, d'ordre méticuleux, de serviabilité littéraire et (pourquoi ne le dirais-je pas ?) d'austère probité, nécessaires dans le métier. Compter Asse parmi nous était un honneur et un profit. Mon premier élan fut d'aller au ministère soutenir la candidature, au point de vue professionnel

qui dominait tout selon moi. On fit des objections au point de vue politique, mais, il faut bien le dire, sans y mettre d'emportement; je défendis de mon mieux la cause et je pus me retirer avec l'espérance de l'avoir gagnée. L'Arsenal y gagna de son côté un bon bibliothécaire, et les Lettres n'y perdirent rien. Jamais la production d'Eugène Asse ne fut plus féconde, et ne donna mieux la mesure de son talent.

LORÉDAN LARCHEY.

LE SÉJOUR DE F. HOTMAN
A LAUSANNE (1)
1549-1555

Les renseignements de M. Dareste sur ce sujet (*Revue hist. de 1876*) offrent quelques inexactitudes en tant du moins qu'ils concernent le Collège de Lausanne et la position qu'y occupait Hotman. Il a suivi l'autorité de Ginchoz (*Hist. de l'Instruc. publique dans le pays de Vaud*) qui disposait de sources incomplètes et en partie sujettes à caution. Malheureusement les documents qui pourraient nous renseigner sont fort clairsemés. Les archives académiques ne remontent pas jusqu'à cette époque. Seuls les comptes du bailli de Lausanne fournissent quelques rares indications. La source principale, c'est la correspondance de Calvin, publiée par MM. Bouin, Cunitz et Reuss dans le *Corpus Reformatorum* (Calvini Opera, vol. XII et suivants).

Il ressort de cette correspondance que Fr. Hotman à fait un *premier séjour à Lausanne* dans la 2me moitié de 1547. Il y était à la fin d'août (Calv. Op., XII, col. 579) et adressait de là, le 23 novembre, une lettre à Calvin (Ibid. col. 619 sq.).

La même indication ressort aussi de la lettre de Sulzer, de Bâle, à Marbach, de Strasbourg, (Calv. Op., XV, 805). Sulzer dit là, le 30 septembre 1555, qu'il y a *8 ans* qu'il

(1) Un pélerinage à l'Université de Lausanne, en 1894, nous a valu sur F. Hotman, de la part du savant professeur-doyen, M. Vuilleumier, l'honneur et le profit d'une communication importante que nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs dans la forme même où elle nous a été si gracieusement donnée. E. COURBET.

connait Hotman, donc, dès 1547 (Sulzer a été pasteur à *Berne* jusqu'en 1548).

Nous le retrouvons à Genève, dans la maison de Calvin, au commencement de janvier 1549, Le 23 de ce mois il écrit sous dictée une lettre de Calvin à Farel (XIII, 166 sq.). Le 19 février Calvin salue Viret de sa part (ib. 197). Le 10 avril, Viret de son côté prie Calvin de saluer de sa part Hotman ainsi que de Bèze (ib. 234).

En 1548, Hotman était à *Lyon*, d'où il écrit à Calvin le 17 juin (Ibid. 717), le 27 juillet (XIII, 20-23), le 27 août (ib. 36), le 10 octobre (ib. 59).

C'est à cette époque qu'Hotman, traduisait en latin le traité de Calvin sur l'astrologie judiciaire (XIII, 204-489).

Au commencement de mai, il se rend à *Lausanne*, espérant, avec l'appui de Viret, y trouver un emploi et désirant se rendre utile à l'Eglise (Calvin à Viret, 7 mai, et Viret à Calvin, 8 mai ; XIII, 265 et 269). Mais il ne s'y arrête pas et retourne à *Genève* en attendant qu'un appel lui soit adressé.

Dans sa séance du 13 octobre la « classe » de Lausanne (c'est-à-dire l'assemblée des pasteurs des bailliages de Lausanne et de Vevey) avait proposé au Sénat de Berne de nommer Th. de Bèze, professeur de grec *et Fr. Hotman* « *diacre commun* » (c'est-à-dire pasteur en sous-ordre, chargé de suppléer en cas de besoin les pasteurs de Lausanne et des paroisses voisines). Le Sénat, sur l'avis des pasteurs de Berne, confirma la nomination de Bèze, mais elle se refusa à ratifier celle de Fr. Hotman pour le motif assez compréhensible, que Hotman était juriste. Viret, pour recommander Hotman, avait envoyé à quelques magistrats bernois les écrits *de Actionibus et de gradibus cognationis et adfinitatis* T. XIII, 494. Hotman lui-même avait soumis aux pasteurs de Berne une con-

fession de foi écrite de sa main (XIII, 541). Ce refus indigna fort les amis lausannois et genévois d'Hotman. Calvin soupçonnait qu'en réalité c'était lui que le gouvernement bernois avait visé, qu'on voulait punir Hotman de son attachement pour lui. En effet, Calvin n'était pas bien vu à Berne où l'on tenait (non pas pour la confession d'Augsbourg, comme le prétend M. Dareste, mais) pour la doctrine zwinglienne (voir ibid. 420, 452, 455, 459, 482, 489, 491, 494). Ce n'est donc pas, comme on le dit communément, au mois d'octobre 1549 que Fr. Hotman entra en fonctions à Lausanne.

Dans une lettre à Calvin du *12 février 1550*, Viret annonce qu'Hotman a été récemment « admis » par le Sénat de Berne, avec un *stipendiam satis justum*, à diriger *la première classe du collège*; que ce traitement est de 3 couronnes et d'une coupe de froment par mois, et que personne, jusqu'alors, n'avait obtenu pour ce poste des appointements aussi élevés (XIII, 522). Le mois suivant, Viret remercie chaleureusement J. Haller, premier pasteur de Berne, de ses bons offices en cette affaire (ib. 541). Le 16 mars, Hotman adresse *de Lausanne* une première lettre, très courte, à Calvin, s'excusant de ne pouvoir lui écrire plus longuement à cause de ses nombreuses occupations (ibid. 548). — C'est en effet dans les comptes baillivaux de 1549-1550 (l'année comptable allant d'après la règle de mai en mai) que le nom d'Hotman figure pour la première fois.

Son traitement en argent est de 171 florins, ce qui correspond exactement à 3×12 « couronnes » ; la couronne (autrement dit l'écu au soleil) valant 4 3/4 florins de Savoie. A quoi il faut ajouter 12 coupes = 1 muid de froment, dont le prix variait considérablement d'une année à l'autre. En 1550 il se vendait environ 30 florins. Le florin valait alors à peu près 2 fr. 50, ce qui porte le

traitement entier au chiffre rond de 500 fr. de notre monnaie : mais on peut compter que la vie était trois fois moins chère qu'aujourd'hui (1).

Le *collège de Lausanne* avait alors pour principal *Mathurin Cordier*. Il se composait de 7 classes. La *première*, dont Hotman était le régent, il n'était pas *professeur* de la *schola publica* (académie, avec 4 professeurs : théologie, hébreu, grec, arts), mais premier *régent* de la *schola privata* (collège, dont le principal n'était pas nécessairement régent de première), avait d'après la loi le programme suivant : lecture d'Hérodien, de Xénophon ou de Plutarque ; étude des discours de Tite-Live et de Cicéron ; éléments de dialectique d'après les ouvrages de Rivius ou de Gaspard Rodolphe ; disputes sur des sujets de grammaire, de rhétorique, de dialectique, etc., alternant de semaine en semaine avec des exercices de déclamation en latin ; les élèves dont ce n'était pas le tour de disputer ou de déclamer devaient s'exercer à la rédaction en langue greque. — Il y avait 3 leçons par jour, de 2 heures chacune, de 6 à 8 ; de 11 à 1 ; de 3 à 5 h. (sauf le mercredi, où il y avait vacances).

Cette régence n'était donc rien moins qu'une sinécure. Cependant Hotman trouvait encore le temps de travailler pour les imprimeurs de Lyon, de remplacer temporairement Th. de Bèze pendant ses maladies ou ses absences, et de donner des leçons de droit. Ce dernier fait est attesté par les biographes ; lui-même n'en parle pas dans ses lettres. Ce qui est certain, c'est que, à supposer qu'il ait enseigné le droit, ce n'a pas été à

(1) Comme point de comparaison, il faut noter que le principal du collège, qui avait un traitement de *professeur*, était payé comme suit ; en argent : 200 florins en nature : 2 muids froment et 2 chars de vin.

titre officiel. Il n'y avait point, à cette époque de chaire de droit à l'Académie. Il ne pourrait être question que d'un cours libre ou privé. — Quoi qu'il en soit, il n'est pas étonnant que plus d'une fois Hotman se plaigne d'être surchargé et qu'il n'ait considéré sa position à Lausanne, sa *conditiuncula* comme il l'appelait un jour, que comme un pis-aller, un emploi provisoire (Hotman à Calv. juillet 1552, Tom. XIV, 344, id. eid. septembre 1552, ibid. col. 356 sq.)

Lorsque, remis d'une longue maladie, il s'achemina, dans la *deuxième moitié de juillet 1555*, vers Strasbourg, en passant par Zurich et par Bâle, les voies lui furent frayées par une recommandation de Calvin à J. Sturm, du 16 juillet (XV, 687). Dans une lettre de Bèze à Calvin, du 29 juillet, on voit qu'Hotman avait déjà *quitté Lausanne* à ce moment, et d'un billet du pasteur Loquet au même Calvin, du 12 août, il ressort qu'à cette date il était *arrivé à Strasbourg* (XV, 702-727).

H. Vuilleumier, Prof.

SUPPLÉMENT AU SANTOLIANA

(Suite)

IV. — LETTRES DE MM. LE PELLETIER

Le *Santoliana* (p. 222 et 223) contient deux lettres de *M. Le Pelletier*. Pour en avoir une pleine intelligence, comme de celles qui vont suivre, il faut se rappeler que les Le Pelletier étaient trois frères, arrière-petits-fils, par leur mère, du célèbre P. Pithou, et par leur père, du chancelier Le Tellier, chez qui ils introduisirent Santeul. Claude, né en 1631, fut prévôt des marchands en 1668, conseiller d'Etat en 1673, et succéda à Colbert comme contrôleur général et ministre d'Etat ; le 18 septembre 1697, il quitta volontairement la cour pour vivre dans la retraite et la piété, et mourut le 10 août 1711. Il eut dix enfants, dont quatre fils. L'un deux, Louis, qui devint premier président en 1707, et dont la fille épousa le marquis de Fénelon, neveu du grand archevêque de Cambrai ; un autre, Michel, succéda en 1692 à H. Arnauld sur le siège épiscopal d'Angers qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 9 août 1706 ; un troisième, Charles Maurice, mort en 1731, devint supérieur de Saint-Sulpice : Saint-Simon, dont on connaît les sympathies jansénistes, a écrit de lui : « C'était un cafard, qui bannit la science des séminaires et y mit tout en misérables minuties ». Le plus jeune, Claude, était mort dès l'année 1686.

Jérôme, frère de Claude, entra dans l'état ecclésiastique et devint membre du conseil d'Etat et du conseil privé ; en 1688, il alla tenir des grands jours dans le Limousin,

le Poitou et la Saintonge. Il était, dit Saint-Simon, habile, mais fort rustre. Il mourut d'apoplexie, presque en sortant de dîner chez son frère, le ministre d'Etat, en 1696.

Michel, connu sous le nom de Le Pelletier de Souzy, était né en 1640; il fut intendant des finances et membre de l'Académie des Inscriptions ; il mourut le 10 décembre 1725. C'est de lui que descendait Le Pelletier de Saint-Fargeau, qui se fit un nom dans les premières années de la Révolution (1).

Santeul, dans ses vers, est revenu souvent sur l'éloge de Claude et de Jérôme Le Pelletier. C'est à celui-ci qu'il dédia l'édition qu'il donna de ses œuvres en 1694, et il consacra deux pièces funèbres à sa mémoire. (2).

Les lettres que nous reproduisons ici sont, à l'exception d'une seule, de Claude Le Pelletier, le ministre d'Etat.

A Paris, ce 24 avril.

J'ai parlé, Monsieur, à M. de Pontchartrain pour le payement de votre pension. Il m'a dit que je m'y étais pris trop tard, que M. l'abbé Bignon m'avait prévenu et que l'ordre était donné pour ce payement. Je suis fort aise que vous ayez cette satisfaction, mais fâché de n'y avoir pas plus contribué. En tout cas, vous me ferez la justice d'être persuadé que ce n'est manque de zèle et de bonne volonté pour ce qui vous regarde.

Je suis, Monsieur, absolument et très sincèrement à vous (3).

LE PELETIER.

A Fontainebleau, le 30 octobre 1696.

Je vous remercie, Monsieur, de la part que vous prenez à la mort de feu mon frère. Je suis bien convaincu qu'elle est

(1) Sur les membres de la famille Le Pelletier, voir l'opuscule déjà cité du P. Chérot, *Bourdaloue, sa correspondance et ses correspondants*, p. 36 et suiv.

(2) *Operum*, t. I, p. 257 et 259.

(3) Nationale, fr. 24980, f° 242.

très sincère. Je connais votre cœur et mon frère vous aimait véritablement. Il était vrai dans l'amitié comme en toutes choses et principalement dans l'exercice de la justice. Il peut mériter une épitaphe de votre main avec ces sentiments et cette latinité qui part de votre plume. J'attends ici Mgr le Prince pour lui rendre mes très humbles devoirs, dont je m'acquitterai toujours avec plus de respect que personne. Cependant je me réjouis de tout mon cœur qu'il ait joui de la belle saison à Chantilly et qu'il a quelquefois bien voulu donner alliance aux Muses en votre personne. Je suis avec sincérité, Monsieur, entièrement à vous.

LE PELETIER (1).

A Versailles, le 28 février 1697.

J'avais déjà reçu, Monsieur, votre première lettre avec l'hymne qui y était jointe et les vers pour mon frère. Je viens de recevoir votre seconde. Je vous prie de croire que je ne saurais douter de votre cœur et que plus vous prenez de temps pour le poème que vous destinez à la mémoire de votre défunt ami, plus on vous en sera obligé. Je l'attendrai avec patience et le recevrai avec estime étant toujours, Monsieur, entièrement à vous (2).

LE PELETIER.

A Paris, ce 19e mars 1697.

J'ai reçu, Monsieur, avec la reconnaissance que je dois les marques de votre souvenir et de votre amitié pour la mémoire de mon frère. Vos vers sont les plus beaux du monde et très capables de faire honneur au défunt. Mais vous jugez bien que la manière avantageuse dont vous y faites mention de nous, ne nous permet pas de les faire mettre sur son tombeau. Nous nous proposons seulement d'y faire mettre une inscription toute simple qui marquera son âge et ses qualités. Je n'ai pas moins bonne opinion de votre cœur que de votre esprit ; ainsi, Monsieur, je n'ai pas de peine à croire qu'ayant toujours aimé feu mon frère et sachant qu'il vous aimait et

(1) Nat., fr. 24980, f° 243.
(2) Nationale, fr. 24980, f° 243, v°.

estimait, sa mémoire vous sera toujours présente. Je me flatte que vous voudrez bien me conserver aussi quelque part dans votre amitié, et me faire la justice de croire que je suis véritablement votre très humble et très obéissant serviteur (1).

LE PELETIER.

A Versailles, le 31 mars 1697.

Je vous remercie, Monsieur, de vos vers que j'ai lus plus d'une fois. Ce ne peut être, comme vous jugez bien, avec plaisir, mais avec la même douleur qui vous les fait faire. Je ne sais si vous y en ajouterez beaucoup (2) ou si c'est tout votre ouvrage. Toute la famille vous sera obligée de l'honneur que vos vers feront à la mémoire de mon frère. Faites, je vous prie, mes compliments à M. le Président Le Bailleul. Je suis, Monsieur, tout à vous (3).

LE PELETIER.

A Paris, ce 11 avril 1697.

Quelque triste et funeste que soit pour moi, Monsieur, le sujet des vers que vous avez eu la bonté de m'envoyer, ç'a été une espèce de consolation pour moi de voir la manière dont vous parlez de votre douleur et les vives couleurs dont vous dépeignez le mérite de feu mon frère l'abbé. Vous savez combien sa mémoire m'est chère, ainsi je me flatte que vous jugerez aisément de la reconnaissance que j'ai des sentiments d'estime et d'amitié dont cet ouvrage est rempli.

L'intention de mon frère, le ministre d'Etat (4), n'est point de faire une épitaphe magnifique, mais simplement de marquer sur un marbre le nom, les qualités, l'âge et le temps de la mort de mon frère l'abbé ; ainsi il ne contiendra rien qui mérite l'application d'un génie aussi élevé que le vôtre.

(1) Nat.. fr. 24980, f° 242.

(2) Il s'agit sans doute de la pièce imprimée, t. III, p. 259, et qui contient sept vers, tandis que celle qui la précède dans l'édition de 1729, p. 257, est beaucoup plus longue.

(3) Nat., fr. 24980, f° 213, v°.

(4) On voit que cette lettre est de Michel Le Pelletier, l'intendant des finances.

Cependant si votre amitié vous dicte quelque chose d'aussi simple que ce que nous souhaitons et que vous veuilliez bien me le faire voir, j'en rendrai compte à mon frère. Je vous prie, Monsieur, d'être persuadé que je suis véritablement votre très humble et très obéissant serviteur (1).

LE PELETIER.

A Paris, ce 12e juillet 1697.

Il devrait m'être bien indifférent, Monsieur, que vous fussiez à Paris ou en Bourgogne, puisque vous me négligez à un point qu'il y a, de compte fait, plus de dix mois que je n'ai eu l'honneur de vous voir. Il faut pour cela que je sois tombé dans le mépris auprès de vous. Si j'étais un peu plus maître de mon temps, j'aurais été vous faire ces reproches à Saint-Victor. Vous êtes bien heureux d'être parvenu à Dijon (2). Je suis surpris que les eaux du déluge qu'il a fait n'aient pas porté sur les monts d'Arménie le bateau dans lequel vous avez fait le voyage (3). J'ai lu avec un grand plaisir tout le bien que vous me mandiez de ma sœur l'abbesse de Troyes et de sa communauté. Les incommodités de Monseigneur le Prince ne lui ont pas permis d'aller tenir les Etats ; vous vous en consolerez par Monseigneur le duc qui est parti pour cela. J'espère qu'à votre retour nous nous verrons et ferons ensemble le compte de l'imprimeur à qui nous sommes

(1) Nationale fr. 24980. f° 242, v°.

(2) Santeul avait accompagné dans cette ville le duc de Bourbon qui devait y tenir les Etats de la province ; on sait que le poète mourut pendant cette session, le 5 août 1697. Sur les rapports de Santeul avec la Bourgogne, voir A. Jacquet, *la Vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV*, Paris, 1886, in-8, et J. Durandeau, *Aimé Piron et la vie littéraire à Dijon pendant le XVIIe siècle*. Dijon, 1888, in-8.

(3) Dans l'élégie de Baudot, maire de Dijon, sur la mort de Santeul, on lit ces vers :

Hélas ! quand au mépris des eaux de nos montagnes
Dont les torrents affreux inondaient les campagnes,
Ce grand homme eut passé de Paris jusqu'à nous,
D'une mort si prochaine attendions-nous les coups ?

(Cité par M. Durandeau, p. 144).

redevables, mon frère et moi, de l'impression des beaux vers que vous avez faits pour le pauvre défunt. Je voudrais bien qu'il nous fût aussi aisé de nous acquitter envers vous qu'envers l'imprimeur. Je ne cherche pas néanmoins à être quitte avec vous. Au contraire, je me fais plaisir de vous avoir toujours de nouvelles obligations des témoignages que je reçois de vos bontés et de votre amitié. Je suis, Monsieur, absolument et très sincèrement à vous.

LE PELETIER.

Je ne doute pas que Monseigneur le Duc n'ait appris par un courrier exprès l'agréable nouvelle de l'élection de Monseigneur le prince de Conti (1) pour roi de Pologne (2).

A Versailles, le 29 mai 1697.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre de Chantilly et je l'ai fait voir à mon frère l'Intendant qui était ici avec moi. Je reçois toujours avec plaisir ce qui vient de vous, mais plus encore quand il part de Chantilly, dont j'honore le maître et estime les beautés plus que personne au monde.

Je ne sais pourquoi vous me dites que vous n'avez point reçu de remerciement sur les vers que votre amitié vous a fait faire pour feu mon frère, car je vous écrivis dès le premier exemplaire que vous m'envoyâtes, et les seconds n'ont été que la même chose. Je ne puis que je ne sois sensible à toutes les marques de votre amitié et que je n'estime plus que personne ce qui vient de votre muse. Je suis, Monsieur, de tout mon cœur, entièrement à vous (3).

LE PELETIER.

V. — LETTRE DE M. GARSON

A en juger par cette épître, M. Garson était sans doute curé de Saint-Landry, église dont la fête patronale tombe

(1) Le prince de Conti était le cousin du duc de Bourbon.
(2) Nationale, fr. 24980, f° 249, v°.
(3) Nat., 24980 f° 244.

le 10 du mois de juin. On invite notre poète à assister à l'office du saint dont il a célébré la gloire, et à prendre part à la collation qui suivra la cérémonie.

Samedi, 8 juin 1697.

Santolio suo S.

Nostro lux sacra praesuli
Lux solemnis adest, quam pia plebs colit,
Quam multae celebrant preces,
Dictae rite tuis carminibus preces.
Festo quid potius die,
Santoli, facies? Te precibus quoque
Dignum finge Deo : liber
Aude aulam fugiens temnere principum.
Condaeus, licet optimus
Condaeus, decus et gloria principum
Et vatum inter amabiles
Possit pro meritis ponere te choros,
Nec te parva manet fugae
Merces difficilis : cum sacra carmina
Mens et lingua canentium
Gratam caelitibus proferes hostiam,
Quae tu gaudia senties?
Inter verba cadet lacryma per genas,
Testis lacryma gaudii
Praesentisque comes lacryma numinis.
Quin et convivio bonum
Omnes te repetunt assidua prece
Et junctae nuribus matres
Et mixtus senibus flos juvenum decens.
Adsis laetitiae dator :
Sic adsit tibi, sic Pieridum chorus.

Pour me faire exaucer, j'ai cru, Monsieur, qu'il fallait vous parler en votre langage, et c'est ce qui m'a fait devenir méchant poète. Jugez par là du désir que j'ai de vous voir lundi à Saint-Landry (1) et à la collation après vêpres. Je ne

(1) « Dans la livraison de *Paris à travers les âges*, consacrée à Notre-Dame et au quartier Notre-Dame, j'ai parlé d'une petite église de

veux pas vous en dire davantage, et j'aime mieux devoir cette grâce à votre amitié qu'à des prières importunes. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur (1).

GARSON.

VI. — LETTRE SANS NOM D'AUTEUR ECRITE A SANTEUL

Mon pauvre Santeul, je n'ai pas été à moi ces jours passés, et à peine ai-je pu regarder vos hymnes (*Patientiam habe in me et omnia reddam tibi*) (2). Je vas dîner chez M. du Mas (3); si vous voulez y venir sans bruit et y apporter quelque chose, vous serez le bien venu et nous pourrons parler d'affaires. Mon homme de confiance dit que vous lui en aviez promis six et que vous ne lui en avez donné que trois. Prenez garde qu'il ne vous prenne lui-même pour ce que vous ne voulez pas qu'on vous croie. Je suis tout à vous (4).

(*A suivre*). CH. URBAIN.

Saint-Landry, que les Parlementaires avaient prise sous leur protection spéciale et dans laquelle beaucoup, comme Broussel, comme Boucherat, faisaient préparer leur tombeau d'avance. Ce n'était pas une église magnifique et visitée par la foule ; c'était une humble chapelle à demi cachée dans l'ombre auguste de Notre-Dame et s'abritant sous les murailles de la basilique comme une pauvrette sous la protection d'une grande dame. » (ED. DRUMONT).

(1) Nationale, fr. 24980, f° 245.

(2) S. Mathieu, XVIII, 26.

(3) Peut-être faut-il lire du Mai. On trouve, en effet, dans le *Santoliana* (p. 250), une lettre signée de ce nom. Un lettré dijonnais, du nom de Dumay, a composé une épitaphe qui se lit dans le *Funus Santolinum*, réimprimé à la suite des *Santolii operum*, t. III, p. 111-210.

(4) Nat., fr. 24980, f° 248.

LES OUDOT

IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

A TROYES, A PARIS, A SENS ET A TOURS

(Suite.)

Avec Nicolas (I) Oudot, dont les premières impressions connues remontent à 1606, commence véritablement la Bibliothèque Bleue. La même année vit paraître d'une part *Morgant le géant*, *Galien restauré*, *Oger le Danois*, tandis que *la Vie et legende de Monsieur saint Augvstin* et celle de *sainct Roch*, etc., préludaient aux nombreuses productions religieuses de la célèbre collection troyenne. Ces éditions sont aujourd'hui rarissimes.

Une fois lancé sur cette pente d'un travail facile, assuré d'un débouché non moins régulier, Nicolas Oudot ne s'arrêta plus. En l'espace de trente ans, il a donné peut-être une centaine d'ouvrages dont beaucoup ont été depuis réimprimés nombre de fois.

Il publia aussi l'*Almanach ou pronostications des laboureurs...*, par Antoine Maginus ; on en connaît des exemplaires de 1629 et 1633.

En 1619 et 1632, il avait pour marque la petite vignette ci-dessus.

VEUVE DE NICOLAS (I) OUDOT. — *Guillemette Journée* succéda à son mari, dont elle était veuve dès 1636. Cette année-là, en effet, elle fit une plaquette intitulée *la Navigation dv Compagnon à la bovteille avec l'esprovesses du merueilleux Grant Bringuenarille* (Bibl. nat.).

En 1644, elle publiait l'*Almanach ou Pronostications* de Maginus ; il paraît qu'à cette époque elle avait pris pour enseigne *au Coq* (Alexis Socard, *Livres populaires, Hagiographie*, p. 2).

Elle figure sur les actes collectifs dressés en 1644 par les imprimeurs et libraires troyens.

Le 22 mai 1647, elle achète de Pierre Marguenat, libraire, et de Jacqueline Vatard, une partie de la maison du *Chapon d'or*, qu'elle habitait. Quittance lui en est donnée le 15 septembre 1650 (Min. Sansonnot).

La date de sa mort n'est pas connue.

En 1656, elle prenait pension chez son fils en guise de l'intérêt des 3.600 l. de marchandises qui étaient chez elle quand il avait repris la maison (Min. Sansonnot).

JEAN OUDOT, imprimeur à Tours. — Fils de Nicolas (I) Oudot et de Jacqueline Garnier, ce Jean Oudot était né vers 1596, car le 22 mars 1623, étant « majeur, âgé de plus de vingt six ans », et alors imprimeur du roi à Tours, son père lui rendit ses comptes de tutelle.

Le docteur Giraudet (*les Origines de l'imprimerie à Tours*) mentionne Jean Oudot comme ayant exercé de 1619 à 1651, sans donner de références.

La Typographie en Touraine, du comte Clément de Ris, ne le signalait qu'en 1621, 1622, vers 1650 et en 1651, où il imprimait les *Procès verbaux de ce qui s'est passé à Stenay*, imprimés à Tours le 15 mai 1651.

Jean Oudot a d'ailleurs laissé très peu de traces dans la cité tourangelle ; on n'y connaît guère que sept impressions portant son nom.

NICOLAS (II) OUDOT (1616-1692). — Baptisé le 27 octobre 1616 (Saint-Jacques), Nicolas (II) Oudot, fils de Nicolas (I) et de Guillemette Journée, était dès 1641 marié avec Marie Moreau. Quatre de leurs enfants embrassèrent la carrière paternelle : *Nicolas, Jean, Jacques* et *Claude.*

Il changea plusieurs fois d'enseigne et de domicile : en 1641, sur une édition des *Œuvres de Messire François de Malherbe* (1), on le voit « marchant libraire en la rue nostre Dame, à l'enseigne du *Coq* », que sa mère arborait à son tour, paraît-il, en 1644; de 1643 à 1647, il est « ruë du Temple, *au S. Esprit* »; enfin, dès 1654 il habite la maison familiale du *Chapon d'or couronné*, rue Notre-Dame et rue de la Petite-Tannerie, d'abord comme locataire de sa mère (100 l. par an) (2), ensuite à titre de propriétaire, au moins pour la plus grande partie, par acquisitions successives de ses cohéritiers.

Il figure comme l'un des procureurs de ses confrères dans des actes passés, en 1644, pour la défense de leurs intérêts professionnels (Min. Bourgeois).

Il fut aussi leur délégué aux assemblées municipales de Pâques 1645 et 1671.

Nicolas (II) Oudot eut garde de rien changer au genre de productions qui avait si bien réussi à ses parents. Son premier travail connu est *le Premier livre de la Muse folastre*, in-32 daté de 1640; puis un *Cassandre* en dix volumes. Quelques ouvrages littéraires (3) ou ascétiques

(1) Cette édition, indiquée par une fiche de M. E. Socard, à la Bibliothèque de Troyes, est datée de 1647 par M. Corrard de Breban... D'autre part, une autre « troisième édition » a été imprimée à Troyes, par Jacques Balduc, en 1635 (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 4832).

(2) Bail du 6 février 1655 (Min. Sansonnot).

(3) Grosley cite de lui les premières éditions de Perrot d'Ablancourt, qui, de sa terre de Noroy, où il résidait, venait surveiller le travail de son imprimeur. — On connaît entre autres la traduction de *la Retraite des Dix mille*, de Xénophon, donnée en 1658.

signalèrent encore ses presses, mais il se consacra presque complètement aux livrets populaires de la Bibliothèque Bleue, dont il a donné une grande quantité, tantôt sous son nom, tantôt sous celui de libraires parisiens : Augustin Courbé, Michel Soly, Gervais Alliot, Dupuis, Jean Promé, Gervais Clouzier, Denis Bechet, Louis Billaine, Pierre Bien-Fait (1), Antoine de Rafflé, enfin Nicolas Oudot, son fils, et Marie Promé, veuve de celui-ci.

Quand il imprimait ainsi pour des éditeurs, il mettait habituellement son nom ou celui de la ville de Troyes, en caractères microscopiques, dans un des fleurons du frontispice.

Non content de travailler pour la librairie parisienne, Nicolas Oudot cherchait encore de l'occupation dans sa région; c'est ainsi qu'en 1660 il s'associe avec Louis Prussurot, imprimeur-libraire à Sens, pour la publication d'un Psautier, d'un Processionnaire et d'un Rituel à l'usage du diocèse de Sens. Pour le Processionnaire, qui porte à son titre le nom des deux entrepreneurs (2), il avait fourni la presse et les caractères et embauché, à Troyes, des compagnons imprimeurs pour les envoyer à Sens composer et imprimer le travail (Min. Thevignon, à Troyes, et Max. Bologne, à Sens). La vente du livre, effectuée dans les deux pays, donna lieu à un premier règlement de comptes en 1676.

Outre les ouvriers de son atelier, notre imprimeur occupait en ville plusieurs membres de la corporation. Sans compter Pierre Bellehache, fondeur de caractères,

(1) *Histoire de la grande isle Madagascar*, par le sieur de Flacourt, 1661 (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 5067).

(2) *Processionale Senonense...;* Senonis, apud Nicolaüm Oudot et Ludovicus Prussurot..., M.D.C.LXI (In-4 de 350 et 81 p.; Bibl. de Sens, n° 553).

qui fut son fournisseur au moins de 1655 à 1661, il faisait imprimer, en 1655, l'*Histoire du Concile de Trente* (Bibl. de Troyes, n° 5062 du Catal. loc.) par son confrère Jacques Balduc, alors que Edme Nicot lui faisait divers travaux, entre autres l'*Histoire du Monde*, de Davity, édition de 1660 (Min. Thevignon, contrats des 11 mars et 20 mai) (1).

D'autre part, la location qu'il faisait à Antoine Truchin, libraire, en 1666, et à Estienne Roy, libraire-relieur, en 1673, de divers logements, indique que ces petits commerçants devaient vendre surtout ses brochures et ses Almanachs (Min. Thevignon).

Car Nicolas Oudot fut aussi un très fécond producteur d'Almanachs. Tant pour son propre compte qu'associé avec son fils Nicolas, établi à Paris, il en a publié sous une vingtaine de titres différents, employant à leur rédaction un nombre à peu près égal d'astrologues.

Nicolas Oudot s'enrichit à ce métier, plus certainement qu'il ne l'eût fait en s'efforçant de donner des éditions correctes et soignées d'auteurs sérieux. Peu fortuné lors de ses débuts, il trouva le moyen d'acheter de nombreux immeubles de toute nature, maisons, terres, vignes, etc.; il donna 4.000 livres de dot à cinq de ses enfants, soit en argent, soit en marchandises et matériel.

Dès 1677, Nicolas (II) Oudot avait fait abandon de son imprimerie en faveur de ses fils. Par contrat notarié du 18 mai (Min. Thevignon), il cédait à Jean, son aîné, « toutte son imprimerie avec ses appartenances et dépendances, pour le prix et estimation faicte à l'amiable entre eux », à charge par Jean Oudot de consacrer pen-

(1) Cf. aussi le contrat du 18 juin 1654, entre Nicolas Oudot et Edme Nicot, dans notre *Histoire corporative des Artisans du Livre à Troyes*, p. 276.

dant cinq ans une de ses presses à travailler pour son père ou pour son frère Jacques (II), sur papier fourni par ceux-ci, moyennant 40 sous par journée de 2500 de tirage.

Le 16 décembre 1679 (Min. Thevignon), il donnait à Jacques la valeur de 3.000 l. en impressions et lui assignait, pour égaler la dot de ses frères et sœurs, le droit de « prendre l'imprimerie qui se trouvera en lad^e^ maison de sesdicts père et mère... », en raison et « en recompense des bons services qu'il leur a rendus et rend journellement ».

Après le décès de Marie Moreau (1), un inventaire fut dressé, le 23 septembre 1688 (Min. Thevignon), des biens mobiliers et immobiliers des vieux époux. Nicolas Oudot demeure alors dans une des maisons de la Petite-Tannerie joignant le *Chapon d'or*, où s'est installé son fils Jacques, locataire à raison de 86 l. par an (4 juin 1688, Min. Thevignon); il n'a plus chez lui que quelques impressions et une fonte de caractères, sans presse ni autres outils. Une procuration jointe à cette pièce lui donne le titre d'ancien échevin de la ville de Troyes. Il est encore en comptes avec Prussurot de Sens.

Devenu veuf et empêché par son âge et ses infirmités de gérer les biens qui lui appartenaient, Nicolas Oudot les abandonna à ses enfants et petits-enfants, le 10 avril 1690, moyennant une rente viagère de 350 l., conservant seulement son logement et ses meubles (Min. Thevignon). Il vécut encore deux ans et fut inhumé le 8 mars 1692, sur la paroisse Saint-Jacques.

Nicolas Oudot ne se contentait pas de la besogne qui lui arrivait de tous côtés; il empiétait encore sur les

(1) Inhumée sur Saint-Jacques, à l'âge de 63 ans, le 19 juin 1688.

droits de ses confrères. L'un d'eux, François Jacquard, imprimeur de l'évêque, dut le poursuivre pour avoir fait et mis en vente un Catéchisme dont lui seul avait le privilège (1). En 1687, autre méfait : à la requête du procureur du roi, un arrêt suspendit l'effet d'une permission qu'il avait obtenue pour un Almanach de 1688, parce qu'il n'en avait pas soumis préalablement la copie aux autorités (2).

NICOLAS OUDOT (de Paris). — L'aîné des fils de Nicolas (II) Oudot et de Marie Moreau, dont nous ignorons la date de naissance (3), fut mis en apprentissage par son père, le 18 octobre 1659, pour cinq ans, chez Antoine de Sommaville, libraire à Paris, dans la maison duquel il resta jusqu'au 25 novembre 1664 (Bibl. nat., ms. 21837). Il fut ensuite reçu libraire à Paris le 29 janvier 1665, époque à laquelle il était déjà fiancé à Marie Promé, fille de Jean Promé (4), également libraire à Paris (Bibl. nat., ms. 21843). Champfleury (5) dit qu'il s'établit alors rue de la Harpe, à l'enseigne de *Notre-Dame*, où il débita particulièrement les Almanachs et les publications de la Bibliothèque Bleue que lui fournissait son père. Son nom figure sur plusieurs impressions de ce dernier.

(1) Arch. de l'Aube, G, 133, s. d. Cf. notre *Histoire corporative*, p. 142.

(2) Bibl. nat., Coll. de Champ., t. 102, fol. 93. — Cf. *ibid.*, p. 147.

(3) Ici se pose un petit problème. Il est indiqué par de nombreux actes notariés que Nicolas Oudot de Paris est bien le fils aîné de Nicolas (II); il était donc né entre 1641 et 1647; comment se fait-il que les deux époux faisaient baptiser, le 7 décembre 1657 (Saint-Jacques), un autre Nicolas qu'on trouve parrain le 27 mars 1659?

(4) Les deux familles étaient depuis longtemps en relations : en 1628, Nicolas (I) Oudot imprima pour Jean Promé *le Nouveau Testament de Nostre Seigneur Iesvs-Christ* (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 4738 bis).

(5) *Hist. de l'Imagerie populaire*, p. 106.

Il mourut dans le cours de l'année 1672 (et non en 1697 comme le dit Lottin), car les Almanachs pour cette année-là portent son nom, et ceux de 1673 celui de sa veuve.

Celle-ci continua avec succès le commerce, édita de nombreuses plaquettes et acquit dans sa spécialité une renommée consacrée par des écrivains compétents, tels que Champfleury dans l'*Histoire de l'Imagerie populaire.*

En 1688, elle demeurait rue Vieille-Bouclerie, paroisse Saint-Séverin, et avait deux filles : Marie, mariée à Joseph Gaudin, greffier au Châtelet, puis libraire, et Anne, mineure. On la trouve dans le même local en 1701 (B. N., ms. 22065, pièce 49) et en 1718, éditant un ouvrage d'arithmétique du notaire troyen Jean Maslot : *les Loix universelles en nombres, poids et mesures;* Lottin la dit morte avant 1723; cependant, un petit ouvrage conservé à la Bibliothèque nationale sous la cote « LK^{7}. 1761. Imprimés », a été édité « A Paris, en la Boutique de la V. de Nicolas Oudot, Libraire, ruë de la Harpe, vis à vis la ruë du Foin, à l'Image Nôtre-Dame », en 1728.

En 1722, sa fille, Marie Oudot, veuve aussi, était débitrice de 2.588 livres de marchandises à la succession de Jacques (II) Oudot (Inventaire du 18 juin).

A L'HOTEL DROUOT

Du lundi 25 février au samedi 2 mars, a été vendue, à l'Hôtel Drouot, par les soins de M. Léon Sapin, libraire-expert, la bibliothèque de M. Mce C., érudit bibliographe. La vente a produit 43.000 francs environ. Nous donnons ici quelques-uns des prix atteints :

29. — Salons de 1883 à 1900, par Burty, Lafenestre, Proust, etc., édit. d'amateur. *Paris, Goupil, Boussod et Valadon,* 18 vol. in-4, 240 fr.

104. — Gustave Flaubert. Bouvard et Pecuchet. Edit. originale sur Hollande. *Paris*, 1881, in-12, 48 fr.

151. — André Theuriet. Bigarreau. *Paris, Conquet,* 1885, in-12, broché, 95 tr.

161. — Viellerglé (A. de) [H. de Balzac]. Charles Pointel. *Paris, Hubert*, 1821, 4 vol. in-12, br., 29 fr.

162. — H. de St-Aubin [Balzac]. Le Vicaire des Ardennes. *Paris,* 1822, 4 vol. in-12, demi-mar. rouge, n. rognés, 20 fr.

163. — A. de Viellerglé [Balzac]. Michel et Christine. *Paris,* 1823, 3 vol. in-12, demi-mar. rouge, 19 fr.

164. — Balzac. Le Dernier Chouan. *Paris,* 1829, 4 vol. in-12, cart., n. rognés, 21 fr.

169. — Balzac. Histoire de la grandeur et de la décadence de César Birotteau. *Paris,* 1838, 2 vol. in-8, br., 29 fr.

174. — Balzac. Monographie de la presse parisienne. *Paris,* 1843, gr. in-8, br., 31 fr.

176. — Balzac. Paris marié. *Paris,* 1846, in-8, br., 42 fr.

185. — Barbey d'Aurévilly. L'Amour impossible. *Paris,* 1841, in-8, demi-rel., n, rogné, avec la couverture, 70 fr.

186. — Barbey d'Aurévilly. L'Ensorcelée. *Paris*, 1855, 2 vol. in-8, n. rognés, eaux-fortes ajoutées, 45 fr.

224. — Alexandre Dumas. Le Véloce. La Tulipe noire. *Paris*, 4 et 3 vol. in-8, br., 31 fr.

233. — Théophile Gautier. Zigzags. *Paris*, 1845, in-8, br., 29 fr.

256. — Arsène Houssaye. La Couronne de bluets. *Paris,* 1836, in-8, cart., n. rogné, avec la couverture, 32 fr.

278. — V. Hugo. Œuvres complètes. *Paris Hetzel et Quantin.* 1880-1895, 47 vol. in-8, ex. sur Hollande, portraits ajoutés, 251 fr.

281. — N, I, ni. — Fanfan le Troubadour (parodies). *Paris*, 1830, 2 vol., cart., n. rognés, 16 fr.
285. — Toquémalade, parodie (par L. Hoche). *Paris*, s. d. (1883), in-8, mar. noir, n. rogné, avec la couv., 18 fr.
312. — Le Myosotis, Keepsake. *Paris*, s. d., in-4, cart. de l'éditeur, 22 fr.
321. — Londres, Keepsake français. *Paris*, 1837-1842, 5 vol. in-8, rel. romant., 51 fr.
324. — Keepsake des contes merveilleux. *Paris*, 1844, 5 livraisons in-8, 61 fr.
338 — P. Mérimée. Notes d'un voyage dans le midi de la France. *Paris*, 1835, in-8, demi-rel. — Notes d'un voyage en Corse, *Paris*, 1840, in-8, br., 49 fr.
339. — P. Mérimée. Colomba. *Paris*, 1841, in-8, br., 250 fr.
356. — G. de Nerval. Etude sur les poètes allemands. *Paris*, 1830, in-8, br., env. d'auteur, 41 fr.
357. — G. de Nerval. Scènes de la vie orientale. *Paris*, 1848-50, 2 vol. in-8, br. 38 fr.
375. — Ste-Beuve. Les Consolations. *Paris*, 1830, in-18, br., 40 fr.
398. — J. Sandeau. Mariana. *Paris*, 1839, 2 vol. in-8, demi-rel., 40 fr.
399. — G. Théaulon. Le Couteau ou la mort d'un ministre. *Paris*, 1824, in-12, br. — Le Bandit, pièce. *Paris*, 1829, in-8, demi-rel. avec la couv., 25 fr.
434. — Catalogue de la bibliothèque romantique de feu Charles Asselineau. *Paris*, 1875, in-8, demi-rel., ex. sur Chine, frontisp. et portr. ajoutés, 33 fr.
436. — Champfleury. Les Vignettes romantiques. *Paris*, 1883, in-4, demi-rel., portr, et fig. ajoutés, 329 fr.

JOURNAUX

446. — L'Album, journal des arts. 1821-1823, 136 nos in-8, 501 fr.
448. — L'Artiste. *Paris*, 1831-1860, 63 vol. in-4, demi-rel., cart. ou br., 369 fr.
453. — La Caricature. 1830-1835, 10 vol. in-4 (en feuilles), 276 fr.
455. — La Caricature. Feuillets explicatifs de la Lithographie mensuelle, 14 nos in-4, 528 fr.
454. — La Caricature française. *Londres*, 1836, 25 nos in-4 cart., avec la couv., 91 fr.
456. — La Caricature provisoire. *Paris*, 1838-1843, coll. complète, 1400 fr.
459. — La Charge. 1832-1833, 27 nos in-4 en feuilles, 50 fr.
468. — Le Coin du feu, journal. 1834, in-8, coll. complète, 70 fr.
480. — Le Figaro (22 avril 1826 au 30 décembre 1833), 29 vol., cart., 410 fr.

509. — Le Monde dramatique. 1835-1841, 10 vol. in-8, rel. et en livr., 250 fr.
514. — Le Napoléon, journal. 1834-1835, 2 vol. in-8, cart., 44 fr.
533. — La République des lettres, revue. 1875-1877, 5 vol. in-8, cart., n. rognés, 51 fr.
543. — Revue du théâtre. 1834-1838, 13 vol. in-8. demi-rel. et en feuilles, 110 fr.
548. — La Silhouette. 1829-1830, 52 nos en 4 vol. in-4, 850 fr.

Théatre

581. — Jules Janin. Rachel et la Tragédie. *Paris,* 1859, in-4, cart. de l'éditeur, 26 fr.
624. — Charles Monselet. Lucrèce ou la Femme sauvage, parodie. *Bordeaux,* 1843, in-8, cart., env. d'auteur, lith. ajoutée, 51 fr.
625. — Musée dramatique. Paris. 1836-1839. 7 vol. in-8, demi-rel., 82 fr.

Livres illustrés

641. — Balzac. La Peau de chagrin. *Paris, H. Delloye,* 1838, gr. in-8, br., couv. illustr., dos cassé, 455 fr.
645. — Henri Béraldi. Les Graveurs du XIXe siécle. *Paris,* 1885-1892, 12 vol. in-8, br., ex sur Hollande, eaux-fortes ajoutées, 205 fr.
647. — Bertall. Les Omnibus. *Paris,* s. d. (1844), in-8, broché, 35 fr,
672. — Alexandre Dumas. Les trois Mousquetaires, illust. de Leloir, *Paris,* 1894. 2 vol. in-8, br., ex. Chine, 705 fr.
674. — Alexandre Dumas fils. — La Dame aux Camélias. *Paris, Quantin,* s. d. (1886), in-4, br., 62 fr.
688. — Gavarni. La Correctionnelle. *Paris,* 1840, in-4, demi-rel., 116 fr.
693. — Emile Goudeau. Paysages parisiens, illustr. d'Aug. Lepère. *Paris,* 1892, in-8, br., 550 fr.
694. — Emile Goudeau. Paris qui consomme, dessins de Pierre Vidal. *Paris,* 1893, in-8, br., 190 fr.
699. — Eug. Grasset. Histoire des quatre fils Aymon. *Paris,* 1883, in-4, broch. dans un emboîtage, 75 fr.
700. — Ludovic Halévy. La Famille Cardinal, illustr. de Léandre. *Paris,* 1893, gr. in-8, br., ex. sur Japon, suite d'eaux-fortes, front. à l'aquarelle par Somm ajouté, 108 fr.
708. — Th. Gautier. Dessins de V. Hugo, gravés par Paul Chenay. *Paris,* in-4, mar. gren., portr. et fig. ajoutés, 501 fr.
714. — La Fontaine. Contes et nouvelles en vers. *Paris, Didot,* 1795, 2 vol. in-4, demi-mar. rouge, n. rogné, 181 fr.
728. — Ernest Maindron. Les Affiches illustrées. *Paris,* 1886-1896, 2 vol. in-4, br., 150 fr.
734. — F. Mistral. Mireille, illustr. d'Eugène Burnand. *Paris,* 1884, in-fol., ex. sur Japon, en feuilles, 149 fr.

736. — Georges Montorgueil. Paris au hasard, illustr. d'Aug. Lepère. *Paris*, 1895, in-8, br., 210 fr.

746. — Paris au dix-neuvième siècle. *Paris, Aubert, Curmer*, 1841, in-4, cart., non rogn., couv. illustr., 600 fr.

758. — Ernest Ramiro. Catalogue descriptif et analytique de l'œuvre gravé de F. Rops, avec le supplément. *Paris*, 1887-1895, 2 vol. in-8, br., ex. Hollande, 157 fr.

762. — B. de St-Pierre. Paul et Virginie. *Paris, Curmer*, 1838, gr. in-8, mar. rouge, fil. dor. sur les plats, 125 fr.

763. — B. de St-Pierre. Paul et Virginie. Edition miniature. *Paris, Masson*, 1839, in-12, rel. de l'époque, 35 fr.

766. — Soulié. La Lanterne magique. Histoire de Napoléon. *Paris*, 1838, in-8, br., 86 fr.

769. — Eug. Sue. Les Mystères de Paris, édit. illustrée. *Paris, Gosselin*, 1843-1844, 4 vol. gr. in-8, br., 80 fr.

770. — Eug. Sue. Le Juif-Errant, édit. illustr. *Paris, Paulin*, 1845, 4 vol. gr. in-8, br., 99 fr.

779. — Villiers de l'Isle-Adam. Akédysséril. *Paris*, 1886, in-8, ex. Japon, cart., n. rogné, 56 fr.

781. — Balzac. La Maison du Chat qui pelote, illustr. de Dunki. *Paris, Carteret*, 1899, in-8, br., 78 fr.

782. — Th. de Banville. Gringoire, illustr. de J. Wagrez. *Paris, Carteret*, 1899, in-8, ex. en deux états sur pap. vélin, broch., 145 fr.

786. — H. Béraldi. La Reliure du XIXe siècle. *Paris, Conquet*, 1895-1897, 4 vol, in-4, br., 161 fr.

788. — Gaston Bergeret. Les Evénements de Pontax, illustr. de Henriot. *Paris, Carteret*, 1899, gr. in-8, br., 80 fr.

790. — Paul Bourget. Pastels, illustr. de Robaudi et Giraldon. *Paris, Conquet*, 1895, in-8, en feuilles, 251 fr.

797. — Th. Gautier. Mademoiselle de Maupin, illustr. de L. Leloir et E. Toudouze. *Paris, Conquet*, 1883, ex. Japon, 2 états, br., 402 fr.

798. — Th. Gautier. Emaux et Camées, illustr. de G. Fraipont. *Paris, Conquet*, 1887, in-16, br., ex. Chine, 105 fr.

804. — Antoine Hamilton. Mémoires du comte de Grammont, illustr. de C. Delort. *Paris, Conquet*, 1888, gr. in-8, br., 150 fr.

807. — Mme de La Fayette. La Princesse de Clèves, illustr. de J. Garnier. *Paris, Conquet*, 1889, in-8, br., ex. Japon 2 états, 169 fr.

811. — G. Montorgueil. La Parisienne peinte par elle-même, illustr. d'Henry Somm. *Paris, Conquet*, 1897, gr. in-8, br., 101 fr.

813. — H. Moreau. Le Myosotis, illustr. de Robaudi. *Paris, Conquet*, 1893, gr. in-8, br., ex. Chine, 112 fr.

814. — Louis Morin. Les Dimanches parisiens, illustr. d'Aug. Lepère, *Paris, Conquet*, 1898, gr. in-8, br., 96 fr.

816. — G. de Nerval. Sylvie, illustr. d'Ed. Rudaux. *Paris, Conquet*, 1886, in-16, br., ex. Japon, 2 états, 139 fr.

818. — Ch. Nodier. Le Dernier chapitre de mon roman, illustr. de L. Morin. *Paris, Conquet*, 1895, in-8, en feuilles, 105 fr.
824. — Mme de Staal. Mémoires, illustr. de C. Delort. *Paris, Conquet*, 1891, in-8, br., ex. sur pap. vélin, 2 états, 130 fr.
825. — Stendhal. La Chartreuse de Parme, illustr. de V. Foulquier. *Paris, Conquet*, 1883, 2 vol. in-8, br., ex. Japon, 161 fr,
826. — Stendhal. Le Rouge et le noir, illustr. de H. Dubouchet. *Paris, Conquet*, 1884, 3 vol. in-8, br., ex. Japon, 142 fr.

(*A suivre.*)

VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE
DE FEU M. GUYOT DE VILLENEUVE

Président de la Société des Bibliophiles françois

On se rappelle que la vente de la première partie de cette magnifique bibliothèque a eu lieu, l'an dernier, du 26 au 31 mars. Celle de la deuxième et dernière partie va avoir lieu d'ici quelques jours. C'est, en effet, du lundi 25 au samedi 30 mars, que le successeur de Morgand, M. Edouard Rahir, mettra sur table les dernières richesses de cette précieuse collection.

La deuxième partie qui va être vendue, comprend les ouvrages classés sous les titres *Belles-lettres* et *Histoire*, entre les nos 557 et 1330 du catalogue général. La première de ces séries contient les éditions originales des grands écrivains français; dans la seconde, figurent entre autres ouvrages, des ouvrages remarquables relatifs à l'histoire de Paris, aux fêtes de la Ville, aux Entrées et Sacres des Rois de France.

CHRONIQUE

Société des Bibliophiles françois. — Une élection a eu lieu, le 27 février, pour pourvoir au remplacement de M. le duc de Fitz-James, démissionnaire. M. Georges Vicaire a été élu presque à l'unanimité. Ses parrains étaient M. le duc de Montesquiou-Fezensac et M. le comte de Laborde.

Legs à la Bibliothèque de Versailles. — Notre regretté collaborateur, M. Eugène Asse, décédé le 1er février dernier, a légué, par testament, à la Bibliothèque municipale de Versailles, dont M. Taphanel, notre savant confrère, est le conservateur, tous ses livres, ses portraits de famille, plusieurs bronzes d'Alfred Jacquemart et d'Auguste de Chatillon, une sépia de Vattier, une mine de plomb de Durand et une ravissante pendule de l'époque Louis XVI.

Suivant un désir exprimé par le défunt, tous les livres, ses portraits et ceux de sa femme doivent être, ainsi que la pendule, placés dans une salle spéciale qui portera le nom de *Bibliothèque Amélie Asse*. Les autres portraits et objets d'art iront rejoindre la « Collection Auguste Asse », généreusement donnée de son vivant par Eugène Asse à la Bibliothèque de Versailles.

Notre confrère a également légué au Musée Carnavalet trois jolies aquarelles de Thomas Boys (Vues de Paris).

Un monument à Gabriel Vicaire. — Le poète des *Emaux bressans*, de *L'Heure enchantée* et de plusieurs autres charmants volumes de vers, va décidément avoir son buste dans le jardin du Luxembourg où le Sénat a bien voulu accorder un emplacement.

Un Comité, dont Sully-Prudhomme est le président d'honneur et dans lequel figurent un grand nombre d'académiciens, d'artistes et d'hommes de lettres, vient de se former à cet effet et d'ouvrir une souscription. M. Injalbert, l'éminent statuaire, a accepté d'exécuter l'œuvre de souvenir qui va être élevé à la mémoire du bon poète.

Les souscriptions sont, dès à présent reçues chez M. André Foulon de Vaulx, 139, faubourg Saint-Honoré.

La bibliothèque de M. Adolphe Gaiffe. — Le *Bulletin* de la Société de l'Histoire du protestantisme français (février 1901) emprunte à une feuille locale suisse, la *Feuille d'avis de Veveg*, la note

suivante qui est de nature à intéresser nos lecteurs : « Un heureux hasard m'a amené à faire la connaissance d'une des plus merveilleuses bibliothèques privées que nous possédions à Genève. Son possesseur, M. Ernest Stroehlin, ancien professeur à l'Université, est un érudit à connaissances encyclopédiques, spécialement en théologie, en histoire de l'art et en littérature. Tout récemment, il a eu l'occasion d'acheter une des trois ou quatre plus précieuses bibliothèques du protestantisme français existant à l'heure actuelle, celle de M. Gaiffe, un protestant lyonnais bien connu dans la Broye comme propriétaire du château d'Oron.

« Ce n'est pas le nombre des volumes qui fait la valeur de cette collection, mais leur qualité. Il y a là des exemplaires uniques, comme le serment exigé des bourgeois de Genève au début de la Réforme, comme un album fameux renfermant des autographes de Bullinger, de Haller et des hommes marquants de la Réforme dans la Suisse allemande. On y trouve les premières éditions genevoises de l'*Institution chrétienne* de Jean Calvin, les premiers ouvrages de Viret, la première traduction du Nouveau Testament par Calvin (*sic*).

Plusieurs de ces éditions sont rarissimes. Et ce qui fait le mérite de cette collection, c'est que tous ces livres, sur lesquels trois siècles et demi ont passé, sont dans un admirable état de conservation. »

A propos de Bossuet. — Signalons deux intéressantes études relatives à Bossuet, l'une de M. l'abbé Urbain, intitulée : *Bossuet apologiste du P. Quesnel, nouvelles recherches sur le jansénisme de Bossuet*, parue d'abord dans la *Revue du Clergé français* (n° du 15 janvier 1901), l'autre du P. Henri Chérot, de la Compagnie de Jésus, et qui a pour titre : *Autour de Bossuet. Le Quiétisme en Bourgogne et à Paris en 1698, d'après des correspondances inédites. Avec le panégyrique antiquiétiste de Saint Bernard du P. de la Rue.*

Le premier de ces travaux a paru chez Letouzey et Ané, le second, chez Victor Retaux.

Missel manceau du XIIe siècle. — M. l'abbé Amb. Ledru vient de publier dans *La Province du Maine* (février 1901) une étude sur un missel du XIIe siècle. Ce Missel, à l'usage de l'église du Mans, acheté à la vente Luzarche, en mai 1868, appartient actuellement à M. Charles Hubert, vicomte de Montesson. Le manuscrit, écrit sur vélin en lettres onciales, se compose de 151 feuillets; il est orné de miniatures. M. l'abbé Ledru, dans cette étude, tirée à part et mise en vente à Laval, chez A. Goupil, donne une description bibliographique détaillée de ce précieux volume dont il croit pouvoir fixer l'exécution entre l'année 1093 et 1150. D'après l'érudit bibliographe, le Missel en question est de l'époque de l'évêque Hoël ou d'Hildebert, au plus tard, ajoute-t-il, de celle de Guy d'Etampes ou de Guillaume de Passavant.

Le Corsaire. — M. Hippolyte Lucas fils vient de faire réimprimer un poème dramatique écrit par son père et Evariste Boulay-Paty en 1829, *Le Corsaire.*

Le Corsaire, tiré de Byron, imprimé en 1830 pour la première fois, n'a pas été représenté. C'est l'une des premières productions du théâtre romantique. Cette œuvre dramatique est loin d'être une simple traduction. De l'esquisse poétique de Byron, qu'ils complétèrent par une seconde partie entièrement originale, les deux auteurs bretons surent faire jaillir un drame des plus pathétiques et d'un lyrisme intense, sans autres ressorts que les caractères bien tracés et le développement logique de la passion.

Il faut savoir gré à la piété filiale de M. Hippolyte Lucas d'avoir fait, après soixante-dix ans, revivre cette œuvre intéressante. *Le Corsaire*, précédé d'une notice historique, est édité par Alphonse Lemerre.

Le Président Krüger en France. — Sous ce titre, M. Henri Daragon vient de publier le récit du voyage qu'a fait récemment en France le Président Krüger. Dans la première partie, l'auteur relate l'enthousiasme populaire qui a accueilli le chef vénéré de l'héroïque peuple boer tant à Marseille, à Dijon qu'à Paris. La deuxième partie traite des articles de publicité, des enseignes commerciales auxquels ont donné lieu la visite du Président Krüger. Des musées boers appartenant à des particuliers ont fait l'objet d'un article spécial. Les chansons populaires, et elle sont nombreuses, qui ont été faites pendant la semaine du 22 au 30 novembre 1900 pour chanter les louanges de M. Krüger sont toutes analysées. Un couplet de chacune est reproduit. Mais la partie la plus intéressante de cet ouvrage est sans contredit la dernière : celle qui traite de l'industrie du bibelot. Tout ce que l'industrie parisienne a fabriqué y est fidèlement relaté. Les pipes, fume-cigares, papiers à lettres, pots à tabac, cendriers, médailles, insignes, etc., etc., au nombre de plus de quarante y figurent. L'ouvrage est orné de huit jolies planches hors texte. Ajoutons qu'il est mis en vente à la librairie Henri Daragon, 10, rue Notre-Dame de Lorette ; il a été tiré 500 exemplaires sur papier ordinaire (3 fr. 50) et 20 exemplaires sur papier de Hollande (7 fr. 50).

Nécrologie. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Louis-Arthur Le Moyne de la Borderie, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, décédé en son hôtel, à Vitré, le 17 février, dans sa soixante-quatorzième année.

Parmi les savantes publications du regretté défunt citons : *Mémoire sur le servage en Bretagne avant et depuis le Xe siècle* (Rennes, Catel et Cie, 1862, in-8) ; *Lutte des Bretons insulaires et les Anglo-Saxons du Ve au VIIe siècle* (Paris, Didier et Cie, 1867, in-18) ; *Louis de la Trémouille en 1488 d'après des documents nouveaux et inédits*

(Paris, Champion, 1877, in-4); *Les Paroisses de Vitré, leurs origines et leur organisation ancienne* (Ibid., id., 1877, in-8); *La Cour du duc de Bretagne en 1305. Derniers jours et obsèques du duc Jean II d'après des documents inédits* (Rennes, Plihon, 1880, in-8); *Archives du bibliophile breton. Notices et documents pour servir à l'histoire littéraire et bibliographique de la Bretagne* (Ibid., id., 1880-1885, 3 vol. in-12); *Galerie bretonne historique et littéraire* (Ibid., id., 1881, in-12); *Etudes historiques bretonnes* (Paris, Champion, 1883-1888, 4 vol. in-8); *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne, avec la carte des fiefs et seigneuries de cette province* (Rennes, Plihon et Hervé, 1889, gr. in-8); *Une illustration Rennaise, Alexandre Duval* (Rennes, H. Caillière, 1893, in-12), etc., etc.

M. Arthur de la Borderie était commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand.

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens, Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie, Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc

DUC DE CARAMAN. — La Famille de la marquise de Pompadour. Etude généalogique. *Paris, Henri Leclerc*, pet. in-4.

Tiré à 100 ex., tous sur pap. de Hollande (10 fr,).

— Chantilly. — Le Cabinet des livres. Manuscrits. Tome premier : Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts. Tome deuxième : Belles-Lettres. 29 planches en héliogravure. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, 2 vol. in-4.

Publié à 40 fr. le vol. Il a été tiré, en outre, 10 ex. sur pap. de Hollande (80 fr. le vol.). 200 ex. seulement sont mis dans le commerce.

Publications diverses.

— FÉNELON. — Réponse inédite à Bossuet sur la question du quiétisme. Préface de Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai. Avec deux pages fac-simile. *Paris, librairie internationale*, in-12 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 10 ex. sur pap. de Hollande (10 fr.).

— Mme OCTAVE FEUILLET. — La Jeunesse d'une marquise. *Paris, Calmann Lévy*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 4 ex. numér. sur pap. de Hollande (12 fr. 50).

— JULES CLARETIE. — La Vie à Paris. *Paris, Eugène Fasquelle*, in-18. (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 10 ex. numér. sur pap. de Hollande (10 fr.).

— VICTOR HUGO. — Lettres à la fiancée, 1820-1822. Avec les portraits de Victor Hugo et d'Adèle Foucher, et une lettre autographiée. *Paris, Eugène Fasquelle*, in-18 (3 fr. 50).

— ALFRED FRANKLIN. — La Vie privée d'autrefois. Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XIIe au XVIIIe siècle d'après des documents originaux ou inédits. Variétés parisiennes. Avec gravures. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-18 (3 fr. 50).

— FRANÇOIS COPPÉE. — Dans la prière et dans la lutte, poésies. *Paris, Alphonse Lemerre*, in-18 (3 fr. 50).

— PIERRE GAUTHIEZ. — L'Italie du XVIe siècle. Jean des Bandes Noires. 1498-1526. Avec un portrait. *Paris, Paul Ollendorff*, in-8 (7 fr. 50).

— André Foulon de Vaulx. — Le Déclin, roman. *Paris, Alphonse Lemerre,* in-18 (3 fr. 50).

Publications sous presse.

Chez Charles Bosse :

— H. de Balzac. — Le Péché véniel. Dix-sept compositions de Paul Avril gravées à l'eau-forte par Edouard Léon et Raoul Serres. In-8.

Il sera tiré 30 ex. (nos 1 à 30) sur pap. du Japon, 3 états des eaux-fortes avec une aquarelle originale de Paul Avril sur le faux-titre (150 fr.); 70 ex. (nos 31 à 100) sur pap. du Japon ou pap. Whatman, 3 états des eaux-fortes (100 fr.); 100 ex. (nos 101 à 200), sur pap. Whatmann, 2 états des eaux-fortes (60 fr.); et 200 ex. (nos 201 à 400) sur pap. vélin, 1 état des eaux-fortes (40 fr.). Il sera tiré en outre, un ex. sur pap. du Japon, destiné à contenir les dessins originaux de Paul Avril et une suite d'épreuves d'artiste (*à souscrire*),

Annoncé pour paraître en mars.

Chez A. Ferroud.

— Pierre Louÿs. — Byblis. Illustré d'environ 45 compositions en couleurs de Henri Caruchet. In-8.

Il sera tiré 10 ex. (nos 1 à 10), sur pap. du Japon ou pap. vélin d'Arches coloriés par l'artiste, contenant une suite en noir et un motif à l'aquarelle de Henri Caruchet (250 fr.); 10 ex. (nos 11 à 20) ex. sur pap. du Japon ou gr. pap. vélin d'Arches coloriés par l'artiste, contenant une suite en noir (150 fr.); 80 ex. (nos 21 à 100), ex. sur pap. du Japon ou pap. vélin d'Arches, contenant une suite en noir (100 fr.); et 200 ex. (nos 101 à 300), ex. sur pap. vélin d'Arches (50 fr.).

Annoncé pour paraître en avril.

LES " GRECS DU ROI "

Robert Ier Estienne a été accusé d'avoir emporté à Genève, lorsqu'il alla s'y mettre à l'abri des persécutions de la faculté de théologie, en 1550 ou 1551, une partie des matrices des caractères grecs dont Garamond avait gravé les poinçons sur l'ordre de François Ier, et que l'on appelle les « Grecs du roi. »

On retrouva, en effet, en 1619, aux mains des héritiers de son fils Henri, une série de matrices des deux plus petits corps de Garamond. Louis XIII en ordonna le rachat, et, au cours des négociations diplomatiques qui eurent lieu à cette occasion, adressa à la république de Genève une lettre dans laquelle il déclarait formellement que ces matrices avaient été volées et que l'auteur du vol était Robert Estienne.

Les historiens de Robert ont cherché à le disculper d'une action aussi peu en rapport avec son caractère. Almelooven et Maittaire ont nié purement et simplement les faits et A.-A. Renouard a démontré que Robert avait payé de ses deniers le travail de Garamond et qu'il était par conséquent propriétaire du matériel qu'il avait emporté. Mais depuis l'époque où parut la dernière édition des Annales de Renouard, on découvrit une quittance donnée par Estienne, le 1er mai 1542, du remboursement des sommes qu'il avait avancées à Garamond (1) ; l'argumentation restait donc sans valeur.

(1) On trouvera le texte de ce reçu et le texte de la lettre de Louis XIII dans l'étude d'Aug. Bernard : *Les Estienne et les types grecs de François Ier*. Paris, Tross, 1856.

Plus tard Auguste Bernard, ayant repris la question, arrivait à cette autre conclusion qu'il avait existé trois séries différentes des matrices grecques. L'une qui aurait été régulièrement transmise aux imprimeurs successifs du roi pour le grec ; la seconde que Robert aurait fait frapper à ses frais et qu'il aurait emportée à Genève comme étant sa propriété ; la troisième ayant servi à fournir des fontes à tous les imprimeurs voulant faire usage de ce grec, sous la seule condition qu'ils missent sur leurs volumes la mention : *Typis regiis*. Il donnait à ce dernier jeu de matrices le nom de « matrices royales. »

Assez récemment enfin M. H. Omont a signalé l'existence d'un reçu donné le 10 avril 1556 par Guillaume Morel à Adrien Turnèbe, auquel il succédait comme imprimeur du roi pour le grec. Ce reçu constitue un inventaire complet des grecs de Garamond tels que Charles Estienne les avait remis à Turnèbe, en 1551, après le départ de Robert ; il a été publié dans cette Revue, en 1898, par M. Joseph Dumoulin (1) qui en conclut qu'il y eut deux séries de matrices, la seconde frappée après la disparition de la première.

Malgré toutes ces déductions la solution du problème n'était pas trouvée.

Robert Estienne n'est pour rien dans la disparition des matrices rachetées à Genève, il laissa les grecs au complet dans son atelier de la rue Saint-Jean-de-Beauvais et son frère Charles les remit à Turnèbe en 1551, ne conservant que ce qui était nécessaire pour achever les volumes grecs en composition.

Henri Estienne, fils de Robert, qui avait mis à profit les caractères conservés par son oncle pour éditer un

(1) Pages 298 à 303. Ce reçu est à la Bibliothèque nationale volume 2047 des *Pièces originales*.

Anacréon et un Denys d'Halicarnasse, demanda l'autorisation de faire frapper pour son usage une série des matrices des deux plus petits corps des grecs royaux. Il devait avoir donné pour raison de sa requête la nécessité où se trouvait son oncle de remettre à Turnèbe les caractères conservés jusque là, ce qui allait l'empêcher de continuer ses savantes éditions dans la maison paternelle. Les poinçons étaient alors déposés à la bibliothèque du roi, à Fontainebleau ; Pierre de Montdor, garde de cette bibliothèque, fut autorisé à laisser faire à Henri la frappe qu'il sollicitait, à charge par celui-ci de verser une somme destinée à des achats de livres. Une fois en possession des matrices, au commencement de l'année 1555, Henri partit pour un long voyage en Italie les emportant dans ses bagages, et alla ensuite se fixer à Genève.

Le récit de ces faits se trouve consigné dans le registre des audiences du Châtelet de Paris à la date du 11 avril 1555. Nous le reproduisons plus loin avec deux délibérations du lieutenant civil, du 16 mars 1552, passées jusqu'ici inaperçues comme celle de 1555, et qui sont relatives à la transmission faite par Charles Estienne à Adrien Turnèbe du matériel des grecs royaux, et un acte du Parlement, de 1562, qui concerne les poinçons.

Il reste à concilier ce récit, dont l'authenticité ne peut faire de doute, avec les témoignages qui accusaient Robert. En premier lieu la lettre de Louis XIII, base première de l'accusation, semble pouvoir s'expliquer par le peu de souvenir qu'on avait dû conserver en 1619 des évènements de 1555, auxquels il ne semble pas qu'on ait accordé à l'origine une importance extrême. Nous ne savons pas quelle fut la suite donnée aux poursuites dirigées contre Henri, mais nous pouvons constater qu'on ne lui en garda pas longtemps rigueur ; il

revint plus tard en France sans être inquiété, peut-être même dès 1556. Il importait assez peu, d'ailleurs, pour la revendication du gouvernement français, qui cherchait à empêcher que les matrices de Genève fussent cédées au gouvernement anglais, que le nom d'Henri ou celui de son père fût prononcé.

Le reçu de Guillaume Morel a été interprêté comme une nouvelle preuve de la culpabilité de Robert, on peut cependant en tirer aisément la confirmation de son innocence. Ce reçu est un inventaire très détaillé du matériel des imprimeurs du roi pour le grec, il énumère « toutes et chacunes les lettres grecques, casses, matrices, moulles, lettres grises, chappiteaulx et alphabet », avec leur nombre ou leur poids dans chaque corps, et se termine par ces mots : « *Le tout qui a été baillé au dict Tournebus par noble homme et saige maistre Charles Estienne* docteur en médecine en l'université de Paris tant le dix-septième jour d'aoust que vingt deuxiesme jour de septembre ensuyvant tout en l'an mil cinq cens cinquante vng,... et pour ce qu'il restera à fournir audict Tournebus par ledict Estienne desdites *letres, casses et garnitures* que ledict Tournebus lui auroit encores laissées entre ses mains jusques à dix moys,... et pour raison de ce que ledict Estienne avoit encore en sa possession desdictes *letres, casses et aultres choses concernans le faict de ladicte imprimerie* qui appartenoient et appartiennent au Roy nostre sire estans tant ès mains dudict Estienne que aultres... » On a vu dans cette partie du matériel restée « tant ès mains dudict Estienne que aultres » les matrices de Genève. Mais ne semblerait-il pas bien surprenant que dans cette pièce, où toutes choses sont énumérées en détail et appelées par leur nom, le mot matrice, fût le seul qui fît par deux fois défaut dans la liste des objets man-

quants, si c'eût été justement de matrices qu'il se fût agi ; et si ces objets manquants avaient été emportés par Robert, celui-ci eût été vraiment bien imprévoyant en se chargeant de casses et de garnitures alors qu'il devait dissimuler les préparatifs de son départ à tout le monde ; on ne se le représente guère gagnant Genève avec un bagage aussi encombrant. De plus dans le matériel cédé à Turnèbe en 1551, on ne compte pas moins de 367 matrices du plus petit corps (Cicéro), de 561 matrices du corps moyen (Gros-Romain), et de 612 matrices du gros corps (Gros-Parangon). Si les matrices remises n'étaient pas au complet, il ne pouvait pas s'en manquer de beaucoup.

L'un des deux actes de 1552 que nous reproduisons plus loin nous donne le nom de la personne à qui Charles Estienne avait remis quelque partie du matériel manquant, « Angelo l'escripvain », qui ne peut être autre qu'Ange Végèce, l'écrivain du roi, dont l'écriture servait de modèle à Garamond pour la gravure de ses poinçons.

Le second acte de 1552, qui est malheureusement incomplet, le bord et la partie inférieure de la page qui le contient ayant été détruits par l'humidité, laisse lire quelques mots qui indiquent que Charles Estienne au lieu de se borner à terminer les ouvrages laissés inachevés par son frère, en entreprit aussi de nouveaux, ce qui motiva une demande de dommages et intérêts de la part de Turnèbe. On comprend facilement que Charles Estienne qui avait tout fait pour obtenir le titre d'imprimeur pour le grec à la place de son frère et qui avait renoncé à l'exercice de sa profession pour se faire imprimeur et conserver à ses neveux le patrimoine de leur père, ait mis peu de bonne volonté à se défaire en faveur de Turnèbe des caractères qu'il avait conservés, et qu'il se soit complu à accumuler les « fuittes et délais ».

Dans quelle mesure Henri fut-il coupable en emportant les matrices qu'il avait été autorisé à faire frapper? Il est certain que la condition de ne pas les faire sortir du royaume ne lui avait pas été posée, mais il est certain aussi que ces grecs constituaient une richesse nationale dont il ne pouvait, sans quelque indélicatesse, aller faire son profit à l'étranger. Sa préméditation semble d'ailleurs évidente : ayant pris le parti d'aller rejoindre son père à Genève, le seul obstacle qu'il rencontrait à son projet était l'impossibilité dans laquelle il se serait trouvé de continuer ses éditions grecques, faute d'un matériel suffisant. Les caractères grecs qu'on trouvait dans le commerce étaient trop défectueux pour pouvoir supporter la comparaison avec les superbes grecs de Garamond, et les volumes qu'il aurait imprimés à Genève se seraient toujours trouvés dans un état d'infériorité matérielle avec ceux qui auraient été imprimés à Paris. Quant à la somme promise, qu'il avait négligé de payer, nous pensons que Charles Estienne, pour échapper à la saisie qui menaçait les biens de son neveu, dont il était tuteur, n'hésita pas à la rembourser.

Lorsque, en 1619, ces matrices furent rachetées pour 3,000 livres, les poinçons avaient disparu et il était devenu impossible de renouveler le matériel des imprimeurs du grec qui devait être fort détérioré par un usage de trois quarts de siècle. C'est en 1683 seulement qu'on retrouva les poinçons à la Chambre des Comptes, sur les indications fournies par Antoine Vitré; on rechercha à quelle époque et en vertu de quel ordre ils y avaient été transportés, mais on ne le découvrit pas, et on les déposa à l'imprimerie royale où ils sont encore aujourd'hui.

Nous avons vu qu'en 1555 ils étaient gardés dans la Bibliothèque du roi à Fontainebleau, une acte de 1563

que l'on trouvera plus loin, apprend qu'en juillet 1562 ils furent consignés entre les mains d'un procureur au Parlement et que le 16 janvier 1563 ordre fut donné de les remettre au procureur général du roi. Nous n'avons malheureusement pas pu retrouver l'arrêt du 13 juillet 1562, cité dans l'acte, qui aurait pu donner les raisons de la saisie. Il ne semble pas probable qu'ils aient jamais été confiés aux imprimeurs du roi pour le grec, bien que le mot *poinçons* se trouve mentionné dans les lettres patentes de 1571 et de 1581 conférant ce titre aux deux Fédéric Morel (1).

PH. RENOUARD.

I

Adrien Turnèbe cite Charles Estienne devant le lieutenant civil pour lui faire déclarer de quoi se composait le matériel des grecs du roi et le faire condamner à lui rendre ce qu'il en avait gardé ou ce qui était entre les mains d'Ange Végèce. 16 mars 1552 (n. st.).

(Archives Nationales, Y 5248, à la date.)

Aujourd'huy Constant, procureur de maistre Adrian Tornebus, a faict appeler pardevant nous Le Roy, procureur de maistre Charles Estienne, tuteur et curateur des enfans de maistre Robert Estienne, et requis en ensuyvant l'adjournement faict audict deffendeur, à la requeste dudict demandeur, icelluy deffendeur fust condampné faire foy et serment quelle quantité de quaisses (casses), carractères, poinssons, matrices et aultres utancilles servans à l'impression royalle de letres grecques que icelluy deffendeur avoyt en sa possession, pour, après ladicte affirmacion faicte, estre par icelluy deffendeur ès nom condampné à vuyder ses mains de tout le reste des quaisses

(1) On trouvera le texte de ces lettres patentes dans l'ouvrage de M. Joseph Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel*, Paris, 1901.

(casses), carractères, poinssons, matrices, et aultres utancilles servans à ladicte impression, et mesmement de ce que ledict deffendeur a confessé avoir en sa possession par les deffenses par luy baillées le seziesme de septembre cinq cens cinquante vng; et oultre à faire délivrer par messire Angelo l'escripvain tout ce que ledict deffendeur dict estre en la possession dudict Angelo. Et que pour ce faire brief temps et delay soit donné audict deffendeur; et à faulte de ce, que ledict deffendeur soit condampné de domaiges et interestz telz que de raison... d'une part. Et ledict Le Roy, procureur dudict mestre Charles Estienne, ès noms, qui a dict ledict demandeur n'estre recepvable en ses conclusions, pour les causes mentionnées en ses deffences, d'aultre part. Nous, partyes oyes, icelles avons appoinctées à metre par devers nous leurs letres et aultres exploitz et plaidoyé, qu'elles bailleront par forme d'advertissement et affin de despens. Faict par monsieur le lieutenant civil Aubery, tenant le siège. Du mercredy seziesme jour de mars mil cinq cens cinquante vng.

II

Adrien Turnèbe intente une action en dommages et intérêts contre Charles Estienne. 16 mars 1552 (n. st.).

(Archives Nationales Y 5238, f° 70 v°, 2e série, en partie détruit par l'humidité.)

Aujourd'huy Constant, procureur de maistre Adrian Tornebus, qui a faict appeler pardevant nous Le Roy, procureur de maistre Charles Estienne, tuteur et curateur des enffans de Robert Estienne, et requis ledict deffendeur estre condampné ès despens, dommages et interestz par ledict demandeur euz, souffers et soustenuz, et qu'il aura, et fera, et soffrera et subtiendra, tant à cause de la formelle opposition et empeschement mis, faictz et donnéz audict demandeur contre la recepption dudict Tournebus de l'estat et office d'imprimeur pour le roy des letres grecques en l'université de Paris, et des fraictz, subterfuges et delais par icelluy deffendeur exquis et aultrement pour avoir à tort satisffaict, fourny et obéy au contenu des letres patentes du roy nostre sire

en exécution de nostre sentence et jugement de nous donné selon icelles, et empesché que ledict demandeur ne feist son prouffit de ladicte imprimerie pendant le temps de ses fuittes et délais... d'icelles avoir cause et matière que ledict deffendeur... nouveaulx livres et parachever iceulx, et par ce... faire prouffit particullier au dommage dudict... et du bien publicq... Mercredy seziesme [jour de mars mil cinq] cens cinquante vng.

III

Comparution de Charles Estienne au Châtelet au sujet de la disparition des matrices prêtées à son neveu Henri, et lettres patentes. 11 avril 1555 (n. st.).

(Archives Nationales, Y 5244, f°s 337 et 338.)

Veues les lectres patentes du Roy nostre sire données à Fontainebleau le vnziesme jour d'apvril, l'an de grace mil cinq cens cinquante et quattre avant Pasques, signées par le Roy, le cardinal de Lorraine présent, Bourdin, et scellées de cyre jaulne du grant scel dudict seigneur sur simple queue, par lesquelles le Roy nostre dict seigneur nous auroyt mandé, commandé et enjoinct de faire dilligence de recouvrer les frappes et matrices que le feu Roy François, que Dieu absolve, derrenier deceddé, avoit faict faire des lectres grecques petites et moyennes estans en la librairie du Roy nostre dict seigneur à Fontainebleau, et icelles saisir en quelque part et quelques mains qu'elles se puissent trouver et icelles faire remectre ès mains de noble homme maistre Pierre Le Montdor, seigneur de Rondeau, maistre de la librairie dudict seigneur audict lieu de Fontainebleau, pour les garder et en faire et disposer ainsi que luy sera ordonné par le Roy nostre dict seigneur. Et pour plus facillement parvenir au recouvrement desdictes frappes et matrices, eussions à contraindre maistre Charles Estienne, oncle, tuteur et curateur de Henry Estienne, imprimeur en ceste ville de Paris, et de tous aultres qu'il appartiendra ès mains desquelz nous estimerons lesdictes frappes et matrices estre parvenues, à eulx purger par serment s'ilz scavoient point ès mains de qui elles estoient pour les recouvrer d'eulx et les contraindre à

la restitution d'icelles par les voyes et manières deues et acoustumées pour les propres affaires du Roy; et quant au payement de ce qui estoit deu audict seigneur par ledict Henry Estienne pour raison d'icelles frappes et matrices, faire commandement audict maistre Charles Estienne, son tuteur et curateur, ès mains de qui estoient ses biens meubles et immeubles qu'il ayt à en payer et satisffaire ledict seigneur, et en cas de reffuz et delay procedder en la saisie desdicts biens en la main d'icelluy seigneur, inventaire preallablement faict d'iceulx, ainsi qu'il est acoustumé, et les bailler en garde audict maistre Charles Estienne, tuteur, pour les garder et consigner soubz la main dudict seigneur jusques que par ledict seigneur en ayt esté ordonné suyvant lesdictes lectres. En vertu desquelles, à la requeste des gens du roy nostre sire au Chastellet de Paris pour et au nom dudict seigneur a esté mandé et est comparu en personne pardevant nous au Chastellet de Paris ledict maistre Charles Estienne, lequel en la présence desdicts gens du roy et au nom dudict seigneur, et après luy avoir faict lecture et donné à entendre le contenu desdictes lectres, a dict juré, et affermé par serment pour ce par luy faict de dire vérité en tel cas requis et acoustumé, qu'il ne scavoit ou ilz estoient et que ne les avoit jamais veuz, et qu'il ne scait ou ledict Henri est allé, sinon qu'il a entendu qu'il est de présent à Fleurence, et aultre chose n'en scait. Dont lesdicts gens du roy et ledict Estienne nous ont requis et demandé lectres, auxquels nous avons octroyé ces présentes pour leur servir et valloir ainsi que de raison :

Henry, par la grace de Dieu Roy de France, à nostre amé et féal lieutenant civil en nostre prévosté et viconté de Paris, maistre Aubry, salut. Comme nostre amé et féal conseiller en nostre grant conseil, maistre Pierre de Montdor, seigneur de Rondeau et maistre de nostre librairie de Fontainebleau, ayant par cydevant, par nostre grace et permission, permis à Henry Estienne, imprimeur en ceste ville de Paris, *de tirer certaines frappes et matrices des lectres poinssonnées* que feu nostre très honnoré seigneur et père, le Roy derrenier deceddé, que Dieu absolve, avoit faict faire des lectres grecques petites et moyennes, estans en icelle librairie, à la charge que le dict Estienne fourniroit certaine somme de deniers pour employer en livres necessaires de ladicte

librairie, lequel n'a faict, mais au contraire, ainsi que avons présentement esté advertis, s'est puis naguères absenté et rendu fugitif, ou quoi qu'en soit, s'est retiré en lieu d'où l'on ne peult avoir nouvelles de luy, Nous, à ces causes vous mandons et commandons et expressément enjoignons que vous faictes toutes dilligences qu'il vous sera possible, de recouvrer lesdictes frappes et matrices que vous scavez quelque part et en quelques mains et possesseurs qu'elles se puissent trouver, et les ferez remectre ès mains dudict de Montdor, maistre de nostre dicte librairie, pour les garder et en faire et disposer ainsi qu'il luy sera par nous ordonné cy après. Et pour plus facillement parvenir au recouvrement desdictes frappes et matrices, contraignons maistre Charles Estienne, tuteur et curateur dudict Henri Estienne, tous aultres qu'il appartiendra et ès mains de qui vous estimerez lesdictes frappes et matrices estre parvenues, à eulx purger par serment s'ilz scauroient point ès mains de qui elles seront pour les recouvrer d'eulx et les contraindre à la restitution d'icelles, par les voyes et manières deues et accoustumées pour nos propres affaires ; et quant au payement de ce qui nous est du par ledict Henri Estienne pour raison d'icelles frappes et matrices, faictes commandement audict maistre Charles Estienne, son tuteur, et ès mains de qui sont ses biens meubles et immeubles, qu'il ayt à nous en payer et satisffaire et en cas de reffus ou delay procedder en la saisie desdicts biens en nostre main, inventaire preallablement faict d'iceulx ainsi qu'il est accoustumé, et les bailler en garde audict maistre Charles, tuteur, pour les garder et conserver soubz nostre main, jusques que aultrement en ayt esté ordonné, car tel est nostre playsir. De ce faire vous avons donné et donnons pouvoir, puissance et auctorité, et commandement espécial, mandons et commandons à tous justiciers, officiers et sergentz que à vous en ce faisant soit obéy. Donné à Fontainebleau le vnziesme jour d'apvril, l'an de grace mil cinq cens et quattre avant Pasques, et de nostre règne le neufiesme. Signé par le Roy, monseigneur le cardinal de Lorraine présent, Bourdin, et scellé sur simple queue de cire jaulne du grant scel dudict seigneur.

Faict par monsieur le lieutenant civil Aubry, tenant le siège.

IV

Requête de Guillaume Morel au Parlement au sujet de l'entretien des poinçons des grecs du roi. 16 janvier 1563 (n. st.).

(Archives Nationales, X^{1A} 1604, f° 171 v°.)

Veue par la court la requeste à elle présentée par Guillaume Morel, imprimeur du Roy en lettres grecques à Paris, contenant que par ordonnance et arrest de ladicte court du treziesme de juillet passé, auroient esté arrestér entre les mains de m^{e} Pierre Baron, procureur en la court de Parlement, les poinsons des caractères grecz appartenans au Roy, et audict Baron bailléz en garde jusques à ce que aultrement en eust esté ordonné, et la clef du bahu dans lequel estoient lesdictz poinsons bailléz en garde au cappitaine Godeffroy. Lesquelz seroient en danger d'estre enroilléz et gastéz s'ilz n'estoient visitéz, huilléz et accoustréz. Requéroit à ces causes y estre pourveu de l'office de ladicte court. Oy le procureur général du Roy sur ce, et veues ses conclusions sur ladicte, et tout considéré, ladicte court a ordonné et ordonne que les poinsons et bahu où ilz sont seront mis ès mains du procureur général du Roy avec la clef que tient le cappitaine Godeffroy, et ce dedans trois jours après la signifficacion du présent arrest faicte tant audict Baron, Godeffroy, que aultres que besoing sera ; à quoy faire ilz seront contrainctz comme dépositaires de biens de justice, sans préjudice des fraictz par ledict Morel faictz à la poursuite et recherche desdictz poinsons.

LE PLATON DE RABELAIS

(Fin.)

IV

Mais tout cela ne nous explique pas encore la profession d'orthodoxie qui apparaît au début du *Platon*. Pendant plusieurs années, entre 1520 et 1523 ou 1524, selon toute vraisemblance, le futur auteur de *Gargantua*, de même que son fidèle « Pylade », Pierre Lamy, purent vaquer en paix à leurs travaux de prédilection. Il semble même que le milieu fontenaisien ait été, durant cette période, exceptionnellement favorable aux études scientifiques de nos deux cordeliers, Les premières lettres échangées entre eux et l'helléniste le plus en vue de l'époque, Guillaume Budé, sont là pour l'attester. Malheureusement, cette précieuse correspondance est loin de nous être parvenue dans son intégrité. Il n'en subsiste que sept pièces (1), dont six sont de l'auteur du *De Asse*. Quant aux épîtres des deux amis, une seule d'entre elles a été conservéé à la postérité. Tout au plus peut-on conjecturer le contenu des autres par les

(1) Correspondance de Budé dans les *Gulielmi Budaei Parisiensis Consiliarii regii... lucubrationes variæ* (Basileæ ap. Nic. Episcopium, MDLVII, f°.) *Epistolæ latinæ*, lib. I, p. 267 (Budé à Lamy); lib. II, p. 301 (Budé à Lamy); lib. III., p. 325 (Budé à Rabelais). *Epistolæ græcæ*, p. 411, (Budé à Lamy); p. 433 (Budé à Lamy); p. 434 (Budé à Rabelais); voy. l'édition des *Œuvres de Rabelais* de Marty-Laveaux, t. IV, p. 367.

réponses de leur correspondant. Comme la plupart des lettres de Budé ne sont pas datées, ou seulement du mois ou du jour, il n'est pas aisé d'en reconstituer la chronologie. Néanmoins, on peut placer, avec la plus grande probabilité, le commencement de ce commerce épistolaire vers l'année 1520. La première lettre a été écrite par Budé, de Paris (10 février 1520?), pendant un rapide séjour fait dans la capitale, au cours d'une villégiature dans sa tranquille campagne de Marly. Nous entrevoyons assez nettement, grâce à ce précieux document, quel était l'emploi des journées studieuses de Lamy et sans doute aussi de son fidèle *Pylade*. Il est de toute évidence, en effet, autant par la suite de cette correspondance que par tout ce que nous savons de la fraternité d'âmes des deux cordeliers, que les renseignements donnés sur les occupations de l'un s'appliquent également à celles de l'autre. Aussi ne ferons-nous pas de distinction, bien que cette lettre, destinée à Lamy, ne paraisse traiter que des études de ce dernier. Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, il ne s'agit point ici de travaux d'ordre purement philologique, ni de questions d'érudition ni de « commentaires » scientifiques sur les langues et les littératures antiques. Nous apprenons, et non sans quelque étonnement, que le but unique des veilles du savant cordelier est de poursuivre sa *formation philosophique*. Budé le marque expressément, et la chose sera encore plus claire, s'il est possible, dans l'épître suivante envoyée trois mois plus tard. On devine par son contenu que Pierre Lamy, en proie, au fond de sa cellule, à une véritable fièvre intellectuelle, émerveillé des perspectives inconnues que la Renaissance venait d'ouvrir à tous les esprits éclairés, rêve de donner à sa vie intérieure un idéal nouveau. Son âme est avide d'une doctrine élégante et polie (*doctrina*

elegans simul et solida, nitidior philosophia), qui puisse satisfaire des aspirations confusément senties depuis bien des années.

L'épître en question compte parmi les plus graves et aussi parmi les plus belles que Budé ait écrites ; elle nous livre quelques-unes des plus secrètes pensées de cette âme supérieure. Certes, comme on le constate dans la presque totalité de son œuvre, les pensées s'y succèdent un peu au hasard, sans plan ni méthode ; mais on y sent circuler un souffle si enthousiaste, une conviction si ardente en faveur de la cause des bonnes lettres, qu'on en oublie l'absence d'ordre et de logique. Toutefois, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que c'est en étudiant de pareilles productions qu'on apprécie dans toute sa grandeur l'immense et décisif service rendu par Calvin, quelque vingt ans plus tard, aux lettres françaises. Avant lui, dans le domaine de la haute spéculation, même chez les écrivains les mieux préparés par le commerce des littératures grecque et latine, les plus intimement nourris, si je puis dire, de la moëlle de l'antiquité, il n'existe ni ordre ni mouvement dans les pensées. Toutes les idées se présentent sur un même plan, sans nuance ni relief. L'apparition de l'*Institution chrétienne* a été, à cet égard, — on ne saurait trop le rappeler — le plus éloquent et le plus fécond des enseignements.

Circonstance intéressante, et que les précédents biographes de Rabelais ont omis de relever, on voit par cette lettre que Lamy venait de faire un récent voyage à Paris et qu'il s'y était longuement entretenu avec Budé. Ainsi, les rapports des Cordeliers de Fontenay avec l'auteur du *De studio litterarum* n'étaient pas simplement épistolaires : Lamy était entré en relations personnelles avec l'illustre savant. Par là s'évanouit la légende des

lettres humblement et timidement sollicitées, du fond de leur Poitou, par les deux moines, s'autorisant de leur amour du grec pour obtenir cette faveur si enviée. L'helléniste parisien montre par le ton de sa correspondance en quelle considération singulière il tenait nos Fontenaisiens; le haut fonctionnaire royal disparaît chez lui. Le commun amour du beau et de la vérité, comme il le reconnaît lui-même, supprime les distances sociales. On sent que Lamy et Rabelais sont appréciés par lui comme des esprits supérieurs qu'il se plaît à traiter sur un pied d'égalité sincère. Il importe d'insister sur cette donnée : le fait que le premier de nos deux religieux fréquentait à Paris les milieux érudits jette quelque clarté nouvelle sur leurs rapports avec le plus éminent des philologues français de l'époque, et, d'une manière générale, sur le sérieux intérêt que leurs études scientifiques provoquaient en haut lieu. Notons encore que les allusions faites par Budé, dans sa première lettre, prouvent que la sympathie qui le liait à Lamy était déjà ancienne (*amicitia quæ inter nos jam olim intercessit*).

Le docte conseiller du Roi commence par rendre hommage à l'énergie que déploye son correspondant pour mener à bien ses études de haute spéculation, en dépit des rudes obstacles que lui valent sa règle et son habit. Il est vrai que la pratique de la philosophie (*observantia philosophiae*) justifie tous les sacrifices. Combien sont privilégiés ceux qui peuvent perfectionner leur intelligence dans l'officine de la philosophie, mère de toutes les autres sciences; mais c'est là une vocation trop rare. La tourbe des passions humaines fait mépriser Minerve et le culte des chastes Muses. L'immense majorité des créatures renonçant à la vie méditative, « *a philosophiae sacramento descis-*

cens », se jette du côté de la folie. Quelle solitude règne aujourd'hui dans le camp de la philosophie, qui reste méprisée non pas seulement du vulgaire, mais même des gens prétendus éclairés, à tel point qu'il est fort surprenant que son nom auguste et vénérable n'ait pas complétement disparu du souvenir des hommes! Les lignes qui font suite à ces mélancoliques constatations renferment un éloge profondément senti de la réflexion philosophique, « préceptrice de vertu et d'honnêteté », et des âmes d'élite, qui, grâce à la solitude, s'y livrent en toute liberté. Budé expose les origines de la spéculation indépendante (1). Il montre comment les anciens âges, féconds en nobles génies, sont parvenus, au prix d'efforts prodigieux, à constituer la science philosophique, à laquelle se rattachent toutes les « honnêtes disciplines ». Cette dernière science est véritablement l'inspiratrice d'une vie plus humaine, c'est-à-dire se rapprochant davantage de l'idéal primitif de l'humanité, avant la chute. Il raconte la décadence subie, depuis un certain nombre de siècles, par la philosophie, à la suite des abus qui ont compromis sa dignité première; il affirme, quoique en termes un peu ambigus, que le christianisme a eu pour effet de purifier la sagesse humaine et de la ramener dans sa vraie voie. Quand il considère ce que sont finalement les conditions de la vie présente, avec toutes ses folles exigences, Budé se rend compte que son ami, le religieux de Fontenay, a choisi la meilleure part en se retirant

(1) « Quo facile judicare possumus ac debemus, in hac depravata natura ob primi parentis admissum, rationeque animi principe affectibus subacta, igniculos tamen remansisse virtutis veritatisque reverentiæ tametsi exiliores, quod ut per se ipsi exuscitari flagrareque amore justitiæ possint; nisi aut philosophiae hortamentis, aut divino afflatu spirituque superne cieantur. »

rant du siècle pour se ménager une existence plus libre, plus sûre, exempte d'agitations vaines. Le maître des requêtes de la cour de François Ier, écrasé de soucis domestiques et d'obligations innombrables, dominé, de toute manière par les choses extérieures et contingentes, envie sincèrement le sort du moine. On est même surpris, par endroit, de constater avec quelle tristesse poignante le noble écrivain épanche ses regrets. C'est qu'il n'est décidément rien de plus souhaitable, à ses yeux, que de faire converger toutes les puissances de l'âme vers le culte exclusif et désintéressé de la sagesse afin de vivre dans la contemplation de la vérité et dans l'attente des choses éternelles. La profession religieuse a eu, pour Lamy, ce précieux résultat de le rapprocher de cet idéal, en le soustrayant à la tyrannie des affections aveugles. Combien il dépasse, sur le chemin de la vérité, ceux qui, comme Budé, restent dans le monde, tout en tendant avidement vers la même tranquillité d'âme, fin de toutes les angoisses ! Le renoncement du moine aux prétendus biens de ce monde lui a procuré la seule chose nécessaire, en le mettant à même de poursuivre son développement intérieur. La connaissance des deux langues lui fournit, d'autre part, d'exceptionnelles ressources pour la pratique de la philosophie, qui n'est autre chose que la méditation de la mort : *quae commentatio mortis est.*

« Quant à moi, continue Budé, sur le déclin de l'existence, affligé d'une santé chancelante, je jouirais volontiers de ces biens qui sont les miens, — si toutefois nous possédons quelque chose en propre et autrement qu'à titre de *précaire*, — et sur lesquels la fortune n'a point de prise, mais je suis retenu par une foule d'intérêts que m'impose une famille nombreuse, et qui n'ont rien à voir avec le but que je considère, dans le fond de

mon cœur, comme le plus important de tous. Cependant, je restreins le plus possible mes occupations d'ordre domestique, de manière à consacrer le reste de mon activité intellectuelle (*animi contentio*) à la philologie que j'étudie avec prédilection depuis fort longtemps. » — Ici, Budé recourt au grec, qui sert manifestement, dans sa correspondance avec nos Cordeliers, à exprimer les réflexions qu'il juge plus prudent de ne pas divulguer. — « Je vous félicite, très cher et studieux ami, d'abord de la piété (Εὐσέβεια) dans laquelle vous m'avez devancé avec tant de zèle, et à laquelle vous parviendrez sûrement en vous y attachant avec persévérance. Je ne vous félicite pas moins de votre connaissance de la philosophie, que vous étudiez telle qu'elle est constituée aujourd'hui, munie de tous les résultats acquis par les Latins et les Grecs. Vous êtes, je le présume, le seul, dans votre couvent (Ἑταιρεία), à rechercher avec amour une telle initiation et à la cultiver. Car cette science des écrits confientiels et beaux par excellence, rehaussée par l'auguste majesté de la vraie philosophie, vous rend remarquable et vous distingue entre beaucoup, si ce sont là toutefois des avantages auxquels vous teniez. De plus, elle vous sera un guide précieux (Ψυχαγωγοίη) dans les adversités qui pourraient vous atteindre, tant dans celles qui menacent tout le monde, que dans les épreuves qui concernent plus spécialement votre état. Adieu. De Paris, le 4 des ides de février. Je vous écris cette lettre au moment de retourner dans ma villégiature (de Marly), où j'ai résolu de prendre, cette année, mes quartiers d'hiver, afin d'y vaquer à mes travaux loin des fracas de la capitale. »

Une autre lettre de Budé à Lamy, datée de Marly (2 mai), mériterait pareillement d'être citée tout entière, en ce qu'elle nous permet de saisir sur le vif le travail

de spéculation intensive de nos deux Cordeliers. Le principal développement de cet important morceau roule sur la haute culture philosophique. Nous y voyons Budé ramener toutes les préoccupations studieuses de son correspondant « *ad contrectationem illam veritatis mysticam sublimemque rapientem, cujusmodi Græci anagogicam contemplationem dicunt* (1). » Mais il est nécessaire de se borner. Je citerai seulement le passage le plus saillant qui termine cette épître :

« En ce qui concerne Aristote, je suis du même avis que vous, mon cher Lamy : je reconnais combien dans les choses humaines et dans le domaine de la spéculation, en un mot dans l'étude des choses périssables et de l'ordre mathématique, il a révélé un esprit pénétrant, remarquable et complet ; mais il n'en est pas de même dans le domaine des choses éternelles et célestes. Il me paraît, en effet, avoir consacré peu d'attention et d'application à ces dernières et s'y être adonné avec peu de bonheur. Ce qui peut le prouver, c'est la lecture de sa *Metaphysique*, dont Bessarion, soit dit en passant, me semble s'être fait le traducteur plutôt fidèle que l'interprète élégant et agréable. Relativement à ses autres ouvrages, Argyropyle n'est pas à mépriser. Themistius nous a procuré un bien grand allègement de travail pour la compréhension des livres qu'Aristote n'a pas voulu rendre accessibles au vulgaire... De Marly, ce 2 mai.

(1) Plus loin, Budé revient sur cette allusion significative à la contemplation mystique : « *Te autem, Amice, et video et intelligo ex iis quæ ad me scribis, optimam et sublimem rationem studiorum utraque lingua instituisse, eamque informationem sacrosancti et anagogici Philosophi et suscepisse : quæ, nisi quid tibi acciderit humanitus, vel divinitus potius, in absolutam quendam evasura sit et beatam philosophandi contentionem, omnibus propemodum numeris doctrinæ et exoticæ instructam et confertam.* »

V

Ainsi, tous les détails fournis par Budé ont pour résultat de montrer nos moines Fontenaisiens comme s'adonnant avec un zèle tout particulier, presque exclusif, à l'étude de la philosophie, et d'une philosophie absolument voisine de celle que le nom de platonisme peut le mieux résumer d'un mot. Tous les éléments de haute culture célébrés dans ces lettres se rapportent invariablement à une commune tendance qui est celle de la doctrine platonicienne. Cette dernière, à n'en pas douter, constitue leur véritable lien. On rencontre, à chaque instant, dans cet échange de pensées, les inspirations mystiques en même temps que le mélange de théologie chrétienne et de spéculation indépendante qui sont précisément les caractéristiques du platonisme de la Renaissance, désireux de combiner les deux éléments. Rabelais et Lamy ne cherchaient pas seulement dans la connaissance de l'antiquité, comme tant d'autres de leurs émules, un moyen de bien dire et d'écrire élégamment; ils lui demandaient avant tout une formation de l'esprit, une règle de vie nouvelle, dont la philosophie grecque leur apparaissait comme le fondement par excellence. Ils considéraient l'hellénisme comme un instrument de progrès intellectuel, comme une source de nobles pensées, un moyen de scruter les choses divines, et non simplement comme une école de belle rhétorique.

Pour nous en tenir au dernier passage cité de la correspondance de Budé, il est évident qu'il implique par prétérition, l'éloge du divin Platon. En parlant comme il le fait du Stagyrite, avec l'intention de confirmer les vues de nos deux compagnons, Budé exalte tacitement l'auteur du *Phédon*. Le parallélisme

s'impose : les lacunes, les insuffisances qu'il constate chez Aristote sont exactement celles que tous les platoniciens du temps reprochaient au fondateur du Portique et auxquelles les doctrines inaugurées par Ficin et par l'Académie de Florence avaient justement pour but de remédier. Chose étrange, il semble que dans toutes ces lettres, le nom de Platon vienne constamment sous la plume et que, pour une raison cachée, on s'interdise de le nommer.

C'est qu'à ce moment-là, les belles heures de pensée libre et harmonieuse étaient sur le point de finir pour les deux amis. La période des tracasseries, si le mot « persécutions » paraît trop gros, allait s'ouvrir pour eux, en raison de leurs sympathies trop actives pour l'hellénisme, instrument des hérésies, ὑπὲρ του των ἑλληνικῶν ἔρωτος. Cette histoire est restée assez obscure ; mais on peut entrevoir, par un certain nombre d'allusions contenues dans les lettres de Budé à Rabelais et à Pierre Lamy, que les Cordeliers de Fontenay, en infligeant de si graves ennuis à leurs confrères, n'avaient pas obéi uniquement à un sentiment de défiance générale à l'égard de la langue grecque, mais que les doctrines et les idées s'étaient trouvées également en cause. On sait que Rabelais et son ami se virent confisquer leurs livres de grec, qu'ils furent mis au secret et qu'ils auraient sans doute été exposés à un traitement plus sévère, s'ils n'avaient réussi, au bout de quelque temps, grâce à l'intervention de Budé et d'autres personnages influents, à rendre vains les projets de leurs persécuteurs.

Tant qu'ils n'avaient étudié Platon que dans un volume latin, accessible aux autres moines du couvent, les défiances ne s'étaient pas éveillées ; mais quand le *Platon* de Venise, et aussi une autre série de textes grecs dont nous traiterons plus tard, entrèrent en

scène, les dispositions bienveillantes disparurent. On fut irrité du mystère, du privilège inconnu que ces livres conféraient aux deux hellénistes. Sans vouloir aller trop loin dans la voie des hypothèses, il n'est sans doute pas excessif de penser que le volume qui nous occupe dut jouer, à ce moment-là, un rôle important dans la vie de Rabelais. Ce fut alors, très probablement, que, par une mesure de prudence bien compréhensible, il crut devoir formuler sur la première page de l'exemplaire incriminé, l'attestation formelle de sa foi chrétienne et de celle de son ami, καὶ τῶν αὐτοῦ φίλων Χριστϊανῶν. Il répudiait, de cette manière, l'accusation redoutable d'hérésie et de paganisme, lancée par des confrères ignorants et inquiets. Ainsi s'explique sans peine cette déclaration d'orthodoxie que Rabelais, une fois sorti de son couvent, n'eut plus à renouveler et qui n'a point reparu depuis sur les autres volumes de sa bibliothèque. Peut-être trouvera-t-on qu'elle valait la peine d'être éclaircie.

Le savant M. Dubouchet avait déjà noté dans son excellent travail sur *Rabelais à Montpellier* le tour énigmatique de cette mention de l'exemplaire des œuvres de Platon : « Quant au mot Χριστϊανῶν, remarquait-il, qui ne figure nulle part ailleurs, nous ne savons trop comment l'interpréter ; nous ne pensons pas à une raillerie de la part de Rabelais, mais plutôt à une précaution ingénieuse. Il devait posséder cet ouvrage pendant qu'il était chez les moines de Fontenay-le-Comte, car les quelques notes qui se trouvent en marge nous paraissent être de l'écriture de P. Lamy. Pour se faire pardonner l'étude du grec, chose grave dans une abbaye, où l'on n'étudie jamais de peur des auripaux, il tenait à montrer par ce mot que lui et ses amis qui s'occupaient de Platon restaient profon-

dément attachés au christianisme, ce qui ne l'empêcha nullement d'avoir beaucoup à souffrir à cause de sa passion pour le grec. » M. Dubouchet se contente d'indiquer en quelques lignes cette hypothèse, sans y insister davantage puisque la question ne rentre pas dans le cadre de son travail. Rencontre curieuse et qu'il paraîtra peut-être à propos de signaler : nous avions songé, de notre côté, à l'explication suggérée par cet érudit, avant même d'avoir consulté son ouvrage. C'est une raison de penser qu'elle n'est pas sans offrir quelque vérité.

VI

Terminons en indiquant brièvement plusieurs témoignages qui prouvent que l'étude de la doctrine platonicienne demeura à l'ordre du jour dans le milieu Fontenaisien. C'est d'abord un compliment grec de Rabelais à son ami Tiraqueau, lequel se trouve en tête de l'ouvrage intitulé : *Tiraquelli Fontiniacensis supprœfecti ex commentariis in Pictorum consuetudines sectio. De legibus connubialibus et jure maritali* (Paris, Galliot du Pré, 1524, in-4°). En voici la traduction : « De François Rabelais. Voyant ce livre dans les demeures élyséennes, hommes et femmes indistinctement dirent : « Les lois par lesquelles le fameux André a enseigné à ses Gaulois l'union conjugale et la gloire du mariage, si Platon nous les avait apprises, y aurait-il parmi les hommes quelqu'un de plus illustre que Platon ? » Voilà l'un des deux ou trois textes que l'on possède de Rabelais avant la publication de son roman et il se trouve que ce texte, tout en décernant à Tiraqueau un éloge sûrement excessif, célèbre la gloire de Platon.

Je note encore que le président de Saintes, Aymery Bouchard, avec qui Rabelais entretint d'étroites relations

d'amitié, était un platonisant fervent (1). Tiraqueau, Bouchard, Lamy : autant d'émules dont les exemples ne pouvaient qu'encourager frère François à s'appliquer à l'étude de la philosophie académique.

Il existe une lettre de Rabelais adressée à « M. le Baillif du Baillif des Baillifs, Monsieur Maistre Anthoine Hullet, seigneur de la Court Pompin, en Chrestienté, à Orléans ». Dans le post-scriptum, qui semble avoir été, en outre de l'invitation adressée à Hullet, le véritable prétexte de cette épitre, se trouve la recommandation suivante : « Je prieray monsieur le Scelleur me envoyer le *Platon* lequel il m'avoit presté ; je lui renvoiray bien toust. » Ainsi, Rabelais sollicitait un nouveau prêt d'une édition de Platon qu'il avait déjà eue entre les mains. Si l'on songe que la villégiature qu'il fit à Saint-Ay peut se placer, avec une grande vraisemblance, vers le moment de son séjour à l'Université d'Orléans, c'est-à-dire avant la composition du premier livre du *Pantagruel*, on se rendra compte que ce précieux témoignage doit également se rapporter à la première période de la vie de l'illustre écrivain. De quelle édition s'agit-il ? Nous ne pouvons le préjuger. En demandant ce livre, Rabelais voulait-il se livrer à des comparaisons de texte ? C'est probable, mais nous en sommes réduit sur ce point aux conjectures.

Quoiqu'il en soit, il reste acquis, ce qui n'avait jamais été indiqué jusqu'à présent, que l'œuvre de Platon a occupé une large place dans les études de Rabelais. Nous démontrerons une autre fois combien est restée sensible dans *Gargantua* et dans *Pantagruel*, l'empreinte des conceptions philosophiques et sociales du fondateur de l'Académie.

ABEL LEFRANC.

(1) Il existe un ouvrage de Bouchard : *De l'excellence et immortalité de l'Ame*, qui est un véritable manifeste de platonisme.

LES OUDOT

IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

A TROYES, A PARIS, A SENS ET A TOURS

(Fin)

JEAN (III) OUDOT (1653-1705), fils de Nicolas (II) et de Marie Moreau, avait été baptisé le 22 janvier 1653 (Saint-Jacques). Il épousa Edmée Quibaille.

Reçu imprimeur-libraire le 31 janvier 1679(1), après avoir travaillé trois ans à Paris chez Etienne Maucroy, libraire-imprimeur (Déclaration de 1701), il s'établit rue du Temple, *à la Bonne conduite*, dans une maison appartenant à François Corrard, receveur des finances, qui la lui louait 135 l. (Min. Serqueil).

Le 24 juin 1679, en société nominale avec son frère Jacques (II), celui-ci installé au *Chapon d'or*, il reçoit de Mgr Bouthillier de Chavigny les provisions d'imprimeur de l'Évêché. Les deux frères produisirent ainsi sous leurs noms accolés, jusqu'en 1696, nombre de Mandements, Statuts, Billets, Règlements, Indulgences, Conférences, Permissions pour les cas réservés, Abjurations, Ordonnances, Monitoires, Brefs; l'autorité diocésaine était alors une administration fort active et ses typographes privilégiés se ressentaient de cette activité.

Le 17 janvier 1694, il acheta deux sixièmes d'une maison, *aux Trois Marchands*, située rue du Temple (Min. Bourgeois); il les revendit le 26 mars 1702 (*Ibid.*). Trois

(1) Arch. de l'Aube, Mandements du Roi, reg. XVI, 4 v°.

autres sixièmes de cet immeuble étaient possédés par Pierre Garnier, son confrère, qui l'habitait.

Jean Oudot édita un *Almanach spirituel de l'an de nôtre Salut 1681*, en association avec Charles Briden, qui fut chargé de l'imprimer(1).

A part cela, on ne connaît guère d'impressions marquantes faites par Jean Oudot, qui cultiva un peu la Bibliothèque Bleue. Citons cependant, à la date de 1680, un *Panégyrique de Saint Jean-Baptiste*, par le R. P. Devis de Chaalons, et en 1693 les *Antiquitez, Croniqves et singvlaritez de Troyes*, d'Antoine Gourdault.

Il fut délégué par ses confrères à l'assemblée municipale de Pâques 1691 et procureur de la communauté à diverses reprises.

Jean Oudot avait pour gendre, en 1697, J.-B. Tiger, gentilhomme de Son Altesse Royale Monsieur, qui habitait alors rue des Forces, à l'enseigne de ce nom, une maison leur appartenant à tous deux et qu'ils vendirent à cette époque(2).

En vertu de leur association, les deux frères Oudot passèrent, le 3 avril 1680, un contrat par lequel Jean s'engageait à imprimer, à certaines conditions indiquées dans l'acte, « le livre d'église ou psautier reformé servant au diocese de Troyes(3) suivant la coppie qui a este dressée par Monsieur Andry, soubz chantre en l'eglise St-Pierre ». Cet ouvrage devait être tiré à 2600

(1) In-32 de 6 ff. n. ch. et 80 p. (Coll. de M. George Vallée, député du Pas-de-Calais).

(2) J.-B. Tiger était fils de Jean Tiger, peintre ordinaire du roi, gentilhomme de Monsieur, qui lui transmit sa charge le 24 octobre 1696 (Min. Chastel).

(3) Sans doute le *Novueau liure d'eglise a l'vsage dv diocese de Troyes*, gros in-12 édité par les deux frères en 1683 (Bibl. de Troyes).

exemplaires, vendus reliés 30 sous pièce (Min. Thevignon).

Leur entente dépassait les limites de la ville. Le 5 avril 1685, il s'associent pour faire charroyer toutes sortes de marchandises de librairie aux foires de Reims, en supportant par moitié les risques et partageant également les gains (Min. Thevignon). Ce dernier contrat était fait pour dix ans.

En 1679, Jean Oudot fut cité en justice par un auneur de la Halle aux draps, sur le compte duquel deux de ses confrères avait fait imprimer un placard diffamatoire (Arch. de l'Aube).

En 1685 et en 1701, il fut poursuivi par les compagnons imprimeurs de la ville comme employant des ouvriers n'ayant pas fait d'apprentissage (Bibl. de Reims, fonds Deullin).

Jean (III) Oudot fut inhumé sur Saint-Pierre, le 9 mai 1705.

En 1701, il avait quatre presses, dont une seule travaillant, avec deux compagnons et un apprenti ; sept fontes lui servaient à faire des A. B. C., des Psautiers, des Catéchismes de la Communion et des Almanachs pour lesquels il avait un privilège (Bibl. nat., ms. 22126).

Jacques (II) Oudot (1654-1711). — Fils de Nicolas (II) et de Marie Moreau, Jacques (II) Oudot fut baptisé sur Saint-Jacques, le 11 octobre 1654. D'abord associé avec son père (Cf. la notice de ce dernier), il s'établit en 1679 et reprit la maison du *Chapon d'or couronné*. Il fut reçu avec Jean (III) Oudot, le 24 juin suivant, comme imprimeur de l'Évêché (Arch. de l'Aube, G, 42, fol. 52). Les deux frères conservèrent cet itre, renouvelé en 1681 (*Ibid.*, G, 44), jusqu'en 1696, après quoi Jacques Oudot le porta seul jusqu'en 1700 ; il s'associa ensuite pour ces travaux avec Charles Briden, chacun d'eux conservant d'ailleurs

l'autonomie de son atelier; Briden les obtint pour son propre compte avant 1713 (Bibl. de Troyes, Catal. loc.).

Jacques Oudot avait épousé Anne Havard, le 23 janvier 1685, sur Saint-Jacques (Contrat de la veille, Min. Cligny).

En 1702, il habite la rue du Temple (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 5075), ayant ainsi quitté la maison du *Chapon d'or*, qui était depuis un siècle dans la famille.

Jean Oudot remplit les fonctions de procureur de la communauté. Il fut aussi marguillier de sa paroisse (Arch. de l'Aube, 14 G, 64).

Au commencement de 1701, il possédait trois presses, dont deux travaillant, six fontes de caractères, et employait cinq compagnons à imprimer des Almanachs, des A. B. C., des Psautiers et autres ouvrages de peu de valeur (Bibl. nat., ms. 22126).

Il est mort le 27 juillet 1711 (Saint-Jean), laissant deux garçons qui embrassèrent la profession paternelle : *Nicolas* (*III*) et *Jean* (*IV*).

Jacques (II) Oudot a mis son nom sur un très petit nombre d'impressions. C'est qu'il cultiva surtout le genre populaire : Bibliothèque Bleue, Almanachs et même pis, comme on le verra tout à l'heure. Son histoire professionnelle est peu édifiante et il eut plusieurs fois maille à partir avec les autorités.

En 1701-1702, il est dénoncé comme imprimant sans permission, pour les envoyer à Paris, « des pièces volantes qui contiennent pour la plupart des nouvelles fausses ou supposées, des réflexions politiques, des relations de miracles imaginaires et d'autres mauvais ouvrages de cette qualité..., des écrits ridicules qui amu-

sent et allarment le peuple », de mauvaises chansons. Des visites fréquentes sont ordonnées chez lui (1).

En 1702-1703, il engagea contre un de ses confrères, Jean Adenet, des poursuites au sujet d'un Almanach dont il s'attribuait à tort le privilège. Plusieurs autres se liguèrent contre lui et obtinrent un arrêt (2) qui ne l'empêcha d'ailleurs pas d'avoir gain de cause en fait, car il avait réussi à empêcher la vente des marchandises de son adversaire, saisies par lui et dont mainlevée fut donnée quand l'époque en était passée.

Le 23 janvier 1703, une sentence fut rendue contre Oudot, de Troyes, et le fermier des coches, qui laissaient entrer des livres à Paris sans être visités (Bibl. nat., ms. 21815).

Notre typographe ne devait pas être non plus étranger aux causes d'une sentence rendue par le Châtelet de Paris, le 6 octobre 1702, contre Jean Tallon, fermier des coches de Troyes, et Provin, charretier desdits coches, pour le même délit. Peut-être même ces deux actes concernent-ils un fait unique. (*Code de la librairie*, de Saugrain, p. 293.)

En 1706, les Oudot sont accusés d'avoir fait « enlever » un ouvrier de chez Jacques Febvre l'aîné ; un acte notarié du 29 mai enregistra la conciliation qui s'établit à la suite de ce fait (Min. Denesles).

L'inventaire des biens de Jacques (II) Oudot ne fut pas fait aussitôt après son décès ; d'après une clause de son

(1) *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. II, p. 788 et 802.

(2) « Arrêt du 26 février 1703, qui déclare Oudot déchu de son privilège du 30 juillet 1702, attendu l'abus qu'il en a fait en mettant dans plusieurs exemplaires d'almanachs des choses différentes et non comprises dans l'exemplaire sur lequel le privilège a été accordé. » (*Code de la librairie*, de Saugrain, p. 381.) — Cf. notre *Histoire corporative*, p. 156.

contrat de mariage, sa veuve continua de tenir la maison ; la situation ne fut établie que lorsque la veuve de Nicolas (III) Oudot eut fait mettre les scellés et demandé des arrangements. L'inventaire nécessita six vacations, qui eurent lieu du 18 juin au 17 juillet 1722. Pierre Garnier et Pierre Michelin, imprimeurs-libraires à Troyes, furent chargés d'estimer le matériel et les marchandises (Min. Jolly).

Dans une douzaine de pièces ou greniers de la très importante maison qu'occupaient alors les Oudot dans la rue du Temple, au coin de la rue du Gros-Raisin (n° 39 actuel), étaient entassés trois mille rames de papier imprimé en sortes de la Bibliothèque Bleue, autant de douzaines de brochures de la même collection et de petits livres de piété, un important matériel de reliure (douze presses et huit couteaux), une dizaine de mille livres pesant de caractères, cinq presses à imprimer, beaucoup de carton et de parchemin. De plus, 200 rames environ étaient à relier en ville, chez différents ouvriers.

Le chapitre des dettes actives montre que le commerce de la maison s'étendait au loin : des clients habitaient Nancy, Charleville, Reims, Orléans, Nevers, Besançon et autres villes situées en deçà.

Beaucoup de poids, d'ailleurs, pour une valeur relativement minime : le tout montait à une trentaine de mille livres. Lors du partage fait le 27 janvier 1723 (Min. Jolly), entre Anne Havard, son fils Jean (IV) et sa belle-fille, une somme de 14.785 l. fut attribuée à la veuve de Jacques (II) Oudot, qui reprit le matériel d'imprimerie, estimé 3.452 l.

Anne Havard (1), VEUVE JACQUES (II) OUDOT (1688-1741).

(1) Un Martin Havard fut imprimeur à Lyon de 1493 à 1520 (Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, II, p. 99 et 473). Ceci noté sans autre intention de rapprochement, car plus de cent cinquante ans séparent

— Anne Havard prit donc la suite des affaires de son mari défunt, ou plutôt elle continua de les diriger, car c'était une femme de tête, qui ne devait pas vivre en indifférente au milieu de sa maison de commerce. Elle s'adjoignit son beau-frère, Claude (II) Oudot, comme prote; fit travailler près d'elle ses deux fils aussitôt qu'ils furent en âge de le faire et jusqu'à leur majorité, puis se les associa ensuite, ainsi que leurs femmes: l'un jusqu'à sa mort, l'autre jusqu'à la sienne propre, et durant tout ce temps ne cessa de veiller à ses intérêts tant sous le rapport familial que pour l'administration de l'imprimerie-librairie et celle des nombreux immeubles provenant de la communauté ou acquis par elle.

A la vérité, le titre d'imprimeur était porté par son fils Jean (IV) dès 1723, et lors de la visite faite le 26 juillet 1730, par le lieutenant général de police (1), dans les imprimeries de Troyes, elle pouvait déclarer qu'elle n'était plus que libraire; mais en fait tout se rapportait à elle seule.

Le 20 mars 1729, elle achetait au Mesnil-Saint-Père une ferme de 4.850 livres (Min. Jolly).

Le 29 septembre 1730, elle donne procuration à Jeanne Royer, sa belle-fille, pour acquérir une maison à Paris, et le 6 septembre 1731, elle la charge de « régir touttes affaires qui concernent lad^e^ Havard en la ville de Paris » (*Ibid.*).

Les ouvrages imprimés ou édités par elle sont peu nombreux et insignifiants; elle continuait les spécialités familiales.

les deux personnages, et Anne Havard était tout simplement d'une famille de tanneurs troyens.

(2) Bibl. nat., Coll. de Champ., t. 102, f° 105; *Cabinet historique*, 1861, t. VII, *Documents*, p. 299.

La veuve Oudot était née à Troyes le 7 mai 1668 (Saint-Jacques); elle y mourut le 13 août 1741 (Saint-Jean).

Elle avait déposé trois fois son testament, faisant à chaque fois un petit legs à ses ouvriers, puis elle se ravisa et annula l'un après l'autre tous ces actes, en sorte que les bénéficiaires durent ne rien avoir. — Elle prêtait volontiers aux compagnons imprimeurs, mais elle avait bien soin de leur retenir en gage quelques pièces d'habillement que l'on retrouve dans l'inventaire de 1722, parfois à côté de créances de cette nature figurant aux dettes douteuses ou perdues.

CLAUDE (II) OUDOT (1655-1732). — Un autre fils de Nicolas (II) Oudot et de Marie Moreau, Claude (II), baptisé sur Saint-Jacques le 8 octobre 1655, demeura célibataire. Il est indiqué comme libraire en 1683; en 1688-1690, il est qualifié de « marchand ».

Il avait reçu, en 1685, la même dot de 4.000 l. que ses frères et sœurs, plus une maison dans la Petite-Tannerie (1); mais il ne profita pas de cette fortune, ou plutôt il ne sut pas la faire profiter. On le trouve, de 1719 au moins à 1722, qualifié « bourgeois de Troyes » et tenant l'imprimerie de son frère Jacques après le décès de ce dernier; quand il fit son testament, le 5 décembre 1732 (Min. Jolly), il habitait chez sa belle-sœur, rue du Temple, était compagnon imprimeur et disposait seulement de quelques centaines de livres. Il semble cependant bien que ce soit lui qui prêta 400 livres à la communauté des imprimeurs avant 1720.

Il mourut à 78 ans, le 20 décembre 1732 (Saint-Jean), sans avoir jamais figuré comme maître sur le registre de la communauté.

(1) Il la possédait encore en 1700; elle était située rue de la Petite-Tannerie, du côté de la Grande-Tannerie. Il est dit alors imp.-lib. (Arch. de l'Aube, 22 H, 56, reg.).

NICOLAS (III) OUDOT (1689-1721), fils de Jacques (II) et de Anne Havard, fut baptisé le 16 février 1689 (Saint-Jacques).

Dès 1712 il est qualifié libraire-imprimeur dans un acte de l'état-civil, mais en réalité il n'était encore que libraire.

Il épousa le 11 février 1714, sur Saint-Jean, Jeanne-Elisabeth Finot, et reçut de sa mère, à cette occasion, 3.000 l. tant en argent qu'en marchandises. De plus, la veuve Jacques Oudot s'engageait à loger, nourrir, coucher et chauffer ses enfants et leurs fruits, à condition qu'ils lui rendraient autant de services qu'ils le pourraient (Contrat du 10 février, Min. Jolly).

Nicolas Oudot mourut au bout de quelques années et fut inhumé le 12 février 1721 (Saint-Jean), sans avoir possédé d'établissement personnel. Il fut néanmoins syndic de la communauté. Il avait eu plusieurs enfants qui moururent jeunes. Sa veuve se remaria en 1726.

JEAN (IV) OUDOT, fils de Jacques (II) et de Anne Havard (1699-1745). — Né à Troyes, le 21 septembre 1699 (Saint-Jacques), Jean (IV) Oudot épousa Jeanne Royer en 1721 (Contrat du 14 juillet, Min. Cadioux et Huguier, notaires à Sézanne). Sa mère lui promit alors 5.000 l., tant provenant de son père que par avance d'hoirie, mais cette somme n'était pas payée en 1723.

Il fut reçu libraire le 22 mai 1722. Puis, la limitation du nombre des imprimeries, édictée en 1704, ne lui permettant pas de créer un atelier à côté de celui de sa mère, exerçant comme veuve, il demanda à reprendre la maison de cette dernière, consentant à voir supprimer la place ainsi créée s'il venait à mourir ou à démissionner avant d'avoir pu en obtenir une qui deviendrait vacante dans la ville. Un arrêt du 27 septembre 1723 l'accepta dans ces conditions (Bibl. nat., Coll. de Champ., t. 102, fol. 98) ; on le retrouve en 1738 travaillant toujours

chez sa mère et aspirant à la place rendue libre par la mort de Pierre Michelin.

Soit seul, soit en nom avec sa mère, Jean (IV) a peu produit, du moins en œuvres avouées. Lors de la visite de 1730, il possédait six presses sur lesquelles on imprimait l'*Usage des écoles*, l'*Almanach du Palais*, les *Professions* (?) et des ouvrages de ville. En 1743, il imprima une Thèse pour Edme Michelin, libraire du Collège.

Pas plus que son père, il n'eut de marque spéciale; cependant, il fit exception pour les *Etrennes de la Saint-Jean*, éditions de 1742, 1751, 1757, sur lesquelles un petit tas de livres en supporte un ouvert et portant ces mots : AU LIVRE BLEU (Bibl. de Troyes, Catal. loc., nos 5082, 5082 bis, 5083).

Le même ouvrage contient un portrait grossier, représentant une femme aux traits masculins, portant une énorme perruque et tenant des livres dans ses mains. C'est « Monsieur *ou* Madame Oudot », dit la légende, qui est suivie des vers suivants :

Voi dans les traits que tu contemples
Un Imprimeur loyal & sans ambition,
A tes pareils, OUDOT, tu serviras d'exemples,
Un Imprimeur doit faire impression.

A la page précédente, on lit ce court avertissement : « L'Imprimeur étant contrefait, il a jugé à propos de se faire graver, afin que son Livre ne soit pas de lui quand il n'y sera pas. »

Jean (IV) Oudot fut longtemps syndic de la communauté des imprimeurs-libraires.

On rencontre le nom de Oudot fils dans une longue procédure qui eut lieu, de 1727 à 1730, au sujet d'une saisie d'Almanachs, de Prophéties et de Noëls envoyés par lui à un mercier nommé Nérat, à Paris, et que la

Chambre syndicale parisienne avait fait illégalement saisir (Saugrain, *Code de la librairie*, p. 57).

Les papiers contemporains ont conservé le souvenir d'un accident arrivé, le 2 juin 1728, à notre typographe. Il était occupé, ce jour-là, avec cinq ou six compagnons, à faire de l'encre dans la vieille tour Saint-Dominique, dépendant des remparts de la ville, qui avait été désignée par la municipalité pour faire cette opération, défendue dans les maisons par une ordonnance de police locale. La chaudière ayant crevé, le liquide se répandit sur le fourneau, enflammant bientôt la charpente du bâtiment, jusqu'à la couverture. Il en coûta un millier de livres pour réparer les dégâts (1).

Jean (IV) Oudot mourut le 18 janvier 1745, sur la paroisse Saint-Jean, dont il était premier marguillier; il laissait une fille, Anne.

Jeanne Royer, VEUVE DE JEAN (IV) OUDOT (1700?-1781), prit à son nom l'imprimerie et la librairie de son mari. Ses productions avouées sont plus considérables et d'un genre plus élevé que celles de ses prédécesseurs, grâce à la clientèle du libraire J.-B.-F. Bouillerot, fournisseur de l'Évêché et du Collège, qui lui confiait les Mandements, les Thèses, etc., demandés par ces établissements. Elle n'en continuait pas moins le commerce des sortes qui avaient fait la fortune de la maison, quoiqu'une rude concurrence fût faite alors à cette dernière par les Garnier; elle avait aussi toujours des Almanachs.

L'un de ceux-ci faillit lui causer bien du désagrément, par suite d'une prédiction qui s'était par hasard réalisée. Cette prédiction consistait dans les mots : *Horrible attentat. Coup manqué*, attribués à la date du 5 jan-

(1) Cf. notre *Histoire corporative*, p. 231.

vier 1757, qui fut précisément le jour où Damiens attenta à la vie de Louis XV et le manqua. Un ordre d'arrestation fut lancé contre la famille Oudot, mais les autorités locales surent aussitôt réduire à ses véritables proportions cette affaire née d'une bizarre coïncidence (1).

La veuve Oudot vivait paisiblement entre son gendre (M. Edme-Jean-Nicolas Truelle, avocat) et sa fille, quand un arrêt du 15 août 1760 fixa à trois seulement, au lieu de quatre, le nombre des imprimeries tolérées à Troyes, et sacrifia la sienne.

En vain la communauté, en lutte alors contre l'intrusion d'un étranger, Michel Gobelet, qui s'était implanté dans la ville en épousant la veuve de L.-G. Michelin, imprimeur, exposa-t-elle, dans un mémoire adressé au Roi (Bibl. de Troyes, ms. 2815), que la suppression de l'imprimerie de la veuve Oudot serait, outre la sienne propre, la ruine de plus de deux cents personnes qui y sont employées directement ou indirectement, ainsi que du commerce de mercerie de la ville de Troyes, alimenté par les porte-balle qui venaient se fournir de la Bibliothèque Bleue et achetaient en même temps la mercerie qui leur était nécessaire, le Pouvoir fut inflexible: Gobelet ayant été reçu le 6 mars 1762, la veuve Oudot dut se défaire de son matériel.

Ce fut Jean Garnier qui le lui acheta. L'acte constatant cette cession n'a pas encore été retrouvé, mais l'évidence résulte de la présence chez les Garnier de tous les bois qui avaient autrefois servi aux Oudot. De plus, nous avons l'acte par lequel, le 10 novembre 1762, Jeanne Royer vendit moyennant 15.000 livres, au même Jean

(1) E. Socard, *les Almanachs et les Calendriers de Troyes*, p. 117. — Nous ne connaissons pas d'exemplaire de cet almanach, ni aucune pièce prouvant l'exactitude de cette anecdote.

Garnier, les divers immeubles acquis par son beau-père, sa belle-mère, son mari et elle-même, et composant la maison d'industrie et de commerce qu'elle était obligée d'abandonner (Min. Moreau le jeune)(1).

L'entrée en jouissance était fixée au jour même de la vente pour la boutique et les greniers, et à la Saint-Jean 1763 pour le reste du local. L'imprimerie était placée dans une grande chambre au second étage.

La veuve de Jean (IV) Oudot, avec qui périssait le nom de cette famille, mourut à Troyes le 4 août 1781, à l'âge de 81 ans (Sainte-Madeleine).

Nous avons dit ailleurs ce que devint son établissement entre les mains des derniers Garnier, qui cédèrent le leur en 1830 à M. Charles-Louis Baudot, lequel le repassa à son fils, M. Casimir-Charles Baudot, par les soins de qui le matériel et les marchandises le composant furent, en 1863, vendus en détail et dispersés.

LOUIS MORIN.

(1) La veuve Oudot paya encore sa part des charges de la communauté des imprimeurs-libraires le 26 mai 1762; en 1763, elle est portée sur le livre, mais le mot « payé », qui avait été mis à côté de son nom a été effacé. (Bibl. de Troyes, ms. 2487.)

SUPPLÉMENT AU SANTOLIANA

(Suite)

VII. — LETTRE DE M. DU FOSSÉ

La lettre que nous allons transcrire est une des nombreuses preuves de l'attachement de Santeul aux Messieurs de Port-Royal (1). Sainte-Beuve a parlé de Thomas du Fossé, dont plus récemment le savant M. Bouquet a publié les curieux *Mémoires* (2). En renvoyant au poète de Saint-Victor les hymnes qu'il avait composées en l'honneur du fondateur de la Chartreuse, l'ecrivain janséniste rappelle son correspondant à l'humilité, qui doit être l'apanage du chrétien, et plus encore du religieux.

Je vous envoie, Monsieur, vos hymnes de saint Bruno avec quelques petites remarques dont il y en a deux que je crois de conséquence, parce que ce sont des fautes contre la vérité

(1) Santeul n'avait pu consentir à signer purement et simplement le *formulaire* contre Jansénius en 1665. C'est ce que nous apprend le P. Gourreau, alors prieur de Saint-Victor, qui ne se défend pas lui-même d'être sympathique aux jansénistes: « Cinq des nôtres, dit-il, ne voulurent point signer : Santeul, Gourdan, de Bourges, Le Nain, Charpentier, avec raison, disant qu'ils n'y connaissaient rien. Mais ce qu'ils signèrent, ce fut, conformément aux filles de Port-Royal, comme je leur proposai, qui était de condamner les cinq propositions en quelque endroit qu'ils les trouvassent, dans Jansénius ou ailleurs, sans assurer qu'elles y fussent. C'était le plus légitime. Le Nain, néanmoins, refusa tout dans la crainte que le jansénisme ne fût effleuré. C'est celui qui s'est retiré à la Trappe. Je le menaçais d'écrire son nom; il s'écria et me conjura de n'en rien faire. Je ne le fis point aussi. Gourdan fut persuadé par notre Abbé. » (Nationale, fr. 24, 083, f° 164). Cet abbé commendataire de Saint-Victor était M. du Cambout de Coislin, plustard évêque d'Orléans.

(2) Rouen, 1876-79. 4 vol. in-8.

du sens de l'histoire : vous en jugerez. Au reste, je ne crois pas que M. Roulland (1) voulût vous réduire à la bêche, si vous ne travailliez qu'à des hymnes de saints, et si vous en laissiez faire l'éloge à vos amis et au public. Ainsi, Monsieur, continuez à travailler pour les saints, mais d'une manière qui ne démente pas l'humilité des saints que vous louez, car voilà sans doute ce que demande de vous M. Roulland. Je verrai la vie de saint Mamert, martyr, et vous en manderai mon sentiment. Vous ferez bien de ne mettre point trop votre confiance à l'association que vous ont donnée les chartreux (2) à leurs prières et à leur pénitence. La communion de l'Eglise (3) donne part à tous les mérites des bonnes œuvres qui se font dans l'Eglise, pourvu qu'on travaille à s'en rendre digne ; et il n'est pas au pouvoir du plus saint Ordre de vous priver du mérite de ses prières et de tous ses saints exercices, si vous vivez véritablement de l'esprit de Dieu qui les fait vivre, leur étant uni comme membre vivant de l'Eglise. Je suis, Monsieur, tout à vous et votre très humble et très obéissant serviteur (4).

THOMAS DU FOSSÉ.

(1) M. Rouland était le confesseur de Santeul depuis qu'il avait sérieusement songé à se convertir après une grave maladie qui avait suivi la seconde édition de son recueil d'hymnes. Il avait exigé de son pénitent la promesse de ne plus faire de vers, même pour louer les saints ; mais il reconnut bientôt que c'était trop lui demander, et il se borna à lui défendre tout exercice de poésie profane.

(2) Sans doute pour remercier le poète d'avoir travaillé à glorifier leur saint fondateur, les Chartreux lui avaient accordé une part dans leurs prières et leurs bonnes œuvres. On voit à la Bibliothèque Nationale (Cabinet des titres : Pièces originales, 426) un diplôme par lequel Dom Le Masson, prieur de la Grande Chartreuse, octroie la même faveur à plusieurs membres de la famille de Bossuet. Voici les dernières lignes de ce document : « ... C'est pourquoi nous vous accordons très volontiers par les présentes une pleine et entière participation à toutes les messes, veilles, oraisons, austérités et autres exercices de religion par lesquels toutes les personnes de notre Ordre s'efforcent de plaire à Dieu par les secours de sa grâce. A quoi nous ajoutons qu'après qu'on aura fait savoir à notre Chapitre général votre décès, que nous souhaitons heureux et précieux devant Dieu, on y ordonnera pour le repos de vos âmes des messes et autres suffrages qui se rendront dans toutes nos maisons comme pour nos bienfaiteurs. Donné en Chartreuse, le quinzième d'août 1698. »

(3) C'est là ce qu'on appelle la communion des saints.

(4) Nationale, fr. 24, 081, p. 274.

VIII. — EPITRE DE CH. DU PÉRIER

Charles du Périer était un gentilhomme d'origine provençale, qui disputa à Santeul le premier rang dans la poésie latine. Sur les rapports de ces deux rivaux, on peut voir le *Menagiana* (1). Du Périer a traduit en français plusieurs pièces de Santeul, et celui-ci lui a adressé une poésie intitulée : *Ad Carolum Pererium, amicum quondam suum, ut a satira abstineat.* Du Périer mourut subitement le 28 mars 1692, en lisant un distique composé par Santeul à la mémoire du P. Charpentier, de Saint-Victor. Ce fut pour notre Victorin l'occasion de faire cette épigramme :

Dum legit et relegit sculptum tibi carmen, amice,
Invidia subito rumpitur, interiit.

C'est ce du Périer qu'avait en vue Boileau quand il écrivait dans le quatrième chant de l'*Art poétique :*

Gardez-vous d'imiter ce rimeur furieux
Qui de ses vains écrits lecteur harmonieux,
Aborde en récitant quiconque le salue,
Et poursuit de ses vers le passant dans la rue.

La poésie qu'on va lire date sans doute de l'époque où Santeuil et du Périer n'étaient pas encore brouillés.

Que ta muse, Santeuil, est féconde en merveilles,
Jamais rien de si beau n'a frappé nos oreilles,
Et c'est avec plaisir qu'on voit dans tes écrits
Rome encor florissante au milieu de Paris ;
C'est toi qui des beaux vers, par une heureuse audace,
Viens disputer le prix aux maîtres du Parnasse.

(1) Voir aussi dans les *Santolii Opera*, t. I, p. 33, la pièce : *Rivales poetae de Ludovici Magni laudibus decertantes.*

Je reconnais Virgile aux traits que tu fournis
Quand tu pleures Cossart (1) comme il pleura Daphnis ;
Je reconnais Horace aux doux son de ta lyre
Quand tu suis les desseins que Pellisson t'inspire,
Qu'au profane Parnasse, un adieu généreux
Te dérobe aux attraits dont tu fus amoureux,
Que montrant pour le ciel une ardeur légitime,
En des hymnes sacrés ta piété s'exprime,
Ouvrages merveilleux dont les vives clartés
Font briller à nos yeux de grandes vérités,
Lorsque enfin dans tes vers tu nous dis que la Seine
Pour embellir Paris veut devenir fontaine.
Romains, dans les beaux vers que Santeuil a chantés
Venez de votre langue admirer les beautés,
Les tours majestueux, les grâces naturelles,
Et comptez ses travaux pour autant de modèles.
C'est ainsi qu'autrefois, vos célèbres auteurs
Par leurs charmants écrits enlevaient tous les cœurs.
Le Ciel qui sous Auguste éclaira leur naissance
Les forma pour chanter ce prince et sa vaillance ;
Mais pour chanter des faits encor plus inouïs,
Le Ciel donne Santeul au siècle de Louis.
Pour ce héros plus grand qu'Achille ni qu'Énée,
Epuise, grand auteur, ta veine fortunée ;
De ses faits glorieux trace-nous le tableau.
C'est de toi qu'on attend ce chef-d'œuvre nouveau ;
C'est dans ce beau sujet que ta muse animée
Etalera l'éclat qui suit sa renommée,
Soit que le Rhin tremblant pâlisse à son aspect,
Soit que le monde entier l'écoute avec respect.
Mais dis-nous au travers de ces traits héroïques,
Que tu dois soutenir par des vers magnifiques,
Combien de sa santé le sensible retour,
A versé dans nos cœurs et de joie et d'amour,
Privés de ses regards, nos soupirs et nos larmes
Marquaient assez au Ciel nos profondes alarmes,

(1) Le P. Cossart, jésuite, avait été régent de Santeul au collège de Clermont. Lorsqu'il mourut, le 18 septembre 1674, son ancien élève fit à sa louange une pièce qu'on lit dans le *Santolii Opera*, t. I, p. 219.

Le mal dont ce monarque éprouvait la rigueur
A ses moindres sujets en portait la douleur.
Cependant sa constance, au milieu de l'orage
Des Français abattus relevait le courage;
Il tenait ses conseils, et par d'utiles soins
Sa grandeur arrêtait le cours de nos besoins.
Mais que ne craint-on pas pour un prince qu'on aime!
On nous voyait saisis d'une tristesse extrême,
Et l'unique remède à nos chagrins mortels
Était de soupirer au pied de nos autels.
Veux-tu mieux concevoir un état si funeste,
Par ton ressentiment juge de tout le reste.
Moi-même de douleurs justement pénétré,
Inutile sujet à Louis consacré,
J'en souffrais pour lui-même une cruelle atteinte,
Et mes vœux exprimaient mon tourment et ma crainte,
Mais le Ciel que nos pleurs désarment aujourd'hui
Fait enfin succéder la joie à notre ennui,
Et lorsque la santé du prince est rétablie,
Avec notre repos il nous réconcilie.
Peins-nous donc les plaisirs en foule renaissants,
Que tout Paris charmé de tes doctes accents,
De nouveaux cris de joie entende l'harmonie
Et sans cesse applaudisse à ton vaste génie (1).

IX. — LETTRE DU P. JOUVENCY

Le *Santoliana* contient plusieurs lettres latines du P. Jouvency, relatives au différend de Santeul avec les jésuites. En voici une autre du même auteur, qui doit être antérieure. Elle fut sans doute écrite après la première édition des Œuvres du poète de Saint-Victor, c'est-à-dire en 1685.

Josephus Juvencius, Soc. Jesu, Rhetor, Santolio suo Victorino.

Superi! Elegantem librum! auro, minio, cæterisque nitentem ornamentis, sed Santolii mei nomine clariorem et eruditis laboribus! Huc lauros, Musae, quibus poetae caput coro-

(1) Nat., fr. 24.081, p. 269.

nem, huc hederas date. Huc cedrum et scrinia quibus abdam pretiosum munus. Quid opus tamen scriniis? Gestabo mecum potius, teram manibus, amicis ostendam, si qui sunt emunctae naris et auris non obtusae. Procul, procul este, profani; haec mysteria veneramini, et autorem operis egregii ac nunquam morituri silentio saltem vestro celebrate (1).

(*A suivre*). CH. URBAIN.

(1) Nationale, fonds latin 18579, f° 23, copie. — Ce manuscrit est composé de quelques lettres adressées à Santeul, et qui presque toutes ont été publiées dans le *Santoliana* de Dinouart; il nous permet d'assigner la date du 28 juin 1694 à la lettre d'Arnauld reproduite à la page 280 de ce recueil, et de lui restituer ce post-scriptum : « Renvoyez-le-moi sous le silence. »

A L'HOTEL DROUOT

VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. Mce C.

(Fin)

Livres illustrés

826. François Villon. Œuvres, illustr. de Robida. ***Paris, Conquet,*** 1897, in-8, br., ex. sur Chine, 129 fr.

833. Balzac. Le Colonel Chabert, illustr. de Delort. ***Paris, C. Lévy,*** 1886, pet. in-8, br., 2 états, 80 fr.

836. A. Dumas fils. Théâtre complet avec préfaces inédites. Théâtre des autres notes..., illustrat. de Robaudi. ***Paris, C. Lévy,*** 11 vol. in-8, br., 259 fr.

838. L. Halévy. La Famille Cardinal, illustr. de Mas. ***Paris, C. Lévy,*** 1883, br., 90 fr.

840. P. Mérimée. Carmen, illustr. de S. Arcos. ***Paris, C. Lévy,*** 1884, in-12, br., 151 fr.

845. G. Flaubert. Hérodias, illustr. de Rochegrosse. ***Paris, Ferroud,*** 1892, in-8, br., 122 fr.

847. G. Flaubert. La Légende de Saint-Julien l'hospitalier, illustr. de L. Olivier-Merson. ***Paris, Ferroud,*** 1895, in-8, br., 76 fr.

852. Duc d'Aumale. Zouaves et Chasseurs à pied, illustr. de Ch. Morel. ***Amis des livres, s. d.*** (1896), in-8, br., 405 fr.

853. Balzac. Eugénie Grandet, illustr. de Dagnan-Bouveret. ***Amis des livres,*** 1883, in-8, br., 701 fr.

854. Edgar Poe. Quinze histoires, illustr. de Louis Legrand. ***Amis des livres,*** 1897, gr. in-8, br., 290 fr.

855. Boufflers. Aline, reine de Golconde, illustr. de Lynch. ***Amis des livres,*** 1887, in-8, br., 710 fr.

858. Th. Gautier. L'Eldorado ou Fortunio. ***Amis des livres,*** 1880, in-8, br., 605 fr.

861. P. Mérimée. Chronique du règne de Charles IX, illustr. d'Edmond Morin. ***Amis des livres,*** 1876, 2 vol. in8, br., 790 fr.

868. Voltaire. Zadig, illustr. de J. Garnier, F. Rops et A. Robaudi. ***Amis des livres,*** 1893, gr. in-8, br., 1060 fr.

938. Album comique de pathologie pittoresque, caricat. de Aubry, Chazal, Colin, Bellangé et Pigal. *Paris, A. Tardieu*, 1820, in-4, pl. coloriées, 79 fr.

939. Album classico-romantique. *Paris, s. d.* (1824), in-4 obl., cart. non rogné, 19 fr.

VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE FEU M. GUYOT DE VILLENEUVE

La vente de la deuxième et dernière partie de la bibliothèque de M. Guyot de Villeneuve a eu lieu, avec un plein succès, du 25 au 30 mars. Les six vacations ont donné un total de quatre cent mille francs environ. Cette seconde vente comprenait les *Belles-Lettres* et l'*Histoire*.

559. L'Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes et modernes (par Henri Estienne), 1566, in-8, m. bleu *(Duru)*. Avec l'avertissement, 270 fr.

569. I. Stobei sententiæ, 1543, in-fol., mar. avec mosaïque. Ex. de Maioli, 2020 fr.

570. Auli Gellii Noctes Atticæ, 1585, in-8, m. r. Très belle rel. du XVIe, couverte de compart. dor, 2460 fr.

573. Le grand Dictionnaire des prétieuses, par de Somaise. *Paris*, 1661, 3 part. en 1 vol. in-8, m. r. *(Padeloup)*, 310 fr.

574. Ciceronis orationes. *Paris*, 1539-1543, 5 part. en 1 vol. in-4, rel. en veau à comp. à la Grolier faite pour Louis de Sainte-Maure, marquis de Neelle, 1570 fr.

575. Discours qui a remporté le prix d'éloquence par le jugement de l'Académie françoise en 1689, in-8, m. r., aux armes de Bossuet, 710 fr.

581. Oraison funèbre de Michel Le Tellier, par Fléchier. *Paris*, 1686, in-4, m. n., aux armes de Marie-Anne-Christine de Bavière, dauphine de France, 251 fr.

582. Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans, par le P. Cathalan. *Paris*, 1723, in-4, m. n., aux armes de la princesse Palatine, 300 fr.

586. Homeri Ilias... *Paris*, 1554, in-8, m. bleu, belle reliure du XVIe siècle, avec riches comp. de filets, 2065 fr.

587. Le grand combat des Ratz et des Grenoilles. *Paris, Wechel*, 1540, in-4, m. r. *(Trautz)*, 500 fr.

588. Idylles de Théocrite, trad. en vers par Longepierre. *Paris*, 1688, in-12, m. r. doublé de m. v. Ex. de Longepierre, 2650 fr.

589. Idylles de Bion et de Moschus, trad. en vers par Longepierre. *Paris*, 1686, in-12, m. r., doublé de m. vert. Ex. de Longepierre, 3420 fr.

591. Virgilius. *Venetiis, Aldus*, 1527, pet. in-8, veau fauve à comp. Ex. de Grolier, 7550 fr.

594. Horatius. *Venetiis, Aldus*, 1501, in-8, mar. citron, rel. du XVIe siècle, 1500 fr.

597. Phædri, Augusti Caesaris Liberti, fabularum Æsopiarum libri quinque... *Amst.*, 1667, in-8, m. r. doublé *(Boyet)*, 830 fr.

602. M. Val. Martialis Epigrammata. *Lugd. Bat.*, 1670, in-8, m. r. doublé, 320 fr.

603. Cl. Claudiani opera. *Paris*, 1602, in-4, m. cit. Ex. de J.-A. de Thou, 400 fr.

605. D. Magni Ausonii Burdigalensis opera. *Amst.*, 1621, in-16, m. r., dorure au pointillé *(Le Gascon)*, 555 fr.

606. Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise, par Ch. Fauchet. *Paris*, 1581, in-4, vélin, aux armes de J.-A. de Thou, 400 fr.

607. Collection Coustelier, 10 vol. pet. in-8, v. f., aux armes de Bernard de Rieux, 455 fr.

610. Œuvres d'Alain Chartier. *Paris, Galliot du Pré*, 1529, pet. in-8, m. r. *(Derôme)*, 500 fr.

611. Le Champion des Dames. *Paris, Galliot du Pré*, 1530, in-8, m. bleu *(Trautz)*, 460 fr.

612. Œuvres de Villon. *Paris, Galliot du Pré*, 1533, in-16, m. doublé *(Trautz)*, 550 fr.

614. Œuvres de Coquillart. *Paris, Galliot du Pré*, 1532, in-16, mar. doublé *(Trautz)*, 1030 fr.

615. Les Lunettes des Princes. *Paris, Galliot du Pré*, 1528, in-8, m. r. *(Trautz)*, 1100 fr.

616. Les fortunes et adversitez de Jehan Regnier. *Paris*, 1526, in-8, m. r. *(Anc. rel.)*, 1420 fr.

617. Le Chasteau de labour, par Pierre Gringore. *Paris, vers* 1520, in-8 goth., m. r. *(Trautz)*. Ex. Lignerolles, 1300 fr.

618. Le Chasteau damours, par le même. *Lyon*, 1533, in-8 goth., m. r. *(Trautz)*, 760 fr.

619. Les Menus propos, par le même. *Paris*, 1521, in-8, m. r. *(Derôme)*, 805 fr.

620. Lesperon de Discipline, par Anthoine Du Saix. *S. l.*, 1532, in-4, veau fauve, aux armes de Madame de Pompadour, 805 fr.

622. Jean Marot de Caen sur les deux heureux voyages de Gênes et de Venise... *Paris*, 1532, pet. in-8, m. r. *(Trautz)*, 455 fr.

623. L'Adolescence clémentine et la Suyte. *Paris, Roffet le faulcheur*, 1532, in-8, m. r., doublé, 2700 fr.

624. Œuvres de Cl. Marot. *Paris, Dolet*, 1543, in-8, m. doublé *(Trautz)*, 700 fr.

625. Œuvres de Cl. Marot. *Lyon, au rocher,* 1545, in-8, m. doublé *(Trautz)*, 1500 fr.

629. Recueil des œuvres de Bonaventure des Periers. *Lyon*, 1544, in-8, m. r. doublé de m. r., aux armes du comte d'Hoym, 3500 fr.

630. Marguerites de la Marguerite, 1547, 2 part. en 1 vol. in-8, mar. cit. doublé de m. bl., très bel ex. de Nodier. Riche reliure de Trautz, 1760 fr.

631. Tombeau de Marguerite de Valois, 1551, in-8, même rel. qne le n° précédent, 1160 fr.

633. L'Histoire et description du Phœnix, par Guy de La Garde. *Paris,* 1550, in-8, m. r. *(Derôme)*, 325 fr.

638. Le Blason du mois de May. *Paris, vers* 1525, pet. in-8 goth, m. r. *(Trautz)*, 250 fr., par la Bibliothèque nationale.

639. Le Chant de paix de France et d'Angleterre, par G. Corrozet, *Paris*, 1550, in-8, m. v. *(Trautz)*, 250 fr., par la Bibliothèque nationale.

641. Rymes de Pernette du Guillet. *Lyon*, 1552, in-8, mar. doublé *(Bauzonnet)*, seul exemplaire connu, 3060 fr.

642. Œuvres de Louise Labé. *Lyon*, 1555, in-8 parch. Exempl. dans sa première reliure, 5000 fr.

644. Amoureux repos de Guillaume des Autelz. *Lyon*, 1554, pet. in-8, veau, rel. du XVIe siècle, 320 fr.

645. Les Gayetez d'Olivier de Magny. *Paris*, 1554, in-8, m. r. *(Trautz)*, 505 fr.

646. Les Odes d'Olivier de Magny. *Paris*, 1559, in-8, m. r. *(Anc. rel.)*, 475 fr.

648. Le Chant des seraines, par Forcadel. *Paris,* 1548, in-16, m. orange, riche rel. de Trautz, 800 fr.

652. Hécatomphile. *S. l.*, 1536, in-16, m. r., riche rel. de Trautz, 820 fr.

653. La fleur de poésie françoise. *Paris, Allain Lotrian,* 1542, pet. in-8, veau fauve (*Rel. du XVIe siècle*), 500 fr.

654. Recueil de vraye poésie françoise. *Paris*, 1544, pet. in-8, m. doublé, riche reliure de Trautz, 570 fr.

655. Blasons anatomiques du corps féminin. *Paris, Charles Langelier*, 1543, in-16, fig. sur bois, veau fauve *(Rel. du XVIe siècle)*, 1250 fr.

656. Le Recueil de tout soulas. *Paris,* 1563, in-16, m. doublé *(Bauzonnet)*, 290 fr.

657. Les Récréations, devis et mignardises. *Lyon,* 1592, in-16, m. doublé de Trautz, 300 fr.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE

Palmes académiques. — Nous relevons, dans la liste des officiers de l'Instruction publique et d'Académie, nouvellement promus ou nommés, les noms suivants :

Officiers de l'Instruction publique : MM. G. Boudet, éditeur à Paris ; F. Duclos, imprimeur-libraire à Moutiers (Savoie) ; André Lemoyne, archiviste de l'Ecole nationale des arts décoratifs, à Paris ; Hilaire Mouret, ancien bibliothécaire de la Bibliothèque municipale de Caen ; Félix Reynaud, archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône ; Ernest Roussel, archiviste départemental de l'Oise ; Ch. Tallandier, libraire-éditeur à Lille ; Dauphin Templier, archiviste départemental des Côtes-du-Nord ; Raymond Teulet, archiviste départemental des Landes ; R. Yve-Plessis, homme de lettres.

Officiers d'Académie : MM. Raoul Bonnet, expert en autographes, secrétaire de la rédaction de l'*Amateur d'autographes* ; Pierre Calvet, bibliothécaire de la Bibliothèque municipale d'Agen ; Léopold Carteret, libraire à Paris ; Félix Chambon, homme de lettres ; Philibert de Clermont, surnuméraire à la Bibliothèque de l'Université de Paris ; Alfred Dupont, archiviste départemental des Deux-Sèvres ; Joseph Guibert, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale ; Hubert, archiviste départemental de l'Indre ; Henri Leclerc, libraire à Paris ; de Malherbe de Maraimbois, archiviste et bibliothécaire du Conseil d'Etat ; Jean Marcaggi, homme de lettres à Ajaccio ; Morin de Champrousse, bibliothécaire de la Bibliothèque municipale de Sens ; Jean Pierron, bibliothécaire du gouvernement général de l'Algérie ; Georges Vigo, bibliothécaire de la Bibliothèque municipale de Bar-le-Duc ; Charles Wittmann, imprimeur en taille-douce.

Nous adressons tout particulièrement à M. Henri Leclerc, éditeur du *Bulletin du Bibliophile*, nos bien sincères félicitations pour la récompense si méritée qui vient de lui être décernée.

Bibliothèque nationale. — M. Arnail, imprimeur en taille-douce, vient de céder sa collection de gravures au Cabinet des estampes dans des conditions qui font de cette cession un véritable don très précieux et du plus haut intérêt.

Il avait collectionné, dit la *Chronique des arts*, une épreuve de choix et des états de chacune des gravures sorties de son imprimerie ; certains de ces états sont d'une extrême rareté et la plupart enrichis de signatures d'artistes, de dédicaces, de remarques qui font de cet ensemble de 1780 pièces une collection vraiment unique où la gravure contemporaire presque entière est représentée et procurant tous les éléments qui permettront d'écrire en pleine sûreté l'histoire de celle-ci.

M. Henri Bouchot, conservateur du Cabinet des estampes, a résolu de laisser telle quelle, en son ensemble, cette collection, sous le nom de « Collection Ardail ».

Un catalogue spécial sera rédigé par M. Georges Riat, sous-bibliothécaire au Cabinet des estampes, et il est à prévoir que la collection Ardail pourra être consultée par le public dans un bref délai.

— M. Porcabeuf, imprimeur en taille-douce, a également envoyé au Cabinet des estampes 1080 pièces d'un réel intérêt.

Travaux historiques de la ville de Paris. — Nous apprenons avec plaisir que notre collaborateur, M. Paul Lacombe, l'érudit et consciencieux bibliographe parisien, vient d'être nommé membre de la Commission des travaux historiques de la ville de Paris, en remplacement de M. Perrens, membre de l'Institut, décédé. Cette nomination a été faite, par arrêté du préfet de la Seine, conformément à la proposition des membres de cette Commission.

Promenades en Extrême-Orient. — Sous ce titre, M. le commandant de Pimodan, ancien attaché militaire à la Légation de France au Japon, vient de réunir de fort intéressantes impressions de voyage. Parti de Marseille en décembre 1895, M. le commandant de Pimodan visite tour à tour le Japon, Formose, les îles Pescadores, le Tonkin, Yeso, la Sibérie, la Corée et la Chine. L'auteur ne s'est livré, dans cet ouvrage, à aucune considération politique non plus qu'à des appréciatons militaires. Ce qu'il a noté ce sont des détails de mœurs, des descriptions de villes, de sites, de monuments ; en un mot il nous initie, dans un style vivant et coloré, à la vie des peuples chez lesquels il a passé. Le livre, très soigneusement imprimé, a été édité par Honoré Champion ; en le lisant on peut ainsi, sans quitter son fauteuil, faire, à travers les pays jaunes, un voyage des plus instructifs et des plus attrayants.

Celle-ci et Celle-là. — Signalons aux amateurs de beaux livres un très charmant volume que vient de publier la librairie Rouquette. Il s'agit de la nouvelle de Théophile Gautier intitulée : *Celle-ci et Celle-là ou La Jeune-France passionnée.*

Le texte de Gautier est accompagné d'un portrait de l'auteur et de trente-deux compositions dessinés et gravés à l'eau-forte en deux tons par François Courboin. Nul n'était plus désigné que cet artiste de grand talent pour illustrer cette amusante nouvelle qui se passe à une époque qu'il a particulièrement étudiée et qui n'a plus de secrets pour lui. L'illustration de *Celle-ci et Celle-là* est tout à fait gracieuse et spirituelle ; c'est un véritable régal pour les yeux que de feuilleter ce beau livre. Ajoutons que M. Maurice Tourneux a écrit pour l'ouvrage, qui fait honneur à tous ceux qui y ont collaboré, un délicat avant-propos. *Celle-ci et Celle-là* n'a été tirée qu'à cent vingt-cinq exemplaires, tous sur même papier et numérotés.

Régime contre la pestilence.. — M. Paul Dorveaux, l'érudit bibliothécaire de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris. vient de donner, dans le *Janus*, revue médicale publiée à Amsterdam, une nouvelle édition du « Régime contre la pestilence fait et composé par messieurs les medicins de la cité de Balle en Allemaigne, laquelle despuis dix ans en ça a regné en ladicte cité », ornée du fac simile du titre de l'édition décrite par Brunet.

Un tirage à part de cette curieuse réimpression a été fait à quelques exemplaires.

Répertoire historique. — La *Revue d'histoire moderne et contemporaine* vient de publier le deuxième fascicule de son « Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France pour 1899 ». Ce répertoire, d'une incontestable utilité, est rédigé sous la direction de MM. Gaston Brière et Pierre Caron. Il est mis en vente à la librairie Georges Bellais, 17, rue Cujas.

Autographes. — M. Noël Charavay, le sympathique expert en autographes de la rue de Furstenberg, vient de publier le troisième et dernier volume de l'*Inventaire des autographes et documents historiques réunis par M. Benjamin Fillon décrits par Etienne Charavay, archiviste-paléographe.* Ce fort volume in-4° contient la savante description d'autographes ou documents relatifs au *Clergé catholique*, aux *Réformateurs et Réformés*, aux *Hommes de guerre*, à la *Vendée contre-révolutionnaire*, etc. Comme les deux précédents tomes, l'ouvrage comprend de très nombreux fac-similés. Ce qui rend ce tome particulièrement précieux c'est qu'il se termine par une « Table des documents et fac-similés » de toute la collection Fillon. Cette table est dressée par M. Maurice Tourneux; c'est assez dire combien elle est intéressante et minutieusement établie; grâce à ce travail, l'*Inventaire* de la collection Fillon va pouvoir être utilement consulté par tous les amateurs d'autographes comme par tous ceux qui s'adonnent à des travaux historiques.

Ventes d'autographes et de livres. — Le lundi 29 avril, à l'Hôtel Drouot, vente d'une intéressante collection de lettres autographes et de documents historiques. (*M. Noël, Charavay, expert.*)

— Les mercredi 1er et jeudi 2 mai, à l'Hôtel Drouot, vente de beaux et bons livres anciens et modernes. (*M. Ch. Porquet, expert.*)

— Les vendredi 3 et samedi 4 mai, à l'Hôtel Drouot, vente de bons livres la plupart reliés en maroquin ancien avec armoiries, manuscrits sur vélin. (*M. Ch. Porquet, expert.*)

Estampes. — MM. J. Masson et G. Courboin préparent un *Essai de nomenclature des estampes françaises gravées en bois au XVe et XVIe siècle* qui doit paraître prochainement. Ce travail qui rendra de réels services aux curieux est, croyons-nous, le premier du genre qui ait été publié.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— Ville de Paris. Publications relatives à la Révolution française. — Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française par MAURICE TOURNEUX. Tome troisième. Monuments, mœurs et institutions. *Paris, imprimerie nouvelle (association ouvrière), 11, rue Cadet,* 1900, gr. in-8 de 2 ff. et LX-991 pp.

La *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* est si précieuse à consulter et rend, même encore inachevée, de si considérables services que c'est toujours impatiemment que les travailleurs attendent l'apparition d'un nouveau volume de ce gigantesque travail. Le tome III, qui vient de paraître, a trait aux monuments, aux mœurs et aux institutions. On me saura certainement gré d'en indiquer sommairement ici les principales divisions au nombre de cinq.

La *première division* (Histoire physique) comprend les 3 chapitres suivants : I. *Topographie et hydrographie.* II. *Histoire et descriptions de Paris.* III. *Monuments civils.* La *deuxième division* (Histoire administrative) comporte 10 chapitres : I. *Maison du Roi et apanages des Princes.* II. *Administration de l'Etat et de la Ville.* III. *Administration financière.* IV. *Administration judiciaire.* V. *Police et esprit public.* VI. *Institutions militaires.* VII. *Services et travaux publics.* VIII. *Commerce et industrie.* IX. *Assistance publique.* X. *Démographie, statistique, hygiène.* La *troisième division* (Histoire religieuse) se compose de 4 chapitres : I. *Généralités de l'histoire religieuse.* II. *La question religieuse de 1789 à 1802.* III. *Détails de l'histoire religieuse à Paris.* IV. *Etablissements et monuments religieux.* La *quatrième division* (Histoire des lettres, des sciences et des arts) comprend les 8 chapitres qui suivent : I. *Histoire de l'instruction*

publique. II. *Enseignement primaire, secondaire et supérieur.* III. *Créations et réformes scientifiques décrétées par les Assemblées.* IV. *Etablissements scientifiques anciens et nouveaux.* V. *Académie et Sociétés savantes.* VI. *Histoire littéraire.* VII. *Histoire du théâtre.* VIII. *Histoire des Beaux-Arts.* Enfin la *cinquième division* (Histoire des mœurs) comprend 3 chapitres : I. *Tableaux de la Société parisienne* (1780-1804). II. *Institutions civiles.* III. *Mœurs et usages.*

L'énumération seule des matières traitées dans ce volume laisse à penser quelle somme de travail a dépensée notre savant confrère. Que de volumes — déjà plus de 20.000 sont décrits — ont passé entre ses mains expérimentées sans compter tous les ouvrages de références qu'il a dû consulter ! à quelles nombreuses recherches, minutieuses toujours, souvent difficiles n'a-t-il pas dû se livrer ? Certes, la peine est énorme et serait de nature à rebuter même le plus courageux des bibliographes, s'il n'était en droit de songer — ce qui est la récompense — qu'il rend à ses confrères un service inappréciable. M. Maurice Tourneux a fait précéder ce tome III d'une notice préliminaire très documentée dans laquelle il en explique l'économie. On sait que la *Bibliographie de l'histoire de Paris* doit comporter cinq volumes ; le tome IV sera consacré à la *Biographie* et aux *Mémoires ;* le tome V contiendra une *Table générale.*

Quelques années encore seront nécessaires pour l'achèvement de cette vaste publication ; et, quand M. Maurice Tourneux en aura donné le dernier bon à tirer, il pourra regarder son œuvre avec une légitime fierté et y inscrire, comme le poète : *Exegi monumentum.*

GEORGES VICAIRE.

— GÉRARD DE NERVAL. La Main enchantée. Préface de Jules de Marthold. Illustré d'un portrait et de 24 compositions par Marcel Pille, gravées au burin et à l'eau-forte par Le Sueur et Manesse. *Paris, librairie L. Conquet, L. Carteret et Cie, successeurs, 5, rue Drouot,* 5, in-12 de XXIV-94 pp. et 1 f.

Depuis que M. Léopold Carteret a pris la succession de Conquet, il a déjà attaché son nom à de très belles publications, tout à fait dignes de celles créées par son prédécesseur. De Gérard de Nerval, Conquet avait publié *Sylvie ;* M. Carteret aujourd'hui donne *La Main enchantée* et l'on ne peut que lui savoir gré de faire revivre, en partie, pour les nouvelles générations, l'œuvre quelque peu délaissée

de cet écrivain charmant. *La Main enchantée,* telle que la présente l'éditeur de la rue Drouot, constitue un petit volume de tous points ravissant. Le texte, vous l'avez certainement lu et point n'est besoin de vous le faire connaître, mais il vous sera sûrement agréable de le relire en ces pages d'une impression correcte et soignée, ornées des vignettes si vivantes et si pittoresques de M. Marcel Pille. L'artiste a su interpréter avec une rare fidélité le texte de ce pauvre Gérard, qui, vaincu par la misère et la maladie, mit fin à ses jours, le 25 janvier 1855, dans les circonstances que l'on sait.

La Main enchantée se recommande, pour de nombreuses raisons, à l'attention des bibliophiles comme à celle des amis des lettres : par le choix heureux qu'a fait M. Carteret de cette originale nouvelle, par les compositions séduisantes qu'y a semées, soit hors texte, soit dans le texte, M. Marcel Pille, supérieurement gravées par MM. Le Sueur et Manesse, par la préface de M. Jules de Marthold et par la forme élégante, simple et discrète sous laquelle l'ouvrage nous est présenté. Il est aussi une autre catégorie d'amateurs que doit attirer cette édition de luxe, ce sont les collectionneurs sur Paris, qui retrouveront ça et là divers coins de la vieille ville, reconstitués avec un grand souci de la vérité par l'artiste. Que M. Carteret nous permettre donc de lui adresser ici nos bien vives et sincères félicitations.

G. V.

LIVRES NOUVEAUX

Publications diverses.

— LORD ROSEBERY. — Napoléon. La Dernière phase. Ouvrage traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur par Augustin Filon. *Paris, Hachette et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

— JOHN GRAND-CARTERET. — L'Aiglon en images et dans la fiction poétique et dramatique, avec 150 reproductions de portraits et estampes. *Paris, Eugène Fasquelle*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 100 ex. in-8, numérotés, sur pap. vélin, avec gravures coloriées (40 fr.).

— MAURICE QUENTIN-BAUCHART. — Fils d'Empereur. Le Petit Prince. Illustré de documents originaux, reproduits par la photogravure. *Paris, Ernest Flammarion*, in-8 (10 fr.).

Il a été tiré, en outre, 25 ex. sur pap. de Chine souscrits par la librairie Carteret.

— GASTON PARIS, de l'Académie française. — François Villon. Avec une planche en héliogravure. *Paris. Hachette et Cie*, in-16 (2 fr.).

De la collection *Les Grands Ecrivains français.*

— GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française. — La Seine et les quais, promenades d'un bibliophile. Frontispice à l'eau-forte par A. Robida. *Paris, H. Daragon*, in-18.

Tiré à 375 ex. numérotés, savoir : 10 ex. (A à J) sur pap. du Japon, eau-forte en 3 états (15 fr.) ; 5 ex. (K à O) sur pap. de Chine, eau-forte en 3 états (12 fr.) ; 10 ex. sur pap, de Hollande, eau-forte en 2 états (8 fr.) ; et 350 ex. (nos 1 à 350) à 5 fr.

— COLONEL DE SUCKOW, de l'armée Wurtembergeoise. — D'Iéna à Moscou. Fragments de ma vie. Traduit par le commandant Véling. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8 (5 fr.).

— A. DUCAUNÈS-DUVAL. — Notes inédites de l'Empereur Napoléon Ier sur les Mémoires militaires du général Lloyd. Avec deux fac-similés. *Bordeaux, Mounastre-Picamilh*, gr. in-4 (3 fr.).

Extrait des *Archives historiques de la Gironde.*

— HENRI SIENKIEWICZ. — Suivons-Le ! Illustrations de Jean Styka. Traduction et introduction par E. Halperine-Kaminsky. *Paris, Ernest Flammarion*, in-12 (3 fr. 50).

— YANN NIBOR. — La Chanson des cols bleus, chants populaires de la flotte française. Préface de Lucien Jousselin, capitaine de frégate. Illustrations de Léon Couturier, Bourgain et Jobert, peintres du département de la marine, de Henri Rudaux et Yann Nibor fils. *Paris, Ernest Flammarion*, in-12 (3 fr. 50).

Publications de luxe.

Chez Charles Bosse :

— H. DE BALZAC. — Le Péché véniel (un des contes drôlatiques). Dix-sept compositions de Paul Avril gravées à l'eau-forte par Edouard Léon et Raoul Serres. In-8.

Il a été tiré 400 ex. savoir : n°s 1 à 30, ex. sur pap. du Japon, eaux-fortes en 3 états, plus une aquarelle originale de Paul Avril sur le faux-titre (150 fr.); n°s 31 à 100, ex. sur pap. du Japon ou pap. Whatman, eaux-fortes en 3 états (100 fr.); n°s 101 à 200, ex. sur pap. Whatman, eaux-fortes en 2 états (60 fr.); n°s 201 à 400, ex. sur pap. vélin (40 fr.).

Il a été tiré, en outre, un ex. sur gr. pap. du Japon destiné à contenir les dessins originaux de Paul Avril et une suite d'épreuves d'artiste.

Chez A. Ferroud :

— J.-P. CLARIS DE FLORIAN. — Kédar et Améla, illustré de dix compositions en couleurs de L. Fauret. Préface par A. de Claye. Pet. in-8.

Il a été tiré 350 ex. savoir : n°s 1 à 20, ex. sur papier du Japon ou pap. vélin d'Arches, coloriés par l'artiste, contenant une suite en noir et un motif à l'aquarelle de L. Fauret (200 fr.); n°s 21 à 80, ex. sur pap. du Japon ou pap. vél. d'Arches, contenant une suite en noir (60 fr.); n°s 81 à 130, ex. sur pet. pap. du Japon (40 fr.); et n°s 131 à 350, ex. sur pap. vélin d'Arches (25 fr.).

Chez Henri Leclerc :

— H. DE BALZAC. — La Grenadière, illustrée de six compositions, dessinées et gravées à l'eau-forte par Ad. Lalauze. Avant-propos de Georges Vicaire. In-16.

Il a été tiré 300 ex. savoir : n°s 1 à 100, ex. sur pap. du Japon, eaux-fortes en 3 états (50 fr.); et n°s 101 à 300, ex. sur pap. vél (20 fr.),

Société artistique du « Livre illustré ».

— ALFRED DE VIGNY. — Stello, précédé d'une introduction par Jules Case. Edition de luxe illustrée de 65 compositions de Georges Scott et de 41 lettres ornées, gravures sur bois d'Eugène Dété. In-8.

Il a été tiré : 5 ex. sur pap. du Japon (n°s 1 à 5) contenant chacun deux dessins ayant servi à l'ouvrage, une suite des bois sur Japon et une aquarelle originale de G. Scott (500 fr.); 15 ex. sur pap. du Japon (n°s 6 à 20) contenant chacun deux dessins ayant servi à l'ouvrage, et une suite des bois sur Japon (400 fr.); 25 ex. sur pap. de Chine (n°s 21 à 45) contenant chacun un dessin ayant servi à l'ouvrage et une suite des bois sur Chine (300 fr.); 105 ex. sur pap. de Chine (n°s 46 à 150), à 150 fr.; et 50 ex. sur pap. vélin (n°s 151 à 500) à 50 fr.

A PROPOS DE QUELQUES OUVRAGES

AYANT APPARTENU

AU POÈTE ROUCHER

ET ANNOTÉS PAR LUI

Le jugement du Tribunal révolutionnaire qui condamnait à la peine de mort les captifs de la Terreur emportait encore avec lui la confiscation de tous les biens des victimes.

C'est ainsi que la bibliothèque du poète Roucher, le compagnon et l'ami d'André Chénier, fut dispersée. Sa famille n'eut même pas la consolation de conserver ces précieux souvenirs.

Parfois, de nos jours, ces volumes réapparaissent dans les ventes publiques; et si le petit-fils peut les faire rentrer dans sa bibliothèque, ce n'est qu'après les avoir disputés aux enchères, quelquefois d'autant plus élevées qu'on connaît la filiation de celui qui veut les racheter (1).

Ces ouvrages sont surtout intéressants parce qu'ils renferment, tous, des notes manuscrites de la main de

(1) Sur les ouvrages que Roucher achetait tout reliés, il collait, en en guise d'*ex-libris*, une bande de journal à son nom. Quant à ceux qu'il faisait relier, on mettait des lyres sur le dos et son nom en lettres dorées, au haut du plat à l'intérieur.

leur premier possesseur. On y voit le littérateur dans toute sa franchise d'appréciations et dans toute sa conscience de travailleur infatigable.

Aussi ces notes nous ont-elles paru dignes de voir le jour. Puisse l'amour filial ne pas nous avoir trompé! En tous cas, il serait notre excuse et personne, du moins, ne nous en voudrait d'une erreur qui deviendrait presque légitime.

Voici, tout d'abord, un exemplaire du poème des *Saisons*, par Saint-Lambert. Amsterdam, 1773. Ce volume a appartenu à Aimé Martin qui l'a fait relier, en y ajoutant une lettre autographe de Roucher au président Dupaty et une lettre autographe de Saint-Lambert.

Auteur du poème des *Mois*, Roucher était qualifié pour étudier l'œuvre de son rival, le poète des *Saisons*.

Les notes, d'une écriture très fine, sont antérieures à l'année 1779, puisque, dans l'une d'elles, il est fait allusion aux *Mois* qui parurent le 23 février de cette année.

En marge des 6 premiers vers de Saint-Lambert qui débutent ainsi :

> Je chante les Saisons et la marche féconde
> De l'astre bienfaisant qui les dispense au monde
>
> . . . . . .

Roucher a mis : « Ces premiers vers sont purs de « style et de forme : mais, ils sont froids et d'une « poésie commune. Virgile n'aurait jamais dit : *Je « chante les Saisons;* il aurait usé d'une périphrase qui « eût donné à son début la physionomie poétique. Le « début de Thompson est bien différent : l'imagination « du poète s'y montre déjà en mouvement, et fraiche, « et fleurie comme la nature. »

Au vers :

Toi dont la volonté créa l'ordre et le temps

Roucher écrit : « Ces idées abstraites ne sont pas « faites pour la poésie, encore moins pour le début « d'un poème sur la nature physique où tout doit « parler aux sens. »

A la prière qui commence par ce vers :

O toi qui de l'espace a peuplé les déserts

Roucher met cette note : « Comparez cette invocation « à celle de M. Rosset, qui n'est pourtant pas un génie, « et l'une vous paraîtra la prière d'un capucin et l'autre « celle d'un prophète. »

Roucher n'est pas toujours aussi sévère et quand Saint-Lambert s'écrie :

J'ai vu du haut des monts les neiges écoulées
En torrents orageux rouler dans les vallées,
Les fleuves déchaînés sortir de leurs canaux,
Et les glaçons rompus dispersés sur les eaux...

le poète des *Mois* juge ainsi son confrère, donnant en passant un coup de griffe à Voltaire : « Ces huit vers « sont beaux d'images et surtout d'harmonie imitative, « qualité bien rare dans nos poètes modernes à com- « mencer par M. de Voltaire. »

Nous entrons maintenant dans le détail des critiques. Saint-Lambert écrit :

Il se peint sur les mers, il enflamme les nues
. . . . . .
Le berger vigilant, l'agriculteur avide
. . . . . .
Le toit qu'elle habita, les murs qui l'ont vu naître

et Roucher de dire : « Ici commence la manière de « l'auteur de faire des vers avec des hémistiches et des « mots entassés. Cette manière est destructive de la

« phrase poétique. Elle fait sentir qu'un auteur ne tra-
« vaille point de verve; car, avec de la verve, les vers
« s'entrelacent les uns dans les autres, sans chevilles,
« sans membres isolés. M. de Voltaire est souvent
« tombé dans ce défaut, si opposé à la belle manière
« de Racine. »

Et l'autre en méditant contemple ses guérets.

Note de Roucher : « *En méditant* n'est pas le mot. Un
« laboureur ne médite pas en regardant ses blés. Il
« rêve. C'est le philosophe qui médite. »

La naïve bergère assise au coin d'un bois
Chante et roule un fuseau qui tourne sous ses doigts.

Roucher : « Ces deux vers sont dignes de Virgile. »
A propos du jeune laboureur qui craint la pauvreté,

Mais qui craint plus encor la triste oisiveté,

Roucher fait cette remarque : « Mensonge qui ne pou-
« vait tomber que dans la tête d'un philosophe; c'est
« ce que j'appelle donner un soufflet à la nature. »

Sur les pluies printanières décrites par Saint-Lambert, Roucher dit : « J'ai imité de Thompson, comme
« M. de Saint-Lambert, ce tableau des pluies printa-
« nières. Je l'ai amené, peut-être, moins naturellement;
« mais, peut-être aussi, mon intention était-elle plus
« douce et plus poétique. C'est, du moins, le morceau
« du mois d'avril que j'aime le mieux. »

Sur la peinture de l'Espérance, qui commence au vers 261, du chant du Printemps, Roucher : « Cette
« fiction de l'Espérance est l'image la plus poétique de
« toutes les *Saisons*. »

Là, le jeune guerrier s'éclipse à son aurore
Il rougit de son sang la fleur qui vient d'éclore.

Roucher : « Joli détail, mais par trop joli dans un « tableau de la Guerre. Je ne sais si je me trompe, mais « Homère ne l'avouerait point. Ce n'est point ainsi qu'il « a mérité le nom de peintre des batailles. »

> L'aigle entouré des feux dont l'Olympe étincèle
> Suit, atteint son amante et jouit dans les cieux...

L'annotateur : « Ces deux vers sont d'une beauté qui « semble ne point appartenir au talent de M. de Saint- « Lambert. Pindare n'est pas plus sublime. »

Parvenu à la fin de ce premier chant, Roucher résume ainsi son impression : « Otez de ce chant deux ou trois « tableaux, quelques détails et une cinquantaine de « vers beaux ou aimables et vous aurez à peu près la « somme des beautés dignes d'être conservées. Du « reste, point de verve ; rarement de la couleur ; plus « rarement encore de l'harmonie imitative. Autant le « plan est sage et bien ordonné, autant l'exécution est « faible, paresseuse et monotone. »

Au chant de l'Été, Saint-Lambert a placé un éloge de l'Agriculture. Voici ce qu'en dit Roucher : « Au 85e vers, « commence un éloge de l'Agriculture qui va se pro- « longer jusqu'au vers 163. L'espace est assez vaste « pour y mettre un charme, un intérêt qui séduise le « cœur. Mais il faudrait pour cela que le cœur le dictât « et, malheureusement, l'esprit seul paraît y avoir eu « part. C'est par la comparaison que nos jugements « deviennent raisonnés et plus équitables. Comparez « donc l'Éloge de la vie champêtre par Virgile, livre II « des *Géorgiques*, par Horace, dans l'ode ***Beatus ille*** « ***procul*** et par Thompson dans le chant de l'Automne. « Dans tous les trois, vous trouverez un poète et vous « serez fâché de ne voir qu'un raisonneur dans Saint- « Lambert. »

Tout est morne, brûlant, tranquille ; et la lumière
Est seule en mouvement dans la nature entière.

Roucher : « C'est ici que ces membres hâchés, dont « Saint-Lambert compose et gâte ses vers, font un « sublime effet. Je connais peu de vers en français qui « soient supérieurs aux deux qui finissent cette tirade. »

Les notes de Roucher s'arrêtent avant la fin du chant de l'Été.

De Saint-Lambert, nous passons à Racine.

En marge du 91e vers de *Mithridate*, Roucher écrit : « Racine a coutume de faire connaître plustôt le lieu « de la scène. Ce n'est jamais trop tôt que sont connus « et les personnages qui parlent et le lieu où ils parlent. « Mais ici la mort de Mithridate occupe et doit tant « occuper Xipharès que Racine est excusable d'avoir « négligé de nous instruire que l'action va se passer à « Nymphée. »

Quand, à la scène III, Pharnace s'exprime ainsi :

Jusques à quand, Madame, attendrez-vous mon père?
Des témoins de sa mort viennent à tous moments...

Roucher dit : « Les premiers mots de Pharnace « marquent son caractère et le distinguent de Xipharès. « Les grands maîtres sont fidèles à cette loi. C'est là le « mérite d'Homère et, plus encore, du Tasse. »

Venez, fuyez l'aspect de ce climat sauvage
Qui ne parle à vos yeux que d'un triste esclavage...

Roucher : « J.-B. Rousseau a dit :

« C'est la voix de la nature qui se fait entendre aux yeux. »

« Voilà dans l'un et l'autre poète de la vaie poésie. »

A la fin de la scène IV, Roucher s'exprime ainsi :

« D'un secret ignoré la vérité connue
« Change tout, donne à tout une face imprévue.

« C'était peut-être à cette scène de *Mithridate* que « Boileau faisait allusion dans ces vers. Il est certain, « du moins, qu'ils trouvent ici une heureuse applica- « tion. Cette nouvelle de l'arrivée de Mithridate jette « le trouble au milieu des trois personnages. Il est à « remarquer encore que le commencement de cette « tragédie ressemble beaucoup à la tragédie de *Phèdre*. « C'est, dans l'une et dans l'autre, un père cru mort et « qui, à son retour, trouve le désordre au milieu de sa « famille. »

A propos de la scène d'amour entre Mithridate et Monime (sc. IV du 2e acte), Roucher dit : « On est « fâché de trouver dans la bouche du vieux, du grand « Mithridate, un langage d'amour qui serait bien mieux « dans la bouche d'une jeune homme. Ce n'est point « à tort qu'on a reproché à Racine d'avoir efféminé la « Tragédie. Il est vrai qu'en grand maître, il tire sou- « vent de là des beautés mâles et fortes. »

Montrer aux Nations Mithridate détruit
Et de votre grand nom diminuer le bruit.

Roucher : « Lorsque Corneille est hardi et sublime « il ne l'est pas davantage que Racine dans ces deux « vers. »

A la fin de la scène V du 4e acte, Roucher écrit : « Voilà ce monologue tant vanté et si digne de l'être. « Il faut le comparer à celui d'Auguste dans *Cinna* « contre lequel Racine semble avoir voulu lutter ; « comme dans la 1re scène du 3e acte, il a voulu se « mesurer avec Corneille dans la 1re scène du 2e acte « de la même tragédie. Tout le monde ne sera point « de mon avis ; mais je trouve dans Corneille je ne « sais quoi de franc qui ne tient qu'au Génie, au lieu « que, dans Racine, je sens, malgré moi, les efforts et « les combinaisons de l'art. »

Dès le commencement de *Bérénice*, ce vers frappe Roucher :

Quoi ! déjà de Titus *épouse en espérance*,

et il dit : « J'ai mis dans le quatrième chant des *Mois* « *spectateur en désir*, et cette expression poétique qui « est le pendant de celle de Racine, a été blâmée. Je « crois que c'est à tort, »

Ont rendu Bérénice ingrate à vos bontés.

Roucher : « M. de Voltaire, dans ses remarques sur « *Rodogune*, en citant ce vers de Corneille :

Si vous n'êtes ingrat à ce cœur qui vous aime,

« ajoute que cette expression n'est pas française. Je « crois qu'il se trompe. L'autorité de Corneille et de « Racine vaut plus que la décision de Voltaire. »

Ces flambeaux, ce bûcher, cette nuit enflammée,
Ces aigles, ces faisceaux, ce peuple, cette armée...

Roucher : « J'ai, dans le mois de Juillet, un tableau « des glaciers de Suisse, où se trouve une énumération « à peu près dans le genre de celle-ci. L'*Année littéraire* « l'a critiquée en soulignant l'article *de* qui y tient lieu « de *ces*, *ce;* ainsi c'est à Racine qu'on a, sans le savoir, « donné un soufflet sur ma joue. »

Si je t'ai fait parler, j'ai voulu t'entendre.

Roucher : « Forme de vers bien rare dans Racine, « mais qui est très ordinaire à M. de Voltaire. C'est ce « que je me permets d'appeler des vers faits d'hémis- « tiches. C'est avec cette manière que le style est « morcelé ; en un mot, qu'on n'a jamais la phrase poé- « tique. Voyez encore *les Saisons* de Saint-Lambert ; la « versification de ce poète est soporifique, à force d'être « infectée du défaut dont il est ici question. »

Ses yeux, baignés de fleurs, demandaient à vous voir.

Roucher : « Plus on lit Racine et plus il faut s'étonner « de la hardiesse de son expression. Cette foule de « beautés poétiques dont brille son style seraient trai- « tées aujourd'hui, dans un autre, de barbarie et d'ou- « trage fait à la langue. »

En 1749, les Jésuites firent paraître, en 3 volumes, chez Lemercier, rue Jacob, sous ce titre : *Poëmata Didascalia*, les principales œuvres de leurs Pères.

En 1779, Roucher annota ces trois volumes. A propos du *Mundus Cartesii* du P. Le Coëdic, Roucher dit au 9e vers de la page 49 du 1er volume : « Ici commence, « pour ne finir qu'au 24e vers de la page 55, un beau « tableau poétique de la Géométrie, de l'Algèbre, de la « Mécanique, de l'Anatomie et de la Physique qu'on « ne peut lire sans admirer le pouvoir de la poésie qui « rend palpables, pour ainsi dire, les Sciences les plus « abstraites. Avec quelque travail, il serait facile de « transporter cette description dans la poésie française « qu'on a trop voulu borner jusqu'à présent puisqu'elle « peut, aussi bien que la poésie latine, tout dire, tout « exprimer et tout peindre. »

Dans le *Terræ motus* du P. Ant. Lefebvre, ce vers :

Tunc Zephyri sensere humeris ardescere pennas,

provoque ces lignes de Roucher : « Ce vers est bien joli « dans un tableau aussi effrayant. C'est le mauvais « goût d'Ovide dans son tableau du Déluge. A cette « faute près, ce combat des éléments est d'un grand « effet et digne d'un grand poète. »

La 1re pièce du tome II commence par une dédicace au dauphin François, fils du roi François Ier. Roucher l'apprécie en ces termes : « J'aime d'autant plus cette « dédicace qu'elle n'est point défigurée par de basses « flatteries, telles que celles d'Ovide, de Virgile, de

« Lucain, et qu'elle rappelle une circonstance tou-
« chante. Mais ne doit-on pas y désirer une exhortation
« au jeune prince de protéger les Arts à l'exemple de
« son père ! »

Fidèle à ce sentiment, Roucher dédia son poème des *Mois* à son père, dans une page touchante ; et cela au moment même où ses confrères ne savaient qu'inventer pour mieux s'humilier devant les grands seigneurs ou les financiers !

Au livre II du *Bombycum*, Vida peint un vieillard de Viterbe sous des couleurs peu généreuses. Aussitôt Roucher de prendre la plume : « Ce vers prouve que
« Vida avait bien peu de respect pour la vieillesse, sen-
« timent indigne d'un poète et d'un prêtre. Comparez
« ce vieillard de Viterbe au vieillard du Galèse et vous
« aimerez d'autant plus ce dernier qu'il est plus dans
« la nature et que toute âme sensible enviera son bon-
« heur. Le premier est aussi odieux que son existence
« est fausse. *(Incredulus odi.)* »

Ces notes, c'est toute la méthode de travail du poète. On y surprend le secret de ses études consciencieuses, le fond de ses goûts et de ses habitudes d'esprit ; on ne peut sortir, il me semble, de cette lecture qu'avec une estime nouvelle qui n'a jamais été refusée à l'homme et qu'on peut étendre, je crois, au littérateur et à l'écrivain.

ANTOINE GUILLOIS.

SOUVENIRS TYPOGRAPHIQUES
DE L'EXPOSITION DE 1806

Si favorisée que soit l'industrie d'une époque, il n'est jamais sans quelque profit d'en rapprocher les procédés d'un âge antérieur. On apprécie mieux ainsi les progrès accomplis, et certaines particularités mal connues reviennent ainsi à la lumière.

Les bibliophiles ne liront donc point sans intérêt, croyons-nous, les lignes suivantes extraites des *Notices sur les objets envoyés à l'Exposition des produits de l'industrie française.* Paris, Imprimerie impériale, 1806, in-8° de 351 pp. Ce fut le 15 février de cette année que Napoléon décréta l'Exposition; et l'introduction de notre volume, rédigée par Costaz, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, est datée du 12 septembre suivant : cette célérité méritait bien une mention.

L'abbé A. TOUGARD.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

« Plusieurs spécimens d'impressions en or, conservant parfaitement le reflet et l'éclat métalliques, exécutés par le moyen des caractères typographiques et de la presse ordinaire d'impression. Les premiers essais de ces impressions ont été offerts à Sa Majesté Impériale et Royale, le 25 mai 1806.

» Divers spécimens d'impressions en caractères exotiques, renfermant plus de cinquante langues différentes. Une partie de ces impressions a été exécutée sous les yeux du Souverain Pontife lors de sa visite à l'imprimerie impériale.

» Des impressions sur satin et sur peau de vélin.

» Des vignettes copiées d'après les manuscrits orientaux, et exécutées avec des fleurons typographiques.

» M. *Salneuve*, mécanicien de l'imprimerie impériale, auquel une médaille a été décernée à l'exposition de l'an IX : une presse à satiner, dont les jumelles sont entièrement en fer, et dont la vis est de la plus forte dimension.

» M. *Drevaux*, mécanicien de l'imprimerie impériale : un moule universel destiné à fondre des garnitures. Ce moule, inventé par *Fragnon*, a été perfectionné par Drevaux, qui l'a rendu capable de fondre depuis le plus petit corps jusqu'au plus fort, en passant de l'un à l'autre par des nuances imperceptibles.

IMPRESSIONS ET CARACTÈRES D'IMPRIMERIE (A PARIS)

» M. *Godefroi*, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 4 ; essais d'impression de musique, en caractères mobiles, très bien exécutés, moins chers que la musique gravée.

» M. *Henri Didot*, breveté d'invention, rue du Coq-S.-Honoré : machine pour fondre les caractères d'imprimerie ; de façon que, plus fortement appuyés sur la matrice, ils aient plus de netteté et de profondeur.

» M. *Firmin Didot*, graveur de l'imprimerie impériale, rue du Regard, n° 4, qui a porté la gravure et la fonte des caractères d'imprimerie au plus haut degré de perfection, et auquel une médaille d'or fut décernée à l'exposition de l'an IX : nouveaux caractères imitant l'écriture, et particulièrement l'écriture anglaise.

» Le premier ouvrage dans lequel il employa ces caractères, est une épitre dédicatoire à M. *P. Didot*, son frère, de la traduction en vers des Bucoliques de Virgile.

» Ce qu'il y a de remarquable dans cet ouvrage, c'est que l'auteur, après avoir composé les vers et les notes en prose qui les accompagnent, ait gravé et fondu les caractères, et l'ait imprimé. Cela s'appelle, disent les membres du jury, avoir fait complètement un livre, et encore plus complètement que ne faisait *Robert Etienne* (*sic*), qui ne gravait pas lui-même.

» M. *Gillé*, rue S.-Jean-de-Beauvais, nº 28, qui obtint une médaille de bronze à l'exposition de l'an x : beaux caractères d'imprimerie, vignettes, ornements et gravures en bois.

» M. *Poterat*, rue et hôtel Bretonvilliers, dont les connaissances sur les arts sont très étendues : une manière de clichage en creux pour les dessins; autre manière de clichage pour copier les estampes...

DÉPARTEMENT DU RHONE

» Le commerce de la librairie fleurit à Lyon depuis plusieurs siècles. Parmi ceux qui le font avec distinction, on remarque *M. Bruyset* l'aîné, membre de la Chambre de Commerce, dont la maison date de l'an 1680. Il est inventeur d'un tissu destiné à remplacer les reliures en veau et en basane. Outre l'économie qui résulte de l'emploi de ces reliures, elles ont l'avantage de n'être pas sujettes aux impressions de l'humidité, de résister aux attaques des insectes, de ne point se retirer à l'approche du feu, et d'être aussi solides que les reliures en peau. M. *Bruyset* présente comme modèles quatre volumes in-8 reliés de ce cette manière et intitulés : *Eléments d'Analyse indéterminée.* Il offre aussi, conjointement avec son associé M. *Buynand*, trois exemplaires d'un ouvrage ayant pour titre : *Flore d'Europe*, contenant les genres de Linnée, dessinés et gravés par M. C. V. Boissieu.

SUPPLÉMENT AU SANTOLIANA

(Suite)

X. — LETTRE DE CL. SANTEUL A SON FRÈRE.

Le P. Gourreau, prieur de la maison de Saint-Victor (1), avait résolu de détourner Jean de Santeul de la poésie, à laquelle il lui paraissait s'adonner avec trop d'ardeur. Dans cette vue, il lui écrivit une longue lettre latine (2), composée de maximes et de phrases tirées de saint Augustin; mais au lieu de la lui remettre lui-même, il pria son ami Claude de Santeul de l'envoyer à son frère.

(1) Philippe Gourreau de la Proustière était entré dans cette abbaye le 17 février 1628 et en était devenu sous-prieur en 1642; le 28 décembre 1647, il avait été nommé prieur de Villiers-le-Bel. Rappelé à Saint-Victor en qualité de prieur en 1663, il retourna en 1666 à Villiers-le-Bel, et gouverna cette paroisse jusqu'au 30 septembre 1694, où il mourut à l'âge de 84 ans. Il publia une *Vie du B. Thomas, prieur de Saint-Victor* (Paris, 1656, in-12). Il a laissé des écrits touchant l'histoire de cette abbaye, qui n'ont point été imprimés (Nationale, fr. 24,082 et 24,083). Il avait publié : *Discours funèbre fait en l'honneur de M. Gourreau, conseiller du roi et général en sa cour des aides, seigneur de la Proustière et Despaluau, décédé le 24 décembre 1635* (Paris, 1635, in-4). Son épitaphe se lit dans F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France, Ancien diocèse de Paris*, 1875, t. II, in-4, p. 450.

(2) Cette lettre se trouve dans le ms. 24.083, f° 120 à 123. Nous ne croyons pas devoir la publier ici, mais il en sera encore question plus loin à plusieurs reprises.

Claude de Santeul, était aussi appelé Santeul de l'Oratoire, parce qu'il demeurait comme pensionnaire à Saint-Magloire. Tout en menant une vie plus sérieuse et plus austère que son frère, il ne dédaignait pas de s'adonner quelquefois à la poésie latine (1). C'est pour s'acquitter de la commission dont l'avait chargé le P. Gourreau, qu'il écrivit au poète de Saint-Victor la lettre suivante :

Je vous envoie, M. f., une lettre latine que M. Gourreau m'a envoyée pour vous détourner du trop grand amour que vous lui paraissez avoir de la poésie et vous appliquer à des études plus sérieuses. C'est la lecture d'une lettre de saint Augustin qui lui a donné la pensée de vous écrire, et il me parait qu'il en emprunte même l'esprit et la charité pour vous presser. Je souhaite que saint Augustin fasse en vous la même impression qu'il a fait sur lui, et comme c'est la charité qui lui a dicté ses pensées, je crois que vous les devez recevoir avec la même charité et lui témoigner que vous lui avez obligation. Je ne doute point que M. Gourreau ne vous aime et ne vous estime, car ces pensées-là ne lui seraient pas venues dans l'esprit s'il ne vous considérait pas. Je ne sais quelle pièce vous avez fait depuis peu ; mais aux Grassins (2), ils ont tous témoigné que ce n'était pas bien pour un religieux. Tâchez de ne point scandaliser personne. Cependant si vous avez fait imprimer vos vers, envoyez m'en, je vous prie, trois ou quatre exemplaires pour en donner un à un Père de l'Oratoire et à M. de Varillas et à Dom Mesier (?), chartreux, à qui je les donnerai de votre part. Je suis tout à vous.

(1) Claude de Santeul a sa notice dans Moréri. Le P. Gourreau nous apprend qu'au mois d'avril 1681, il fut, sous prétexte de jansénisme, exilé à quatre ou cinq lieues de Paris, et que l'archevêque de Paris s'adoucit à son égard lorsque le P. Thomassin, de l'Oratoire, lui eut représenté que ce pensionnaire de Saint-Magloire ne se mêlait pas des querelles religieuses du temps.

(2) Le collège des Grassins, situé à Paris, rue des Amandiers, dans le territoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève.

Si vous faites réponse à M. Gourreau, faites-lui en une très obligeante et demandez-lui ses prières pour faire ce qu'il désire que vous fassiez.

Ne perdez pas sa lettre, et vous m'obligerez même de me la renvoyer (1).

Au dos : POUR M. DE SANTEUL DE SAINT-VICTOR.

XI. — LETTRES DE SANTEUL

Jean de Santeul prit fort mal la prose de son frère et les remontrances de son prieur. Sur un verso resté blanc de la lettre précédente, il écrivit d'une main rageuse quelques lignes à l'adresse du P. Gourreau, et que celui-ci a ainsi annotées : « Il n'y a rien de plus incommode qu'un poète entêté de son mérite. Voici un mot de colère que fr. Santeul me récrivit après avoir reçu ma lettre des mains de son frère. » Le caractère du poète de Saint-Victor n'était pas pour démentir le mot : *Genus irritabile vatum*. Qu'on en juge :

Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre par les mains de mon frère. Je l'ai déchirée en mille morceaux. Vous avez tort de me faire mon procès par mon frère que je ne vois jamais. Je l'aurais reçue par vos mains et vous en aurais obligation. Je vous ai temoigné assez mon inclination sur ce sujet. Vous avez beau vous persuader que mon frère m'aime. Je suis assuré que vous ne savez le tort que vous me faites. Vous en serez puni, car je ne vous enverrai pas mes œuvres qu'on a rassemblé dans un recueil.

Vous n'avez aucune pudeur de commettre des frères ensemble (2).

(*Sans signature*).

(1) Nationale, fr. 24.083, f°s 236 et 237, autographe. Cette lettre date des années 1664 à 1667, pendant lesquelles le P. Gourreau fut à la tête la maison de Saint-Victor.

(2) Nationale, fr. 24.083, f° 237, v^o^, autographe.

Santeul était prompt à s'emporter, mais il revenait facilement, nous dit le P. Gourreau. Il ne garda pas à son prieur une rancune éternelle ; car on nous a conservé plusieurs lettres qu'il lui écrivit dans la suite et qui témoignent des sentiments d'affectueuse estime que le religieux mondain nourrissait à l'endroit de son ancien censeur (1).

... Monsieur le Prieur a la fièvre tierce ; Blémur (2) a pensé mourir ; Logeois (3) a un gros rhume. Je n'ai pas un moment de repos, mais le trouble et le tumulte est un repos pour moi. Voici huit laquais dans ma chambre poétique, qui demandent le *Victorinus vindicatus* (4), et l'on n'a jamais tant ri en Sorbonne

(1) Voir dans le *Santoliana* (p. 158) une anecdote prouvant que notre poète allait de temps à autre visiter le P. Gourreau dans son prieuré de Villiers-le-Bel, au-delà de Saint-Denis (aujourd'hui dans le département de Seine-et-Oise).

(2) Le P. Bouette de Blémur avait été élu prieur de Saint-Victor en 1666, après le P. Gourreau. La durée d'un priorat étant de trois ans, il s'ensuit que cette lettre fut vraisemblablement écrite après l'année 1669, lorsque celui du P. de Blémur était expiré. Blémur était une seigneurie de la paroisse de Piscop, située non loin de Villiers-le-Bel. (Voir F. de Guilhermy, op. cit., t. II, p. 430 et 431).

(3) Michel Logeois fut quelque temps cellérier de Saint-Victor, puis chanoine de Saint-Marcel. Son nom est quelquefois écrit *Laugeois*.

(4) Le *Victorinus vindicatus* est une poésie de Santeul (*Santolii oper.*, t. I., p. 110-113) composée au sujet du P. Gueston, son confrère. Un jeune religieux de Saint-Victor, pour se concilier la faveur de M. Journau, qui devait lui faire subir un examen de théologie, lui avait donné à entendre que sa Congrégation achéterait volontiers une maison que ce docteur tenait à vendre. Mais quand, l'examen passé, M. Journau voulut conclure le marché, on se moqua de lui. Deux ans après, le même docteur ayant à examiner pour le baccalauréat le jeune Gueston, il se vengea en refusant ce nouveau candidat de Saint-Victor. Celui-ci demanda à subir, mais publiquement cette fois, un second examen ; il y satisfit pleinement ses juges (Cf Dinouart, p. 57 et 58). La pièce dans laquelle Santeul s'empressa de célébrer ce succès, était ornée d'une vignette représentant une séance solennelle d'examen. C'est le P. Gueston qui, après, en collectionnant les poésies

et aux Jésuites de Saint-Antoine. Les Bourdaloue, les confesseurs et les pères graves ont pissé dans leurs chausses. Tout Saint-Victor est venu en corps me remercier et tous les bacheliers prétendants de Sorbonne. Je tiens bureau pour défendre ceux qui souffrent par le caprice des mauvais juges et on n'a jamais vu une injustice pareille. Refuser un habile, modeste, sage, pieux, etc., qui fait honneur à la maison ! J'ai fait cette pièce par amour qui m'a inspiré, car je serais devenu poète par amour, sans l'être par nature. Jamais bachelier ni licencié ne répondit mieux : les larmes me tombaient des yeux : *injussaeque fluunt lacrymae.*

Je fis douze vers (1) sur le champ :

Palluit ad facinus tumuloque resurgere ab imo
Visus Hugo, et docti venerabilis umbra Richardi (2),
Quotquot et insignes pietate altisque superbi
Nominibus, quos jactat adhuc rediviva Vetustas,
Infremuere cavis, gemitumque dedere sepulcris.
Circum claustra domus, loca sancta et pulpita circum
Errabant umbrae ingentes, et longo ululatu
Duram infelicis sortem indignantur alumni,
Ille verecundo similis similisque gementi,
Vix caelo audebat maestos attollere vultus :
Presserat ora dolor, nos illum blandius omnes
Hortari, et verbis virtutem accendere amicis,

et toute la tirade ensuite : tous les docteurs m'obligèrent à poursuivre, le P. Prieur et le P. Sous-prieur (3). Il n'y a que Gourdan (4) qui gronde et qui se plaint que je

profanes de Santeul, lui donna le moyen d'en faire une édition en 1694 (*Santol. oper.*, t. I, p. 313-315). Il fut plus tard inquiété au sujet du fameux Cas de conscience.

(1) Ces douze vers se lisent dans le corps du poème. Il faut donc corriger l'éditeur de 1729, qui dit que Santeul « fit dans le moment les deux premiers vers de cette pièce. »

(2) Hugues et Richard furent, au XIIe siècle, l'ornement de la maison de Saint-Victor.

(3) De la Grange (*Note du P. Gourreau*).

(4) Le P. Gourdan mena une vie très austère et fut mêlé aux querelles du jansénisme. On a de lui : *Instructions et prières pour la confrérie de Saint-Jean Baptiste en l'Eglise Saint-Victor-lez-Paris*

le(1) flatte trop. Il voudrait qu'il n'étudiât qu'à se cacher, et il blâme le doctorat, et moi je le loue, car un moine ignorant est la retraite des diables gourmands, libidineux, paresseux et joueux (*sic*), car quoi faire sans étude ? Gourdan est trop attaché à ses sentiments. Il a fait le propre de Saint-Victor (2), on veut retrancher quelque chose ; il aime mieux tout brûler ; la docilité est une vertu qu'il n'a pas. C'est un grand serviteur de Dieu obstiné ; mandez-lui qu'il écoute des avis. Il a fait une prose (3) de saint Augustin admirable dans le genre de prose qui est la turpitude du nôtre, mais c'est un jargon dont les dévots sont convenus. Laissez-les faire et s'encenser eux-mêmes (4).....

J'avais destiné un jour pour vous aller voir(5), mais voici M. le Prieur qui monte à cheval et qui suppléera à mon défaut. Je n'ai plus que la compagnie de mes muses, car tous nos contemporains s'en vont et plient bagage, et je demeure cloîtrier, à la vérité, par l'indulgence des prieurs, un peu au large. Et n'est-ce pas une espèce de justice qu'après quarante ans, je sois un peu à moi ? Les soldats romains étaient vétérans, *veterani milites post decimum quintum annum* selon Corneille Tacite (6), et tout le temps qu'on m'accorde n'est

avec les statuts, etc. (Paris, 1648, in-12). Le Ms. fr. 24.081 contient un certain nombre de lettres adressées au P. Gourdan, relatives au jansénisme (p. 407 à 430). On a publié la *Vie du Vénérable Père Simon Gourdan, chanoine régulier de Saint-Victor*. S. l. n. d. (Paris, 1755, in-12), et une *Lettre* à l'auteur de cette Vie. Paris, 1756, in-12.

(1) *Le*, c'est-à-dire le candidat.

(2) Entendez : il a rédigé le texte des offices particuliers à la Congrégation de Saint-Victor. Aujourd'hui encore, qu'on est revenu presque partout à la liturgie romaine, chaque diocèse a un *propre*, c'est-à-dire un certain nombre de fêtes particulières en l'honneur des saints qui y sont l'objet d'un culte spécial.

(3) *Prose*, sorte de poésie liturgique destinée à être chantée. Notre poète partage le dédain de son siècle pour ces compositions qui nous sont venues du moyen âge, et dont la naïveté nous touche aujourd'hui, malgré leur langue incorrecte, plus que les hymnes modernes, fussent-elles même d'un Santeul.

(4) Nationale, fr. 24.081, p. 260, copie.

(5) A Villiers-le-Bel.

(6) Santeul cite inexactement Tacite « ..... *simul imparem oneri rem publicam nisi vicesimo militiæ anno veterani dimitterentur.* (*Annales*, I, 78).

employé que pour célébrer les saints. Plût à Dieu que je les imite en les louant, et *moribus potius quam scriptis exprimam*. Vous saurez par M. le Grand-Prieur (1) des nouvelles claustrales que j'apprends malgré moi, *non his nugis pascimur si aliquando delectamur*. Un docteur pleure de n'être pas cellérier, et il devrait pleurer s'il l'était; il ambitionne plus les chaudrons de la cuisine que les livres de la bibliothèque. *O mores! O tempora!* Je sais bien que *dura lex claustri*, et l'on a vu des Gourreaux celléricrs (2) et vicaires d'Athis, mais il a rendu ces charges honorables comme Socrate, qui ôtait à sa prison l'horreur et l'ignominie, *auferebat Socrates ignominiam carceris*. Le doctorat a civilisé la dureté du monachat. L'ignorance jointe à l'envie avait gâté les esprits : un Picard en est devenu fol et les Arnoulx (3) ont pris la fuite sous les consulats des des Rieux et des Saint-Germain, hommes observantins et réguliers, simples et grands en mérite d'ermites. Notre P. Gourdan blâme fort le doctorat (4); chacun a ses raisons. Le *Victorinus vindicatus* a plu à tous les savants, non pas à lui.

Tuus in aeternum et ultra Santolius scribens et bibens (5).

Au lieu d'*Iste confessor*, hymne gothique (6).

Les confesseurs ont succédé aux martyrs, rien n'est si constant, et les Pères ont dit qu'ils étaient martyrs non par

(1) C'est ainsi qu'on désignait le prieur de Saint-Victor de Paris, pour le distinguer des autres prieurs de la même Congrégation, ceux d'Athis, de Villiers-le-Bel, etc.

(2) Le P. Gourreau avait, en effet, été nommé cellérier de Saint-Victor en 1638 et en 1661.

(3) Le P. Arnould devint prieur curé de Chamboursy, au diocèse de Chartres. Ayant refusé de souscrire le formulaire, il fut interdit le 3 décembre 1705. Il mourut le 9 septembre 1706 (Fr. 24.081, p. 383-406).

(4) Quoiqu'il eût brillé lui-même dans son examen de maître ès arts. (fr. 24.082, f° 66.)

(5) Nationale, fr. 24.081, p. 262, copie.

(6) Nouvelle preuve du dédain de Santeul pour la poésie liturgique du moyen âge. L'hymne *Iste confessor* se chante encore aujourd'hui à l'office des confesseurs non pontifes.

le fer, mais par la mortification de leurs sens. *Hoc posito*, lisez cette hymne :

Non parta solo sanguine
Ornat beatos purpura,
Sunt incruenta, quae suos
Habent triumphos, praelia (1).

Voilà pour les confesseurs non pontifes ; *cras altera mittam.*

J'ai renoncé au Parnasse et aux neuf muses; la montagne de Sion et les chœurs des anges ont pour moi d'autres charmes.

Tuus Santolius licet levioris cerebri.

Nous avons dans quinze jours l'évêque de Tulles dans Saint-Victor à sacrer par l'archevêque de Paris(2).

Nous avons aussi un bonnet bleu (3) à donner à Tonnellier (4), dont l'aîné se meurt. On m'en donnera un vert. D'Hérouval (5) est à Beauvais. Le Père de Perrault est mort. *Mutant quadrata rotundis* quand les moines n'ont que faire (6).

11 janvier 1690.

Insomnes noctes duxi 40, cum acutis doloribus (7),

Je ne vous ai jamais tant connu que par votre belle, chrétienne et éloquente lettre. Je ne croyais pas que vous eus-

(1) Cette strophe est la première de l'hymne *Sanctis confessoribus* (dans les *Hymni sacri et novi*, ed. 1698, p. 252).

(2) Nous pouvons donc croire que cette lettre fut écrite au commencement de juin 1681, car c'est le 21 de ce mois que fut sacré à Saint-Victor, en présence de la reine, Humbert Ancelin, fils de la nourrice de Louis XIV, donné par le roi pour successeur à Mascaron.

(3) Le bonnet vert distinguait ceux qui, ne pouvant tenir leurs engagements, faisaient banqueroute, mais j'ignore la signification du bonnet bleu.

(4) Charles Le Tonnelier, mort le 5 avril 1687 (Note du ms.).

(5) Paul Antoine Vion d'Hérouval, docteur de la Faculté de Paris et bibliothécaire de Saint-Victor; il mourut le 23 janvier 1719, à l'âge de soixante-quatorze ans. Il était fils de Marie Quentin et d'Antoine Vion d'Hérouval, auditeur à la Chambre des comptes, qui était lié avec des savants et des gens de lettres, tels que Ducange, Thomas du Fossé, les PP. Sirmond, Petau et Morin, etc.

(6) Nationale, fr. 24.081, p. 262.

(7) Nous trouvons dans notre ms. (fr. 24.081, p. 267) quelques

siez un fond d'amitié pour moi, telle que je connais aujourd'hui, mais un peu trop tard pour vous donner des marques de ma reconnaissance.

A la vérité, malgré tous mes emportements qu'il faut attribuer à ma vie un peu trop libre, vous avez pu connaître que j'ai un fond d'estime pour vous et que je savais fort bien vous distinguer parmi nous, et si l'amour de la liberté (je ne veux pas dire libertinage) ne m'avait aveuglé, j'allais à vous et d'inclination et par justice ; car vous avez eu l'amour des lettres et vous êtes le premier qui les ayez rétablies contre la vieille coutume de nos anciens, qui mettaient le point de la perfection à une observance où il n'y avait souvent que peu d'onction (je ne la blâme pas) ; vous avez banni l'ignorance en introduisant les docteurs. Vous avez toujours aimé les lettres et je pouvais espérer une partie de vos bonnes grâces sous ce titre, puisque depuis quarante ans je ne cessai de travailler toujours soit pour des ouvrages purement séculiers, soit, dans un âge plus avancé, pour l'Eglise qui m'a honoré de son approbation pour plus de deux cents hymnes. Hélas ! c'est peut-être ma confusion ; car je crains fort d'en avoir reçu toute ma récompense en recherchant trop les applaudissements des hommes, et cela n'est pas trop difficile à prouver, puisque ma vie dément entièrement ces vertus que j'ai mises en beaux vers, et non pas dans la mesure d'une vie réglée et canonique. Je ne le connais que trop tard

renseignements sur cette maladie du poète, prélude de celle qui devait l'emporter sept années plus tard. A peine avait-il achevé la seconde édition augmentée de ses hymnes (Paris, 1689), il eut de fréquents accès de colique, d'une violence telle qu'il croyait à chaque instant qu'il allait y succomber. « Alors tout pénétré des vérités éternelles qu'il avait si souvent méditées en composant ses hymnes et que la maladie lui rendait encore plus présentes, il voulut en profiter et jugea qu'il ne pouvait faire mieux que de choisir un homme dont la science et la sévérité pussent lui faire trouver grâce devant Dieu. Il pria M. Roulland de le venir aider, lui découvrit toute sa conscience, lui fit une confession générale et se remit entièrement à ses avis. Le pénitent fut très consolé, le directeur charmé des dispositions héroïques du malade, ses confrères et ses amis édifiés des grands sentiments de religion qu'il exprimait d'une manière si noble et si vive. »

et j'en demande pardon à Dieu et à tous les saints. Je les prie de ne point s'élever contre moi et que Dieu ne me dise point : *Quare tu enarras justitias meas ?* (1) Vous le savez, monsieur et cher confrère, que *in illa die peribunt omnes cogitationes eorum !* (2) Une petite femmelette sera sauvée, n'ayant dit que son chapelet, *Idiotae rapiunt illud* (3) et que les poètes orgueilleux, élevés sur leurs cothurnes, seront humiliés. Feu mon frère (4) ne cessait de me prêcher l'humilité. Hélas ! qu'un poète, qu'un orateur, qu'un philosophe n'est qu'une chimère quand il est dépourvu des vertus chrétiennes. Je vois, toutes les nuits que je souffre, mon néant. L'éternité se présente à moi, ses peines sans fin, mes péchés qui crient contre moi et un Dieu juge de lui à moi. Heureux les Gourdan, heureux les de la Grange qui se sont immolés jour et nuit comme les vaches qui portaient l'Arche, qui n'allaient ni à droite ni à gauche (5).

(1) Psaume XLIX, v. 16.

(2) Psaume CXLV, v. 4.

(3) Santeul modifie légèrement le mot de l'Evangile : *Regnum Dei vim patitur et violenti rapiunt illud* (Saint Mathieu, XI, 12,)

(4) Claude de Santeul était mort à Paris, le 29 septembre 1684, âgé de cinquante-six ans et huit mois ; il fut enterré dans le cimetière de Saint-Jacques du Haut-Pas.

(5) Allusion à ce qui est rapporté au Ier livre des Rois, VI, 7. — Le mal passé, Santeul mena une vie beaucoup plus sérieuse. L'argent qui lui venait de ses pensions lui servait à distribuer des aumônes à des pauvres honteux ou à des malades qu'il visitait et exhortait à la patience. « Il ressentit pendant l'hiver de 1697 plusieurs attaques violentes de gravelle et de ses anciennes coliques qui lui renouvelaient vivement la pensée de la mort. Pour se mettre en état d'y penser plus sérieusement, il alla passer l'octave du Saint-Sacrement à Port-Royal des Champs, et cinq ou six semaines avant sa mort. il avait été passer quelque temps à la Trappe, ce qui lui fit dire à son relieur, qu'il regardait comme son ami : « Je viens du paradis, je m'en vais en enfer » (c'est-à-dire aux Etats de Bourgogne). M. le Prince fit tous ses efforts pour l'en empêcher. « Santeul, lui disait-il, ne va point en Bourgogne. Ce sont des jeunes gens, je prévois que tu en auras du chagrin, demeure avec moi à Chantilly. » Etant près de partir, il ouvrit son cœur à un de ses confrères, et la larme à l'œil, il lui fit confidence de tout ce que M. le Prince lui avait dit de tendre et d'obligeant, et ajouta en soupirant : « Je ne sais ce qui me

tant leurs vertus, on les loue mieux que par des paroles et de belles hymnes : *imitari sanctos, laudare est.* Oui, vous avez raison de changer le gothisme de vos hymnes, c'est *barbaro carmine sepulta virtus.* Un bon docteur de Sorbonne est souvent un poète abominable, exécrable et détestable. Ils expriment la vérité par des mots théologiques, qui à la vérité ont un bon sens, mais qui frappent l'oreille de la pure latinité. Un docteur a voulu faire l'hymne de saint Léonard. Il a mis *Leo-Nardus :*

Leone tu fortior,
Nardoque tu suavior,

folie à mettre l'auteur aux Petites-Maisons.

Vous serez satisfait de moi car je suis satisfait de vous. Quant à votre ode,

Vel te beanti consocias Deo,
Dum nempe caelo praemia dividit,
Praestas idem in terris vicissim
Praemia Caelicolis rependens.

Cette pensée est belle, mais trop forte. Je loue votre zèle *quasi vero ;* je ne suis qu'un pécheur ; les saints me diraient justement : *obmutesce* (ultima stroph.)

Perge ergo : caelum versibus obligas :
Tuae saluti provida consulet
Caelestis ardens obtinere
Te socium memor aula civem.

Il est vrai qu'il y a une gloire extérieure des saints sur la terre, et c'est là votre pensée, qui devient bonne, et défendez-là.

Au reste, j'ai reçu des mains de M. Froissant, le plus civil, le plus honnête homme que je connaisse, les cent livres que vous m'avez envoyées ; c'est trop payer mon cœur, et je vous payerai le vôtre en autre monnaie. Salut à tout votre illustre chapitre (1).

SANTOLIUS VICTORINUS.

(*A suivre*). CH. URBAIN.

(1) Nationale, fr. 24,081, p. 274.

A L'HOTEL DROUOT

VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE
DE FEU M. GUYOT DE VILLENEUVE
(Suite)

659. Œuvres de Ronsard. *Paris*, 1567, 6 tom. en 4 vol. vélin *(Rel. du XVIe siècle)*, 3515 fr.

661. Odes de Ronsard. *Paris*, 1550, in-8, m. n. *(Trautz)*, 850 fr.

662. Amours de Ronsard, avec les airs notés. *Paris*, 1552, in-8, m. r. (*Trautz*), 880 fr.

663. Hymnes de Ronsard. *Paris*, 1555-1556, 3 part. en 1 vol. in-4, vélin à comp. (*Jolie reliure du XVIe siècle*), 1520 fr.

664. Livret de folastries, par Ronsard. *Paris*, 1553, in-8, m. doublé (*Trautz*), 1490 fr.

669. Œuvres de J. Du Bellay. *Paris*, 1574, in-8, veau fauve (*Rel. du XVIe siècle*), 310 fr.

670. Œuvres de Baïf. *Paris*, 1572-1573, 4 vol. in-8, m. r. (*Trautz*), 560 fr.

673. Œuvres de Rémy Belleau. *Paris*, 1578, in-16, vélin doré (*Rel. du XVIe siècle*), 620 fr.

676. Œuvres de Ponthus de Thyard. *Paris*, 1573, 3 part. en 1 vol. in-4, m. bleu (*Trautz*), 505 fr.

677. Erreurs amoureuses de Ponthus de Thyard. *Lyon*, 1555, pet. in-8, m. olive (*Thouvenin*), 315 fr.

682. Œuvres poétiques de Pelletier, du Mans. *Paris*, 1547, in-8, m. bleu, riche reliure de Niedrée, couverte de comp. au pointillé, 890 fr.

686. L'Olympe et le théâtre de J. Grévin. *Paris*, 1560-1562, 2 tom. en 1 vol. in-8, m. doublé (*Trautz*), 705 fr.

687. Recueil de 9 pièces en vers en 1 vol. in-4, m. v., aux armes de J.-A. de Thou, 580 fr.

688. Recueil de 11 pièces en vers en 2 vol. in-4, veau vert, aux armes de J.-A. de Thou, 895 fr.

689. Œuvres de P. de Brach. *Bordeaux*, 1576, in-4, veau fauve (*Niedrée*), 405 fr.

692. La Puce de Madame des Roches. *Paris*, 1582, in-4, m. vert (*Thouvenin*). Ex. de Nodier, 350 fr.

699. Œuvres de Passerat. *Paris*, 1606, 2 part. en 1 vol. in-8, mar. r. (*Thouvenin*). Ex. de Nodier avec la rel. dite aux écussons. 355 fr.

700. Les premières Œuvres de Philippe Desportes. *Paris*, 1600, in-8, m, bleu doublé (*Trautz*), 295 fr.

702. Œuvres de Malherbe. *Paris*, 1630, in-4, veau fauve aux armes de J.-A. de Thou. Un des rares exemplaires sur grand papier, 6,000 fr.

708. Satyres de Regnier. *Leide*, *Elz.*, 1652, pet. in-12, m. vert (*Derome*). 310 fr.

713. La Muse historique de Loret. *Paris*, 1656, in-4, m. r. aux armes de Mazarin, 1,210 fr.

718. La Lyre du jeune Apollon, ou la Muse naissante du petit de Beauchasteau. *Paris*, 1657, in-4, m. r. aux armes du Prince Eugène de Savoie, 290 fr.

719. La Guirlande de Julie. *Paris*, 1784, in-8, m. r. Ex. imprimé sur vélin, 400 fr.

729. Œuvres de Boileau. *Paris*, 1674, in-4, m. r. (*Thibaron-Joly*). Ex. contenant une épigramme autographe de Boileau, 400 fr.

735. La Fontaine. L'Eunuque, comédie. *Paris*, 1654, in-4, m. r. (*Mercier*), 405 fr.

736. La Fontaine. Nouvelles en vers tirées de Boccace. *Paris*, 1665, in-12, vélin. Premier essai de publication des contes de La Fontaine, 3,400 fr.

737. La Fontaine. Contes et nouvelles. *Paris*, 1665-1666, 2 part. en 1 vol. in-12, m. r. Edit. orig. des 2 parties des contes. Les 2 ff. de privilège étaient refaits, 800 fr.

741-742. La Fontaine. Contes. 3e et 4e parties. *Paris*, 1671-1674, (*Anc. reliure*), 1,705 fr.

743. La Fontaine. Contes. *Amsterdam*, 1685, 2 part. en 2 vol in-12, m. vert (*Anc. rel.*). Premier tirage deux eaux-fortes de Romain de Hooghe, 320 fr.

744. La Fontaine, Fables. *Paris*, 1668, in-4, m. r. (*Trautz*), 1,060 fr.

746. La Fontaine. Fables. *Paris*, 1678-1694, 5 vol. in-12, v. fauve (*Anc. rel.*). Ex. de premier tirage et en grande partie non cartonné. 1,550 fr,

750. La Fontaine. Amours de Psyché et de Cupidon. *Paris*, 1669, in-8. v. f. Ex. de Du Vivier, l'ami de La Fontaine, et contenant les 32 planches de Léonard Gaultier, 955 fr.

752. La Fontaine. Poème de la captivité de Saint-Malc. *Paris*, 1673, in-12, m. r. (*Trautz*), 232 fr.

754. Ouvrages de prose et de poësie de Maucroix et de La Fon-

taine. *Paris,* 1685, 2 vol. in-12, m. r. (*Excellente rel. de Boyet*), 900 fr.

755. La Fontaine. Astrée, tragédie. *Paris,* 1691, in-4, m. r., aux armes du comte de Toulouse, 370 fr.

756. La Fontaine. Œuvres posthunes. *Paris,* 1696, in-12, m. r. (*Excellente reliure de Boyet*), 650 fr.

759. La Fontaine. Œuvres. *Paris, Lefèvre,* 1827, 6 vol. gr. in-8. v. bleu. Rel. romantique de Simier. Première suite de Moreau avant la lettre, 440 fr.

763. Recueil de pièces choisies sur les conquêtes et la convalescence du Roy. *Paris,* 1745, in-8, m. bleu, aux armes de Madame de Pompadour, 1600 fr.

768. Voltaire. La bataille de Fontenoy, poème. *Paris,* 1745, in-8. m. v. (*Trautz*). *Epreuve* avec correstions autographes de Voltaire, 805 fr.

771. Rouget de l'Isle. Essais en vers et en prose. *Paris,* 1796, in-8, m. r. (*Bozérian*). Fig. avant la lettre et à l'état d'eau-forte, 405 fr.

774. Œuvres d'A. de Musset. *Paris, Lemerre,* 1876, 11 vol., in-12, m. bl. (*Cuzin*). Ex. sur papier de Chine, 540 fr.

779. Recueil des plus beaux airs. *Caen, Mangeant,* 1615, 3 part. en 1 vol. in-12, m. cit. (*Bauzonnet*), 700 fr.

781. Le Parnasse des Muses. *Paris, Hulpeau,* 1630, 4 part. en 1 vol., in-12, m. doublé, riche rel. de Trautz, 1050 fr.

782. Chansons de La Borde. *Paris,* 1773, 4 vol. in-8, veau marb. Le dos porte les armes du marquis de Marigny, 3650 fr.

783. Chansons de Béranger, *Paris,* 1816, in-12, veau. Papier vélin, 355 fr.

784. Chants et chansons populaires de la France. *Paris, Delloye,* 1843, 3 vol. gr. in-8, demi-rel. m. br., non rog., couvertures (*Rel. de l'époque*), 455 fr.

785. Le terze rime di Dante. *Venetiis, Aldus,* 1502, in-8, m. br., comp. à la Grolier (*Trautz*), 1205 fr.

786. La Comedia di Dante. *Vinegia,* 1544, in-4, m. r. (*Trautz*), 590 fr.

788. Le satire alla Berniesca di M. Gabriello Symeoni. *Torino,* 1549, in-4, m. bleu, larges dent, (*Derome*), 810 fr.

789. Bellez e del furioso di Lodovico Ariosto. *In Venetia,* 1574, in-12, vélin doré, aux armes de Henri III, 920 fr.

796. Plantus. *Amst.*, 1619, in-16, m. r., rel. de Le Gascon, 250 fr.

797. Terentius. *Amst.*, 1619, in-16, m. r., dos et plats fleurdelisés, au chiffre du duc de Verneuil, 670 fr.

798. Comédies de Térence. *Rotterdam,* 1717, 3 vol. pet. in-8, m. r. (*Derome le jeune*), 500 fr.

804. Maistre Pierre Pathelin restitué à son naturel. *Paris, Galliot du Pré,* 1532, in-16, m. doublé (*Cuzin*), 750 fr.

805. Les Théâtres de Gaillon, par Nicolas Filleul. *Rouen,* 1566, in-4, m. v. (*Derome*), 1055 fr.

806. Œuvres de Jean et Jacques de La Taille. *Paris*, 1572-1573, 5 part. en 1 vol. in-8, mar. doublé *(Duru)*, 355 fr.

807. Phaeton. Bergerie tragique des guerres et tumultes civile. *Lyon*, 1574, in-8, m. r. doublé *(Thouvenin)*. Ex. de Nodier, rel. avec les écussons de Nodier et Thouvenin, 350 fr.

813. Ouverture du théâtre de la grande salle du Palais Cardinal. Mirame, tragi-comédie. *Paris*, 1641, in-fol., m. r. (*Anc. rel.*), 1680 fr.

818. Corneille. Œuvres, tome 1er. *Paris*, 1644, in-12, m. r. doublé, 1605 fr.

819. Corneille. Œuvres, tome 1er. *Paris, Courbé*, 1647, in-4., m. bl., *(Mercier)*, 1105 fr.

820. Œuvres de Corneille, tome II. *Paris, Courbé*, 1677, in-12, m. r., doublé (*Mercier*), 605 fr.

821. Œuvres de Corneille. *Paris, Quinet*, 1648, 2 vol. in-12, m. r., doublé *(Motte)*, 1330 fr.

822. Le Théâtre de P. Corneille. *Paris, G. de Luyne*, 1664, 4 vol., in-8, m. r. *(Cuzin)*, 420 fr.

823. Le Théâtre de P. Corneille, *Paris*, 1682, 4 vol., in-12, m. et citron, 410 fr. Ex. très médiocre.

824. Théâtre de P. Corneille, 3 vol. in-4, m. bleu *(Anc. rel.)*. Recueil factice de 18 pièces dont 15 en éditions originales, 3000 fr.

825. Corneille. Le Cid. *Paris*, 1637, in-4, m. bl. (*Mercier*). Quatrième édition sous la date de 1637, 755 fr.

829. Les sentimens de l'Académie françoise sur la tragi-comédie du Cid. *Paris*, 1638, in-8, m. r., comp., aux armes du cardinal de Richelieu, 9420 fr.

830. Corneille, Horace. *Paris*, 1641, in-4, m. bl. *(Mercier)*. Edit. orig., 1180 fr.

831. Corneille. Cinna. *Paris*, 1643, in-4, m. bl. *(Mercier)*. Edit. orig., 900 fr.

832. Corneille. Polyeucte, in-4, même rel., édit. orig., 800 fr.

833. Corneille. La Mort de Pompée, in-4, même rel., édit. orig., 510 fr.

838. Corneille. Pertharite, in-12, cartonné, édit. orig., 140 fr.

839. Corneille. Œdipe, in-12, m. br., édit. orig., 141, fr.

842. Corneille. Sophonisbe, in-12, cart., édit. orig., 135 fr.

845. Corneille. Attila, in-12, cart., édit. orig., 125 fr.

849. Corneille. Pièces imprimées par les Elzevier, 1644-1645, pet. in-12, mar. roug., doublé (*Trautz*). Illustre théâtre sans le titre, 500 fr.

856. Corneille. L'Imitation de Jésus-Christ. *Rouen*, 1656, in-4, m. r. *(Le Gascon)*, 1000 fr.

861. Œuvres de Molière. *Paris*, 1666, 2 vol., in-12, mar. doublé *(Mercier)*, 1860 fr.

862. Œuvres de Molière. *Paris*, 1673, 8 vol., in-12, m. r. (*Anc. rel.*). Ce recueil contient 8 pièces en édition orig., 7720 fr.

863. Œuvres de Molière. *Paris,* 1674-75, 7 vol. in-12, m. doublé *(Trautz)*, 1950 fr.
864. Œuvres de Molière. *Amst.*, 1675-1684, 6 vol. pet. in-12, m. r., *(Bauzonnet-Trautz)*, 660 fr.
865. Œuvres de Molière. *Paris*, 1682, m. doublé *(Bauzonnet)*. Exempl. de La Reynie, non cartonné, 13,200 fr.
867. Molière. L'Etourdy, in-12, m. r. *(Capé)*. Edit. orig., 485 fr.
868. Molière. Dépit amoureux, in-12, m. r. *(Trautz)*. Edit. orig., 445 fr.
869. Molière. Les Précieuses ridicules, in-12, m. r. *(Mercier)*. Edit. orig., 5100 fr.
872. Molière. Sganarelle, in-12, m. r. *(Cuzin)*. Edit. orig., 3000 fr.
873. Molière. Sganarelle, in-12, m. r. *(Trautz)*. Seconde édition, 820 fr.
874. Molière. L'Ecole des maris. in-12, m. r. *(Trautz)*. Edit. orig., 960 fr.
875. Molière. Les Facheux, in-12, m. r. *(Motte)*. Edit. orig., 560 fr.
876. Molière. L'Ecole des femmes, in-12, m. r. *(Motte)*. Edit. orig., 510 fr.
877. Même pièce, in-12, m. r. *(Motte)*. Seconde édition, 350 fr.
878. Molière. La Critique de l'Ecole des femmes, in-12, m. r. *(Trautz)*, 450 fr.
882. Molière. Le Mariage forcé, in-12, m. r. *(Mercier)*. Edit. orig., 350 fr.
883. Molière. Les Plaisirs de l'Ile enchantée, in-8, m. r. *(Mercier)*. Edit. orig. de ce format, exemp. taché, 365 fr.
884. Molière. Les Plaisirs de l'Ile enchantée, 3 part. en 1 vol. in-fol., 20 pl. de Le Pautre, veau brun, 355 fr.
885. Molière. Le Tartuffe, in-12, m. r. *(Cuzin)*. Edit. orig., 1220 fr.
886. Même pièce, seconde édition, in-12, m. r. *(Trautz)*, 250 fr.
887. L'Homme glorieux, par P. Roullé. — Le Roi glorieux, 1664, 2 part. en 1 vol. in-12, m. r. *(Trautz)*, 700 fr.
890. Molière. Le Festin de Pierre. *Amst.* 1683,. pet. in-12, mar. r. *(Mercier)*, 250 fr.
892. Molière. L'Amour médecin, in-12, m. r. *(Mercier)*. Edit. orig., 1100 fr.
893. Molière. Le Misanthrope, in-12, m. r. *(Mercier)*. Edit. orig., 535 fr.
894. Molière. Le Medecin malgré lui, in-12, m. r. *(Mercier)*. Edit. orig., 960 fr.
895. Molière. Le Sicilien, in-12, m. r. *(Mercier)*. Edit. orig., 300 fr.
896. Molière. Amphytrion, in-12, m. r. *(Trautz)*. Edit. orig., 355 fr.
897. Molière. Georges Dandin, in-12, m. r. *(Duru)*. Edit. orig., 400 fr.
898. Molière. L'Avare, in-12, m. r. *(Mercier)*. Edit. orig., 730 fr.
900. Molière. Monsieur de Pourceaugnac, in-12, m. r. *(Trautz)*. Edit. orig., 940 fr.

901. Molière. Le Bourgeois gentilhomme, in-12, m. r. *(Trautz)*. Edit. orig., 1060 fr.
902. Molière. Psyché, in-12, m. r. (*Cuzin*). Edit. orig., 2525 fr.
903. Molière. Les Fourberies de Scapin, in-12, m. r. (*Trautz*). Edit. orig., 500 fr.
904. Molière. Les Femmes savantes, in-12. m. r. *(Cuzin)*. Edit. orig., 530 fr.
907. Psyché. Fête de l'amour et de Bacchus, in-fol., m. r., Belle rel. anc., 415 fr.
909. Recueil de ballets et fêtes de la Cour composés par Molière, 11 pièces en 1 vol. in-4, m. r. (*Mercier*), 2405 fr.
910. Molière. Remercîment au Roy, in-4, m. r. *(Motte)*. Edit. orig., 800 fr.
911. Molière. La Gloire du Val de Grâce in-4, m. r. (*Thibaron*). Edit. orig., 1300 fr.
916. Elomire hypocondre. *Paris*, 1670, in-12, frontisp., m. r. (*Hardy*). Edit. orig., 220 fr.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE

Mazarinades. — La Bibliothèque Mazarine s'occupe depuis longtemps de former une collection des petits pamphlets publiés durant la Fronde, et connus sous le nom de *Mazarinades*. Elle en a déjà réuni plus de 5,000, et elle en possède au moins 20,000 doubles.

Elle fait aujourd'hui appel aux bibliophiles, aux bibliothèques, aux libraires, qui, par dons, vente ou échanges, voudraient bien l'aider à doter la France d'une collection aussi complète que possible de ces documents si intéressants pour son histoire.

La Bibliothèque Mazarine a fait imprimer une liste des *Mazarinades* qui manquent à sa collection; cette liste qui comprend 464 numéros, est déposée à la Mazarine où l'on peut en prendre communication. Le *Bulletin du Bibliophile* serait heureux s'il pouvait, par la publication de cette note, contribuer à compléter une collection dont l'intérêt est de premier ordre.

Société des Amis des Livres. — L'*Annuaire* de la Société des Amis des Livres pour 1901 (XXIIe année) vient de paraître. Cinquante exemplaires seulement de ce petit in-octavo sont mis en vente chez Carteret. Cet *Annuaire* contient la liste des membres de la Société, l'état de situation, les statuts, le règlement intérieur et la nomenclature des publications de la Société et de celles de ses membres. Il contient, en outre, les articles suivants : *Vingt-cinq ans de présidence* (M. Eugène Paillet), par Henri Beraldi ; *La Dague de Geofroy Tory*, par M. le baron Roger Portalis, et des notices nécrologiques sur MM. Ashbée (H. Spencer), Georges Masson et Charles Lemarchand, par MM. Eugène Paillet et P. L.

Variétés parisiennes. — La collection si curieuse que M. Alfred Franklin publie à la librairie Plon sur *la vie privée d'autrefois* (Arts et Métiers, Modes, Mœurs, Usages des Parisiens du XVIIe au XVIIIe siècle), vient de s'enrichir d'un nouveau volume des plus attrayants. *Variétés Parisiennes*, tel est le titre de cet ouvrage, écrit d'après des documents originaux ou inédits et illustré d'anciennes estampes. Les amateurs de l'histoire intime du vieux Paris y trouveront une foule de renseignements précieux sur l'origine du nom des rues et sur le numérotage des maisons; les anciennes enseignes; la superficie de Paris aux principales époques de son histoire, ainsi que sa population; le nombre de ses rues et de ses maisons; l'emploi des mots « Madame » et « Mademoiselle »; le pain bénit, le viatique, les reliques célèbres, les armoiries des corporations, etc., etc.

Chronique de l'année 1900. — M. Henri Maïstre a publié dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, une chronique des événements divers intéressant ces régions survenus en 1900. Ce travail très consciencieusement rédigé vient d'être tiré à part; il est utile à consulter et nous ne pouvons que le recommander à nos lecteurs.

La Famille de la Mise de Pompadour. — Sous ce titre, M. le duc de Caraman vient de publier, à la librairie Henri Leclerc, un curieux livre sur la célèbre favorite de Louis XV et sur sa famille. Le sous-titre *Etude généalogique* évoque, au premier moment, l'idée d'un travail instructif assurément mais quelque peu aride. Il n'en est pas ainsi; car si l'on trouve dans cet ouvrage des renseignements et des tableaux généalogiques détaillés, bien présentés, sur la famille Poisson et, en particulier, sur Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, il y a également un côté anecdotique important. M. le duc de Caraman a réuni, dans son très intéressant travail, nombre d'anecdotes piquantes; il a cité quantité de petits vers, chansons ou épigrammes, la plupart fort méchants d'ailleurs, des extraits de mémoires, etc. Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir placé en tête du volume une table des noms qui rend faciles les recherches dans un livre agréable à lire et bien documenté.

Vente de livres. — Les jeudi 23 et vendredi 24 mai, à l'Hôtel Drouot, à deux heures, vente de livres anciens et modernes, ouvrages relatifs au théâtre, 15,000 pièces de théâtre, estampes, journaux. (*M. Léon Sapin, expert.*)

— Du 30 mai au 5 juin, à la salle Silvestre, vente de la bibliothèque de feu M. Charles Lormier, de Rouen. Première partie. Théologie, Sciences et Arts et Belles-Lettres. (*MM. Em. Paul et fils et Guillemin, experts.*)

Nécrologie. — C'est avec le plus vif regret que nous avons appris la mort de M. Eugène Paillet, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, président d'honneur de la Société « Les Amis des Livres », chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 24 avril, dans sa 72me année.

La Bibliophilie perd, en la personne de M. Eugène Paillet, l'un de ses chefs les plus respectés. Sa mort a causé à tous ceux qui l'ont connu un profond chagrin. Nous nous bornons aujourd'hui à l'enregistrer; dans une prochaine livraison, nous consacrerons au regretté président de la Société « Les Amis des Livres », une notice nécrologique plus étendue; mais nous ne voulons pas attendre davantage pour prier Madame Eugène Paillet et la famille de l'éminent bibliophile de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères regrets et de nos douloureuses condoléances.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— Vte DE SPOELBERCH DE LOVENJOUL. — **Sainte-Beuve inconnu.** *Paris, librairie Plon, Plon-Nourrit et Cie, imprimeurs-éditeurs, rue Garancière, 8,* in-18 de VIII-244 pp. et 2 ff.

C'est toujours une bonne fortune quand paraît un nouveau livre de M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul ; car on est assuré d'y trouver, pour notre histoire littéraire, des renseignements précieux, d'autant plus précieux, que l'on sait avec quel souci de l'exactitude travaille l'éminent historiographe de Balzac et de Gautier. En fait de romantisme, M. de Spoelberch est l'écrivain le plus documenté et quand il livre des documents à la publicité, on peut être certain que ces documents sont de premier ordre. Son dernier ouvrage, *Sainte-Beuve inconnu,* est une nouvelle preuve de ce que j'avance. Le savant bibliographe y publie des pages inédites ou perdues de l'auteur de *Port-Royal* ainsi qu'un certain nombre de lettres vraiment touchantes qui lui furent adressées par Mme Desbordes-Valmore. Le livre se compose de trois parties : — I. *Son premier roman. Arthur.* — II. *Le Prospectus pour les œuvres complètes de Victor Hugo.* — III. *Lettres de Madame Desbordes-Valmore à Sainte-Beuve (1836-1855).*

On croit généralement que *Volupté* est le premier roman de Sainte-Beuve. Il n'en est rien. Une correspondance d'Ulric Guttinguer à Sainte-Beuve nous apprend, en effet, que « celui-ci, sous l'inspiration d'Ulric Guttinguer, avait antérieurement composé un autre récit dont il a parlé lui-même dans une étude sur *l'Arthur* du jeune auteur normand, étude insérée d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 15 décembre 1836 ». M. de Spoelberch raconte en détail l'histoire de cet *Arthur* et publie le texte de ce roman, tout à fait dissemblable, nous dit-il, de *l'Arthur,* de Guttinguer, publié chez Renduel en décembre 1836, daté de 1837, et qui avait déjà paru à Rouen, en 1834, sous le couvert de l'anonymat. *L'Arthur*

qui paraît aujourd'hui d'après le manuscrit n'a point été achevé; mais il faut savoir gré à M. de Spoelberch de Lovenjoul d'avoir mis au jour ce qui subsiste de la première œuvre d'imagination du célèbre écrivain.

On sait bien, puisqu'il l'a écrit lui-même quelque part, que Sainte-Beuve avait rédigé un prospectus pour les œuvres complètes de Victor Hugo, prospectus aujourd'hui de toute rareté, dont j'ai donné dans le *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle,* la description d'après mon exemplaire; mais les initiales E. T. dont est signé ce document, déroutant les chercheurs, n'avaient pas permis d'en attribuer de façon certaine à Sainte-Beuve la paternité. M. de Spoelberch, preuves en main, vient d'élucider ce problème et de trancher définitivement la question.

La dernière partie de *Sainte-Beuve inconnu* contient vingt-deux lettres de Mme Desbordes-Valmore.

GEORGES VICAIRE.

— H. DE BALZAC. — La Grenadière. Six compositions dessinées et gravées à l'eau-forte par Ad. Lalauze. Avant-propos de Georges Vicaire. *Paris, librairie Henri Leclerc, 219, rue Saint-Honoré, 219,* 1901, pet. in-8 de 2 ff., 50 pp. et 1 f.

De toutes les nouvelles de Balzac, *La Grenadière* est incontestablement la plus poignante. On ne peut lire ces pages délicieuses sans en rester profondément ému. Chacun, d'ailleurs, l'a lue et relue cette histoire désolée, navrante, des deux petits orphelins que laisse en mourant, abandonnés à eux-mêmes, Augusta Willemsens, l'héroïne de ce drame mystérieux. Cette nouvelle n'avait pas encore été illustrée. Séduit par le texte de l'illustre écrivain, Lalauze a eu l'heureuse idée de doter les bibliophiles d'une belle édition de ce chef-d'œuvre. Et, dare, dare, le voilà en route pour « La Grenadière », cette closerie tourangelle, vieille de deux ou trois cents ans, qui, pendant quelque temps, fut habitée par Béranger.

Le livre vient de paraître: pour toute espèce de raisons, il se recommandait amplement lui-même; le maître aquafortiste a bien voulu, malgré tout, me demander de le présenter aux amateurs. La tâche était agréable et facile. Je me permets donc de citer ici, en guise de compte-rendu, quelques lignes de l'avant-propos de *La Grenadière:* « ... Et de votre pèlerinage à la maison de l'héroïne de

Balzac vous avez rapporté les ravissantes compositions qui ornent ce coquet petit livre. Vous avez parcouru les allées du jardin mais n'avez rencontré ni Augusta Willemsens, comtesse de Brandon, ni ses deux fils, ni Annette la vieille servante; vous avez pénétré dans la chambre où l'infortunée comtesse rendit le dernier soupir, le lit était vide; vous avez gravi le chemin qui mène de la petite église de Saint-Cyr à « La Grenadière » et n'avez pas fait route avec le vieux prêtre portant le viatique à la mourante; vous vous êtes accoudé sur le mur de la terrasse qui domine la Loire et Louis-Gaston n'est point venu rêver auprès de vous. Mais vous avez si fidèlement croqué ces coins de paysage, ces sites pittoresques, cet intérieur de « La Grenadière », que votre gracieux talent n'a pas eu de peine à y faire revivre les personnages que Balzac a, de sa plume magique, magistralement dessinés... »

La Grenadière a été tirée à trois cents exemplaires dont cent sur papier du Japon contenant trois états des eaux-fortes. C'est un tirage bien restreint, quand on songe aux admirateurs de Balzac, quand on compte aussi celui des fervents de Lalauze. Cela est si vrai que l'édition à peine mise en vente était déjà presque épuisée et que je me demande si, au moment où j'écris ces lignes, elle ne l'est pas totalement.

G. V.

— Au Pays de Don Quichotte, souvenirs rapportés par AUGUSTE F. JACCACI (préface d'Arsène Alexandre), illustrés par Daniel Vierge, édités par Hachette et Cie. *Paris*, MCMI, gr. in-8 de 4 ff., III-253 pp. et 2 ff. blancs.

Diverses circonstances m'ont empêché, malgré le désir que j'en avais, de signaler plus tôt aux lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* ce très curieux volume, œuvre de deux artistes, MM. Jaccaci et Daniel Vierge. M. Jaccaci, l'auteur du texte, est Américain. Il y a quelque temps, il décida de visiter l'Espagne et, pour entreprendre ce voyage au pays de Don Quichotte, il pensa avec juste raison qu'il ne saurait trouver de meilleur compagnon de route que M. Daniel Vierge. Voilà donc nos deux artistes allant de ville en ville, l'un notant ses impressions, l'autre les traduisant avec le talent qu'on lui connaît. Ces notes de voyage sont à la fois charmantes et instructives et M. Arsène Alexandre qui présente l'ouvrage a bien raison de dire

que rarement Vierge atteignit un pareil brio dans le dessin et dans la couleur. « Ces petits tableaux en noir et en blanc, ajoute-t-il, sont pleins de soleil, de poussière et de vie. Ils sentent l'Espagne à plein nez, si l'on peut parler ainsi... Etrange pays, où l'on est mal, où l'on vit mal, où l'on souffre de la soif, de la chaleur, de bien d'autres choses encore, sans compter les extraordinaires tables d'hôte et les plus étonnantes tables sans hôtes des *posadas*, — oh! oui, étrange pays qui ne laisse aucun souvenir de ces désagréments, sinon des souvenirs agréables, et qui vous imprime dans l'esprit une image de plus en plus belle et envahissante à mesure que l'on s'éloigne. Ces impressions vous les retrouverez dans le texte de M. Jaccaci, aussi bien que dans les dessins de Vierge. »

Il convient d'ajouter que ces souvenirs rapportés par Auguste F. Jaccaci ont été édités avec un soin tout particulier par Hachette et Cie; l'illustration de *Au Pays de Don Quichotte*, dans le texte et hors texte, est un véritable régal de délicat. En tête, un beau portrait de Daniel Vierge. Ajoutons encore que l'ouvrage a été tiré à petit nombre : 445 exemplaires en tout dont 10 sur papier de Chine (nos 1 à 10) contenant un dessin original de l'artiste, 5 sur papier du Japon (nos 11 à 15), 100 sur pap. de Chine (nos 16 à 115) et 330 sur pap. vélin (nos 116 à 445).

G. V.

— Honoré de Balzac. — Le Péché véniel. Compositions de Paul Avril, gravées à l'eau-forte par Edouard Léon et Raoul Serres. *Paris, Charles Bosse, libraire-éditeur, 46, rue Lafayette, 46*, 1901, gr. in-8 de 2 ff., 67 pp. et 1 f.

C'est un devoir pour les anciens d'encourager les jeunes, quand ces jeunes surtout tentent un effort sérieux et déploient, en vue de le réaliser, des qualités évidentes d'énergie, d'activité et de goût. Tel est le cas pour M. Charles Bosse, le jeune libraire de la rue La Fayette, qui vient de faire ses débuts comme éditeur de livres à l'usage des Bibliophiles. M. Charles Bosse entre dans la carrière par la bonne porte. Son premier-né, semble, ma foi, de mine superbe et de constitution robuste. Aussi devons-nous, dès l'abord, non seulement le complimenter de cette première paternité mais encore

l'engager à donner à ce premier enfant des frères aussi bien constitués que lui.

Le *Péché véniel,* l'un des *Contes drôlatiques* de Balzac, n'est assurément pas un livre *ad usum puellarum;* je ne crois pas d'ailleurs que l'illustre écrivain, en écrivant ces pages joyeuses, ait jamais songé à en doter les couvents ou les pensionnats. Nous avons tous passé de bonnes heures à lire ces récits un peu gras, comme nous nous sommes délectés dans la lecture de *Gargantua* ou des *Cent nouvelles nouvelles.* Néanmoins, sans pouvoir être taxé de pruderie, on reconnaîtra qu'il est assez malaisé de placer sur la table de certains salons un livre dont le texte appelle naturellement une illustration quelque peu risquée. Ah ! ce n'est pas du *Péché véniel* qu'un éminent et regretté bibliophile eût pu dire, comme à propos de certain beau livre paru il y a deux ans : « Il n'y a pas le plus petit mot pour rire » ce qui signifiait tout bonnement en langue vulgaire : « Ça manque de femmes ». Dans le *Péché véniel,* « les petits mots pour rire », conservons l'expression, ne manquent pas. M. Paul Avril ne les a point ménagés, disons même que ces « petits mots pour rire », les uns bien vêtus, les autres dans un costume plus que primitif, sont pleins de grâce et de charme. Mais après tout, c'est surtout, uniquement même, pour les bibliophiles que M. Charles Bosse a publié cette édition, ornée de dix-sept belles compositions de Paul Avril, gravées à l'eau-forte par MM. Edouard Léon et Raoul Serres, et généralement les amateurs ont trop souci de la bonne conservation de leurs trésors pour ne pas les enfermer soigneusement derrière les vitres de leur bibliothèque. C'est ce qu'ils ont dû s'empresser de faire quand parut le *Péché véniel* et c'est ce que je souhaite bien sincèrement au jeune et intelligent éditeur.

G. V.

— Florian (J.-P. Claris de). — Kédar et Améla, illustré de dix compositions en couleurs de L. Fauret. Préface par A. de Claye. *Paris, librairie des Amateurs, A. Ferroud, libraire-éditeur, 127, boulevard Saint-Germain, 127,* 1901, pet. in-8 de 2 ff., XII-27 pp. et 1 f.

M. le baron de Claye qui a écrit pour *Kédar et Améla* une très jolie préface nous apprend ce qu'est cet opuscule de Florian. Je confesse humblement que, pas plus que lui, je ne connaissais ces pages du gracieux fabuliste. Il s'agit là du plan d'un petit roman

arabe que l'auteur d'*Estelle* et de *Numa Pompilius* avait projeté d'écrire. « Autant vaut, je crois, dit le préfacier, que le plan soit resté à l'état de plan... Delayé en des centaines de pages, le thème eut été fastidieux. Condensé en quelques centaines de lignes, il est un document littéraire qui nous révèle un Florian presque insoupçonné. Il nous initie à ses méthodes de travail : ce canevas destiné à recevoir des broderies qui ne furent pas exécutées est lui-même tracé avec un soin méticuleux. »

Sachons donc gré à M. Ferroud d'avoir exhumé ce petit morceau de littérature quelque peu oublié. *Kédar et Améla* prêtait à une intéressante illustration. Le sympathique éditeur à su trouver, chose qui n'est pas aussi aisée qu'on le pourrait croire, pour l'exécuter un artiste de talent qui s'est très heureusement acquitté de sa tâche. M. Léon Fauret n'en est pas à ses débuts dans l'illustration du livre. Peintre médaillé au salon, il a déjà orné divers ouvrages de fort agréables compositions qui ont attiré sur lui l'attention des amateurs; celles qu'il vient de dessiner pour le texte de Florian sont vraiment très curieuses ; elles ont un caractère d'originalité plein de saveur ; elles ont, en outre, le rare mérite d'interprêter fidèlement l'œuvre de l'auteur.

C'est, en somme, un charmant petit livre que *Kédar et Améla*, livre sans prétention, mais distingué et qui prend une place honorable dans cette collection qui a commencé par *Omphale* et que M. Ferroud ne manquera certainement pas de continuer quelque jour. Le format est séduisant, la justification bien comprise, l'impression très soignée. *Omphale* a obtenu, lors de son apparition, un véritable succès. Je suis persuadé que la même faveur accueillera cette nouvelle publication de la librairie des Amateurs.

G. V.

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens, Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie, Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc

— Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique par ROBERT DE LASTEYRIE, membre de l'Institut. Tome III, 3e livraison. *Paris, imprimerie nationale,* in-4 (4 fr.).

— Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Départements. Tome XXIX. Avignon, par M. L.-H. LABANDE. Tome III, deuxième partie. *Paris, Plon-Nourrit et Cie.* 1901, in-8.

— FRÉDÉRIC LACHÈVRE. — Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700, donnant : 1° La description et le contenu des recueils ; — 2° Les pièces de chaque auteur classées dans l'ordre alphabétique du premier vers, précédées d'une notice bio-bibliographique, etc. ; — 3° Une table générale des pièces anonymes et signées d'initiales (titre et premier vers) avec l'indication des noms des auteurs pour celles qui ont pu leur être attribuées ; — 4° La reproduction des pièces qui n'ont pas été relevées par les derniers éditeurs des poètes figurant dans les recueils collectifs ; — 5° Une table des noms cités dans le texte et le premier vers des pièces des recueils collectifs, etc., etc. Tome premier (1597-1635). Recueils des Du Petit Val, des Bonfons, de Du Breuil, de Mathieu Guillemot, de Toussainct Du Bray, etc., etc., et pièces non relevées par les éditeurs de : Bertaut, de Brach, Agrippa d'Aubigné, Desportes, Des Yveteaux, Du Perron, Maynard, Racan, N. Rapin, Saint-Gelais, Théophile. *Paris, Henri Leclerc,* in-4.

Tiré à 350 exemplaires numérotés L'ouvrage se composera de 3 volumes, savoir : *Tome I :* 1597-1635. — *Tome II :* 1636-1661. — *Tome III,* 1662-1700 (45 fr. les 3 vol.).

— Manuel de l'Amateur de livres du XIXe siècle (1801-1893). Editions originales. — Ouvrages et périodiques illustrés. — Romantiques. — Réimpressions critiques de textes anciens ou classiques. — Bibliothèques et collections diverses. — Publications des Sociétés de Bibliophiles de Paris et des départements. — Curiosités bibliographiques, etc., etc., par GEORGES VICAIRE. Avec une préface de Maurice Tourneux. *Paris, A. Rouquette,* gr. in-8.

Le 12e fascicule vient de paraître (finissant le tome IV et commençant le tome V). Publié à 10 fr. sur pap. vélin et à 20 fr. sur pap. de Hollande.

Parmi les articles que ce fascicule contient nous citerons les articles relatifs à : *La Mésangère*, *Lami* (Eugène), *Lance* (Adolphe), *Langlois* (Hyacinthe), *Lapointe* (Savinien), *Laporte* (Antoine), *Laprade* (Victor de), *Larchey* (Lorédan), *La Revellière-Lépeaux*, *La Rochefoucauld*, *Larroumet* (Gustave), *Lasalle* (Albert de), *Las Cases* (comte de), *La Sicotière* (de), *Lassailly* (Charles), *Lasserre* (Henri), *Lasteyrie* (F. et R. de), *Latouche* (Henri de), *Latour* (Antoine de), *Laurent* de l'Ardèche, *Laurent-Jan*, *Laurent-Pichat*, *Lautréamont*, *Lauzun* (duc de), *La Valette* (S. de), *Lavallée* (Théophile), *Lavater*, *Lavedan* (Henri), *Laviron* (Gabriel), *Lavisse*, *Leber*, *Lebeuf* (l'abbé), *Leclercq* (Théodore), *Lecomte* (Henry), *Leconte de Lisle*, *Lecoy de la Marche*, *Lefeuve* (Charles), *Lefèvre* (André), à la *Légende d'Ulenspiegel*, *Legouvé* (Ernest et Gabriel), *Lemaître* (Jules), *Lemercier de Neuville*, etc.

— Le Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy. *Paris, chez la veuve Jean-Baptiste Coignard et chez Jean-Baptiste Coignard*, M.DC.LXXXXIV, 2 vol. gr. in-8.

Reproduction en *fac-simile* de la première édition de ce dictionnaire en vente à *Lille, chez Gustave Leleu, libraire, 11, rue Neuve* (25 fr. les 2 vol.)

Publications de luxe.

Chez H. Floury :

— Gustave Flaubert. — Mémoires d'un fou, roman. Avec un portrait gravé à l'eau forte par Nargeot. Gr. in-8.

Edition tirée à 100 exemplaires numérotés dont 50 seulement mis dans le commerce.

Publications diverses.

— Alfred Rambaud, membre de l'Institut.— Histoire de la civilisation contemporaine en France. Sixième édition, entièrement refondue et mise à jour jusqu'en 1900. *Paris, Armand Colin*, in-18 (5 fr.).

— Frantz Funck-Brentano. — L'Affaire du Collier, d'après de nouveaux documents recueillis en partie par A. Begis. Avec 12 planches hors texte. *Paris, Hachette et Cie*. in-16 (3 fr. 50).

— Emile Gebhart, membre de l'Institut. — Conteurs florentins au moyen-âge. *Paris, Hachette et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

— Léonce Pingaud. — Bernadotte. Napoléon et les Bourbons (1797-1844). Avec portrait. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8 (7 fr. 50).

— Les Mystifications de Caillot-Duval, choix de ses lettres les plus amusantes avec les réponses de ses victimes. Nouvelle édition complètement remaniée par Lorédan Larchey. *Paris, H. Daragon*, in-18.

Tiré à 375 exemplaires numérotés et signés, savoir : nos 1 à 350, sur alfa vergé, (4 fr.); 10 ex. sur pap. de Hollande (P à Y) à 6 fr.; 5 ex. sur pap. de Chine (K à O) à 8 fr.; et 10 ex. sur pap. du Japon (A à J) à 10 fr.

— Paul Hervieu, de l'Académie française. — La Course du flambeau, comédie en 4 actes, en prose, représentée au Théâtre du Vaudeville, le 17 avril 1901. *Paris, Alphonse Lemerre*, in-18 (3 fr.).

Il a été tiré, en outre, 20 ex. sur pap. de Hollande (7 fr.); 10 ex. sur pap. de Chine (15 fr.) et des ex. sur pap. du Japon (20 fr.).

— J.-K. Huysmans. — Sainte Lydwine de Schiedam. *Paris, P.-V. Stock*, in-8.

Edition tirée à 10 ex. sur pap. de Chine (nos 1 à 10) à 50 fr.; 80 ex. sur pap. de Hollande (nos 11 à 90) à 30 fr. et à 1,150 ex. sur pap. ordinaire (nos 91 à 1240) à 10 fr. Une édition in-16 est annoncée pour paraître le 3 juin (3 fr. 50). De cette édition, il sera tiré 60 ex. sur papier de Hollande (15 fr.).

— André Le Breton, professeur de littérature française à l'Université de Bordeaux. — Le Roman français au dix-neuvième siècle avant Balzac. *Paris, Société française d'imprimerie et de librairie*, in-18 (3 fr. 50).

— Victor du Bled. — La Société française du XVIe au XXe siècle. Deuxième série. Les Prédicateurs. Le cardinal de Retz. La Famille de Mazarin. Le salon de Mademoiselle de Scudéry. Les Amis de Madame de Sévigné. Modes et costumes. *Paris, Perrin et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

— Marius Sepet. — Origines catholiques du théâtre moderne. Les Drames liturgiques et les Jeux scolaires. Les Mystères. Les Origines de la comédie au moyen âge. La Renaissance. *Paris, P. Lethielleux*, in-8 (8 fr.).

— Virgile Josz. — Fragonard. Mœurs du XVIIIe siècle. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 7 ex. numér. sur pap. de Hollande.

— Henri de Régnier. — Figures et caractères. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 5 ex. sur pap. du Japon (nos 1 à 5), 5 ex. sur pap. de Chine (nos 6 à 10) et 29 ex. sur pap. de Hollande (nos 11 à 39).

— Meilhac et Halévy, de l'Académie française. — Théâtre. Tome V contenant : Le Réveillon. Les Brebis de Panurge. Toto chez Tata. La Périchole. La clé de Métella. Le Brésilien. *Paris, Calmann-Lévy*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 50 ex. sur pap. de Hollande (12 fr. 50) et 25 ex. sur pap. de Chine (20 fr.).

Publications sous presse

Chez Conquet (L. Carteret et Cie, succrs) :

— Ernest Renan. — Le Broyeur de lin. Avec préface des Souvenirs d'enfance et de jeunesse. Illustré de vingt-sept eaux-fortes originales par Ed. Rudaux. In-8 cavalier.

Il sera tiré 300 ex., savoir : nos 1 à 80, sur pap. du Japon ou pap. vélin, avec 3 états des planches (*souscrits*) ; nos 31 à 100, sur pap. du Japon ou pap. vélin du Marais, avec 2 états des planches (150 fr.) ; nos 101 à 150, sur pap. du Japon, avec 1 état des planches (100 fr.) et nos 151 à 300, sur pap. vélin du Marais (75 fr.).

Annoncé pour paraître en juin.

Chez Henri Leclerc :

— Maurice Tourneux. — Marie-Antoinette devant l'Histoire. Essai bibliographique. Seconde édition revue, très augmentée et ornée de gravures. In-4.

Annoncé pour paraître fin mai.

UN LIVRE RARISSIME

SUR

MOLIÈRE

M. Georges Monval vient de faire réimprimer une pièce de toute rareté puisque l'on n'en connaît, paraît-il, qu'un seul exemplaire : *La Descente de l'âme de Molière dans les Champs Elizées*. Ce précieux livre, le fervent moliériste l'a acquis, il y a quelques années déjà, à la vente de la bibliothèque dramatique de feu M. le baron Taylor, faite par les soins de la librairie Techener, le 8 décembre 1893, pour la Bibliothèque de la Comédie-Française. M. Georges Monval, dans une notice qui précède la réimpression de l'opuscule, que l'on croyait à jamais perdu, constate qu'il « n'a jamais été cité ni même signalé pendant près de deux siècles » et « qu'il en est fait mention pour la première fois, en 1844, dans le tome V, 1re partie (Ecrits relatifs au théâtre), de la bibliothèque dramatique de M. de Soleinne ».

Vainement Paul Lacroix, qui avait rédigé le catalogue Soleinne, chercha-t-il plus tard *La Descente de l'âme de Molière dans les Champs Elizées;* quand il l'avait cataloguée, il n'en avait point soupçonné la rareté et par conséquent il n'avait point songé soit à en prendre copie soit à l'acquérir. Ce fut M. Monval qui eut la joie de retrouver cette pièce rarissime : en bibliothécaire prévoyant, en admirateur de tout ce qui concerne son grand homme, il a voulu mettre désormais le texte de cette facétie satirique à l'abri d'une perte quelconque, vol ou incendie; et c'est pour cette raison qu'il l'a réim-

primée, en ayant bien soin de joindre à cette réimpression des notes précises comme celles qu'il est accoutumé de rédiger. Grâce à notre érudit collaborateur qui a bien voulu nous en confier le cliché, nous reproduisons ci-contre en fac-simile le titre original de cet opuscule imprimé à Lyon.

Paul Lacroix et d'autres bibliographes ont attribué la paternité de *La Descente de l'âme de Molière dans les Champs Elizées* à Dorimond, auteur et acteur. M. Georges Monval, qui est l'homme le plus compétent en ce qui touche l'histoire du théâtre au XVIIe siècle, combat cette attribution. D'après lui, Dorimond ne pouvait être l'auteur de cette pièce « par la raison bien simple, écrit-il, qu'il était mort depuis plus de quatre ans quand parut le petit volume où Dorimond figure d'ailleurs parmi les ombres ». « Sa veuve, Marie Dumon était, ajoute-t-il, dès 1670, devenue Mme Auzillon par son mariage avec le guidon de la Compagnie du prévôt de l'Ile de France, Pierre Auzillon ».

M. Monval se demande, du reste, s'il est bien nécessaire « de chercher le nom d'un poète qui ne craint pas d'écrire ce vers cacophonique :

Mais lui voyant porter un même casque qu'eux,

et qui, souvent obscur ou inintelligible, ne se donne pas toujours la peine de rimer. »

Pour la mémoire du poète, il est évidemment charitable de ne pas livrer son nom à la postérité ; il serait néanmoins intéressant de le connaître.

G. V.

DESCENTE
DE L'AME
DE MOLIERE
DANS
LES CHAMPS ELIZE'ES.

A LYON,

Chez ANTOINE JULLIERON
ſeul Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy,
du Clergé, & de la Ville.

M. DC. LXXIV.

Avec Permiſſion.

SUPPLÉMENT AU SANTOLIANA

(Fin)

XII. — PIÈCES RELATIVES A SANTEUL

Lettre de Claude de Santeul au P. Gourreau, au sujet de la mythologie.

On sait le débat qui s'est élevé au XVIIe siècle au sujet de l'usage de la mythologie dans la poésie moderne. Notre Victorin publia lui-même à cette occasion, en 1670, une pièce intitulée : *Ad Illustrissimum Virum D. P. Bellevraeum pro defensione fabularum* (1). L'occasion de ce débat avait été un discours latin adressé à Santeul par le P. Gourreau sous ce titre : *In fabularum fautores* (2). Ici encore Claude de Santeul était opposé à son frère de Saint-Victor, ainsi qu'on en peut juger par la lettre suivante écrite au P. Gourreau.

Monsieur,

Vous me faites beaucoup d'honneur de me montrer la pièce que vous avez faite contre les fables, et je voudrais l'avoir vue plus tôt pour en profiter. Je suis ravi de voir que nous nous sommes presque rencontrés dans les mêmes sentiments pour combattre ces erreurs, mais je crois que vous enchérissez sur moi. Je m'en vas lire votre pièce avec joie, mais comme je ne sais votre adresse, je vous prie de

(1) Elle a été reproduite dans les *Santolii opera*, t. II, p. 161-176. Le grand Corneille a imité en vers français cette composition, et l'on n'a pas oublié l'intéressante communication faite à ce propos par M. le chanoine Tougard au *Bulletin du Bibliophile*, en 1892.

(2) Elle se trouve dans le ms. fr. 24,083, f° 215-218, à l'année 1669. Tout d'abord le P. Gourreau en avait soumis le projet à l'approbation de Claude de Santeul (ibid. f° 164 et 165).

l'envoyer quérir quand vous en aurez affaire. On ne peut pas s'exercer sur une plus belle matière ; il faut détromper les gens des bagatelles dont ils gâtent plutôt la poésie qu'ils ne l'embellisent. Je ne sais pas pourquoi mon frère s'attribue ma pièce, car je vous assure qu'il n'y a pas pris plus de part que moi dans les siennes lorsqu'il me les montre. Comme il y avait longtemps que je n'avais fait de vers, j'ai consulté quelques-uns de mes amis pour examiner les miens, et mon frère joint avec M. Perrier, n'a pas touché à quatre ou cinq vers, encore je vous puis dire que j'aurais peut-être aussi bien fait d'y laisser ceux qui y étaient. Je ne suis pas d'humeur à m'attribuer les ouvrages de personne, et à peine voudrais-je m'attribuer les miens propres, mais il faut empêcher qn'un autre ne s'attribue ce qui ne lui appartient nullement. Mon frère même, pour s'attribuer ma pièce, l'a voulu réformer et l'a fait imprimer à sa fantaisie, ce qu'il n'a pas dû faire, puisqu'il n'a pas de droit sur l'ouvrage d'autrui. *Improbe facit*, dit un ancien, *qui in alieno libro ingeniosus est.* Mais il faut se mettre au-dessus de cela, et comme je ne dois pas travailler pour la gloire, il me doit peu importer si un autre pille mon ouvrage, pourvu que la gloire en retourne à la vérité. Je crois que mon frère se pique trop de poésie et que cela dissipe beaucoup l'esprit de religion. Je ne sais quelle vanité la poésie inspire et je crois qu'il devrait modérer son génie qui l'emporte trop. Je l'aime et je voudrais qu'il s'occupât à de meilleures choses, mais il est difficile de le réduire. Il est certain qu'il vous craint et qu'il vous estime, comme il me l'a souvent avoué. Je vous prie de prier beaucoup Dieu pour lui, qu'il lui renouvelle les sentiments de sa vocation religieuse et qu'il nous convertisse tous deux. Je vous demande aussi, Monsieur, votre amitié, que j'estime extrêmement, vous assurant que je suis à vous avec toute l'estime et l'affection dont je suis capable.

CLAUDE SANTEUL.

Au dos : Pour Monsieur Gourreau
Prieur de Villiers-le-Bel (1)

(1) Nationale, fr. 24,083, f° 240, autographe, sauf la signature qui a été ajoutée de la main du destinataire.

Lettre du P. Commire, jésuite, au P. Aubereau, chanoine régulier de Sainte-Geneviève (1).

J'avais commencé à vous écrire, mon très révérend et très cher Père, lorsque votre paquet m'a été rendu, et je vous priais de ne songer plus à une affaire de bibus qui nous jetterait dans de nouvelles brouilleries. Je m'en déporte entièrement. Vous savez que je n'ai fait des vers qu'à votre sollicitation (2). M. de Santeuil en eût pu disposer s'il s'y fût pris d'une autre manière. Au reste, comme je ne suis point vindicatif, la chose demeurera secrète entre nous, pourvu qu'il ne la publie pas. Je vous prie de l'assurer que je l'honore et l'estime autant que jamais et qu'il ne tiendra qu'à lui que nous ne soyons amis. Je suis, mon très révérend Père, de toute mon âme, votre très humble et très obéissant serviteur (3).

COMMIRE J.

PARIS VENGÉ

Satire contre la dernière pièce intitulée *Santolius Burgundus* (4).

Il est donc vrai, Santeuil, pour échauffer ta veine,
Tu n'auras plus recours aux eaux de l'Hippocrène ;
Tu vas à plein godet, d'un breuvage meilleur
Rallumer dans ton sein ta première fureur.
De ses vins délicats la féconde Bourgogne
T'offre encor largement de quoi rougir ta trogne.
La Seine en remettra le dépôt sur nos bords,
Et ses Nymphes verront ta joie et tes transports.

(1) Cette lettre se rapporte au démêlé de Santeul avec les jésuites, exposé tout au long dans le *Santoliana*, p. 168 à 216. Voir aussi le P. Chérot, op. cit. p. 149 et suiv.

(2) Voir le *Santoliana*,, p. 215 et 216.

(3) Nationale, fr. 24980, f° 249.

(4) Nationale, fr. 24980, f° 266. Le *Santolius Burgundus*, daté de juillet 1697, était un remerciement adressé aux Etats de Bourgogne qui avaient fait cadeau au poète de plusieurs feuillettes d'excellent vin. Voir dans les *Santolii opera*, t. I, p. 322, seq.

Mais on dit que tout plein de ton orgueil extrême,
En célébrant Dijon tu t'applaudis toi-même,
Et crois à ton esprit devoir uniquement
Le politique honneur qu'aujourd'hui l'on te rend.
Va, ne te flatte point d'un pareil avantage :
Ce n'est pas à tes vers que l'on rend cet hommage.
Un plus sage écrivain serait moins fortuné.
La vertu, le savoir dont un homme est orné
N'attire pas des grands les bienfaits et l'estime.
Pour leur plaire il ne faut qu'être né pantomime, (1)
Dissiper leurs chagrins, essuyer leurs mépris,
Recevoir un soufflet (2) comme on fait un souris ;
Ce n'est qu'en leur servant de risée et de fable
Qu'un poète se voit admis jusqu'à leur table.
On n'y demande plus de ces sages auteurs
Qui par de beaux discours savent polir les mœurs ;
Les doctes entretiens n'y sont plus à la mode.
Le mauvais goût du temps suit une autre méthode :
On ne cherche qu'à rire, et quiconque est bouffon,
Est sûr de l'emporter sur Homère et Platon.

(1) Cette idée est le fond de la satire de Gacon, dans *le Poète sans fard* (Libreville, 1698, in-12, p. 156).

Santeul n'était pas fou, mais il feignait de l'être,
Et quoique en poésie il fût un savant maître,
Sans cette fiction, jamais son beau latin
N'aurait eu chez les grands un si charmant destin.
Ce fut par cet endroit que comblé de caresses,
Il se vit recherché des princes, des princesses,
Et que souvent admis à leurs fameux banquets,
Il but du vrai champagne et mangea des bons mets.
Auprès d'une princesse il était si salope,
Qu'aisément on l'eût pris pour ce vilain cyclope
Qu'on peint avec Vénus dans un même tableau,
Afin de rendre aux yeux le contraste plus beau.

(2) Allusion au soufflet que la duchesse de Bourbon donna à Santeul et qui fut pour le poète l'occasion de la pièce qui se lit dans ses œuvres (t. I, p. 52 : *Poeta in rure Cantilliaco a duce Borbonia multatus ob ejus laudes praetermissas.*

Voilà, fier Victorin (3), une image légère
Des qualités qu'il faut pour avoir l'heur de plaire.
Je veux bien qu'à parler le langage romain,
Tu ne sois surpassé d'aucun autre écrivain ;
J'accorde volontiers que sans ordre et sans suite,
On trouve dans tes vers un solide mérite,
Et que sans le secours de quelque ami zélé,
Tout y soit élégant, pur, nombreux et réglé,
Qu'on y trouve partout du sel et des pensées
Qu'aux yeux de tes lecteurs tu n'as point retracées ;
Mais, dis-moi, dans ce siècle ignoraut et pervers,
Connait-on l'excellence et le prix des beaux vers ?
L'expresssion hardie et le tour poétique
Affadissent le goût d'un siècle prosaïque ;
On n'examine plus l'ordre et l'égalité
D'un poème parfait où règne l'unité ;
L'esprit ne veut plus rien qui l'attache et le gêne,
A-t-on lu trente vers, on baille, on perd haleine,
On ne reconnaît plus le sublime et le grand
Que dans un vaudeville obscène et médisant,
Où l'honneur du beau sexe en proie à l'imposture
De mille esprits gâtés est l'unique pâture.
Tel est l'esprit du siècle, et tu crois, Victorin,
Qu'à la cour on s'amuse à lire ton latin,
Qu'ignorant en français la belle poésie,
Dans un autre langage on goûte son génie (1)?

(1) On se rappelle que Santeul appartenait à l'abbaye de Saint-Victor.

(2) Gacon dit a peu près de même *(ibid.)* :

Ce n'était pas le don de la langue latine
Qui pouvait réparer le défaut de sa mine :
Une langue étrangère a-t-elle des appas
Pour tant de courtisans qui ne l'entendent pas ?
En effet aujourd'hui les grands seigneurs de France
Se font un point d'honneur d'une crasse ignorance,
Se livrent aux plaisirs et goûtent mieux le vin
Que toutes les douceurs du langage latin...

Ne te trompes-tu point, trop crédule Santeuil ?
Les grands ne donnent point, ils vendent leur accueil.
Mais combien d'écrivains peu touchés de la gloire
S'immolent au plaisir de manger et de boire,
Et pensent sottement que leurs vers admirés
Produisent les faveurs dont ils sont honorés.
Tout beau, dira quelqu'un, garde plus de mesure,
Ne pousse pas si loin les traits de la censure :
Il est plus d'un poète heureux, accrédité (1),
Qui ne doit qu'à ses vers ce qu'il a mérité.
Je conviens qu'il en est d'un mérite sublime
Qui savent accorder la raison et la rime.
Mais sans trop pénétrer dans les lieux souterrains
Où leur adroit génie a caché ses desseins,
Apprends que leurs écrits languiraient (2) sans salaire
Si l'intrigue n'eût fait ce qu'ils n'avaient su faire.
Toi-même, on te verrait, à la porte des grands,
Mis avec ton latin au nombre des pédants
Et renvoyé chez toi brusquement par un suisse,
Si ton esprit bouffon ne t'était pas propice :
C'est à lui que tu dois les vains titres d'honneur
Qu'on donne au Victorin, et non pas à l'auteur.
Ne va donc plus monter sur le cheval Pégase,
Plein d'orgueil et de vin, chanter avec emphase
Que tu n'estimes plus Paris ni ses beautés,
Que Dijon est pour toi la reine des cités
Depuis que prodiguant sa céleste ambroisie,
Elle a de huit tonneaux payé ta poésie.
Tu connais mal Dijon : sourde à tous tes écrits,
Elle les eût encor moins payés que Paris,

(1) Le ms. porte *au redité*, ce qui nous paraît offrir aucun sens.
(2) Ms. : languiront.

Si pour récompenser le bouffon d'un grand prince,
Elle n'eût emprunté la main d'une province.
A tant de beaux esprits (1) qu'elle porte en son sein,
Offrit-t-elle jamais un seul muids de son vin ?
Quels honneurs, quels présents en reçut La Monnoye (2),
Pour qui le Dieu des vers tous ses trésors déploie ?
Dumay (3), que jadis Rome eût couvert de lauriers,
Vit-il jamais Dijon enrichir ses celliers ?
Et quel entre tous ceux que la Bourgogne étale,
Sentit jamais l'effet de sa main libérale ?
Pourquoi donc te flatter qu'insensible pour eux,
Son cœur soit pour toi seul bienfaisant, généreux ?
D'insectes affamés l'horrible pépinière,
Tu la nommes des arts la docte nourricière ;
Elle qui peut compter, même parmi les siens
Presque autant d'exacteurs qu'elle a de citoyens,
Dans tes nouveaux écrits est l'émule de Rome,
Et toi, plus que Virgile y parais un grand homme.
Si tu manquais pourtant de crédit et d'appui,
Avec cet air hautain que tu prends aujourd'hui,
Ton superbe Apollon, que l'exacteur méprise,
Pourrait revoir Paris sans chausse et sans chemise ;
Alors le Victorin languissant et transi
Pourrait-il méconnaître et Pomponne et Fourcy (4) ?
Si tu voulais compter en buveur équitable
Le nectar que Bacchus te versait à leur table,

(1) La plupart des lettrés dijonnais composèrent des pièces sur la mort de Santeul. Voir le *Funus Santolinum*.

(2) Bernard de la Monnoye fut l'un des correspondants de Santeul. Il est connu surtout pour ses *Noels borguignons*.

(3) Pierre Dumay, conseiller au Parlement de Bourgogne, était fort prisé de La Monnoye pour ses poésies latines ; il est aussi l'un des auteurs du *Virgile virai en borguignon*.

(4) Il y a une pièce de Santeul (*Operum*, t. I, p. 44) adressée à Henri de Fourcy, prévôt des marchands, en 1687.

Tu verrais qu'en chantant et Paris et ses eaux (1),
Le moindre de tes vers te valait deux tonneaux.
Mais tu changes bientôt d'esprit et de méthode ;
Au gré de l'intérêt ton âme s'accommode,
Tu crois plaire à Pomponne en célébrant Arnauld (2),
Ta muse à le louer réussit comme il faut.
On va de l'épitaphe orner son mausolée.
La vertu de sa perte y paraît désolée,
Mais la troupe d'Ignace en murmure et s'en plaint ;
Ton cœur intéressé qui l'adore et la craint,
Devenu tout à coup à lui-même contraire,
Cherche en se rétractant le secret de lui plaire.
De pareils écrivains Paris fait peu de cas ;
Où la candeur n'est point, le mérite n'est pas.
Que servent ces beaux vers dont la vaine structure
N'offre à nos yeux déçus qu'orgueil et qu'imposture ?
Un artisan sincère est dans cet univers
Plus utile cent fois qu'un sot faiseur de vers,
Qui, plein d'un faux brillant et vide de sagesse,
Veut vendre au poids de l'or sa poétique ivresse,
N'avoir d'autre talent que de versifier,
Et plus fier cependant que le Tarquin R...,
S'estimer le héros de la littérature,
Et marquer cet air vain dans toute sa figure,
En moderne P..... de son siècle entêté,
Mesurer sur son goût toute l'antiquité,
Et des héros du temps nous présentant l'image,
Lui-même se placer le premier dans l'ouvrage,

(1) Santeul avait composé des inscriptions pour les fontaines de Paris, et il recevait un traitement comme poète officiel de la ville.

(2) C'est une épitaphe en l'honneur d'Arnauld, oncle de Pomponne, qui fut l'occasion du démêlé de Santeul avec les jésuites.

Ou fier, extravagant, ainsi que Richelet (1),
Dans un mauvais recueil encenser son portrait,
Et cuistre dans Paris enseignant la grammaire,
Se plaindre qu'on n'a point de part au ministère,
Du public indigné contre ces faux esprits,
C'est attirer sur soi la haine et le mépris.
Garde-toi d'imiter ces auteurs insipides,
Digne[s] d'accompagner l'auteur des Héraclides (2).
Sans art et sans génie, ils n'ont rien de Santeuil
Que le fond malheureux d'un ridicule orgueil.
Sois plus qu'eux désormais et sincère et modeste ;
Pour acquérir ce bien, néglige tout le reste,
Et sache que malgré l'injustice des temps,
Le savoir porte en soi le loyer (3) des savants.
Ainsi quand pour du vin ton âme mercenaire,
S'arme contre Paris d'une avare colère,
Des vers qu'en sa faveur ton génie a produits,
Victorin, pour jamais tu perds les plus doux fruits.

XIII. — EPITAPHES SUR M. DE SANTEUIL

Dum nimio vini demens se proluit haustu
Santolius, latices ridet et Æonios,
Non potuit Phœbus temulentum ferre poetam :
« Phœbeos potus siccine spernis », ait?
Mox lethale hominis contorsit in ilia telum ;
« Pro vino Stygias nunc bibe, dixit, aquas. »

—

Per quem templa vocant meliori carmine Divos,
Quo stetit assertor veri, verumque perosa
Impia gens prostrata jacet, post fata timendus,

(1) Richelet avait placé son portrait gravé en tête du recueil intitulé les *Plus belles lettres des meilleurs auteurs françois*, Lyon, 1689, in-12.
(2) Un certain de Brie fit jouer, en 1695, une tragédie des *Héraclides*, qu'il n'imprima point ; une autre tragédie des *Héraclides* fut donnée par Danchet, mais seulement en 1719,
(3) Le *loyer*, le salaire, la récompense.

Arnaldi cineres placida tellure repostos
Videbat victor, bello spoliisque superbus
Ecce triumphato cecidit Santolius hoste.

—

EPITAPHIUM
SANTOLII TUMULO INSCRIBENDUM

Hic jacet F. Joan-Bapt. de Santeuil (1),
Hujus abbatiæ canonicus subdiaconus (2),
Qui sacros hymnos piis æque ac politis versibus
Ad usum Ecclesiæ concinnavit.
Obiit die 5ª Aug. an. 1697, ætatis suæ 66º

D. DE BOURGES (1) fecit (2).

XIV. — UN PROCÈS DANS LA FAMILLE SANTEUL

Entre Agnès de Santeuil, veuve d'André Coquebert, vivant écuyer conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, Charles de Santeuil l'aîné, bourgeois de Paris, tant pour eux que pour les autres enfants de défuut Denis de Santeuil, demandeurs aux fins des lettres de Committimus et requête présentée à la Cour et exploit d'assignation en conséquence des 9 février, 7 et 9 mars mil sept cent neuf, ladᵉ requête tendante à ce que les défendenrs ci-après

(1) Santeul était habituellement appelé Jean-Baptiste ; mais le *Santoliana* (p. 3) nous apprend qu'au baptême il avait reçu seulement le nom de Jean.

(2) Santeul n'était donc pas prêtre.

(3) De Bourges, docteur de Sorbonne, était supérieur de l'abbaye de Saint-Victor. Il avait été autrefois chargé avec Santeul de réformer les hymnes en usage dans cette maison.

(4) Nationale, fr. 24980, fᵒˢ 230 et 231. Notre manuscrit permet de faire sur les pièces imprimées différentes corrections. Par exemple, dans la pièce funèbre composée par N. Tavernier (*Santolii operum*, t. III, p. 154), au vers 1, au lieu de *Heu Santoliadem, hospes*, il faut lire : *Hic Santoliaden, hospes ;* au vers 5, au lieu de *Non est heu*, lisez *Non est hic ;* au vers 6, au lieu de *Cælituum*, lisez *Cælitum* ; au vers 25, pour *multiferas*, lisez *multisonas* (fº 282). Dans l'épitaphe imprimée, page 171, ligne 3, au lieu de *quieverunt*, lisez *Molinistæ quieverunt ;* ligne 4, au lieu de *errorum*, lisez *erronum ;* ligne 8, au lieu de *devota est*, lisez *devorata est ;* ligne 9, au lieu de *Hic jacet*, lisez *quid plura ? hic jacet ;* page 172, ligne 3, au lieu de *Deliciæ vivorum et terror impiorum*, lisez *spes Portu-Regiensium, metus Jesuitarum* (fº 282).

nommés fussent assignés pour voir dire que les demandeurs et leurs descendants seraient maintenus en jouissance de la chapelle appelée la chapelle Saint-Denis délaissée et transportée à leurs ancêtres par les précédents marguilliers de l'église et paroisse St Leu et St Gilles par contrat du 1er mars mil six cent seize, avec défenses auxdits défendeurs et à tous autres de continuer de faire exécuter la nouvelle fondation en lad[e] chapelle le jour saint Denis suivant qu'ils se sont ingérés de le faire l'année mil sept cent six et celle de 1707 et 1708 au préjudice de l'opposition des demandeurs du 30 septembre audit an 1707, et d'y faire à l'avenir aucune novation sus telles peines qu'il appartiendra, et pour l'avoir fait, qu'ils seraient condamnés aux dommages intérêts des demandeurs et aux dépens, et défaillants, d'une part; et les curé et marguilliers en charge de l'œuvre fabrique de la paroisse St Leu St Gilles à Paris, défendeurs, d'autre part;

Et entre Nicolas et André de Santeuil, marchands bourgeois de Paris, Denis de Santeuil, abbé de Saint-Martin de Châteauroux et Catherine de Santeuil, tous enfants de défunt Henri de Santeuil, vivant ancien échevin de Paris, Magdeleine, Marie Anne et Augustin de Santeuil, capitaine au régiment de Normandie, enfants de défunt Jacques de Santeuil, vivant trésorier des fortifications de Grenoble, et Elisabeth Lescot, veuve de défunt Pierre de Santeuil, vivant marchand à Paris, demandeurs en requête par eux présentée à la cour le 3 juin 1709, à ce qu'ils fussent reçus parties intervenantes en la cause d'entre lesd. Agnès et Charles Santeuil, d'une part, et lesd. sieurs marguilliers de l'œuvre et fabrique St Leu et St Gilles de présent en charge, leur donner acte de ce que pour moyen d'intervention ils employaient leur requête et adhéraient aux conclusions prises par lesd. Agnès et Charles de Santeuil par requête et exploit des 7 et 9 mars dernier contre lesd. marguilliers, et en cas de contestation les condamner aux dépens, lesquels demandeurs reçus parties intervenantes par sentence de la cour par eux obtenue le 4 dud. mois de juin et aussi défaillants, d'une part, et lesd. curé et marguilliers, Agnès et Charles de Santeuil, défendeurs comparans, savoir lesd. curé et marguilliers par M[cs] Desnyau et Louis de Resmond leurs avocat et procureur, et lesd. Agnès et Charles de Santeuil, défaillants;

Et encore entre lesdits Charles de Santeuil l'aîné, bourgeois de Paris, Agnès de Santeuil, veuve André Coquebert, sre du roi, Nicolas et André de Santeuil, marchands bourgeois de Paris, Denis de Santeuil, abbé de St Martin de Châteauroux, lesd. Nicolas, André, Denis et Catherine de Santeuil, enfants d'Henri de Santeuil vivant ancien échevin de Paris, Madeleine, Marie Anne et Augustin de Santeuil, capitaine au régiment de Normandie, enfants de Jacques de Santeuil, vivant trésorier des fortifications du Dauphiné, et Elisabeth Lescot, veuve de Pierre de Santeuil, vivant marchand bourgeois de Paris, demandeurs en requête par eux présentée à la cour le 8 juin 1709 et exploit d'assignation donnée en conséquence à Claude de Santeuil, défendeur ci-après nommé, lad. requête employée pour répliquer aux défenses desd. sieurs curé et marguilliers, et qu'il leur fût permis de faire assigner lesd. Claude de Santeuil faisant pour ses frères et autres adhérents, pour voir dire que les conclusions que les demandeurs ont prises contre lesd. sieurs curé et marguilliers par leur requête et exploit des 7 et 9 mars dernier afin d'être maintenus dans la jouissance paisible de la chapelle dite de saint Denis en la paroisse St Leu St Gilles, et faisant cesser la nouvelle prétendue fondation d'une partie du service divin que lesd. marguilliers y veulent faire célébrer le jour et fête de St Denis, leur seront adjugées et ce sans avoir égard aux consentements irréguliers dud. Claude de Santeuil et ses adhérens avec qui la sentence serait déclarée commune et lesd. curé et marguilliers et led. Claude de Santeuil et ses frères et sœurs et adhérents condamnés en tous dépens dommages et intérêts, et défaillants d'une part, et led. Claude de Santeuil conseiller du roi et de l'hôtel de cette ville de Paris, défendeur, qui a dit que la demande n'est autre chose que l'ouvrage dudit Nicolas de Santeuil, que le défendeur ayant autant de droit que les demandeurs dans le droit de la chapelle Saint-Denis fondée dans la paroisse St Leu St Gilles et ayant en même temps une connaissance parfaite que de faire reposer le Très Saint Sacrement de l'autel à la procession qui se fait le jour de saint Denis en lad. église lors du salut sur l'autel de lad. chapelle Saint-Denis, ce n'est point donner atteinte au droit de chapelle qu'ont tous les descendants des sieurs et dames de Santeuil dénommés en l'acte de concession de 1616, le défendeur croirait à son égard manquer de respect et de piété s'il s'opposait

comme les demandeurs, ou plutôt comme led. Nicolas de Santeuil (car aucun d'eux n'est peut-être jamais venu et n'a jamais connu lade chapelle) à l'intention de la personne qui a fondé le salut dud. jour saint Denis, ainsi aux protestations que fait le défendeur de conserver en toutes autres causes le droit de lad. chapelle, il soutenait que les demandeurs ont tort de lui faire un procès et qu'ils doivent être déboutés de leur demande, comparant par Mes Gondouin et Roux, ses avocat et procureur, d'autre part ;

Et encore entre dame Marie de Santeuil, veuve de Mre De Fita conseiller du roi, lieutenant criminel de la prévôté de Paris, et...., marquis d'Haronval à cause de dame Marie Defita son épouse, demandeurs en requête par eux présentée à la cour le 15 juillet 1709 à ce qu'ils fussent reçus partie intervenante, leur donner acte de ce que pour moyens d'intervention ils emploient lad. requête et adhéraient aux conclusions prises par lesd. Charles et dame Agnès de Santeuil par leur requête des 7 et 9 mars dernier, lesd. demandeurs reçus parties intervenantes par sentence de la cour par eux obtenue le 16 dud. mois de juillet et défaillants, d'une part, et lesd. curé et marguilliers de St Leu et St Gilles, Claude de Santeuil conseiller du roi et de l'hôtel de cette ville de Paris et lesd. Agnès et Charles de Santeuil, Nicolas et André de Santeuil et autres défendeurs comparants, savoir lesd. curé et marguilliers par Me Desnyau et de Resmond leurs avocat et procureur et lesd. Agnès Charles de Santeuil et autres, défaillants, d'autre part ;

Et encore entre lesd. curé et marguilliers demandeurs en requête par eux présentée à la cour le 22 juillet dernier à ce qu'acte leur fût donné de la déclaration qu'ils faisaient qu'il n'y a jamais eu de fondation par aucun acte public ni même sous signature privée du salut qui se doit chanter tous les ans le jour saint Denis en lad. église, mais seulement une délibération écrite sur leur registre en date du 3 octobre 1706, par laquelle les demandeurs sont autorisés par l'assemblée des anciens pour passer l'acte de fondation dud. salut lorsqu'ils en seront requis moyennant la somme de 500 livres, attendant laquelle réquisition ils ont touché ladite somme et ont commencé à exécuter la fondation deux fois seulement et une première fois de l'agrément de Charles et Nicolas de Santeuil, qu'à la vérité leurs prédécesseurs curé et marguil-

liers ont omis d'appeler lesdits Srs de Santeuil lors de lad. délibération, soit par oubli soit qu'ils n'aient pu s'imaginer que lesd. sieurs de Santeuil s'y opposeraient attendu qu'il n'y a rien qui les concernait, sinon que lors de la procession solennelle qui se fera ensuite dud. salut, le Saint Sacrement sera posé un moment sur l'autel de leur chapelle où il y aura deux cierges allumés, que néanmoins, voyant l'opposition desd. Charles et Nicolas de Santeuil qui seuls entreprennent cette affaire et qui prennent pour un trouble dans le droit de leur chapelle de Saint-Denis l'entrée du Saint Sacrement dans lad. chapelle pendant deux ou trois minutes chaque année, les demandeurs déclarent ne prétendre en aucune manière troubler la jouissance paisible desd. sieurs de Santeuil ni contester le droit qu'ils ont en lad. chapelle en qualité de descendants des défuntes dames Marguerite, Marie et Elisabeth Boucher auxquelles et à leur postérité lad. chapelle de St Denis a été concédée par contrat devant Pourcel et Denoncel (?) notaires, le 1er mars 1616, et que lorsqu'ils seront requis de passer le contrat de lad. fondation, ils offrent d'y appeler lesd. srs de Santeuil pour ne rien faire que de concert avec eux en leur présence de leur consentement, dont ils suppliaient la cour de leur donner acte et en conséquence les renvoyer de la demande contre eux formée et condamner les contestants aux dépens, comparans comme dessus, d'une part, et lesd. Agnès et Charles de Santeuil, Nicolas et André de Santeuil et autres, Dame de Fita et marquis d'Haronval et Claude de Santeuil deffendeurs comparant, lesd. Claude de Santeuil comme dessus, et les autres défaillans, d'autre part.

Sentence en la 2e Chambre, du lundi 5 août 1709.

La cour, parties comparantes ouyes , donne acte à la partie de Gondouyn des déclarations et consentement portés par la requête des parties de Denyau du 22 juillet dernier; en conséquence et par vertu du congé donné contre les défaillants, les déboute de leur requête et les condamne aux dépens envers les parties de Denyau et Gondouyn, et soit signifié (1).

Du cinq août 1709.

(1) Archives Nationales, X3B, 1845.

Plusieurs membres de la famille Santeul figurant dans le document que nous venons de reproduire, nous croyons qu'on ne l'aura point lu sans intérêt. Peut-être pourra-t-il aider les érudits à établir la généalogie du poète de Saint-Victor. Un instant nous avions espéré en venir à bout ; mais nous avons dû y renoncer, tant la tâche nous a semblé difficile ! Voici du moins les résultats qui nous paraissent acquis.

1° D'après la pièce qu'on vient de lire, Claude de Santeuil, conseiller du roi et de l'Hôtel de Ville de Paris, ses frères et et autres adhérents, en 1709, ont eu pour adversaires : *a*) Agnès de Santeuil, veuve d'André Coquebert (nous savons par ailleurs que ce Coquebert était, en son vivant, seigneur de de Billancourt), Charles de Santeuil l'aîné, bourgeois de Paris, et les autres enfants de défunt Denis de Santeuil ; *b*) Nicolas et André (1), marchands, Denis, abbé de Saint-Martin de Châteauroux, et Catherine, enfants de *Henri* de Santeuil, ancien échevin ; *c*) Madeleine, Marie-Anne et Augustin, capitaine au régiment de Normandie, enfants de *Jacques* de Santeuil, en son vivant trésorier des fortifications de Grenoble ; *d*) Elisabeth Lescot, veuve de *Pierre* de Santeuil, marchand ; et enfin *e*) Marie de Santeuil, veuve de Mre de Fita, et Marie de Fita, sa fille. Ces différents personnages descendraient à des degrés divers de Marguerite, Marie et Elisabeth Boucher, qui vivaient en 1616.

2° Les *pièces originales* conservées au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale nous apprennent l'existence, en 1584, de Denis, Laurent et Claude Santeul, marchands, fils de défunt Claude Santeul et de Catherine Germain, laquelle était morte en 1593. De ces trois fils, *a*) Claude demeurait rue Saint-Denis, paroisse Saint-Leu et Saint-Gilles, en 1593 et en 1620 ; c'est lui qui paraît avoir été le père de notre poète et

(1) On trouve à la Bibliothèque Nationale (Tholsy, 91, f° 594) un Factum pour André de Santeul, marchand bourgeois de Paris, au nom et comme fondé de procuration de Pierre Couvay, marchand français à Lisbonne, demandeur en réclame contre les armateurs de Dunkerque, défendeurs s. l. n. d. (vers 1689).

de quatorze autres enfants (1); *b*) Laurent ne semble point avoir laissé de traces; *c*) Denis était marchand, rue Saint-Denis, en 1599 et 1603 : il était mort en 1616, année où sa veuve, *Marguerite Boucher*, agit comme tutrice de ses enfants mineurs (2).

Dans les mêmes *pièces originales*, nous voyons encore figurer, en 1602, Denise Santeul, veuve de Claude Pesme, marchand ; en 1604, Marie de Caen, veuve de Philibert de Santeul ; en 1625, Marie Santeul, veuve de Pierre Chevert (?), marchand; en 1638, Catherine Santeul, veuve de Gobelin, receveur des gabelles à Soissons ; en 1643, Claude Santeul, conseiller de la ville de Paris (sans doute le même qui, en 1657, est qualifié d'ancien échevin) ; en 1674, Louis de Santeul, capitaine au régiment du Languedoc; en 1676, Charles de Santeul, marchand, nommé pour recevoir les revenus des successions de Claude Santeul et *Madeleine Boucher*, ses père et mère ; en 1678, Claude Santeul, clerc du diocèse de Paris ; en 1680, Pierre de Santeul, chanoine de Saint-Thomas-du-Louvre et docteur en théologie (3); en 1700, Charles de Santeul, diacre du diocèse de Paris ; en 1704, Claude de Santeul, échevin, et en 1703, Marie-Agnès de Santeul, veuve de Jean-Pierre Trois-Dames, marchand.

(1) Un autre Claude de Santeul, qui demeurait sur la même paroisse, mais rue Bourg-l'Abbé, était mort en 1620, époque où *Marie Boucher*, sa veuve, apparaît comme tutrice de ses enfants mineurs : Guillaume Michel et Denise. Guillaume figure comme avocat, rue Bourg-l'Abbé, en 1623, et Michel, en 1638, est qualifié de trésorier de France et général des finances à Paris,

(2) Un autre Denis de Santeul, secrétaire de la chambre du roi, domicilié rue des Billettes, paroisse de Saint-Jean-en-Grève, en 1601, 1606 et 1607, et qui était mort en 1623, avait eu pour grand-père Pierre de Santeul, qui était sans doute le père du nommé Pierre de Santeul, marchand, dont la veuve, Jeanne Bonnard, apparaît en 1616 ; Denis de Santeul était fils de Nicolas de Santeul qui n'existait plus en 1601 et avait eu d'autres enfants, savoir : Augustin, avocat demeurant rue Geoffroy Langevin, paroisse Saint-Merry, Nicolas et Marie ; celle-ci est mentionnée en 1616, comme épouse de Nicolas Binette, avocat.

(3) Il fut reçu chanoine le 16 janvier 1679, et mourut le 22 mai 1704. Les frais de son enterrement furent payés par Messieurs de Bragelongne, ses cousins. (Archives Nationales, LL 541, f° 52 et LL 543 f°s 43 et 48).

3° J'ajoute qu'un document du 14 août 1681 (Archives nationales X³B 1608), montre Noël Leblond, curé de Saint-Leu et Saint-Gilles et Pierre Terlant exécuteurs testamentaires d'un certain Denis Santeul, qui ne semble point avoir eu d'enfants, mais seulement des neveux, savoir : ledit Terlant, procureur au parlement, et Augustin Gelles, huissier au Châtelet. Un autre document, du 30 janvier 1682 (ibid., X³B 1611), présente ce Denis Santeul comme ayant hérité de Marguerite Santeul, sa sœur (1).

Jal, dans son *Dictionnaire critique*, note, au 14 janvier 1646, le mariage de Denise, fille de Claude et sœur de Charles, Henri, Hugues et Pierre, et, par son père, nièce d'Agnès et de Catherine de Santeul. Le même auteur mentionne un acte de 1690 commun aux deux frères Augustin et Claude de Santeul, demeurant, le premier, rue Saint-Martin, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, et le second, qualifié de conseiller du roi, rue Bourg-L'abbé.

Berriat de Saint-Prix (dans ses *Œuvres complètes* de Boileau, Paris, t. IV, p. 492, n° 204) donne cet extrait des registres de Saint-Jacques-la-Boucherie : « L'an 1688 et le 29 janvier, j'ai marié J. B^te Santeul, marchand... Ont assisté Messieurs

(1) Quand il mourut, Denis de Santeul demeurait rue de Montmorency. Il demanda à être enterré dans l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, où reposaient déjà son père et sa mère. Son testament, du 12 juillet 1677, modifié par un codicile du 12 mai 1679, est conservé aux Archives Nationales. Il fit de nombreuses donations aux hôpitaux, aux couvents, etc., et stipula un legs en faveur du curé de Saint-Leu et Saint-Gilles à la charge de fonder une école de garçons. Dans son testament, il parle de ses neveux Terlant et Gelle, de sa nièce Legalice et des enfants de sa nièce Pront (Archives, Y, 25, f° 250). Denis de Santeul, avait une autre sœur, nommée Marie, épouse de Mahieu, procureur au Châtelet, morte vers le 15 septembre 1674, dont le fils unique, Martin Mahieu, avocat, était décédé le 14 octobre 1672. Celui-ci ayant, par testament, laissé du bien à Anne Quignon, dame Buray, sa parente du côté paternel, il en résulta un procès qui fut poursuivi par les héritiers de Marie de Santeul. De là un *Factum pour le sieur Denis Santeul, Mre Pierre Terlant, Marie Terlant, femme de Gilles Legalis, trésorier de France en la généralité de Poitiers, Catherine Terlant, femme de François de Préfontaine et Augustin Gelles, huissier audiencier au Châtelet de Paris, légataires universels de dame Marie Santeul* (Nationale, Thoisy, 215, f° 300).

Claude, Hugues, Charles et Augustin Santeul, ses frères... et *Jean-Baptiste Santeul*, religieux, oncle dudit contractant. »

Mais voici qui nous paraît moins certain :

D'après le *Santoliana*, la famille de notre poète était établie sur la paroisse Saint-Leu et Saint-Gilles, dont l'église avait le chœur orné des armes d'un de ses ancêtres : d'azur à une tête d'Argus d'or bordée de sable avec cent yeux. Dinouart raconte qu'un certain Nicolas de Santeul, président au bureau des finances de Paris et ensuite intendant de Beauvais pendant vingt ans, était frère de Claude de Santeul, riche marchand de fer de la rue Saint-Denis, lequel épousa Madeleine Boucher, dont il eut quinze enfants.. Quatre d'entre eux furent distingués par leur mérite : Claude, qui embrassa l'état ecclésiastique et s'adonna avec quelque succès à la poésie latine ; Jean, notre poète, chanoine de Saint-Victor, né le 12 mai 1630 et mort le 5 août 1697 ; Didier, qui fut avocat et mourut à vingt-cinq ans, et Charles, qui fut contrôleur général des fermes unies à Grenoble, puis trésorier et commissaire général des armées d'Italie.

La Bibliothèque Nationale (*Dossiers bleus*, 598) possède plusieurs esquisses de généalogie des Santeuil. L'une fait naître notre poète de Santeuil, échevin en..., et lui donne pour frères et sœurs : N... Santeuil, femme d'André Coquetier, secrétaire du roi, premier président en l'élection de Reims ; Claude de Santeuil, ecclésiastique ; N... Santeuil, échevin en... ; N... Santeuil, marié à Grenoble ; N... Santeuil, femme de Pasquier, lieutenant particulier au Châtelet.

Une autre mentionne un Jacques de Santeuil, trésorier des fortifications du Dauphiné et père de cinq enfants, dont Augustin de Santeuil du Mesnil, capitaine au régiment de la Feuillade et époux de Constance de Sirace, et Claude de Santeuil, qui épousa *Madeleine Boucher* et en eut huit enfants, parmi lesquels Agnès, femme de Coquebert, seigneur de Billancourt, Denise, femme de Claude Duchesne, avocat, Claude, Louis et Hugues. Celui aurait eu pour enfants Claude, qualifié d'ancien échevin, Jean-Baptiste, marchand, et Marie-Agnès, femme de Jean-Pierre Trois-Dames.

Une troisième fait descendre de Denis Santeuil, secrétaire du roi, Catherine de Santeuil (que nous avous rencontrée

plus haut, à l'année 1638), épouse de Guillaume Gobelin, dont elle a eu Nicolas, Jacques, Anne et Catherine Gobelin.

Enfin dans une quatrième, nous voyons que Philbert de Santeuil et Marie de Caen (dont nous avons parlé plus haut, à l'année 1604) ont eu neuf enfants, dont on cite seulement Pierre, époux de Françoise Picot, et Marie, femme de Pierre Deya, secrétaire du roi. De Pierre Santeuil et de Françoise Picot sont nés Claude, ancien échevin, mort en 1675, époux de *Madeleine Boucher* (1), et Marie, épouse de Jean Amyot. Or d'après un acte de baptême du 30 mars 1631 (de la paroisse de Saint-Brice-sous-Forêt, près de Montmorency), où elle figure comme marraine, Marie Santeuil, femme de Mre Jean Amyot, contrôleur général des décimes, demeurait rue Vieille-Monnaie, paroisse de Saint-Jacques-la-Boucherie.

CH. URBAIN.

(1) Claude de Santeul, habitait rue Saint-Denis, paroisse Saint-Leu et Saint-Gilles. Le 1er janvier 1673, étant fort âgé, il fit une substitution en faveur de son fils Pierre, marchand, et une autre, en faveur de Jacques, un autre de ses fils (Archives Nationales Y, 21, fos 269 et 270). — Charles et Louis de Santeul, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Denis, en la maison du Lion de pierre, paroisse Saint-Leu et Saint-Gilles, Claude de Santeul, clerc du diocèse de Paris, demeurant au cul de sac de la rue Saint-Dominique, chez M. de Santeul, trésorier de France en la généralité de Paris, son cousin, paroisse Saint-Jacques du Haut-pas; Jacques de Santeul demeurant avec lesd. Charles et Louis de Santeul, substituent tous leurs biens à Pierre de Santeul, leur frère, le 24 octobre 1676; mention de Henri de Santeul, leur frère aîné, ancien échevin, et de Claude Duchesne, avocat et d'André Coquebert, seigneur de Billancourt, premier président en l'élection de Reims, leurs beaux-frères (Ibid. Y, 24, fo 132).

LES LIVRES ET LES AUTOGRAPHES

A L'EXPOSITION DE L'ENFANT

A TRAVERS LES AGES

Au milieu des peintures, des bibelots précieux et des documents de toutes sortes réunis en ce moment au Petit Palais par les organisateurs de l'*Exposition de l'Enfance à travers les âges*, nous avons remarqué un certain nombre de livres et de manuscrits qu'il nous a paru intéressant de signaler à nos lecteurs.

La section d'économie sociale a formé un recueil d'ouvrages concernant l'enfance au double point de vue physique et moral. Cette bibliographie nouvelle, pour laquelle il a été établi un catalogue spécial, mentionne les travaux les plus remarquables et les plus typiques, anciens et actuels, de la France et de l'étranger, sur l'hygiène, l'éducation, l'assistance, la préservation morale et la législation.

Dans la section rétrospective de l'enseignement et de l'éducation se trouvent : une collection de livres de prix depuis 1729, une grammaire illustrée, une grammaire en vaudevilles par Simonnin, un catéchisme impérial.

Sous une vitrine consacrée à la mémoire du Prince Impérial, M. l'abbé Misset a rassemblé des devoirs de celui que l'on appelait alors familièrement « le petit Prince », un thème, une version latine, le verbe *aimer*, une carte de géographie de la France. Puis c'est un brouillon de lettre à « son cher papa » avec la réponse très simple et affectueuse de l'Empereur, un mot de l'écolier à son précepteur, un billet d'invitation à sa première communion (12 avril 1868), etc....

Plus loin, nous trouvons une page écrite et signée par Louis-Philippe pour autoriser l'emploi d'une somme de cent mille francs en réjouissances populaires à l'occasion de la naissance de son petit fils (1); des souhaits de bonne année écrits par le comte de Paris tout enfant; — une lettre de la baronne Daumesnil relative à la maison de la Légion d'Honneur; — un portrait de Maurice Sand, en bambin belliqueux, adroitement crayonné et annoté par sa mère George Sand; — un autographe de Vincent de Paul, le saint fondateur de l'hospice des Enfants trouvés; — le procès-verbal d'abandon et le procès-verbal de placement en nourrice de Jean le Rond, dit D'Alembert (novembre 1717), pièces extraites pour la circonstance des archives de l'Assistance publique.

Citons encore : un devoir du Grand Dauphin Louis de France, corrigé par son illustre précepteur Bossuet (2); un exemplaire de *Virgile* annoté par Racine et deux autographes de La Fontaine.

Le *Virgile* est un bel in-folio de Christophe Plantin, 1575, relié en veau, avec marge de cinq centimètres (3). Bien connu de l'érudit M. Paul Mesnard qui a affirmé l'indéniable authenticité de l'écriture de Racine (4), ce précieux volume n'avait jamais été soumis au public (5).

(1) Appartient à M. Matte, directeur de l'Hôtel des Ventes de Paris.

(2) La Bibliothèque nationale possède sous le n° 13793 des manuscrits français un *Cours d'études de Louis de France, Dauphin, fils de Louis XIV, avec quelques pages corrigées par Bossuet.*

(3) *P. Virgilius, et in eum commentationes et paralipomena Germani Vallentis Guellii; accessit Virgilii appendix, cum Jos. Scaligeri commentariis et castigationibus. Antverpiae, Chr. Plantinus.*

(4) *Les Grands écrivains de la France. Racine. Nouvelle édition. Paris, Hachette,* tome VI, p. 324, in-8.

(5). Voir sur cet exemplaire: M. Henriet, *Racine écolier (Correspondant* du 25 décembre 1887); — P. Bonnefon. *La Bibliothèque de*

Il est parfaitement à sa place à l'*Exposition de l'Enfance*, car Jean Racine l'a étudié et annoté alors qu'il était encore écolier, en même temps qu'il composait son premier essai poétique, l'*Ode à Port-Royal*, et rédigeait des *Extraits* de l'in-folio de Plantin sur un petit cahier où il notait les points saillants de ses lectures (1).

Les deux autographes de La Fontaine font partie d'une collection d'éditions illustrées, d'imageries, alphabets enfantins, jeux d'oie, calendriers, assiettes, statuettes et bibelots divers — pas tous artistiques, tant s'en faut ! — dans lesquels figurent les personnages et animaux célébrés par le fabuliste.

L'une de ces pièces, datée de février 1659, écrite et signée par La Fontaine, constate que celui-ci a reçu une petite somme à titre de location d'une terre lui appartenant, sise à Barbillon, aux environs de Château-Thierry. Donc en 1659, il n'avait pas encore complètement mangé son bien avec le revenu !

L'autre manuscrit est un fragment en prose de l'*Epitre au chevalier de Sillery*. On connaît de cette *Epitre* trois versions différentes (2). L'une est conforme à un manuscrit conservé au Musée de Chantilly, et faisant partie des papiers des Condé, série O, tome II, p. 856 (3). Une autre a été publiée dans les *Œuvres posthumes de*

Racine ; Revue de l'histoire littéraire de la France, 15 avril 1898, p. 217. — G. Varenne, *Jean Racine à Beauvais ; Revue Idéaliste*, juin et juillet 1899.

(1) Bibliothèque nationale. Manuscrits français, nos 12890 et 12891, Réserve.

(2) Ces trois versions ont été publiées par M. Henri Régnier, dans *Les Grands écrivains de la France, La Fontaine*, tome IX, p. 465 et suiv. Paris, Hachette, in-8.

(3) Voir M. Henriet, *La Fontaine aux archives de Chantilly ; Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, année 1898.

pièces en vers et en prose, manuscrites et imprimées, sur la politique et la littérature depuis 1690 jusques en 1723. La lettre au Chevalier de Sillery faisait partie de cette *Collection*. Elle a appartenu au baron Benjamin Delessert, puis à M. Renouard. Soumise en juin 1890 à l'examen de Mgr le Duc d'Aumale, cette pièce, dont on avait perdu la trace, se trouve actuellement, en même temps que la quittance de 1659, entre les mains de M. Bivort, un amateur parisien.

On connait fort peu d'écrits authentiques de La Fontaine. La Bibliothèque nationale garde précieusement les deux premiers actes d'une tragédie du Bonhomme, *Achille*, qui n'a jamais été achevée. Quant aux signatures du fabuliste, elles sont plus rares encore. L'*Epitre au La Fontaine*, et la troisième est tirée d'une *Collection de chevalier de Sillery* du Musée de Chantilly, un acte classé au greffe du Tribunal de Château-Thierry, le contrat de mariage avec Marie Héricart, conservé en l'étude de Me Dumoulin, notaire à La Ferté-Milon, deux quittances de 1668 et 1671, publiées dans ce *Bulletin* en juillet et août 1893, et quelques actes sur les registres de l'état civil, tels en sont à peu près, croyons-nous, les seuls spécimens auxquels il faut ajouter, si toutefois elle n'a pas été perdue, une quittance du 12 janvier 1656, qui figure sur le catalogue de la vente après décès de M. Aimé Martin, en novembre 1842. C'est dire que les deux modestes billets appartenant à M. Bivort, pour n'être pas destinés à attirer l'attention du public qui se presse dans les salles du Petit Palais, méritaient cependant, comme le *Virgile* de Racine écolier, comme les corrections de Bossuet, l'autographe de St-Vincent de Paul, etc.... une mention spéciale dans le *Bulletin du Bibliophile*.

MAURICE HENRIET.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES BIBLIOTHÉCAIRES

(20-23 AOUT 1900)

CONCOURS POUR L'ÉTUDE

DES

INSECTES ENNEMIS DES LIVRES

PROGRAMME

Au cours du Congrès international des bibliothécaires, tenu à Paris les 20, 21, 22 et 23 août 1900, Mlle Marie PELLECHET (1), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale et membre du Congrès, a institué deux prix, l'un de 1,000 francs, l'autre de 500 francs, destinés à récompenser les deux meilleurs mémoires relatifs aux insectes qui détruisent les livres. Ces prix seront décernés sous le nom de PRIX MARIE PELLECHET.

Au cours du même Congrès, un second donateur, qui désire garder l'incognito, a fondé un prix unique de 1,000 francs à décerner à l'étude la plus sérieuse présentée sur le même sujet, mais dans laquelle l'auteur se sera plus spécialement occupé des insectes qui s'attaquent aux reliures des volumes. Ce prix est dénommé PRIX DU CONGRÈS DES BIBLIOTHÉCAIRES.

La Commission d'organisation du Congrès des bibliothécaires, autorisée par les fondateurs, a arrêté, ainsi qu'il suit, les conditions du concours.

(1) Mlle Marie Pellechet, fondatrice de ces prix, est décédée le 11 décembre 1900.

Art. Ier. Prix Marie Pellechet. — Un premier prix de 1,000 francs et un second prix de 500 francs seront décernés en 1902 aux deux meilleurs mémoires présentés sur ce sujet : *Etudier d'une façon scientifique les insectes ou vers qui s'attaquent aux livres; en déterminer les genres et les espèces; en décrire les modes de propagation, les mœurs, les ravages; mentionner les parasites qui vivent à leurs dépens; définir les matières dont ils se nourrissent, celles qui les attirent, celles qui les font fuir ou les font périr; indiquer les meilleurs moyens à employer pour les détruire et les chasser quand ils ont envahi une bibliothèque, pour prévenir de leur invasion les bibliothèques encore indemnes.*

Art. II. Prix du Congrès des bibliothécaires. — Un prix unique de 1,000 francs sera décerné, à la même époque et dans les mêmes conditions, à un autre mémoire sur le même sujet, mais avec cette différence, toutefois, que le mémoire qui pourra être recompensé par ce prix sera consacré à l'étude des insectes ou vers qui s'attaquent plus particulièrement à la reliure des livres.

Art. III. — Le jury, chargé d'examiner les mémoires et de décerner les prix, est formé du bureau de la Commission du Congrès des bibliothécaires, auquel sont adjoints des membres de la Commission et des zoologistes. — Les membres du jury sont : MM. D. Blanchet, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, *secrétaire du Congrès;* E.-L. Bouvier, professeur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle; J. Couraye du Parc, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, *trésorier du Congrès;* Léopold Delisle, membre de l'institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, *président du Congrès;* J. Deniker, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, *vice-président du Congrès;* P. Dorveaux, bibliothécaire de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris; A. Dureau, bibliothécaire de l'Académie de médecine; Alfred Giard, membre de l'Institut, ancien président de la Société entomologique de France; Jules Künckel d'Herculais, assistant au Muséum d'histoire naturelle (chaire d'entomologie); Paul Marais, conservateur adjoint à la Bibliothèque Mazarine, *secrétaire du Congrès;* Paul Marchal, professeur de zoologie à l'Institut national agronomique; Henry Martin, conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal, *secrétaire général du Congrès;*

Charles Mortet, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, *secrétaire du Congrès* ; Edmond Perrier, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle ; Emile Picot, membre de l'Institut, *vice-président du Congrès*. — Le jury conserve, en outre, le droit de faire appel, s'il y a lieu, à tels spécialistes dont le concours lui semblerait utile.

Art. IV. — Les mémoires pourront être rédigés, non seulement en français ou en latin, mais aussi en allemand, en anglais, en espagnol et en italien.

Art. V. — Les auteurs ne doivent pas se faire connaître avant la décision du jury ; mais chaque manuscrit devra porter une épigraphe ou devise qui sera répétée sur un pli cacheté joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur.

Art. VI. — Les mémoires devront être adressés, avant le 31 mai 1902, au secrétaire général du Congrès des bibliothécaires.

Art. VII. — Si les mémoires présentés à la date du 31 mai 1902 ne semblent pas au jury d'un mérite suffisant pour obtenir les récompenses offertes, le concours sera prorogé jusqu'au 31 mai 1903. Si à cette date encore aucun mémoire digne d'être récompensé n'avait été présenté, le concours serait prorogé une seconde fois jusqu'au 31 mai 1904 ; mais les prix qui n'auraient pu être décernés après ces deux prorogations seraient définitivement retirés.

Art. VIII. — Les auteurs devront inscrire, en tête de leurs mémoires, les mots PRIX MARIE PELLECHET, ou PRIX DU CONGRÈS DES BIBLIOTHÉCAIRES, suivant qu'ils auront en vue l'un ou l'autre de ces concours.

Art. IX. — Il est bien entendu que le désir des donateurs n'est pas de faire attribuer une récompense aux personnes qui enverraient simplement des formules et recettes ou qui signaleraient des moyens empiriques généraux pour détruire les insectes ou les éloigner des livres.

Art. X. — Les manuscrits envoyés ne seront pas rendus.

Les mémoires, ainsi que les demandes de renseignements, doivent être adressés à M. Henry Martin, secrétaire général du Congrès des bibliothécaires, à la Bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully, 1, à Paris.

A L'HOTEL DROUOT

VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE
DE FEU M. GUYOT DE VILLENEUVE
(Fin)

925. Œuvres de Racine. *Paris*, 1673, 2 vol. in-12, m. doublé (*Trautz*). Recueil des 8 premières pièces dont 6 en édit. orig., 1500 fr.
926. Œuvres de Racine. *Paris*, 1675-1676, 2 vol. in-12, m. r. (*Trautz*), 330 fr.
927. Œuvres de Racine. *Paris*, 1676, 2 vol.. in-12, m. bleu (*Trautz*), 415 fr.
929. Œuvres de Racine. *Paris*, 1697. 2 vol. in-12, m. doublé (*Trautz*), 1050 fr.
930. Œuvres de Racine. Esther et Athalie, *Elz.* 1678-1691, 2 vol. pet. in-12, m. doublé (*Trautz*), 300 fr.
931. Œuvres de Racine. *Amst.*, 1743, 3 vol. in-12, fig., m. r. (*Anc. rel.*), 355 fr.
932. Racine. La Thebayde, in-12, m. r. (*Trautz*). Edit. orig., 450 fr.
933. Racine. Alexandre, in-12, m. r. (*Trautz*). Edit. orig., 450 fr.
934. Racine. Andromaque, in-12, m. r. (*Trautz*). Edit. orig., 905 fr.
936. Racine. Les Plaideurs, in-12, m. r. (*Trautz*). Edit. orig., 830 fr.
937. Racine. Britannicus. même rel. Edit. orig., 259 fr.
938. Racine. Berenice, même rel. Edit. orig., 305 fr.
940. Racine. Bajazet, même rel. Edit. orig., 270 fr.
941. Racine. Mithridate, même rel. Edit. orig., 290 fr.
942. Racine. Iphigénie, même rel. Edit. orig., 255 fr.
943. Racine. Phèdre, même rel. Edit. orig., 200 fr.
945. Racine. Esther, in-4, m. r. aux armes de Madame de Maintenon avec envoi autographe de Racine sur le feuillet de garde. L'authenticité de cet autographe n'a pas été garantie, 7500 fr.
946. Racine. Esther et Athalie, en 1 vol. in-4, m. r. (*Trautz*). Edit. orig., 300 fr.
947. Racine. Esther, in-12, m. r. (*Trautz*). Ed. orig. de ce format, 100 fr.
948. Racine. Athalie, in-12, m. r. (*Trautz*). Edit. orig. de ce format, 100 fr.
949. Chœurs de la tragédie d'Esther, par Moreau. 1689, in-4, m. r. (*Trautz*), 290 fr.

950. Racine. La Nymphe de la Seine, à la Reyne Ode. *Paris*, 1660, in-4, m. r. (*Trautz*), 730 fr.

951. Racine. Cantiques spirituels, 1694, in-4, m. r. (*Trautz*), 605 fr.

952. Regnard. *Paris*, 1698-1707, 2 vol. in-12, m. r. doublé (*Cuzin*). Recueil des pièces de Regnard en éditions orig. 1505 fr.

953. Œuvres de Regnard. *Paris*, 1708-1707, 2 vol. in-12, m. r. (*Trautz*). On y a joint *Le Légataire universel* et la *suite* (n° 954 du catalogue), 300 fr.

957. Œuvres complètes de Regnard. *Paris*, 1789-1790, 6 vol. in-8, m. r. (*Bozérian*). Fig. de Moreau et de Marillier en épreuves avec la lettre grise, 720 fr.

962. Marivaux. Le Jeu de l'amour et du hazard. *Paris*, 1730, in-12, m. bleu (*Cuzin*), 160 fr.

963. Mustapha et Zeanzir, trag. par Chamfort. *Paris*, 1778, in-8, veau granit, aux armes de Marie-Antoinette, 540 fr.

966. Gaston et Bayard, trag. par De Belloy. *Paris*, 1770, in-8, veau, aux armes de la princesse de Lamballe, 790 fr.

977. La Celestine. *Paris*, 1578, in-16, m. bleu, fil., comp., aux chiffres de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, 3705 fr.

980. Magnificentissimi Spectaculi, a Regina regum Matre in hortis suburbanis editi, in Henrici regis Poloniæ invictissimi nuper renunciati gratulationem. *Parisiis*, 1573, in-4, fig. sur bois, m. r. 550 fr.

981. B. de Beaujoyeulx. Balet comique de la Royne. *Paris*, 1582, in-4, fig., m. vert doublé de m. r. (*Thompson*). Ex. de Nodier, 1080 fr.

982. Mascarades et ballets de la Cour. Recueil de 73 dessins exécutés de 1572 à 1671. En 1 vol. in-fol, m. r. (*Trautz*), 3300 fr.

983. Discours au vray du ballet dansé par le Roy le 29e jour de janvier 1617, in-4, m, r. *(Mercier)*, 595 fr.

985. Nouveaux desseins d'habillemens à l'usage des ballets, inventez par Gillot. *Paris*, 1725, 72 pl. en 1 vol. in-0, vélin, 1255 fr.

986. Costumes et portraits d'acteurs du XVIIIe siècle, 43 dessins de Whirsker en 2 vol. petit in-4, m. bleu (*Trautz*), 1150 fr.

991. Histoires des Amans fortunez, édition originale des contes de la Reine de Navarre, in-4, m. bleu. Très riche reliure de Trautz, 6150 fr.

992. L'Heptameron des nouvelles de la Royne de Navarre. *Paris*, 1559, in-4, m. doublé (*Trautz*), 1695 fr.

993. Les nouvelles récréations et joyeux devis de feu Bonaventure des Periers. *Lyon*, 1561, in-4, m. r. (*Trautz*), 360 fr.

996. Les cent excellentes nouvelles de J.-B. Giraldy Cinthien. *Paris*, 1584, 2 vol. in-8, m. doublé. Belle reliure de Trautz, 750 fr.

997. Les facetieuses journées, par Gabriel Chappuys, de Tours. *Paris*, 1584, in-8, m. doublé. Belle rel. de Trautz, 650 fr.

998. Les neuf matinées de Cholières. *Paris*. 1585, in-8, m. r. (*Trautz*), 265 fr.

1001. Contes du sieur d'Ouville. *Paris*, 1644, 4 vol. in-8, m. r. (*Duru*), **500 fr.**

1002. Roger Bontemps en belle humeur. *Cologne*, 1670, in-12, m. **doublé (*Trautz*), 315 fr.**

1007-1008. Rabelais. Gargantua. Pantagruel. *Lyon, François Juste*, **1542, 2 vol. in-16, m. r. (*Trautz*), 850 fr.**

1009. Gargantua et Pantagruel. *Lyon, Estienne Dolet*, 1542, 2 part. en **1 vol. in-16, m. r. (*Anc. rel.*), 950 fr.**

1010. Gargantua. ***Valence***, 1547, 3 part. en 1 vol. in-16, fig., m. r. **(*Anc. rel.*), 1350 fr.**

1013. Le Tiers livre et le quart livre de Pantagruel. *Paris, Fezandat*, **1552, 2 part. en 1 vol., m. citron (*Trautz*), 485 fr.**

1014. Rabelais. L'Isle sonante. *S. l.*, 1562, pet. in-8, m. r. (*Anc. rel.*), **Edit. orig. des 16 premiers chapitres du cinquième livre de Pantagruel. 1100 fr.**

1015. Cinquiesme livre de Pantagruel. *S. l.*, 1564, in-16, m. r. (*Cham-**bolle*), **495 fr.**

1016. Œuvres de Rabelais. *S. l.*, 1556, in-16, m. citron, mosaïque de **m. bl., doublé de m. bleu (*Cuzin*), 3200 fr.**

1018. Œuvres de Rabelais. *Amsterdam*, 1711, 6 tom. en 5 vol. in-8, **mar. doublé (*Thibaron-Joly*), grand papier, 555 fr.**

1019. Songes drolatiques de Pantagruel. *Paris*, 1565, in-8, m. r. (*Anc.* ***rel.*), 500 fr.**

1021. L'Astrée de Messire Honoré d'Urfé. *Paris*, 1618-1632, 10 vol. **in-8, m. r. aux chiffres d'Habert de Montmaur, 500 fr.**

1024. Les Aventures du Baron de Fœneste. *Au Désert*, 1630, in-8, m. **cit. doublé de m. r. (*Cuzin*), 256 fr.**

1026. Histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny. *S. l. n. d.*, pet. in-8, **m. doublé (*Cuzin*), 350 fr.**

1027. Les Nouvelles françoises ou les agréables divertissemens de la Princesse Aurélie (par Segrais). *Paris*, 1656, 2 vol. pet. in-8, m. r. **(*Cuzin*), 200 fr.**

1028. La Relation de l'Isle imaginaire (par Mlle de Montpensier). *S. l.*, **1659, in-8, veau brun, 190 fr.**

1029. Divers portraits. ***Imprimé en l'année 1659***, in-4, veau fauve **aux armes de Mademoiselle de Montpensier, 3200 fr.**

1030. Recueil des portraits, dédié à son A. R. Mademoiselle. *Paris*, **1659, in-8 en 2 vol. in-8, m. cit. (*Trautz*), 200 fr.**

1033. Scarron. Le Roman comique. *Paris*, 1651-1657, 2 vol. in-8, m. **cit. (*Mercier*). Edit. orig., 600 fr.**

1034. Furetière. Le Roman bourgeois. *Paris*, 1666, in-8, front. gr., m. **bl. (*Trautz*), 370 fr.**

1038. Lettres portugaises. *Paris*, 1669, pet. in-12, m. r. Edit. orig., **330 fr.**

1042. Mad. de La Fayette. Zayde. *Paris*, 1670-1671, 2 vol. pet. in-8, m. r. doublé (*Anc. rel.*), 300 fr.

1044. Mad. de La Fayette. La Princesse de Clèves. *Paris*, 1678, 4 tom. en 2 vol. in-12, m. bl. (*Trautz*). Ex. de Mad. de Sévigné, 500 fr.

1047. Perrault. Histoires ou contes du temps passé. *Paris*, 1697, in-12, m. bl. (*Bauzonnet*). Edition orig. 820 fr.

1048. Perrault. Même ouvrage. *Amsterdam*, 1697, pet. in-12, m. bl. (*Trautz*). 265 fr.

1049. Même ouvrage. *Trevoux*, 1697, in-12, m. r. (*Trautz*). 380 fr.

1050. Même ouvrage. *Paris*, 1707, in-12, m. r. (*Trautz*). 210 fr.

1051. Même ouvrage. *Paris*, 1781, 2 vol. in-12, papier de Holl.. fig., mar. vert, dent., tr. dor. (*Anc. rel.*). 1.000 fr.

1054. Aventures de Télémaque. *Paris*, 1699, 5 vol. in-12, m. br. (*Trautz*). Edition originale fort rare. 1.460 fr.

1060. Le Sage. Le Diable boiteux. *Paris*, 1707, in-12, m. vert (*Motte*). Edit. origin. 265. fr.

1061. Le Sage. Gil Blas. *Paris*, 1715-1735, 4 vol in-12, m. r. (*Cuzin*). 620 fr.

1062. Même ouvrage. *Paris*, 1747, 4 vol. in-12, m. r. (*Trautz*). 550 fr.

1071. Mémoires et aventures d'un homme de qualité. *Amst.*, 1731, tome 7, in-12 m. doublé (*Cuzin*). 200 fr. Edit. orig. de *Manon Lescaut*.

1072. Même ouvrage. *Amst.* 1733, in-12, m. doublé (*Trautz*). 200 fr.

1074. Manon Lescaut. *Amst.* 1753, 2 vol. in-12, fig. de Gravelot et Pasquier, m. doublé, riche reliure de Cuzin, 1.720 fr.

1075. Lettres de deux amans, publiées par J.-J. Rousseau. *Amst.*, 1761, 4 vol. in-12, m. rouge dent. (*Anc. rel.*). Ex. de Rousseau avec sa devise au milieu des plats, 1780.

1080. Nouvelles de Cervantès *Paris*, 1618, 2 vol. in-8, m. bleu, dos et plats fleurdelisés. Aux armes de Louis XIV. 5.100 fr.

1081. Don Quichotte et nouvelles de Cervantès. *Amst.*, 1768, 8 vol. in-12, m. r. (*Anc. rel.*). 800 fr.

1082. Robinson Crusoé. *Amst.*, 1770, 3 vol. in-12, m. r, (*Derome*). 325 fr.

1083. Histoire de Tom Jones. *Amst.*, 1750, 4 vol. in-12, m. r. (*Anc. rel*). 295 fr.

1084. Goethe. Werther. *Paris* 1797, 2 vol. in-12, m. cit. (*Simier*), fig. avant la lettre. 200 fr.

1085. Propos rustiques de Noel du Fail. *Lyon*, 1549, in-16, m. cit. (*Anc. rel.*). 190 fr.

1096. Inventaire général des œuvres de Tabarin. *Paris*, 1622, in-12, m. r. (*Anc. rel.*). 180 fr.

1103 Recueil des Caquets de l'accouchée, 17 pièces en 1 vol. in-8, m. r. (*Mercier*). 520 fr.

1106. De la Beauté, par Gabriel de Minut. *Lyon*, 1587, in-8, m. bl. (*Cuzin*). 510 fr.

1112. Alciati Emblemata. *Lyon*, 1566, in-8, m. r. comp. de fil. Belle reliure du XVIe siècle. 1.400 fr.

1115. M. T. Ciceronis ad Titum Pomponium Atticum .....epistolarum. *Parisiis*, 1532, in-8, mar. bleu doublé de mar. cit., aux armes du Cte d'Hoym. 1.510 fr.

1116. P. Plinii secundi epistolarum. *Lugd. Bat.*, 1669, in-8, m. r, comp. aux armes et au chiff. de Du Fresnoy. 3.520 fr.

1117. Petri Bembo epistolarum Leonis decimi Pont. Max. nomine scriptarum libri XVI... *Lugduni*, 1540, in-8, m. cit. comp. (*Rel. lyonnaise du XVIe siècle*), 425 fr.

1120. Relations, lettres et discours de Sorbière. *Paris*, 1660, in-8, m. r. aux armes de Mazarin, 400 fr.

1125. Lucien. De la traduction de Perrot d'Ablancourt, 1709, 2 vol. in-12, m. r. (*Derome*). 405 fr.

1139. Lery. Hist. d'un voyage en la terre du Brésil. *Genève*, 1578, in-8, m. r. (*Trautz*). 280 fr.

1144. Appian, historien grec. *Lyon*, 1544, in-fol. m. br. (*Anc. rel.*). Aux armes du connétable Anne de Montmorency. 2.650 fr.

1145. Dictis Cretensis de bello Trojano. *Amst.*, 1631, in-16, m. r., aux armes de Richelieu. 350 fr.

1146. Paulo Orosio, tradotto in latino in volgare per Giovanni Guerini da Lanciza. *Venetia*, vers 1520, in-8, m. r., ex. de Canevarius. 2.085 fr.

1148. Les Commentaires de la Guerre gallique, publication de la Société des Bibliophiles françois. 3 vol. in-8, m, vert. 1025 fr.

1151. Cornelii Taciti opera quae extant. *Lugd. Batav.*, 1687, 2 vol. in-8, m. r. doublé, rel. de Boyet. 480 fr.

1153. Justini historiarum ex Pompeio Trogo libri 44. *Amst.*, 1628, in-16, m. r. aux armes de Richelieu. 450 fr.

1154. Le premier livre de Flavius Josephus. *Paris, Groulleau*, 1550, pet. in-4, v. f. (*Rel. du XVIe siècle*). 225 fr.

1156. Commentarii di M. Galeazzo Capella delle cose fatte per la restitutione di Francesco Sforza. *Venetiis*, 1539, in-4, m. r., comp. Ex. aux armes d'Isabelle de Médicis, femme de Jordano Orsini. 880 fr.

1157. Effigies, nomina et cognomina S. D. N. Alexandri papa VII et R. R. D. D. S. R. E. Cardd. nunc viventium... *Rome*, 1688, in-fol. m. r., aux armes de Mademoiselle de Montpensier, 1170 fr.

1159. Les Chroniques et Annales de Poloigne. *Paris*, 1573, in-4, m. bl., comp. (*Le Gascon*). Reliure dans le genre de celles exécutées pour Louis XIII et Anne d'Autriche, 2500 fr.

1160. Tyrannies et cruautez des Espagnols perpétrées ès Indes occi-

dentales. *Anvers*, 1579, pet. in-8, vélin blanc, aux armes de J.-A. de Thou, 305 fr.

1161. Histoire de la réunion du royaume de Portugal à la Couronne de Castille. *Paris*, 1680, 2 vol. in-12, m. bleu, doublés de m. r. Aux armes et chiffre de Madame de Chamillart, 2500 fr.

1165. Abrégé chronologique de l'histoire de France, par Mezeray. *Amst.*, 1688-1732, 11 vol. pet. in-8, m. bleu (*Anc. rel.*), 1000 fr.

1169. Histoire de Louis III, duc de Bourbon, comte de Clermont. *Paris*, 1612, in-8, m. r., aux armes de J.-A. de Thou, 220 fr.

1174. Trippault. Discours du siège d'Orléans. *Orléans*, 1576, in-4, m. bleu (*Trautz*). 300 fr.

1176. Recueil de plusieurs inscriptions du pont d'Orléans. (Recueil composé par Ch. du Lys). *Paris*, 1628, in-4, vélin doré *(Anc. rel.)*. 400 fr.

1178. Le Cabinet du Roy Louis XI. *Paris*, 1661, pet. in-12, m. r. aux armes de Mademoiselle de Montpeusier. 1.000 fr.

1180. Le Cabinet du Roy de France. *S. l.*, 1581, pet. in-8, m. bleu (*Padeloup*), 560 fr.

1181. Histoire des guerres civiles de France, par Davila. *Jouxte la copie à Paris*, 1657, 2 vol. pet. in-fol., m. r., aux armes de Mademoiselle de Montpensier, 2600 fr.

1188. Supplique au Roi Henri IV pour la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois. *S. l. n. d.*, in-8, vélin, aux armes de Henri IV, 2550 fr.

1190. Histoire du Roy Henry le Grand, par Hardouin de Perefixe. *Amst.*, *Elzevier*, 1661, pet. in-12, m. vert (*Derome*), 300 fr.

1196. Benjamini Prioli ab excessu Ludovici XIII, de rebus Gallicis historiarum libri XII. *Caropoli*, 1665, in-4, m. r., aux armes du chancelier Seguier, 300 fr.

1199. Mémoires d'un favory de S. A. R. le duc d'Orléans. *Leyde*, 1668, pet. in-12, m. r. (*Boyet*), 299 fr.

1202. Mémoires du Cardinal de Retz, de Gui Joly et de la duchesse de Nemours. *Amst.*, 1731-1738, 7 vol. in-12, m. v. (*Derome*), 1110 fr.

1210. Etat des troupes. *S. l.*, 1760, in-12, m. bl. Manuscrit avec aquarelle d'Eisen, aux armes du Dauphin, 800 fr.

1211. Etat des troupes, 1762, in-8, m. v. Manuscrit avec aquarelle d'Eisen et relié aux armes de Madame de Pompadour, 920 fr.

1213. Almanach de Versailles année 1782, pet. in-12, m. r., aux armes de Marie-Antoinette, 710 fr.

1218. Journal de l'expédition des Portes de fer. *Paris*, 1844, gr. in-8, cart., 455 fr.

1223. Les Zouaves et les Chasseurs à pied, par le duc d'Aumale. *Paris*, 1855, pet. in-8, pap. de Holl., m. doublé, riche reliure de Capé, aux armes du duc d'Aumale, 350 fr.

1226. La Fleur des antiquitez de Paris. *Paris*, 1534, in-16, m. br. (*Trautz*), 405 fr.

1227. Corrozet. Antiquitez de Paris. *Paris*, 1550, in-8, m. r. (*Trautz*), **205 fr.**

1229. Même ouvrage. *Paris*, 1586-88, 2 part. en 1 vol. in-8, m. r. (*Trautz*), **232 fr.**

1230. Les Cris de Paris. *Paris, Vve Bonfons, s. d.*, in-32, m. r., **445 fr.**

1231. Du Breul. Le Théâtre des antiquitez de Paris. *Paris*, 1612, in-4, m. v. (*Anc. rel.*), **210 fr.**

1232. Malingre. Les Antiquitez de Paris. *Paris*, 1640, in-fol., m. r. (*Anc. rel.*), **305 fr.**

1237. Germain Brice. Description nouvelle de Paris. *Paris*, 1706, 2 vol. in-12, m. r. (*Anc. r.*), aux armes de la comtesse de Verrue, **500 fr.**

1238. Même ouvrage. *Paris*, 1725, 4 vol. in-12, m. r., aux armes d'un évêque de la famille de Nesmond, **615 fr.**

1240. Dezallier d'Argenville. Voyage pittoresque de Paris. *Paris*, 1757, in-12, m. r., large dent., aux armes du duc de La Vrillière, **1100 fr.**

1245. Recueil contenant les édits et déclarations du Roy sur la juridiction des consuls de France. *Paris*, 1705, in-4, m. r., semé de fleurs de lis, tr. dor. (*Anc. rel.*). **305 fr.**

1248. Description des curiosités de l'église de Paris. *Paris, Gueffier*, 1763, in-12, m. r., aux armes du Dauphin, **305 fr.**

1249. Chevillard. Gouverneurs, capitaines, lieutenants généraux de Paris. *Paris*, 1736, in-fol., m. r., larges dent. (*Anc. rel.*), **1095 fr.**

1250. De Beaumont. Gouverneurs, lieutenants du Roy, prévôts des marchands... de Paris. *Paris* (1760), in-fol., m. r. (*Anc. rel.*), **1450 fr.**

1251. Patte. Monumens érigés en l'honneur de Louis XV. *Paris*, 1765, in-fol., m. r., aux armes de Louis XV, **370 fr.**

1252. Abbé de Petity. Etrennes françoises. *Paris*, 1766, pet. in-4, fig., m. r., armes, **220 fr.**

1253. Description des Invalides. *Paris*, 1756, in-fol., pl. de Cochin, m. r., aux armes du comte d'Artois, **255 fr.**

1257. Chastillon. Topographie françoise. *Paris*, 1641, in-fol., m. brun, **6700 fr.**

1259. Vues des plus beaux lieux de France et d'Italie, par Perelle. *Paris, Langlois, s. d.*, 3 vol. in-4 obl. contenant 342 pl. de Pérelle en premier tirage et 50 autres pl., veau, aux armes de France, **2320 fr.**

1260. Israel Silvestre. Vues de Paris, des environs, de France et d'Italie. *Paris*, 1650-1652, 240 pl. en 2 vol. in-4 obl., m. r., **1705 fr.**

1261. Israel Silvestre. Vues de Paris, des environs, de France et d'Italie. *Paris*, 1649-1656, 281 pl. en 1 vol. in-4 obl., m. r. (*Anc. rel.*), **1820 fr.**

1263. Jardin de Monceau. *Paris*, 1779, in-fol., pl. de Carmontelle, demi-rel., **315 fr.**

1271. Thaumas de la Thaumassière. Histoire de Berry. *Paris*, 1689, in-fol. mar. r., aux armes du comte de Montalivet, 271 fr.

1280. Vulson de la Colombière. Le vrai théâtre d'honneur et de chevalerie. *Paris*, 1698, in-fol. vélin, 400 fr.

1288. Entrée de Henri II à Paris en 1549, 2 part. en 1 vol. in-4, vélin. 1500 fr.

1289. Entrée de Henri II à Rouen en 1550. *Rouen*, 1551, in-4, veau fauve, au chiffre de Gaston d'Orléans, 5620 fr.

1291. Recueil des choses notables qui ont été faites à Bayonne. *Paris*, 1566, in-4, m. r. (*Cuzin*) 800 fr.

1292. Entrée de Charles IX à Paris en 1571, in-4, m. v. (*Koehler*). — Ex. de Charles Nodier, 1000 fr.

1293. Entrée de Henri IV à Rouen, 1596. *Rouen*, 1599, in-4, mar. brun, 3135 fr.

1294. Entrée de Henri IV à Lyon en 1595, *Lyon*, s. d., in-4, m. vert (*Anc. rel.*), aux armes de J. A. de Thou, 955 fr.

1295. Entrée du duc d'Alençon à Anvers. *Anvers*, 1582, in-fol., vélin doré, 395 fr.

1299. Sacre de Louis XIV à Reims. *Paris*, 1665, in-fol., m. vert (*Mercier*). 335 fr.

1300. Sacre de Louis XV. *Paris*, 1722, in-fol., mar. bleu, larges dent. (*Padeloup*). 1600 fr.

1301. Sacre de Louis XVI. *Paris*, 1775, in-4, mar. rouge, aux armes de Louis XVI, 705 fr.

1303. Fêtes données par la ville de Paris à l'occasion du mariage du Dauphin en 1745, in-fol., mar. rouge, larges dent., aux armes de la ville de Paris, 2420 fr.

1305. Recueil des fêtes, feux d'artifice et pompes funèbres ordonnées pour le Roi. *Paris*, 1756, in-fol., pl. de Cochin, mar. r., aux armes de Louis XV, 1620 fr.

1306. Guillielmi Budæi Parisiensis... de Asse... *Venetiis, Aldus*, 1522, pet. in-4, m. r., rel. du XVIe siècle avec la devise de Laurin, 2120 fr.

1307. Ordonnances sur le faict des monnoyes. *Paris*, 1540, in-12, mar. citron, comp. (*Rel. du XVIe siècle*). Ex. imp. sur vélin avec les armes peintes du Cardinal de Tournon, 2420 fr.

1312. Illustrium imagines ex antiquis marmoribus numismatib. et gemmis expressae quae extant romae major pars apud Fulvium Ursinum *Antverpiae, ex. off. Plantiniana*, in-4, m. r., aux armes de la duchesse d'Orléans, 445 fr.

1313. Vita di Ezzelnio terzo da Romano.... *Venezia*, 1560, in-8, m. v., riche dor., aux armes de Henri III, 2520 fr.

1314. Principes Hollandiae et Zelandiae domini Frisiae auctore Michaele Vosmero... *Anvers*, 1578, pet. in-fol., vélin, aux armes de J. A. de Thou, 375 fr.

1315. Œuvres de Brantôme : Les Dames galantes, les hommes illustres. *Leyde*, 1666, 6 vol. in-12, m. bleu, non rog. (*Trautz*), 505 fr.

1317. Vasari. Le Vite dè piu eccellenti pittori scultori e architettori. *Florence*, 1568, 2 tom. en 3 vol. in-4, m. r. (*Padeloup*), 260 fr.

1320. Perrault. Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle. Paris, 1676-1700, 2 tom. en 1 vol. in-fol., m. La Vall. (*Thibaron*), 265 fr.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

COLLECTION DU « BIBLIOPHILE PARISIEN »

— Petit essai de biblio-thérapeutique ou l'art de soigner et restaurer les livres vieux ou malades, par R. Yve-Plessis, auteur de la Bibliographie française de la Sorcellerie, etc. *Paris, H. Daragon, libraire, 10, rue Notre-Dame-de-Lorette, 10*, 1900, in-18 de 2 ff., 95 pp. et 2 ff.

— Bibliographie raisonnée de l'argot et de la langue verte en France du XVe au XXe siècle, par R. Yve-Plessis. Préface de Gaston Esnault. Ornée de 8 planches hors texte. *Paris, H. Daragon, libraire, 10, rue Notre-Dame-de-Lorette, 10. P. Sacquet, libraire, 9, rue Buffault, 9*, in-8 de 173 pp. et 1 f.

— La Seine et les quais, promenades d'un bibliophile, par Gabriel Hanotaux, de l'Académie française. Frontispice à l'eau-forte par A. Robida. *Paris, H. Daragon, 10, rue Notre-Dame-de-Lorette, 10*, 1901, in-18 de 2 ff., IV-96 pp. et 2 ff.

— Les Mystifications de Caillot-Duval. Choix de ses lettres les plus amusantes avec les réponses de ses victimes. Nouvelle édition complètement remaniée,

par Lorédan Larchey. *Ibid., id.*, 1901, in-18 de 2 ff., 160 pp. et 1 f.

Quand, au mois de novembre dernier, le *Bulletin du Bibliophile* a annoncé cette « Collection du Bibliophile parisien » entreprise par M. H. Daragon, le premier volume venait seulement de paraître, *Petit essai de biblio-thérapeutique*, par M. R. Yve-Plessis. Depuis cette époque, elle s'est rapidement et sensiblement augmentée et, disons-le de suite, d'ouvrages intéressants à divers titres. Quatre volumes ont actuellement paru ; d'ici peu, de nouveaux auront vu le jour, qui, à en juger par le nom de leurs auteurs, ne le céderont en rien comme intérêt et comme curiosité aux précédents.

J'ai déjà indiqué les matières traitées dans le *Petit essai de biblio-thérapeutique*, il n'y a donc point à y revenir, mais ce que je puis constater c'est que cette jolie publication est totalement épuisée et qu'il n'est guère aisé maintenant de la rencontrer. Le second volume est signé du même auteur. Ce n'est plus cette fois une petite plaquette, c'est bel et bien un fort volume, excellent de fonds et de forme. Notre arsenal bibliographique ne possédait pas encore de *Bibliographie de l'argot*. M. R. Yve-Plessis vient de combler cette lacune et nous devons lui en savoir un gré d'autant plus grand que son travail est des plus sérieux et des plus soigneusement établi. C'est de la vraie et bonne bibliographie. Notre érudit confrère a, dans un petit « Avis au lecteur » donné de l'Argot une définition précise et qui n'était pas inutile, le terme d' « argot » ayant conservé depuis le dix-huitième siècle une acception inexacte. La bibliographie de M. R. Yve-Plessis comprend 365 articles ; c'est un chiffre fort respectable et qui prouve à quelles investigations a dû se livrer l'auteur pour obtenir ce résultat. Patiemment, il a noté, décrit les ouvrages consacrés en tout ou en partie à l'histoire du royaume d'Argot et des argotiers, ceux consacrés à l'argot (langue) aux points de vue historique, pittoresque, anecdotique, philologique et littéraire, les documents d'argot (prose et vers), les lexiques, vocabulaires et dictionnaires et enfin les livres d'argots particuliers publiés depuis François Villon jusques à Aristide Bruant. M. Yve-Plessis ne s'est pas contenté de décrire consciencieusement ces ouvrages, il a eu soin de joindre à ses descriptions force notes et citations. Une table des auteurs, commentateurs et préfaciers, une autre table des ouvrages anonymes, suivie d'une table méthodique et d'une table des planches terminent ce volume, illustré de huit planches hors texte, et précédé d'une préface dialoguée de M. Gustave Esnault.

M. Yve-Plessis, bien qu'il la cite d'après une annonce de la *Petite Lune*, semble mettre en doute l'existence d'une édition de *La Muse à Bibi*, publiée antérieurement à celle donnée par Marpon et

Flammarion en 1881. La première édition de ces vers d'André Gill a paru en 1879, à la « Librairie des Abrutis », 13, rue du Croissant, sous le titre de : *La Muse à Bibi, suivie de l'art de se conduire dans la société des pauvres bougres, par la comtesse de Rottenville;* elle se compose de 106 pp. (faux-titre et titre compris) et 1 f. blanc. De Richepin, l'auteur de la *Bibliographie de l'argot* ne cite que la *Chanson des gueux;* il eut pourtant trouvé dans *Le Pavé* (Paris, Dreyfous, 1883, in-12) quantité de mots d'argot, notamment de l'argot des « chineurs de Ménilmuche » ou des « biffins » de la route de la Révolte. Ces études parisiennes de Richepin, dont le *Gil Blas* eut la primeur, méritaient d'être citées. Mais je sais trop, par expérience, combien il est impossible à un bibliographe de ne rien omettre, et l'omission est ici fort légère, pour jeter dans le jardin de mon sympathique confrère une pierre qu'il lui serait trop facile de renvoyer dans le mien.

Avec M. Gabriel Hanotaux nous voilà en pleine bibliophilie. L'éminent académicien est, comme on sait, doublé d'un bibliophile passionné qui, à l'instar de ceux de la vieille école, lit ses livres, les étudie, les fouille, y fait des trouvailles soit au point de vue de leur intérêt littéraire ou historique, soit au point de vue de leur provenance. Entre cent volumes peut-être dont il a déterminé l'origine, demeurée inconnue, je ne veux rappeler que l'heureuse rencontre qu'il fit certain jour sur les quais d'un tome dépareillé de Rollin ayant appartenu à l'Empereur et annoté par lui. Et ce n'est pas la seule relique qu'il possède dans sa belle bibliothèque ; il en est d'autres du même genre et non moins précieuses. M. Hanotaux est un fidèle des quais; il en connaît toutes les boîtes, et je crois qu'il lui est rarement arrivé de rentrer chez lui les ,poches vides, de ses promenades au pays du bouquin. M. Daragon a donc été bien inspiré en demandant à l'auteur de l'*Histoire du cardinal de Richelieu,* pour sa « Collection du Bibliophile parisien » les pages si colorées et si vivantes qu'il a consacrées à *La Seine et ses quais.* Ce sont de gracieux petits tableaux, lestement enlevés, où, dans le plus attirant et le plus pittoresque des paysages parisiens, se meuvent avec aisance des figures d'une fine et juste observation.

Le petit volume, orné d'une belle eau-forte de Robida, comprend les six chapitres suivants : I. *Les quais de Paris.* II. *La Seine et les quais en 1900.* III. *Les quais en fleurs.* IV. *Le goût à la fin du XIXe siècle.* V. *La rue il y a cent ans. Ange Pitou.* VI *Le livre.* Dans ce dernier chapitre, M. Gabriel Hanotaux passe une très rapide revue du livre depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à nos jours. Chemin faisant, il rend un hommage bien mérité à la merveilleuse histoire de l'imprimerie, de M. A Claudin, dont le premier volume a paru l'an dernier et dont le second doit paraître en juillet prochain. Car c'est un grandiose monument que notre savant collaborateur,

secondé pour la partie matérielle par M. Christian, l'habile directeur de l'Imprimerie nationale, est en train d'ériger à l'art typographique français.

Suivons-donc M. Hanotaux dans ses promenades de bibliophile et nous ne regretterons pas les quelques heures passées le long des quais en sa compagnie.

Le quatrième ouvrage de la « Collection du Bibliophile parisien » est d'un genre différent. *Les Mystifications de Caillot-Duval* nous font entrer dans le domaine de la curiosité littéraire, et c'est M. Lorédan Larchey qui veut bien nous servir de guide pour cette excursion au pays de la fantaisie. Le cicerone ne pouvait être mieux choisi, ni plus autorisé, car Lorédan Larchey a été, et est encore, devant l'Eternel, le plus grand dénicheur des mille curiosités de notre histoire et de notre littérature. Son œuvre, très variée, est considérable et son nom demeure attaché à des publications importantes et du plus haut intérêt.

On connaît le goût qu'éprouvaient MM. Fortia de Piles et de Boisgelin pour mystifier leur contemporains. Caillot-Duval était le pseudonyme collectif dont les deux mystificateurs signaient leurs épîtres devenues presque classiques aujourd'hui. Mais Caillot-Duval ne fut-il pas aussi, juste retour des choses, quelquefois mystifié? Je n'en veux citer pour exemple que la lettre qu'il adressait de Nancy, le 4 novembre 1785, à un bottier du nom de Soudé pour lui demander de lui faire une paire de bottes sans couture. Caillot-Duval croyait ainsi se jouer de celui qu'il appelait le « Phénix des bottiers ». Si M. Soudé eut été plus au fait de l'histoire de son métier et de la poésie, il eut eu là une belle occasion de « clouer le bec » à son mystificateur. Car il en a été fait des bottes sans couture, sous le règne de Louis XIV. Ce fut un sieur Nicolas Lestage, maître cordonnier de Sa Majesté, qui les inventa. L'invention fit grand bruit à l'époque. En 1663, Loret, dans sa *Muse historique,* consigna le fait: mais bien mieux, j'ai eu entre les mains une très rare plaquette in-quarto, composée uniquement d'anagrammes, épigrammes, sonnets, stances, quatrains, élégies, etc., dédiées à Nicolas Lestage et qui porte le titre suivant : *Poesies nouvelles sur le sujet des bottes sans coûture presentees au Roy par le sieur Nicolas Lestage, maistre cordonnier de Sa Majesté.* A Bourdeaux, par Jean Séjourné, 1669. Caillot-Duval l'a échappé belle, car rien n'est plus pénible pour celui qui veut mystifier les autres que d'être à son tour mystifié.

Voilà donc, pour l'instant, le bilan de la « Collection du Bibliophile parisien ». Très prochainement viendront s'ajouter aux volumes parus *Bouquiniana,* notes et notules d'un bibliologue par B.-H. Gausseron, *Les Bourbons bibliophiles,* par Eugène Asse, *Bibliographie de la presse parisienne à la fin du second Empire,* par

Maurice Tourneux, *Montmartre et ses chansons,* par Léon de Bercy, *Le Respect des livres*, par M. R. Yve-Plessis, etc., etc. Sauf celui du premier volume qui est de 250 exemplaires seulement, le tirage comporte 350 exemplaires sur papier ordinaire, 10 ex. sur papier de Hollande, 10 sur papier du Japon et 5 sur papier de Chine. La tentative du jeune et intelligent éditeur mérite d'être encouragée ; puissent ces lignes contribuer à son succès.

GEORGES VICAIRE.

— Antoine Vérard, by JOHN MACFARLANE. *London, printed for the bibliographical Society at the Chiswick press, september 1900 for 1899*, in-4 de XXXI-143 pp.

M. Macfarlane a publié, il y a quelques années, un essai de bibliographie des livres imprimés pour Antoine Vérard ; on peut considérer le travail qu'il vient de faire paraître comme définitif, autant qu'il est permis de dire d'une œuvre bibliographique qu'elle est définitive. De tout ce qui a été écrit jusqu'à présent sur le célèbre imprimeur, le nouveau livre de M. Macfarlane est à coup sûr le plus complet et c'est, en outre, une œuvre de premier ordre. Le savant bibliographe anglais donne d'abord de longs détails biographiques sur son personnage ; il passe rapidement en revue quelques uns des ouvrages sortis de son officine et en étudie les illustrations ; puis commence la description bibliographique des livres imprimés par ou pour Antoine Vérard. La liste comprend 286 numéros. M. Macfarlane a sérié les productions du fameux libraire chronologiquement et suivant les adresses qu'elles portent. Voici d'abord, pour les livres datés, ceux qui portent : *Sur le pont Notre-Dame* 1485-1499 ; cette série comprend 61 articles (nos 1 à 61) ; viennent ensuite les ouvrages avec les adresses : *Pres petit pont* et *rue Saint-Jacques près petit pont* 1500 à 1501, (nos 62 à 66) ; ceux qui ne portent aucune adresse, 1503 (nos 67 et 68) ; ceux dont l'adresse est *Devant la rue neuve Notre-Dame* 1503-1512 (nos 69 à 102). Puis nous revenons aux livres publiés *sur le pont Notre-Dame,* mais sans date, 1485-1499 (nos 103 à 132) ; nous passons ensuite à ceux publiés, toujours sans date, *Carrefour S. Severin, près petit pont,* etc., 1500 à 1503, (nos 133 à 153), puis à ceux parus *Devant la rue neuve Notre-Dame,* par ordre alphabétique des titres et avec dates incertaines (nos 154 à 194). Les livres d'Heures sont décrits séparément, 1485 (1486) à 1500 (nos 195 à 253). Les nos 254 à 280 forment une liste d'ouvrages dont l'existence ou le rapport avec Vérard est incertain. Enfin, dans le dernier chapitre avant l'appendice, M. Macfarlane s'occupe des livres

imprimés pour Barthelemy Vérard et pour « Antoine Vérard II » dont il met l'existence en doute (nos 281 à 286). Le bibliographe a visité toutes les grandes bibliothèques publiques de France et d'Angleterre. Les bibliothèques privées lui ont également fourni de précieux documents, notamment celles de M. Jean Masson, d'Amiens, et de M. Gaston Duval. M. Macfarlane, indique, après la description de chaque ouvrage, les bibliothèques publiques ou particulières où il a rencontré chacun d'eux. Entre les pages 136 et 137, il a intercalé vingt huit feuillets imprimés au recto et au verso, contenant de nombreuses reproductions de titres, de figures en bois, de lettres ornées et de marques. On trouvera à la fin de ce beau volume une table des titres des livres imprimés pour Antoine Vérard.

G. V.

— HENRI BERALDI. — Propos de bibliophile. Gravure et lithographie, reliure. Vignettes de Darbour, gravées sur bois par Paillard. *Paris*, MDCCCCI, pet. in-8 de 2 ff., 202 pp., 1 f. et 1 f. blanc.

Sous ce titre vient de paraître, pour quelques privilégiés seulement, un nouveau livre de M. Henri Beraldi. Soixante exemplaires numérotés, pas un de plus. Aucun exemplaire n'est mis dans le commerce. M. Henri Beraldi a réuni dans ce coquet petit volume, discret et distingué, orné de charmantes vignettes de Darbour, gravées sur bois par Paillard, élégamment imprimé par Danel, de Lille, différentes études publiées, pour la première fois, dans diverses revues : *Gazette des Beaux-Arts, Revue de l'Art, l'Art* et *Revue des Arts graphiques*. Le Président des Amis des Livres y a également réimprimé deux préfaces, placées jadis par lui en tête de catalogues d'expositions, l'une pour l'Exposition générale de la lithographie à l'École des Beaux-Arts (1891), l'autre pour l'Exposition nationale de l'eau-forte, à la même École (1896). Cette dernière préface a pour titre : *L'Eau-forte en France au XIXe siècle*. La haute compétence de M. Beraldi en matière d'arts graphiques est suffisamment connue de tous les amateurs pour qu'il soit nécessaire d'insister; je me contenterai de dire que l'on trouvera dans ce nouveau volume de fort intéressantes études sur la lithographie en général, sur Raffet, Charlet, Meissonier vignettiste et graveur, et sur l'Estampe au XIXe siècle. Les deux derniers chapitres sont consacrés à l'art de la reliure et aux relieurs; ils ont été écrits, l'un à l'occasion d'une exposition de reliure au Cercle de la librairie, l'autre à l'occasion de l'Exposition universelle. On reconnaîtra dans ces pages l'habituelle bonne

humeur du spirituel bibliophile, mais on y trouvera aussi, sur l'évolution de la gravure depuis le commencement du XIXe jusqu'au début du XXe siècle, un aperçu qui, pour être rapide, n'en est pas moins très instructif pour les amateurs.

G. V.

— GUSTAVE FLAUBERT. — Mémoires d'un fou, roman. *Paris, H. Floury, 1, boulevard des Capucines,* 1901, in-8 de 2 ff. et 163 pp.

C'est à M. Pierre Dauze que nous devons de connaître cette œuvre inédite de Gustave Flaubert ; il vient de l'imprimer, pour la première fois, à cent exemplaires dont cinquante seulement sont mis dans le commerce, ce qui réjouira les bibliophiles heureux possesseurs de cette rareté bibliographique et désolera bon nombre d'admirateurs de l'auteur de *Madame Bovary*. Car il est formellement annoncé que cette édition ne sera jamais réimprimée ; force sera donc à ceux qui n'auront pu se la procurer d'attendre que les *Mémoires d'un fou* soient tombés dans le domaine public, autrement dit une cinquantaine d'années.

C'est à peine âgé de vingt ans que Flaubert écrivit ce petit roman, dont il fit hommage à son meilleur ami, Alfred Le Poittevin. Pour quelle raison le célèbre écrivain ne l'a-t-il pas publié ? Probablement parce qu'il ne le trouvait pas suffisamment à point ; mais, avec M. Pierre Dauze, nous devons reconnaître qu'il eut été regrettable que cet essai, si imparfait qu'on le juge, ne vît pas le jour, car il apporte sur les années de jeunesse de son auteur des éclaircissements qui complètent les renseignements déjà donnés par sa *Correspondance*. Ces pages, écrit Flaubert à son ami « renferment une âme toute entière. Est-ce la mienne ? Est-ce celle d'un autre ? J'avais d'abord voulu faire un roman intime où le scepticisme serait poussé jusqu'aux dernières bornes du désespoir, mais peu à peu, en écrivant, l'impression personnelle perça à travers la fable, l'âme remua la plume et l'écrasa. J'aime donc mieux laisser cela dans le mystère des conjectures. Pour toi, tu n'en feras pas.... » Les termes même dont se sert Flaubert dans une lettre à un ami pour lequel il n'avait pas de secret indiquent assez clairement que ces *Mémoires d'un fou* ne sont autre chose qu'une autobiographie. Ce roman n'en est M. Pierre Dauze a placé en tête de cette édition presque *privately* d'ailleurs que plus intéressant puisqu'il nous fait pénétrer dans l'intimité de son auteur, et que tout ce qui le touche offre un intérêt.

un beau portrait de Flaubert, gravé à l'eau-forte par Narjeot; il a également fait reproduire en fac-simile quelques lignes du manuscrit de ces *Mémoires*. G. V.

— Notes inédites de l'Empereur Napoléon Ier sur les Mémoires militaires du général Lloyd, publiées par Aristide DUCAUNNÈS-DUVAL, membre de l'Académie nationale des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux, archiviste de la ville. *Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, 11, rue Guiraude, 11*, 1901, in-4 de 22 pp.

Le *Bulletin du Bibliophile* s'est, à plusieurs reprises, occupé de quelques livres annotés par Napoléon et provenant de ses bibliothèques particulières. Un de nos érudits confrères. M. Ducaunnès-Duval, archiviste de Bordeaux, vient, à son tour, de publier une étude des plus intéressantes sur un précieux volume que possèdent les Archives municipales de cette ville et qui est intitulé : *Introduction à l'histoire de la guerre en Allemagne, en 1756, entre le roi de Prusse et l'impératrice-reine avec ses alliés, ou Mémoires militaires et politiques du général Lloyd, traduit et augmenté de notes... par un officier français.* Londres et Bruxelles, 1784, in-4. L'officier français, nous dit M. Ducaunnès-Duval, est M. le marquis de Mesmon.

Ce volume, relié en veau aux armes de l'Empereur, provient de la bibliothèque de Rambouillet. Napoléon l'avait emporté à Sainte-Hélène. Cette relique a été léguée à la ville de Bordeaux par le général Bertrand. Les remarques de Napoléon portent sur les neuf derniers chapitres de la première partie de l'ouvrage. « Ce sont des notes marginales, écrit notre confrère, tracées d'une écriture très rapide, souvent informe. On en pourra juger par les deux *fac-simile* insérés dans la publication. A la page 68, pour se rendre à lui-même plus sensible la justesse de ses observations, l'Empereur a intercalé dans la dernière note marginale un dessin informe qui a été reproduit à sa place ».

L'étude de M. Ducaunnès-Duval a d'abord paru dans le tome XXXV des *Archives historiques de la Gironde;* il en a été fait ensuite un élégant tirage à part sous une couverture moirée de couleur vert impérial, et qui, tiré à petit nombre, va être recherché par les nombreux collectionneurs Napoléoniens.

Il existe, sans doute, d'autres ouvrages ainsi annotés par Napoléon. Je souhaite donc que l'exemple déjà donné porte ses fruits et le *Bulletin du Bibliophile* accueillera avec plaisir les communications précises qui pourraient lui être faites à ce sujet. G. V.

CHRONIQUE

Académie française. — Dans sa séance du 30 mai, l'Académie française a procédé au remplacement de MM. le duc de Broglie et le vicomte Henri de Bornier, décédés.

M. le marquis de Vogué, qui n'avait pas de concurrent, a été élu par 24 voix contre 10 bulletins blancs, au fauteuil de M. le duc de Broglie.

Le fauteuil de M. Henri Bornier a été chaudement disputé. Trois candidats étaient en présence : MM. Stephen Liégeard, Frédéric Masson et Edmond Rostand. M. Edmond Rostand a été élu, au sixième tour de scrutin, par 17 voix contre 14 données à M. Frédéric Masson et 2 bulletins blancs.

Exposition internationale de l'art du cuir. — Cette exposition s'ouvrira à Paris dans le courant de novembre 1901. Elle sera ouverte aux productions des artistes français et étrangers qui feront parvenir leur adhésion avant le 1er septembre, 35-37, rue Bonaparte, à la direction de l'*Art du Cuir*, revue mensuelle illustrée, dont M. G. Dubouchet est le rédacteur en chef et M. Lecat-Cartier, le directeur-gérant.

Cette tentative est patronnée par des peintres, des décorateurs, des relieurs d'art, des sculpteurs, des architectes ; nous faisons des vœux bien sincères pour qu'elle obtienne le succès qu'elle mérite.

Exemple à suivre. — Le *Polybiblion* annonce que la Société bibliographique italienne ouvre un concours en l'honneur du défunt roi Humbert 1er. Cette société décernera en automne de cette année un prix de mille francs à la bibliothèque populaire d'Italie qui le méritera le mieux par sa bonne ordonnance, par le choix des livres et par l'action qu'elle exerce. Bien que ce concours soit spécial à l'Italie, nous croyons d'autant plus devoir le signaler, ajoute notre confrère, que la Société bibliographique italienne donne là un exemple excellent que nous voudrions voir suivi dans d'autres pays.

Books of reference. — Sous ce titre de *Books of reference for students and teachers of French, a critical survey*, M. E. G. W. Braunholtz, professeur à l'Université de Cambridge, vient de publier un petit traité destiné à ceux qui étudient et enseignent le français. L'auteur y indique avec des notes critiques les principaux livres à consulter : bibliographies générales et spéciales, encyclopédies, périodiques, dictionnaires, ouvrages relatifs à l'histoire, à la langue française ancienne et moderne, à la poésie, à la géographie, aux beaux arts, à la grammaire, etc. etc. Ce travail, redigé avec le plus grand soin, rendra certainement grand service à nos voisins d'Outre Manche, sans compter qu'il peut aussi servir à beaucoup d'entre nous et nous le signalons bien volontiers ici à l'attention de nos lecteurs.

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens, Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie, Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc

— A. JOANNIDÈS. — La Comédie française de 1680 à 1900. Diction-Dictionnaire général des pièces et des auteurs. Avec une préface de Jules Claretie, de l'Académie française. Ouvrage accompagné de 19 fac-similé. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8.

Il a été tiré 20 ex. sur pap. du Japon (nos 1 à 20), *souscrits;* 30 ex. sur pap. de Hollande (nos 21 à 50), *souscrits* et 200 ex. sur pap. vélin (nos 51 à 250) à 50 fr.

Publications de luxe.

— HENRI BERALDI. — Propos de bibliophile. Gravure et lithographie, reliure. Vignettes de Darbour, gravées sur bois par Paillard. *Paris*, in-8.

Tiré à 60 exemplaires. non mis dans le commerce.

Chez Henri Leclerc :

— MAURICE TOURNEUX. — Marie-Antoinette devant l'histoire. Essai bibliographique. Seconde édition revue, très augmentée et ornée de gravures. In-4 (20 fr.).

Il a été tiré, en outre, 25 ex. sur pap. Whatman (40 fr.).

Publications diverses.

— ALBERT GUINON. — Décadence, comédie en quatre actes interdite par le gouvernement en cours de répétitions au théâtre du Vaudeville, *Paris, librairie théâtrale*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 25 ex. sur pap. de Hollande et 2 ex. sur pap. du Japon

— Dr CABANÈS. — Les Morts mystérieuses de l'histoire. Souverains et princes français, de Charlemagne à Louis XVII, *Paris, A. Maloine*, in-8 (6 fr.).

Il a été tiré, en outre, 10 ex. sur pap. du Japon (*souscrits*) et 100 ex. sur pap. de Hollande dont 50 seulement sont mis dans le commerce (15 fr.).

— M. L'Abbé Rangeard, archiprêtre d'Angers. — Voyage de Henri IV à Angers en 1598. (Extrait de l'*Anjou historique*). *Angers, J. Siraudeau,* in-8.

— Victor de Marolles. — Les Lettres d'une mère, épisode de la Terreur, 1791-1793. Avec deux portraits. *Paris, Perrin et Cie,* in-8 (7 fr. 50).

— Paul Bourget, de l'Académie française. — Œuvres complètes. Romans. II. Mensonges. Physiologie de l'amour moderne. *Paris, Plon-Nourrit et Cie,* in-8 (8 fr.).

Il a été tiré, en outre, 100 ex. numér. sur pap. de Hollande (10 fr.) ; 10 ex. numér. sur pap. du Japon (32 fr.) et 10 ex. sur pap. de Chine (32 fr.).

— Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. — La Genèse d'un roman de Balzac : Les Paysans. Lettres et fragments divers. *Paris, Paul Ollendorff,* gr. in-8 carré (7 fr. 50).

Il a été tiré à part 55 ex. sur pap. de Hollande pour Ed. Deman, libraire à Bruxelles.

— Louis Morin, typographe, correspondant du Ministère de l'Instruction publique. — Histoire corporative des artisans du livre à Troyes. *Troyes, imprimerie Paul Nouel,* gr. in-8.

— Louis Morin, typographe, membre de la Société des Etudes historiques..... Mémoire sur les Sociétés de secours mutuels aux XVIe et XVIIe siècles, à Troyes. Extrait du Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1900. *Paris, Imprimerie Nationale,* in-8.

Publications sous presse

Chez A. Ferroud (Librairie des Amateurs) :

— Pierre Louys. — Byblis. Préface par Gilbert de Voisins. Illustrations en couleurs de Henri Caruchet. In-8.

Il sera tiré 10 ex. (nos 1 à 10) sur pap. du Japon ou gr. pap. vélin d'Arches, coloriés par l'artiste, contenant une suite en noir sur Chine et une aquarelle originale de Henri Caruchet, à 250 fr. *(souscrits)* ; 10 ex. (nos 11 à 20) sur pap. du Japon ou gr. pap. vélin d'Arches, coloriés par l'artiste, et une suite en noir sur Chine à 200 fr. ; 80 ex. (nos 21 à 100) sur papier du Japon ou gr. pap. vélin d'Arches, avec une suite en noir sur Chine, à 100 fr. ; et 200 ex. (nos 101 à 300) sur pap. vélin d'Arches, à 50 fr.

Annoncé pour paraître fin juin.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

IMPRIMEURS PARISIENS

DU QUINZIÈME SIÈCLE

(1470-1500)

La liste des Imprimeurs qui ont exercé à Paris au XVe siècle n'a pas encore été établie d'une façon définitive ; la plupart du temps les typographes de métier ont été confondus avec les libraires et les éditeurs comme cela a été le cas pour Antoine Vérard, les De Marnef, Simon Vostre, Jean Petit et d'autres encore.

Les tables dressées par Lottin au siècle dernier et qui faisaient autorité ont depuis longtemps été reconnues comme insuffisantes. MM. Renouard et Proctor ont, dans ces derniers temps, présenté des listes plus complètes, qui rectifient les erreurs de leurs devanciers.

Nous venons d'achever le second volume de notre *Histoire de l'Imprimerie en France* qui termine l'histoire de la typographie parisienne au XVe siècle. Les recherches longues et minutieuses auxquelles nous nous sommes livré nous permettent d'établir maintenant une liste chronologique aussi complète que possible de tous les ateliers d'imprimerie qui ont fonctionné dans la capitale de la France depuis 1470, date de l'introduction de l'Imprimerie à Paris jusqu'en 1500, avec les dates d'exercice de chaque imprimeur exactement vérifiées sur les livres qui portent leurs noms ou d'après des notes d'archives. Nous y avons joint les noms des correcteurs ou réviseurs de textes sortis de leurs presses, ainsi que ceux de leurs collaborateurs, contre-maîtres ou ouvriers que nous avons pu découvrir. C'est le résumé de ce travail que nous offrons en primeur aux lecteurs du ***Bulletin du Bibliophile.***

Dans cette nomenclature nous avons fait précéder d'un astérique (*) les imprimeurs qui ont prolongé leur exercice après 1500.

1. Atelier de la Sorbonne. — Michel FRIBURGER de Colmar, Ulrich GERING de Constance et Martin CRANTZ de Stein, imprimeurs. — Johann HEYNLIN, de Stein, dit Jean DE LA PIERRE, correcteur. — Erhard WINDSBERG, correcteur (1). — LÉONARD, correcteur (2) (1470-1472).
2. Atelier du *Soleil d'Or* de la rue Saint-Jacques. — FRIBURGER, GERING et CRANTZ, imprimeurs jusqu'en 1477. — GERING seul en 1478 et 1479. — GERING et

(1) Chevillier, bibliothécaire de Sorbonne, dans son *Origine de l'imprimerie de Paris*, conjecture qu'Erhard était alors étudiant en médecine, d'après une lettre de 1486, adressée de Saxe à Jean Reuchlin, dans laquelle il lui annonce qu'il est docteur en médecine. Il est à peu près certain que, s'il exerça la médecine une douzaine d'années après, il n'avait pas été reçu à Paris, car son nom ne figure pas dans le registre des étudiants de cette époque, que nous avons compulsé à la bibliothèque de l'Ecole de Médecine. Depuis que nous avons rédigé le passage qui le concerne, nous avons trouvé les grades universitaires d'Erhard Windsberg dans les registres de l'ancienne Sorbonne. Erhard était du diocèse de Bâle. Il a été reçu bachelier en 1463, sous le rectorat de Léonard Hemmerly, de Constance (Archives nationales, H, 2588), et licencié en 1466, Nicolas de Delft étant procureur de la Nation germanique (Archives de l'Université, registre 9). En 1468, il fut nommé procureur de la même Nation (Archives de l'Université, registre 10).

(2) Léonard est le nom de celui auquel a appartenu l'exemplaire du *Speculum humanæ vitæ*, à la suite duquel ont été recueillies les dédicaces des imprimeurs de Sorbonne au roi Louis XI, au duc Jean de Bourbon et au prévôt de Paris, Robert d'Estouteville. On lit à la fin du volume cette mention, d'une écriture du temps : « *Hoc opus Speculum humane vitæ nuncupatum* LEONARDI *est.* » Ces dédicaces, imprimées sur des feuillets séparés, qui, chacune respectivement, accompagnaient les volumes destinés à être présentés aux personnages en question, ne faisaient pas partie des exemplaires livrés au public. Elles n'ont pu être réunies que par un familier de l'imprimerie, probablement le correcteur du livre, qui en aura conservé des épreuves qu'il a jointes et fait relier dans son exemplaire.

Nous croyons pouvoir identifier ce Léonard avec un étudiant de l'Université de Paris, du même nom, compatriote d'Erhard Windsberg, qui figure dans le registre des receveurs de la Nation

Guillaume MAYNIAL (1) associés en 1480. — GERING seul, de 1481 à 1483 (1473-1483).

3. * GERING transporte l'atelier du *Soleil d'Or* à la rue de Sorbonne. — Jean HIGMAN travaille dans l'atelier de 1484 à 1489. — Georges WOLFF de Baden le remplace de 1490 à 1492. — Guillaume PRÉVOST succède à Wolff dans l'Atelier du *Soleil d'or* (2). — GERING en reprend

germanique (Archives nationales, H, 2587) et fut reçu bachelier en 1450, sous la rubrique suivante : « *Henricus* LEONARDI, *Basil. dioc...* 4 sol. »

(1) Tous les bibliographes, sans en excepter un seul, donnent à Maynial le prénom de Georges, que rien ne justifie. Nous avons examiné les uns après les autres les livres signés de Maynial pendant son association avec Gering, et nous n'y avons trouvé que l'initiale G. de son prénom. Dans aucun d'eux on ne lit *Georgius* en toutes lettres, comme l'indique Panzer, dont on a admis l'autorité, sans contrôle, comme parole d'Evangile. D'éminents bibliographes, comme MM. Robert Proctor et Gordon Duff, se sont laissé tromper et ont reproduit, tout récemment encore, cette assertion sans songer à y prendre garde.

(2) Guillaume PRÉVOST *(Wilhelmus Prepositi)* nous était déjà connu comme associé de Jean Higman et Wolffgang Hopyl, avec lesquels il avait imprimé une édition des tragédies de Sénèque en latin, exécutée avec les caractères de Gering, mais nous ignorions qu'il eût exercé préalablement au *Soleil d'Or* de la rue de Sorbonne après que Wolff eut quitté cet atelier pour s'établir à son compte. Le fait nous a été révélé par une édition des *Statuta synodalia diocesis Andegavensis* qui se trouve au Musée Dobrée, à Nantes. Le livre est sorti de presse le 2 mai 1494, comme l'indique le libellé suivant : « *Imprimé à Paris pour et au nom de Maistre Guillaume Prevost, demourant à Paris, en la rue de Sorbonne, à l'enseigne du Soleil d'Or.* »

A partir de 1484, le nom de Gering ne figure plus sur aucun livre. Pendant neuf années consécutives, les impressions faites au *Soleil d'Or* ne sont pas signées de lui. Elles portent les noms de Jean Higman de 1484 à 1489, de Georges Wolff de 1490 à 1492 et de Guillaume Prévost en 1494. Cependant Gering était resté propriétaire de son imprimerie (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. Ier, p. 98), et il avait passé bail d la maison du *Soleil d'Or*, anciennement du Buis *(ad Buxum)* avec les docteurs de Sorbonne pour le terme de sa vie durant (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. Ier, p. 90-92).

la direction et s'associe définitivement en 1494 avec Berthold RENBOLT d'Oberehenheim, en Alsace (1). — GILLES de Delft, docteur de Sorbonne, et Pierre LE SECOURABLE (*Succuribilis*), de Saint-Lô, régent au collège d'Harcourt, correcteurs (1484-1500).

4. Pierre VAGENER ou WAGNER, dit CÉSAR (*Cesaris*), de Schwiebus, en Silésie et Jean STOLL, imprimeurs associés, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du *Chevalier au Cygne* (1474-1478).

5. Atelier coopératif du *Soufflet Vert*, rue Saint-Jacques, près les Jacobins. — GASPAR et RUSSANGIS, Louis SIMONEL ou SIMONET de Bourges, Richard BLANDIN d'Évreux, Jean SIMON et autres. — Guillaume TARDIF, correcteur (1474-1484).

Il faut conclure du rapprochement de ces faits que, pendant cet intervalle, Gering avait loué ou affermé son matériel et ses presses à des confrères qui travaillaient chez lui et n'étaient peut-être que des associés temporaires jusqu'au moment où il conclut une association définitive avec Berthold Renbolt,

Wolff quitta le *Soleil d'Or* dans le courant de l'année 1492. Il est très probable que Guillaume Prévost, qui était maître, le remplaça et qu'il a imprimé, en 1493, des livres qu'il n'a pas signés ou que l'on découvrira tôt ou tard.

Six jours après que Guillaume Prévost eut achevé à ses frais l'impression des Statuts synodaux d'Angers, le nom de Gering reparaissait avec celui d'un nouvel associé, Berthold Renbold à la fin d'une édition du sermon de Saint Augustin sur la Montagne.

(1) Localité à moitié chemin, entre Strasbourg et Schlestadt. — Nous avons tout récemment découvert le lieu de naissance de Berthold Renbolt dans l'un des registres des Receveurs de la Nation germanique aux archives de l'Université. En 1506, il était nommé receveur. Il a lui-même dessiné et peint la miniature qui se trouve au folio 87 de ce registre à la suite de laquelle il a inscrit de sa main l'indication de la localité d'où il était originaire (*ex Ehenheim superiori oriundus, dyocesis Argentinensis*). — Berthold était fils de Renbolt, d'Ehenheim qui figure comme témoin dans le premier procès de Gutenberg à Strasbourg en 1439.

6. Atelier de l'*Image Saint-Christophe*, rue Neuve-Notre-Dame, au coin du marché Palu. — Pasquier BONHOMME, libraire-imprimeur jusqu'en 1483. — Jean BONHOMME, son fils, lui succède à partir de 1484 et cesse d'imprimer après juillet 1490 (1475-1490).

7. Atelier anonyme. — Impression des *Dialogi* d'Ockham en juillet et en août de l'*Ordo judiciarius* de Nicolas de Palerme. Le matériel passe en partie à Angers l'année suivante chez De La Tour et Morel (1476).

8. Autre atelier anonyme. — Impression de *Valerius Maximus* en français, de *Josephus* en latin et de la *Légende dorée* de Voragine, en français (vers 1476).

9. Richard BLANDIN d'Évreux et Guillaume FRÉVIER ou FÉVRIER, imprimeurs associés, rue Neuve-Notre-Dame, *à l'Image Sainte-Catherine* (1477).

10. Atelier anonyme. — Caractères en majeure partie semblables à ceux de *César* et *Stoll*, sauf le changement de la lettre *d* en forme de *delta* grec (vers 1479).

11. Guillaume LE FÈVRE, imprimeur (1480).

12. * Jean DU PRÉ, rue Saint-Jacques, à l'enseigne des *Deux Cygnes*, près Saint-Séverin. — Associé pour son premier livre avec Didier HUYM. — Jean Du Pré s'appelait de son vrai nom Jean LARCHER. Il est le premier qui ait introduit la gravure pour l'illustration du livre à Paris (1). — Jean LE POYVRE et Pierre

(1) C'est grâce aux recherches persévérantes de M. Ph. Renouard, qui a eu la générosité de nous communiquer aussitôt sa découverte, que nous devons, au dernier moment, de connaître le véritable nom de cet imprimeur. Déjà nous avions remarqué qu'une partie de son matériel était passée à Nantes, chez Etienne Larcher (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. Ier, p. 284), qui n'était autre que son frère. Voici les documents qui établissent le fait d'après le registre d'audiences

GÉRARD travaillent dans son atelier en 1488 (voir p. 325, note 1) (1481-1500).

13. Atelier du Collège de Narbonne. — Simon BÖTTIGER, d'Allenstein en Prusse (*Simo Doleatoris de Prusia*), recteur de l'Université de Paris et imprimeur. — La durée de cet atelier n'a pu être fixée, les livres, sauf un seul, n'étant pas datés (1481 et années suivantes).

de la Prévôté de Paris : « *Samedi, XXVIe jour d'octobre* (1504). — Aujourd'huy honorable femme Clere Dimenche, vefve de feu maistre Jehan LARCHER, dit DU PRÉ, en son vivant libraire, demourant à Paris, et Estienne Larcher, soy disant frère et héritier d'icelluy deffunct, sont venuz et comparuz, etc...., lesquelz, après serment, etc.... ont fait la sollempnité d'avoir bien et loyaulment monstré et enseigné tous et chacuns les biens, meubles et immeubles, lettres, debtes et créances estans de la succession Me Jehan du Pré et tenu l'inventoire faits desdits bien demourez du décez d'icellui deffunct pour cloz à la conservation d'aucuns biens que icelle vefve dit non avoir esté inventoriez, lesquelz elle déclairera et baillera par escript et aux notaires qui ont fait ledit inventoire dedens huictaine, et dedens la huictaine après ensuivant, elle viendra tenir ledit inventoire pour cloz. » (Archives nationales, Y, 5233, fol. III r°.) — « Entre Prévost, procureur Me Gilles Courtin, esleu de Paris, demandeur en matière d'arrest, d'une part, et Goche, procureur Estienne Larcher et consors, déclaré héritier de Jehan du Pré, en son vivant libraire, deffendeur et opposant, d'autre part; dit est par provision et sans préjudice, etc., que en baillant par ledict deffendeur caution souffisante de la somme de deux cens XXXIII l. X sols faisant moitié du contenu ès cédules dont ledict prévost a baillé coppie audict Goche, que la moitié des biens arrestez appartenans à la succession dudict deffunct lui seront recreuz, baillez et délivrez, ledict Courtin présent ou souffisamment appelé à veoir bailler ladicte caution, après ce que ledict Larcher pour estre convenu en ceste cause et ès deppendences en icelle a esleu domicille en l'ostel dudict Goche, rue de la Galande, et mardi prochain ledict Larcher viendra en personne pour confesser ou nyer les trois cédules que ledict prévost dist estre signées de la main dudict deffunct qui luy seront exhibez, et le prochain jour de plaidoierie d'après la Toussaint ledict Larcher viendra dire ses causes d'opposition à l'encontre de l'exploit et arrest dudit jour et an, duquel ledict Goche a eu coppie, ensemble desdictes cédules. » (Archives nationales, Y, 5233, f. III v°).

14. Antoine CAILLAUT et Louis MARTINEAU, originaire de Touraine, imprimeurs rue Saint-Jacques, *à l'Image Saint-Antoine.* — MARTINEAU a travaillé soit séparément, soit en société à des reprises différentes. Il est le premier imprimeur parisien qui ait adopté une marque dès 1484. — Hector DESCHAMPS et Philippe PIGOUCHET travaillent dans l'atelier de Caillaut et Martineau en 1483. — Antoine CAILLAUT, achète, en 1494, la maison de la *Coupe d'Or*, même rue, et y transfère son atelier (1482-1500).

15. * Guy MARCHANT, prêtre, maître ès arts et imprimeur, au champ Gaillard, derrière le Collège de Navarre et à l'Hôtel de Beauregard, rue Clopin. Temporairement en 1493, rue Saint-Jacques, dans la maison de la *Fleur de Lys.* — Jean PETIT commandite l'atelier annexe de Beauregard. — GUY JOUVENEAU ou JOUENNEAUX (*Guido Juvenalis*), correcteur en 1493 (1) (1483-1500).

16. Jean HIGMAN imprimeur, originaire des Flandres ou des Pays-Bas. Travaille d'abord dans l'atelier du *Soleil d'Or* chez Gering. En 1489 (n. st.), il est établi au Clos Bruneau, près les Ecoles de Décret. En 1496, s'associe avec WOLFGANG HOPYL, son compatriote. Associé avec Guillaume PRÉVOST a une date indéterminée. — BOHEMUS et Josse CLICHTOVE de Nieupoort, correcteurs (1484-1499).

(1) Le nom de Jouenneaux (*Guido Juvenalis*) comme correcteur nous est révélé à la fin d'une édition in-quarto jusqu'ici inconnue de l'*Isagogicus libellus Augustini Dati in eloquentie precepta* achevée d'imprimer par Guy Marchant le 17 des calendes de septembre (16 août) 1493. A la dernière page, au-dessus de la marque de l'imprimeur, on lit ces lignes significatives : *Hunc libellum recensuit atque recognovit Guido Juvenalis ; duo quoque precepta litura damnavit que a Laurencio Valla fuisse damnata prius constat.*

17. * Pierre LEVET, imprimeur, rue Saint-Jacques, près le Petit-Pont, à l'enseigne de la *Balance d'Argent*. Il quitte la rue Saint-Jacques après 1490 et va s'établir au faubourg de Saint-Germain-des-Près *à la Croix d'Or*. S'associe en 1499 avec Raoul COUSTURIER et Jean HARDOUIN. — Jean FRAMERY travaille dans son premier atelier en 1488 [voir p. 325, note 1] (1485-1500).

18. Pierre LE ROUGE, de Chablis, imprimeur et libraire du Roi, rue Neuve-Notre-Dame, à l'enseigne de la *Rose Rouge*, près Sainte-Geneviève-des-Ardents (1487-1493).

19. JANON CARCHAIN ou CARCAIN, imprimeur sur le pont Saint-Michel, *à l'Image Saint-Jean-Baptiste*. Il n'est pas certain que cet imprimeur, que l'on retrouve à Lyon, ait exercé réellement à Paris. L'adresse qu'il donne est celle du libraire Michel LE NOIR, qui se fit ensuite imprimeur (1487).

20. Guillaume MAYNIAL, imprimeur. — Précédemment associé avec Ulrich GERING en 1480 (1487-1490).

21. * Georges MITTELHUS de Strasbourg, libraire et imprimeur, rue Saint-Jacques, près le Petit-Pont, à l'enseigne de la *Clef d'Argent* (1488-1500).

22. * Philippe PIGOUCHET, libraire de l'Université et imprimeur. Ancien ouvrier de Caillaut et Martineau en 1483. S'établit rue de la Harpe, au Collège de Damville, en face l'église Saint-Côme-et-Saint-Damien (1488-1500).

23. * Pierre LE DRU, maître ès-arts et imprimeur, rue Saint-Jacques près les Mathurins. S'associe avec Etienne JEHANNOT maître ès-arts comme lui. Exerce seul à partir de 1498 (1488-1500) (1). — Claude CLÉRARD, maître ès arts, correcteur.

(1) On ne connaît pas de livres imprimés au nom de Pierre LE DRU.

24. * Wolfgang Hopyl, imprimeur, originaire de La Haye, au diocèse d'Utrecht, établi d'abord rue Saint-Jacques *à l'Image Sainte-Barbe*, ensuite même rue à *l'Image Saint-Georges*. En 1496 s'associe avec Jean Higman. Associé également avec Guillaume Prévost, à une date non déterminée. Travaille seul après 1499. David Laux, d'Edimbourg, correcteur. — Lucas Vaultier, de Conti, Guillaume Gontier, Jean Griettan et Pierre Grisèle, correcteurs (1489-1500).

25. * Pierre Le Caron, libraire et imprimeur, établi d'abord Grande-Rue-du-Temple, près Sainte-Avoye, au coin de la rue Geofroi-Langevin ; puis en décembre 1493, rue Quincampoix, *à la Croix Blanche ;* ensuite en novembre 1494 rue Neuve-Saint-Merry, après l'enseigne des *Rats ;* et définitivement après 1495 rue de la Juiverie dans la Cité, à l'enseigne de la *Rose*. A partir de 1494, Le Caron tient « ouvroir » ou boutique où il débite ses impressions, à la première porte du Palais (1489-1500).

avant 1494-1495 cependant il est certain qu'il était imprimeur dès 1488. La preuve en résulte d'un document inédit tiré du registre d'écrou du Châtelet. Le 25 octobre de cette année il était appréhendé au corps et amené prisonnier par les sergents. Il avait été arrêté et mis en prison sur la plainte d'un ouvrier tondeur de draps qu'il avait battu et blessé à la tête d'une bande près Saint-Innocent, trois mois auparavant. Dans la note qui le concerne, il est qualifié d' « Imprimeur de livres » et son domicile est indiqué rue Saint-Jacques près les Mathurins. C'est là effectivement où nous le trouvons établi quelques années plus tard. Nous avons donné le texte de ce document dans le Tome II, p. 55 de l'*Histoire de l'Imprimerie en France*. Il a travaillé pour Vérard qui ne lui a sans doute pas permis de mettre son nom sur les livres qu'il imprimait pour lui et y a substitué le sien. Nous avons du reste discuté cette question dans le tome II de notre *Histoire de l'Imprimerie* au chapitre spécial consacré à Vérard, qui selons nous, n'a jamais été imprimeur, mais a commandité des imprimeurs qui travaillaient avec un matériel d'illustration lui appartenant en propre.

26. Georges WOLFF de Baden, imprimeur. Travaille en février 1490 (n. st.) dans l'atelier du *Soleil d'Or* de la rue de Sorbonne, chez Gering. Quelques mois après il imprime, rue Bordelle, près le Collège de Boncourt, dans la maison de Pierre de Chasteaupers. En 1491 Wolff revient au *Soleil d'Or* et y reste jusqu'en 1492. En 1493, il s'installe rue Saint-Jacques, *à l'Image Sainte-Barbe*. En 1494 et 1495, il est associé avec Jean PHILIPPE de Kreusnach. Il quitte le local de l'*Image Sainte-Barbe* où il laisse son associé en 1496 et, à partir de 1497, il s'associe définitivement avec Thielman KERVER de Coblentz. — Jean CHAPUIS, de Bourges, correcteur (1490-1500).

27. Germain BINEAUT ou BENEAUT, libraire et imprimeur rue de la Calandre, à l'enseigne du *Saumon*, devant le Palais. — Son fils Guillaume travaille avec lui (1490) (1).

28. Denis MESLIER, libraire et imprimeur, rue de la Harpe, *au Pilier Vert*. Après 1491 s'établit rue Saint-Jacques, à l'enseigne des *Trois Pigeons* (1490-1495).

29. * LE PETIT LAURENS, imprimeur, rue Saint-Jacques, *à la Croix Blanche*, près la chapelle Saint-Yves (1491-1500).

30. * André BOCARD, libraire et imprimeur, originaire du Poitou (1491-1500).

(1) « Guillaume Bignaulx, vendeur de livres imprimez, demourant en l'ostel de son père en la rue de la Calandre », arrêté et mis en prison au Châtelet le 28 novembre 1488. Le 6 janvier suivant, il est encore arrêté et mention de son écrou est ainsi libellé : « Guillaume Bineaulx, *imprimeur*, demeurant dans la rue de la Calendre. ». — (Archives nationales Y, 5266, fol. 199). — Il résulte de ce document que Germain Bineaut avait déjà établi son atelier en 1489, bien que son nom ne figure sur des livres qu'à partir de 1490.

31. * Jean TRÉPEREL, libraire et imprimeur sur le pont Notre-Dame, *à l'Image Saint-Laurent*. Après la chute du pont Notre-Dame, en octobre 1499, il s'installe temporairement rue de la Tannerie, *au Cheval Noir*, et ensuite rue Saint-Jacques, près Saint-Yves, où il transporte son enseigne de l'*Image Saint-Laurent* (1491-1500).

32. * Michel LE NOIR, libraire et imprimeur sur le pont Saint-Michel, à l'enseigne de *Saint Jean-Baptiste* (1492-1500).

33. * Gilles et Gillet COUTEAU et Jean MÉNART, imprimeurs. Gillet Couteau travaille seul ensuite et va demeurer rue Grenier-Saint-Lazare, près la rue Saint-Martin (1492-1500).

34. * Jean DE COULONCE, d'abord libraire puis imprimeur. Tient boutique sur le pont Notre-Dame à l'enseigne des *Chantres*. S'établit plus tard imprimeur rue Saint-Jacques et y transporte son enseigne (1492-1500).

35. * Michel THOLOZE ou TOULOUSE, imprimeur au Clos Bruneau, *à la Corne de Cerf*. En 1496, rue des Amandiers, *à l'Image Saint-Jean*, dans la maison de Jean Favereau (1492-1500).

36. * Félix BALIGAULT, libraire et imprimeur, originaire de Champagne. Rue Saint-Jacques, *à la Corne de Cerf*, près le Collège de Beauvais. A partir de 1494 s'établit à la Montagne-Sainte-Geneviève, au coin de la rue des Sept-Voies et de celle des Amandiers, *à l'Image Saint-Etienne*, en face le Collège de Reims (1492-1500).

37. * Jean MAURAND ou MORAND, imprimeur. Etabli d'abord rue Saint-Victor. En 1496, rue Saint-Jacques, *à l'Image Saint-Nicolas* (1492-1500).

38. Atelier anonyme qui a produit un livre d'Heures illustré avec des bois appartenant à Vérard (avant 1493).

39. Laurent PHILIPPE, imprimeur, rue Galande, devant Saint-Blaise (1493).

40. * Jean LAMBERT, imprimeur et ensuite libraire : rue Saint Séverin *à la Corne de Daim* ; ensuite rue Saint-Jacques *à l'Image Notre-Dame*, en face Saint-Benoît ; plus tard au Clos Bruneau, *à l'Image Saint-Claude* (1493-1500).

41. * Jacques MOERART, originaire de Tournai en Flandre, libraire et imprimeur rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la *Bouteille*, à côté de Saint-Yves (1493-1500).

42. Guillaume PRÉVOST travaille dans l'atelier du *Soleil d'Or* de la rue de Sorbonne, chez Gering, après Wolff. S'associe ensuite avec Jean HIGMAN et Wolfgang HOPYL (1494).

43. Guillaume DU BOIS, imprimeur, près du Puits Sainte-Geneviève (1494).

44. * Jean PHILIPPE, originaire de Kreusnach, au diocèse de Mayence, paraît avoir travaillé d'abord dans l'atelier établi au Collège de Narbonne par Simon Böttiger, d'Allenstein, après 1481, à une date qu'il n'est pas possible de déterminer (voir t. Ier, p. 290). Il s'établit imprimeur en 1494 rue Saint-Jacques, *à l'Image Sainte-Barbe*, et s'associe avec Georges WOLFF, dont il se sépare en 1496. En 1497, il transporte son atelier rue Saint-Marcel, à l'enseigne de la *Trinité*. — Augustin-Vincent CAMINADE, correcteur (1493-1500).

45. Etienne JEHANNOT, originaire de l'Anjou, maître ès arts et imprimeur. Bien que son nom ne figure sur

aucun livre connu avant 1495, il est toutefois à peu près certain qu'il exerçait avant cette date, car le matériel spécial d'illustration de ses livres d'Heures se retrouve dans les *Petites Heures Royales* imprimées pour le libraire Antoine Vérard dont l'almanach commence en 1488, et qui ont dû paraître avant les *Grandes Heures* de 1490, ainsi que dans les *Heures* datées de juillet 1492 au nom de Jean de Coulonce. Il a été associé par intermittences avec Pierre LE DRU. En 1495, il s'associe avec Etienne GUERSON DE VILLELONGUE. Après 1498, Pierre Le Dru continue seul à travailler avec le même matériel. Etienne Jehannot avait son atelier rue Saint-Jacques, en face les Mathurins, à côté de la Boucherie de Saint-Benoît (1495-1498).

46. Pierre POULLHAC ou POULIAC, imprimeur, près les Bernardins (1495).

47. Guillaume MIGNART, imprimeur, rue Saint-Martin (1495).

48. Guillaume GUERSON DE VILLELONGUE, étudiant de l'Université de Paris, libraire et imprimeur, associé temporairement avec Etienne JEHANNOT. Il demeurait Montagne Sainte-Geneviève (1495-1500).

49. * Antoine DENIDEL, maître ès arts, libraire et imprimeur. S'associe avec Nicole DE LA BARRE, puis avec Robert GOURMONT en 1499. Il a d'abord demeuré auprès du Collège de Coqueret à l'enseigne de la *Chaire*. Il donne son adresse conjointement avec Robert Gourmont, au Collège de Triguet, et ensuite tout à côté, rue du Mont-Saint-Hilaire, *à la Corne de Cerf* (1495-1500) (1).

(1) On ne connaît pas de livres au nom d'Antoine Denidel avant 1495 (voir p. 261), cependant il serait fort possible qu'il eût commencé

50. * Thielman KERVER, de Coblentz, libraire sur le pont Saint-Michel, à l'enseigne de la *Licorne*, et imprimeur rue des Mathurins, en face l'Hôtel de Cluny. En 1497, il s'associe avec Georges WOLFF (1497-1500).

51. * Nicole DE LA BARRE, originaire du Soissonnais, maître ès arts et régent. Imprimeur et libraire. Associé à ses débuts avec Antoine Denidel, au Collège de Coqueret. Etablit ensuite son atelier rue la Harpe, devant l'*Ecu de France* (1497-1500).

52. Baptiste BOURGUET, imprimeur (vers 1497-1500). — Il n'est pas certain qu'il ait exerçé à Paris. — Nous avons fait toutes réserves pour Rouen, au cas où des recherches ultérieures nous en fourniraient la preuve.

53. * Alexandre ALIATE, de Milan, libraire et imprimeur. D'abord rue Saint-Jacques, à l'enseigne de *Sainte-Barbe ;* en 1490, devant le Collège de Navarre, près la boucherie Sainte-Geneviève ; et en 1500, Montagne Sainte-Geneviève, *à l'Image Saint-Louis,* devant le Collège de la Marche (1497-1500).

54. Jean DRIART, imprimeur, rue Saint-Jacques, aux *Trois Pucelles* (1498).

55. Jean POITEVIN, libraire et imprimeur (1498).

56. * Nicolas DES PREZ, de Troyes, imprimeur, rue Saint-Etienne-des-Grès, devant la petite porte de l'église, à l'enseigne du *Miroir* (1498-1500).

une année plus tôt. Nous venons de reconnaître les caractères dont il s'est servi dans ses premières impressions et lors de son assocation avec Nicole de la Barre, mélangés avec une lettre majuscule C de forme ronde, dans une édition petit in-4° de *Montaltus : Tractatus reprobationis sententiæ Pilati*, sans nom de typographe, imprimée pour le compte du libraire De Marnef et datée de Paris, le 5 de mars 1493 (v. st.), c'est-à-dire en mars 1494, suivant notre manière de compter actuelle.

57. * Robert GOURMONT, de Saint-Germain-de-Varreville près Valognes, libraire et imprimeur. Associé alternativement avec Antoine DENIDEL et avec Nicole DE LA BARRE, au Collège de Tréguier ou Triguet ; exerce ensuite en 1500, près le Collège de Coqueret, *à la Corne de Cerf* (1489-1500).

58. * Gaspard PHIPIPPE, imprimeur, rue Saint-Jacques, d'abord à l'Hôtellerie du *Grand Saint-Antoine*, à côté du couvent des Jacobins ; ensuite même rue, *aux Trois Pigeons ;* puis *aux Deux Dauphins couronnés* au-dessous de Saint-Yves. Gaspard Philippe a transporté son imprimerie à Bordeaux vers 1516 (1499-1500).

59. * Antoine CHAPPIEL, imprimeur, rue Saint-Jean-de-Latran au Collège de Triguet (1500).

60. * Jean MERAUSSE, imprimeur et libraire à l'hôtel Beauregard, ensuite rue Saint-Jacques, *aux Deux Cochetz* (1500).

61. Narcisse BRUN, imprimeur, originaire d'Alsace, au diocèse de Strasbourg (1500).

Sur ces soixante et un ateliers, une trentaine, soit plus de la moitié, fonctionnaient concurremment en 1500.

Nous avons eu la curiosité de dresser la statistique des ateliers typographiques qui ont été établis dans les autres grandes villes d'Europe au XVe siècle ; le résultat de cette comparaison numérique a été tout à l'avantage et à l'honneur de la capitale du monde civilisé, de Paris, que les premiers imprimeurs proclamaient déjà la Ville-Lumière.

D'après les tables de M. Proctor (1), à l'exactitude

(1) *Lettres d'un Bibliographe*, suivies d'un *Essai sur l'origine de l'imprimerie à Paris*. 5e série. Paris, Ern. Leroux, 1878 ; in-8, p. 245-247.

desquelles on peut se fier, le nombre des imprimeurs se décompose ainsi pour les principales villes de l'Allemagne et de l'Italie :

ALLEMAGNE.	Imprimeurs	ITALIE.	Imprimeurs
Mayence.....	11	Rome.....	38
Strasbourg....	27	Milan.....	31
Augsbourg....	23	Florence.....	22
Nuremberg....	19	Naples.....	20
Cologne.....	33	Padoue	13
Leipzig	11	Vicence.....	12
Bâle	14	Bologne.....	46

Seule, Venise dépasse ce nombre et de beaucoup.

Nous ne faisons pas état des autres pays tels que l'Espagne, qui ne comptait pas plus de dix imprimeurs pour les centres typographiques les plus importants de Barcelone et de Valence, et l'Angleterre, qui pour Londres et Westminster réunis, n'en compte juste que dix, au nombre desquels il y avait au moins deux ateliers dirigés par des imprimeurs français, Richard Pynson, Julien Le Notaire et Jean Barbier. Les chiffres les plus élevés pour les Pays-Bas s'élèvent à onze imprimeurs pour Louvain, ville universitaire, et à dix pour Anvers.

Ainsi il y a eu à Paris, de 1470 à 1500, les soixante et un ateliers dont nous venons de faire la nomenclature avec les noms de ceux qui étaient à leur tête. Nous n'avons pas compris dans ce nombre des imprimeurs dont on ne connaît aucun livre imprimé, et dont les noms ne figurent que dans des documents d'archives. Ils appartenaient très probablement aux ateliers dénom-

més ci-dessus, dans lesquels ils travaillaient comme ouvriers ou contre-maîtres (1).

Madden, qui de son côté a donné une liste des imprimeurs parisiens, en a énuméré soixante-six pour la même période. Il est arrivé à ce chiffre en dédoublant les imprimeries qui étaient couduites par des typographes associés, et en y comprenant des éditeurs tels que les De Marnef, dont il a fait trois numéros distincts, Antoine Vérard, Durand Gerlier, Jean Petit, Denis Roce, Jean Richard, Guillaume Le Caron et Jean Belin. Il a mis par erreur au rang des typographes parisiens les imprimeurs ou éditeurs lyonnais : Nicolas Wolff, Jean Dyamantier, François Fradin et Jean Pivart. Il a inscrit à Paris, en 1495, Josse Bade qui était alors correcteur à Lyon chez Jean Trechsel et Robinet Macé, en 1486, qui était libraire à Rouen et à Caen. Il a mis en 1484 Denis Janot, qu'il a confondu avec Étienne Jehannot, et qui appartient au XVIe siècle. Comme tous ses devanciers, il a placé à Paris les ateliers de Bouyer et Bouchet, imprimeurs à Poitiers, que nous avons retranchés de

(1). Nous avons trouvé encore dans le registre d'écrou du Châtelet (Archives nationales, Y, 5266) les noms suivants : « Jehan Framery, imprimeur, demourant en la rue Saint-Jaques, *aux Balances* (fol. 6 v°) ; François Fruissart, imprimeur, demourant en la rue des Prouvaires (fol. 49 v°) ; Pierre Gérard ou Girard, imprimeur de livres, demourant en la rue Saint-Jaques (fol. 91 v°) ». Nous croyons que ce dernier faisait partie de l'atelier de la maison des *Deux Cygnes*, dirigé par Jean Larcher dit *Du Pré* (voir t. Ier, p. 283). La chose est certaine pour un autre qui fut arrêté le 23 janvier 1489 : « Jehan Le Poyvre, imprimeur de livres, demourant rue Saint-Jacques, aux *Deux Cygnes* » (fol. 214 r°). Nous avons encore trouvé le nom de Nicolas Roussel, imprimeur, arrêté le 29 décembre 1488 (fol. 191 v°) et, dans un autre registre, celui de Geoffroy Le Maçon, imprimeur, « condamné ledit Geffroy en cinq sols tournois d'amende qu'il a payée et deffense à peine de vingt livres et de prison de meffaire, ni meddire, etc. » (Archives nationales, Z2 3272, fol. 99, v°).

notre liste. D'autres noms ont été omis, de sorte qu'après toutes ces éliminations nécessaires, le nombre qu'il a indiqué se réduit en réalité à trente-neuf imprimeurs, avec des dates plus ou moins exactes.

La liste présentée par M. Proctor, que nous avons vérifiée et contrôlée de point en point, est de beaucoup plus exacte. Elle comprend cinquante-deux ateliers. Nous avons ajouté l'atelier du Collège de Narbonne (Simon Bötticher, d'Allenstein), en 1481; de Guillaume PRÉVOST, *au Soleil d'or* de la rue de la Sorbonne, en 1494; de Robert Gourmont, au Collège de Tréguier, en 1498; de Jean Mérausse et de Narcisse Brun, en 1500. Nous avons dédoublé ceux de la Sorbonne et du *Soleil d'Or*. Nous avons fait encore état de l'atelier anonyme où a été imprimé le *Valerius Maximus* en français, dont le lieu d'impression est incertain, ainsi que de l'atelier anonyme à la lettre *d* en forme de *delta* grec qui n'est peut-être qu'un dédoublement de celui de César et Stoll. Nous avons ajouté en dernier lieu l'atelier anonyme qui a produit un livre d'heures avec des bordures empruntées au matériel d'illustration de Vérard. Ces adjonctions ont ainsi porté notre chiffre exactement à soixante et un. Si nous faisions le dénombrement des livres qui ont été imprimés à Paris au XVe siècle et du nombre de feuilles qui les composaient, nous arriverions à un chiffre formidable qu'on était loin de soupçonner.

Cette activité de la presse parisienne, qui est le véritable *criterium* du mouvement intellectuel de la France à l'aube de la Renaissance, n'a été dépassé que par une seule ville, par Venise, la reine de l'Adriatique, qui avait fait du livre imprimé un article de commerce et d'exportation que ses vaisseaux importaient partout en Europe et en Orient. Les produits des presses vénitiennes ont ainsi pénétré dans les pays les plus éloignés.

La cité des Doges était alors une véritable école typographique ouverte à tous, où l'on venait s'initier aux secrets de l'art (1). Celui qui avait donné l'impulsion était un Français, Nicolas Jenson, de Sommevoire en Champagne, ancien graveur de la Monnaie de Tours, que la tradition représente comme ayant été l'élève de Gutenberg.

A. CLAUDIN.

(1) L'imprimeur flamand Thierry Martens, qui exerça à Alost, à Anvers et à Louvain, avait appris son art à Venise. Il le déclare à la fin du *Tractatulus fratris Baptiste Mantuani de vita beata* qu'il acheva d'imprimer en 1474, le jour de la Saint-Remi :

Hoc opus impressi Martins Theodoricus Alosti
Qui Venetum scita Flandrensibus affero cuncta.

« J'ai imprimé ce livre à Alost, moi Thierry Martens, qui apporte aux Flandres tout ce que l'on sait faire à Venise. »

Les Le Rouge, de Chablis, ont appris également l'imprimerie à Venise (voir H. MONCEAUX, *Les Le Rouge, de Châblis, calligraphes et miniaturistes*, ouvrage cité). Jean Du Pré avait ramené d'Italie avec lui de très habiles ouvriers vénitiens qu'il occupait dans son atelier et il est à présumer qu'il a fait son apprentissage à Venise, comme beaucoup d'autres imprimeurs français.

CHRONIQUE

Congrès des Bibliothécaires. — M. Henry Martin, conservateur adjoint de la Bibliothèque de l'Arsenal, secrétaire général du Congrès, vient de publier en volume les procès-verbaux des séances et les mémoires qui y ont été lus. On trouvera d'abord dans cet ouvrage tous les documents officiels (réglement, commission d'organisation, programme, liste des membres, procès-verbaux); puis viennent le discours d'ouverture prononcé par M. Léopold Delisle, président du Congrès, et les différents mémoires suivants : *De l'activité des bibliothécaires de bibliothèques publiques et comment elle peut être secondée utilement et pratiquement*, par M. Paul Colas, conservateur de la Bibliothèque de Lorient ; *Etude sur les efforts faits en Danemark pour établir les bibliothèques populaires dans les petites communes*, par M. Andr. Sch. Steenberg, délégué officiel du Danemark ; *Notice sur la bibliothèque de Mathias Corvin*, par M. le Dr Victor Récsey, directeur de la Bibliothèque de l'archi-abbaye de Pannonhalma ; *La librairie de la Cathédrale d'Angers au XVe siècle*, par M. Louis de Farcy ; *Mémoire sur un projet de création dans chaque pays d'une bibliothèque centrale des journaux*, par M. Henry Martin ; *Esquisse de la vie de Frédéric Rostguard et de son œuvre dans les bibliothèques*, par M. Archibald Clarke, sous-bibliothécaire de la Société royale de médecine et de chirurgie de Londres ; *Exposé de l'économie générale de la bibliographie Der Deutschen zeitschriffen-litteratur*, par M. Félix Dietrich, de Leipzig ; *De l'utilité des bibliographies critiques dans les bibliothèques*, par M. F. Funck-Brentano ; *Sur une bibliothèque générale de réserve*, par M. Ferdinand Vuacheux : *Note sur un procédé de déménagement d'une bibliothèque publique* par M. Emile Ginot, bibliothécaire-archiviste de Poitiers ; *Note sur les insectes qui ravagent les bibliothèques*, par M. Léon Hiriart, bibliothécaire-archiviste de Bayonne ; *Rapport sur la bibliographie tchèque et sur l'état actuel des bibliothèques en Bohème* par M. le Dr Borivoj Prusik, de la Bibliothèque de Prague ; *Sur l'emploi d'étiquettes de couleurs pour désigner certaines catégories d'ouvrages* par M. Henri Brocard, bibliothécaire à Bar-le-Duc ; *De la coopération des bibliothèques publiques et des écoles publiques aux Etats-Unis*, par Mme Mary Wright Plummer, déléguée officielle des Etats-Unis ; *Des catalogues d'imprimés anonymes*, par M. Alexandre Vidier, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale ; *Le dépôt légal français*, par M. Henri Stein, archiviste aux Archives nationales ; *Les Echanges de livres entre bibliothèques publiques d'un même pays*,

par M. Ch. Em. Ruelle, administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; *Note au sujet d'une salle de lecture particulière installée à la Bibliothèque de Bordeaux*, par Mlle Marie Pellechet ; *Sur l'utilisation des fiches imprimées pour le catalogage*, par M. Maurice Godefroy, bibliothécaire de la Faculté des sciences de Marseille. *Note sur divers manuscrits de Mathias Corvin conservés à la Bibliothèque de Besançon*, par M. Ulysse Robert, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives ; *Les Bibliothèques publiques et les sociétés savantes*, par M. J. Favier, conservateur de la Bibliothèque de Nancy ; *Des imprimés qu'il y aurait lieu d'assimiler aux manuscrits au point de vue des règles à suivre pour leur conservation*, par M. Maurice Barroux, archiviste-adjoint de la Seine ; *Sur un moyen de désinfection des volumes prêtés à domicile*, par M. Ch. Cuissard, bibliothécaire d'Orléans ; *Vœux sur l'organisation des Bibliothèques publiques*, par M. Victor Advielle ; *Note comparative sur le nombre des livres affectés au prêt à domicile ou à la seule communication sur place dans les bibliothèques populaires d'Allemagne, d'Angleterre et de France*, par M. le Dr Ernest Schultze, bibliothécaire en chef à Hambourg ; *Vœu pour une révision des réglements relatifs à l'« Enfer » des Bibliothèques*, par M. Henri Quentin ; *Le Concilium bibliographicum*, par M. H. Field ; *Notice historique sur la Bibliothèque nationale de Santiago du Chili*, par M. Luis Montt, directeur de la Bibliothèque nationale de cette ville ; *La question de la conservation du papier dans les bibliothèques publiques et privées et un moyen de la résoudre*, par M. Pierre Dauze ; *Sur l'organisation et le fonctionnement des Bibliothèques des Etats-Unis d'Amérique*, par M. G. Daniel Grand, archiviste paléographe.

A la fin du volume on a réimprimé le programme du Concours pour l'étude des insectes ennemis des livres.

Palmes académiques. — Nous apprenons avec plaisir que deux de nos collaborateurs viennent d'être nommés officiers d'Académie : M. l'abbé Ch. Urbain, docteur ès-lettres, et M. Louis Morin, typographe à Troyes. Nous leur adressons ici nos bien sincères félicitations.

Bibliothèques et Archives. — M. Marc Saché, conservateur-adjoint à la Bibliothèque-Musée d'Alger, a été nommé, par arrêté du Préfet, archiviste du département de Maine-et-Loire en remplacement de M. Célestin Port, décédé.

M. Leroy, directeur de l'Ecole Condorcet, à Angers, a été nommé sous-bibliothécaire de la ville, en remplacement de M. Guyon, nommé receveur du bureau de bienfaisance.

Don à l'École des Beaux-Arts. — La *Chronique des Arts* annonce que M. Arthur Rhoné, le distingué archéologue, et son frère, M. Raoul Rhoné, viennent d'offrir à la Bibliothèque de l'Ecole des

Beaux-Arts l'œuvre lithographique de J.-J. Champin (1796-1860). Cette collection, formée par le grand-père de MM. Rhoné, M. Bernard, de Rennes, conseiller à la Cour de Cassation, comprend 1,258 pièces, la plupart d'un tirage exceptionnel.

Exposition de la gravure sur bois. — Un comité vient de se constituer dans le but d'organiser l'an prochain, à l'Ecole des Beaux-Arts, une exposition rétrospective, historique et technique de la gravure sur bois, envisagée au double point de vue de l'estampe et de l'illustration du livre; il a pour président : M. Auguste Lepère, pour vice-présidents : MM. Henri Béraldi, Roger Marx et Jean Masson.

Afin de donner à cette manifestation tout l'éclat qu'elle doit comporter, le Comité organisateur adresse un chaleureux appel aux amateurs possédant des estampes gravées en bois, du XVe à la fin du XIXe siècle, ou des livres à figures sur bois, français et étrangers. Le Comité acceptera avec reconnaissance les indications de nature à lui permettre de rendre aussi complète que possible l'exposition projetée. Toutes les communications doivent être adressées au siège social du Comité, 67, rue Sainte-Anne, chez M. Loys Delteil, l'un des secrétaires.

Cinquantaine d'archiviste. — Notre érudit collaborateur, M. l'abbé Tougard nous adresse la communication suivante :

« Rouen, qui avait en 1898 célébré avec éclat la cinquantaine de l'architecte E. Barthélemy, vient de fêter le 24 mai d'une façon plus intime les cinquante années révolues d'exercice de l'éminent archiviste de la Seine-Inférieure, M. Charles de Robillard de Beaurepaire, par sa promotion de doyen des correspondants de l'Académie des Inscriptions.

Pour ménager l'extrême modestie du jubilaire, la presse n'avait point suscité l'attention publique. Par une combinaison doublement heureuse, la discrète manifestation s'est encadrée dans la séance réglementaire de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts, qui recevait au nombre de ses membres le fils aîné du très distingué paléographe, M. Georges de Beaurepaire, docteur et professeur en droit, lequel a entretenu la Compagnie du bon abbé de Saint-Pierre dans un discours aussi agréable que substantiel. Une souscription, bornée aux cinq principales Sociétés littéraires de la ville, a permis de fixer ce mémorable anniversaire par deux souvenirs : une belle médaille de A. Guilloux, à l'effigie de M. Ch. de Beaurepaire, et le *Répertoire bibliographique* (avec tables) de ses publications, qui enregistre près de sept cents numéros, instrument inappréciable d'informations, que la prochaine génération paiera au poids de l'or.

La Bible de la reine Victoria. — Le *Temps* annonce que la Bible sur laquelle la reine Victoria et le prince Albert se jurèrent mutuellement amour et fidélité, le jour de leur mariage, vient d'être vendue aux enchères. Elle avait été donnée par la reine au révérend John Sleath, sous-doyen de la chapelle royale. La mise à prix était de 1 livre sterling. La Bible a été vendue 40 guinées, soit 1,050 francs.

Collection du bibliophile parisien. — Cette collection, fondée par M. Daragon, vient de s'augmenter de deux nouveaux volumes, *Bouquiniana,* par M. B.-H. Gausseron, et *Les Bourbons bibliophiles,* par feu Eugène Asse. Dans *Bouquiniana,* M. Gausseron a réuni un certain nombre de mots plaisants, d'anecdotes, de maximes, d'aphorismes, d'apophtegmes, de sentences, de fragments relatifs au livre. Il n'a pas eu, comme il l'écrit lui-même, l'intention de grouper tout ce qui a été dit ou écrit sur nos amis les livres. Il s'est contenté de former un noyau autour duquel chacun pourra grouper le résultat de sa propre expérience. C'est un petit ouvrage anecdotique très amusant et plein de bonne humeur.

D'un autre genre sont *Les Bourbons bibliophiles,* d'Eugène Asse, très joliment imprimés par F. Empaytaz, de Vendôme ; notre regretté collaborateur y passe en revue les rois et princes, les reines et princesses qui ont aimé et collectionné les livres, et fournit d'intéressants détails sur les bibliothèques de chacun d'eux. Nul plus que l'auteur des *Petits romantiques* n'était qualifié pour écrire cette étude bibliophilique. Rappelons que la « collection du bibliophile parisien » est tirée à petit nombre, trois cent soixante-quinze exemplaires, dont dix Japon, cinq Chine et dix Hollande. Nous regrettons seulement que M. Daragon ait adopté des couvertures aussi..... fantaisistes; plus simples, plus discrètes et dégagées surtout de ces annonces de librairie compactes imprimées sur le dernier plat, elles auraient donné à ces petits volumes une allure plus en rapport avec le titre même de cette collection.

Blason. — Le deuxième fascicule du tome VI du *Dictionnaire des figures héraldiques,* par M. le comte Théodore de Renesse, membre du Conseil héraldique de Belgique, vient de paraître à la Société belge de librairie (Bruxelles). Il contient les articles relatifs à : *Aigle couronnée, Aigle diadémée, Aigle éployée, Aigles diverses, Parties d'aigle, Lion.* Un avis de l'éditeur, joint à ce fascicule, informe les souscripteurs que M. le comte de Renesse vient de coordonner la fin de son manuscrit et que l'ouvrage sera complet en sept volumes. Le dernier contiendra des tables très détaillées qui permettront d'user de cet excellent dictionnaire avec la plus grande facilité.

Les Cahiers d'un bibliophile. — Le troisième fascicule de cette intéressante publication de la « Maison des poètes » vient de paraître. Il contient la suite de *La Mariane,* tragédie de Tristan L'Hermite (jusqu'à la page 74), dont M. Edmond Girard a collationné

le texte sur les meilleures éditions publiées du vivant de l'auteur. Ce fascicule se compose de dix cahiers de huit pages. Rappelons que les *Cahiers d'un bibliophile* ne sont tirés qu'à deux cents exemplaires tous numérotés.

Bibliographie Catalane. — Il vient de se fonder à Barcelone une revue de bibliographie Catalane dont le premier numéro (janvier-juin) vient de paraître sous ce titre : *Revista de bibliografia Catalana.* Sa périodicité ne sera pas fixe ; néanmoins la revue formera, chaque année, un volume de 250 pages au moins. Très joliment présentée, elle a son siège à l'imprimerie et librairie de « *L'Avenç*, ronda de l'Universitat, 20 », à Barcelone ; son prix est de 5 francs par an. Le second numéro est annoncé pour paraître en septembre.

L'Œuvre lithographié d'Honoré Daumier. — MM. N.-A. Hazard et Loys Delteil terminent en ce moment le catalogue raisonné de l'œuvre lithographié d'Honoré Daumier. Ils prient MM. les amateurs possédant des lithographies de Daumier, de vouloir bien les leur signaler, afin de les aider à rendre leur travail aussi complet que possible.

Toutes les communications seront accueillies avec reconnaissance et devront être adressées à M. Loys Delteil, 67, rue Sainte-Anne.

La Bibliothèque du prince Louis-Lucien Bonaparte. — La Bibliothèque du prince Louis-Lucien Bonaparte, décédé il y a dix ans, vient d'être vendue à Chicago à la Bibliothèque Newberry. Elle se compose, dit *le Temps*, d'une collection philologique fort rare et d'une collection de manuscrits.

Peu d'hommes se sont autant occupés de la science philologique que ce prince qui a employé sa fortune et sa vie à conserver pour la postérité des traces de dialectes qui tendent chaque jour à disparaître.

Il a publié à ses frais pendant sa vie environ 200 ouvrages dans les divers dialectes employés en Europe et pour chacun de ses ouvrages il a employé les hommes les plus instruits dans chacun de ces divers idiomes.

Le prince avait l'habitude d'envoyer un exemplaire de chacune de ses œuvres à quelques-uns de ses amis, parmi lesquels figurait le grand homme d'Etat anglais M. Gladstone. Le reste de l'édition était mis de côté dans sa vaste maison de Londres. C'est là qu'après sa mort on a retrouvé ses travaux couverts de la poussière d'un quart de siècle.

La collection de livres et d'ouvrages philologiques a seule été acquise par la Bibliothèque Newberry.

Il n'est pas certain toutefois que la collection de manuscrits du prince Bonaparte suive sa bibliothèque à Chicago. Elle est encore jusqu'à présent entre les mains de la princesse.

Reliures précieuses. — M. Strickland Gibson vient de donner sous le titre de *Some notable bindings preserved in Bodley's Library at Oxford*, la reproduction de dix reliures remarquables des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles conservées à la Bibliothèque Bodléienne. Parmi ces reliures s'en trouvent deux à la devise de Grolier, deux portant sur les plats la marque de François Bacon, et qui n'avaient point jusqu'ici été décrites. Une autre, ayant appartenu à Marie de Médicis, est ornée d'un semis de chiffres et de fleurs de lis. Les dix planches de cette très intéressante publication, tirée à 50 exemplaires seulement, sont précédées d'un texte explicatif de M. Strickland Gibson qui se propose, du reste, de donner un jour une suite à ce travail qui, au mérite d'une très bonne exécution joint aussi celui de la rareté.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort, à l'âge de 71 ans, de M. Guillaume Depping, conservateur honoraire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Parmi les publications de notre érudit confrère, nous citerons : *Merveilles de la force et de l'adresse, agilité, souplesse; les exercices du corps chez les anciens et les modernes* (Paris, Hachette et Cie, 1868, in-12); *Le Japon* (Paris, Jouvet et Cie, 1884, in-12); on lui doit aussi d'importants travaux sur *La Correspondance administrative de Louis XIV; Nouvelles lettres de la princesse Palatine*, ainsi que de nombreuses notes sur l'histoire de Paris.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— MAURICE TOURNEUX. — Marie-Antoinette devant l'histoire. Essai bibliographique. Seconde édition revue, très augmentée et ornée de gravures. *Paris, librairie Henri Leclerc, 219, rue Saint-Honoré et 16, rue d'Alger*, M DCCCC I, in-4° de 2 ff. XVI-164 pp. 1 f. et 1 f. blanc.

Voici un beau et bon livre. Quand parut, pour la première fois, dans le *Bulletin du Bibliophile* (année 1895, pp. 303-339, 365-389, 461-485), l'essai bibliographique des ouvrages et opuscules relatifs à Marie-Antoinette, de M. Maurice Tourneux, ces articles obtinrent un franc et légitime succès. Et le tirage à part qui en fut fait ne tarda pas à s'épuiser ; il fit bientôt « prime » et, dans ces derniers temps, ce n'était qu'à grand peine que l'on pouvait s'en procurer un exemplaire. Les demandes affluaient toujours à la librairie de la rue Saint-Honoré. Pour mettre un terme à cette pénurie, M. Henri Leclerc demanda à notre savant collaborateur de réimprimer sa *Marie-Antoinette devant l'histoire*. M. Maurice Tourneux, en rédigeant son premier travail, n'avait cru devoir y faire figurer ce qui a trait aux journées des 5 et 6 octobre, du 20 juin, du 10 août, à la fuite de Varennes, à la captivité de la Reine au Temple et à la Conciergerie, à son procès et à sa mort que sous forme de renvois à sa précieuse *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution*. Aujourd'hui, élargissant son cadre, ce dont tout le monde lui saura gré, il a donné à son travail le développement que comporte ce sujet passionnant et il y a ajouté un attrait iconographique qui manquait à la première édition. Si bien que ce n'est pas seulement une nouvelle édition que vient de mettre en vente la librairie Leclerc, mais bien un travail presque neuf. Dans le *Bulletin du Bibliophile*, il y avait 193 numéros, plus quelques numéros bis. La nouvelle édition

en compte 459. M. Tourneux a repris dans les trois premiers volumes de sa Bibliographie les articles qui se rapportaient directement à son sujet et il les a classés à leur ordre logique et chronologique. L'avertissement a pris aussi une plus grande étendue. Voici d'ailleurs le nouveau plan adopté par M. Tourneux. L'ouvrage se compose des quatre chapitres suivants : CHAPITRE PREMIER : Ecrits authentiques et apocryphes. — CHAP. II : Particularités relatives à la personne et à la vie privée de Marie-Antoinette : 1° *Iconographie ;* 2° *Résidences et distractions familières*; 3° *Bibliothèques*; 4° *Objets d'art, bijoux et mobilier.* — CHAP. III : Vie publique, règne et mort de Marie-Antoinette : 1° *Généralités de la vie publique et du règne de la Reine ;* 2° *Détails de la vie publique et du règne de Marie-Antoinette ;* 3° *Captivité, procès et supplice de la Reine.* — CHAP. IV : Historiens de Marie-Antoinette; et une Table des noms d'auteurs et des ouvrages anonymes.

La première édition est de format in-octavo; celle qui vient de voir le jour est in-quarto. Très soigneusement imprimé par M. F. Empaytaz, de Vendôme, sur un beau papier, le texte est encadré d'un filet bleu, du meilleur effet. Ainsi présenté, le livre apparaît avec l'élégance qui convenait au sujet dont il traite. Ajoutons que trois jolies planches hors texte : *Sceau de Marie-Antoinette, Soulier de la Reine, Marie-Antoinette conduite à l'échafaud,* et une vignette dans le texte ornent ce volume qui ne tardera pas, j'en suis persuadé, à devenir aussi difficile à se procurer que la première édition et qui sera d'autant plus recherché que les documents qu'il renferme sont beaucoup plus complets que dans le travail primitif.

G. V.

— Vte DE SPOELBERCH DE LOVENJOUL. — La Genèse d'un roman de Balzac. — Les Paysans. — Lettres et fragments inédits. *Paris, Société d'éditions littéraires et artistiques, librairie Paul Ollendorff, 50, Chaussée d'Antin, 50,* 1901, in-8 de 2 ff., 324 pp.

On se demande comment M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul peut trouver le temps de publier tout ce qu'il publie, étant donné que chaque livre nouveau qu'il met au jour est bourré de documents précis qui nécessitent des recherches considérables et des études approfondies. Je sais bien que l'hospitalière bibliothèque du boulevard du Régent, à Bruxelles, est excessivement riche et que

son savant possesseur a sous la main tous les matériaux qu'il met en œuvre avec tant de science, d'habileté et d'agrément. Il n'en est pas moins vrai que la mise en état d'un livre comme celui qui vient de paraître exige un temps considérable. Je disais récemment que c'est toujours, pour les lettrés et pour les travailleurs, une bonne fortune que de lire un ouvrage de l'éminent balzacien ; ce que j'écrivais à propos de son *Sainte-Beuve inconnu* peut être redit aujourd'hui. Le gros volume que j'ai sous les yeux est uniquement consacré à ce roman *Les Paysans*, dont M. de Spoelberch de Lovenjoul dit qu'ils « sont peut-être le chef-d'œuvre le plus extraordinaire de tous ceux qu'écrivit Balzac ». A l'origine, quand l'illustre écrivain se résolut à l'écrire, ce roman devait s'appeler : *Le Grand Propriétaire;* avant de paraître sous le titre de *Les Paysans,* il subit d'innombrables modifications et transformations. Ce sont « les principales étapes littéraires de cette merveilleuse étude, si justement célèbre » que M. de Spoelberch passe en revue dans *La Genèse d'un roman de Balzac.* On sait qu'il excelle dans ce genre de travail. Et tout d'abord l'auteur met sous les yeux du lecteur un important fragment du texte inédit du *Grand Propriétaire* « où tout diffère, écrit-il, de l'admirable étude publiée plus tard ». On trouvera également dans ce remarquable ouvrage des pages inédites de *Les Paysans,* diverses correspondances d'un grand intérêt entre Balzac, Mme Emile de Girardin et son mari, entre Balzac, Champfleury et M. Dutacq.

G. V.

— Vie et œuvres de Fédéric Morel, imprimeur à Paris depuis 1557 jusqu'à 1583, par JOSEPH DUMOULIN, ancien élève de l'Ecole des Chartes. *Paris, Joseph Dumoulin, imprimeur, 5, rue des Grands-Augustins, 5; A. Picard et fils, éditeurs, 82, rue Bonaparte, 82,* 1901, gr. in-8 de 2 ff. et 288 pp.

L'excellent travail qu'a publié M. Joseph Dumoulin sur Fédéric Morel a paru depuis quelque temps déjà ; je n'ai pas manqué de le signaler aux lecteurs du *Bulletin* dès son apparition, mais des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont empêché depuis d'en parler avec plus de détails, comme le mérite cet ouvrage.

Fédéric Morel, dit l'Ancien, né en 1523, a tenu une grande place parmi les imprimeurs de son époque. Néanmoins, sa vie était jusqu'alors peu connue. La Croix du Maine et du Verdier, ses con-

temporains, ont fourni sur lui quelques renseignements et, plus tard, le bibliographe Maittaire lui a consacré une quinzaine de pages dans son *Historia typographorum aliquot parisiensium vitas et libros complectens* (Londini, 1717, 2 vol. in-8). C'est, nous dit M. Dumoulin, la source la plus importante qu'il ait consultée. Mais l'auteur a eu recours à bien d'autres travaux plus anciens ou plus récents. De ces recherches à travers les imprimés comme de ses investigations dans les sources manuscrites il a tiré grand profit et l'on peut dire que son travail sur le célèbre imprimeur est définitif, si tant est que le mot définitif puisse être employé en matière historique ou bibliographique. Je ne puis songer à analyser l'œuvre de notre jeune confrère; et donner ici les divisions de son intéressant livre — qui est sa thèse de l'Ecole des Chartes — me paraît le moyen le plus certain de le faire bien connaître. Le préambule est consacré aux sources de la vie de Fédéric Morel. L'ouvrage comprend deux parties, la première contenant cinq chapitres, la seconde, quatre, plus des appendices:

Première partie : *Chapitre I.* La jeunesse de Fédéric Morel. Fédéric Morel correcteur; sa vocation typographique; son mariage avec Jeanne de Vascosan. — *Ch. II.* Vie de Fédéric Morel depuis son installation rue Saint-Jean-de-Beauvais (1557) jusqu'à sa nomination d'imprimeur du roi (1571). — *Ch. III.* Fédéric Morel imprimeur du roi (1571-1583). — *Ch. IV.* Les œuvres littéraires de Fédéric Morel. — *Ch. V.* Les descendants de Fédéric Morel. Deuxième partie : *Ch. I.* Les caractères employés par Fédéric Morel. — *Ch. II.* La typographie de Fédéric Morel. — *Ch. III.* L'atelier d'imprimerie au temps de Fédéric Morel. — *Ch. IV.* Les marques employées par Fédéric Morel. — *Conclusion.* — Appendices : Pièces justificatives, bibliographie, index.

La partie bibliographique est assez développée. M. Dumoulin a dressé, année par année, la liste des ouvrages sortis des presses de Fédéric Morel, ayant bien soin de les décrire minutieusement chaque fois qu'il a pu recourir à l'exemplaire original. Dans le cas contraire il s'est borné à une simple mention, ce qui lui permettra sans doute un jour ou l'autre de compléter, grâce à des communications bénévoles, ces indications sommaires. Grâce à M. Joseph Dumoulin, nous connaissons donc mieux aujourd'hui la vie de Fédéric Morel, sa vie privée et sa vie d'imprimeur. Un certain nombre de planches hors texte ou de reproductions dans le texte nous donnent le portrait de Morel, les armoiries de sa famille, des titres de livres imprimés par lui, des gravures sur bois, le plan du quartier Saint-Benoît et du Clos-Bruneau au XVIe siècle, des spécimens de ses caractères et des types grecs royaux, ses marques, des lettres ornées, etc., etc.

G. V.

— Le Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au roy. *A Paris, chez la veuve de Jean Baptiste Coignard, imprimeur ordinaire du roy, & de l'Académie françoise, ruë S. Jacques, à la Bible d'Or; et chez Jean Baptiste Coignard, imprimeur & libraire ordinaire du roy, & de l'Académie françoise, ruë S. Jacques, près S. Severin, au Livre d'Or.* M.DC.LXXXXIV. *Avec privilège de Sa Majesté.* (Lille, Gustave Leleu, 11. rue Neuve, 1901), 2 vol. in-4.

M. Edouard Rouveyre a réimprimé, il y a quelques années, en fac-simile la *Science des armoiries* de Palliot et cette réimpression a rendu de grands services. Un professeur de la Faculté des lettres de Lille, M. Paul Dupont, a suivi cet excellent exemple et publié, dans les mêmes conditions, à la librairie Gustave Leleu, la première édition du Dictionnaire de l'Académie française. Il faut lui en savoir grand gré. Certes, nous ne manquons pas, à l'heure actuelle, de dictionnaires, mais on peut dire qu'aucun, à certains points de vue, ne saurait remplacer celui-ci qui est pour l'histoire et la connaissance de la langue française un document des plus précieux. « On n'ouvre pas sans une sorte de respect, écrit M. Paul Dupont, ce livre si laborieusement composé, mais auquel on sait qu'ont travaillé en commun, avec conscience et sans gloire espérée, un si grand nombre des meilleurs esprits et des meilleurs écrivains du grand siècle. S'il n'était plus d'aucun usage ni d'aucun secours aujourd'hui, le Dictionnaire de 1694 conserverait auprès de tous ceux qui aiment encore les lettres et les grandes traditions une sorte de prestige par son origine et par sa vieillesse même. « Il est bien certain que le premier dictionnaire élaboré par l'Académie française ne pourrait, pratiquement, en remplacer la plus récente édition non plus que le Littré. Mais combien il est nécessaire d'y recourir pour la lecture des auteurs du XVIIe siècle, poètes ou prosateurs, dont certains mots employés à leur époque ont besoin d'être éclaircis et expliqués. Aussi M. Dupont a t-il bien raison d'écrire que ce dictionnaire est le répertoire le plus autorisé, le recueil officiel de tous les mots et de toutes les phrases qui composent à la fin de l'âge classique « la langue commune telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnestes gens, et telle que les orateurs et les poètes l'employent ».

En publiant cette édition reproduite en fac-simile, mais dans un format beaucoup plus pratique que celui de l'original qui est in-folio, M. Paul Dupont a rendu aux travailleurs un signalé service. On a

sous les yeux le texte absolument exact et fidèle, avec ses fautes et ses erreurs même ; on peut le citer en toute confiance. Ce livre, d'un prix modéré, très lisible, très maniable, s'adresse aux professeurs comme aux bibliothécaires, aux lettrés comme aux érudits ; il n'a été tiré qu'à 1000 exemplaires dont 50 ont été souscrits par l'Académie française et 50 par le ministère de l'Instruction publique.

G. V.

— Histoire corporative des artisans du livre à Troyes, par Louis Morin, typographe, correspondant du Ministère de l'Instruction publique. *Troyes, imprimerie et lithographie Paul Nouel, rue Notre-Dame, 41 et 43*, 1900, in-8 de 306 pp. et 1 f. blanc.

Les lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* ont déjà apprécié les articles si documentés que donne à cette revue M. Louis Morin. L'ouvrage qu'il vient de terminer est de plus longue haleine, mais on y retrouve les qualités d'exactitude et de précision qu'apporte dans ses travaux notre érudit confrère. Dans l'histoire de l'imprimerie et de la librairie, la ville de Troyes tient une place importante et c'est cette histoire particulière de la corporation des artisans du livre, dans la cité troyenne, pendant les siècles qui ont précédé la Révolution, qu'il a écrite, non sans avoir puisé à des sources aussi sûres que diverses. Les Archives de l'Aube, les Bibliothèques de Reims, de Troyes, de Châlons et de Dijon, la Bibliothèque nationale ont fourni à M. Louis Morin de précieux documents qu'il a su mettre en œuvre d'une manière tout à fait intéressante. A signaler aussi une bibliographie de l'industrie du livre à Troyes placée au début de l'ouvrage dont voici les principales divisions : Débuts de l'imprimerie à Troyes. — L'Association corporative. — La Communauté, la Chambre syndicale. — Les Compagnons, les Alloués. — Les Imprimeurs officiels. — Permissions et privilèges d'imprimer. — La Police des livres. — Entente professionnelle. — Les Industries annexes : Ecrivains, copistes, régleurs, enlumineurs, libraires, relieurs, dominotiers, imprimeurs en taille-douce, graveurs, libraires forains, colporteurs, marchands merciers. — La Situation personnelle, habitation, matériel. — Fondeurs en caractères. — Les Productions locales. — Impressions remarquables. — Almanachs. — Bibliothèque bleue. — Danses macabres. — Affiches. — Gazette et

journaux. — Lettres de faire-part. De nombreuses pièces justificatives et une bonne table analytique terminent ce volume, traité avec beaucoup de conscience, et qui prend une place des plus honorables au milieu des publications consacrées à l'histoire de la typographie et du livre.

G. V.

— PIERRE LOUŸS. — Byblis. Compositions en couleurs de Henri Caruchet. Préface par Gilbert de Voisins. *Paris, librairie des Amateurs, A. Ferroud, libraire-éditeur, 127, boulevard Saint-Germain, 127,* 1901, in-8 carré de XVI-46 pp. et 1 f.

Il existe deux versions de Byblis. Selon l'une, la fille de Milet et de la nymphe Cyanée, amoureuse de son frère Caunos et ne pouvant jouir de cet impudique amour, se serait, de désespoir, étranglée avec un lacet; d'après l'autre, elle aurait tellement pleuré qu'elle se serait métamorphosée en fontaine. Cette dernière version, la plus poétique, du reste, est celle que donne Ovide dans ses *Métamorphoses;* telle est aussi celle qu'a adoptée M. Pierre Louÿs.

Le récit qu'il fait de la douleur de Byblis, de sa course errante et affolée à travers les forêts sauvages, sans souci des bêtes affreuses qui les habitent, est ce qu'on peut imaginer de plus délicat et de plus charmant. Le style de l'auteur d'*Aphrodite* et plus récemment des *Aventures du roi Pausole*, a un charme pénétrant; son originalité, sa couleur donnent à ces quelques pages un charme particulièrement attirant.

Illustrer *Byblis,* l'illustrer surtout à chaque page, n'était pas chose absolument aisée. M. Ferroud n'a pas reculé devant l'obstacle et il a été très heureusement inspiré en chargeant M. Henri Caruchet, dont on se rappelle le *Balthasar*, d'Anatole France, de dessiner pour la fable de M. Pierre Louÿs, les jolies compositions qui encadrent le texte. Ainsi que le dit très justement M. Gilbert de Voisins, l'auteur de la préface, « ce peintre a su, en d'harmonieuses lignes, nous rappeler à chaque page le rêve du poète, et, par l'intelligence et la grâce de son interprétation, nous épargna les magots ridicules, qui se promènent communément aux marges des contes antiques. »

Voilà donc un petit livre qui se recommande à tous les points de vue à l'attention des bibliophiles. La meilleure preuve en est qu'à peine mis en vente, avant même de l'être, il était déjà presque

épuisé et qu'à l'heure où paraîtront ces lignes, il le sera sans doute totalement. Nous ne saurions donc trop louer M. Ferroud pour ce dernier ouvrage sorti de son officine qui compte déjà tant de belles publications et où, si j'en crois, des on-dit indiscrets peut-être, s'en prépare une nouvelle appelée à faire sensation.

G. V.

— VIRGILE JOSZ. — Fragonard. Mœurs du XVIIIe siècle. *Paris, Société du Mercvre de France, XV, rue de l'Echavdé-Saint-Germain, XV*, 1901, in-18 de 1 f. blanc, 339 pp., 2 ff. n. ch. et 1 f. blanc.

Mieux que les lignes que nous consacrons ici, il faudrait plusieurs pages pour rendre compte du beau livre que M. Virgile Josz vient de nous offrir. Fragonard! Quel titre pour nous promettre toute une évocation de ce siècle d'art et d'esprit galant que fut le XVIIIe siècle. Quelle physionomie pourrait, plus complètement que celle du peintre de la *Gimblette*, des *Hazards de l'Escarpolette*, de la *Leçon de Musique* et de tant d'œuvres diverses et charmantes, faire revivre un monde aujourd'hui inconnu. Et c'est comme si une baguette de fée se plaisait à dresser le vivant tableau d'une société abolie. Certes, nous possédions déjà de beaux travaux sur Fragonard, tel celui de M. le baron Roger Portalis, mais aucun ne nous avait donné en même temps que la physionomie complète de l'artiste, une reconstitution des différents milieux où il vécut. Tous les personnages illustres des règnes de Louis XV et de Louis XVI défilent dans cette biographie anecdotique. C'est au hasard des noms : Sophie Arnoult, le comte d'Artois, Bachaumont et Voltaire, Bernis et le peintre Boucher, Bouffiers et Choiseul, Crébillon et mademoiselle Dangeville, Drouais et madame du Barry, la Guimard et Mme de Pompadour. Et c'est tout à la fois dans un style enjoué et facile, un essai d'art et une contribution à l'histoire des mœurs françaises.

— HENRI DE REGNIER. — Figures et Caractères. *Paris, Société du Mercvre de France, XV, rue de l'Echavdé-*

Saint-Germain, XV, 1901. in-18 de 351 pp., 1 f. n. ch. et 1 f. blanc.

Il y a toujours un intérêt particulier à lire la prose d'un poète. M. Henri de Régnier, à qui l'on est redevable déjà de jolis contes (*Contes à soi-même,* 1893; *Le Trèfle noir,* 1895, *La Canne de jaspe,* 1897, *Le Trèfle blanc,* 1899) et d'un roman *La Double maîtresse,* dont le succès s'affirme encore, vient de nous donner un recueil fort curieux de notations biographiques, d'impressions psychologiques touchant quelques figures des deux derniers siècles.

Il y a là de saisissantes esquisses de Vigny, de Michelet, d'Hugo, des portraits à la manière ancienne de Beaumarchais, Chénier, des notes précieuses pour servir à illustrer une vie de Mallarmé et enfin des anecdotes spirituelles qui, publiées déjà par quelques journaux et revues, seront relues avec plaisir. Une réédition d'une plaquette, *Le Bosquet de Psyché,* et une conférence, *Poètes d'aujourd'hui et poésie de demain,* terminent le volume. Et c'est beaucoup, et c'est trop sans doute, dans une langue infiniment agréable, pour excuser les craintes que l'auteur exprime dans une préface qui fleure bon son XVIIIe siècle.

— Jules Troubat. — Une Amitié à la d'Arthez. Champfleury. — Courbet. — Max Buchon. Suivi d'une conférence sur Sainte-Beuve. *Paris, Lucien Duc, éditeur, 35, rue Rousselet, 35,* 1900, in-12 de 360 pp.

« Nous te soutiendrons, dit d'Arthez... » C'est sur cette citation des *Illusions perdues,* placée comme épigraphe en tête de son livre, que M. Jules Troubat a élevé un monument artistique et littéraire à la mémoire de celui qui fut son protecteur et son ami. Mais ce ne sont pas seulement des renseignements biographiques sur les quatre personnages que l'auteur a nommés dans son titre, qu'il faut chercher dans ce petit volume très documenté et très nourri; les amateurs d'histoire littéraire y trouveront d'excellentes pages sur le mouvement intellectuel et artistique de la dernière moitié du second Empire; et les amateurs d'anecdotes y pourront puiser en toute

satisfaction. L'auteur touchait de trop près à Sainte-Beuve pour que le souvenir très vivant du grand critique ne brochât pas sur le tout, et les pages qu'il lui consacre ne sont pas les moins intéressantes de son travail.

Bref, c'est un livre à lire. Il a été fait à l'intention de Champfleury, mais la mémoire de M. Troubat est excellente et il a su introduire dans son sujet des souvenirs très variés, qui en augmentent beaucoup l'intérêt.

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens, Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie, Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc

— Documents sur les imprimeurs, libraires, cartiers, graveurs, fondeurs de lettres, relieurs, doreurs de livres, faiseurs de fermoirs, enlumineurs, parcheminiers et papetiers ayant exercé à Paris de 1450 à 1600, recueillis aux Archives nationales et au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationole, par PH. RENOUARD. *Paris, H. Champion*, in-8 (10 fr.).

— G. LA CAILLE. — Lettres inédites de Louis XIII à Richelieu. *Paris, Noël Charavay*, in-8.

— Statuts d'Hôtels-Dieu et de Léproseries, recueil de textes du XIIIe au XIVe siècle, publiés avec introduction et table par LÉON LE GRAND, archiviste aux Archives nationales. *Paris, Alphonse Picard et fils*, in-8 (7 fr.).

32e volume de la « Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire. »

— Dictionnaire des figures héraldiques, par le comte THÉODORE DE RENESSE, membre du Conseil héraldique de Belgique. Tome VI. 2e fascicule. *Bruxelles, Société belge de librairie* in-8.

— Congrès international des bibliothécaires tenu à Paris du 20 au 23 août 1900. Procès-verbaux et mémoires publiés par Henry Martin, secrétaire général du Congrès. *Paris, H. Welter*, in-8 (10 fr.).

Publications de luxe.

Chez Conquet (L. Carteret et Cie, succ[rs]) :

— ERNEST RENAN. — Le Broyeur de lin, avec préface des

Souvenirs d'enfance et de jeunesse, illustré de vingt-sept eaux-fortes originales par Ed. Rudaux. In-8 cavalier.

Il a été tiré 1 ex. sur gr. pap., destiné à accompagner les dessins originaux et les épreuves d'artiste de Ed. Rudaux; 30 ex. (nos 1 à 30) sur pap. du Japon ou sur pap. vélin, avec 3 états des planches (*souscrits*); 70 ex. (nos 31 à 100) sur pap. du Japon ou pap. vélin du Marais, avec 2 états des planches (150 fr.); 50 ex. sur pap. du Japon (nos 101 à 150) sur papier du Japon, avec un seul état des planches (100 fr.); et 250 ex. sur papier vélin du Marais, avec un seul état des planches (75 fr.).

Chez A. Ferroud (Librairie des Amateurs):

— Pierre Louys. — Byblis. Préface par Gilbert de Voisins. Illustrations en couleurs de Henri Caruchet. In-8.

Il a été tiré 10 ex. (nos 1 à 10) sur pap. du Japon ou gr. pap. vélin d'Arches, coloriés par l'artiste, contenant une suite en noir sur Chine et une aquarelle originale de Henri Caruchet, à 250 fr. (*souscrits*); 10 ex. (nos 11 à 20) sur pap. du Japon ou gr. pap. vélin d'Arches, coloriés par l'artiste, et une suite en noir sur Chine à 200 fr.; 80 ex. (nos 21 à 100) sur papier du Japon ou gr. pap. vélin d'Arches, avec une suite en noir sur Chine, à 100 fr.; et 200 ex. sur pap. vélin d'Arches, à 50 fr.

Editions d'art (Edouard Pelletan):

— Maurice de Guérin. — Poèmes en prose. (Le Centaure — La Bacchante). Compositions et décorations en couleurs de H. Bellery-Desfontaines, gravées par E. Florian, tirées en 6 couleurs. In-4 et in-8.

Tiré à 167 exemplaires numérotés savoir : *Format in-4, texte réimposé* : n° 1, sur pap. Whatman, contenant tous les dessins originaux, avec une double suite d'épreuves d'artiste, signées sur pap. du Japon ancien et sur pap. de Chine; n° 2, sur pap. Whatman, contenant une aquarelle originale sur chacun des faux-titres, avec une double suite d'épreuves d'artiste signées sur pap. du Japon mince et sur pap. de Chine; 20 ex. (nos 3 à 22), sur pap. du Japon ancien ou gr. pap. vélin du Marais, contenant une suite d'épreuves d'artiste signées sur pap. de Chine, plus une collection monochrome et polychrome sur pap. de Chine (350 fr.); *Format in-8* : 10 ex. (nos 23 à 32) sur pap. de Chine (200 fr.); et 135 ex. (nos 33 à 167), sur pap. vélin à la cuve du Marais (100 fr.).

— Almanach du Bibliophile pour l'année 1900 (3e année). 31 compositions par Steinlen, gravées par les deux Froment. Petit in-8 carré.

Tiré à 50 ex. sur pap. de Chine fort, *texte réimposé*, dont 25 avec tirage

à part à la presse des 31 gravures sans la lettre, à 80 fr. et 25 ex. sans suite à 40 fr.; et à 950 ex. sur beau papier à 12 fr.

Publications diverses.

— J.-J. JUSSERAND. — Les Sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France, avec 60 gravures. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8 (6 fr.).

Il a été tiré, en outre, 30 ex. numér. sur pap. du Japon (*souscrits*).

— Encyclopédie des fureteurs. — Cent recettes pour la conservation et la restauration des objets d'art, livres, gravures, timbres, monnaies et toutes pièces de collections. *Paris, édition du « Fureteur »*, in-12 (1 fr.).

— ALBERT SAMAIN. — Le Chariot d'or. — Le Chariot d'or. Symphonie héroïque. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 9 ex. sur pap. du Japon (n°s 1 à 9) à 15 fr. et 29 ex. sur pap. de Hollande (n°s 10 à 38) à 10 fr.

— HENRI AIMÉ. — Les Fragments de la vie radieuse, 1890-1900, ornés d'une eau-forte de V. Prouvé. *Paris, édition du Mercure de France*, pet. in-8 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 3 ex. sur pap. du Japon (n°s 1 à 3) à 15 fr. et 12 ex. sur pap. de Hollande (n°s 4 à 15) à 10 fr.

— HENRI SIENKIEWICZ. — Esquisses au fusain. Marysia sur la côte d'azur. Traduit du polonais par Mlle B. Noiret. *Paris, Perrin et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 20 ex. numér. sur pap. de Hollande (10 fr.).

— AZAR DU MAREST. — A travers l'idéal. Fragments du Journal d'un peintre. Avec une préface de François Coppée, de l'Académie française. Illustré de 9 gravures hors texte. *Paris, Perrin et Cie*, in-8 (6 fr.).

Il a été tiré, en outre, 10 ex. numér. sur pap. du Japon (30 fr.).

— PIERRE LOUYS. — Les Aventures du roi Pausole. *Paris, Eugène Fasquelle*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été, en outre, 300 ex. numér. sur pap. vélin (10 fr.); 50 ex. sur pap. de Hollande (20 fr.); 15 ex. sur pap. Whatman (30 fr.) et 15 ex. sur pap. du Japon (30 fr.).

— GABRIEL SÉAILLES. — Eugène Carrière, l'homme et l'artiste. Com-

positions d'Eugène Carrière, gravées par Mathieu. *Paris, Edouard Pelletan,* in-8 (4 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 30 ex. sur pap. de Chine fort, avec tirage à part de toutes les gravures (35 fr.).

— Paul Claudel. — L'Arbre. — Tête d'or. — L'Echange. — Le Repos du septième jour. — La Ville. — La jeune fille Violaine. *Paris, Société du Mercure de France,* in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 15 ex. sur pap de Hollande (nos 1 à 15) à 10 fr.

— Comtesse de Montholon. — Souvenirs de Sainte-Hélène, 1815-1816, publiés sous les auspices du vicomte du Couëdic de Kergoualer par le comte Fleury. Orné de 16 gravures. *Paris, Emile-Paul,* in-18 (3 fr. 50).

— Georges Rodenbach. — Le Mirage, drame en quatre actes. *Paris, Paul Ollendorff,* in-8 carré (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 5 ex. sur pap. du Japon et 10 ex. sur pap. de Hollande.

— B.-H. Gausseron. — Bouquiniana. Notes et notules d'un bibliologue. *Paris, H. Daragon,* in-18.

Collection du Bibliophile parisien. — Il a été tiré 10 ex. (A à J.) sur pap. du Japon (10 fr.), 5 ex. (K à O) sur pap. de Chine (8 fr.), 10 ex. (P à Y) sur pap. de Hollande (6 fr.) et 350 ex. (nos 1 à 350) sur alfa vergé (4 fr.).

Eugène Asse. — Les Bourbons bibliophiles. Rois et Princes, Reines et Princesses. Avant-propos par Georges Vicaire. *Paris, Henri Daragon,* in-8.

Collection du Bibliophile parisien. Même tirage et mêmes prix que pour l'ouvrage précédent.

— Saint-Pol-Roux. — Les Reposoirs de la procession. I. La Rose et les épines du chemin. 1885-1900. Deuxième édition. *Paris, Société du Mercure de France,* in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 7 ex. sur pap. de Hollande (nos 1 à 7) à 10 fr.

— Georges de Lys. — Le Logis. *Paris, P. Lethielleux,* in-18 (2 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 5 ex. sur pap. du Japon (nos 1 à 5) et 10 ex. sur pap. de Hollande (nos 6 à 15).

Publications sous presse.

Librairie de la Collection des dix (A. Romagnol, directeur);

— Georges d'Esparbès. — La Légende de l'Aigle. Environ 60 composi-

tions de Thévenot, gravées sur bois par Florian et Romagnol. In-8 colombier.

Il sera tiré 25 ex. (nos 1 à 25) sur pap. de Chine. contenant une suite sur Chine et un tirage à part fait à la main par le graveur, sur papier Japon pelure, de tous les bois (400 fr.) ; 35 ex. sur pap. de Chine et 35 ex. sur pap. dn Japon à la forme contenant un tirage à part sur Chine ou Japon de tous les bois (nos 26 à 95) (250 fr.) ; 255 ex. (nos 96 à 350) sur pap. vélin à la forme d'Arches (60 fr.).

UN

FACTUM INCONNU

DE

DIDEROT

Diderot fut avant tout pour ses contemporains l'auteur de l'*Encyclopédie* : son nom en est inséparable au point que la part, néanmoins si importante de d'Alembert, seul désigné sur le frontispice des premiers volumes, s'en est trouvée singulièrement amoindrie. Est-ce parce que d'Alembert lâcha pied au plus fort de l'orage et que Diderot tint bon ? Pour ne pas être tout à fait équitable, cette tardive justice n'en porterait pas moins son enseignement.

Quand bien même la conception première de l'*Encyclopédie* n'appartiendrait pas à Diderot, l'œuvre naissante fut, dès le début, marquée de sa forte empreinte, et lorsque j'aurai sommairement rappelé par quelles crises avait passé sa mise au jour, on verra pourquoi Diderot avait plus que personne le droit de s'en attribuer la paternité.

En 1745, les libraires associés pour l'exploitation de l'*Almanach royal*, ayant eu vent des bénéfices encaissés par les éditeurs de la *Cyclopædia* d'Ephraïm Chambers (1728, 2 vol.), sollicitèrent un privilège pour en donner une simple traduction, et traitèrent, pour cet objet, avec deux littérateurs à la toise, comme le XVIIIe siècle en a tant produits : l'Anglais John Mills et l'Allemand Godefroy Sellius. Les retards apportés dans la remise du manuscrit et les exigences pécuniaires de Mills amenèrent entre Le Breton, l'un des libraires associés, et lui, un échange de factums et de voies de fait qui

eut pour conclusion la rupture du traité. Toutefois Le Breton resta titulaire du privilège dont il obtint le renouvellement lorsqu'un mathématicien distingué, mais incapable d'un travail suivi, l'abbé Gua de Malves, lui fit la proposition de relier par un tableau raisonné des connaissances humaines les articles disséminés suivant la rigueur de l'ordre alphabétique. Ainsi que l'a observé M. Assézat, cette conception embryonnaire de Gua de Malves ne nous a été signalée que par les adversaires du philosophe, et si Diderot n'est pas nommé dans les lettres du nouveau privilège, scellées le 21 janvier 1746, c'est lui seul que Daguesseau agréa comme directeur de l'entreprise. Le pieux chancelier mourut, il est vrai, avant la publication du premier volume, mais il aida, sans s'en douter, a dit Sainte-Beuve, à introduire le cheval fatal dans les murs de Troie.

A peine lancé, le prospectus, renfermant justement le fameux arbre généalogique des diverses sciences, fut attaqué avec une égale violence par les jansénistes et les jésuites. Les premiers n'étaient pas bien redoutables, mais les seconds disposaient de hautes influences à la cour. Aussi n'épargnèrent-ils rien pour étouffer l'œuvre naissante. Dénonciations, pamphlets, chansons, caricatures, toute arme fut bonne, et la qualification d'*encyclopédiste* fut, suivant les camps, un honneur ou une injure avant qu'on pût juger du livre autrement que par des fragments, comme l'article *Art*, que Diderot avait joint à l'une de ses répliques au P. Berthier, directeur du *Journal de Trévoux*. En même temps, l'Académie des sciences, secouant sa torpeur, se rappelait que jadis Colbert lui avait prescrit de rédiger une vaste *Description des arts et métiers ;* aussitôt elle reprit ce projet oublié et, à défaut de d'Alembert, enrôlé, l'un des premiers, par Diderot, elle confia la direction du recueil à Réaumur. Celui-ci mourut en 1757, laissant toutefois en manuscrit les parties dont il s'était chargé. Après des années de tâtonnements et des frais considérables, Duhamel Du Monceau, Garsault, Fougeroux de Bondaroy, de Milly, Dudin, Roland de la Platière, etc., publièrent, à des dates indéterminées, ces *Descriptions* qui n'étaient pas sans mérite, mais qui suscitèrent à Diderot et à son dessinateur Goussier de perfides accusations de plagiat de la part de l'architecte Patte. La confusion entre les deux recueils était d'ailleurs inévitable et n'a jamais cessé; certains travaux

bibliographiques modernes et de nombreux catalogues de librairie en fourniraient au besoin la preuve (1).

Le premier volume de l'*Encyclopédie* parut enfin en 1752. Au point de vue commercial, on n'avait pas encore risqué une si grosse entreprise de librairie et il se trouva qu'elle fut tout de suite une bonne affaire. Quatre mille trois cents souscripteurs avaient répondu à l'appel, et si les registres d'inscription existaient encore, ils seraient curieux à consulter. C'était aussi un fait sans précédent que cet inventaire des connaissances humaines dressé par les hommes qu'une si glorieuse ambition avait seule unis et que mentionnait le *Discours préliminaire* de d'Alembert : Voltaire, qui avait tout de suite pris le tablier de « garçon encyclopédiste »; Montesquieu, qui se réservait davantage, mais qui fit preuve de bonne volonté ; Rousseau, que sa misanthropie inquiète écarta bientôt ; puis le chevalier de Jaucourt, dont le zèle infatigable n'apportait pas assez de choix dans l'emploi des matériaux ; d'Holbach, Grimm, Marmontel, Morellet, le président de Brosses, Dumarsais, Bourgelat, Boulanger, etc.; on dénombrerait plus aisément les hommes remarquables qui s'abstinrent que ceux qui prêtèrent leur concours (2).

A ce moment même, un jeune prêtre, l'abbé de Prades, établissait dans une thèse présentée à la Sorbonne un parallèle impertinent entre Esculape et Jésus-Christ, parallèle qui provoqua la censure de la docte Faculté et l'exclusion de son auteur. L'événement eut d'autant plus de retentissement que l'abbé de Prades avait fourni à l'*Encyclopédie* l'article *Certitude* et qu'il était un des familiers de Diderot. « L'abbé, dit Morellet dans ses *Mémoires* (tome I, p. 27), n'avait pas prétendu faire tant de bruit. » Les deux ou trois propositions

(1) Cette concurrence n'a été, à ma connaissance, l'objet d'aucune étude spéciale; je me suis efforcé, du moins, d'établir dans *la Grande Encyclopédie* (tome XV, pp. 1010-1011) la liste par noms d'auteurs des parties qui composent l'ensemble de ces *Descriptions* et des réimpressions auxquelles elles ont donné lieu.

(2) Le tableau des collaborateurs de l'*Encyclopédie* primitive n'a jamais non plus été dressé; mais on trouvera dans les *Avertissements* des tomes VI et VII de l'édition originale des listes assez détaillées, sinon complètes, des coopérateurs jusqu'en 1758.

suspectes étaient au fond, selon le même bon apôtre, « des moyens de répondre aux objections des incrédules contre l'authenticité des livres de Moïse, contre la chronologie de la Bible, contre l'autorité de l'Eglise ». Diderot n'avait pris aucune part à la thèse, mais il n'en fut pas de même de l'*Apologie*, préparée par l'abbé, et dont la troisième partie lui appartenait en propre. Le seul bénéfice qu'il retira de cette collaboration intempestive fut un arrêt du 7 février 1752, supprimant l'*Encyclopédie*. La censure de la thèse de l'abbé de Prades était du 27 janvier précédent : le rapprochement de ces deux dates est significatif. Les papiers de Diderot lui furent enlevés; « les jésuites, dit Grimm, espéraient, moyennant cette dépouille, se mettre au lieu et place des éditeurs; ils furent un peu déconcertés quand ils ne trouvèrent dans les cartons enlevés que des fragments, des réclames, des signes inintelligibles pour tout autre que pour l'auteur. » Au bout de trois mois, le comte d'Argenson, ministre de la guerre, à qui l'ouvrage était dédié, fit lever l'interdiction.

Malgré mandements et pamphlets, l'*Encyclopédie* avait atteint son septième volume (1758), lorsque l'*Esprit* d'Helvétius parut, muni de l'approbation de Tercier, censeur royal, et « commis » aux Affaires étrangères. Ni la haute situation de l'auteur, ni la valeur, aujourd'hui reconnue, du censeur que Malesherbes lui avait choisi, ne purent épargner à Helvétius un réquisitoire de Joly de Fleury, l'arrêt de destruction du livre au pied de l'escalier de la Grand' Chambre, la perte de sa place de maître d'hôtel de la reine et l'obligation de vendre sa charge de fermier général. L'*Esprit* n'avait pas seul comparu devant « Messieurs »; l'*Encyclopédie* leur avait été également déférée. Toutefois, « usant d'indulgence », probablement à cause de la vaste circulation de fonds provoquée par cette opération, le Parlement nomma une commission qui devait en examiner le poison, dit Grimm, et qui ne s'est jamais rassemblée. Voici, au reste, dans sa partie essentielle, cet arrêt, qui fut non seulement imprimé, mais gravé au centre d'un encadrement allégorique où se voyaient l'Incrédulité proscrite et la Religion terrassant la Fausse Philosophie, couverte de peaux de bête(1).

(1) Cabinet des Estampes, collection Michel Hennin, tome CIII, p. 31.

... A l'égard des sept volumes de l'*Encyclopédie*, la Cour ordonne qu'ils seront mis entre les mains de M. Gueret (frère de M. le curé de Saint-Paul), Tandeau, archidiacre de l'église de Paris, Bruté, curé de Saint-Benoît, tous trois docteurs en théologie de la Faculté de Paris; Lherminier, bâtonnier de MM. les avocats; Doutremont et Le Paige, anciens avocats; Tingry, professeur de philosophie au collège du Plessis; Roland, aussi professeur de philosophie au collège de Beauvais, et Bonamy, membre de l'Académie des Inscriptions, que la Cour a choisis pour donner leur avis sur lesdits sept volumes et leur avis rapporté et communiqué. Et ce pendant défense à Durand, Briasson, David et Le Breton et à tous autres imprimeurs et libraires, et à toutes personnes de vendre et débiter aucun exemplaire des sept volumes, sous telle peine qu'il appartiendra jusqu'à ce qu'autrement par la Cour en ait été ordonné.

Le Conseil d'Etat renchérissant sur l'arrêt du Parlement, révoqua, le 8 mars 1759, les lettres de privilège et, le 21 juillet suivant, ordonna aux libraires associés de rendre aux souscripteurs les soixante-douze livres perçues pour les volumes restant à paraître; mais le gouvernement, dit encore Grimm, « sachant qu'il s'agissait d'une circulation de trois millions au moins, ne se souciait pas que l'ouvrage fût achevé hors du royaume et que les profits en restassent aux étrangers. Ainsi, on voulait et on ne voulait pas à la fois, ou plutôt on ne savait pas ce qu'on voulait. Pour comble d'inconséquence, on laissa subsister le privilège des volumes de planches, lesquelles n'étaient cependant pas gravées ou ne devaient l'être que pour expliquer un texte qu'on défendait d'imprimer. »

Tout semblait consommé. D'Alembert se retira, malgré les instances de Voltaire, qui ne tarda, d'ailleurs, pas à suivre son exemple. Diderot resta seul chargé de toute la besogne et de toute la responsabilité. L'une et l'autre n'étaient pas moins effrayantes. D'une part, il lui fallait décider les libraires à reprendre une tâche officiellement proscrite; de l'autre, il devait suppléer à tout ce que les collaborateurs lui avaient promis et n'avaient pu lui fournir. Il avait notamment à terminer cette description des arts et métiers qui avait été l'une des causes les plus effectives du grand succès de l'*Encyclopédie*, mais aussi l'objet de toutes sortes de tracas avec les commissaires et les suppôts de l'Académie des sciences; or, sans les figures, les descriptions, si claires qu'elles fussent,

étaient lettre morte. L'impression de dix volumes in-folio dans une imprimerie qui occupait cinquante ouvriers, les fréquentes visites du dessinateur Goussier et de ses aides dans les ateliers et les manufactures, où l'on montait et démontait devant eux les machines dont ils prenaient des croquis, devaient éveiller d'inévitables suspicions et auraient suffi de nouveau pour entraver l'achèvement de l'*Encyclopédie*, si Diderot n'avait eu derrière lui la protection occulte, mais réelle, de Mme de Pompadour, de Malesherbes et de Sartine. On approchait du but, mais, selon l'expression de Grimm, dans les ténèbres :

Il est vrai, ajoute-t-il, qu'un grand nombre de gens de mérite se chargèrent généreusement, sans intérêt comme sans gloire, puisqu'ils n'étaient ni payés ni nommés, d'une grande partie de l'ouvrage... M. Diderot lui-même, chargé, comme par le passé, du fardeau entier de la révision et de l'édition, et forcé de hâter sa besogne de peur de quelque nouvel orage, fut réduit à faire plutôt le métier d'éditeur manœuvre que les fonctions d'auteur. Un grand nombre d'articles de toute espèce, et des plus essentiels, fut abandonné à M. le chevalier de Jaucourt, homme d'un grand zèle et d'un travail infatigable, mais compilateur impitoyable, qui n'a fait que mettre à contribution les livres les plus connus et souvent les plus médiocres. Le plan général de l'ouvage devait d'ailleurs infiniment souffrir de cette clandestinité forcée, et il en est arrivé qu'on lit la plupart du temps le blanc et le noir sur la même matière dans la même page, par deux plumes différentes, sans compter la confusion générale, les omissions devenues irréparables, les fautes et les méprises inévitables.

Une nouvelle épreuve, sans précédent dans l'histoire des lettres, attendait Diderot. Les volumes de texte, une fois imprimés, allaient s'empiler dans les magasins des associés et n'en devaient sortir que lorsque la dernière feuille du dernier tome serait tirée. Le seul exemplaire réservé était celui de Diderot lui-même :

Un jour qu'il avait eu besoin de consulter un des articles de philosophie de la lettre S, il le trouva entièrement mutilé; il resta confondu; il se mit à revoir les meilleurs articles, tant de sa main que de ses meilleurs aides, et trouva presque partout le même désordre, les mêmes vestiges du meurtrier absurde qui avait tout ravagé. Cette découverte le mit dans un état de frénésie et de désespoir que je n'oublierai jamais (1).

(1) Grimm, *Correspondance littéraire*; janvier 1771.

Quel était l'auteur du mal ? Grimm va nous l'apprendre :

> Le Breton, chargé de l'impression des dix volumes qui devaient terminer l'ouvrage, et qu'on se proposait de publier ensemble pour prévenir de nouvelles persécutions, se fit d'abord donner le syndicat de la librairie, pour être instruit de toutes les saisies que la police pourrait ordonner, et à même par conséquent de prévenir les coups que de nouvelles délations pourraient attirer à la continuation de l'entreprise : car le gouvernement ne s'était expliqué sur aucune espèce de tolérance; il faisait semblant d'ignorer que l'*Encyclopédie* s'achevait dans la plus grande imprimerie de Paris : voilà toute la faveur. Tranquille, au moyen de ces précautions, pour le temps de l'impression, M. Le Breton voulut encore prévenir les orages dont il se croyait menacé au moment de la publication; en conséquence, il s'érigea avec son prote, à l'insu de tout le monde, en souverain arbitre et censeur de tous les articles de l'*Encyclopédie*. On les imprimait tels que les auteurs les avaient fournis; mais quand M. Diderot avait revu la dernière épreuve de chaque feuille, et qu'il avait mis au bas l'ordre de la tirer, M. Le Breton et son prote s'en emparaient, retranchaient, coupaient, supprimaient tout ce qui leur paraissait hardi ou propre à faire du bruit et à exciter les clameurs des dévots et des ennemis, et réduisaient ainsi, de leur chef et autorité, le plus grand nombre des meilleurs articles à l'état de fragments mutilés et dépouillés de tout ce qu'ils avaient de précieux, sans s'embarrasser de la liaison des morceaux de ces squelettes déchiquetés, ou bien en les réunissant par les coutures les plus impertinentes. On ne peut savoir au juste jusqu'à quel point cette infâme et incroyable opération a été meurtrière; car les auteurs du forfait brûlèrent le manuscrit à mesure que l'impression avançait, et rendirent le mal irrémédiable. Ce qu'il y a de vrai, c'est que M. Le Breton, si clairvoyant dans les affaires d'intérêt, est un des hommes les plus bornés qu'il y ait en France; qu'il n'est pas bien sûr qu'il entende l'*Almanach royal* qui lui rapporte trente mille livres de rente par an; qu'il n'a jamais eu aucune idée de littérature, encore moins de philosophie; qu'il est aussi lâche et poltron qu'il est borné. D'après ces qualités, jugez du mal qu'il a dû faire! Et voilà la véritable clef, quoique inconnue de tout le monde, de toutes les impertinences et contradictions qu'on trouve dans les dix derniers volumes et d'une infinité de retranchements qui ne seront jamais réparés.

C'est alors que Diderot écrivit à Le Breton la lettre véhémente que Grimm nous a conservée et qui a été depuis maintes fois reproduite. Il l'assignait à un an de date, quand ses collaborateurs constateraient à leur tour ce qu'on avait

fait de leur travail, et Grimm n'y comptait pas moins que lui ; mais leurs prévisions furent trompées. « Chose inouïe, dit-il, je n'ai jamais entendu aucun des auteurs maltraités se plaindre. L'intervalle des années qui s'est écoulé entre la composition et l'impression de leurs articles, leur avait sans doute rendu leur ouvrage moins présent... » Peut-être aussi ces mutilations étaient-elles moins graves et surtout moins nombreuses que Diderot ne l'avait cru tout d'abord, et qu'il le crut toujours. « Jamais, dit Mme de Vandeul, sa fille, je ne l'ai entendu parler froidement à ce sujet ; il était convaincu que le public savait comme lui ce qui manquait à chaque article et l'impossibilité de réparer ce dommage, lui donnait encore de l'humeur vingt ans après. Il exigea qu'on tirât pour lui un exemplaire avec des colonnes où tout était rétabli ; cet exemplaire est en Russie avec sa bibliothèque. » Il s'est malheureusement, jusqu'à ce jour, dérobé à toutes les recherches, de même qu'un autre exemplaire « chargé de notes marginales » que Diderot voulut, dans le premier moment de sa fureur, faire jeter « au milieu de la boutique » de Le Breton.

Enfin, le 25 juillet 1765, Diderot pouvait écrire à Mlle Volland : « Je n'y viendrai plus guère dans ce maudit atelier où j'ai usé mes yeux pour des hommes qui ne me donneront pas un bâton pour me conduire... Dans huit ou dix jours, je verrai donc la fin de cette entreprise qui m'occupe depuis vingt ans, qui n'a pas fait ma fortune, à beaucoup près, qui m'a exposé plusieurs fois à quitter ma patrie ou à perdre ma liberté, et qui m'a consumé une vie que j'aurais pu rendre plus utile et plus glorieuse. » Et le 18 août suivant : « J'en ai, je crois, pour le reste de la semaine après laquelle je crierai : *Terre ! Terre !* J'ai entamé l'affaire d'intérêt qui se terminera, selon toute apparence, à mon entière satisfaction ; on m'accordera un exemplaire pour un honnête travailleur à qui je l'ai promis. On me cédera quelques volumes que je dois. On déchirera un ou deux billets que j'ai signés et l'on m'accordera quatorze cent vingt-huit livres pour un dernier volume que je n'ai pas cédé ; toutes mes dettes seront acquittées et je marcherai sur la terre léger comme une plume. »

A quelque temps de là, Le Breton commençait à distribuer les exemplaires aux seuls souscripteurs désignés par M. de

Sartine; encore le devait-il faire en secret « pour qu'on n'abusât point de cette facilité ! »

Diderot était en droit de se croire au bout de ses peines. Une circonstance inattendue mêla son nom à un procès dans lequel il n'aurait jamais dû paraître. Le succès que Voltaire avait obtenu en publiant par souscription une édition de Corneille, au bénéfice de sa petite nièce, suggéra à un littérateur obscur, Luneau de Boisjermain, la pensée de donner par le même procédé une édition de Racine ornée, comme celle de Corneille, de figures de Gravelot (Paris, Cellot, (1768, 7 vol. in-8). Le syndicat de la librairie vit là un abus dont il demanda justice et il s'ensuivit un premier échange de factums très vifs. Luneau crut de bonne guerre de chercher noise à son tour aux libraires. L'*Encyclopédie*, annoncée d'abord comme devant former huit volumes de texte et deux de planches, en comportait maintenant dix-sept d'une part et sept de l'autre. Luneau et quelques adhérents qu'il réussit à entraîner à sa suite (1), prétendaient, en leur qualité d'anciens souscripteurs, non seulement recevoir gratuitement neuf volumes, mais encore se faire rembourser cent soixante-quatorze livres huit sols, qui, selon eux, avaient été exigées indûment. Si chaque confrère de Luneau avait émis une prétention semblable, les libraires auraient été tenus de rembourser 1,948,052 livres. Diderot commit la faute de recevoir Luneau dans son cabinet, de lui fournir quelques éclaircissements, et, ce qui est pis encore, de lui écrire pour

(1) Ces « intervenants » ne paraissent pas avoir été très nombreux. Parmi leurs noms, je relève ceux du marquis de Camille Massimo, du marquis de Lenseigne, conseiller au Parlement de Toulouse, de Daudet de Jossan, qui prend ici le titre de résident en France du prince de Hohenlohe, de Péchin, conseiller au présidial de Langres, de Grenaud, gouverneur de la ville de Nantua, de de Lalande, membre de l'Académie des sciences, de Bachelier, directeur des Ecoles gratuites de dessin, à qui, dans un de leurs mémoires, les libraires rappellent qu'ils lui avaient offert, à titre gracieux, un tirage à part à 1250 ex. in-8, de l'article [*Peinture*] *Encoustique (sic)* paru dans l'*Encyclopédie*.

Trois inconnus, Boitel de Richeville, de La Court et Hillon, s'étaient désistés au cours du procès.

l'engager à soutenir la lutte contre des gens dont il connaissait les vilenies mieux que personne. Il advint ce qu'il est facile à prévoir : Luneau imprima tout au long dans un de ses factums les lettres de Diderot, qui, ainsi mis en cause, dut à son tour prendre la plume. Il rédigea pour les libraires une réplique où il ne les traitait pas avec moins de hauteur que son adversaire (1). C'était une nouvelle imprudence, dont Luneau tira aussitôt partie. Il reprit phrase par phrase la lettre de Diderot, encadra chacune d'elles de remarques tantôt justes, tantôt captieuses, et toujours malveillantes, et l'insèra telle quelle à la suite de deux de ses factums (2). Blessé au vif, cette fois, Diderot ne voulut pas rester sous le coup de ces imputations et rédigea une nouvelle réplique dont un passage des *Mémoires* de Naigeon avait, jusqu'à présent, seul conservé le souvenir : « C'est, dit-il, à l'occasion de ce procès inique que Diderot adressa au public et aux magistrats un mémoire dans lequel il démontre par une suite de faits et de raisonnements qui ne souffrent point de réplique, que les prétentions de Luneau sont d'une injustice et d'une absurdité palpables. Ce mémoire, quoique imprimé à temps, ne fut pas rendu public. Plusieurs amis de Diderot, par un excès de zèle et de prudence que leur attachement rend très excusable, lui persuadèrent de le supprimer. Ils craignirent que ce mémoire, dans lequel Diderot avouait qu'il avait été l'éditeur des dix derniers volumes de l'*Encyclopédie*, discontinuée par arrêt du Conseil, ne fut le signal d'une nouvelle persécution... Gerbier, qui plaidait pour les libraires associés, a eu connaissance de ce mémoire qui ne lui a pas été inutile et dont il faisait avec raison le plus

(1) Voyez *Œuvres complètes*, tome XX, pp. 7 et 29. Cette lettre datée du 31 août 1771, avait été imprimée à la suite du *Mémoire pour les libraires associés à l'*Encyclopédie *contre le sieur Luneau de Boisjermain*. Imp. Le Breton, 1772, in-4, 76 pp.

(2) *Précis pour le sieur Luneau de Boisjermain, servant de réponse au Mémoire distribué contre lui au nom des libraires associés à l'*Encyclopédie *et aux pièces jointes*. Paris, P.-G. Simon, in-4, 28 pp. et *Addition*, 4 pp. Le texte de la réfutation est différent et plus développé dans la *Lettre de M. Luneau de Boisjermain à M. Diderot et Réponse à la lettre aux sieurs Briasson et Le Breton, par M. Diderot* (1771, in-4, 32 pp.). Cette lettre est contresignée Cournault, avocat.

grand cas (1)... » L'inventaire des manuscrits de Gerbier, dressé par M. Hauréau (2), n'a pas gardé la trace de ce plaidoyer, que d'ailleurs, l'incendie de la bibliothèque des Avocats, en mai 1871, aurait fait disparaître, ainsi que ses annexes. Il faut que la suppression de cet appel *Au public et aux magistrats* ait été bien rigoureuse, puisqu'il manque aux divers recueils de factums relatifs à cette interminable affaire, que possède la Bibliothèque nationale (3). Le registre des permissions tacites, conservé par le même établissement, est muet sur l'impression de cette brochure qui, détail caractéristique et absolument contraire aux habitudes de Diderot, porte son nom en toutes lettres sur le faux-titre; cette particularité et l'adresse du libraire Pissot prouvent bien cependant que l'impunité avait été un moment promise à l'écrivain. Quoiqu'il en soit, cet appel, peut-être supprimé sur le conseil de Grimm, qui désapprouvait fort la première réplique, écrite et publiée pendant qu'il voyageait en Angleterre (1771), n'a été, que je sache, signalé et décrit par aucun bibliographe et l'exemplaire relié dans le tome XVIII des manuscrits de l'auteur conservés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, est une véritable rareté bibliographique.

(1) J.-A. Naigeon, *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Diderot* (1821, in-8, p. 195).

Naigeon est le seul contemporain qui ait attribué une part aussi importante à Gerbier dans ces débats. En réalité son nom ne se lit qu'au bas d'un seul des divers mémoires des libraires défendus par Me Serpaud, avocat, et Me Sage, procureur; ceux de Luneau sont signés par lui-même et par Me Jobelin, procureur; les « intervenants » avaient pour avocat Lacroix de Frainville. Peut-être Gerbier donna-t-il quelques conseils à Serpaud, de même que Linguet fut, du propre aveu de Luneau, le rédacteur de son premier factum.

(2) *Catalogue chronologique des œuvres imprimées et manuscrites de J.-B. Gerbier que possède la bibliothèque des Avocats à la cour impériale de Paris, par* B. Hauréau, *membre de l'Institut, bibliothécaire de l'ordre des avocats. Imprimé aux frais de l'ordre.* Paris, Aug. Durand, 1863, in-8, 2 ff. et 92 pp. Titre rouge et noir.

(3) On les trouvera décrits au mot *Encyclopédie* dans le *Catalogue des factums* possédés par la Bibliothèque nationale, rédigé par le regretté A. Corda. On peut également consulter le no 22069 de l'*Inventaire de la collection Anisson* rédigé par M. Ernest Coyecque. Paris, E. Leroux, 1900, 2 vol. in-8.

Bien que la discussion à laquelle se livre ici Diderot soit toute technique, et qu'elle réfute un texte que le lecteur n'a pas sous les yeux, elle est de nature, ce me semble, à ne point paraître fastidieuse, parce que l'auteur n'a touché à aucune question, même la plus aride, sans y mettre de sa verve et de sa flamme, et que ses réponses successives aux chefs d'accusation de Luneau s'enchaînent et se complètent l'une l'autre.

AVERTISSEMENT

J'avais écrit aux libraires une lettre que je devais à la vérité. Les libraires ont cru qu'il était de leur intérêt de la publier. M. Luneau, en se permettant de l'apostiller de la manière la plus injurieuse, m'a mis dans la nécessité de présenter au public et aux magistrats des éclaircissements qui détruisent les impressions qu'il peut leur avoir données ; c'est mon objet.

Je démontrerai, je l'espère, qu'on a confondu deux affaires entièrement différentes, et qu'il n'y a rien ni de contradictoire, ni de répréhensible dans mes procédés.

On trouvera cette *Adresse au public et aux magistrats* chez Pissot, libraire, à la descente du Pont-Neuf.

AU PUBLIC ET AUX MAGISTRATS

On demandera sans doute pourquoi je parais dans la contestation des libraires associés à l'*Encyclopédie* et de M. Luneau.

Je vais répondre à cette question de manière à satisfaire tout homme honnête : c'est qu'il est vil de se cacher,

lorsque l'ignorance ou la haine se sert de faits qui nous sont personnels pour en inculper autrui.

Je me montre donc : tant pis pour ceux qui me supposeront quelques motifs honteux. Je ne demande rien aux libraires ; je n'en attends pas même de la reconnaissance ; ils m'ont appris quelquefois à m'en passer. Je les défends aujourd'hui sans les mépriser, ni les estimer plus qu'il ne faut, comme j'ai précédemment défendu M. Luneau sans le connaître.

Dans une première affaire, les *Libraires en corps* formèrent contre M. Luneau des prétentions révoltantes pour tout homme de lettres. Je le dis, je l'écrivis (1). Je le dirais, je l'écrirais encore.

Dans l'affaire actuelle, qui n'est liée avec la précédente que par le ressentiment de M. Luneau, il forme contre *les Libraires associés à l'Encyclopédie* des prétentions qui me semblent d'une injustice et d'une absurdité palpables. Je le dis et je le démontre.

Lorsque je considère ce que je dois aux libraires et à M. Luneau, je ne crains pas d'être soupçonné d'acception de personne.

Premier chef d'accusation de M. Luneau

Les libraires ne se sont pas servis du caractère qu'ils avaient promis.

Réponse

Voilà un de ces faits qu'il est difficile à un auteur d'avancer, sans en soupçonner lui-même la fausseté.

L'annonce de l'*Encyclopédie* est composée de deux

(1) Diderot fait allusion ici à une lettre qu'il avait écrite à Sartine, et que Luneau à qui il en avait communiqué le texte, a imprimée dans l'un de ses mémoires. Elle est reproduite au tome XX des *Œuvres complètes*.

parties : l'une est vraiment le *Prospectus* de l'ouvrage : l'autre est un *Système des connaissances humaines*, système susceptible de mille autres formes. Aussi, telle est l'indépendance de ces deux morceaux, que celui-ci pouvait être supprimé, sans que le public eût été moins instruit de la nature de l'entreprise qu'on lui proposait.

Le premier morceau, ou le *Prospectus*, est tout d'un seul et même caractère. Le second, où il y a un texte et au-dessous de ce texte, un commentaire ou des notes, est de deux caractères différents : l'un pour le texte, et c'est aussi celui du *Prospectus*, ou premier morceau, l'autre plus petit, selon l'usage, pour les commentaires ou les notes.

Modèle de l'annonce entière

PREMIÈRE PARTIE OU PROSPECTUS

A

On ne peut disconvenir que depuis le renouvellement des lettres parmi nous, on ne doive en partie aux dictionnaires les lumières générales qui se sont répandues dans la société, et ce germe de science qui dispose insensiblement les esprits à des connaissances plus profondes. Combien donc n'importait-il pas d'avoir en ce genre un livre qu'on pût consulter sur toutes les matières, et qui servît autant à guider ceux qui se sentiraient le courage de travailler à l'instruction des autres, qu'à éclairer ceux qui ne s'instruisent que pour eux-mêmes !

Note C

Le mot *Encyclopédie* signifie enchaînement des sciences. Ceux qui ont prétendu que cet ouvrage était impossible, ne connaissaient pas, selon toute apparence, le passage qui suit : il est du chancelier Bacon : *De impossibilitate ita statuo*, etc.

SECONDE PARTIE
OU *SYSTÈME DES CONNAISSANCES HUMAINES*

B

Les êtres physiques agissent sur les sens. Les impressions de ces êtres en excitent les perceptions dans l'entendement. L'entendement ne s'occupe de ces perceptions que de trois façons, selon ses trois facultés principales, la mémoire, la raison, l'imagination. Ou l'entendement fait un dénombrement pur et simple de ses perceptions par la mémoire; ou il les examine, les compare et les digère par la raison; ou il se plaît à les imiter et à les contrefaire par l'imagination. D'où il résulte une distribution générale de la connaissance humaine qui paraît assez bien fondée; en *Histoire*, qui se rapporte à la mémoire; en *Philosophie* qui émane de la raison; et en *Poésie*, qui naît de l'imagination.

Commentaire ou note D

L'histoire est des *faits*; et les *faits* sont ou de *Dieu*, ou de l'*homme*, où de la *nature*. Les faits qui sont de Dieu appartiennent à l'*Histoire sacrée*. Les faits qui sont de l'homme, appartiennent à l'*Histoire civile*; et les faits qui sont de la nature, se rapportent à l'*Histoire naturelle*.

M. Luneau prétend qu'il fallait employer à l'ouvrage, non le caractère des discours A et B, mais le caractère *c* ou *d* du commentaire et des notes, c'est à dire, à son jugement, mettre le texte en notes, et apparemment les notes en texte?

Il n'y a chose si ridicule qui ne se dise avec le temps dans une société nombreuse : mais j'ose assurer qu'il fallait une durée de vingt années, et une société de 800,000 âmes, pour que celle-là fût dite.

S'il était possible de rassembler tout ce qu'il y a de

gens de lettres et de typographes en Europe, et que, leur mettant sous les yeux le modèle qui précède, on leur demandât quel doit être le caractère d'un ouvrage in-folio. imprimé conformément à ce modèle, je ne pense pas qu'il y en eût un seul d'un tour de tête assez bizarre, pour prononcer comme M. Luneau.

J'ai pris le *Prospectus;* je l'ai présenté aux plus entêtés partisans de M. Luneau, et ils sont demeurés stupéfaits de l'*ineptie* de cette prétention; car c'est ainsi qu'ils la traitaient.

Pour moi, je dirais : S'il est permis à un homme de manquer de sens jusqu'à un certain point, c'est toutefois à condition que son travers ne forcera pas impunément le magistrat à monter sur le tribunal et le citoyen à quitter ses affaires et à perdre son repos.

Second chef d'accusation de M. Luneau

La page de l'Encyclopédie *devait avoir 77 lignes, et la ligne devait être plus longue de quelques syllabes.*

Réponse

Du ton dont ce fait est affirmé, on imaginera que le libraire ou l'éditeur s'est expressément engagé à donner une certaine longueur déterminée à sa page et à sa ligne; et l'on sera d'autant plus étonné d'apprendre qu'il n'en est pas dit un mot, mais pas un mot,

On lit, page dernière du *Prospectus : l'ouvrage sera imprimé du même caractère et sur le même papier,* et l'on n'y lit rien de plus.

A-t-on imprimé du caractère énoncé? Assurément.

A-t-on imprimé sur le même papier? Assurément.

Qu'a-t-on à exiger de plus? Rien, ce me semble,

puisqu'on a satisfait aux deux seules conditions stipulées.

Je pourrais m'arrêter ici, et m'adressant à M. Luneau, lui demander qui il est, pour venir, au bout de vingt années, faire dire à un commerçant ce qu'il n'a point dit, blâmer une chose bien faite et généralement approuvée, en imposer au public et à la justice, prescrire des règles à la typographie, et enlever à l'auteur sa prérogative. Mais il faut qu'il me permette de le questionner un moment, lui qui est également auteur et typographe.

On n'a spécifié que le caractère et le papier : mais le caractère et le papier déterminent-ils le format ? Nullement ; car avec le même caractère et le même papier, on imprime de toutes les sortes de formats.

Le caractère, le papier, et le format d'un prospectus déterminent-ils le format d'un ouvrage ? Nullement ; car on a cent fois annoncé par un prospectus in-4° un ouvrage in-folio, et par un prospectus in-12 un ouvrage in-4°.

Le caractère et le papier, même en y joignant le format du prospectus, si cela plaît à M. Luneau, déterminent-ils la longueur de la page et celle de la ligne ? Nullement, puisqu'ils ne déterminent pas même le format de l'ouvrage, qu'on est alors obligé de spécifier. C'est à l'auteur à prendre son parti là-dessus, et il ne le fait qu'au moment de l'impression, et d'après plusieurs modèles que le libraire lui envoie successivement. M. Luneau sait tous ces détails comme moi.

Entre trois à quatre mille personnes qui ont souscrit à l'*Encyclopédie*, et trois à quatre cent mille, peut-être, qui ont feuilleté cet ouvrage, s'en est-il trouvé une seule qui se soit plainte que j'avais abusé du droit de fixer ma page et ma ligne selon mon goût ? Aucune. Nulle réclamation sur ce point, ni dans le premier moment, ni dans le cours de l'édition.

C'est après un silence général de vingt années que la voix d'un seul particulier se fait entendre. Qu'on vienne me dire à présent qu'il n'y a plus de patriotes; que la race des citoyens généreux est passée. Je répondrai : et M. Luneau donc ?

J'ai pris le prospectus; je l'ai fait lire au seul homme sensé, peut-être, que ses Mémoires avaient séduit; et il m'a dit : *cette accusation est atroce.* Je répète ses propres termes.

Pour moi, ce qui me surprend, ce n'est pas l'intrépidité de M. Luneau; c'est la légèreté avec laquelle on prononce dans une affaire sans s'être assuré des faits; c'est la force de la prévention contre certains états de la société. Hé, Messieurs, ce qu'il s'agit de juger, ce n'est pas le libraire, c'est sa cause. Il n'est pourtant pas impossible qu'un libraire ait raison, par hasard, une fois.

Troisième chef d'accusation de M. Luneau

On a promis dix volumes de discours, et on en a publié dix-sept.

Réponse

Je voudrais bien savoir premièrement ce qu'a de commun ce reproche avec la condition du libraire. Est-ce à lui qu'il appartient de fixer l'étendue d'une entreprise de littérature? Le peut-il? C'est un pur et simple manufacturier qui parle et marche sur la foi de son auteur. Lorsqu'il est engagé, il faut qu'il se ruine ou qu'il suive jusqu'où il nous plait de le mener. Est-il honnête, est-il juste de lui imputer ce qu'il n'a pu ni prévoir, ni empêcher? Et jusqu'à présent, un autre que M. Luneau s'est-il avisé de tourner en accusation contre un commerçant, une servitude forcée, dont il peut

toujours être, et dont il a souvent été la victime ! *Mais on m'a promis dix volumes et en voilà dix-sept; que m'importe que ce soit le libraire ou l'éditeur qui m'ait trompé? On m'a trompé.* Oui, Monsieur Luneau, on vous a trompé; mais sans faire l'éloge de l'ouvrage, je vous montrerai tout à l'heure qu'on vous a trompé, comme vous l'auriez été par celui qui ne vous devait qu'un écu et qui vous en aurait donné deux. Cette espèce de générosité n'est ni du libraire, ni de l'éditeur.

Lorsque l'on mit sous presse le prospectus de l'*Encyclopédie,* nous annonçâmes dix volumes de discours et environ six cents planches; c'était en effet tout ce que nous possédions alors. Si j'assure que la nation entière s'intéressa à la perfection de l'ouvrage, et qu'il nous vint des secours des contrées les plus éloignées, c'est un fait connu et démontré par les noms des surnuméraires et la multitude de leurs articles. Nous nous trouvâmes en un instant associés à ce qu'il y avait de gens habiles en histoire naturelle, en physique, en mathématiques, en théologie, en philosophie, en littérature, en arts libéraux et mécaniques. Que fallait-il faire des matériaux de M. de Voltaire, du président de Montesquieu, de M. Turgot l'intendant, de M. le président de Brosses, de M. de Saint-Lambert, de M. de Marmontel, de M. le chevalier de Jaucourt et d'une infinité d'autres? M. Luneau les aurait peut-être brûlés. Moi, je supprimai souvent mon travail et le remplaçai par celui de ces auxiliaires. C'est ainsi que, pour la première fois peut-être, on a vu un ouvrage souscrit se perfectionner d'un volume à un autre. Mais qu'importe que M. Luneau m'approuve ou me désapprouve? M. Luneau n'est rien. C'est le public qu'il s'agit d'interroger là-dessus.

Le public a-t-il refusé les volumes excédents? Non. Le public s'en est-il plaint? Non. Les a-t-il acceptés

librement ? Oui. Tel a été son empressement, qu'il n'est pas resté un exemplaire complet dans le magasin du libraire : aujourd'hui, l'ouvrage exposé dans une vente, monte à 250, 300, 400 livres même au-delà du prix de la souscription ; et voilà comment le libraire ou moi nous avons trompé notre souscripteur. Il y a un exemple unique de cette nature, et il est attaqué.

Mais ce n'est pas tout. Passé le septième volume, il n'y a plus ni *Encyclopédie*, ni auteurs, ni éditeurs, ni libraires associés, ni souscriptions, ni souscripteurs. L'autorité souveraine, en supprimant l'ouvrage, anéantissant le privilège, fixant les droits respectifs du commerçant et de l'acquéreur, donne à celui-ci un nouveau titre qui n'a plus rien de commun avec le premier.

L'acquéreur a-t-il été le maître de faire valoir ce nouveau titre ? Certainement. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? C'est qu'il ne l'a pas voulu. Et M. Luneau le trouve mauvais ? Précisément.

Au mépris de la volonté du souverain, de la raison et de l'équité, M. Luneau, un homme sans autorité, sans caractère et sans poids, un inconnu, se montre, au bout de vingt années, en faveur de souscripteurs qui ne sont plus, ressuscite le titre abrogé, anéantit le nouveau, forme une accusation de son chef, la forme contre celui qui ne pouvait rien à la chose, réclame contre un effet librement offert, plus librement accepté ; contre un effet dont la valeur a successivement augmenté au-delà de la mise ; contre le vœu des intéressés, entre lesquels j'en ai entendu protester qu'ils n'auraient jamais la bassesse de rien redemander au commerçant ; contre l'intérêt de la nation, en renvoyant dans toutes les contrées étrangères où l'*Encyclopédie* a été distribuée, et où, certes, on n'aura pas la délicatesse de quelques particuliers français, un argent que le succès d'une entreprise et l'in-

dustrie du commerçant ont attiré dans le royaume. Je demande s'il y a un autre modèle d'autant d'absurdités entassées les unes sur les autres. Hé oui, Monsieur Luneau, flattez-vous bien que, pour se prêter à votre ressentiment et à vos visions, les magistrats renonceront à leur qualité de juges intègres, et se dépouilleront encore du caractère d'hommes d'Etat. Contre qui plaidez-vous ? Contre votre nation. En faveur de qui ? En faveur de l'étranger. Et ce rôle vous semble digne de vous ? J'y consens. Mais songez que celui qui ose ce que vous faites, est un citoyen très méchant, s'il n'est pas un homme très juste. Et vous êtes cet homme là, vous ?

QUATRIÈME CHEF D'ACCUSATION DE M. LUNEAU

L'on n'a promis que 600 planches, et il y en aura plus de 2000.

RÉPONSE

Il était impossible que le nombre des volumes de discours augmentât, et que le nombre des planches restât le même. Ainsi l'évidence et l'absurdité de l'accusation précédente entraînent l'évidence de celle-ci.

La matière des arts est immense. Celui qui nous reprochera de n'être pas entrés dans des détails suffisants sera un homme instruit. Celui qui nous reprochera la surabondance ne peut être qu'un ignorant. Qu'il feuillette le recueil de l'Académie et qu'il compare, il verra que nous n'employons pas quinze planches où l'Académie en emploie jusqu'à quatre-vingts : il verra les mêmes répétitions d'objets d'un atelier à un autre. L'Académie a bien fait et nous aussi. L'Académie travaille à un traité général et complet. Il faut que

chacun remplisse sa tâche. Les arts n'étaient qu'une portion de la nôtre.

Mais qu'importe que nous ayons péché par surabondance ou par disette? A qui est-il juste de s'en prendre? C'est sans doute à celui qui a présidé aux dessins et à la gravure. Est-ce le libraire? Non. Qu'a donc le libraire à démêler dans cette affaire? Rien. Qui est-ce qui se plaint du libraire ou de l'éditeur? Personne. Qui est-ce qui force le souscripteur à préférer son exemplaire à de l'argent? Qui l'empêche de vendre et de mettre une centaine d'écus de profit dans sa bourse? Personne. Celui qui n'a pu suivre la souscription a-t-il été lésé? Non. Il a toujours pu, et il peut encore, la céder avec avantage. Celui qui l'a suivie jusqu'à présent, est-il, a-t-il été lésé? Non, puisque son effet gagne de valeur de jour en jour. Personne n'a donc été ni gêné, ni vexé. Le compatriote a été satisfait; l'argent de l'étranger nons est venu; et M. Luneau s'imagine que cet argent sera renvoyé par le magistrat, contre l'intention du ministère, qui a bien montré, par son indulgence, combien il lui aurait déplu que l'ouvrage, suspendu ici, s'achevât au loin. A qui donc en veut M. Luneau? J'ai déjà dit à M. Luneau qu'il ne savait pas tout, et il faut que je le lui répète : il croit apparemment qu'on limite le nombre des planches; qu'il s'adresse aux habiles gens qui conduisent le recueil de l'Académie, et il apprendra ce qui en est. Le moindre artisan met une grande importance à son métier, et vous dit : « Je veux qu'on dessine et qu'on grave toutes mes figures, sans y rien changer, ou je laisse la besogne. » L'artiste me commande et je commande le libraire. Adresser son reproche à celui-ci, c'est commettre une erreur de personne; l'adresser à l'auteur, c'est supprimer son entreprise; et supprimer son entreprise, quand elle a réussi, c'est, je crois,

préférer très ridiculement son opinion particulière au vœu général et public.

Cinquième chef d'accusation de M. Luneau

Dans le calcul des planches, on a compté la planche double pour deux planches; la triple pour trois et la quadruple pour quatre.

Réponse

Ce calcul est-il d'usage? Il est d'usage. Pour le savoir, il ne s'agissait que de s'en informer à Jombert ou à quelqu'autre commerçant. Ce calcul est-il raisonnable? Il l'est.

La planche double coûte le double en cuivre et en gravure et quelquefois davantage.

La planche double coûte le double en papier, et même au-delà.

La planche double coûte le double et plus au tirage.

Et il en est de même, proportion gardée, de la planche triple et de la planche quadruple.

Si le sujet d'une planche triple eût été divisé en trois parties, il eût formé trois planches, et M. Luneau n'eût eu rien à dire; mais l'ensemble de l'objet partagé eût été détruit, et les trois planches en seraient devenues presqu'inutiles.

Et parce que le libraire a mieux aimé tendre à la perfection de son ouvrage que de consulter strictement son intérêt, M. Luneau part de là pour lui intenter une accusation! Qu'il sache que je l'ai entendu, ce libraire, crier plus haut que lui contre ces planches doubles, triples et quadruples.

C'est un spectacle bien affligeant que la diversité des

son
œuvre
moins
paraît
c'est
fortune
j'écrivais
aujourd'hui
consacré
jouit
naire
écrivain
Propos
d'innom
cipales
célèbre
roman
tout
fragment
écrit-il,
ment
Paysan
Mme
M. Dub

— Vi
dep
élèv
Imp
et fil
2 fr.

L'excel
Morel a
signalé
constanc
parler a
Fédéri
parmi
jusqu'a

Voilà, ce me semble, les notions les plus élémentaires du commerce et de sa liberté ; et s'il y avait quelque loi contraire, cette loi nuisible et abrogée de fait, le devrait être de droit.

Public, impartial et sensé ; magistrats équitables, permettez que l'on s'adresse à vous, et que l'on vous demande comment il se fait qu'un homme, un seul homme, au milieu d'un peuple entier, après un laps de temps inouï, s'élève contre un usage licite et favorable à toute grande entreprise ; fixe au commerçant son profit ; range sur une même ligne, dans un cas particulier du choix de son ressentiment, et le souscripteur qui fait des avances, et le non-souscripteur qui ne court aucun risque ; s'inscrive contre une demande à laquelle tout acquéreur est libre d'accéder ou de se refuser, à laquelle on a accédé sans murmure et qui laisse même au non-souscripteur un effet dont la valeur surpasse de beaucoup le prix de son achat. Voici une législation d'une espèce nouvelle, qui se propose apparemment de donner une mesure à la concurrence des acquéreurs, et des limites au profit du commerçant. Cela fait pitié.

On m'a dit : Réduisez au silence, et couvrez M. Luneau de confusion ; proposez-lui d'accepter, au prix de la souscription, autant d'exemplaires, complets ou imcomplets qu'il vous en offrira. Si l'on me pardonne l'indécence de cette proposition, je la lui fais.

En tout genre de commerce, le prix de la chose est en raison de sa rareté et du nombre des acquéreurs. Par exemple, s'il arrivait un jour à M. Luneau de n'avoir de reste en son magasin qu'un seul exemplaire de toute son édition de Racine, le donnerait-il au prix du premier qu'il a vendu ? Je n'en crois rien. Il exige donc des autres ce que ni lui, ni personne, n'a fait, ne fait, ne fera et ne doit faire.

connaisseurs en histoire naturelle, à M. Bernard de Jussieu, à répondre. Ai-je bien fait de traiter pour cette partie à l'insu du libraire? J'en appelle à ceux qui le connaissent. Ce qu'il y a de certain, c'est que je l'ai mis dans l'alternative ou de succéder à mon traité, ou de m'abandonner la propriété d'une portion de son ouvrage, et qu'il en est résulté un volume reconnu pour très beau. Le libraire aurait pu faire entrer en compte les premiers dessins lacérés, et vingt-cinq des derniers dirigés par M. Daubenton, et égarés dans l'atelier d'un graveur négligent. Je ne l'ai pas voulu.

D'où il s'ensuit que, dans cette circonstance, le libraire a été ce qu'il appelle vexé de tout point par son éditeur, et complétement sacrifié à la perfection de l'ouvrage, au goût régnant pour l'histoire naturelle et à la satisfaction du public; et qu'en demandant plus pour ces planches, il a moins profité que sur les autres.

J'ai eu tantôt à me louer, tantôt à me plaindre du libraire. Au moment où je le défends, je n'ai point encore oublié ses torts, mais en suis-je moins obligé d'avouer mes *faits et gestes,* quand on les lui impute? Si je n'écoutais que mon repos, je lui laisserais demêler sa fusée avec M. Luneau, comme d'autres feraient peut-être à ma place; mais je ne me sens pas ce courage.

M. Luneau prétend que tout ce qu'il sait de l'*Encyclopédie,* il le tient de moi ; il est sûr que conduit chez moi par un homme de lettres, dont la présence me garantissait la probité de M. Luneau, je ne lui célai rien des détails littéraires. Quant à l'affaire de commerce, je lui dis : « Monsieur Luneau, je n'y entends rien; je ne lirai point vos calculs, que je crois très fautifs. Je ne suis pas payé pour défendre les libraires ; ils sont durs, mais vous ne me persuaderez jamais que ce soient des

fripons »; et sur ce propos il remporta son énorme cahier de chiffres, sans avoir pu me résoudre à le regarder. M. Luneau ne niera point ce fait, parce qu'il mentirait inutilement. Qu'on me dise à présent ce qu'il y a de commun entre la lettre que j'adressai au magistrat en faveur de tous les gens de lettres et celle que j'écrivis aux libraires, lorsqu'on se servait de mon autorité pour les inculper; et à quoi se réduisent les conséquences qu'il plaît à M. Luneau d'en tirer.

Encore une fois, qu'on y prenne garde. Ce que je puis avoir dit ou écrit à M. Luneau n'a aucun rapport à l'affaire présente. L'exhorter à *défendre bravement* les privilèges des gens de lettres contre le *Corps de la librairie*, ou à spolier injustement *deux libraires*, se sont des choses très différentes, qu'apparemment il croit honnête de confondre, puisqu'il l'a déjà fait.

Huitième chef d'accusation de M. Luneau

Les sept premiers volumes étaient à 18 francs; les libraires ont fait payer 20 francs chacun des dix derniers.

Réponse

A qui a-t-on demandé ces 40 sols de plus? A un souscripteur? Nullement. Après le 7e volume et la décision du souverain, l'ouvrage est supprimé; la continuation en est défendue. Il ne subsiste de pacte entre le public et le libraire, que ce qu'il a plu au législateur d'en laisser. Il n'y a plus de souscripteurs. Si la suite de l'ouvrage paraît, à l'ombre d'une tolérance tacite, inspirée par l'intérêt national, le commerçant et l'acquéreur sont par rapport aux dix derniers volumes, proscrits avant que d'être nés, comme si l'un demandait à l'autre un Bayle, ou quelqu'ouvrage de cette nature.

L'ouvrage vient, ou est censé venir de l'étranger.

Le souscripteur ne dit plus au libraire : « Voilà ma souscription, donnez-moi la suite de l'*Encyclopédie;* si vous me la refusez, je porterai mon titre au tribunal des lois, et j'aurai raison de votre refus. » S'il parlait ainsi, le libraire pourrait lui répondre : « Monsieur, vous n'êtes pas dans votre bon sens. »

Mais voici l'entretien du souscripteur et du commerçant :

L'Acquéreur. J'ai les sept premiers volumes de votre ouvrage, et je voudrais en avoir la suite.

Le Libraire. Je ne me mêle plus de cette entreprise; je vous dois des planches et je vous en fournirai quand il en paraîtra; mais pour toute ma fortune je ne vous délivrerais pas ici ce que vous me demandez.

L'Acquéreur. Comment ferai-je donc?

Le Libraire. Si vous m'indiquiez quelqu'endroit au loin, on pourrait se charger de vous compléter; à vos risques et fortunes, s'entend.

L'Acquéreur. Combien le volume?

Le Libraire. Vingt francs.

L'Acquéreur. Vingt francs, soit.

Que dirait-on d'un *passant,* qui interviendrait dans le colloque de l'acquéreur et du commerçant, et qui leur crierait : *Je m'y oppose.* Hé bien, ce *passant,* c'est M. Luneau, à qui, ce me semble, le commerçant et l'acquéreur peuvent dire, s'ils lui répondent : « Mêlez-vous de vos affaires, et laissez-nous arranger la nôtre... — *Mais il vous prend 40 sols de trop...* — Il ne me prend rien, il me demande de sa marchandise ce qu'il en veut, et son prix me convient; je n'ai qu'un seul droit, c'est de la laisser. — *Si vous la laissez, votre ouvrage sera incomplet.* — Complet ou incomplet, je le garderai ou je m'en déferai avec avantage, quand je voudrai. — *N'êtes vous pas souscripteur?* — Je l'étais, mais ce titre

ne subsiste plus; ou s'il subsiste, ce n'est pas pour ce que je demande; je suis trop content qu'on veuille bien compléter mon livre : au lieu de 20 francs, ce marchand en pourrait, à la rigueur, exiger 24, même davantage; car enfin c'est son bien, c'est son effet : il n'est aucunement la cause de ce qui est arrivé; il a vu sa fortune sur le point d'être renversée, et le fruit de vingt années de travaux perdu; il me demande 40 sols en dédommagement des hasards qu'il a courus, et des dépenses accidentelles dans lesquelles il a été constitué bien innocemment. Je les lui accorde sans répugnance. Monsieur, ne nous importunez pas davantage, et permettez que nous finissions notre affaire. — *Non, je ne permets pas, je veux crier, je crierai.* — Criez, mais allez crier plus loin. »

Je me trompe fort, ou l'acquéreur et le commerçant se diraient à l'oreille : « Que ce passant radote! » Pour moi, je demande au public et aux magistrats si ces deux libres et paisibles contractants n'ont pas raison?

Mais l'absurdité et le ridicule, c'est que ce n'est pas au premier instant, c'est au bout de vingt années, lorsque l'acquéreur et le commerçant se souviennent à peine de s'être parlé, que ce *passant* se met de la conversation. En vérité cela ferait rire, si la perspective effrayante que ce procédé montre à tous les citoyens qui ont quelque fortune, n'excitait l'indignation.

Neuvième chef d'accusation de M. Luneau

Il existe des reconnaissances où le libraire Briasson s'engage à fournir le 4e volume de planches et les suivants, au prix de 28 livres; cependant on y a mis un tout autre prix.

Réponse

Je ne sais pourquoi je m'arrête à ce chef d'accusation;

car il est aussi clair que le jour que c'est une méprise d'un des associés. Je laisse à juger de l'évidence de cette méprise par ce qui suit :

Les porteurs de ces reconnaissances mal libellées possédaient un titre qui leur permettait pas d'ignorer que le prix du volume était pour eux de 28 francs; cependant il ne s'en est pas trouvé un seul qui ait fait difficulté de le payer 36. En vérité ces porteurs de reconnaissance étaient des hommes comme il n'y en eut jamais; car c'est la première fois, depuis qu'on comerce, qu'il soit arrivé, sans réclamation juridique ou particulière, qu'on ait payé 36 francs, quand on savait n'en devoir que 28, et qu'on se soit généralement et paisiblement soumis à une concussion aussi énorme et aussi souvent réitérée.

Mais rendons, s'il se peut, cette méprise plus frappante encore. Pour cet effet, je supplie le public et les magistrats de jeter les yeux sur un avis publié antérieurement à la reconnaissance objectée. Voici comment les libraires s'y énoncent.

« Nous avons promis au souscripteur 1000 planches à raison de 226 livres le mille.

« Nous avons reçu d'avance	114 livres
« Nous avons reçu pour un 1er volume de 269 planches.	28 »
« Nous avons reçu pour un 2e et 3e vol. de 434 planches.	48 »
« Nous avons à recevoir pour ce 4e vol. de 298 pl.	36 »
« Total 1001 planches. . . .	226 livres

Les libraires ajoutent que, quoique les prix de la main-d'œuvre et des choses soient augmentés, celui qui

a été souscripteur ne paiera jamais que 226 livres le 1000 de planches.

Ces engagements sont répétés dans tous les avertissements publiés à mesure que les volumes de planches ont paru.

Je pourrais, je crois, abandonner au public et aux magistrats le soin de conclure, et laisser là M. Luneau; mais je l'entretiendrai encore un moment, au hasard de l'ennuyer. De quoi s'agit-il? Est-ce de savoir si le libraire Briasson a mal libellé une reconnaissance, ou plutôt si c'est une méprise ou non de sa part? Si les conditions des libraires associés, avant, au temps et postérieurement à la date de la reconnaissance mal libellée, sont nettes et précises, et s'ils les ont fidèlement remplies? Trois points, j'ose le dire, sur lesquels il n'y a que la passion la plus aveugle qui puisse former le moindre doute. Je prie le lecteur de faire quelqu'attention à ce qui suit.

Le prix de la planche fut fixé à l'origine de l'ouvrage, c'est à dire, *lorsque le succès en était de toute incertitude*, à 4 sols 6 deniers. Je demande si l'on à jamais vu sous le ciel un commerçant assez insensé pour baisser le prix de sa marchandise, lorsqu'elle est en plein crédit, lorsque tout le monde la lui demande, lorsqu'il a plus d'acquéreurs qu'il n'en peut fournir. Or si la reconnaissance mal libellée du libraire Briasson n'était pas une méprise, le libraire Briasson serait cet insensé et l'unique de son espèce.

Dans le cas de la denrée en faveur, quelle est la tentation du vendeur? d'en hausser le prix. Que M. Luneau s'accorde donc avec lui-même ; il dit : le libraire est avide. D'accord, mais s'il est avide, comment a-t-il pu proposer au rabais une marchandise dont la rapidité de la vente, d'un placement assuré, épuisait son

magasin. Ah ! Monsieur Luneau, pour rendre le libraire fripon, vous le faites si bête, mais si bête, que pour vous en croire il faudrait être encore plus bête que lui.

Le commerçant en succès doit hausser le prix de son effet, à moins que la valeur n'en ait été fixée par quelque pacte ; alors, bon gré, mal gré, il faut qu'il s'y tienne. Le libraire qui avait fixé la planche au prix modique de 4 sols 6 derniers, s'y est-il tenu? La première et la dernière planche livrées ont-elles été vendues à ce prix? Assurément. Le libraire Briasson est donc un étourdi ; mais ni lui, ni ses associés ne sont des fripons.

Qu'en a pensé le public si bien averti par M. Luneau? Il n'aura pas souffert, apparemment, que des commerçants infidèles continuassent de le tromper; il aura réclamé. Point du tout. Il a retiré des sept premiers volumes ceux qui lui manquaient au prix de la souscription, et les dix derniers volumes au prix de 20 livres. Il a accepté les volumes de planches qu'on vient de lui présenter, au prix stipulé à l'origine de l'entreprise. Il a traité la criaillerie de M. Luneau, comme elle le méritait, c'est à dire avec le plus parfait mépris.

Qu'en ont pensé les juges criminels? Et le décret décerné contre M. Luneau en conséquence de ses accusations, et la sentence qui le renvoie, lui sans indemnité, les libraires sans châtiment proportionné, le disent assez. La loi vous a traité, Monsieur Luneau, comme un accusateur d'un esprit borné, mais de bonne foi. L'étourderie du libraire Briasson a été punie, et vous a sauvé. Mais s'il y avait eu dol, vol public, concussion, croyez que le décret dont vous avez été relevé aurait incontinent saisi le concussionnaire.

D'où il s'ensuit qu'il n'y a plus de logique, aucune notion fixe d'équité, ou que les chefs d'accusation de M. Luneau sont autant d'absurdités. Après l'avoir, je

crois, démontré pour tout homme qui ne préfère pas l'esprit captieux et faux de la passion et de la chicane au pur et simple bon sens, je vais esquisser le plan de la défense de M. Luneau : il tronquera quelques uns de mes raisonnements; il se jettera à perte d'haleine dans des détails aussi hasardés que superflus sur les profits du libraire; il nous donnera le modèle de l'inquisition civile la plus odieuse; il associera, comme il n'a pas rougi de le faire, le titre honnête de littérateur au rôle équivoque de délateur : il entassera derechef personnalités sur personnalités; il brouillera deux affaires qui n'ont rien de commun; mais il ne répondra rien de net et de précis, parce qu'il est plus commode de blesser, d'ignorance ou de projet, la justice et les lois de la manière la plus criante, par l'attentat juridique le plus révoltant sur la propriété, sans laquelle il n'y a ni justice, ni lois.

S'il était permis d'attaquer les citoyens avec les armes qu'il emploie, je n'en connais aucun qui pût se promettre la jouissance tranquille de son état, aucun qui ne pût être spolié de la fortune la plus légitimement acquise. Il ne nous resterait qu'à passer de nos maisons dans la rue, et qu'à en abandonner les clés au premier venu à qui il prendrait en fantaisie de disputer notre domicile. Pour mettre le comble au désordre et à la rapacité, on n'aurait qu'à récompenser d'une portion de notre dépouille cette espèce de scrutateurs de nos foyers dont on peut lire l'origine et les forfaits dans Tacite, et que la sagesse du ministère et des magistrats saura sans doute arrêter et punir. Je me garderai bien de ranger M. Luneau dans la classe de cette race détestable; mais je crois que le ressentiment l'aveugle sur les suites funestes de l'exemple qu'il donne.

Je proteste que, si les hommes honnêtes et sensés que

j'ai consultés sur ce mémoire y avaient trouvé la moindre réponse, et que, si je n'avais moi-même la plus entière conviction de la vérité de tout ce qu'il contient, je ne l'aurais pas publié.

Je proteste que l'entreprise de l'*Encyclopédie* n'a pas été de mon choix : qu'une parole d'honneur très adroitement exigée, très indiscrètement accordée, m'a livré, pieds et poings liés, à cette énorme tâche et à toutes les peines qui l'ont accompagnée, et que, quelque médiocrement que je m'en sois tiré, j'y ai mis tout ce que j'avais de temps, de santé, de connaissance et de capacité. Si je n'ai pas mieux fait, c'est qu'il n'était pas en mon pouvoir de mieux faire. Quelque multipliés que soient les défauts de l'*Encyclopédie*, il semble toutefois que celui qui, avec le plus beau caractère, le plus beau papier, le crayon de Gravelot, le burin de Le Mire et le texte de Racine, n'a pu faire un ouvrage estimé, me devait à moi, comme à tout autre, beaucoup d'indulgence. On m'a dit que M. Luneau, après m'avoir porté aux nues dans ses plaidoiries, m'avait accablé d'invectives dans un de ses derniers mémoires. Celui qui ne mesure ses discours ni sur la décence, ni sur la vérité a perdu le privilège de flatter par son éloge et de blesser par son injure. M. Luneau qui me loue, M. Luneau qui m'outrage, sera le même Luneau pour moi; et je ne rétracterai point les politesses dont je l'ai comblé dans ma lettre aux libraires, parce que je crois qu'il les mérite et plus que jamais. Quitte envers le public, les magistrats, les libraires et moi-même, je me hâte de retourner à la tranquillité de mon cabinet et à la douceur de mes études, dont je ne me suis pas laissé distraire sans répugnance, et que je ne sacrifierai pas davantage à M. Luneau, quelque nouvelle insulte qu'il puisse m'adresser.

P.-S. — Il y a sur l'affaire de commerce, une *Lettre d'un souscripteur* (1), qui m'en paraît mieux instruit que M. Luneau.

L'affaire se prolongea plusieurs années encore et ne se se termina que le 14 août 1778, devant la Grand'Chambre du Parlement. Sur le rapport de l'abbé de Malézieux, conseiller, Luneau et les « intervenants » qui avaient soutenu ses revendications, furent déboutés et condamnés aux dépens, parce que, dit un passage caractéristique de la *Correspondance secrète de Métra* (IV, 371), « jamais les plaideurs riches n'ont perdu contre les pauvres. » (2)

Le Breton, le dernier survivant des libraires associés qui avaient soutenu l'instance, ne jouit pas longtemps de son triomphe : il mourut le 4 octobre 1779. Diderot s'éteignit en 1784. Ce ne fut le tour de Luneau que le 14 janvier 1802. Une notice nécrologique, signée A.-J.-D.-B., parue dans le *Magasin encyclopédique* (tome XLIV, p. 28) rappela le long procès qu'il avait soutenu et « l'astucieuse impartialité de Diderot » dans cette affaire. Eusèbe Salverte, qui avait connu le philosophe et venait de publier son *Eloge* (Paris, Surosne, an IX, in-8), protesta contre le rôle qu'on prêtait à celui-ci (tome XLV, pp. 95-100) et ajouta incidemment qu'il possédait un exemplaire de la brochure *Au public et aux magistrats ;* mais cet exemplaire ne s'est pas retrouvé dans le catalogue de la vente posthume de sa bibliothèque (16-17 décembre 1839) et, jusqu'à plus informé, on peut tenir pour unique celui qui m'a permis d'ajouter un détail ignoré à ce curieux épisode de l'histoire de l'ancienne librairie française.

MAURICE TOURNEUX.

(1) Le véritable titre de cette brochure est *Réflexions d'un souscripteur de l'*Encyclopédie *sur le procès intenté aux libraires associés à cet ouvrage par M. Luneau de Boisjermain.* S. l. n. d., in-8°, 24 p. L'auteur est J.-G.-A. Stoupe.

(2) On trouvera le texte de cet arrêt dans la *Gazette des tribunaux* de 1778 (tome VI, pp. 275-277). Le rédacteur ajoute que les libraires du Palais avaient formé des recueils factices des mémoires échangés par les parties et pour lesquels on avait imprimé un titre collectif.

FLANERIES BIBLIOGRAPHIQUES

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU « BULLETIN DU BIBLIOPHILE ». EN GUISE DE PRÉFACE.

Mon cher Directeur,

Vous aviez naguère eu la pensée d'obtenir de vos amis une notice sur leur bibliothèque; vous aviez rêvé : *Les bibliothèques d'amateurs décrites par eux-mêmes ou par leurs amis* (1). L'idée était séduisante. Nul, en effet, n'est mieux en situation d'écrire une étude sur sa collection, que le bibliophile qui l'a formée. Plusieurs d'entre nous vous firent de belles promesses.

— Ce sera charmant, vous dit l'un, vous verrez que je suis digne d'être de vos lecteurs, car je vous ferai connaître tous mes trésors.

— Votre projet m'enchante, dit un autre, j'ai dans mon sac une série d'anecdotes bibliographiques : je vous raconterai mes joies et mes trouvailles heureuses, mes mécomptes et les bonnes occasions que j'ai laissé échapper...

Belles promesses! Vaines promesses! Je sais un de nos confrères qui mit la main à la plume : il écrivit quelques pages qu'il me montra, mais il n'alla jamais plus loin. Il était effrayé lui-même du

(1) *Bulletin du Bibliophile* de 1899, p. 521.

refrain, toujours le même, qui revenait à chaque ligne : *Je possède..., J'ai aussi..., C'est Moi qui ai eu la chance de me voir adjuger..., J'ai acheté...*

— Parbleu, mon cher, ne puis-je m'empêcher de lui dire, votre collection, nous pensons bien que vous ne l'avez pas volée !

Oh ! ces *Je possède..., J'ai acheté...*, nous les connaissons bien ! Ils nous ont souvent agacés, nous et bien d'autres !... Et vous savez, mon cher Directeur, de qui et de quoi je veux parler... Aussi bien n'insisterai-je pas ; le secret de cette allusion restera entre nous deux... et quelques initiés.

— Mais, alors, me direz-vous, vous vous décidez à répondre à mon appel ? Et vous, avec vos dix-mille volumes sur Paris, et le nombre presqu'égal de brochures que vous *possédez* sur le même sujet, espérez-vous ne pas tomber dans ce travers ?

— *Distinguo,* vous dirai-je. A votre appel, je réponds,... sans y répondre, ...tout en y répondant... mais à ma manière. Ne me traitez pas de *Normand*, vous savez que je suis *Parisien*. Et quant au travers en question, je tâcherai de l'éviter, au moins de dissimuler ce qu'il a de ridicule. Puissé-je y réussir ; je suis sûr que vos conseils m'y aideront beaucoup.

Et puis, il m'arrivera souvent, à propos de ce que *j'ai,* de parler de ce que *je n'ai pas,* de tâcher de faire profiter nos amis de notes prises jadis à tous hasards. M'autoriserez-vous aussi à m'adresser, d'une façon un peu spéciale à ceux de vos lecteurs qui débutent dans la formation de leur bibliothèque ? Sans *faire le professeur,* ce qui serait présomptueux,

je pourrai peut-être leur éviter les *gaffes* que chacun de nous a commises en ses commencements. Ces indications élémentaires feront peut-être sourire certains lecteurs. D'autres descendront en eux-mêmes, et les plus savants d'entr'eux se souviendront de leurs hésitations de débutants, de leurs ignorances d'autrefois et des regrets, si souvent éprouvés, de n'avoir pas connu telles sources utiles, ou tel conseil préventif.

Vous m'avez bien souvent fait l'amitié de venir *flâner* dans ma bibliothèque ; tel ouvrage cueilli au hasard sur un rayon, ou qui avait attiré votre regard a été souvent pour nous l'occasion de longues et bonnes causeries que les plus impérieux devoirs ne pouvaient que difficilement interrompre. Ce sont ces causeries que je m'efforcerai de rappeler, ce sont celles aussi que j'ai souvent avec de fidèles amis des livres, bibliophiles fervents, érudits aimables dont la conversation est toujours féconde en enseignements, et dont la visite fait toujours plaisir.

Les bibliophiles n'ont pas toujours pareille aubaine. Je vous racontais un jour que j'avais reçu de fraîche manière un visiteur qui, en fait de lecture, ne connaissait que le journal du jour ou le roman à la mode. Ce malheureux affectait le plus profond mépris pour la *forme matérielle* du livre ; il ne l'admettait que pour une distraction de quelques heures, en chemin de fer, ou dans un jour de désœuvrement ! Il ne craignait pas de plier le coin d'une page quand il interrompait sa lecture, bref c'était un... J'allais le qualifier peu convena-

blement, mais les bibliophiles sont gens de bonne compagnie; le visiteur n'était pas des nôtres, cela suffit.

Ce qu'il me dit, ce qui mit le comble à mon indignation, je le rapporterai pourtant à vos lecteurs, si vous voulez bien accorder l'hospitalité du *Bullletin* aux pages qui suivront cette lettre un peu trop longue, mais qui était pourtant nécessaire, pour servir d'entrée en matière à

Votre tout dévoué confrère et ami,

P. L.

I

LES LIVRES QU'ON NE LIT PAS

— Et alors, vous avez lu tout cela, dit le visiteur en jetant un regard circulaire sur les étagères chargées de livres ?

Le ton était ironique ; la question eût été impertinente si elle n'eût été faite par un *philistin*.

— Monsieur, lui dis-je, mes livres sont des amis qui me disent leurs secrets quand je les leur demande. Ils répondent quand on sait les interroger. Il y a des gens avec qui l'on cause tous les jours et dont la conversation ne vous apporte jamais rien de nouveau ; il y a heureusement des amis intimes et fidèles, à qui l'on a recours dans les peines, dans les difficultés de la vie, et qui, suivant leurs aptitudes, vous donnent un mot de sympathie, quelque bon conseil qui vous tire d'embarras. Avec ceux-là, pas de conversations inutiles, pas de banalités et pas de temps perdu. Tels, les livres que vous voyez...

Mon homme ne me laissa pas continuer; faisant un mouvement pour prendre congé, il vit que je me gardais bien de le retenir, et je m'amusai de son air étonné quand j'ajoutai :

— Et alors, vous ignorez qu'il y a des livres *qu'on ne lit pas?*

Je ne crois pas qu'il me comprit, mais j'eus la satisfaction de me débarrasser de l'importun.

Eh bien ! oui ! Il y a des livres *qu'on ne lit pas !*

Il n'est pas question ici des livres qu'on ne lit pas parceque l'on craint de les gâter, d'une édition rarissime, d'un exemplaire relié par quelqu'artiste, tel que chacun de nous en possède au moins un spécimen, suivant ses goûts et ses moyens.

Ces livres-là on les aime et on les regarde, c'est entendu. On les ouvre avec précaution, on en tourne les pages avec respect, et quand il s'agit d'un auteur affectionné, c'est une jouissance d'y lire seul (car les amoureux se plaisent dans le mystère), tel ou tel chapitre que l'on aime. Ces livres-là, un *Ami des livres* les a justement comparés aux porcelaines rares d'un collectionneur qui ne les sert pas sur sa table à manger mais les réserve pour la vitrine de son cabinet.

Une collection de livres doit reposer sur une base sérieuse : cette base, je me la représente composée de *Dictionnaires*, d'*Encyclopédies*, de *Répertoires* qui sont les instruments nécessaires à tous amateurs, à tous travailleurs, quelle que soit leur érudition, quel que soit le *dada* qu'ils chevauchent. Et la connaissance des sources étant indispensable à tout chercheur, les *Bibliographies* serviront de pierres angulaires à l'édifice — si modeste qu'on le voudra — que celui-ci aura à élever.

On vous introduit, ô lecteur, dans une *collection pari-*

sienne; le sujet est vaste; il est si vaste, si élastique, qu'il est même un peu lourd pour *un seul homme*. Aussi bien votre serviteur doit-il, en toute humilité, déclarer franchement qu'il est impossible de l'embrasser dans son entier. Mais dans l'amour des livres, dans les travaux intellectuels, c'est là que règne la vraie liberté : chacun peut, à sa guise, négligeant, dans un si grand ensemble, les parties vers lesquelles il ne se sent pas attiré, s'attacher un instant aux chapitres qui le séduisent, effleurer un paragraphe, ou butiner à fond dans telle plate-bande d'un jardin dont les promenades se varient à l'infini.

Paris? Mais c'est la France entière? Par où commencer? A quel auteur s'adresser pour en apprendre l'histoire? Un peu de patience, s'il vous plaît. Cette histoire ne se trouve pas dans un seul volume, si bien fait que vous puissiez l'imaginer. Et n'allez pas, sur ce, vous désespérer : si c'est plus d'un ouvrage qu'il faut consulter pour savoir quelque chose de l'histoire de la capitale, il n'est pas non plus nécessaire d'avoir en collection tous les auteurs qui se sont laissé tenter par le sujet. Une collection est déjà fort respectable, composée de quelques centaines de volumes.

Il est regrettable de constater que, malgré le grand développement que les études bibliographiques ont pris dans la fin du XIXe siècle, il n'existe pas de bibliographie complète des ouvrages relatifs à l'histoire de Paris. Une tentative a été faite en ce sens par l'abbé Valentin Dufour, en 1882 (1); elle n'a pas réussi, et l'auteur a

(1) ***Bibliographie*** *artistique, historique et littéraire de Paris avant 1789;* par l'abbé Valentin Dufour. Paris, A. Laporte, 1882, in-8. Il serait injuste de ne pas rappeler la publication faite par Girault de Saint-Fargeau en 1845 : *Bibliographie historique... de la France, ou*

ployé sous le fardeau trop lourd. En compensation de cette tentative avortée, plusieurs bibliographes nous ont donné et nous promettent encore des bibliographies partielles — je veux dire monographiques, — et c'est peut-être là qu'est la solution de la question. Au moyen de ces matériaux, dont le poids plus léger rend le maniement et le façonnement plus faciles, on pourra peut-être plus tard élever le monument de nos rêves.

On voit qu'en attendant, c'est aux bibliographies générales, à celles qui embrassent toute l'histoire de France, tout l'ensemble de la littérature, qu'il faut demander les renseignements qui n'ont pas encore été groupés dans un travail spécial.

C'est de ces ouvrages généraux que nous allons d'abord causer. J'aurais voulu les diviser en deux catégories : d'une part les répertoires classés par noms d'auteurs (ordre alphabétique); d'autre part ceux qui sont classés par matières, par sujets (ordre méthodique). Ceux-ci ne doivent venir qu'en second rang; le classement méthodique, problème scientifique aussi insoluble que celui de la quadrature du cercle, exige, en effet, de ceux qui doivent y avoir recours, une certaine dose de connaissances, un commencement d'érudition qu'un débutant ne saurait posséder.

Les répertoires alphabétiques auront donc ici la

Catalogue de tous les ouvrages imprimés en français depuis le XVe siècle... Paris, F. Didot, 1845, in-8. La partie relative à Paris a été réimprimée séparément : *Bibliographie historique et topographique de la ville de Paris, ou Catalogue de tous les ouvrages imprimés en français relatifs à l'histoire de Paris, depuis le XVe siècle jusqu'au mois de novembre 1846;* par A. Girault de Saint-Fargeau. Deuxième édition. Paris, l'auteur, rue du Bac, 77, 1847, in-8, 47 pp. Ce travail, malgré ses nombreuses lacunes, contient d'excellentes indications. Nous en reparlerons en détail.

priorité. Mais toute règle a son exception : il est un ouvrage hors de pair qui, malgré son grand âge, ses lacunes, ses imperfections, mérite à son auteur d'être surnommé le *Père de la Bibliographie*. C'est un titre de gloire impérissable pour le Père Lelong d'avoir conçu et rédigé la *Bibliothèque historique de la France;* il est le véritable précurseur de la bibliographie moderne, et son œuvre contient, pour le travailleur, de véritables trésors d'enseignement.

(*A suivre*)

PAUL LACOMBE, *parisien*.

LES FEBVRE

IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

A TROYES, A BAR-SUR-AUBE(?) ET A PARIS

Le nom de Febvre, dans les nombreuses formes orthographiques sous lesquelles on le rencontre (Faber, Fabri, Febvre, Fèvre, Faivre, Le Febvre, Le Fèvre, Le Feuvre, Lefebvre, Lefèvre, Lefébure, etc.), est trop commun pour que l'on puisse ici chercher à rattacher les typographes troyens de ce nom à leurs homonymes et confrères des autres contrées. Dès 1472, Johannes Fabri, originaire de Langres, exerçait l'imprimerie à Turin ; il parcourut ensuite l'Italie, la Suisse, la France. Un Guillaume Le Feuvre imprimait à Paris en 1480; puis, au siècle suivant, des Le Fèvre appartenant à la corporation se trouvent à Paris, à Lyon, à Nancy, à Toulouse, en Autriche, en Italie, en Suisse; au XVIIe, on en rencontre à Caen, à Castres, à Die, à Pontorson, etc.; au XVIIIe, il y en a à Nevers, à Pontarlier, à Quimper, à Utrecht (1).

Peut-être un travail d'ensemble sur tous ces personnages permettrait-il de trouver des liens de parenté entre certains d'entre eux ; mais nous n'avons ni le loisir, ni les moyens de le faire. A ceux qui voudraient l'entreprendre, nous nous contentons de fournir une vingtaine de noms troyens exactement déterminés.

(1) M. Ph. Renouard, dont les dossiers sur la typographie parisienne sont si riches, nous a communiqué de nombreux noms dans lesquels se sont trouvées plusieurs connaissances de Troyes.

* * *

Tout d'abord, voici la liste, par ordre chronologique, de ceux qui paraissent indépendants de l'importante famille qui pendant plus de deux cents ans exerça à Troyes l'imprimerie et la librairie.

GUILLAUME (*alias* GUILLE) FEBVRE, libraire, nommé en 1552 (Arch. mun., F, 233 reg., d'après M. Louis Le Clert); en 1556, il faisait partie de la 13e dizaine, 7e garde, et était taxé 2 sols (la plus faible cote) dans un rôle d'imposition (*Ibid.*, F, 235, selon les notes de M. Huchard).

Il pourrait être père d'*Odard Febvre* (Cf. p. 397).

MAHIET FEBVRE, libraire, époux de Anne Marchant (décédée avant 1585) et père de *Savinien*, qui suit.

M. Louis Le Clert a constaté l'existence de Mahiet ou Mathieu Febvre, libraire, de 1573 à 1585, dans les registres F, 247 à 265 des Archives municipales. — Cf. Mathieu Febvre, plus bas.

SAVINIEN FEBVRE, libraire et relieur, fils de Mahiet Febvre, libraire, et de Anne Marchant. Il épousa Edmée Pignon par contrat du 14 janvier 1585. (Reg. Rogier. Certificat d'accomplissement du 4 février.)

Les comptes de la fabrique de Saint-Remy portent pour l'année 1592 : « Payé à Savinien Febvre, libraire, pour avoir relié le breviaire de la St Remy et S. Hylaire, x s. » (Arch. de l'Aube, 20 G, 30 reg.)

MATHIEU FEBVRE, libraire, mentionné en 1602. (Arch. de l'Aube, 20 G, 33 reg.) C'est peut-être le même que Mahiet, mentionné ci-dessus.

JEAN FEBVRE, libraire. — Il eut en 1605 un enfant dont fut nommée marraine Elisabeth, fille d'Etienne de la Hupproye, imprimeur; celle-ci fut remplacée dans cette fonction par Marie Deheurles, femme de Jean Collet, im-

primeur, avec Nicolas (I) Oudot, également imprimeur, comme parrain. On voit par cette réunion de noms quelle intimité régnait alors entre les familles des travailleurs du Livre (1).

Ce Jean Febvre paraît être fils d'un Edmond Febvre, marchand drapier drapant, dont les biens furent partagés, le 10 juillet 1614, en présence de ses quatre enfants assistés de Pierre Laudereau et de Etienne de la Huproye, marchands (Min. Danrée).

Simon Febvre. — Fils de Nicolas Febvre, marchand chandelier; il fut mis en apprentissage pour cinq ans, le 18 avril 1660, chez Léger (II) Charbonnet, imprimeur (Min. Vynot), et figure comme compagnon dans un acte des contestations ouvrières, le 4 mars 1685.

Jacques Febvre, délégué des imprimeurs et libraires à l'assemblée de Pâques 1669. C'est sans doute de lui qu'il est question dans les comptes de la confrérie rendus en 1681 par Charles Briden, syndic : « A M. le curé (compris le service de M. Febvre), 7 l. ». (Bibl. de Reims, fonds Deullin.)

Fèvre, imprimeur à Bar-sur-Aube. — « Le premier imprimeur de Bar-sur-Aube s'appelle Febvre, auquel succèdent Blanchard, puis Bastien... », dit M. P. Deschamps dans son *Dictionnaire de Géographie... à l'usage du libraire et de l'amateur de livres.* Nous ne savons quel était ce Fèvre qui aurait exercé à Bar à la fin du XVIIe siècle, car Louis Blanchard y était en 1709 (16 novembre, Acte de réception de Nicolas Michelin comme maître imprimeur à Troyes, Bibl. de Reims, fonds Deullin), et même Nicolas Bastien y imprimait ou éditait dès

(1) De même, au XVIIIe siècle, tous les imprimeurs et libraires de la ville signaient parfois à l'inhumation d'un confrère ou de ses proches.

1701 une *Oraison funèbre de Jacques second, roi d'Angleterre* (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 1859).

Jacques (II) Fevbre, dont il sera question plus loin, eut bien quelques relations avec Bar-sur-Aube quand il possédait les moulins de Fontaine, mais il n'acquit ces derniers qu'en 1723.

Mentionnons encore *Denis Febvre*, papetier, imposé pour 25 sols en 1552, lors d'une demande de subsides faite par le roi (Arch. mun., F, 233, quartier de Belfroy); — et *Pierre Febvre*, [compagnon] papetier, époux de Marguerite Vaillant, demeurant rue de la Clef-de-Bois (Inventaire du 17 avril 1608, Min. Belin).

Enfin, l'inhumation sur la paroisse Saint-Pantaléon, le 2 avril 1687, de *J.-B. Lefèvre*, graveur. Peut-être est-ce le J.-B. Febvre, fils de Pierre Febvre, tisserand, qui fut baptisé le 26 février 1649, sur Sainte-Madeleine.

* * *

Les personnages qui suivent se rattachent tous à une commune origine, ayant Odard Febvre comme ancêtre.

Odard Febvre, délégué des imprimeurs et libraires à l'assemblée de la Saint-Barnabé 1573.

Il est très possible qu'il soit fils de Guillaume Febvre (Cf. p. 395), mais nous n'en savons rien.

Il fut le père de *Nicolas Febvre*, mentionné ci-dessous.

En 1584, « Oudard Fèvre », libraire, répare un livre appartenant à l'église Saint-Remy (Arch. de l'Aube, 20 G, 30 reg.).

Nicolas Febvre. — Cet artisan, fils d'Odard Febvre, libraire, a été trouvé par M. Natalis Rondot, de 1587 à 1624, comme imprimeur, libraire et relieur (*Les Relieurs de livres à Troyes*, p. 9). Marié à Jeanne Daillancourt, il en eut un fils *Jacques*, à la fin du XVIe siècle.

Il devait demeurer dans une maison avec boutique située rue de l'Etape-au-Vin, près l'Auditoire (place Audiffred aujourd'hui); il en possédait déjà une moitié quand il fit acquisition du surplus, pour 750 livres, le 20 août 1613 (Min. Tartel).

Nicolas Febvre reliait pour l'église Saint-Pantaléon en 1598 (N. Rondot, *loc. cit.*, et Arch. de l'Aube, 19 G, 27 reg., d'après M. Louis Le Clert).

En 1638, il fut chargé d'expertiser la bibliothèque du chanoine Nevelet (Arch. de l'Aube, G, 2319, fol. 47).

Jacques (I) Febvre (1597?-1649). — Né vers 1597, fils de Nicolas et de Jeanne Daillancourt, il avait 22 ans quand il épousa Marguerite Dufresne en 1619 (Contrat du 19 mars, certificat du 21 mai, Min. Berthelin). Chacun des futurs avait 1.000 livres en dot et Jacques apportait sa part en marchandises de son état.

Les époux Febvre-Dufresne eurent, entre autres enfants : *François* (1620), *Denis I* (1621), *Claude* (1625).

Qualifié de libraire dès 1621 (Albert Babeau, *Imprimeurs, libraires et relieurs troyens d'autrefois*, p. 13), Jacques Febvre prend à loyer pour neuf ans, le 4 avril 1624, un logement comportant boutique et situé dans la rue des Etuves-aux-Hommes (quai de Dampierre), moyennant 42 l. 10 s. par an (Min. Thevignon). Le 14 février 1633, il loue pour cinq ans une maison de la rue Moyenne, au coin de la rue des Merlettes, à raison de 50 livres. C'est la maison portant le n° 20 de la place de la Préfecture; les vues de l'église Saint-Urbain en ont popularisé le profil pittoresque et le nom du propriétaire actuel, M. Gaucher-Lua. Elle portait l'enseigne du *Point-du-Jour*, attribuée aujourd'hui à la maison voisine. Ce contrat fut renouvelé les 15 février 1638 et 4 janvier 1643 (Min. Thevignon). La boutique était augmentée d'un « estail » et d'un avant-toit établis par le locataire.

Jacques Febvre possédait toujours la maison de son père, près l'Auditoire (il la donnait à loyer le 3 janvier 1640, Min. Thevignon), mais il ne l'habitait pas, préférant sans doute se tenir dans le quartier des libraires ou obéissant aux règlements promulgués à ce sujet. Cependant, l'acte du 3 janvier 1640, par lequel Jacques Febvre loue cette « petite logette » à Robert Masson, marchand, dit que le bailleur « occupe de présent » ce local et que le preneur n'y devra pas vendre de livres blancs ni imprimés. Febvre aurait-il eu deux boutiques? Ce n'était guère dans les mœurs de l'époque !

Il fut délégué par ses confrères aux assemblées de la Saint-Barnabé 1645 et de Pâques 1646.

On ne connaît que deux ouvrages portant son nom : *Recherches des sainctes antiqvitez de la Vosge, Province de Lorraine, reueües, corrigées et augmentées...*, par Iean Ruyr, Charmesien..., A Troyes, chez Jacques Febvre, 1633 (1); et une troisième édition des *Mélanges historiques* du chanoine Nicolas Camusat, 1644 (Catalogue des livres... de M. Camusat de Vaugourdon, n° 712).

Jacques (I) Febvre existait encore le 22 mai 1647, date

(1) M. Beaupré, dans ses *Recherches... sur... l'Imprimerie en Lorraine* (p. 374), dit que la première édition de ces *Recherches* fut imprimée à Saint-Dié, par Jacques Marlier, en 1625; M. Brunet, au mot Ruyr de son *Manuel du libraire*, donne la date de 1626. — Le même M. Beaupré (p. 430-431) en signale une deuxième édition faite à Epinal, et dont la mention bibliographique se présente sous quatre formes différentes : A Epinal, chez Claude Cardinet, s. d.; — A Epinal, chez Ambroise Ambroise et Claude Cardinet, 1633; — A Troyes, chez Jacques Febvre, 1633; — enfin, à Epinal, chez Ambroise Ambroise, 1634. Il n'y a que le titre général de changé, l'intérieur du volume est le même sous ces diverses marques; bien plus, les titres de la deuxième et troisième partie ont conservé le nom d'Ambroise. Jacques Febvre ne fut donc ici que l'éditeur d'un certain nombre d'exemplaires. — Ruyr avait déjà fait imprimer à Troyes une traduction des *Triomphes* de Pétrarque et une *Vie de Saint Dié*.

primeur, avec Nicolas (I) Oudot, également imprimeur, comme parrain. On voit par cette réunion de noms quelle intimité régnait alors entre les familles des travailleurs du Livre (1).

Ce Jean Febvre paraît être fils d'un Edmond Febvre, marchand drapier drapant, dont les biens furent partagés, le 10 juillet 1614, en présence de ses quatre enfants assistés de Pierre Laudereau et de Etienne de la Huproye, marchands (Min. Danrée).

Simon Febvre. — Fils de Nicolas Febvre, marchand chandelier; il fut mis en apprentissage pour cinq ans, le 18 avril 1660, chez Léger (II) Charbonnet, imprimeur (Min. Vynot), et figure comme compagnon dans un acte des contestations ouvrières, le 4 mars 1685.

Jacques Febvre, délégué des imprimeurs et libraires à l'assemblée de Pâques 1669. C'est sans doute de lui qu'il est question dans les comptes de la confrérie rendus en 1681 par Charles Briden, syndic : « A M. le curé (compris le service de M. Febvre), 7 l. ». (Bibl. de Reims, fonds Deullin.)

Fèvre, imprimeur à Bar-sur-Aube. — « Le premier imprimeur de Bar-sur-Aube s'appelle Febvre, auquel succèdent Blanchard, puis Bastien... », dit M. P. Deschamps dans son *Dictionnaire de Géographie... à l'usage du libraire et de l'amateur de livres.* Nous ne savons quel était ce Fèvre qui aurait exercé à Bar à la fin du XVIIe siècle, car Louis Blanchard y était en 1709 (16 novembre, Acte de réception de Nicolas Michelin comme maître imprimeur à Troyes, Bibl. de Reims, fonds Deullin), et même Nicolas Bastien y imprimait ou éditait dès

(1) De même, au XVIIIe siècle, tous les imprimeurs et libraires de la ville signaient parfois à l'inhumation d'un confrère ou de ses proches.

1701 une *Oraison funèbre de Jacques second, roi d'Angleterre* (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 1859).

Jacques (II) Fevbre, dont il sera question plus loin, eut bien quelques relations avec Bar-sur-Aube quand il possédait les moulins de Fontaine, mais il n'acquit ces derniers qu'en 1723.

Mentionnons encore *Denis Febvre*, papetier, imposé pour 25 sols en 1552, lors d'une demande de subsides faite par le roi (Arch. mun., F, 233, quartier de Belfroy); — et *Pierre Febvre*, [compagnon] papetier, époux de Marguerite Vaillant, demeurant rue de la Clef-de-Bois (Inventaire du 17 avril 1608, Min. Belin).

Enfin, l'inhumation sur la paroisse Saint-Pantaléon, le 2 avril 1687, de *J.-B. Lefèvre*, graveur. Peut-être est-ce le J.-B. Febvre, fils de Pierre Febvre, tisserand, qui fut baptisé le 26 février 1649, sur Sainte-Madeleine.

* * *

Les personnages qui suivent se rattachent tous à une commune origine, ayant Odard Febvre comme ancêtre.

Odard Febvre, délégué des imprimeurs et libraires à l'assemblée de la Saint-Barnabé 1573.

Il est très possible qu'il soit fils de Guillaume Febvre (Cf. p. 395), mais nous n'en savons rien.

Il fut le père de *Nicolas Febvre*, mentionné ci-dessous.

En 1584, « Oudard Fèvre », libraire, répare un livre appartenant à l'église Saint-Remy (Arch. de l'Aube, 20 G, 30 reg.).

Nicolas Febvre. — Cet artisan, fils d'Odard Febvre, libraire, a été trouvé par M. Natalis Rondot, de 1587 à 1624, comme imprimeur, libraire et relieur (*Les Relieurs de livres à Troyes*, p. 9). Marié à Jeanne Daillancourt, il en eut un fils *Jacques*, à la fin du XVIe siècle.

du contrat de mariage de son fils Denis; il était mort le 7 février 1650, quand sa veuve signa le contrat de Claude.

Marguerite Dufresne, veuve de Jacques (I) Febvre, succéda pour peu de temps à son mari. Elle ne vivait plus dès les 17-21 juin 1650, époque à laquelle eut lieu la vente des biens meubles dépendant de sa succession, qui montèrent à 1.169 l. 17 s. 6 d. (Min. Thevignon).

Fille de « Yves du fraine » et de Claude Nivelle, elle avait trente ans lors de son mariage, en 1619.

François Febvre (1620-1675), l'aîné des fils de Jacques (I) Febvre, baptisé le 22 février 1620 (Saint-Jacques), était affligé d'une muti-surdité qui l'empêcha d'aspirer à la maitrise; mais comme il était logé et nourri par ses frères (17 février 1661, Min. Thevignon), il est certain que ceux-ci s'en faisaient aider dans leurs travaux, et à ce titre il prend place à côté d'eux, au moins comme compagnon.

Il mourut le 19 décembre 1675 (Saint-Jean); mais l'acte lui attribue à tort l'âge de 60 ans.

Denis (I) Febvre (1621-1659), aussi fils de Jacques (I), baptisé sur Saint-Jacques le 29 août 1621. Il épousa Anne Bouillerot par contrat du 22 mai 1647 (Mes Coulon et Bourgeois). Ses parents lui accordèrent à cette occasion 600 livres en argent et 200 livres de livres imprimés; sa fiancée apportait 900 livres.

De ce mariage naquit, en 1648, un fils *Jacques Febvre*, qui s'établit à Paris, comme on le verra plus loin.

Le 26 janvier 1648, Denis Febvre était établi libraire dans la Grande-Rue, peut-être le même local que celui qu'il occupait à sa mort : « *A Saint-Jean l'Evangéliste*, proche l'*Ane rayé* ». Les rares ouvrages qu'on a de lui ne mentionnent cependant pas d'enseigne.

Le 4 novembre 1650, d'accord avec son frère Claude, il donne à loyer à Jean Fautrier, « marchand de

taille doulce », l'ancienne boutique de son père, près de l'Auditoire (Min. Thevignon).

On ne connait que deux ouvrages édités par Denis (I) Febvre : *Divi Brvnonis Carthvsianorvm patris vita et elogia...*, pet. in-8 de 55 p., s. d. (Bibl. de Troyes, Catal. loc., nos 1268 et 4915), et *Angeli Politiani epistolarvm selectarvm libri tres...*, in-12 de 1 f., 56, 64 et 116 p., 1656 (Bibl. de Troyes, Catal. loc., no 1322).

Denis Febvre fut inhumé sur Saint-Jean, le 3 mai 1659 ; sa veuve mourut longtemps après lui, en 1697 (inh. sur Saint-Jacques, le 13 août), âgée de 80 ans.

Après la mort de Denis, qui laissait deux orphelins, inventaire fut fait des biens dépendant de la communauté (8-20 octobre 1660, Min. Thevignon). On y remarque deux petites planches de franc cuivre (*la Vierge* et *saint Jean l'Evangéliste*) et quatre petites ; un marbre servant à battre le papier, prisé 5 livres ; quatre peaux de mouton teintes en vert (30 sols), un marbre servant à broyer les couleurs (30 sols) ; deux mousquets, deux arquebuses, deux fusils, une épée, une vieille épinette.

Les livres garnissant le magasin de librairie furent estimés par Nicolas (II) Oudot, libraire à Troyes, qui ne voulut rien recevoir pour ses vacations, et par Antoine Clément, libraire à Paris, qui toucha 15 livres. On y trouve toutes sortes d'auteurs anciens et contemporains, chrétiens et profanes, français, latins et grecs. La prisée totale monte à 848 l. 18 s.

Des couteaux et une presse à rogner servant à la reliure, ainsi que du papier et du parchemin, furent repris par Claude Febvre.

Parmi les débiteurs de la succession figurent : Pierre Pithou, conseiller du roi (1) ; des pensionnaires du Col-

(1) Pierre Pithou, célèbre jurisconsulte et érudit, né à Troyes le

rue Moyenne, car on l'y trouve en 1662 (Arch. de l'Aube, 22 H, 53 reg.).

La maison qu'habitait son frère Denis, *à Saint-Jean l'Evangéliste*, dans la Grande-Rue, lui étant échue (il la possédait dès le 21 août 1663, Min. Thevignon), il ne tarda pas à y élire domicile et en adopta l'enseigne dès 1666 : *Au Grand Evangéliste*, 1666 ; *S. Joannis Euangelistæ*, 1667-1682 (Bibl. de Troyes) (1).

Jusqu'à 1673, Claude Febvre était seulement libraire ; il ne connaissait d'ailleurs que cette profession. Cela ne l'empêchait pas de désirer être imprimeur. Il présenta à cet effet une requête au lieutenant général ; mais pour répondre par avance aux objections qui pourraient lui être faites sur son insuffisance technique, il présenta comme garant un compagnon expérimenté, Edme Pinard, sous le nom de qui il fut reçu le 3 mai 1673. Pour appuyer sa demande, il citait le cas de trois libraires de Paris qui avaient été reçus dans ces conditions. (Arch. de l'Aube, reg. XIII des Mandements du roi, fol. 56.)

Les imprimeurs troyens essayèrent de s'opposer à cette réception, comme étant contraire aux règlements qui régissaient la profession. Elle avait eu lieu, en effet, à l'aide d'une lettre de maîtrise créée par édit d'août 1668, et l'arrêt du 6 octobre 1667 ordonnait que ne pourraient s'établir imprimeurs ou libraires que ceux qui auraient obtenu à cet effet un arrêt du Conseil, sans tenir compte des lettres de maîtrise ou autres privilèges. Le 25 mai 1673, les seize membres de la communauté décidèrent d'adresser au Conseil d'Etat une requête tendant à obtenir sentence contre les nommés Préau, Febvre et Pinard, qui « se sont installez, dressé et ouvert boutique d'im-

(1) Cette maison appartint ensuite aux Bouillerot, imprimeurs et libraires, qui s'en dessaisirent en 1733.

primerie et librairie » (Min. Thevignon). Leurs efforts devaient être vains, car si en 1674 Claude Febvre n'était encore que « *Bibliopolam* », c'est-à-dire libraire, en 1679 il se pare hardiment des titres de « *Typographum et Bibliopolam* » (Bibl. de Troyes, Catal. loc., nos 4897 et 1319). Il est vrai qu'alors ses fils, plus instruits que lui dans le métier, étaient en âge de le seconder.

D'un acte du 23 mars 1673, relatif à une contestation entre Claude Febvre et Estienne Roy, aussi libraire, au sujet tant de « vente et délivrance de marchandises qu'ils se sont fait entre eux que dépôts faits entre les mains de Febvre et marchandises qu'il a eues des successions d'Eustache Regnault (imprimeur) et de sa femme », il semble résulter que Claude Febvre avait repris l'atelier de ce dernier, décédé en 1672 (Min. Thevignon).

Libraire du Collège, Claude Febvre, dont nous connaissons seize productions, fit surtout des classiques en latin (Erasme, Térence, Ovide, Ange Politien, Horace) et quelques ouvrages religieux.

Il a usé de deux marques, mais si rarement que nous n'avons vu qu'un exemplaire de chacune d'elles : 1° Un Saint Jean Evangéliste, 42×34 (on sait que son enseigne portait le nom de ce saint), dans une édition de *Desiderii Erasmi Roterodami* (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 1323); 2° un jeune coq (le *chapon* des Oudot?) aux ailes éployées, les pattes posées sur une sorte de caducée et encadré d'un médaillon, 36×36 (*Q. Horatii Flacci Venvsini poetæ Cyrici poemata omnia...*; Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 1320).

Quand son fils Jacques (II) eut été reçu imprimeur (7 août 1682), Claude lui céda son atelier et demeura libraire ; en 1701, il habitait dans la rue Moyenne (Bibl. nat., ms. 22126, fol. 37) ; c'est la dernière année où il figure sur les livres de la communauté, bien qu'il

ait travaillé comme relieur jusqu'à 1705 (Arch. de l'Aube, 14 G, 215) (1).

Il mourut enfin, « incurable », à l'Hôtel-Dieu de Troyes, le 15 mars 1710 (2).

Claude Febvre avait été délégué par ses confrères à diverses assemblées municipales.

Le 6 novembre 1677, il fut désigné par l'autorité judiciaire pour visiter et faire un rapport sur un livre déposé au greffe du présidial (Arch. de l'Aube).

M. Albert Babeau dit que Claude Febvre était un libraire instruit, qui fut chargé pendant quarante ans de rédiger les catalogues de toutes les bibliothèques particulières d'une certaine importance qui figurent dans les inventaires après décès (*Imprimeurs, libraires et relieurs troyens d'autrefois*, p. 13).

Jacques (II) Febvre (3), fils de Claude Febvre et d'Anne Legendre, fut baptisé sur Saint-Jacques le 9 septembre 1657; c'est le plus connu des membres de la famille, autant par son existence accidentée que par les nombreuses impressions sorties de ses presses longtemps actives.

Sans doute apprenti de son père, et muni de très bonnes études de latin, il travailla à Paris et dans diverses villes; revenu à Troyes, il s'établit libraire et le 7 août 1682 fut reçu maître imprimeur (Arch. de l'Aube, reg. XVIIe des Mandements du roi, fol. 50 v°).

(1) Dans sa réponse à l'enquête ordonnée par l'arrêt du 6 décembre 1700, où il se dit à tort âgé de 80 ans, il déclare que, vu son grand âge, il a été obligé de se retirer chez son fils (Bibl. nat., ms. 22126).

(2) Du moins y a-t-il tout lieu de penser que c'est bien de lui qu'il s'agit, car la profession n'est pas indiquée.

(3) Il est dit « *l'aîné* » dans les actes du temps où son fils Jacques (III) exerçait aussi, et encore par opposition à son frère portant le même prénom.

Le 1er septembre suivant, il épousait Jeanne Girardon, fille de Yves (II) Girardon, imprimeur (Saint-Loup). De ce mariage naquirent de nombreux enfants, dont quatre embrassèrent la profession paternelle : *Jacques III* (1686), *Jean* (1688), *Denis II* (1695), *Antoine-Joseph* (1698).

Jacques Febvre, lors de son mariage, habitait sur la paroisse Saint-Jean. Devenu imprimeur, il demeura « en la grande Ruë, près Saint Urbain », dans une maison appartenant à P. Caillery, notaire, et louée à raison de 60 livres par an. Son bail, renouvelé pour trois ans le 25 mai 1685 (Min. Prudot), finissait en 1688; or, cette dernière année est précisément celle où il a pour adresse : « en la grande Rue, au Grand Saint Augustin » (ou encore : « sub signo S. Augustini », « sub signo Divi Augustini », « à l'Image S. Augustin », « à Saint Augustin », « à l'Image du grand S. Augustin ».

Ce nouveau local, comprenant trois corps de logis et un petit jardin, se trouvait sur l'emplacement des nos 66-68 de notre rue de l'Hôtel-de-Ville.

Jacques Febvre, qui, en 1714, s'intitulait « Imprimeur-Juré », a beaucoup produit ; on connait plus de cinquante ouvrages portant son nom. Les sujets en sont très variés ; néanmoins, les classiques y sont assez nombreux : il avait la clientèle des élèves du Collège et il porta de 1710 à 1720 le titre de libraire de cet établissement.

On lui attribue sans conteste la rarissime édition princeps des *Lettres choisies de Madame la marquise de Sevigné à Madame de Grignan sa fille...*, s. l., M.DCC.XXV (Bibl. de Troyes, Cat. loc., no 4910; in-12 de 75 p.).

De deux éditions des *Fabulæ selectæ domini De La Fontaine...* publiées à Troyes, l'une porte le nom de Jacques Febvre, 1696; l'autre est sans date, ornée d'une marque (le seul exemple connu) de Yves (II) Girardon,

beau-père de Jacques (II), et le nom : « Apud Jacobum le Febvre, Typographum & Bibliopolam Collegii, in vico magno, sub signo D. Augustini » (Bibl. de Troyes, Suppl. gén., p. 368). Il s'agit donc bien de notre Jacques (II); mais alors que cette édition parait plutôt antérieure à la précédente, Febvre y prend la particule, que l'on ne rencontre accolée à son nom qu'en 1702 au plus tôt.

En 1701, il faisait pour le libraire Musier, de Paris, des ABC, des Psautiers, des Noëls, etc. (Bibl. nat., ms. 22126).

La marque dont il est ci-dessus question se compose de l'écusson de Yves Girardon, que nous avons retrouvé dans les cachets de cire scellant son testament (1) et dont voici la reproduction, entouré de rameaux fleuris et encadré d'un filet simple rectangulaire (55 × 61).

Au point de vue typographique, les impressions de Jacques (II) Febvre sont peu remarquables; ses classiques sont même généralement défectueux comme papier et laids comme impression.

En 1714, il se mit en opposition avec ses collègues en soutenant un étranger à la ville, Charles-Henri Huguier, qui prétendait y être reçu imprimeur parce qu'il avait épousé une veuve de maître, alors que des maîtres originaires de Troyes attendaient une place vacante (2). Huguier ne fut pas admis, malgré une longue résistance au cours de laquelle, pour éviter d'être saisi, il avait fait porter ses caractères « chez le sieur Fèvre, imprimeur ».

(1) Voir notre étude sur *Yves Girardon, imprimeur-libraire à Troyes*, 1893.

(2) Voir notre *Histoire corporative des Artisans du Livre à Troyes*, p. 114.

Il parait que cette année-là, les 20 et 27 août, Jacques Febvre avait été sur sa demande maintenu dans sa place de maître imprimeur (Bibl. nat., Coll. de Champ., t. 102, fol. 120).

En 1701, il avait trois presses, un compagnon et un apprenti; encore ce dernier était-il en fuite (Bibl. nat., ms. 22126). Le travail était rare à cette époque de grande misère.

L'existence de Jacques (II) Febvre, chez qui la volonté dominait souvent la raison, fut traversée par bien des événements que nous allons retracer sommairement en suivant autant qu'il se pourra l'ordre dans lequel ils sont arrivés.

Le 1er février 1685, son père Claude, un de ses frères (nommé Jacques également) et lui étaient en procès avec François Garrou, chirurgien à Troyes, leur voisin, contre lequel ils s'étaient livrés à des voies de fait. La promesse du versement de 111 livres arrêta les poursuites commencées contre eux. (Min. Chastel.)

En 1692, Jean Corps, conseiller du roi, grenetier et contrôleur en l'élection et grenier à sel de Troyes (1), porta plainte au lieutenant criminel contre Jacques Febvre, sa femme et divers autres « complices », pour violences, excès et voies de fait. Il expose dans son enquête que l'accusé et sa femme sont coutumiers de semblables actes et cite entre autres : un coup d'épée donné par lui au nommé Oudot, un coup de bêche au nommé Herluison, un coup de barre de fer au nommé Garrou, plusieurs excès sur la personne d'un nommé

(1) Jacques Febvre était lui aussi, en 1726, possesseur d'un office de conseiller du roi et commissaire vérificateur des rôles et états pour la distribution du sel au grenier à sel de Troyes, liquidé à 3.120 livres (Inventaire).

Roger, et d'autres voies de fait avec épées et autres armes envers le nommé Babelin et autres en grand nombre..... Permission de poursuivre fut donnée le 26 février 1692. (Bibl. de Reims, fonds Deullin.)

Jacques Febvre jouissait à ses débuts d'une certaine aisance. Il possédait une vingtaine de pièces de terre à Onjon, à Mesnil-Vallon, à Barberey, à la Chapelle-Saint-Luc, etc. Le 1er mars 1698, il acheta un bâtiment à enlever aux Noës, lieudit les Nozats (Min. Serqueil). Les matériaux qu'il en tira lui servirent probablement à établir le gros œuvre d'une maison qu'il faisait construire à Mousson (paroisse de Barberey-Saint-Sulpice) en 1699. Le 18 janvier de cette année-là, en effet, il vendait à un cultivateur de Barberey deux cavales harnachées, une charrette, un camion, une charrue, etc., moyennant 300 livres et l'obligation pour l'acheteur de charroyer les matériaux nécessaires au parachèvement de la maison que Febvre faisait bâtir à Mousson, lieudit la Folle-de-Vert. L'imprimeur, qui en même temps donnait à loyer des terres et une maison situées à la Chapelle, se réservait la faculté d'y faire bâtir un moulin à papier. Douze jours après, ce contrat était résolu.

Il vendit tous ses biens ruraux le 28 décembre 1709, pour acquitter le montant de sa charge de commissaire vérificateur au grenier à sel (Min. Denesles). Sa maison de culture de Mousson, où tout d'abord avait été installé un ménage de jardiniers, fut louée en 1705.

On prétend qu'il fut aussi débitant de tabacs. Nous n'avons pas retrouvé la source de cette information, donnée par un bibliographe local comme existant aux Archives de l'Aube, liasse C, 1150.

D'autres opérations tentèrent encore le mari de Jeanne Girardon, laquelle, ayant apporté 3.200 livres au ménage, pouvait à juste titre se plaindre, en demandant la

séparation de biens, qu' « au lieu de se borner uniquement à son imprimerie et librairie, et faire valoir les talens qu'il y avoit, il se seroit jetté dans tous les temps dans des entreprises qui n'avoient point ou peu de rapport à sa profession, et fait toujours de mauvais marchez dont il ne pouvoit se tirer qu'en se chargeant de nouvelles debtes... ». Elle ajoute qu' « estant un homme fort prompt et colère », il ne répondait que par des violences de paroles et autrement à ses observations.

Nous apprenons par elle que Jacques Febvre avait acheté à Fontaine, près Bar-sur-Aube, le 29 août 1723 (1), des moulins à eau fort délabrés dont la valeur était bien moindre que les 3.000 livres du prix d'achat, auxquel il avait dû ajouter une somme équivalente pour réparations (2).

Une autre de ses entreprises malheureuses avait été l'achat à Auxerre, Tonnerre, Chablis et autres lieux, d'une quarantaine de feuillettes de vin qu'il avait adressées à plusieurs libraires de Paris (sans doute ses créanciers), lesquels, manquant d'argent pour en acquitter les droits de transport par eau et d'entrée, les avaient

(1) De Jean-Baptiste et Bernard Lécuyer, charpentiers (Henry Renodot et Louis Vannier, notaires à Bar).

(2) Il trouva à louer ces moulins, le 17 avril 1730, à Jacques Mailly, chirurgien à Villehardouin, et Elie-Thomas Laullier (ou Lollier), machiniste à Dunkerque (Min. Serqueil?); puis il les vendit pour 1.300 livres, le 24 mai 1736, à Antoine Le Clert, meunier des moulins de Fontaine (*Ibid.*). Il est dit dans ce dernier acte que les immeubles ainsi vendus consistent en deux moulins à blé à grandes roues et un autre bâtiment à côté, et donnant sur la rue, « dans lequel estoit cy devant construit une papeterie ». D'une lettre du subdélégué de Bar-sur-Aube, Masson, à Le Peletier, intendant de Champagne (Arch. de l'Aube, C, 1942), du 17 janvier 1738, il résulte que les moulins de Fontaine étaient abandonnés depuis plus de quarante ans... Il est probable que Febvre avait l'intention d'y rétablir une papeterie.

laissé saisir et vendre à vil prix. De plus, les chevaux qu'il avait achetés pour mener ces tonneaux du vignoble jusqu'au bateau étaient morts ou avaient été vendus à grande perte, d'autant qu'en guise d'argent Febvre avait accepté un contrat sur les aides et gabelles, tombé en discrédit. (Requête en séparation.)

A ces embarras financiers s'en joignirent bientôt d'autres, d'ordre judiciaire.

Un arrêt du Conseil d'État, du 2 juin 1725, ayant ordonné de faire des perquisitions chez Jacques Febvre, dénoncé comme ayant imprimé des « Explications de Notre S. Père le Pape sur la bulle *Unigenitus* », d'en saisir tous les exemplaires et d'interroger sa femme et son personnel pour essayer d'en connaître l'auteur, le subdélégué se transporta le 14 juin à l'imprimerie et procéda, d'ailleurs sans résultat, aux recherches et investigations qui lui étaient demandées. (Arch. de l'Aube, C, 1150.)

Moins heureux ou moins prudent, l'année suivante, Febvre se fit pincer au sujet de la publication d'un *Parallèle de la doctrine des Payens, avec celle des Jesuites, & de la Constitution du Pape Clement XI, qui commence par ces mots : Vnigenitus* (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 2919, in-8 de x-236 p. et 1 feuillet d'errata). Cet ouvrage anonyme fut condamné par arrêt du Parlement, du 29 août 1726, à être lacéré et brûlé par la main du bourreau. Une note manuscrite du temps, consignée sur un exemplaire, dit : « l'Imprimeur *Febvre*, de Troyes, a été mis à la Bastille pour l'avoir imprimé. Il s'y trouvait si bien qu'il n'en voulait plus sortir (1). » (Catal. de la vente Harmand, n° 235.)

(1) Voir Bibliothèque de l'Arsenal, mss. 10932 et 11018.

Cet ouvrage, qui, d'après le rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques*, peut servir de suite aux *Lettres provinciales*, avait été attribué au

En 1727, parurent une *Réponse de l'auteur du Parallèle* et *Principes des Jésuites... pour servir de suite au Parallèle...*, du même auteur, dont l'impression est attribuée à Jacques Lefebvre (Bibl. de Troyes, Catal. loc., nos 2920 et 2921). Il n'apparaît pas que celui-ci ait été inquiété à leur sujet.

On conçoit qu'avec tous ces revers et l'évidente mauvaise gestion de ses biens, Jacques Febvre n'ait pas fait fortune. La débâcle s'accentua en 1725, époque à laquelle sa femme demanda la séparation de biens avant d'avoir perdu tout ce qu'elle avait apporté en mariage. Quelque temps après, la faillite fut déclarée et l'inventaire dressé minutieusement (23 décembre 1726).

La nomenclature du matériel est intéressante; on y trouve, dans l'atelier d'imprimerie situé au deuxième étage : trois presses à imprimer, dont une grande, munies de tout leur attirail; une presse à taille-douce avec son encrier; une chaudière de cuivre servant à faire l'encre, cinq marbres, un matériel de reliure, divers genres de caractères, du papier de diverses provenances, des matrices de fondeur et une boutique de librairie composée de livres classiques et de piété dont beaucoup ont été imprimés dans la maison. (Arch. de l'Aube, Archives judiciaires, liasse no 1068 (1). La vente eut lieu : en 1730, Lefebvre fils déclarait qu'il vendait des livres achetés à la vente de son père.

Le failli ne fut pas disqualifié pour cela, car en 1727

P. Boyer, de l'Oratoire. Il semble admis qu'il était de l'abbé Louis de Bonnaire, de Ramerupt.

(1) M. Albert Babeau a donné cet inventaire assez en détail dans ses *Imprimeurs, libraires et relieurs troyens d'autrefois*, p. 13 à 16. — Il y est dit que le matériel était en désordre et que son rangement devait demander un temps considérable à l'ouvrier qui en était chargé. Ce point complète le portrait de notre personnage.

Lefebvre père et fils étaient chargés d'inventorier la bibliothèque de Claude Huez, conseiller au bailliage, père du maire de Troyes qui fut massacré en 1789 (*Ibid.*, n° 1220).

Un accident arrivé quelques années après acheva la ruine de Jacques Lefebvre. Le feu prit chez lui dans la nuit du 9 au 10 avril 1731 et consuma entièrement sa maison ainsi que les voisines et même une malheureuse valétudinaire et une petite fille (1). Mobilier, marchandises et matériel, tout ou à peu près périt dans les flammes.

Devenu veuf (1730), dépourvu de tous moyens d'existence, rempli d'infirmités, Lefebvre dut se retirer chez son fils Jacques (III), où il acheva ses jours tourmentés, le 6 mai 1738 (Saint-Urbain), marguillier de sa paroisse.

Parmi ses créanciers figuraient ses enfants, auxquels il n'avait pas payé les dots promises et dont certains le poursuivirent. Pour les en dédommager, sans doute, il avait tour à tour démissionné de sa place d'imprimeur en faveur de trois d'entre eux, ce qui donna lieu à contestations.

En effet, lors du mariage de son fils Denis, en 1723, il lui avait assigné 1.500 livres à prendre après son décès sur les fonds et caractères d'imprimerie, ce que Denis considérait comme une mise en possession de celle-ci, le cas advenant ; à Antoine-Joseph, il avait consenti

(1) Bibl. nat., Coll. de Champ., t. 73, fol. 191 ; Procès-verbal de l'incendie, dressé par le subdélégué de l'intendant de Champagne. — Le 6 mai 1734, Jacques (II) Lefebvre vendit à son fils Jacques (III) la grande place sur laquelle était bâtie sa maison incendiée, plus un jardin aux Faux-Fossés et trois pièces de vigne à Thennelières, moyennant 600 livres (Min. Denesles) ; et le 12 juin 1746 Jacques (III) la revendait à un charpentier pour 550 livres (Min. Fauveau). On construisit un peu plus tard, sur cet emplacement, le théâtre qui fut brûlé en 1775.

deux démissions données à Paris les 18 septembre 1726 et 26 juin 1731; à Jacques (III), enfin, les 17 mars 1733 et 26 juillet 1737. On verra plus loin à quoi servirent ces actes contradictoires.

Jeanne Girardon était morte le 17 novembre 1730 (Saint-Urbain).

JACQUES (III) LEFEBVRE (1), baptisé à Saint-Jean le 19 avril 1686, était fils de Jacques (II) et de Jeanne Girardon. Il épousa Marie-Madeleine Huguenin par contrat devant Jean Bourbonne, notaire au bailliage de Bar-sur-Seine, du 28 avril 1721; certificat du 8 mai). Les époux eurent entre autres enfants *Jean-Jacques* (1732) et *Claude-Louis* (1740).

Jacques (III) avait été présenté à la communauté par son père, apparemment comme son successeur éventuel, le 12 février 1714, et avait prêté serment le surlendemain. (Bibl. nat., Coll. de Champ., t. 102, fol. 121 et suiv.)

Les démissions que fit ensuite Jacques (II) en sa faveur, le 17 mars 1733 et le 26 juillet 1737, ne lui furent guère plus utiles. Après avoir renoncé aux successions de ses père et mère « pour luy estre lesdittes successions plus onéreuses que profittables » (5 août 1738, Min. Fauveau), il devint compagnon imprimeur et figure comme tel dans la requête qu'il adressa pour demander à remplacer son père, en 1738, en même temps que ses frères Denis et Antoine-Joseph. Bien qu'ayant été reconnu comme moins instruit que ceux-ci, il leur fut préféré par arrêt du 13 juin 1740, en con-

(1) Dit « *le jeune* » ou « *l'aîné* », selon qu'il se trouve en comparaison avec Jacques (II), son père, ou avec un de ses frères qui porte alors le surnom de « *le jeune* » (1736).

sidération de ce qu'il était l'aîné et qu'il avait eu son père à sa charge (1).

En 1747, il était marguillier de la paroisse Saint-Jacques-aux-Nonnains; il fut aussi à plusieurs reprises syndic de la communauté.

Sa première publication personnelle connue est de 1733; il y donne comme adresse : « Grande ruë, au grand Saint Jacques » (Bibl. de Troyes, Catal. loc., nº 2926). C'est un ouvrage de Remy Breyer, chanoine; le privilège, primitivement accordée à Pierre Simon, imprimeur du Clergé de France, avait été rétrocédé à Lefebvre, qui était dès cette époque libraire du Collège.

Il a imprimé encore les deux premières éditions des fameux *Mémoires de l'Académie de Troyes* (1744), donnés sous l'indication : « A Liège, chez G. Barnabé », ainsi que les *Mémoires pour servir de supplément aux Antiquités ecclésiastiques du diocèse de Troyes*, par P.-J. Grosley, qui furent en grande partie saisis à leur arrivée à Paris et brûlés à la Bastille (2).

Toutes ces impressions sont fort ordinaires.

Jacques Febvre a imprimé quelques numéros de la *Gazette* qui se publiait à Troyes (Note de M. Emile Socard).

En 1753, il sollicita la place d'imprimeur du roi à Troyes, vacante par la mort de Louis-Gabriel Michelin (Arch. de l'Aube, C, 1150). Nous ignorons s'il l'obtint, car son nom disparaît juste cette année-là de la bibliographie locale.

Il ne mourut cependant que le 2 novembre 1756, dans

(1) Cet arrêt se trouve à la Bibliothèque de Troyes, ms. Sémilliard, t. 5, fol. 187-188.

(2) Cet ouvrage, in-12 de XVI-122 p. et 2 ff. (Bibl. de Troyes, Catal. loc., nº 4465), était dirigé contre les Jésuites, qui luttèrent pendant deux siècles pour obtenir d'être autorisés à s'établir à Troyes.

la Grande-Rue, sur la paroisse Saint-Jean, d'où il fut transporté sur Saint-Urbain et inhumé le 3 novembre.

Le 10 septembre 1725, marchand imprimeur et libraire, il avait pris à loyer partie d'une maison dans la Grande-Rue, 70 livres par an (Min. Denesles). — Le 18 avril 1736, il en louait une autre, dans la même rue, devant Saint-Urbain, moyennant 240 livres (Min. Fauveau). Ce nouveau logis, rue actuelle de l'Hôtel-de-Ville, était très important ; aussi Jacques Lefebvre en sous-loua-t-il presque aussitôt une bonne partie pour 125 livres par an.

L'inventaire de sa succession fut fait les 20 décembre 1756 et 17 janvier 1757 (Min. Fauveau). Cinq enfants restaient avec la mère, leur oncle Denis (II) Lefebvre était tuteur des mineurs. Le mobilier fut évalué à 1.700 livres environ, le matériel d'imprimerie et les marchandises à 3.260 livres 6 sols. Il y avait entre autres choses 3.000 livres pesant de caractères à 5 et 6 sols la livre, 3 presses, 17 composteurs en fer et 18 en bois, 1 alphabet de cuivre avec les gravures (1), prisé 10 livres, etc. Les outils de reliure montent à 80 livres seulement.

Il était dû de petites sommes aux libraires parisiens Despreys, Saillants (?), Valleyre, Durand, et à Lallement, libraire à Rouen.

L'imprimerie semble avoir été mise en vente. Dans un acte du 14 août 1757 (Min. Fauveau), il est dit que Denis (II) Febvre avait formé opposition à la vente de l'imprimerie figurant dans les biens dépendant des successions de ses parents et qui était entre les mains de son frère Jacques (III), mais que mainlevée de cette opposition fut donnée par sentence du bailliage du

(1) Sont-ce les « planches de cuivre en taille-douce » qui sont mentionnées dans l'acte du 14 août 1757 ?

19 avril 1757, à condition que les deniers en provenant seraient déposés chez l'huissier. Marie-Madeleine Huguenin, qui sans doute acheta le tout, dédommagea ses beaux-frères de la part qui leur en revenait.

MARIE-MADELEINE HUGUENIN (2), la veuve de Jacques (III) Lefebvre, continua l'industrie et le commerce de son mari avec l'aide de ses enfants. Peu d'années après il leur arriva des désagréments au sujet d'une de leurs rares impressions. Sémilliard nous apprend dans ses Recueils (t. VI, fol. 335 v°) que : « Dans le même tems (1758) on trouva chez la veuve Febvre, imprimeur, une requête contre les fermiers généraux, l'archevêque de Paris et les P. Capucins de Troyes. La veuve Febvre, son fils et sa fille furent obligés de prendre la fuite. »

C'est sans doute à la suite de cet événement que le 10 juin 1758 Madeleine Huguenin donna procuration en blanc de déménager et mettre en tel endroit qu'on jugera à propos les meubles, effets et marchandises d'imprimerie, librairie et autres lui appartenant et qui sont en la maison qu'elle habite, propriété de Claude Trabut (1), les vendre en tout ou partie, en toucher le prix, payer avec toutes dettes dues par elle ou par la succession de son mari, résilier son bail, etc. (Min. Fauveau.)

On la retrouve vendant différents biens le 28 décembre 1762 et le 23 avril 1766 (*Idem.*). Dans ce dernier acte nous apprenons qu'elle a renoncé à la communauté de biens, qu'elle demeure dans la Grande-Rue et qu'elle

(2) Bien qu'elle se dise native de Troyes (Bibl. nat., ms. 22185), son baptême ne figure sur les registres d'aucune paroisse. Elle ne prenait souvent que son deuxième prénom.

(1) En 1769, d'après le plan Coluel, Claude Trabut possédait la maison portant actuellement le n° 37 de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

est créancière de la succession de son mari pour ses apports. Son exil n'avait été que temporaire.

En 1764, elle occupait un compagnon avec son fils, ne faisait guère que des affiches de comédiens et autres spectacles et quelques mémoires ou factums de procès; elle était peu aisée (Bibl. nat., ms. 22185).

Ses impressions sont assez nombreuses et intéressantes surtout pour l'histoire locale. Bien qu'elle ait démissionné le 19 janvier 1769 en faveur de son fils Jean-Jacques, son nom figure encore sur beaucoup d'ouvrages datés de cette année-là, parce que ce dernier ne fut admis que le 20 novembre.

En 1757, elle demeurait « Grande Rue, vis à vis Saint-Urbain »; en 1760, dans la même rue, mais « proche Saint-Urbain » (Bibl. de Troyes).

Le plan Coluel, à la Bibliothèque de Troyes, indique le domicile d'une veuve Jacques Lefebvre, en 1769, au nº 19 de la Grande-Rue (nº 48 actuel de la rue de l'Hôtel-de-Ville).

Elle mourut à Troyes le 10 mars 1781 (Saint-Nizier), âgée de 83 ans ou à peu près, car elle disait avoir 63 ans en 1764 (Bibl. nat., ms. 22185).

JEAN-JACQUES LEFEBVRE, fils de Jacques (III) et de Marie-Madeleine Huguenin, naquit à Troyes le 27 décembre 1732 (Saint-Jean). Il épousa à Verrières (arrondissement de Troyes, canton de Lusigny), le 4 juillet 1769, Marie-Pierrette Thomas, qui mourut le 21 septembre 1779 (Saint-Jean).

Il commença par diriger, pendant plus de vingt ans, l'atelier de sa mère; et quand, le 19 janvier 1769, celle-ci démissionna en sa faveur pour lui permettre d'obtenir la place rendue vacante, il déclara qu'il n'entendait pas travailler pour son compte personnel, mais pour sa

mère tant qu'elle vivrait, toutes les choses nécessaires lui étant d'ailleurs fournies (Min. Fauveau). Un arrêt du 20 novembre 1769 l'admit à exercer comme maître. (Bibl. de Troyes, ms. 2487 ; Bibl. nat., ms. 22126, fol. 107, in-4° de 4 p.).

Dès la même année, il imprimait un Arrêt du Parlement, du 29 mai 1769, concernant la communauté des Chirurgiens (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 2618); en 1770, une *Vie de Sainte Jule* (*Ibid.*, n° 4812); enfin, en 1771, un ouvrage intitulé *Dieu et l'Homme*, écrit par un magistrat troyen, M. Sissous de Valmire, et publié sous la rubrique « A Amsterdam » (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 4919; in-12 de 330 p.). Cet ouvrage fut dénoncé et condamné, par un Mandement de l'évêque de Troyes du 18 avril 1772, « comme rempli de propositions captieuses et scandaleuses, injurieuses à l'église, et contenant une doctrine destructive des principaux Dogmes de la Religion et de la liberté de l'Homme » (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 329 *bis*).

Jean-Jacques Lefebvre s'éloigna de Troyes pour éviter des poursuites imminentes, après avoir donné sa démission en blanc le 20 avril 1772. Etienne Garnier sollicita son admission comme imprimeur à la place de Lefebvre; il obtint de le remplacer par arrêt du Conseil du 25 janvier 1773.

Quatre mois après son départ, le fugitif revenait à Troyes et s'embauchait comme compagnon chez son successeur. Puis, un jour de septembre, profitant de l'absence de celui-ci, qui était parti à Châlons, il se mit à commencer en cachette une réimpression du volume qui avait motivé sa déchéance. Six pages en étaient déjà composées lorsque Garnier, étant revenu, fut informé de la chose et en fit part au lieutenant général de police. Celui-ci ne voulut pas verbaliser; l'imprimeur s'adressa

alors (11 novembre) au subdélégué, qui dressa procès-verbal et ordonna que la forme de caractères et la page imprimée saisie dans la poche de Febvre seraient déposés au greffe, tandis qu'un rapport serait adressé à l'intendant de la province (Arch. de l'Aube, C, 1150).

Cette affaire ne paraît pas avoir eu de suites sérieuses, mais Jean-Jacques s'éloigna encore une fois. Les comptes de la communauté constatent son absence en 1773, 1774, 1775. Le billet d'enterrement de sa femme (22 septembre 1779) le qualifie de libraire, et l'acte mortuaire d'imprimeur. L'assemblée a lieu chez Mme Philbert Thomas, marchand, rue de la Bourcerie (rue Urbain IV), mère de la défunte. Sans doute Jean-Jacques n'était pas encore revenu, car il ne signa pas au registre (Saint-Jean).

Le 20 mars 1780 (Saint-Jean), il est dit imprimeur (compagnon, sans doute); en 1783, il reparaît dans les comptes de la communauté; il mourut enfin le 25 mai 1790, à l'Hôtel-Dieu de Troyes.

Un autre fils de Jacques (III), Claude-Louis Lefebvre, né le 19 août 1740 (Saint-Remy), embrassa aussi la profession d'imprimeur. Il l'exerçait déjà à Paris le 23 avril 1766 (Min. Fauveau).

Le 10 janvier 1772, il tint sur les fonts baptismaux un fils de son frère Jean-Jacques (Saint-Jean); le 30 juin 1781, il habitait encore à Paris, où il resta vraisemblablement. Il demeurait alors « rue et montagne Sainte-Geneviève » (Min. Cousin).

Denis (II) Febvre, fils de Jacques (II) et de Jeanne Girardon, né le 12 août 1695 (Saint-Remy). Mis en apprentisssage chez Jean-François Gibault, imprimeur-libraire à Paris, du 3 avril 1716 au 20 avril 1720 (1), il

(1) Des notes recueillies par M. Ph. Renouard, dans le manuscrit 21838 de la Bibliothèque nationale, nous apprennent qu'en dépit de

fut reçu marchand libraire le 9 janvier 1723 (Bibl. nat., Coll. de Champ., t. 102, fol. 121 et suiv.).

Il épousa Marie-Jeanne Bonnetat, fille d'un officier de l'hôtel royal des Invalides (contrat du 3 février 1723, Min. Serqueil). Les parents lui donnèrent 1.500 livres à prendre après le décès de son père sur les fonds et caractères d'imprimerie (Bibl. nat., *ibid.*), plus la valeur de 1.000 livres en marchandises de librairie. La future apportait un gagnage situé à Ormes, estimé 3.500 livres, et la sixième partie d'une maison proche l'Hôtel de Ville de Troyes, *A la Diligence*, valant 300 livres.

Ils eurent entre autres enfants *Edme Lefebvre*, qui suit (1738).

Denis Lefebvre paraît s'être installé de suite dans la maison dont une partie lui était échue par son mariage. Le seul ouvrage qu'on possède portant son nom : *Extrait des Fondations de l'Eglise paroissiale de Saint-Nicier de Troyes*, imprimé par Jean (IV) Oudot en 1730, porte la mention : « A Troyes, chez Denis Le Febvre, Marchand Libraire, dans la grande ruë, près l'Hôtel de Ville. » (Bibl. de Troyes, Cat. loc., n° 574.)

Lors de la visite faite par le lieutenant de police le 28 juillet 1730, il vendait des livres achetés à la vente de son père (Coll. de Champ., t. 102, fol. 105-108).

A la suite de certains faits délictueux, il fut interdit à Denis Lefebvre, par arrêt du Parlement rendu au rapport de M. l'abbé de Vienne, d'exercer l'imprimerie et la librairie (Bibl. nat., Coll. de Champ., t. 102, fol. 138), et il dut se contenter de travailler comme compagnon. Cela ne l'empêcha pas de se présenter pour succéder à

ces dates d'entrée et de sortie Denis Lefebvre ne fit pas d'apprentissage. Le 15 novembre 1718, en effet, Gibault déclarait à la Chambre syndicale que son élève prétendu n'avait pas servi et que son père lui avait extorqué la quittance du brevet avec la date en blanc.

son père en 1738-1740, mais on lui préféra son frère Jacques.

En 1739, il habitait le quartier de Croncels (Bibl. nat., Coll. de Champ., t. 64, fol. 35), conservant toujours son titre de libraire et faisant partie de la communauté, mais n'exerçant pas comme maître.

Cette interdiction n'eut d'ailleurs qu'un temps. Après avoir momentanément abandonné la profession (Coll. de Champ., t. 102, fol. 138) et alors qu'en 1753 il ne figure pas dans les procès-verbaux d'assemblée de communauté, le 20 juillet 1757 ses confrères le choisirent pour leur mandataire en place de Jacques (III), son frère, récemment décédé. Il demeurait alors dans la Grande-Rue, paroisse Saint-Jean. Le plan Coluel indique son domicile pour 1769 à peu près sur l'emplacement de la maison portant le n° 65 de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Lors du mariage de son fils Edme (1770), il était domicilié à Saint-André, commune limitrophe de Troyes.

Depuis 1761 au moins jusqu'à sa mort il fut marguillier de l'église Saint-Etienne, commune limitrophe de Troyes.

C'est lui sans doute qui, en 1736, était le « Febvre le jeune, libraire et commissaire de police » mentionné dans une liste conservée à la Bibliothèque nationale (Coll. de Champ., t. 102, fol. 109), car son frère Jacques (III) et leur père y sont indiqués aussi.

En 1771, il quitta sa profession et réunit son magasin à celui de son fils Edme (Bibl. de Troyes, ms. 2487).

Il mourut le 6 octobre 1779, âgé de 85 ans (Saint-Etienne). Sa femme était décédée le 17 ou 18 décembre 1768, âgée de 63 ans (Saint-Etienne).

Edme Lefebvre, marchand libraire, fils de Denis (II), né le 8 mars 1738 (Saint-Etienne), épousa Nicole Bil-

liout le 18 septembre 1770 (Saint-Nizier); il en eut au moins sept enfants, de 1771 à 1782, sur la paroisse Saint-Etienne, dont il était marguillier.

Peu après son mariage, il reprit la suite des affaires de son père et fut admis par la communauté troyenne le 12 mars 1771 (Bibl. de Troyes, ms. 2487, fol. 46). C'est lui sans doute qui postulait, en 1780-1781, pour obtenir la place d'imprimeur vacante par la mort de Garnier l'aîné (Bibl. nat., ms. 21870, fol. 165).

Nous ne connaissons comme édité par lui que des « *Heures nouvelles latines et françoises...* A Troyes, chez Edme Lefebvre, libraire, grande rue, vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville », en 1776 (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 60). Le privilège de cet ouvrage, reproduit à la fin, avait été délivré, le 14 janvier 1776, à Jacques Sainton, libraire, qui le céda sans doute à Lefebvre. Nous ne savons pas qui l'imprima.

Lefebvre semble s'être retiré du commerce au milieu de 1783, année dans laquelle il vendit une maison qu'il possédait rue du Chardonneret (18 juin 1783, Min. Cousin) et donna à bail pour trois ans celle qu'il habitait dans la Grande-Rue, près Saint-Jean. Elle se composait de deux corps de logis avec boutique. Le preneur était Claude-Louis Bouvet, libraire, demeurant auparavant rue Notre-Dame (1), sur Saint-Jacques, époux de Julie Reuillon, et qui avait commencé par être marchand de papier (17 juin 1783, *ibid.*). Bouvet était lui-même beau-frère d'Adrien-Paul-François André, libraire et imprimeur de 1777 à 1808.

Edme Lefebvre fut nommé syndic de la communauté des imprimeurs en 1777.

(1) En 1769, Claude Bouvet possédait les nos 25 et 27 de la place actuelle de l'Hôtel de Ville, 100 et 101 de la Grande-Rue d'alors (plan Coluel).

L'étiquette qu'il collait sur les registres vendus par lui (Bibl. de Troyes) fait savoir qu'il « vend & achete toutes sortes de Livres & vieux Parchemins; loue toutes sortes de Livres d'Histoires; tient des Registres, Papiers, et relie proprement... »

L'*Almanach de la Ville et du Diocèse de Troyes*, édité par Courtalon, indique en 1784 deux Lefebvre libraires : l'un rue des Mathurins (maintenant rue de la Tour), l'autre au Cloitre-Saint-Pierre; ce dernier ne reparaît pas les années suivantes, et le premier disparaît après 1787.

L'un de ces Lefebvre est Jean-Jacques, mort en 1790 (Cf. p. 421); l'autre est Edme, dont le décès ne figure pas sur les registres de l'état-civil de Troyes; mais nous ne saurions pas spécifier lequel de ces deux domiciles est attribuable à chacun des deux cousins germains, qui d'ailleurs n'y devaient pas exercer leur profession.

ANTOINE-JOSEPH LEFEBVRE était fils de Jacques (II) et de Jeanne Girardon. Né le 24 septembre 1698 (1), il fut mis en apprentissage chez Guillaume-Amable Valleyre, imprimeur-libraire à Paris. Il y resta du 2 juin 1719 au 10 juillet 1731 (2). Ayant obtenu, les 18 septembre 1726 et 26 juin 1731, la démission de son père, il postula pour lui succéder lors de son décès (1738), en même temps que ses frères Denis (II) et Jacques (III). Nous ne savons quelle sottise il avait commise avec Denis, mais Jean Garnier, syndic de la communauté, dit qu'ils ne doivent

(1) D'après une indication du tome 102 de la Coll. de Champ., à la Bibl. nat., fol. 138 ; mais nous avons vainement cherché l'enregistrement de son baptême à l'état-civil de Troyes. — Son brevet d'apprentissage de 1719 et la quittance de 1731 sont, d'après M. Renouard, à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 21838.

(2) Du moins décharge ne lui fut donnée qu'à cette dernière date des obligations de son contrat d'apprentissage.

prétendre à aucunes places d'imprimeurs après ce qui leur est arrivé dans les fonctions de l'imprimerie. Il parait qu'ils avaient été interdits par arrêt du Parlement, au rapport de M. l'abbé de Vienne (Bibl. nat., Coll. de Champ., t. 102, fol. 121 et suiv.).

Donnant son avis sur les candidats en présence, le lieutenant-général de police à Troyes dit d'Antoine-Joseph : « Les bruits de sa conduitte, de sa vivacité et de ses mœurs ne luy donnent pas une réputation irréprochable, et l'état d'imprimeur paraît désirer cette réputation. » (*Ibid.*, fol. 138). Aussi ne fut-il pas admis, malgré les recommandations d'un père de l'Oratoire, d'une femme de la famille de Vienne et d'un prince de Bourbon qui le vantait en ces termes (*Ibid.*, fol. 117) :

Le sr Antoine Le Fevre, Monsieur, etant renvoyé pardevant vous par arrest du Conseil pour faire preuve de ses titres et capacité au sujet de la place vaccante d'imprimeur-libraire par le deceds de son pere, vous m'obligerez de faire attention a ce qui le regarde. C'est un homme qui m'est attaché que jay toujours protégé et dont les talents pour sa profession me sont connus; je vous le recommande et seray tres sensible aux plaisirs que vous voudrez bien lui faire.

H. J. DE BOURBON.

A Paris, le 3 aoust 1738.

A Monsieur Morel, lieutenant de police à Troyes.

A.-J. Lefebvre continua d'habiter Paris, où il fut reçu libraire en 1751. Voici la lettre qu'il adressa à ses futurs confrères pour les prier d'assister à sa réception (Bibl. nat., ms. 22066, f° 2, imp. pet. in-4°) :

M

ANTOINE-JOSEPH LE FEBVRE est venu pour avoir l'honneur de vous rendre ses devoirs, et vous prie de vous trouver lundi, 4 octobre 1751, trois heures après-midi, en la Chambre

Royale et Syndicale de votre Communauté, pour être présent à sa réception de LIBRAIRE.

Vous êtes prié de la part de vos Syndic et Adjoints, de venir en Manteau et en Rabat.

Le 14 août 1757, libraire et bourgeois de Paris, y demeurant petit marché de la porte Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît, il déclara renoncer aux successions de ses père et mère, moyennant 250 livres de compensation qui lui furent versées par les héritiers de son frère Jacques (III), qui avait bénéficié des dots promises et non versées par ses parents à ses autres frères (Min. Fauveau).

Nous ignorons ce qu'il devint ensuite.

JACQUES FEBVRE (1662...). — On a vu p. 403 que Claude Febvre avait eu deux fils portant le prénom de Jacques. L'un d'eux, l'aîné, Jacques (II), a eu ci-dessus sa notice ; le second, auquel nous ne pouvons pas assigner de chiffre dynastique, avait été baptisé le 14 avril 1662 (Saint-Remy).

C'est certainement à propos de lui que M. Corrard de Breban (*Recherches*..., p. 84) dit que, en septembre 1683, Pierre Herluison, imprimeur à Troyes, rendit plainte au criminel pour violences graves contre Jacques Febvre, alors apprenti, depuis imprimeur. Toutefois, ce Jacques Febvre ne fut jamais maître à Troyes, tandis que son frère aîné était déjà maître et marié à l'époque.

En 1685, les deux Jacques Febvre et leur père étaient poursuivis pour violences (Cf. p. 409).

Puis, le 29 mai 1706, Herluison signe un acte par lequel il déclare qu'il n'a eu jusqu'ici aucun différend avec le sieur Jacques Febvre l'aîné, ayant toujours vécu ensemble en bonne et parfaite intelligence et amitié, « mais que s'il y a eu un risque (*ou* une rixe ?) en la

personne dud. s[r] Herluison, il a esté fait par Jacques Fèvre et Nicolas Fèvre, frères puisnés dud. s[r] Jacques Fèvre l'aisné, au sujet de l'enlèvement fait d'un compagnon imprimeur nommé Juilleron (1), originaire de Lyon, de la maison dud. s[r] Fèvre l'aisné, par certains particuliers preposez de la part des sieurs Oudot, pareillement imprimeurs et m[ds] libraires à Troyes... ». (Min. Denesles.)

Nous ignorons ce que devint par la suite notre personnage.

Nicolas Febvre, autre fils de Claude et d'Anne Legendre, baptisé sur Saint-Jean le 29 novembre 1663, figure lui aussi dans l'acte du 29 mai 1706, cité plus haut.

Il était peut-être employé chez son père ou chez son frère Jacques (III).

Nous ne savons rien de plus sur son compte.

* * *

Au XIXe siècle, plusieurs Febvre ou Lefebvre ont été libraires à Troyes, mais aucun d'eux ne se rattache à la famille étudiée ci-dessus.

Citons M. Nicolas-Claude Febvre, successeur de Laloy, rue Moyenne, n° 37, puis rue de l'Hôtel-de-Ville, 35, de 1843 à 1865; et M. Jacques-Gustave Lefèvre, qui fut libraire dans la rue du Temple, n° 30, succédant à M. Petit, de 1869 à 1892.

Il y eut aussi un imprimeur du nom de Victor André-Lefèvre (1781-1814), qui exerça de 1808 jusqu'à son décès.

Louis Morin.

(1) Jullieron, d'après la *Bibliographie lyonnaise* de M. Baudrier.

NÉCROLOGIE

DÉSIRÉ BLANCHET

L'administration et les lecteurs de la Bibliothèque nationale viennent d'être douloureusement frappés par le décès de M. Désiré Blanchet, conservateur-adjoint du Département des imprimés, mort le 23 août des suites d'un accident. Dans une chute malheureuse, il s'était fait une fracture de la jambe, et ses amis étaient loin de s'attendre à un dénouement fatal.

M. Désiré Blanchet était né à Paris le 15 novembre 1852. Entré à la Bibliothèque nationale le 1er septembre 1871, il avait été nommé bibliothécaire le 27 juin 1885, et conservateur-adjoint le 7 novembre 1890.

Ses obsèques ont eu lieu le 26 août, à l'église Saint-François-Xavier, sa paroisse, au milieu d'une affluence de collègues et d'amis, désireux de rendre hommage à sa mémoire.

Au cimetière Montparnasse, M. L. Delisle, administrateur général de la Bibliothèque, a, dans les meilleurs termes et avec sa haute autorité, adressé un dernier adieu à cet excellent fonctionnaire. Nous, qui n'étions que le *client* de M. Blanchet et qui conservons le meilleur souvenir de son obligeance, de son désintéressement et de sa parfaite compétence de bibliothécaire, nous voudrions consigner ici nos regrets si justifiés. Ce que l'administrateur a dit de son collègue, nous voudrions le dire aussi au nom des habitués de la Bibliothèque. Mais M. L. Delisle a bien voulu nous permettre de reproduire son discours : en l'insérant dans le *Bulletin du Bibliophile*, nous sommes heureux d'avoir l'occasion d'acquitter une dette de reconnaissance et d'amitié.

Messieurs,

Un coup foudroyant vient d'enlever à la Bibliothèque nationale un des hommes qui lui ont rendu le plus de services, un de ceux sur lesquels elle semblait pouvoir

fonder, pour un long avenir, les plus légitimes espérances.

Désiré Blanchet, qui nous quitte à peine âgé de quarante-neuf ans, fut, dans toute la force du terme, un vrai bibliothécaire. Sa seule ambition, son seul plaisir fut de mériter un titre dont il était fier et dont il appréciait la valeur.

Elevé dans une bibliothèque, où son père a laissé les plus honorables souvenirs, il avait senti dès sa première jeunesse s'éveiller en lui le goût des livres. De solides études classiques développèrent ce goût; il fut ainsi préparé de bonne heure à entrer dans une carrière vers laquelle il était attiré par une irrésistible vocation. Il n'avait pas encore vingt ans quand il fut admis, le 1er septembre 1871, à travailler dans le bureau du catalogue de la Bibliothèque nationale. Son intelligence, sa douceur, son application au travail ne tardèrent pas à l'y faire remarquer. Un de ses camarades, qui devait devenir son chef peu d'années après, Olgar Thierry-Poux, devina les aptitudes de ce jeune et très modeste employé; il s'attacha à lui et n'eut guère de peine à lui faire partager sa passion pour la Bibliothèque et à lui montrer, par son exemple et par ses entretiens, tout ce qu'il faut de connaissances, d'attention, de tact, de dévouement et souvent d'abnégation pour remplir dignement les fonctions de bibliothécaire. Formé à cette école, Blanchet devint bientôt l'un des employés du Département des imprimés qui connaissait le mieux tous les détails d'un service très compliqué. Il avait pieusement recueilli d'utiles traditions, trop dédaignées des jeunes générations; il s'était familiarisé avec les différents systèmes de classification qui avaient été successivement mis en usage depuis le règne de Louis XIII, et il comprenait tout le parti qu'on pouvait tirer d'ins-

truments vieillis, mais non remplacés. Il apprit à les manier avec une singulière dextérité, à les améliorer, à les mettre en harmonie avec les nouveaux catalogues et avec les bibliographies générales ou particulières, tant et si bien, qu'au bout de quelques années, il fut unanimement reconnu pour le plus habile à faire aboutir les recherches les plus difficiles, celles-là même qui pouvaient passer pour désespérées. Il était dès lors désigné pour occuper un des premiers postes du Département. Le titre de conservateur-adjoint lui fut conféré le 7 novembre 1890, dix-neuf ans après son entrée dans l'établissement. Il devait recevoir neuf ans plus tard la décoration de la Légion d'honneur.

Il savait d'avance quels devoirs et quelles responsabilités lui imposait la charge nouvelle dont il était investi : il devait, sous l'autorité du conservateur en chef, diriger le service de la salle de travail, c'est-à-dire veiller à ce que les centaines de lecteurs qui la fréquentent chaque jour de l'année, reçussent aussi promptement que possible les livres dont ils avaient besoin. Pour atteindre ce but, il restait à son bureau toute la durée des séances, c'est-à-dire pendant sept, huit et même neuf heures, prêt à recevoir les réclamations, à chercher les causes des retards signalés, à rectifier et compléter les bulletins de demande, à venir en aide à ses jeunes collaborateurs, à courir dans les dépôts pour faire lui-même une recherche ou une vérification délicate. L'un de ses plaisirs consistait à renseigner des travailleurs inexpérimentés sur les ressources mises à leur disposition et sur les moyens de s'en servir.

L'érudition bibliographique de Blanchet était hautement appréciée de tous les habitués de la Bibliothèque. Elle n'avait d'égale qu'une obligeance sans bornes et une patience à toute épreuve. Il ne se laissait jamais

troubler par la multiplicité et, faut-il le dire, par l'étrangeté des cas sur lesquels il était consulté. Il conservait toujours le sang-froid, l'égalité d'humeur et la sérénité qui faisaient le fond de son caractère, ce qui ne l'empêchait pas de faire observer, avec une fermeté mêlée de douceur, des réglements dont la violation compromettrait la conservation des livres et le maintien de l'ordre dans les collections.

Une telle besogne semblait devoir absorber toute l'activité du plus robuste et du plus zélé des bibliothécaires. Mais Blanchet ne se contentait pas de remplir avec ponctualité la mission qui lui était spécialement confiée. Il donnait avec empressement son concours à toutes les parties de l'administration du Département : préparation des acquisitions, réclamation des livres non déposés, classement et placement sur les rayons des volumes nouvellement arrivés, constitution des répertoires formés à l'aide des découpures des bulletins mensuels.

Grand admirateur de plusieurs de nos anciens catalogues, de celui notamment dont Nicolas Clément, secondé par Buvat, avait amassé et disposé les premiers éléments il y a déjà deux siècles, sachant par une longue pratique qu'ils conserveraient leur utilité, même après l'achèvement du Catalogue général, il ne laissait pas échapper une occasion d'en rectifier, compléter ou développer certaines parties. Les additions et les annotations dont il a couvert des milliers d'anciens bulletins feront voir à nos successeurs quelle somme de travail a fournie, de ce chef, le digne continuateur de l'œuvre des Clément et des Van Praet.

Si Blanchet connaissait à merveille les richesses de la Bibliothèque, il n'ignorait pas quelles lacunes restent à combler dans la plupart des séries. Il les avait d'au-

tant plus sûrement constatées qu'il avait l'habitude de se rendre compte des demandes auxquelles satisfaction n'avait pu être donnée. Il s'était ainsi formé dans sa mémoire un catalogue de nombreux ouvrages qu'il savait manquer à nos collections et avoir été vainement demandés en communication.

Ceux qui le voyaient travailler dans l'hémicycle se demandaient comment, au milieu de dérangements incessants, il arrivait à dépouiller cette masse de catalogues qui nous sont adressés par les libraires français et étrangers. C'était plaisir de voir avec quelle sûreté il distinguait d'un coup d'œil les articles bons à acquérir, avec quelle prudence il évitait les doubles emplois, même quand il n'avait pas entre les mains les volumes mis en vente et trop sommairement décrits dans les catalogues. Quels merveilleux développements auraient pris nos collections si la dotation de la Bibliothèque avait permis de profiter de toutes les occasions que la perspicacité de Blanchet lui faisait reconnaître!

Il fallait à coup sûr qu'il fût doué d'une grande puissance de travail ; mais il devait encore plus être animé d'une passion à laquelle tout était chez lui subordonné: il s'était fait du devoir professionnel un idéal à la hauteur duquel il est difficile de s'élever, et il servait la Bibliothèque avec un amour et un désintéressement dont il serait difficile de trouver un exemple aussi frappant.

Ainsi s'explique le deuil profond dans lequel nous a plongés la mort de cet excellent Blanchet. Ainsi se justifie la vivacité des regrets que j'exprime ici au nom de tous ses collègues, de tous ses collaborateurs, grands et petits, de tous les amis de la Bibliothèque, de tous ceux qui ont fréquenté le Département des imprimés pendant le dernier quart du XIXe siècle. Son souvenir restera

longtemps vivace dans cette salle de travail où nous l'avons vu si assidu, si actif et si accueillant !

Puisse l'unanimité de nos regrets être un adoucissement pour sa malheureuse mère, à laquelle il était si tendrement attaché, et pour tous les membres d'une famille dont il faisait la joie et dont il était l'orgueil !

EUGÈNE-ANDRÉ CHAMPOLLION

Nous avons le profond regret d'enregistrer la mort du graveur Eugène-André Champollion, décédé à Lettret (Hautes-Alpes), à l'âge de 53 ans.

La mort de cet artiste de grand talent est une véritable perte pour l'art de la gravure et a causé parmi ses confrères comme dans le monde des bibliophiles, où il était très connu et apprécié, d'unanimes regrets. Champollion laisse une œuvre considérable. M. Henri Beraldi, dans des *Graveurs du XIXe siècle*, a donné l'énumération détaillée des planches gravées par lui ; nous nous bornerons à mentionner ici la plupart de celles qui ont été exécutées pour illustrer des volumes de luxe : *Chez Jouaust*, il a gravé les planches : du *Faust*, de Goethe, dessinées par J.-P. Laurens ; de *Psyché*, de Molière ; de *Servitude et Grandeur militaires*, de Vigny, dessinées par J. Le Blant ; de *Graziella*, de Lamartine, dessinées par Bramtot ; du *Chevalier des Touches*, de Barbey d'Aurevilly, dessinées par J. Le Blant ; des *Facétieuses nuits de Straparole*, dessinées par J. Garnier ; de *l'Aminte*, du Tasse, dessinées par Ranvier ; *d'Anacréon*, dessinées par Em. Lévy ; des *Idylles de Théocrite*, dessinées par Em. Lévy ; de *l'Orestie*, dessinées par Rochegrosse, etc. ; *chez Conquet :* du *Ruy Blas*, de V. Hugo, dessinées par Adrien Moreau ; de *Mademoiselle de Maupin*, de Th. Gautier, dessinées par G. Toudouze ; des *Femmes antiques*, de Jean Bertheroy, etc. ; *chez Ferroud* : de *Un cœur simple*, de G. Flaubert, dessinées par Emile Adan ; d'*Hérodias* et de *Salammbô*, dessinées par Rochegrosse, etc.

Champollion a également collaboré à *l'Art* et à la *Gazette des Beaux-Arts ;* il avait obtenu une première médaille au Salon de 1883, une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889 et une à celle de 1900. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Nous prions Madame Champollion de trouver ici l'expression de nos bien vifs regrets et de nos sincères condoléances.

CHRONIQUE

Bibliothèque nationale. — M. Paulin Teste, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, a été nommé conservateur-adjoint du Département des imprimés en remplacement de M. Désiré Blanchet, décédé.

Société de l'histoire de Paris. — M. Maurice Tourneux, président de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, a prononcé, à l'Assemblée générale qui s'est tenue le 14 mai dernier, un discours tourné de façon charmante en même temps que très documenté. Ce discours qui a valu à notre érudit collaborateur de fréquents applaudissements, a été inséré dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France,* tome XXVIII; il a été tiré à part à petit nombre et, suivant l'usage de la Société, non mis dans le commerce.

Soutenance de thèse. — Le R. P. Eugène Griselle, S. J., a soutenu récemment, devant la Faculté des lettres de Caen, sa thèse de doctorat. Notre érudit collaborateur avait choisi pour sujet de sa thèse latine : *De munere pastorali quod contionando adimplevit tempore præsertim Meldensis Episcopatus Jacobus-Benignus Bossuet.* Sa thèse française, intitulée : *Bourdaloue. Histoire critique de sa prédication d'après les notes de ses auditeurs et les témoignages contemporains*, forme deux volumes in-octavo de XXXVI-1084 pages; elle est accompagnée de fac-simile et a paru chez Lecène et Oudin. Nous adressons au savant auteur nos plus sincères félicitations.

Livres annotés par Rabelais. — Les lecteurs du *Bulletin* ont lu avec le plus vif intérêt la remarquable étude de M. Abel Lefranc, secrétaire du collège de France, sur un *Platon* ayant appartenu à Rabelais, insérée dans la livraison du 15 juin dernier. M. Abel Lefranc a découvert depuis de nouveaux livres portant l'ex-libris manuscrit de l'auteur de *Pantagruel* et annotés de sa main; cette découverte lui a fourni le sujet d'un nouveau travail, et qui a paru récemment accompagné de fac-simile, dans l'*Amateur d'autographes*, de M. Noël Charavay, sous le titre de *Deux « Plutarque » inconnus de la Bibliothèque de Rabelais.* Nous nous faisons un plaisir de signaler cette étude bibliographique, excessivement intéressante et traitée de main de maître; ajoutons qu'il a été fait un tirage à part, à petit nombre que ne manqueront pas de rechercher les amateurs d'autographes et d'ex-libris.

Un petit romantique inconnu. — Le R. P. Henri Chérot, de la Compagnie de Jésus, vient de publier dans les *Etudes* (20 août 1901) un très curieux article intitulé *Marie Pharou, un petit poète romantique inconnu, d'après des lettres inédites de Hugo, Lamartine, Chateaubriand, Sainte-Beuve*, etc.

Marie Pharou, né à Paris le 18 février 1819 est mort à Vannes le 25 décembre 1899; il était entré le 15 janvier au Noviciat des Jésuites. Il résulte de la correspondance que publie le P. Chérot que Marie Pharou s'est adonné dès sa jeunesse à la poésie et que ce poète de dix-sept ans envoyait des vers à Hugo, Lamartine, Delavigne, etc. Ces vers étaient-ils manuscrits ou imprimés? Le P. Chérot a compulsé vainement les catalogues des publications contemporaines; en vain, il a consulté les bibliothécaires de la Nationale et recouru à l'obligeance, toujours inépuisable, de M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. Les poésies du P. Pharou sont demeurées introuvables. Si quelque heureux amateur, par une fortune inespérée, en découvrait un exemplaire dans les boîtes des quais ou ailleurs, il rendrait service au P. Chérot en voulant bien le lui communiquer; il servirait aussi l'histoire littéraire du XIXe siècle. Nous faisons donc appel aux lecteurs du *Bulletin* et s'ils possèdent quelques renseignements sur ce petit romantique inconnu nous leur serions reconnaissants de vouloir bien nous les adresser pour les transmettre au P. Chérot ou les lui adresser directement au bureau des *Etudes*, 82, rue Bonaparte.

Question bibliographique. — Le numéro de la *Bibliographie de la France* du 7 septembre 1901 présente, dans la liste du dépôt légal, une particularité qu'il semble à propos de signaler. Il y est enregistré 278 ouvrages, numérotés 9243-9520. Sur ces 278 articles, il y en a 183 qui concernent des publications de la librairie Calmann-Lévy, et issus des presses de différents imprimeurs.

Les ouvrages sont, contrairement à l'usage, enregistrés sous le véritable nom de l'auteur et non sous le pseudonyme que nous avions jusqu'ici vus sur les titres. Ainsi on lit à leur ordre alphabétique et suivis, entre parenthèses, du pseudonyme les noms de : Mme Blanc (Th. Bentzon); P. Blouet (Max O'Rell); Cayron (Jules Noriac); Duclaux (M.-J. Darmesteter) [ici n'y a-t-il pas intercession ou exception à la règle qui semble avoir été adoptée?]; Veuve Dupin (George Sand); comtesse de Martel (Gyp); vicomte de Saint-Geniès (Richard O'Monroy); A.-F. Thibault (Anatole France), etc., etc. Les dates de publication des ouvrages énoncés s'échelonnent de 1863 (!) à 1900.

Que penseront les bibliographes de ce dépôt *rétroactif*? Il ne s'agit pas, pensons-nous, de nouvelles éditions? S'agit-il d'une constatation de propriété littéraire ?

Autographes de Chopin. — On sait que Mme la baronne Nathaniel de Rothschild a légué au musée du Conservatoire de musique quelques autographes de compositeurs célèbres. Parmi ces autographes, dit la *Chronique des arts*, se trouvent huit morceaux de musique écrits de la main de Chopin, dont les archives du Conservatoire ne possédaient encore que deux petits autographes. Ces pièces comprennent : une *Berceuse* en quatre grandes pages ; la première « *Walse* », ainsi intitulée de la main de Chopin, qu'ait écrite le maître ; puis celle qu'il dédia, data et signa ainsi : « A Mademoiselle Charlotte de Rothschild, hommage. Paris, 1842, F. Chopin » ; puis un *Nocturne* ; enfin la célèbre *Valse* en *ré* bémol, toute de sa main et signée.

Bibliographie des principales revues françaises. — M. D. Jordell poursuit avec un zèle qu'il faut louer la précieuse bibliographie qu'il a entreprise — parallèlement au *Lorenz* — il y a déjà trois ans. Nous voulons parler de ce *Répertoire bibliographique des principales revues françaises* qui rend déjà de si grands services à tous et qui est devenu un outil de travail absolument indispensable. Chaque année, M. Jordell étend le champ de ses investigations et améliore ainsi chaque année un travail déjà excellent à son début. La première année, l'infatigable et consciencieux bibliographe avait procédé au dépouillement de 146 revues ; la seconde, il en avait dépouillé 257 ; aujourd'hui, le chiffre des périodiques de l'année 1899 dont il s'occupe s'élève à 346. L'ouvrage comprend 357 pages à deux colonnes, imprimées en caractères très fins. Il faudrait ne pas savoir ce que demandent de peine les travaux bibliographiques pour ne pas admirer la patience de notre sympathique confrère. Comme dans les deux volumes précédents, en tête de l'ouvrage, se trouvent une nomenclature des revues répertoriées et une table des périodiques publiés en 1899-1900 ; vient ensuite le répertoire par ordre alphabétique des matières, puis celui des articles par ordre alphabétique des noms d'auteurs. A la fin, M. Jordell a dressé, sur papier vert, un tableau, par ordre alphabétique, des principales revues avec le nom de leur rédacteur en chef, l'indication de leur périodicité et leurs prix d'abonnement. Pour la troisième fois, nous souhaitons à l'utile publication de notre confrère tout le succès qu'elle mérite d'obtenir auprès des travailleurs.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— **Frédéric Lachèvre.** — Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700 donnant : 1° La description et le contenu des recueils..... Tome premier (1597-1635). Recueils des Du Petit Val, des Bonfons, des Du Breuil, de Mathieu Guillemot, de Toussainct du Bray, etc., etc., et pièces non relevées par les éditeurs de : Bertaut, de Brach, Agrippa d'Aubigné, Desportes, Des Yveteaux, Du Perron, Maynard, Racan, N. Rapin, Saint-Gelais, Théophile. *Paris, librairie Henri Leclerc, 219, rue Saint-Honoré et rue d'Alger, 16,* 1901, in-4° de XII-441 pp. et 1 f.

Le travail qu'a entrepris M. Frédéric Lachèvre est une œuvre de bénédictin, dont l'apparition a été saluée avec joie par les amis des lettres. A la fin du seizième et au dix-septième siècle les recueils collectifs de poésies ont été très en honneur et les poètes les plus fameux y ont collaboré ; ils renferment même quantité de pièces qui n'ont paru que là et qui ne figurent souvent pas dans les œuvres de tel ou tel auteur. Réunir tous ces recueils est pour ainsi dire impossible ; d'aucuns sont devenus excessivement rares et, même à coup d'argent, un amateur aurait peine à les grouper dans sa bibliothèque. Il en est d'ailleurs quelques-uns qui ne se trouvent pas dans les dépôts publics.

M. Frédéric Lachèvre, qui n'est point un inconnu pour nos lecteurs, s'est courageusement attelé à une besogne dont l'utilité est grande et dont l'achèvement sera pour la connaissance de notre histoire littéraire un auxiliaire des plus précieux. Le premier volume de sa *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*

vient d'être mis en vente à la librairie Henri Leclerc ; il comprend les recueils qui ont vu le jour de 1597 à 1635 ; il sera suivi de deux autres tomes pour les périodes respectives de 1636 à 1661 et de 1662 à 1700 ; le manuscrit du tome II, m'a-t-on dit, est entièrement prêt.

Je commence par dire que le travail de M. Lachèvre est celui d'un bibliographe expérimenté et qu'il est de tous points absolument remarquable. Ce qu'on pourrait reprocher à l'auteur, c'est d'avoir systématiquement écarté de son cadre certains recueils dont les pièces dépassent peut-être les bornes de la légèreté permise mais que néanmoins il eût été nécessaire de connaître. C'est ainsi qu'il a laissé de côté : *Le Trésor des joyeuses inventions, Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers, Les Muses gaillardes, La Muse folâtre, Le Recueil des meilleurs vers satyriques, Le Cabinet satyrique, Le Parnasse satyrique, Les Délices satyriques.* M. Lachèvre, une fois sa lourde tâche accomplie, voudra sans doute, en un quatrième volume, reprendre les recueils que des motifs fort louables en eux-mêmes lui ont fait, pour l'instant, rejeter.

Cette abstention n'enlève d'ailleurs rien au mérite intrinsèque de l'œuvre qui, malgré cette lacune, reste de premier ordre. Je laisse ici à l'auteur le soin d'exposer lui-même le plan de son ouvrage.

I. — Les recueils ont été groupés par éditeurs de façon à leur garder leur physionomie propre. Après la description bibliographique, on trouvera, classées par auteurs anciens et nouveaux, les poésies *signées ou attribuées*, divisées elles-mêmes en pièces paraissant pour la première fois et en pièces déjà publiées...

Nous avons reproduit pour les recueils collectifs généraux, les épîtres dédicatoires, les avis aux lecteurs des éditeurs, etc., en respectant leur orthographe et leur ponctuation, parce que ces documents, rédigés dans la prose courante à l'époque de leur apparition, permettent des rapprochements intéressants avec l'état de la poésie au même moment.

Quelques « épîtres » et « avis » renferment également des indications à retenir sur la grande notoriété des poètes aujourd'hui inconnus ou oubliés, etc.

II. — Les poésies signées ou attribuées des recueils collectifs sont classées par noms d'auteurs et dans l'ordre alphabétique du premier vers avec la mention du recueil dans lequel elles ont paru pour la première fois. Ces poésies sont accompagnées : 1° d'une notice bio-bibliographique plus ou moins étendue sur chaque auteur, suivant l'importance de nos renseignements particuliers. Il nous a semblé inutile de donner à nouveau ceux qui ont été insérés dans des publications spéciales, par exemple : l'Histoire de l'Académie française de Pellisson et d'Olivet, les Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres du Père Nicéron, la Bibliothèque française de l'abbé Goujet, la Nouvelle Biographie universelle de Didot, etc. auxquelles nous renvoyons le lecteur ; 2° d'appréciations de critiques autorisés. Cette seconde partie constitue le dépouillement intégral de toutes les poésies contenues dans les recueils collectifs, sauf pour les pièces anonymes qui font l'objet de la table suivante :

III. — Toutes les pièces anonymes ou signées seulement d'initiales ont été relevées. Nous les présentons sous la forme d'une Table générale dressée comme précédemment dans l'ordre alphabétique du premier vers. En face de chaque pièce qui a pu être attribuée, nous avons mis le titre du recueil dans lequel elle est signée.

Il est resté un assez grand nombre de poésies anonymes, aussi estimons-nous cette partie de notre dépouillement comme ayant besoin d'être complétée et elle le sera certainement avec le temps dans une large mesure.

IV. — Nous réimprimons (Appendice) les pièces ayant échappé aux derniers éditeurs des poètes dont quelques-unes des œuvres sont éparses dans les recueils collectifs.

V. — En dehors de la liste des recueils collectifs classés dans l'ordre alphabétique des titres, il a été formé une seconde table comprenant les noms des auteurs et les noms des personnes, etc. cités dans le titre et le premier vers des poésies des dits recueils.

M. Frédéric Lachèvre a, comme on le voit, procédé avec une méthode rigoureuse et un soin tout à fait particulier. Le volume qu'il vient de publier nous fait ardemment désirer les suivants et souhaiter qu'ils ne tardent point trop à paraître. Nous commettrions, ce me semble, une injustice si, dans les éloges si justement mérités que nous adressons ici à l'auteur, nous ne prononçions pas le nom de celle « qui fut son unique collaborateur » Madame Lachèvre. C'est à elle qu'est dédié cet ouvrage qui leur fait à tous deux le plus grand honneur.

GEORGES VICAIRE.

— Documents sur les imprimeurs, libraires, cartiers, graveurs, fondeurs de lettres, relieurs, doreurs de livres, faiseurs de fermoirs, enlumineurs, parcheminiers et papetiers ayant exercé à Paris de 1450 à 1600, recueillis aux Archives Nationales et au Département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, par PH. RENOUARD. *A Paris, chez H. Champion, libraire de la Société de l'Histoire de Paris, quai Voltaire, 9,* in-8 de XI-365 pp. et 1 f.

Les documents recueillis dans ce volume par M. Ph. Renouard sont publiés par les soins de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France; ils sont plus spécialement relatifs à la vie privée des divers artisans du livre; ceux ayant trait à l'exercice de leur profession sont en très petit nombre. C'est l'histoire et les mœurs

du bourgeois de Paris que nous suivons, écrit l'auteur, « dans tous les événements de sa vie intime et de famille, contrats de mariage, donations, testaments, apprentissages, délibérations de conseils de famille, querelles de voisinage, vie galante, arrestations, procès, etc. Nous le voyons, ajoute-t-il, gérer ses biens, placer ses économies en immeubles à Paris ou en vignes dans la banlieue, de préférence à Saint-Marcel, à Bagneux, à Fontenay, à Clamart ou à Meudon ; nous assistons à ses démêlés avec ses créanciers ; nous le trouvons en but aux persécutions religieuses particulièrement cruelles, en raison de leur état, aux imprimeurs, aux libraires et aux relieurs ». M. Ph. Renouard, à qui nous devons déjà la savante *Bibliographie de Simon de Colines* et ce précieux recueil qui remplace, pour le XVe et le XVIe siècle, le catalogue de Lottin, a puisé ses documents à des sources sûres : aux Archives nationales et au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale notamment. Ces deux dépôts lui ont fourni beaucoup, mais l'auteur ne s'est pas borné à publier des documents inédits ; il a réimprimé des actes qui avaient paru dans différentes revues ou dans des livres, estimant, à juste raison, que leur groupement rendrait plus facile leur consultation. Comme classement, M. Renouard a adopté l'ordre alphabétique des noms ; puis il a pris soin de dresser une table par professions et une table alphabétique des personnes citées.

Comme tout ce qui porte la signature de M. Philippe Renouard, ce nouveau travail est établi avec une précision et un soin remarquables ; on le consultera toujours avec fruit et en toute confiance. Je ne crois pas inutile d'ajouter qu'au point de vue typographique l'ouvrage, qui sort des presses de M. Renouard, est particulièrement soigné.

G. V.

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens, Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie, Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc

— **Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique par J. Van der Gheyn, S. J., conservateur de la section des manuscrits. Tome premier. Ecriture sainte et liturgie.** *Bruxelles, H. Lamertin*, **gr. in-8 (12 fr.).**

L'ouvrage doit former 5 ou 6 volumes.

— **Répertoire bibliographique des principales revues françaises pour l'année 1899, rédigé par D. Jordell, donnant la nomenclature des articles de fond et mémoires originaux publiés dans 346 revues de l'année 1899; 1° par ordre alphabétique des matières; 2° par ordre alphabétique des noms d'auteurs. 3e année.** *Paris, Per Lamm, (librairie Nilsson)*, **gr. in-8 (20 fr.).**

— **Catalogue général de la librairie française. Continuation de l'ouvrage d'Otto Lorenz (période de 1840 à 1885 : 11 volumes). Tome quatorzième (période de 1891 à 1899) rédigé par D. Jordell. Troisième fascicule :** *Contrat-Duval. Paris, Nilsson, Per Lamm, succr*, **in-8.**

— **Les Majoraux du félibrige, des origines à nos jours (21 mai 1876-21 avril 1901). Notes et documents. Extrait du** *Catalogue félibréen*, **1re année, 1900, rédigé par Edmond Lefèvre.** *Marseille, Paul Ruat*, **in-8.**

Publications diverses.

— **Paul Bourget, de l'Académie française. — Œuvres complètes. Romans III. Le Disciple. — Un Cœur de femme.** *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, **in-8 (8 fr.).**

Il a été tiré, en outre, 100 ex. sur pap. de Hollande (16 fr.) ; 10 ex. sur pap. du Japon (32 fr.) et 10 ex. sur pap. de Chine (32 fr.).

— **Georges de Lys. — La Vierge de Sedôm. Nombreuses compositions de A. L. Lacault.** *Paris, Offenstadt frères*, **in-18 (3 fr. 50).**

De la « Collection Orchidée ». Il a été tiré, en outre, 5 ex. sur pap. du Japon (nos 1 à 5) et 15 ex. sur pap. vélin (nos 6 à 26).

— André Theuriet, de l'Académie française. — Le Bouquet de chèvrefeuilles. Orné de nombreuses illustrations photographiques. *Paris, Per Lamm (librairie Nilsson)*, in-16 carré (2 fr. 50).

De la collection « La Voie merveilleuse ».

— René Maizeroy. — Chérissime, roman inédit orné de nombreuses illustrations photographiques. *Paris, Nilsson, Per Lamm, succr*, in-16 carré (3 fr. 50).

De la collection « Excelsior ».

— Pierre de Querlon. — L'Activité artistique aux Salons de 1901, suivi de l'Art du portrait par Jacques des Gachons. Avec un dessin de A. Rassenfosse. *Etampes, éditions de « l'Hemicycle »*, in-16 carré.

En plus des ex. sur pap. ordinaire, il a été tiré 5 exemplaires sur pap. d'Arches.

Publications sous presse.

Chez Henri Leclerc :

— Gabriel Vicaire. — Au Pays des Ajoncs. — Avant le Soir. Dernières poésies. In-18 (3 fr. 50).

Il sera tiré, en outre, 70 ex. sur pap. de Hollande dont 50 seulement seront mis dans le commerce (10 francs). Annoncé pour paraître dans la seconde quinzaine d'octobre.

Chez l'auteur (Lyon) :

— Le Sonnet en Italie et en France au XVIe siècle. Essai de bibliographie comparée par Hugues Vaganay, bibliothécaire aux Facultés catholiques de Lyon. *Lyon, 25, rue du Plat*, in-8 (10 fr.).

Annoncé pour paraître en décembre.

Chez L. Jouan (Caen) :

— Voyage d'Encausse faict par Messieurs Chappelle et Bachaumont. Nouvelle édition, conforme à un manuscrit inédit, publié avec une préface critique par Maurice Souriau, professeur à l'Université de Caen. In-8.

LES

SURPRISES DU GRENIER

Le hasard, ce dieu — dit-on — si secourable aux buveurs excessifs, comble parfois aussi de ses faveurs les benins bibliomanes... Serait-ce parce que l'une et l'autre passion sont également tenaces et incorrigibles ? Tout beau ! que mes confrères ne s'offusquent point de la comparaison ! Loin de moi l'impertinente pensée d'établir le moindre rapprochement entre ceux-ci et ceux-là... Et cependant, ne sommes-nous pas, nous aussi, les chercheurs de livres, sujets, en face de certaines trouvailles, à une sorte de *delirium*, qui nous agite d'une joie frénétique... Donc, c'est le hasard qui nous fit découvrir, il y a quelque vingt-cinq ans, dans les recoins obscurs d'un grenier clos depuis un siècle, un petit trésor... bibliographique, oui, un véritable trésor, comme on en va pouvoir juger.

C'était un recueil factice de plaquettes du XVIe siècle, absolument inconnues, du moins le plus grand nombre. Mais dans quel état ce recueil oublié revoyait-il la lumière du jour ! L'humidité et les mites l'avaient attaqué tout à leur aise, aucune atteinte injurieuse pour ses précieux feuillets ne lui avait été épargnée ; la reliure pendait lamentablement, moisie, loqueteuse, les plats arrachés, ainsi que de nombreuses pages... Et malgré tout, les morceaux en étaient bons, excellents même.

Les dix-sept pièces, dont il se compose, vont de 1528 à 1544 ; dans l'état primitif du volume, elles devaient, beaucoup plus nombreuses, embrasser une période plus longue — de 1500 à 1550 probablement, car, nous venons de le dire, ce n'était plus qu'un débris, paraissant avoir eu originairement le double d'épaisseur. Ces plaquettes avaient été évidemment réunies par un collectionneur contemporain, qui les fit relier dans l'ordre chronologique. Quel était ce collectionneur? La présence de ce recueil de plusieurs pièces concernant les affaires protestantes, nous fait supposer qu'il a été formé par quelque prédicant ou partisan de la religion nouvelle. En effet le village de la Drôme, où il a été trouvé, est tout proche du Diois, où la Réforme fit dès l'abord de nombreux prosélytes, et dont la population aujourd'hui encore est composée, dans une notable proportion, de protestants. C'est sans doute l'un d'eux, qui, au temps jadis, prit soin de recueillir et conserver ces publications éphémères, se rapportant, pour la plupart, aux graves évènements politico-religieux, qui troublaient alors si profondément la vieille Europe.

*
* *

Le peu d'importance de ces écrits vulgaires en explique la disparition, donc la rareté : disparition très regrettable non seulement pour les bibliomanes, mais aussi pour les historiens. Ceux-ci en effet y trouvent non pas tant des faits inconnus que des renseignements précieux et très curieux sur l'état des esprits et les sentiments politiques de nos ancêtres.

On peut assimiler ce genre de publications à nos journaux actuels. A cette époque, plus que de nos jours, le

pouvoir avait souci de l'opinion du peuple, et, pour l'influencer dans le sens national, publiait fréquemment de ces sortes de documents, véritables circulaires diplomatiques, qui étaient autant d'apologies de la politique française et de réquisitoires contre son puissant adversaire Charles-Quint. Telles sont la déclaration de guerre de 1542 et les traductions des lettres écrites par François Ier aux princes des Etats d'Allemagne.

D'autres brochures relatent des faits militaires favorables à nos armes, comme une lettre de Jacques Salviati, relative à la délivrance du Pape et à l'évasion des otages prisonniers des bandes qui avaient pris Rome en 1527. Quelques-uns de ces opuscules contiennent même des récits absolument fantaisistes, comme cette victoire imaginaire que les Hongrois auraient remportée contre les Turcs le 13 décembre 1527.

Mais le principal attrait de cette petite collection, nous l'avons indiqué, réside dans les nombreuses pièces concernant l'histoire de la Réforme. Relations de la diète d'Augsbourg (1530), et la diète de Ratisbonne (1541), ordonnances rendues à Bruxelles en 1541 par Charles-Quint contre les protestants, sont autant de documents contemporains d'une haute valeur historique. Les lettres de François Ier aux Etats d'Allemagne sur les affaires de la religion montrent au vif cette lutte d'influence que le roi de France avait entreprise contre le rusé diplomate qu'était Charles-Quint, auprès des princes protestants d'Allemagne. Ces seules pièces fourniraient aisément matière à une étude politique des plus attachantes, éclairant d'un jour nouveau bien des points restés obscurs.

Chacun, du reste, pourra se rendre compte du plus ou moins d'importance de chaque pièce, par la description exacte que nous en allons donner.

I

[Coppie d'une lettre missiue mandee de Gayette le IX decẽbre m.ccccc.xxvij par Jacques Saluiati] (1528).

4 feuillets pet. in-8° gothiques. non chif. ni sig.

Le premier, contenant le titre, manque; le texte commençait au verso.

Le dernier feuillet porte au r° les armes d'Anvers en abîme sur l'aigle à deux têtes de l'Empire, au v° un grand bois des armes de France.

Cet opuscule a sans doute été imprimé à Anvers, en 1528, par Guillaume Vorsterman, ou, pour lui, par Martin Lempereur : l'aigle impériale, chargée des armes d'Anvers, est en effet la marque bien connue de G. Vorsterman.

— Curieux récit de l'occupation de Rome par les lansquenets, de Georges Freundsberg. On sait que celui-ci mourut d'apoplexie sur les frontières de la Romagne, alors qu'il conduisait ses bandes à l'assaut de Rome ; c'est dans cet assaut que périt le connétable de Bourbon. Les sectaires, maîtres de Rome, la mirent à sac et enfermèrent le pape Clément VII au château Saint-Ange. Le Pape, dit le narrateur, fut délivré par les Espagnols; sa fuite, son entrée à Gaëte; détails sur la campagne de Lautrec.

— Cette pièce, la première en tête du recueil dérelié, a malheureusement beaucoup souffert; ce n'est plus qu'un fragment irréparable.

II

¶ La iournee mi || raculeuse, Et di || gne de grant admiration. De la || desconfiture des Turcqz. Par la || vertu et puissance de la Saincte || croix. Plus de cent quatre vingtz || mille sont demourez sur le champ || Ce vẽdredy iour Saincte luce.

S. l. (Paris ou Anvers) n. d. (1528).

4 feuillets pet. in-8° gothiques : justification : 0.110 × 0.067.

La iournee miraculeuse/ Et digne de grant admiration. De la desconfiture des Turcz. Par la vertu et puissance de la Saincte croix. Plus de cent quatre vingtz mille sont demourez sur le champ Cedez ledit iour Sainct Luce.

In fine : Escript à Budes en hongrie ce xx de decembre (m) cinq cens xxvij.

— Récit fantastique d'une victoire supposée contre les Turcs. « L'empereur de Turquie étant attaqué par l'archiprestre Roy des Ethiopes et indiens dit et nommé Prestre Jehan, et par le grand Sophy, roy de perse, à la tête de 300000 hommes (!) », le roi de Hongrie en profite pour investir

les places fortes du Danube, occupées par les Turcs, et leur inflige une mémorable défaite sous les murs de la ville Dorin (?).

III

[Lettres missives, escriptes a lenscens a trois petites iournees de Naples, ce mardy gras xxv iour de Février] signées Jehan L. (1528).

4 feuillets pet. in-8°, gros caractères gothiques, non chif. ni sig.

Le titre manque; il est ici reconstitué d'après la suscription; mais le texte est complet, d'après la majuscule de départ.

— Nombreux détails sur la campagne de Lautrec, dans le royaume de Naples, délivrance de Rome, etc...

La signataire de cette curieuse lettre l'adresse ainsi : « à Monseigneur mon frère » et lui dit « je vous prie de me faire sauoir de vos bonnes nouvelles, et en ce faisant vous me ferez ung singulier plaisir, parce que n'ay eu ung seul mot de lettre depuis que suis party Dorléans. » Il serait intéressant de rechercher qui était ce Jean L., dont le frère occupait sans doute quelque charge importante à Orléans, en 1527.

IV

℄ La terrible et || espouentable co || mette, Laquelle ap || parut le xi iour Doctobre. lā m || cinq cens xxvij. en Almaigne.

℄ Item le merueilleux brandon de feu qui quasi || trauersa toute la Frāce, et le terrible bruyt q̄l feist || en passāt dessus Lyon le v dauril m ccccc xxviij.

℄ Item la pluye de pierres laq̄lle se feist es par || ties Dytalie le mesme iour et heure que le dessus d^{r} || brādon de feu fut veu passer par dessus Lyon.

S. l. (Paris) ni d. (1528).

4 feuillets pet. in-8° gothiques, non chif. ni signés; justification : 0.109 × 0.068.

Sur le titre un petit bois, représentant un soleil, qui émerge d'une partie ombrée; à la fin, le blason des Médicis, couronné de la tiare (armoiries du pape Clément VII).

— Brunet, dans son *Manuel du libraire* (n° 8318), avait cité cette plaquette, d'après le catalogue de la bibliothèque Crofts (Londres, 1783) sous un titre quelque peu différent. Depuis, un autre exemplaire, provenant de la bibliothèque Colombine, a figuré, en mai 1897, à la vente du baron Pichon. Mais l'exemplaire Pichon, évidemment de la même édition que l'exemplaire Crofts, présente avec le nôtre, de notables différences. Dans l'exemplaire Pichon, le titre qui offre de légères variantes de texte, est disposé en six lignes, au lieu de onze; de plus, cet exemplaire est orné de trois figures, tirées en rouge et noir, dont une vue de Lyon, tandis que le nôtre ne contient que les deux petits bois signalés dans la description ci-dessus.

La petite vignette du soleil qui figure sur le titre, révèle une particularité typographique dont nous ne connaissons pas d'autre exemple. Dans cette vignette qui représente peut-être le soleil de la France se dégageant des ténèbres, la teinte sombre est obtenue, non par des tailles de gravure, mais par un artifice d'impression, assez difficile à comprendre. Il est à croire que pour atteindre ce résultat, le graveur a creusé insuffisamment les grands blancs, de manière que le tampon y laissait un peu d'encre, et que sous la presse le papier y pénétrait et se maculait d'une teinte grisâtre. Mais dans ce cas il devenait nécessaire de nettoyer fréquemment le bois qui, dans cette partie, devait s'empâter et aurait fini par ne donner qu'une plaque toute noire, où les détails du dessin auraient complètement disparu, tandis qu'on les distingue très bien quoique fondus dans la teinte grise générale.

V

℄ La prinse de la || Haye de hollan || de, Faicte par le || Duc de gueldres. Auec la cõplain || te des Hollandoys et Flamens.

S. l. n. d. (1528).

4 feuillets pet. in-8° gothiques, non chiffrés ni signés; le dernier manque.

— Pièce très curieuse, composée de dix couplets, rimant *a, b, aa, bb, cc.*

Cy apprinse de la Haye de hollande, Faicte par le Duc de gueldres. Auec la cõplaincte des Hollandoys et Flamens.

Le dernier vers de chaque couplet a des allures de proverbes :

...Noble est celuy qui faict les bonnes œuvres
...Au grand besoing voit-on ses bons amys
...Le cueur fait l'œuvre et non point les longs jours
...Au malheureux chiet tousiours la buchette
...A l'ouvraige voit-on le bon ouvrier

etc.

A la cinquième page :

℄ Sensuyt une ballade francisq̃.

dont il n'y a malheureusement que les onze premiers vers, qui semblent former un couplet, rimant *a, b, a, b, cc, dd, e, d, e.*

VI

Sensuyt la mer || ueilleuse gresle qui est cheutte au || pays dallemaigne sur ung gros || village nomme Berchs par le || moyen dung excõmunimẽt || qui feust gecte audit villa || ge. Et plusieurs autres || signes aduenuz. Lan || mil cinq cens xxix.

S. l. n. d. (1529).

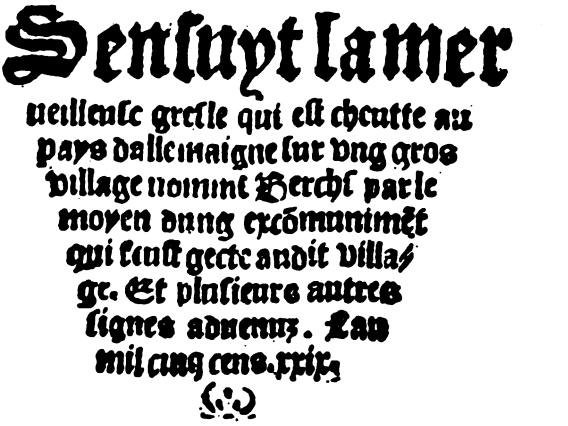
Sensuyt la mer
ueilleuse gresle qui est cheutte au
pays dallemaigne sur ung gros
village nommé Berchs par le
moyen dung excõmunimẽt
qui feust gecte audit villa-
ge. Et plusieurs autres
signes aduenuz. Lan
mil cinq cens. xxix.

4 feuillets, pet. in-8° gothiques, non chiffrés, ni signés ; justification : 0.093 × 0.068.

Au verso du titre, un bois grossièrement gravé, représentant saint Louis.

— C'est le récit fantastique et fantaisiste des malheurs d'un pauvre laboureur, qui, volé par un riche voisin « Robert Sellinch, tenant l'hostellerie de l'homme sauvage », ne peut arriver à se faire rendre justice, et se voit au contraire réduit à la dernière misère. Alors il s'en va « desespere querir un

excommuniement de Rome, la plus grande malediction qui fut jamais gecte », et le village fut ravagé par une grêle épouvantable, qui tue bêtes et gens.

Cette pièce singulière fleure comme une vague odeur de protestantisme. C'est une critique en somme et une condamnation des excommunications, alors si usitées; l'auteur en effet conclut : « Et pource, messieurs, qui faictes gecter des excommunimens, regardez que cest que vous faictes, car si vous scauiez la meschanceté & malediction que c'est... vous nauriez iamais voulente den faire gecter. »

VII

Relation de la || iournee excellente tenuee par la || maieste de lẽpereur : en la cite im || perialle Dauspourg : en l'an Mil || cincq cens trente. Commencee le || iour de la feste dieu.

S. l. n. d. (1530).

Relation de la
iournee excellente tenuee par la
maieste de lẽpereur: en la cite im-
perialle. Dauspourg: en lan Mil
cincq cens trente. Commencee le
iour de la feste dieu.

8 feuillets pet. in-8° gothtques, non chiff., signés A. B.; justification : 0.113 × 0.075.

— Cette pièce est du plus haut intérêt historique. Elle renferme le détail jour par jour des conférences de l'empereur Charles-Quint avec les princes luthériens, pour arriver à une entente. Cérémonies préliminaires, discours des docteurs ou orateurs des deux partis, rien n'est omis; c'est un compte rendu complet. L'empereur exigeait un formulaire de la part des protestants, et c'est de là que sortit le symbole connu sous le nom de *Confession d'Augsbourg*.

VIII

Translation de la || tin en françois des lettres escriptes || aux estatz Dalemaigne, par le || trèschrestien Roy Francois || premier de ce nom, pour || les aduertir du concile || à sa requeste accorde || par nostre sainct || père Paul tiers || de ce nom. — Avec priuilège du Roy. — On les vend en la rue neufue nostre || dame à lenseigne du faulcheur.

S. l. (Paris) ni d. (1534).

4 feuillets (le dernier blanc) pet. in-8°, non chiff. signés A, lettres rondes, nombreuses abréviations ; justification 0.101 × 0.062.

Le privilège, au v° du titre, daté du 12 février 1534, est donné à la veuve de feu Pierre Rosset dict le faulcheur et André leur fils.

— Le roi de France s'efforce de démontrer qu'il n'a rien de plus à cœur que d'apaiser les querelles de la chrétienté, et que, pour y parvenir, il n'est pas de meilleur moyen que de s'en remettre à un concile général, qui réglera toutes choses, C'est à sa sollicitation que le pape Paul III a pris l'engagement de le convoquer dans le plus bref délai.

IX

Translation de la || tin en françois, des lettres escriptes, || par le treschrestiē Roy de Fran || ce, François pre-

mier de ce || nom : Aux princes, villes, || & aultres estatz dale || maigne, responsi || ues aux calum || nies se || mees par ses malueillans con || tre l'honneur de sa maiesté. — Auec priuilege du Roy. — On les vend en la rue neufue nostre dame || a lenseigne du faulcheur.

S. l. (Paris) n. d. (1534).

TRANSLATION DE LA
tin en francois, des lettres escriptes,
par le treschrestiē Roy de Fran
ce, Francois premier de ce
nom: Aux princes, villes,
& aultres estatz dale
maigne, responsi
ues aux calum
nies se
mees par ses malvueillans con
tre lhonneur de sa maieste.

Auec priuilege du Roy.

On les vend en la rue neufue nostre dame
a lenseigne du faulcheur.

8 feuillets pet. in-8° non chiff. sig. A, justification 0.110 × 0.062. Lettres rondes; nombreuses abréviations.

Cet opuscule sort des mêmes presses que le précédent; le privilège est de la même date et aux mêmes noms; mêmes caractères, même disposition du titre.

François Ier répond aux accusations de son puissant adver-

saire, qui lui reprochait d'avoir reçu les ambassadeurs de Soliman, roy des Turcs, de molester les sujets germaniques, se trouvant en France, et d'en remplir les prisons, sous prétexte d'hérésie. Il proteste de son désir d'union et de paix dans la chrétienté, affirme la nécessité de réunir un concile, se défend d'avoir exercé la moindre pression sur le Sacré Collège pour l'élection du Pape, etc... Bref, c'est une apologie détaillée, pour rallier à soi les princes protestants d'Allemagne.

X

Les ordonnã || ces statuees & Edictz, que Lẽpereur || cinquiesme de ce nom : tousiours au || guste A faict publier en la ville de || bruxelles, en la p̃sence de sa treshaul || te Maieste, & de la tresexcellẽte || Royne Gouuernãte & Regen || te du pays bas. En la presence || des Seigneurs de Lordre & || toyson dor. Auec le Chancel || lier, presidentz, & Gouuer || neurs du Conseil de sa Ma || ieste & les Seigneurs des || finances : & aussi general || lement les estatz de to^{s} || ses pays bas. Le qua || triesme iour Docto || bre Mil cinq cẽs || quarante.

S. l. (Bruxelles) n. d. (1540).

16 feuillets pet. in-8° gothiques, non chiff. signés A. B. C. D. ; justification 0.098 × 0.062.

— Document du plus grand intérêt. Charles-Quint, après avoir confirmé ses ordonnances pour l'extirpation des sectes et hérésies, et la modération des frais de justice, édicte toute une série de dispositions fort sages pour assurer la sécurité du commerce, pour réfréner les banqueroutes frauduleuses, les mariages clandestins ; etc... C'est un véritable code, où apparaît le souci du puissant empereur d'assurer jusque dans les moindres détails la prospérité de ses peuples.

On trouve chez les collectionneurs belges quelque rares exemplaires de ces *Ordonnances*, mais d'une édition et d'un format différents, avec cette mention : « Imprimé en Anvers, aux despens de Marc Martin, bourgeois et libraire de la ville de Bruxelles. »

Les ordonnã-

ces ſtatuees & Edictz / Que l'Empereur cinquieſme de ce Nom: touſiours auguſte. A faict publier en la Ville de Bruxelles / en la preſence de ſa treſhaulte Maieſte / & de la treſexcellẽte Royne Gouuernãte & Regente du pays bas. En la preſence des Seigneurs de Lordre & toyſon dor. Auec le Chancellier / preſidentz / & Gouuerneurs du Conſeil de ſa Maieſte & les Seigneurs des finances: & auſſi generalement les eſtatz de tous ſes pays bas. Le quatrieſme iour Octobre Mil cinq cẽs quarante.

XI

Declaration de || la Proposition faicte en personne de la Ma || ieste Imperialle aux Electeurs, Prin || ces, et Estatz du sainct Empire || en la cite de Reinsbourg.

℄ Item Laccord faict es estatz des Prin || ces de Lẽpire: a Ratisbõne en ce moys Daoust || present la Maieste

℄ Item du voyage en Italie, & retour de Lẽ || pire en Alemaigne.

Imprime Lan M. D. xli.

S. l. (Anvers).

Declaration de

la Proposition faicte en personne de la Ma-ieste Imperialle/ aux Electeurs / Princes /et Estatz du sainct Empire / en la cite de Reinsbourg.

℄ Item Laccord faict es estatz des Princes de Lepire: a Ratisbõne en ce moys Daoust present la Maieste.

℄ Item du Voyage en Italie/& retour de Lepire en Alemaigne.

Imprime Lan. M. D. xli.

8 feuillets pet. in-8° gothiquəs non chiff. sig. (A) B.; justification 0.126 × 0.074.

Sur le titre, un petit bois des armes impériales; au verso, et terminant le texte, la marque de Guillaume Vorsterman.

Pièce très importante au pont de vue historique. C'est le compte-rendu de la diète de Ratisbonne. L'empereur Charles-Quint expose aux états assemblés tout ce qu'il a fait depuis la diète de 1538 : ses guerres contre les Turcs, contre Tunis, ses négociations avec le Pape, son administration en Espagne, etc... C'est la justification de sa politique, une sorte de playdoyer; les négociations avec les princes luthériens pour arriver à une entente sont longuement développées pendant trois pages.

Au verso du 7e feuillet, commence « Laccord faict es Estatz des princes de Lempire à Ratisbonne en ce moys Daoust En lan mil M. D. xlj. » C'est un règlement provisoire avec les Protestants sur les questions pendantes.

XII

¶ La response || que le Roy de France a faict nouellement || aux Alemans protestantz, pour tradu || ction du Concil et faict de la reli || gion : tant des articles Conci || liez et non Conciliez, et || sa confession sur || iceulx. — De par le Roy. — ¶ Imprime a Rouen par Jehan || Lhomme iouxte lexemplaire im || prime en Anuers. || Lan M. D. xli.

4 feuillets pet. in-8° gothiques, non chiff. signés *a*; justification 0.107 × 0.667.

Curieuse pièce. François Ier n'hésite pas à faire quelques concessions sur des points, secondaires il est vrai, de la grande querelle religieuse du XVIe siècle: il n'en est pas moins singulier de voir le roy très-chrétien déclarer qu'il y a trop de messes, qu'il s'est glissé des abus dans la dévotion aux images des Saints, etc. Le but évident de cette profession de foi est de détacher de son habile et puissant adversaire les princes protestants d'Allemagne.

La reſponſe
que le Roy de France a faict nouellement
aux Alemans proteſtantz, pour tradu-
ction du Concil et faict de la reli-
gion : tant des articles Concil-
liez et non Conciliez, et
ſa confeſſion ſur
iceulx.

Depart le Roy.

Imprime a Rouen par Jehan
Lhomme ioupte le pemplaire im
prime en Anuers.
Lan M. D. xli.

XIII

Copie || des ordonnan || ces : et deffences faictes de || par **Lem**pereur.

S. l. (Bruxelles ou Anvers) ni d. (1541).

12 feuillets pet. in-8° gothiques, non chiff. sig. A. B. C.; **justification** 0.099 × 0.061.

Le titre est encadré en haut et en bas de deux bandeaux à **fleurons** sur bois.

Au recto du dernier feuillet, *in fine* « Donne en nostre ville **de** Bruxelles soubs nostre contre scel cy mys en placcart

le xxvij iour de Septembre Lan M. D. xli. Ainsy soubz escript Par Lempereur & son conseil. Et signe Verreylien.

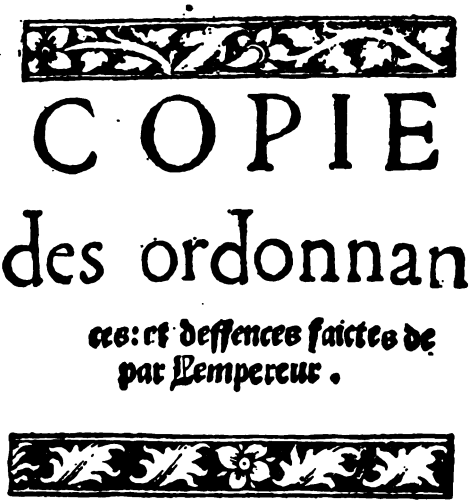

— Ordonnances très sévères de Charles-Quint contre les protestants et les anabaptistes des Pays-Bas. Prohibition d'imprimer et de colporter les livres hérétiques de Martin Luther, etc. (Suit la nomenclature des livres et des auteurs interdits, qui remplit plus de 2 pages), défense de s'assembler secrètement, interdiction de donner asile à un hérétique, etc...

XIV

Double de la pu || blication d'une lettre || du discord du Roy nostre sire, & de l'Em || pereur Roy des Hespaignes. — Imprimez à Paris, par Adam Saulnier. — S. d. (1542).

4 feuillets (dont le dernier blanc) pet. in-8°, non chiff. sig. *a*, lettres rondes ; justification 0.120 × 0.073.

Sur le titre un élégant écu des armes de France, entouré du collier de St Michel.

Cette lettre du roi est datée de Ligny, 10 jutllet 1542, et adressée au comte de Buzancay et de Charny, admiral de France, aux vice-amiraux et leurs lieutenants. François Ier y expose ses griefs contre Charles-Quint.

La plupart des historiens placent cette déclaration de guerre au 20 mai 1542; voilà donc un petit point d'histoire rectifié par cet obscur livret.

Il existe dans la bibliothèque Rothschild (n° 2677) un autre exemplaire de cette pièce, imprimé à Lyon chez feu Jehan de Cambray, qui contient en outre « une epistre enuoyee des Enfers par Anthoine de Lèue aux Espagnols mutins. » Nul doute que notre exemplaire soit l'édition originale, donnée à Paris par l'ordre du Roy. L'exemplaire Rothschild est une réimpression de province, comme l'indique l'épître en vers d'Anthoine de Lève, qu'y a jointe l'imprimeur lyonnais.

XV

Repõse aux || remontrances || Faictes a l'Empereur par aul- || quun de ses subiectz, sur la || restitution du Roy- || aulme de Nauar || re, & duche de || Milan. — Auec priuilege de la court. — On les vend au palais en || la gallerie par ou on va || a la chãcellerie, par || Nicolas l'he || ritier.

S. d. (1542).

28 feuillets pet. in-8°, non chiff. sig. *a, b, c, d, e, f, g*, justification 0.103 × 0.64.

Lettres rondes, sauf le privilège, au verso du titre, qui est imprimé en caractères gothiques; il est daté du 23 aout 1542 et accordé à Nicolas l'Héritier.

Au recto du dernier feuillet, on lit : Imprimé nouuelement a Paris, || par Estienne caueiller imprimeur, || demourant en la rue du || bon puits, à l'ensei- || gne des cinq mi- || rouers.

D'après Mr Picot (catal. Rothschild) « cette *Response* fut publiée six semaines après la déclaration de guerre de François Ier à Charles-Quint (10 juillet 1542). La cause avouée

de la guerre était la répétition de la Navarre et du Milanais par le roi de France ; aussi l'Empereur avait-il eu soin de se faire adresser des suppliques tendant à la conservation de ces provinces. » On ne connait pas d'exemplaire de ces *Remonstrances*, dont la *Response* est la réfutation.

La bibliothèque Rothschild possède un exemplaire (n° 2414) de la *Response*, provenant de Mr Solar (cat. 2898) et ensuite de M. J. Capron (n° 588).

XVI

Epistre du roy || de France Enuoyee aux Electeurs || de Lempereur assemblez a Nu || remberg : Trãslatee de latin || en Francoys nouuelle || ment imprimee.

S. l. (Lyon ?) n. d. (1543).

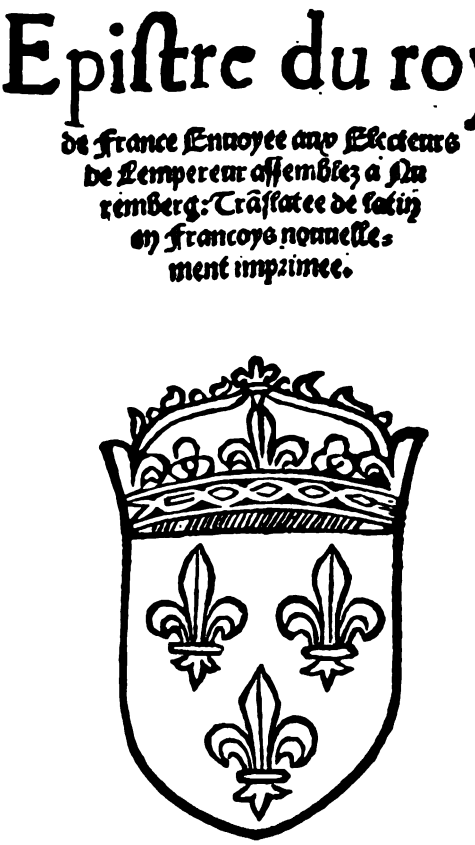

8 feuillets pet. in-8° gothiques, non chiff. sig. A. B. ; justification 0.102 × 0.062.

Sur le titre les armes de France.

Cette plaquette débute par une lettre d'envoi à Lacroix, valet de chambre ordinaire chez le Roy, datée de Lyon le XXII de mars, où le traducteur anonyme s'excuse d'avoir rendu en langue vulgaire le parler éloquent digne d'un tel Prince qui est l'auteur.

La lettre royale est un violent réquisitoire contre la politique et les félonies de Charles-Quint. Pièce très intéressante.

XVII

La deffaicte || et destrousse du Conte Guillau || me deuant Luxembourg : || Faicte par les frãçoys || iouxte la teneur des || lettres cy aps de || clarees. Auec la || chanson nou || uelle.

S. l. n. d. (1544).

4 feuillets pet. in-8°, gothiques, de 24 lignes à la page pleine, non chiff. sig. A.; justification 0.097 × 0.057.

Sur le titre, un petit bois oblong, représentant un écrivain dans son cabinet de travail.

Un second exemplaire de cette plaquette rarissime existe dans la bibliothèque Rothschild (n° 2680), qui porte le nom de Le Prince à Lyon, et est orné d'un bois différent. Notre exemplaire, sans doute imprimé à Paris, paraît être l'édition originale, tandis que l'exemplaire Rothschild ne serait qu'une réplique. Ces petites publications de circonstance étaient, en effet, reproduites avec empressement par les imprimeurs de province ; c'était alors la manière de pratiquer « le fil télégraphique spécial » de nos journaux actuels.

Note de Mr Picot, dans le catalogue Rothschild : « La pièce contient sous forme de lettre, la relation d'un échec infligé, le 24 décembre 1543, au comte Guillaume de Fürstenberg, qui, pour complaire à l'empereur Charles-Quint, avait assailli Arlon et le Mont St Jean dans le pays de Luxembourg. Jehan Bouchet nous apprend dans ses *Annales d'Aquitaine* (Ed. de 1634, p. 539) que l'armée française, forte de 600 hommes d'armes et de 15000 hommes de pied, était commandée par Giani Caraccioli, prince de Melphe et par les seigneurs de Brissac et de Dampierre.

« La relation est suivie d'une chanson en 5 couplets de 8 vers... On remarque dans cette chanson l'alternance régulière des rimes masculines et féminines. »

— Cette dernière observation n'est pas tout à fait exacte : il n'y a pas alternance régulière, chaque huitain commençant et finissant par une rime masculine. Cela provient de ce que le 4e et le 5e vers ont la même rime féminine.

*
* *

Tous ces opuscules, on le voit, méritaient d'être soigneusement recueillis ; après un abandon de trois siècles et demi, ils sont enfin tombés dans des mains respectueuses de leurs malheurs d'antan. Les plus endommagés, confiés à l'habile spécialiste, dont l'art précieux

vient en aide aux bibliophiles, ont recouvré leur intégrité première, et désormais ils ne connaîtront plus l'indigne abri d'un grenier ouvert à tous les vents.

Après avoir fouillé les grands dépôts publics de Paris et de la province, les bibliothèques particulières renommées par le goût de leurs possesseurs pour ces petites raretés ; après avoir compulsé les recueils bibliographiques qui font autorité, les ouvrages spéciaux tels que le catalogue *Rothschild,* du savant M. Picot, les *Excerpta colombiniana,* de M. Harrisse, et beaucoup d'autres, nous avons pu constater que, sur les 17 pièces de notre recueil, cinq seulement étaient connues. Il nous a donc paru que la description des douze plaquettes, qui n'ont pas encore été signalées, serait une utile contribution à la bibliographie du XVIe siècle... Et ainsy faict pour la grande joye et esbattement des benins bibliophiles et non aultres.

LE BIBLIOPHILE EPHÉMÈRE.

EUGÈNE PAILLET

Président d'honneur de
la Société « Les Amis des livres »

1829 — 1901

Quelques mois se sont écoulés déjà depuis qu'Eugène Paillet n'est plus (1).

Le *Bulletin du Bibliophile* a enregistré avec une peine profonde, dès qu'il se produisit, le fatal évènement qui enlevait au monde de la bibliophilie l'un de ses maîtres les plus aimés et les plus respectés (2). Mais ce simple adieu sur une tombe à peine refermée n'était point un hommage suffisant rendu à la mémoire de l'éminent bibliophile ; il devait être suivi d'une notice plus étendue que, seules, des circonstances diverses, indépendantes de ma volonté, m'ont empêché d'écrire plus tôt et que je me fais un pieux devoir de lui consacrer aujourd'hui.

Né le 17 août 1829, fils du célèbre avocat Paillet, Eugène Paillet avait vingt-trois ans lorsqu'en 1852, il entra au Barreau de Paris ; l'année suivante, sous le bâtonnat de Me Berryer, il était élu secrétaire de la Conférence. Quelques années plus tard, renonçant aux

(1) Eugène Paillet est décédé, muni des sacrements de l'Église, le 24 avril 1901. Ses obsèques ont été célébrées le 27 avril, à 11 heures, en l'église Saint-Roch, au milieu d'une nombreuse affluence de notabilités parisiennes, de magistrats, d'hommes de lettres, d'artistes, de libraires et de relieurs.

(2) Livraison du 15 mai 1901, p. 250.

EUGÈNE PAILLET

plaidoiries, il passait de l'autre côté de la barre. Nommé juge suppléant au Tribunal de la Seine en 1861, huit ans après il était nommé juge d'instruction. En 1880, il revêtait la robe rouge pour ne la quitter qu'au mois d'août 1899, époque à laquelle il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite et reçut l'honorariat. Il fit toute sa carrière à Paris. L'année même où il avait été nommé conseiller à la Cour d'Appel, la croix de chevalier de la Légion d'honneur lui était conférée.

Il y avait en Eugène Paillet une double individualité : le magistrat et le bibliophile. D'autres, en d'autres lieux, ont retracé avec autorité la carrière judiciaire du conseiller Paillet qui fut toute de travail et d'honneur, rappelé ses mérites, vanté justement l'intégrité et la droiture de son caractère et exprimé les unanimes regrets que sa mort a laissés au Palais. Le bibliophile seul m'appartient ici.

Eugène Paillet a tenu, dans la bibliophilie, une place considérable et son nom, immuablement inscrit sur le livre d'or des grands amateurs, se transmettra à nos successeurs comme nous ont été transmis ceux de nos devanciers dans l'amour du livre. « Eugène Paillet, écrivais-je en 1899, dans la petite étude que j'ai consacrée à sa bibliothèque (1), est, à l'heure présente, l'un des chefs les plus autorisés de la grande armée bibliophilique. Par son amour profond et sa connaissance

(1) Almanach du Bibliophile pour l'année 1899. *Se vend aux Éditions d'art, chez Édouard Pelletan, 125, boulevard Saint-Germain, Paris*, pp. 79-126. Un tirage à part de cette étude a été fait à cent exemplaires, non mis dans le commerce. En voici le titre : La Bibliothèque d'Eugène Paillet, par Georges Vicaire, de la Bibliothèque Mazarine, *Paris, Édouard Pelletan, éditeur, 125, boulevard Saint-Germain, 125*, 1899.

incontestée du livre ancien, par la préférence qu'il marque visiblement pour les auteurs des quinzième, seizième et dix-septième siècles comme pour les habiles typographes qui les ont imprimés, il appartient à cette vieille école d'amateurs érudits dont les Quentin-Bauchart et les Bocher sont encore, avec lui, les solides et dignes représentants ». Il eût cependant la sagesse de se montrer moins exclusif que certains bibliophiles de la vieille roche qui affectaient un mépris dédaigneux et immérité pour les productions de leurs contemporains ; mais il évita soigneusement aussi de verser dans l'excès opposé. Car si l'ancienne école, qui restera malgré tout la bonne, a parfois commis des erreurs, les disciples de l'école moderne font le plus souvent preuve d'une intransigeance et d'un exclusivisme absolus. Quelques-uns — les purs d'entre les purs — condamnent systématiquement tout livre antérieur au siècle passé ; je sais même des amateurs de « dix-neuvième » qui rougiraient d'admettre aux honneurs de leur bibliothèque quelque célèbre classique du XVIIe siècle, fût-il en édition originale et en maroquin doublé de Boyet. Bibliophile éclectique et éclairé, Eugène Paillet sut se dégager des exagérations des deux écoles et colliger des livres de toutes les époques ; il ne s'inquiétait pas de leur âge, il leur demandait seulement d'être véritablement beaux. Et c'est ainsi que, dans l'hospitalière bibliothèque de la rue de Berlin, on n'éprouvait aucune surprise à voir Saint François de Sales coudoyer Maupassant, Gerson causer avec Renan et Victor Hugo faire avec Bossuet le plus excellent ménage.

Toutefois, M. Paillet, qui se complaisait à lire Homère et Virgile dans leurs textes primitifs, marquait une préférence pour les livres anciens. « La jeunesse d'aujourd'hui, écrivait-il dans la notice nécrologique con-

sacrée à Léon Conquet (1), ne comprend plus le latin, ne sait pas lire le grec et préfère (proh! pudor!) *Les Animaux peints par eux-mêmes* à l'édition princeps de Virgile ou les *Chansons populaires* de 1843 aux *Simulachres de la mort* de 1538 ». Cette phrase ne laisse-t-elle pas échapper un aveu? Quoi qu'il en soit, le président des Amis des livres peut revendiquer une grande, sinon la plus grande part dans l'évolution du goût des livres et de la reliure. M. le baron de Claye l'a très nettement définie, au lendemain de la mort de notre grand confrère (2) et je lui demande la permission de citer ici quelques passages de son article :

Un des premiers, le premier peut-être, M. Eugène Paillet s'avisa qu'après tout, les belles publications illustrées du dix-neuvième siècle méritaient, elles aussi, d'être recherchées. Il considéra, en outre, que les éditions originales des grands auteurs contemporains n'offraient pas moins d'intérêt que celles de leurs devanciers. Notez que si les éditions originales de Corneille ou de Molière sont rares, celle des *Méditations poétiques*, 1820, celle de *Notre-Dame de Paris*, 1831, celle de *La Dame aux Camélias*, 1848, ne le sont pas moins ; peut-être le sont-elles davantage.

La reliure contemporaine lui doit aussi d'être fort en honneur aujourd'hui.

Comme il avait révélé le livre précieux moderne, ajoute M. de Claye, M. Paillet révéla, en la suscitant, la reliure contemporaine. Pourquoi voulait-on que cet art, arrêté à un

(1) Cette notice a été insérée dans le *Bulletin du Bibliophile*, livraison du 15 février 1898. Elle a été réimprimée, ensuite, dans une plaquette in-4°, intitulée: Léon Conquet, éditeur, libraire de la Société des Amis des Livres, 1848-1897. *S. l.* [Paris] *mars* 1898. Cette plaquette est ornée de deux portraits.

(2) *Revue biblio-iconographique*, livraison de mai 1901, pp. 209-214. Cette étude est signée: d'Eylac.

moment donné de son développement, ne fût plus capable de se renouveler ? Il alla, notamment, chez ce vrai artiste, Cuzin, qui mourut prématurément au lendemain du triomphe que lui valut l'Exposition de 1889 : « Voyons, Cuzin, ne pourriez-vous pas faire autre chose que des copies ? — Ah ! Monsieur Paillet, on m'y confine, on m'y enterre, dans les copies ; je voudrais créer. — Eh bien ! collaborons ». Ils collaborèrent et de là sortit ce renouveau de la reliure française qui est un fait des plus intéressants.

Eugène Paillet qui avait donc inculqué le goût du beau livre moderne à ses confrères en bibliophilie et qui, prêchant d'exemple, avait ouvert les portes de sa bibliothèque aux œuvres des Romantiques et des auteurs contemporains en renom, n'en resta pas là. Il émit l'idée que les bibliophiles pouvaient bien se faire des livres pour eux-mêmes et que ces éditions à nombre très limité ne manqueraient pas d'un certain ragoût. L'idée était excellente ; elle ne tarda pas à prendre corps.

C'était en 1874. Trois amateurs, MM. Philippe de Saint-Albin, bibliothécaire de S. M. l'Impératrice, Gallien, bibliothécaire de la Cour de cassation, et Truelle Saint-Evron venaient de fonder un dîner mensuel ; ils s'intitulaient : *Les Amis des livres*. Eugène Paillet vint aussitôt se joindre à eux ; d'autres bibliophiles suivirent son exemple. La Société « Les Amis des livres » était fondée et quand, deux ans plus tard, mourut M. de Saint-Albin, qui en était le président, ce fut M. Paillet qui se vit désigner pour lui succéder.

Le rôle qu'a joué Eugène Paillet dans la Société des Amis des livres a été très important ; c'est à lui que cette brillante Compagnie doit la prospérité dont elle jouit et la réputation qu'elle s'est acquise. Non seulement, le regretté Président dirigeait l'ensemble de ses travaux, mais il a donné personnellement ses soins à

un certain nombre des publications qui portent son nom. *La Chronique du règne de Charles IX*, de Mérimée, illustrée par Edmond Morin, *Les Orientales*, de Victor Hugo, illustrées par Gérôme et Benjamin Constant, *Eugénie Grandet*, de Balzac, illustrée par Dagnan-Bouveret, *Paris qui crie*, illustré par Pierre Vidal, *Zadig*, de Voltaire, illustré par Jules Garnier, Félicien Rops et Robaudi, *Aspasie, Cléopâtre et Théodora*, d'Henry Houssaye, ornementées par Giraldon, ont été exécutées sous la direction personnelle d'Eugène Paillet. Pour ces deux derniers ouvrages il s'était adjoint MM. Abel Giraudeau et Billard.

M. Henri Beraldi a publié, en tête de l'*Annuaire* de la Société des Amis des livres, une très intéressante étude intitulée : *Vingt-cinq ans de présidence;* j'en extrais le passage suivant (1) :

> En mettant à sa tête M. Eugène Paillet, la Société a pris le bibliophile le plus qualifié. Elle ne tarde pas à constater avec joie que ce bibliophile est un président incomparable. De savoir, d'autorité et d'esprit, confrère avenant, terrain de conciliation entre toutes les bibliophilies, administrateur prudent et économe, directeur d'une fermeté singulière sous la douceur de la forme *(suaviter in modo...)*, et, ce qui est précieux à la Société naissante, homme de tenue, et de retenue.

Puis cet autre :

> Et maintenant, voici Eugène Paillet, l'infatigable, demandant du repos et, président d'honneur, regardant son œuvre : la Société qu'il a passionnément aimée.

(1) Société des Amis des livres. Annuaire. XXIIe année. *Paris, imprimé pour les Amis des livres* (en vente chez Carteret, succr de L. Conquet), 1901, pet. in-8, pp. 21-41.

Son administration peut être dès à présent jugée. Son nom est pour nous synonyme de succès, de prospérité, de gloire, de bonne harmonie. Financièrement, et toujours d'accord avec un comité vigilant, il laisse la Société, qu'il a prise avec deux mille francs, en possession d'un capital placé et d'un important fonds de roulement (en tout près de quatre-vingt mille francs), fortune qui, pour elle, est l'indépendance, et lui permet d'engager n'importe quelle publication sans appel de fonds. La Société des Amis des livres vingt-cinq ans durant a été gouvernée. Heureuse Société !

Indépendamment des publications dirigées et surveillées par Eugène Paillet dont j'ai parlé plus haut, le grand bibliophile a donné sa collaboration à presque tous les *Annuaires* de la Société. Voici la liste des articles dûs à sa plume qui s'y trouvent insérés :

1880. — M. Ernest Gallien. Notice nécrologique.
1881. — Un mot sur l'*Histoire de France* du Père Loriquet.
1882. — Un grand bibliophile (James de Rothschild).
1883. — Lamartine et ses *Méditations*.
1884. — Notice sur Homère et sur une traduction de l'*Iliade*, en vers français par J.-C. Barbier, procureur général à la Cour de Cassation.
1885. — *Mes Estampes* (de Henri Beraldi).
1888. — *Travels in Tunisia*, de M. Ashbee.
1889. — *Honoré Fragonard*, par M. le baron Roger Portalis. Compte-rendu.
1891. — M. de Longpérier-Grimoard, membre honoraire de la Société. Notice nécrologique.
1895. — Torquato Tasso, bibliophile. Avec fac-simile d'autographe.
1896. — Victor Bouton; le calligraphe au XIXe siècle.
— — M. Lessore. Notice nécrologique.
1898. — Son Altesse Royale Monseigneur Henri d'Orléans, duc d'Aumale, président d'honneur de la Société. Notice nécrologique.
1901. — M. Henry-Spencer Ashbee. Notice nécrologique.
— — M. Charles Lemarchand. Notice nécrologique.

A ces diverses études ou notices, il convient d'ajouter la savante préface écrite par Eugène Paillet pour une petite plaquette qu'il publia chez Rouquette, en 1867. Il s'agit de la publication de *Le Traicte de peyne*, d'après un manuscrit sur vélin, exécuté au commencement du XVIe siècle, et qui fait partie de sa bibliothèque (1). Je citerai également la notice émue que le président des Amis des livres consacra à Léon Conquet, éditeur et libraire de la Société, dans le *Bulletin du Bibliophile* (2).

Peu de temps avant sa mort, Eugène Paillet, déjà terrassé par la maladie, sentant ses forces décroître de jour en jour, avait manifesté à ses collègues des Amis des livres le désir de se démettre des fonctions de président qu'il occupait depuis un quart de siècle, on sait avec quel dévoûment, avec quelle passion. S. A. R. Monseigneur le duc d'Aumale, président d'honneur, décédé en 1897, n'avait pas été remplacé. Heureux de reconnaître les excellents services rendus à la Société, vingt-cinq années durant, par leur président effectif, les Amis des livres, réunis en Assemblée générale le 8 janvier, élevèrent par acclamation Eugène Paillet à la présidence d'honneur, qu'il ne devait hélas ! occuper que trois mois à peine. M. Henri Beraldi reçut la succession de son éminent ami.

Eugène Paillet a formé deux bibliothèques, même trois si l'on compte celle du château de Belleau, près Château-Thierry, où, les vacances arrivées, le conseiller-

(1) Le Traicté de peyne, poëme allégorique dédié à Monseigneur et à Madame de Lorraynne, manuscrit inédit du XVIe siècle. *Paris, librairie Rouquette, 85, passage Choiseul*, 1867, in-12. La préface, datée de Chantilly, août 1867, est signée E. P. Cette plaquette a été tirée à 100 exemplaires sur papier Whatman, 25 sur papier de Chine et 1 sur vélin.

(2) V. ci-dessus, note 1, p. 471.

bibliophile venait se délasser des travaux du Palais et chercher un repos bien gagné. La première, cédée en bloc à MM. Morgand et Fatout en 1887, a été cataloguée avec humour, deux ans avant la cession, par M. Henri Beraldi; la seconde et la troisième, qui ne sont pas encore dispersées, qui le seront peut-être bientôt, ont fait l'objet d'un petit travail que j'ai publié dans l'*Almanach du Bibliophile*. Je renvoie donc simplement le lecteur à ces deux opuscules (1). Mais comment pourrais-je, sans ingratitude, oublier les heures délicieuses passées en tête à tête avec Eugène Paillet devant ces imposantes vitrines qu'il ouvrait si libéralement à tous ceux qui partageaient sa noble passion du livre. Avec quelle joie sincère, avec quel orgueil presque, avec quelle bonne grâce aussi il sortait des rayons ses maroquins armoriés, ses reliures flamboyantes modernes, ses Le Gascon et ses Trautz-Bauzonnet, ses Derome ou ses Cuzin, ses éditions rares, ses manuscrits précieux. Il me semble le voir encore, en son veston de velours noir, coiffé de sa toque de loutre, le monocle à l'œil, toucher avec un respect que, seuls, connaissent les bibliophiles ces majestueux incunables ou ces rarissimes pièces du XVIe siècle. Son visage s'irradiait; chaque livre avait, pour ainsi dire, son histoire et Paillet se plaisait à la conter avec cette bonhomie charmante, avec cette érudition aimable qui lui étaient si familières. Et les heures s'écoulaient rapides et s'envolaient légères comme la fumée des cigarettes qu'entre temps on venait,

(1) 1865-1885. Bibliothèque d'un bibliophile. *Lille, imprimerie L. Danel*, 1885, pet. in-8, orné d'un portrait d'Eugène Paillet, gravé à l'eau-forte par Abot. Pour le second opuscule, voir ci-dessus la note 1, p. 469.

tout en devisant, fumer au coin de la cheminée. Aujourd'hui, si les livres, « ces personnages muets », sont demeurés immobiles derrière leurs vitrines qui restent closes, le maître, lui, n'est plus là pour les choyer. C'est la tristesse et c'est le deuil, dans ce cabinet où jadis, chaque dimanche, se donnaient rendez-vous le ban et l'arrière-ban de la bibliophilie, où c'était la joie et la vie. Que d'amateurs en ont franchi le seuil! Citerai-je La Roche-Lacarelle, de Lignerolles, Quentin-Bauchart, le baron Pichon, James de Rothschild, de Villeneuve, Beraldi père et fils, le comte de Sauvage, de la Béraudière, le baron Roger Portalis, Paul Lacombe, Gabriel Hanotaux, Louis Barthou, Henry Houssaye, Charles Cousin, Herpin, S. A. le Prince Roland Bonaparte, Germain Bapst, le comte de Clapiers, le baron de Claye, Ashbee, le baron de Ruble, Emmanuel Bocher, Emile Picot, Daguin, Georges Masson, Jules Brivois, Henri Cherrier, Rodrigues, de Fresne, Lebeuf de Montgermont, Jules Claretie, Gallimard, etc., etc. Combien de tous ces visiteurs de marque ont disparu! que de vides se sont creusés dans les rangs des bibliophiles, des littérateurs et des artistes qui fréquentaient rue de Berlin!

Parfois aussi, c'était quelque jeune débutant bibliophile qui venait demander au maître ès livres un conseil, un bibliographe en quête de renseignements sur une édition introuvable. Eugène Paillet, qui était la courtoisie et la bienveillance même, écoutait avec affabilité son interlocuteur, donnait le conseil, toujours bon, le renseignement, toujours exact, non sans y joindre quelques-unes de ces phrases aimables dont il avait le secret. Je n'oublierai pas, pour ma part, l'accueil cordial qu'il voulut bien me faire, à mes débuts bibliographiques, et les affectueux sentiments qu'il n'a,

depuis cette époque lointaine, cessé de me témoigner. Si la perte de cet homme de bien, de savoir et de goût a été vivement ressentie dans le monde des bibliophiles qui conservera de lui un impérissable souvenir, elle a été pour le signataire de ces lignes un véritable chagrin.

GEORGES VICAIRE.

LE BOA DE BAUDELAIRE

FRAGMENT DE SOUVENIRS

Mes amis étant ceux de Baudelaire, je le connus d'abord autant qu'on peut connaître quelqu'un avant de l'avoir aperçu, car dans la famille littéraire de 1850 à 1860, comme dans toutes les autres, on commèrait volontiers.

Nous ne fûmes réellement en relations qu'assez tard, vers 1861, après un concert donné pour l'audition de chansons paysannes. Il s'agissait de lancer leur publication illustrée par Morin qui tenait alors la spécialité des frontispices; Champfleury avait recueilli les textes; Weckerlin avait reconstitué la musique. L'annonce de la séance avait excité la curiosité; la salle était pleine.

— Tenez, me dit Champfleury, voilà Baudelaire qui vient d'arriver. Là! de l'autre côté, presque en face de nous.

Comme j'occupais un coin à l'ombre, je me servis à l'aise du monocle imposé à mon extrême myopie qui en usait à la dérobée, craignant toujours de paraître impertinente.

Le premier aspect me parut d'une étrangeté conforme à la réputation de l'homme. Tondue de près, la tête sortait droite d'une sorte de lainage rouge à moitié caché par le collet relevé du paletot. La face, rasée

entièrement, se découpait anguleuse et sèche comme celle d'un ascétique, les traits étaient réguliers; sous l'arcade sourcillière, deux yeux noirs aigus, pénétrants, luisaient d'un éclat particulier, animant seul le personnage qui semblait figé dans sa coque.

Le rouge vif eut toujours de grands charmes pour Baudelaire; une seconde preuve m'en fut donnée bientôt après, lors de ses visites de candidat à l'Académie.

D'ordinaire, les initiés ne risquent de telles démarches que dûement informés sur leurs chances possibles, ils attendent qu'un chef de majorité leur souffle à l'oreille : « — Venez! il est temps! » Mais dans le milieu de Baudelaire on n'était ni si patient, ni si bien informé. Il parut bon aux jeunes de s'affirmer par une candidature et le poète partit tranquillement en visite, commençant par le doux Jules Sandeau qui demeurait alors rue du Cherche-Midi, et dont le grand bonheur était de fumer sa pipe de terre au coin du feu. Au salon, Madame recevait pour lui, et votait même, disait-on.

Je n'étais point un habitué des jours consacrés, mais j'avais à rendre compte d'une mission donnée par elle pendant notre dernière visite à Saint-Cloud où Sandeau cumulait les fonctions de bibliothécaire avec celles de la Bibliothèque Mazarine. Mme Jules Sandeau ne dédaignait point alors de nous accompagner. C'était une femme de tête et de haute mine, tour à tour artiste et positive jusqu'à l'âpreté, imposante et bon garçon, acerbe et câline, selon les heures. Elle eut joué un grand rôle en notre temps de prédominance féminine. Le talent de son mari lui devait la meilleure part de sa fortune.

J'étais donc arrivé à la première heure, quand un spectacle bizarre m'avertit qu'on m'avait précédé. Tout autour des pâtères de l'antichambre s'enroulait

un long boa de couleur écarlate, un de ces boas en chenille dont raffolaient alors les petites ouvrières (la mode en est revenue). Or, Baudelaire n'avait pu résister à la tentation de s'en parer, et la première déception avait été de s'en voir dépouillé avec une si preste obligeance que le sacrifice avait été en quelque sorte irréfléchi. Je le trouvai donc en arrêt devant la maîtresse de la maison qui ne causait pas davantage, bien qu'elle eut une langue remarquablement effilée. Visiblement, ils ne s'étaient pas *accrochés*, comme on disait alors. Cependant la conversation finit par s'engager avec quelques arrivants ; Baudelaire toutefois restait muet, dardant ses yeux noirs sur la maîtresse de la maison. N'y pouvant plus tenir, elle l'interpella brusquement.

— Monsieur Baudelaire, la cigarette vous manque peut-être? Ne vous gênez donc pas. Ici l'on fume.

— Madame! fit-il froissé avec un geste négatif. Puis saluant avec raideur, il prit congé.

— Qu'y faire! murmura-t-elle. Il ne desserrait pas les dents depuis son arrivée. Il fallait cependant en sortir.

La vérité est que Baudelaire était causeur aimable quand il voulait, mais il fallait qu'il le voulût, qu'il fût assuré d'un auditoire sympathique. Il était tout entier aux camarades bien élevés, car les vulgaires, les grossiers, lui faisaient horreur. En revanche, un rien suffisait pour le conquérir : ainsi fûmes-nous au mieux à dater du jour où il vit que je partageais son amitié pour les chats. Devançant alors la mode du japonisme, nous donnions la chasse aux gravures coloriées japonaises qui n'étaient pas encore gâtées par l'influence européenne. Un matin je lui offris une feuille inconnue, d'un coloriage qu'il avait admiré, où se prélassait un noble personnage revêtu d'une robe représentant une

légion féline; son ravissement en fut inexprimable. C'était place Bréda, à l'heure d'un de ces déjeûners intimes dont l'éditeur Poulet-Malassis, de fantastique mémoire, avait l'amusante spécialité. Sa fortune ne lui permettait qu'un plat. Mais quel plat!

Lorsque m'échut la bonne fortune d'en goûter, il s'agissait d'une carpe garnie des récits les plus savoureux. D'abord, c'était Malassis qui l'avait cherchée lui-même à la Halle et qui avait tout fait pour mériter les bonnes grâces de la marchande. Puis c'était la nomenclature des condiments choisis pour la sauce où avait passé le contenu d'une bouteille de vin du Rhin cité avec honneur sur les cartes allemandes.

C'est que l'exceptionnel avait toujours le don de séduire Baudelaire et Malassis n'ignorait point les faiblesses de son convive préféré. Plus la chère était modeste, plus pompeux était le récit. Chaque flacon avait son histoire. Homme d'esprit autant que détestable libraire l'amphytrion choyait son auteur comme sa carpe. N'avait-il pas cru le premier à sa gloire future, ne l'avait-il point galamment imprimé, ne caressait-il pas ses œuvres complètes comme un gage de relèvement dans l'avenir?

Il était donc conséquent en soufflant à Baudelaire cette idée de candidature académique condamnée d'avance, mais appelée nécessairement à faire quelque bruit. Le candidat fit gravement les humiliantes visites; il prit même le taureau par les cornes en voyant d'abord Viennet.

— Qu'avez-vous produit, Monsieur? demanda brusquement celui-ci.

— Monsieur, j'ai fait des vers comme vous, de plus j'ai fait connaître par ma traduction de *Poë* la littérature américaine...

Le soir même, il me contait l'entrevue au fond d'une taverne anglaise de la rue d'Amsterdam qu'il aimait pour sa boisson favorite (mélange d'ale et de porter). Il recommença les jours suivants, savourant aussi les déconvenues et ne risquant guère plus d'une visite par jour. Un instant, je crus à une idée de livre ou tout au moins d'articles satiriques, mais ce n'était point dans sa nature. Non! les rebuffades avaient fini par l'intéresser, et il observait chaque immortel avec l'acuité froide qui avait tant agacé Mme Sandeau. Je ne sais s'il avait continué à se parer du boa rouge.

Il fut cependant une heure (pas une minute de plus !) où je le crus atteint de ce qu'on nommait la *maladie verte*, c'est à dire, l'idée fixe de l'habit à palmes.

C'était à la Librairie Nouvelle, sur le boulevard, où on passait volontiers pour échanger quelques mots avant l'heure du dîner. Après avoir manifesté avec une chaleur qui ne lui était pas habituelle son admiration pour la beauté de la nièce de M. de Calonne (depuis Mme Feydeau, puis Mme Fouquier), Baudelaire me dit sans transition :

— Vous savez que je ne lis plus. Je relis certains hommes du grand siècle, et cela me suffit. Le présent ne me dit rien.

On a beaucoup et niaisement parlé des paradis artificiels auquel il avait voulu monter de son vivant, on y a même cherché les causes de la congestion qui l'emporta après l'avoir rendu aphasique. Baudelaire n'a jamais commis tant d'excès que cela. Physiquement, c'était un délicat, un nerveux, que des peines de famille avaient fort éprouvé ; il était intellectuellement un chercheur très épris de l'étrange, analyste surtout. Mais comme tous les analystes, il n'était pas ce qu'on appelle un grand consommateur au point de vue sensuel. La

recherche du monstrueux se confondait trop chez lui avec la passion de l'inédit, son point de départ aboutissait toujours à l'enrichissement de la spécialité littéraire dans laquelle il s'est fait un nom, s'étudiant lui-même avec une curiosité trop gênante pour la volupté; au fond il restait froid.

Le chantre de la *Jeune Géante*, pièce qui fit sensation jadis dans la *Revue française*, n'était certainement pas un emporté. Pour s'en convaincre il suffit de relire ce vœu : « Je voudrais dormir à l'ombre de ses seins. »

LORÉDAN LARCHEY.

UN BOUQUINISTE POÈTE

AUGUSTE ROUSSEAU

(D'ANGERS)

Un de nos amis nous communique une pièce de vers écrite à la mémoire du commandant de Villebois-Mareuil, de l'héroïque soldat qui combattit au Transvaal dans les rangs des Boers et y trouva une mort glorieuse. L'auteur de cette poésie est un libraire-antiquaire, M. Auguste Rousseau. Ce genre de publication n'entre guère dans le cadre du *Bulletin du Bibliophile* et, si nous la publions ici, c'est parce que le poète est des nôtres et que tout ce qui touche de près ou de loin le livre nous intéresse.

M. Auguste Rousseau est un Angevin; il est né à La Ménitré (Maine-et-Loire), le 18 avril 1837. Le *Dictionnaire biographique de Maine-et-Loire* lui a consacré un assez long article dont nous reproduisons ici les principaux passages :

Chaque province produit ses artistes qui sont pour ainsi dire l'incarnation du pays même. Mieux encore que les bords de la Garonne, les bords de la Loire ont fourni un grand nombre d'hommes de valeur : sculpteurs comme David, soldats comme Beaurepaire, peintres comme Lenepveu, chimistes comme Chevreul, poètes comme beaucoup.

Dans cette foule d'écrivains angevins se trouve à bonne place Auguste Rousseau. Il a conquis bien des lauriers « en belle place inclyte » aurait dit maitre François Rabelais.

Style chatié, fond et forme, vues philosophiques larges, élevées, indépendantes, il ne livre à la publicité que des phrases et des vers bien tournés; non à l'exemple de Despréaux, il ne *sue* pas en conduisant sa plume, mais il rêve longuement, il consulte, il commente et finalement il est d'une correction parfaite.

Le poète angevin, à treize ans était obligé de gagner son pain pour vivre, en faisant des sabots.

. . . . . .

A Angers, dans le quartier de la Doutre, rive droite de la Maine, rue Saint-Nicolas vous trouvez à gauche partant de l'église de la Trinité, une boutique de bouquiniste et de sabotier. C'était là, qu'il y a onze ans, demeurait le poète Auguste Rousseau, amateur de livres rares et de bibelots d'art — enthousiaste de belle et saine littérature. C'était là qu'il étudiait ses idées, comme jadis son homonyme Jean-Jacques creusait les siennes aux Charmettes. Aujourd'hui ses pénates ont changé de rue et il s'est installé antiquaire au centre de la ville, rue Chaperonnière, qu'il va bientôt quitter pour la rue de l'Evêché, 3, en face le parvis Saint-Maurice.

Il a promené son luth avec succès dans beaucoup de revues, et son œuvre est éparpillée un peu partout.

. . . . . .

Et maintenant que nous avons présenté le bouquiniste-poète à nos lecteurs, voici les vers que lui a inspirés la la mort de Villebois-Mareuil :

VILLEBOIS-MAREUIL

Villebois est entré dans la gloire avant l'heure,
Il a rejoint Dorgère, un radieux rival !
Le pays le regrette et son enfant le pleure.
Il est tombé pour vous, ô frères du Transvaal !

Pour se rendre près d'eux, il dévora l'espace;
Des Républiqnes sœurs ce fut le champion;
En combattant l'Anglais, envahisseur rapace,
Ce guerrier fut aussi brave que Scipion.

Aux Boers il montra, sur le champ du carnage,
Comment un Français tombe et meurt d'un beau trépas...
Dans les vagues d'azur, son âme aujourd'hui nage.
La cause juste et sainte eut pour lui mille appas.

Soldat chevaleresque, il voulut dire au monde,
— En France les grands cœurs sont un brillant essaim. —
« Un traitre lui fait-il une morsure immonde
« Qu'un héros lumineux s'envole de son sein !

— Pour les opprimés, autrefois son génie
« Prodiguait largement ses trésors et son sang;
« Elle hait le sectaire, aussi la tyrannie. »
Mais le droit, la justice ont son amour puissant.

Au combat de Boshof, un futur ossuaire,
Sur ses restes sanglants, mêlés parmi les leurs,
Les Anglais ont jeté — magnifique suaire —
L'étendard glorieux formé des trois couleurs.

Héroïques Boers, petit peuple qu'on tue,
Sans qu'à votre secours l'Europe ose venir,
De votre défenseur érigez la statue
Qui vous rappellera son vivant souvenir !

De l'immortalité sublime et rayonnante
Ce Bayard de nos jours a dépassé le seuil;
Que le canon du Cap, de sa gueule tonnante,
Dise à l'Univers : Gloire à Villebois-Mareuil !

Angers, avril 1900.

CHRONIQUE

Les Manuscrits des Goncourt. — La Bibliothèque nationale vient de recevoir les manuscrits des Goncourt. *L'Eclair* du 28 septembre dernier a consacré à ces papiers les quelques lignes suivantes que nous lui empruntons :

La bonne grâce de M. Henri Omont qui veille sur les manuscrits précieux, maintenant installés dans les galeries nouvelles, n'a pu nous permettre que de les apercevoir dans leur aspect extérieur, et sous les sceaux respectés qui les font inviolables. Ce sont d'abord, en trois ou quatre paquets, les manuscrits de leurs cahiers dont la publication n'a pas été faite sans ces corrections qu'un demi-siècle d'existence apporte à nos amours et à nos haines.

Dans les pages signalées, nous aurons la surprise, sans doute, de trouver plus d'inédit que nous ne pensons. Les journaux des Goncourt sont des registres peu épais, de différents formats, de cartonnage commercial. Plus tard, Edmond renonça à ces cahiers rigides ; il leur préféra des recueils porteurs de feuilles libres, qui se prêtaient mieux, sans doute, aux arrangements, aux interpolations et aux repentirs.

A côté des cahiers, et nous ménageant de plus délicieuses surprises, car nous sommes là en présence de l'inédit, c'est toute la correspondance de ces écrivains, qui furent princes des lettres et en relations avec toutes les sommités d'une époque qui a déjà le charme mélancolique du lointain.

La correspondance est classée par dates, dans quarante grands cartons et non sous scellés comme les manuscrits des cahiers. Mais il suffit, pour que nul n'y porte un œil indiscret, de cette note sur le premier de ces cartons :

Cette correspondance des littérateurs et des artistes de mon temps, du jour où mon frère et moi avons commencé à faire de la littérature jusqu'au jour de ma mort, je la lègue au Département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, pour être mise à la disposition du public, vingt ans après ma mort, et en même temps que sera communiqué le manuscrit original et complet du *Journal des Goncourt*.

EDMOND DE GONCORT.

Bibliographie. — Le troisième fascicule du tome XIV (1891-1899) du *Catalogue général de la librairie française*, rédigé par M. D. Jordell, le continuateur d'Otto Lorenz, vient de paraître à la librairie Nilsson (Per Lamm, succr). Ce fascicule commence au mot *Contrat*,

finit au mot *Duval* (Dr Marcellin) et comprend les pp. 481 à 704. Le quatrième et dernier fascicule du tome XIV (E-H), comprenant 20 feuilles, est annoncé pour paraître dans le courant du mois de décembre 1901.

Blason. — Le 3e fascicule du tome VI du *Dictionnaire des figures héraldiques*, par M. le comte Théodore de Renesse vient de paraître à la Société belge de librairie. Ce fascicule contient les articles relatifs aux : *Lion*, *Tête de lion*, *Lion léopardé*, *Léopard*, *Léopard lionné*, *Patte et jambe de lion*, *Etoile*.

Félibrige. — M. Edmond Lefèvre, auteur du *Catalogue félibréen* (1re année 1900), a extrait de ce catalogue des notes et des documents qu'il a réunis en un tirage à part sous le titre de : *Les Majoraux du félibrige, des origines à nos jours (21 mai 1876-21 avril 1901)*. Les *Majoraux*, qui étaient au nombre de vingt-huit en 1876, sont depuis 1881 cinquante, soit ving-huit pour la Provence, quinze pour le Languedoc et sept pour l'Aquitaine. M. Lefèvre, après avoir donné un aperçu rapide de l'organisation félibréenne, a dressé, par ordre alphabétique de noms d'auteurs, la bibliographie des œuvres de tous les majoraux élus de 1876 jusqu'à 1901. C'est un travail intéressant et utile et nous nous faisons un plaisir de le signaler à nos lecteurs.

Vente de livres. — Les 29 et 30 octobre, à l'Hôtel Drouot, vente de livres illustrés des XVIIIe et XIXe siècles, ouvrages sur Napoléon et l'Empire, mémoires, costumes militaires coloriés, gravures et carricatures, etc. (M. E. Jean-Fontaine, expert).

— Les 13, 14, 15 et 16 novembre, à l'Hôtel Drouot, vente de beaux livres modernes bien reliés, provenant de la collection de M. A. H. (M. Léon Sapin, expert).

— Les 18 et 19 novembre, à la Salle Silvestre, vente de livres anciens et modernes (M. Henri Leclerc, expert).

— Les 22 et 23 novembre, à l'Hôtel Drouot, vente de livres modernes provenant de la bibliothèque de M. Louis Enault (M. Henri Leclerc, expert).

— Les 2 et 3 décembre, à l'Hôtel Drouot, vente de manuscrits, incunables et livres illustrés (M. Henri Leclerc, expert).

Les Cahiers d'un bibliophile. — Le quatrième fascicule de cette intéressante publication de la « Maison des poètes » vient de paraître. Il contient la fin de *La Mariane* et le commencement de *La Mort de Sénèque*, tragédies de Tristan L'Hermite. M. Edmond Girard, qui est un vrai lettré, a fait suivre la première de ces tragédies d'une notice bibliographique très documentée dans laquelle il a eu soin

également de relever les variantes. La tentative de M. Edmond Girard doit être encouragée et nous signalons bien volontiers à nouveau ses *Cahiers d'un bibliophile* qui ne sont tirés qu'à deux cents exemplaires numérotés.

Revue Napoléonienne. — M. le baron Albert Lumbroso vient de fonder, sous ce titre, une revue qui doit paraître deux fois par mois, en fascicules in-octavo. Le sous-titre de cette revue est *Miscellanea Napoleonica.*

Parmi les collaborateurs qui ont promis leur concours à M. Lumbroso, nous citerons MM. Henry Houssaye, de l'Académie française, Gustave Larroumet, de l'Institut, Félix Bouvier, Paul Holzhausen, Hüffer, de l'Université de Bonn, Auguste Franchetti, Louis Mandelin, J. Holland Rose, le capitaine E. de Rossi, etc., etc.

La *Revue Napoléonienne* contiendra des articles en diverses langues : français, latin, anglais, allemand, italien, espagnol; elle est éditée par M. Francesco Casanova, libraire à Turin. Les souscriptions sont reçues par M. le baron Lumbroso, directeur de la revue, à Frascati (province de Rome). Le prix d'abonnement est de 12 francs par an pour l'Italie et de 14 francs pour l'Union postale.

Nécrologie. — Nous avons le vif regret d'enregistrer la mort de M. Alphonse Passier, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de cinquante-trois ans. Ses obsèques ont été célébrées à Dôle (Jura).

M. Alphonse Passier emporte avec lui les regrets de tous ceux qui l'ont connu. D'un caractère droit et loyal, d'une bienveillance extrême pour ses subordonnés, d'une obligeance inépuisable pour les travailleurs, il avait su se concilier l'affection de tous. Nous adressons à M. Louis Passier, son fils, l'expression de nos bien sincères condoléances.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— ERNEST RENAN. — **Le Broyeur de lin. Avec préface des Souvenirs d'enfance et de jeunesse. Vingt-sept eaux-fortes originales de Ed. Rudaux.** ***Paris, librairie Conquet, L. Carteret et Cie, successeurs, 5, rue Drouot, 5,*** **1901, in-8, de XXIV-71 pp.**

C'est une fort excellente idée qu'a eue M. L. Carteret de donner une édition illustrée de l'émouvante histoire du « Broyeur de lin », extraite de cette œuvre délicieuse d'Ernest Renan qui s'appelle *Souvenirs d'enfance*. Étant donné l'importance de ces Souvenirs, on ne pouvait songer à illustrer d'un coup les six morceaux qui les composent. En faisant choix du *Broyeur de lin*, l'éditeur a été heureusement inspiré. Il est d'ailleurs juste de constater que, depuis qu'il a pris la succession de Léon Conquet, M. L. Carteret s'est montré le sagace et intelligent continuateur de son regretté prédécesseur. Conquet s'est fait par ses luxueuses et belles éditions, dans le monde des bibliophiles, une réputation légitimement méritée. M. Carteret nous a prouvé qu'il était de taille à la maintenir et que le nom de Conquet, que porte toujours sa librairie, n'avait point à rougir de figurer sur les éditions de son successeur : *La Maison du Chat-qui-pelote*, *Bruges-la-morte*, *Gringoire*, *La Main enchantée*, pour ne citer que ces quatre publications. Elles sont, en effet, à l'abri du reproche aussi bien quant au choix des textes que du choix des illustrateurs et des graveurs.

M. Rudaux, à qui l'on doit déjà les compositions de l'*Abbé Tigrane*, de *Sylvie*, des *Nouveaux contes à Ninon*, a été désigné pour illustrer les pages exquises de Renan ; il les a ornées de vingt-sept eaux-fortes originales, agréablement enchassées dans le texte, très vivantes et

remplies de distinction. Elles interprètent aussi fidèlement qu'on le pouvait souhaiter l'œuvre de l'illustre écrivain. Voici d'abord une rue de Tréguier, les maisons de la ville que domine la flèche élancée de la cathédrale ; puis, c'est Renan lisant des contes à sa vieille servante, Renan et Guyomar, son camarade de classe, au sortir de l'école crayonnant de chiffres les portes d'un couvent, l'auteur et sa mère, Pierre Renan, son oncle, faisant la lecture à des buveurs dans les cabarets. Et nous arrivons à l'histoire de Kermelle, ce vieux noble ruiné qui subvenait aux besoins de l'existence en broyant du lin. Le manoir de Kermelle apparaît entre les arbres. Ici, c'est le broyeur de lin guérissant les enfants malades, là sa fille devenue folle, méditant sur sa chaise ou berçant en guise de poupon une bûche qu'elle a revêtue de chiffons et de linges. Mais puis-je énumérer ainsi les divers épisodes qu'a si joliment traduits M. Rudaux ? A quoi bon d'ailleurs ? *Le Broyeur de lin* est déjà entre les mains de tous les amateurs de beaux livres, car il est de ceux qui, une fois parus, ne tardent pas à s'enlever rapidement.

GEORGES VICAIRE.

— Poemes en prose. — Le Centavre. — La Bacchante, par MAURICE DE GUÉRIN. Décorés par Henri Bellery-Desfontaines, gravés par Ernest Florian. *Paris, Édouard Pelletan, éditeur, 125, boulevard Saint-Germain, 125*, MDCCCCI, in-8 de 70 pp.

— Almanach du Bibliophile pour l'année 1900, contenant trente et une compositions de Steinlen gravées par les deux Froment. *Se vend aux Éditions d'art chez Édouard Pelletan, 125, boulevard Saint-Germain, 125, Paris*, in-8 carré de XIV-294 pp. et 1 f.

L'œuvre de Maurice de Guérin n'est pas considérable ; mais ses *Reliquiæ*, publiées en 1861 par S. Trébutien, conservateur de la Bibliothèque de Caen, ont suffi pour assurer à cet écrivain délicat, mort à l'âge de vingt-neuf ans, un renom mérité qu'il partage avec sa sœur Eugénie. Ce fut Sainte-Beuve qui se chargea de présenter au public les écrits du jeune poète sur qui George Sand avait appelé l'attention en publiant un de ses poëmes en prose *Le Centaure* qui

n'était alors connu que de quelques intimes. Le patronage de Sainte-Beuve et de George Sand devait porter ses fruits ; en 1860, le *Journal, lettres et poëmes* de Maurice de Guérin, édités par Didier et Cie, en était à sa neuvième édition. L'ouvrage est aujourd'hui presque classique.

M. Edouard Pelletan, qui s'évertue à faire entrer dans ses collections les plus belles pages de notre littérature, a pensé, avec raison, que *Le Centaure* et *La Bacchante*, un peu oubliés peut-être, méritaient d'être remis en honneur et il a décidé de publier ces deux poèmes en une édition de luxe. M. Bellery-Desfontaines qui a déjà illustré plusieurs publications du même éditeur, *La Prière sur l'Acropole* notamment, a décoré très joliment les *Poëmes en prose*. Ernest Florian a gravé l'œuvre de Bellery-Desfontaines, et de la réunion de ces deux talents est sorti l'heureux ensemble que présente l'illustration de ce beau livre, imprimé en plusieurs couleurs par A. Lahure.

Et maintenant passons à l'*Almanach*. Les bibliophiles en ont quelque peu attendu l'apparition, mais ils n'ont point perdu pour attendre, car, ainsi que ses devanciers, il est particulièrement soigné comme typographie et nourri comme texte. Les illustrations de Steinlen, très originales et très vigoureuses, parfois poignantes dans leur réalité, ont été gravées par d'excellents artistes, les deux Froment. Elles comprennent en plus de la couverture (*Le Travail*) un en-tête, seize hors texte et douze culs-de-lampe. Quant aux textes ils sont signés de grands noms littéraires comme de plus modestes. On en jugera par le sommaire suivant : *Le Travail*, par Sully Prudhomme ; *Le Petit Palais*, par Anatole France ; *Le Grand Palais*, par Maurice Hamel ; *Le Pont Alexandre III*, par Edouard Pelletan ; *La rue des Nations et la rue de Paris*, par Jules Claretie ; *La Peinture à l'Exposition de 1900*, par Henri Beraldi ; *Les Rétrospectives du livre à l'Exposition*, par Clément-Janin ; *L'Exposition de 1900*, par André Hallays ; *Anatole France, poète*, par Gustave Larroumet ; *La Société des Bibliophiles françois*, par Georges Vicaire ; *La Bibliothèque Cigongne de Villeneuve*, par d'Eylac (baron de Claye) ; *Le Marché du livre*, par Pierre Dauze et *Les Editions de bibliophiles*, par Clément-Janin. Voilà ce qui compose la première partie de l'*Almanach* ; la seconde est consacrée à des renseignements pratiques ; on y trouvera la liste des membres de quelques-unes des Sociétés de bibliophiles françaises ou étrangères. La troisième partie contient une nomenclature, par théâtres et par dates, des premières représentations parisiennes en 1899.

Une note à la fin de l'Avant-propos de l'éditeur annonce que le prochain *Almanach* traitera de l'*Intelligence au XIXe siècle* et qu'il sera décoré de compositions en couleurs d'Eugène Grasset.

G. V.

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens, Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie, Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc

— Declaration des abvz et tromperies que font les apoticaires, fort vtile necessaire à vng chacun studieux et curieux de sa santé, composée par maistre LISSET BENANCIO (Sébastien Colin). Nouvelle édition revue, corrigée et annotée par le Dr Paul Dorveaux, bibliothécaire de l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris, précédée d'une notice sur la vie et les œuvres de Sébastien Colin. *Paris, H. Welter*, in-8.

Il a été tiré 25 ex. sur pap. de Hollande (nos 1 à 25) et 100 ex. sur pap. vélin (nos 26 à 125).

— HENRI BERALDI. — Cent ans aux Pyrénées. **** La Pléiade. — Le Versant espagnol. — Lequeutre. — Wallon. — Schrader. — Gourdon. — Saint-Saud. *Paris*, in-8.

Tiré à 300 ex.

— Dictionnaire des figures héraldiques, par le comte THÉODORE DE RENESSE, membre du Conseil héraldique de Belgique. Tome VI. *Bruxelles, Société belge de librairie (Oscar Schepens et Cie)*, in-8.

Le 3e fascicule vient de paraître (4 fr.).

— L'Ancien théâtre en Poitou, par HENRI CLOUZOT. Histoire, bibliographie, pièces justificatives, fac-similé de signatures et d'affiches, table onomastique. *Niort, L. Clouzot*, in-8.

Tiré à 100 ex. (7 fr. 50).

— JACQUES DE VORAGINE. — La Légende dorée, nouvellement traduite en français, avec notices, notes et recherches sur les sources, par l'abbé J.-B.-M. Roze, chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens. Avec fac-simile en couleurs, table et sommaires analytiques. *Paris, Edouard Rouveyre*, 3 vol. in-8 carré (32 fr.).

Publications diverses.

— Paul et Victor Margueritte. — Une Époque. Les Braves gens. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 25 ex. sur pap. de Hollande (7 fr.), 6 ex. sur pap. de Chine et 4 ex. sur pap. du Japon (*souscrits*).

— Albert Sorel, de l'Académie française. — Études de littérature et d'histoire. Montaigne et Pascal. — Croquis normands. — Maupassant. — Eugène Boudin. — Vues sur l'histoire. — Taine et Sainte-Beuve. — L'Orient d'autrefois. — Le Drame des poisons. — Notes et mémoires de l'Empire. — Napoléon et sa famille. — Waterloo. — La Vie politique en province. — Les Mémoires de Bismarck. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

— Saint-Simonin. — Mémoires anecdotiques. Propos de Félix Faure. Avec une introduction et des notes. *Paris, Paul Ollendorff*, in-18 (3 fr. 50).

— Edmond Bories. — Histoire de la ville de Poissy, ornée de 160 gravures d'après les dessins de l'auteur. *Paris, Honoré Champion*, gr. in-8 (3 fr. 50).

Il a tiré, en outre, 300 ex. sur pap. du Japon (10 fr.)

— Henri Daragon. — L'Empereur Nicolas II aux manœuvres françaises de 1901, Dunkerque, Compiègne et Reims. — Enthousiasme populaire. — Discours. — Décoration publique et privée. — Industrie du bibelot. — Publicité. — Affiches. — Chansons. Ouvrage illustré de seize planches hors texte. *Paris, H. Daragon*, in-16 carré.

Il a été tiré 500 ex. sur pap. couché (5 fr.), 20 ex. sur pap. de Hollande (10 fr.) et 10 ex. sur pap. du Japon (*souscrits*).
De la « Collection de l'Histoire par le bibelot ».

— Gabriel Vicaire. — Au Pays des ajoncs. — Avant le soir. Dernières poésies. *Paris, H. Leclerc*, in-16.

Tiré à 70 ex. sur pap. de Hollande, dont 50 numérotés à la presse sont mis dans le commerce (10 fr.) et à 1000 ex. sur pap. vélin (3 fr. 50).

— Gaston Schéfer. — Le Roi, pièce en trois actes, représentée à la Comédie française. *Paris, librairie Molière*, in-18 (2 fr.)

— FRANTZ FUNCK-BRENTANO. — La Mort de la Reine (les suites de « l'Affaire du collier »), d'après de nouveaux documents recueillis en partie par A. Bégis, orné de 9 planches hors texte. *Paris, Hachette et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

— QUENTIN-BAUCHART, ancien représentant du peuple, ancien président au Conseil d'Etat, ancien Sénateur. — Études et souvenirs sur la deuxième République et le second Empire (1848-1870), publié par son fils, ancien maître des requêtes de première classe au Conseil d'Etat. Avec portrait en taille-douce. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8 (7 fr. 50).

La première partie : *La République de 1848 depuis l'ouverture de l'Assemblée Constituante jusqu'à la Présidence décennale du Prince Louis-Napoléon* vient de paraître.

— BARON DES MICHELS, ancien ambassadeur. — Souvenirs de carrière. 1855-1886. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8 (7 fr. 50).

— N.-M. BERNARDIN, docteur ès lettres, lauréat de l'Académie française. — Devant le rideau, conférences dramatiques. *Paris, Lecène, Oudin et Cie*, in-18 (3 fr. 50).

— VICTOR DURUY. — Notes et souvenirs (1811-1894). Avec un portrait en héliogravure. *Paris, Hachette et Cie*, 2 vol. in-8 (15 fr.).

Publications sous presse

Chez Alexis Rouquette :

— PROSPER MÉRIMÉE. — L'Enlèvement de la redoute. Compositions de Maurice Orange gravées à l'eau-forte en couleurs par E. Decisy. Texte gravé au burin par A. Leclère. Plaquette in-8.

Il sera tiré 125 exemplaires sur papier vélin (seul tirage), numérotés et paraphés par l'éditeur, avec une triple suite des illustrations; eau-forte pure et état terminé, en noir hors texte et tirage en couleurs dans le texte (150 fr.).

Annoncé pour paraître prochainement.

LE

PLAIN-CHANT GRÉGORIEN

ET

LES ÉDITIONS DE CHANT LITURGIQUE

DE

RATISBONNE ET DE SOLESMES

Le Concile de Trente avait laissé (session 24, 12 novembre 1563) à l'autorité diocésaine le soin de fixer et de réglementer la participation de la musique et des chants aux fonctions liturgiques, se contentant de n'édicter lui-même, que des règles ou des prohibitions d'un ordre général.

Pour se conformer à ces prescriptions, Pie V décréta l'usage obligatoire du Bréviaire (1568) et l'emploi pour le Missel d'un texte définitivement arrêté. Mais la musique liturgique avait grand besoin d'une réforme analogue à celle qui venait d'être opérée pour le texte. On crut que le moment était favorable pour le tenter alors que brillaient autour du Saint-Siège des musiciens comme Animuccia à Saint-Pierre, Porta à Lorette, Ruffo à Milan, et, le plus célèbre de tous, Palestrina. Tous ces compositeurs s'étaient efforcés d'écrire, tout en respectant scrupuleusement le texte des prières de la Messe et s'animant ainsi de l'esprit du Concile, des mélodies suivant un style nouveau conforme aux

règles de l'art « qui pût ainsi procurer quelque plaisir à l'oreille. » Mais ce style était par son essence même absolument dissemblable, bien plus, tout à fait opposé au plain-chant grégorien, et personne en réalité — ici déjà nous commençons à nous séparer de l'école de Ratisbonne — ne pouvait être moins qualifié pour ramener la musique liturgique à sa pureté primitive qu'un quelconque de ces compositeurs exclusivement habitués aux complications harmoniques et rythmiques de la polyphonie. C'est ce que ne pouvait pas comprendre le pape Grégoire XIII quand, en 1575 ou 1576, il donna l'ordre à Palestrina de corriger le Graduel et de l'accommoder à l'usage de la liturgie. Le musicien cependant se mit au travail, mais à sa mort, en 1594, il avait depuis longtemps abandonné cette œuvre au-dessus de ses forces. Nous passerons sur les procès auxquels donna lieu l'impression de ce manuscrit inachevé, pour arriver aux années 1614 et 1615 pendant lesquelles parut à l'imprimerie Médicéenne, et avec l'approbation de Paul V, le Graduel in-folio en deux volumes corrigé — ou soi-disant — par Palestrina (1) pour le Propre du temps et par François Suriano et Félix Anério pour le Propre des saints ; édition dont le texte musical — c'est la seule chose sur laquelle dans toute cette question tout le monde soit d'accord — est une altération consciente et voulue de la version des manuscrits.

Cette édition, très couteuse, premier essai d'édition officielle, fut peu répandue, même en Italie, à plus

(1) Les récents travaux de Mgr Respighi et de dom Molitor sont venus détruire la thèse ratisbonnienne en mettant à jour des pièces documentaires inconnues... ou peut-être laissées dans l'ombre d'où il ressort que le musicien découragé de l'inutilité de ses efforts s'était bien vite désintéressé de cette tâche ingrate et que la partie *De Tempore* ne serait même pas en entier son œuvre.

forte raison dans les autres pays d'Europe. En France, à cette époque, allaient triompher en politique comme en religion, les doctrines gallicanes, et, si déjà les diocèses français n'avaient pas adhéré aux réformes de Rome touchant le texte du Bréviaire et du Missel, ce n'était pas pour en adopter le plain-chant. La plupart des Eglises de France, comme elles avaient leur liturgie propre, eurent leurs livres de chœur particuliers, œuvres musicales contemporaines pour le plus grand nombre et dénuées de toute valeur, bien peu d'entre eux ayant conservé la vraie mélodie grégorienne. Il en fut ainsi pendant tout le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, et jusqu'au milieu du XIXe.

On sait les efforts couronnés de succès de Pie IX — efforts si puissamment secondés par la science et le dévouement de dom Guéranger — pour amener la France à la liturgie romaine. Comme conséquence de cette réforme, les évêques adoptèrent diverses éditions de livres choraux romains, connus sous le nom d'éditions de Digne, de Dijon (ou de Langres), de Reims et Cambrai, de Rennes (du nom des diocèses qui en prirent l'initiative), de Lambillotte et de Valfray (du nom des éditeurs). Au point de vue scientifique, ces différentes éditions étaient de valeur très inégale, les unes de simples refontes des livres du XVIIIe siècle, d'autres au contraire, préparées avec le réel souci d'une exacte restitution historique. La meilleure sans conteste était l'œuvre d'une commission nommée par les archevêques de Reims et de Cambrai, qui avait pris pour fondement de son travail le célèbre manuscrit de Montpellier du XIe siècle, où la notation musicale est traduite parallèlement en neumes et en lettres, d'après le système attribué à Boèce.

Mais le succès qui avait couronné sa campagne pour

la liturgie donna au Souverain Pontife le désir d'obtenir la même unité dans le chant (1). Pour y arriver il avait institué une commission chargée de préparer une nouvelle édition du Graduel sur les bases de la Médicéenne, quand en 1868, un imprimeur de Ratisbonne, Frédéric Pustet, offrit spontanément à la Congrégation des Rites ses services pour la réimpression du Graduel de Palestrina, avec les corrections indispensables. Quelles furent alors les influences mises en jeu? Bien fin qui pourrait le dire. Dans l'énorme quantité de brochures, pamphlets, articles de revues ou de journaux qui forment sur l'édition de Ratisbonne une littérature polyglotte considérable, toutes les suppositions ont été faites, et, il faut bien l'avouer, toutes possibles mais aucune prouvée. Toujours est-il que, au mépris ou dans l'ignorance des découvertes chaque jour grandissantes des musicologues plain-chantistes en France, la Congrégation des Rites accorda le 1er octobre 1868 à M. Pustet, un privilège de trente années pour la réimpression, sous le contrôle de la Commission, de l'édition Médicéenne in-folio à de certaines conditions, telles que la composition des offices pour les fêtes instituées depuis le Concile de Trente : le docteur Haberl était chargé de la révision musicale, aucune feuille ne devant être tirée sans le visa de la Commission. A s'en tenir là, l'entreprise de librairie pouvait mal tourner; aussi M. Pustet réclama-t-il, et se vit-il non moins facilement accorder, que son privilège trentenaire fût étendu à plusieurs éditions manuelles différentes, qui ne devaient cependant être mises en vente qu'après la publication complète du Graduel grand in-folio. Avec la faveur

(1) A l'étranger, les diocèses faisaient usage de différentes éditions : les principales éteient celles de Malines, de Trèves, de Turin.

dont jouissait l'imprimeur à Rome, et la facilité avec laquelle la Congrégation des Rites lui accordait tout ce qu'il pouvait désirer, approbations, authentications, attestations, etc. etc., cette dernière clause fut promptement annulée, et l'édition manuelle — la rémunératrice — fut mise en vente en janvier 1871, tandis que la Médicéenne II ne paraissait que vers le milieu de 1873.

La critique, et par ce mot j'entends la critique savante des personnes compétentes, n'avait pas attendu l'apparition du volume pour montrer le danger auquel on s'exposait à Rome, en intervenant d'une façon aussi catégorique dans une question qui n'était pas mûre et à laquelle les études archéologiques et historiques pouvaient apporter un jour nouveau : d'autres publicistes traitèrent le sujet à des points de vue plus particuliers, plus personnels, et dès l'année 1870 commença cette polémique ardente, souvent même âpre, des tenants de l'édition de Ratisbonne contre les écrivains qui avaient le tort de regretter la procédure suivie par la cour Pontificale en cette affaire, ou de ne pas estimer que l'œuvre de Pustet fût le dernier mot de la musique grégorienne.

En tête, et menant le chœur des défenseurs des nouveaux livres de chant, il faut citer en première ligne le Dr Haberl, qui chargé de refondre la partie musicale, et dans ce but, quittant et son diocèse d'origine, Passau, et ses fonctions de chapelain à Santa Maria all' Anima, à Rome, était venu se fixer à Ratisbonne pour (ce sont ses propres paroles) « s'appliquer avec plus de fruit à la correction des livres choraux, et s'occuper activement de correspondre avec la commission romaine ». Il était naturel de rencontrer dans cette ville où forcément l'éditeur Pustet jouissait d'une certaine influence, des concours tout prêts. C'est là que fut fondée en 1868 cette

association musicale le *Caecilien Verein* qui, par ses ramifications dans tous les pays de langue allemande, et sous la direction du Dr Fr. Witt et l'inspiration du Dr Haberl, fut d'un secours inappréciable pour répandre rapidement dans les diocèses d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et de Suisse le plain-chant officiel.

Il est probable — presque sûr même — que s'ils s'étaient bornés à la diffusion de cette édition dans les pays d'influence ou de langue allemandes, où la restauration du plain-chant était absolument nécessaire, ceux qui s'étaient proposés de l'imposer à la catholicité n'auraient pas rencontré les obstacles invincibles, dont ils ne sont pas parvenus à triompher. Il y a trente ans, en Allemagne (et c'était chose semblable en Autriche-Hongrie, en Suisse et dans les Pays-Bas), le peuple, dans les campagnes principalement, mais aussi dans certaines villes, ne chantait presque aucune des prières liturgiques en langue latine : il n'était pas rare d'entendre les fidèles au *Dominus vobiscum* de l'officiant répondre : *Und mit deinem Geiste;* ou entonner au *Sanctus : Heilig, heilig, heilig.* Actuellement encore d'ailleurs, à Leipzig par exemple, le *Te Deum*, à certaines solennités, est chanté en allemand : *Grosser Gott, wir loben dich... ;* et cela dans un diocèse affilié au *Caecilien-Verein !* Une réforme était donc urgente. Que, à la suite du concile du Vatican, des diocèses, où l'édition des livres de chœur en usage jusque-là se trouvait épuisée (comme c'était paraît-il le cas des cinq diocèses de Hollande); ou n'en ayant que peu ou même point (comme en Angleterre, en Irlande ou dans l'Amérique du Nord), suivissent l'exemple parti de Ratisbonne, c'était compréhensible. Dans aucun de ces pays d'ailleurs, ne s'était manifestée la renaissance des études de musique grégorienne comme

en Belgique ou en France, et on conçoit que des Ordinaires aient adopté des livres ornés d'ailleurs par la Congrégation des Rites d'une profusion d'approbations, livres qu'on venait leur offrir, leur imposer presque, chez eux-mêmes à domicile, plutôt que de décider l'usage d'éditions que, n'étant pas colportées par des représentants en tournée, il fallait aller chercher au loin.

Enfin la France, il y a trente ans, occupée à panser des plaies saignantes avait des devoirs plus pressants que de chercher à répandre ses propres livres choraux, dont aucun ne pouvait alors passer pour un modèle. La diffusion de l'édition de Ratisbonne, malgré les critiques dont elle était l'objet, fut donc chose aisée dans les pays cités plus haut. Mais, en Belgique comme en France, elle rencontra une opposition, qui faisait entendre bien haut ses protestations en en fournissant les raisons : au point de vue scientifique, l'édition de Ratisbonne est mauvaise en elle-même, parce que, sans entrer dans les questions de *cursus* et de rythme, le texte musical a été l'objet d'un double travail d'altération dans le but d'en rajeunir les mélodies et d'en abréger les motifs : au point de vue du droit, on soutenait que le privilège à elle accordé, ne pouvait être considéré comme obligatoire, le Saint-Siège, n'ayant émis, en faveur de son adoption qu'un simple conseil, laissant toute liberté aux Evêques : au point de vue de fait, il était prouvé que les conditions d'exécution édictées par les Brefs n'avaient pas été respectées (comme, entre autres, le visa par la Commission de chaque feuille d'impression avant le tirage).

Pendant que de part et d'autre aux « Lettres ouvertes » succédaient des « Réponses » et aux études, des critiques, des Bénédictins travaillaient, dans le silence de l'abbaye de Solesmes, à la reconstitution intégrale de l'office

Grégorien. Dom Pothier, aujourd'hui abbé de Saint-Wandrille, faisait paraître en 1880 *les Mélodies Grégoriennes*, où comme une sorte de préface au Graduel et à l'Antiphonaire que se proposait de publier la Congrégation de France pour son usage, étaient lithographiés quelques chants pour les processions, à la suite d'un mémoire dans lequel le savant Bénédictin exposait la méthode de travail qui allait présider à l'œuvre entreprise, c'est à dire le classement et la comparaison des plus anciens manuscrits. Ce volume souleva immédiatement une admiration presque unanime, tant étaient lumineux l'exposé du système, et convainquants les résultats obtenus et soumis au public.

Le congrès réuni en 1882, à Arezzo, pour fêter l'anniversaire du moine Guy, et où se trouvait rassemblée l'élite des savants plain-chantistes de divers pays et de diverses écoles, fut la glorification absolue des découvertes de la méthode bénédictine, et un triomphe personnel pour dom Pothier. L'assemblée avant de se séparer demanda entre autres vœux « que les livres de plain-chant en usage dans les églises fussent rendus à l'avenir, aussi conformes que possible à l'ancienne tradition du chant grégorien ». C'était, en termes détournés, la disqualification au point de vue scientifique de l'édition officielle. Mais de même que ces conclusions avaient été vivement combattues au sein du congrès par l'école de Ratisbonne, elles continuèrent à l'être après, mais alors par des procédés et des écrits ou toute mesure, toute dignité étaient bannies. On excita si bien, et partous les moyens, la susceptibilité du cardinal Bartolini, préfet de la Congrégation des Rites, et la pierre angulaire à Rome de l'édifice Ratisbonnien, qu'une enquête sur les travaux du Congrès d'Arezzo fut ouverte, menée et close sans avoir accueilli d'autre

déposition que celles des plus fougueux partisans de l'édition de Pustet, et que la Congrégation soumit à l'approbation du Saint-Père le fameux décret *Romanorum Pontificum*, du 26 avril 1883, qui en condamnant les vœux et demandes formulés à Arezzo, et renouvelant toutes les approbations et authentications précédentes, engageait une fois de plus les Evêques à introduire l'édition officielle dans leur église. Malheureusement, pour avoir voulu donner trop de preuves de la légalité du quasi-monopole de Pustet, l'acte pontifical contenait une série d'inexactitudes de fait (1) qui amenèrent sur le champ les protestations et les rectifications des opposants. Et jamais, au lendemain de ce décret on ne fut plus éloigné du but que s'en étaient proposés les auteurs !

La même année 1883 parut la première édition du *Liber Gradualis*, donnée par Dom Pothier, et dont il n'avait pu soumettre que des fragments au congrès d'Arezzo. L'éditeur avait consulté le plus grand nombre possible de manuscrits de chants, du IXe au XVIe siècle, les classant par provenance, par école et enfin par famille, pour parvenir ainsi à trois ou quatre types primitifs qui servirent de base à l'établissement du texte musical, les plus modernes permettant de rétablir les parties disparues dans les plus anciens. Enfin, les offices nouveaux étaient notés en utilisant les mélodies

(1) Le décret prétendait que Pustet seul avait répondu à un appel adressé en 1868 à tous les éditeurs liturgiques d'Europe pour la réimpression de l'édition médicéenne du Graduel. Or d'un aveu postérieur du cardinal Bartolini lui-même, il résulte que seules, deux imprimeries de Rome, la Camerale et celle de la Propagande furent pressenties. En tout cas, il est bien avéré que, à aucune époque, la plus grande maison d'impressions liturgiques à l'étranger, celle de M. Dessain, de Malines, ne fut invitée à ce soi-disant concours.

empruntées à des parties du Missel ou du Bréviaire supprimées par la réforme romaine.

C'était donc une œuvre précieuse à la fois pour la science, dont elle avait suivi scrupuleusement les méthodes et la critique, et pour l'Eglise, qu'elle dotait d'un livre reconstitué dans sa pureté primitive, et digne de la liturgie qu'il devait accompagner. Léon XIII reçut le volume des mains du savant cardinal Pitra et adressa sans tarder à Dom Pothier, le 8 mars 1884, un Bref laudatif qui, dans la pensée du Saint-Père était, le mot s'y trouve, une recommandation pour ces remarquables travaux. On s'émut fort à Ratisbonne, et par contre-coup, à la Congrégation des rites. Et le privilège-monopole de Pustet que devenait-il? Les intéressés parvinrent à si bien circonvenir le Pape que le 3 mai, on recevait à Solesmes un nouveau Bref, explicatif et correctif où Sa Sainteté déclarait avoir uniquement considéré le nouveau Graduel comme un ouvrage d'érudition traitant de l'histoire et la science de la musique sacrée, mais sans portée pratique; et que l'approbation qu'Elle y avait donnée ne pouvait s'étendre à un usage liturgique; que d'ailleurs le décret *Romanorum Pontificum* affirmait les intentions et le désir du Saint-Siège en la matière. Les Bénédictins s'inclinèrent, poussant même l'obéissance jusqu'à arrêter l'impression de l'Antiphonaire (qui ne vit le jour qu'en 1891). Cependant, on les représentait en Allemagne comme de doux maniaques à la recherche d'une pierre philosophale, dans le genre des faiseurs d'or du moyen-âge, ou encore comme des gens inoffensifs tant qu'ils gardent leurs innovations pour eux, mais qu'il faut empêcher de la répandre au dehors. Et personne ne daignant répondre à ces petitesses « l'agitation, dit le Dr Haberl, parut s'apaiser; il régna un grand silence

jusqu'au moment (oct. 1887) où S. Em. le cardinal Bartolini rendit à Dieu son âme noble et digne de récompense ». A Rome on prétendait, et hier encore en Allemagne on imprimait, qu'il n'avait pas attendu sa récompense jusque-là.

Mais alors, comme il était notoire que le défunt, adversaire absolu du plain-chant d'après la version des manuscrits, avait fait toute sa vie une question personnelle de celle des livres choraux ; que c'était par l'influence dont le faisaient bénéficier ses hautes fonctions qu'il avait obtenu du Saint-Père, plutôt favorable personnellement aux Bénédictins (1), l'atténuation du premier bref à Dom Pothier; que c'était à lui enfin que les partisans de la réforme traditionnelle du plain-chant devaient les échecs de toutes leurs tentatives, il était bien naturel de profiter de son décès pour rouvrir la question. En France, dans la presse, on réclama — un peu violemment peut-être — l'abrogation du décret de 1883, en faisant valoir le dommage causé à notre commerce par le monopole de Pustet si son privilège était renouvelé : d'autres, avec toute la modération habituelle aux discussions scientifiques établirent une fois de plus avec preuves à l'appui, l'infériorité de l'édition officielle vis-à-vis de n'importe quelle version d'après les manuscrits, et parmi celles-ci la supériorité de celle de Solesmes. Le Dr Haberl essaya bien de

(1) Comme d'ailleurs presque toute la cour Romaine : l'édition de Ratisbonne n'a été à aucun moment adoptée à Rome dans plus de trois églises, et jamais l'autorité ecclésiastique n'est intervenue pour la répandre davantage : bien mieux dans plusieurs églises et collèges, au séminaire français, au séminaire Vatican, on chante d'après la version des manuscrits. Et encore plus, les élèves du du séminaire allemand demandèrent l'autorisation qui leur fut d'ailleurs refusée par le supérieur — d'employer le Graduel de Solesmes !

démontrer que « les preuves scientifico-archéologiques n'ont aucun fondement historique ». Dans sa brochure (2) on ne trouve rien en dehors de son éternel argument d'autorité : Rome a le droit d'imposer une édition; elle l'a fait; donc vous êtes schismatiques si, non contents de ne pas l'adopter, vous avez l'audace de la combattre! ou encore : Rome a déclaré l'édition de Ratisbonne la meilleure possible; il ne peut donc pas y avoir mieux. A plus forte raison n'y a-t-il rien à chercher dans les pamphlets parus alors, comme celui de l'abbé Lans et tant d'autres. Malgré ces vains essais de défense les arguments restaient si forts que, pour répondre aux premiers, Pustet déclara renoncer à son privilège en faveur de la France, et « lui donner toute licence » d'imprimer des livres de chœur, d'après les siens. La concession était plaisante : deux diocèses seulement avaient adopté l'édition officielle, Nevers et Périgueux; tous les autres demandaient à ne pas être forcés de la prendre. Qu'auraient eu alors à gagner les éditeurs français ou belges à la générosité de M. Pustet?

Cependant les Bénédictins achevaient de publier la série des livres choraux, révisant dans des éditions subséquentes les erreurs qui avaient pu se glisser dans les premières. Devant l'ensemble imposant de cette œuvre qui réalisait le désir du vénéré Pie IX d'avoir des livres de chant dignes de l'Eglise, des prêtres, des prélats s'adressèrent de nouveau à Rome demandant si, malgré les résultats merveilleux acquis, tout restait en l'état comme auparavant, ou s'il était permis de faire usage de l'édition bénédictine. En réponse parut le

(2) *Jean Perluigi et le Graduel Romain officiel de l'édition Médicéenne...*, par François-Xav. Haberl, prêtre, docteur en théologie. Ratisbonne, Pustet, 1894, in-8.

7 juillet 1894 le décret *Quod S. Augustinus*, qui tout en reproduisant les dispositifs des précédentes décisions, confirmait aussi pour les diocèses la liberté « de conserver un chant légitimement introduit et encore employé », exhortant les Evêques à adopter l'édition officielle « bien que suivant la très prudente manière d'agir du Siège Apostolique la Congrégation des Rites n'impose pas cette édition à chacune des églises. » La question n'avait somme toute pas avancé d'un pas. A Ratisbonne on fit beaucoup de bruit de ce triomphe, mais au fond, il était moins grand qu'on ne se plaisait à le dire. Il était évident, par la modération même des termes du décret où le nom de Pustet n'était pas cité une fois, par la précision de la liberté laissée aux Ordinaires, que l'esprit n'était plus absolument le même à la Congrégation. Et c'était si visible que l'expansion des livres de Solesmes se fit dès lors, et en France surtout, d'une façon prodigieuse. Comme l'édition officielle avec le *Caecilien-Verein*, ceux-ci trouvèrent parmi les élèves de César Franck — mais avec des moyens d'action moins puissants — des partisans enthousiastes et dévoués. L'un d'eux, M. Charles Bordes, maître de chapelle à Saint-Gervais à Paris, avait fondé sous la haute direction de M. Vincent d'Indy, la *Scola Cantorum*, une école de musique où le plain-chant bénédictin était le complément naturel et nécessaire de l'éducation musicale. Les résultats obtenus furent si satisfaisants que S. G. Mgr Pelgé, évêque de Poitiers, invita M. Bordes à organiser suivant les méthodes de la *Scola*, la maîtrise de sa cathédrale : d'autres filiales s'établirent à Saint-Jean de Luz, à Avignon, à Aix, à Besançon, à Toul, sans compter les nombreux séminaires et collèges où l'on pratique et enseigne le plain-chant grégorien.

On s'imagine facilement l'aide qu'apportent ces institutions à la diffusion des méthodes de Solesmes. Outre les monastères de la Congrégation de France, ceux de Beuron, de Maredsous, d'Emmaüs à Prague, de Saint-Anselme à Rome, les diocèses de Besançon et de Luçon ont officiellement adopté l'édition de Dom Pothier : les Frères Mineurs, Franciscains et Capucins ont fait composer leurs propres à Solesmes. Tous les jours de nouveaux couvents et de nouvelles églises viennent grossir la phalange des plain-chantistes grégoriens : à Turin, les Salésiens; à Fribourg, l'Institut catholique et les Ursulines; en Syrie, en Espagne, en Amérique, les congrégations venues de France ont emporté et répandu avec elles les livres de Solesmes. Quant aux communautés de femmes le nombre en est immense, Bénédictines françaises et anglaises, Ursulines, Assomptionnistes, Dames du Bon Pasteur d'Angers où l'on entend la cantilène grégorienne dans toute sa pureté. Et, comme c'est justement dans les couvents et par les couvents que le plain-chant restauré gagne le plus, l'école de Ratisbonne forcée de se rendre à l'évidence même, a cru trouver un argument topique contre lui : certes, dit-elle, c'est une musique merveilleuse, un concert d'anges, mais beaucoup trop beau, beaucoup trop difficile à rendre pour que, sortant des cloîtres, il puisse être exécuté dans les églises où il faut un texte abrégé et à la portée de tous. Et la même revue où dans toutes les livraisons se trouve imprimé ces arguments spécieux, recommande des messes, des hymnes, des motets à trois, quatre, cinq et six voix dont l'exécution cependant ne doit pas être plus aisée, et à laquelle, en tous cas, il est impossible aux fidèles de prendre part. Mais ce sont-là de ces inconséquences auxquelles ne s'arrête pas le parti pris...

Tellement considérables étaient donc les progrès accomplis par les éditions bénédictines, que de part et d'autre on attendait avec anxiété l'année 1900 où expirait le privilège de Pustet. Pour parer à toute éventualité, celui-ci avait déclaré ne pas en demander le renouvellement. Néanmoins la surprise fut amère quand le R^me^ Père abbé de Solesmes reçut un Bref du 17 mai 1901 nettement explicite cette fois, où il n'était plus question pour les publications de plain-chant d'intérêt spéculatif, ni d'érudition pure. En l'imprimant dans son numéro du 29 mai, la *Voce della Verita*, la faisait précéder des lignes suivantes : « Nous publions un très important Bref, dans lequel le Saint-Père, protecteur si bienveillant de la science ecclésiastique, loue et encourage les études et les publications sur le chant grégorien des moines Bénédictins, si méritants, de Solesmes. En cette occasion, le Saint-Père déclare chose digne de toute l'attention du clergé séculier et régulier l'étude et l'usage du chant grégorien. Comme le dit le Bref pontifical dans son style orné, « les mélodies grégoriennes sont avec tant de science et de délicatesse imaginées pour éclairer le sens des paroles, et il y a en elles, si on sait bien les exécuter, une telle force et une si merveilleuse suavité jointe à une certaine gravité, qu'elles poussent facilement les âmes de ceux qui les écoutent aux pieux mouvements et aux pensées salutaires. »

C'était la fin du privilège.

On n'a cependant pas voulu l'entendre ainsi à Ratisbonne. La seizième assemblée générale du *Caecilien-Verein*, réunie dans cette ville au mois d'août, a de nouveau proclamé l'obligation morale d'adopter l'édition Pustet, pour obéir aux prescriptions apostoliques (!) et parce qu'en fait, c'est la meilleure (!!). Les deux raisons se valent. En tout cas, peu de jours auparavant la

Congrégation des Rites déclarait officiellement, à la demande d'un éditeur de Paris, M. Poussielgue, qu'il n'existait aucun obstacle « à ce que les imprimeurs, toujours en observant les règles accoutumées, fissent de nouvelles éditions de la Médicéenne (le privilège concédé à M. Pustet ayant cessé), ou des autres notations qui sont légitimement en usage... » Fort de cette réponse, M. Poussielgue, de concert avec les Bénédictins, entreprend, sous la direction d'une commission internationale de savants et d'artistes compétents, en première ligne desquels se trouvent le R^me^ abbé de Saint-Wandrille Dom Pothier, et Dom Mocquereau, de Solesmes, la publication d'une collection complète de livres choraux, Graduel, Antiphonaire, Responsorial, Pontifical, Rituel sacerdotal, Cérémonial des évêques, Martyrologe, Missel.

Mais nous, en France, n'avons pas combattu le privilège de Pustet pour souhaiter, ni même accepter un privilège Poussielgue. Cette nouvelle édition, loin de chercher à s'imposer par la force d'une autorité toujours discutable, ne pourra et ne devra s'appuyer que sur sa supériorité manifeste, et sa valeur scientifique et pratique. C'est là le meilleur des monopoles et le plus efficace facteur du succès qu'on ne peut que souhaiter à une œuvre où la Religion trouvera son compte autant que la Science.

GASTON DUVAL.

L'IMPECCABLE BANVILLE

FRAGMENT DE SOUVENIRS

Pas plus que Baudelaire, je ne crois pas que Banville ait jamais eu un ennemi. Ils ont pu déplaire mais ils n'ont jamais irrité. Tous deux aussi étaient de bonne famille normande. Mme de Banville mère habitait le Quartier latin comme son fils, et conserva jusqu'à un âge fort avancé l'innocente passion de peindre et de faire encadrer des petites aquarelles incompréhensibles. Encadrement confié aux soins de la mère Albert, qui tenait, 9, rue de Seine, une véritable échoppe à journaux, avec sa fille, veuve d'un libraire mort jeune dont le fonds tout entier tenait dans un placard vitré que je vois encore à gauche de la porte de la rue, encadrée par les journaux du matin. Ce qui avait fait écrire à Monselet dans une notice plaisante :

De Banville (Théodore)

poète français

édité dans une armoire par son valet de chambre Albert

Effectivement, en ces temps reculés, je crois bien qu'un Albert cira quelquefois les bottes de Banville, il put même condescendre jusqu'à se charger de quelques commissions pour Monstre-Vert (ainsi se nommait alors

la dame de ses pensées). Mais n'allez pas croire qu'Albert eut rien de servile dans le regard ni dans l'attitude. A Banville seul il appartenait, c'était une sorte de page mûr. Je vois encore son chapeau haut de forme, ses moustaches effilées comme sa taille serrée, dans une redingote noire bien rapée et bien boutonnée.

Il était un membre de la grande famille Albert, tribu parisienne, pauvre mais honnête, abondant en types remarquables.

Il y avait Albert, dit *Piffard*, à cause de son nez, qui faisait un cours de déclamation du côté de la rue des Martyrs; il y avait surtout Albert le décoré, qui avait obtenu le ruban rouge, pour avoir précédé, rameau vert en main, le pauvre archevêque de Paris, frappé mortellement d'une balle en juin 1848, sur la grande barricade du faubourg Saint-Antoine.

Chaque Albert passait de temps à autre dans l'échoppe pour y voir la mère et la sœur, mais il n'auraient pu s'y trouver réunis ; la place manquait tellement qu'on couchait sur le comptoir où les journaux amoncelés de la veille formaient matelas. Autour du comptoir, pas de place pour circuler.

L'air et la lumière n'arrivaient que par la porte de la rue, à la boutique et à l'arrière-boutique, recoin ténébreux, occupé par un fourneau de terre, une poële à frire, et un matelas véritable étayé par les tas de journaux invendus.

Par l'hiver et la pluie, c'était un seul bec de gaz qui chauffait et éclairait, tout tremblant au courant d'air.

Et, chose incroyable, les soirs où Piffard apportait quelque billet d'Odéon, je vois encore sa pauvre sœur tirer une robe de soie noire de sa cachette, se parer d'une broche ornée du portrait du défunt, et paraître au balcon du théâtre en tenant avec noblesse du bout des

doigts un mouchoir à dentelles empoisonné d'Eau de Cologne. Un second mouchoir étanchait discrètement son pauvre nez rougi par un coryza perpétuel.

Privations, souffrances, misère profonde, tout était alors oublié jusqu'à l'heure de regagner le trou noir que la vieille mère bouchait en posant deux volets contre la devanture où les feuilles à caricatures restaient grimaçantes.

Avec les deux femmes dormaient deux enfants : une petite fille phtysique et un petit garçon simple d'esprit. Et le lendemain tout ce pauvre monde toussaillant semblait revivre au souvenir des splendeurs dramatiques de la veille. Pas une plainte, pas une réflexion amère, pas un mot d'envie!.. On ne saurait imaginer ce que Paris renfermait alors de misères stoïquement et philosophiquement supportées. Il faut dire que l'humanitarisme n'était pas encore à l'ordre du jour électoral. On était incontestablement plus malheureux, et aussi moins mécontent, ou plutôt on était noblement résigné sans le savoir.

Mais nous restons bien loin de Banville qui n'était pas encore sacré *impeccable* et qui n'y pensait guère. Il habitait du côté de la rue de Buci. Il avait déjà cette bonne physionomie d'aspect un peu bourbonien et aussi un peu lunaire, tout à fait imberbe et pâle, mais éclairés par deux yeux pétillant d'une douce malice, — une sorte de Gilles de race ancienne.

La voix qui partait de très haut, avec une certaine emphase, sur un ton pinchard, surprenait d'abord peu agréablement, mais les choses dites étaient si drôles qu'on en prenait mieux son parti. Elle semblait même se prêter à l'émission de certaines énormités paradoxales qu'il fallait écouter docilement sous peine de l'irriter tout à fait. Le premier de ces paradoxes devait d'ailleurs

faire une éclatante fortune, c'était la proclamation du despotisme absolu de la forme en poésie. Tout pour la rime ! A bas le sens ! A bas la pensée, chose génante, à rejeter désormais, pour courir après les richesses de la consonnance. Rares étaient les préambules clairs comme celui-ci ;

On veut prendre Abd el Kader.
A ce plan le public adhère.

Je vois encore ces deux vers merveilleux briller sur une page des *Odes funambulesques*, que Poulet-Malassis, le maître éditeur, avait fait imprimer en belles italiques ronsardisantes comme on n'en voyait plus depuis le XVIe siècle Sur le titre voletait sa marque parlante, représentant un poulet véritablement mal assis, parce qu'il était tombé à cheval sur son bâton de perchoir.

Funambulesque était bien le titre qui convenait. Non seulement parce que l'auteur y dansait sans balancier sur la corde roide des difficultés de la versification, mais parce que son aspect même rappelait un type aimé, adoré, aux habitués des Funambules du boulevard du Temple parmi lesquels je m'honore d'avoir compté. Banville avait bien le masque, le rictus étrange et l'inimitable clignement des paupières du Gilles de la vieille Comédie italienne que firent un instant revivre les deux Deburau, en donnant à la vieille pantomime une vie et une portée toute nouvelle. Et qu'on ne s'y trompe pas ! Le Pierrot du boulevard n'était pas seulement la joie des dilettantes, il transportait un public entier, je vois encore chaque voyou apportant sa rose à une représentation de *Pierrot marquis* et la jettant aux pieds de Deburau fils qui se trouvait du coup au milieu d'un buisson frais et parfumé. Contraste réjouissant avec cette salle infecte et sombre où son visage, non moins

blanc que sa perruque poudrée à frimas, s'inclinait en souriant à l'enthousiasme populaire.

A ces prestigieuses *Odes funambulesques*, le placard des Albert était une trop petite chapelle ; elles allèrent rue des Beaux-Arts en attendant les splendeurs du magasin de la rue Richelieu. Les vers de Banville éclatèrent comme un rayon de gai savoir, l'auteur avait centuplé le prix de l'exemplaire qu'il m'avait octroyé en écrivant de sa belle main un quatrain galant terminé par ce jeu de mots sur l'archerot Cupidon :

L'or est dans l'archer

Cette riche équivoque m'a fait depuis rêver à un dicton trop peu connu des *Adages* de Solon de Vosge, imprimés à Anvers en 1578 à la suite du *Trésor* de Nicolas Meurier :

Argent
Ard gent

en vieux français : *argent brûle nation*, ce qui revient à dire que l'amour de l'or et le besoin de dépense commencent comme aujourd'hui la perte d'une nationalité. Mais dans ces trois mots, quelle concision ! quelle justesse, aussi quelle richesse complète de rime ! Et comme j'aurais voulu Banville ressuscité pour faire revivre à ses yeux cet exemple d'un antique devancier.

Car il aimait ces choses d'antan. On le vit bien quand son mariage avec Mme de Rochegrosse lui fit choisir pour habitation le rez-de-chaussée d'un vieil hôtel de la rue de l'Eperon. Devenu feuilletoniste influent, auteur demandé, homme du monde et de temps en temps amphytrion, toujours bon, gai, tendre pour les anciens camarades, il se complaisait dans cette demeure

antique à la sonnerie grave de chaque heure dans sa haute horloge à caisse de bois, travaillant beaucoup pour les journaux rémunérateurs, et se laissant dorloter par la gaie sollicitude de sa femme. Déjà fatigué et maladif en 1870, il n'en avait pas moins tenu à faire le service de garde national qui vous enlevait une nuit sur trois pendant le siège de Paris. Et pendant ses trente heures passées à la porte de Montrouge je le vois encore de plus en plus pâle sous le képi, soulevant avec effort le lourd fusil à tabatière, mais souriant tout de même avec un éclair de virilité dans les yeux. Malgré son âge et sa débilité, le sentiment du devoir le maintenait debout.

Je le revis plus tard sous le noir uniforme de la cravate blanche, il avait voulu donner une grande soirée pour faire entendre Rollinat, le poète satanique, un instant à la mode. C'était en quelque sorte un devoir pour lui. Grand maître en prosodie, critique bien posé, rimeur sacré *impeccable* par une jeunesse qui adorait ses dieux, il avait voulu que les amis de la première heure fussent aussi de la fête. Leconte de Lisle avait paru portant son vaste front comme l'officiant porte l'ostensoir. Barbey d'Aurévilly offrait encore aux regards surpris les derniers débris de sa livrée romantique. Debout, cambré, campé raide et muet dans un poste isolé à l'angle du piano, il promenait sur l'assistance le fier regard de l'homme qui a juré de ne pas vieillir. Un peu de rose colorant sa joue semblait même placé afin de rehausser le noir de sa moustache. Le jabot de vieille dentelle jaunie se fripait toujours dans l'entre-baillement du gilet, le poing restait posé sur la hanche, à la naissance de cette fameuse bande de velours noir, qui couvrait militairement la couture de son pantalon...

Douze ans après, dans un voyage à Paris, je tombais

dans un train de Versailles en face de Mme de Banville :

— Eh bien! cher Monsieur, dit-elle, que de choses accomplies depuis que vous nous avez quittés pour le Midi... J'ai émigré comme vous; mais je n'ai pas été si loin. Et tranquille dans mon coin, j'assiste philosophiquement au défilé contemporain, entre le souvenir de mon pauvre Banville et les travaux de mon fils. Comme Théodore en serait fier !

LORÉDAN LARCHEY.

LES PREMIÈRES IMPRESSIONS

DU

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE

L'an dernier, en présentant aux lecteurs du *Bulletin* « Une prétendue *seconde* édition du Dictionnaire de l'Académie », nous nous demandions s'il n'y aurait pas lieu de revenir sur ce sujet.

C'est que, en effet, lorsque nous avons cru que l'in-folio hollandais méritait d'être signalé aux curieux, nos moyens d'enquête se bornaient à ce volume collationné avec l'édition française. Or il n'est si chétive matière qui n'ait profit à être richement documentée, et qui ne gagne ainsi souvent en étendue, toujours en intérêt.

Notre rédaction primitive était déjà sous presse, et par conséquent peu susceptible de longs remaniements, quand notre éminent confrère M. Léopold Delisle nous a indiqué, avec sa coutumière obligeance, et ses propres articles dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* et la publication des *Registres de l'Académie* (1). Il a fait plus; et sa lettre du 31 mai était un vrai programme pour de nouvelles recherches, ne fût-ce que par cette simple phrase : « L'impression a été poursuivie avec beaucoup de lenteur. »

(1) Paris, F. Didot, 1895 (centenaire de l'Institut), 3 vol. in-8. Un quatrième volume doit compléter cette précieuse publication.

Cette introduction à un problème plus délicat, dont il sera parlé tout à l'heure, nous amène à compter certainement *deux*, probablement *trois* impressions antérieures à l'édition originale du *Dictionnaire*, laquelle jusqu'à ces derniers temps dut, aux yeux mêmes des habiles, passer, typographiquement parlant, pour le premier jet de l'ouvrage. Bien que tiré à mille exemplaires, ou plutôt à deux mille cinq cents, il est aujourd'hui l'une des raretés bibliographiques de la fin du grand siècle. Aussi la maison Leleu de Lille n'a-t-elle pas hésité à en faire une réimpression fac-similé en phototypie, mais de format réduit, grâce aux admirables perfectionnements de l'art contemporain (1).

J'ai hâte d'avouer que je n'espère pas dire ici le dernier mot sur ces origines du *Dictionnaire*. Les *Registres de l'Académie* sembleraient une source incomparable d'informations sur ce point. Se bornant au compte rendu très sobre de ce qui s'est officiellement traité en séance, ils ne sauraient fournir qu'un petit nombre d'observations de détail, même avec les éclaircissements que C. Doucet y a joints (2). La question serait mieux approfondie par la correspondance des Académiciens, celle de Th Corneille entre autres, fortifiée par le mémoire du P. Léonard, qui a permis d'ajouter aux *Registres* des notes importantes. Que le désir de provoquer ces investigations complémentaires soit l'excuse de l'ébauche telle quelle qu'on va lire.

(1) Cette information est due à M. J. Leforestier, correcteur dans l'imprimerie Larousse.

(2) Il n'y a pas un mot dans les *Registres* sur la présentation du *Dictionnaire* faite à Louis XIV le 24 août 1694, bien qu'elle ait sûrement été délibérée en séance. Le récit du *Mercure galant* a dû y combler cette lacune (I, 333-334). Les autres omissions n'ont rien qui puisse surprendre après celle-là.

Par sa rédaction, le Dictionnaire n'est guère moins ancien que l'Académie elle-même. Décidée dès 1634, elle fut sérieusement entreprise trois ans après. En mars 1658 on discutait le mot *jeu*. A la date où les Registres encore existants en parlent pour la première fois (18 juillet 1672), on travaillait aux lettres S et T. Et pourtant, qui le croirait, un quart de siècle s'écoulera encore avant que la Compagnie ait mis la dernière main à son œuvre (1). Quoi d'étonnant ? Ne fallait-il pas, pour la première fois, déterminer officiellement ce qu'autorise « le bon usage? » Et, selon la fine remarque de Perrault, « l'habilité (*sic*) des ouvriers nuit plus à l'accélération de l'ouvrage qu'elle n'y sert. »

Sans relever les autres mentions relatives à la préparation du manuscrit, puisque nous songeons surtout à l'impression, il est néanmoins à noter que, le 28 juillet 1674, « pour avancer le plus qu'il se pourra le travail du *Dictionnaire* », l'Académie décida tout d'une voix de s'y employer trois jours la semaine, et non plus seulement deux comme auparavant.

Dès le 28 juin 1674, le roi avait accordé à l'Académie le privilège pour la publication du Dictionnaire (2). Toutefois ce ne fut que le 12 septembre 1675 qu'elle résolut de revoir « les mots et les phrases de la lettre A, et d'en faire imprimer les feuilles, à mesure qu'elle les aura repassées, corrigées, et mises en bon ordre », le mardi et le mercredi de chaque semaine. Les lundis étaient employés à achever la lettre E.

La *copie* des deux premières lettres était encore à commencer le 2 janvier 1676. Le 30 mai suivant, une

(1) *Registres*, passim, et pp. 42-43. — Sera-t-il permis de relever ici la distraction qui a dit (p. 335) *ira* pour *via* ?

(2) C'est ce qu'on apprend de l'ouvrage même. Les *Registres* n'en parlent point.

combinaison assure toujours trois séances par semaine, quelques fêtes qui surviennent. Huit mois plus tard, « cette impression tant attendue » devait se commencer le plus tôt possible. Ce plus tôt se fait attendre plus de six semaines : car le 1er avril 1677, les cahiers de l'A et du B « seront incessamment... remis à l'imprimeur » Le Petit. On ne fixe pas le chiffre du tirage; mais on lui défend d'en laisser voir les bonnes feuilles, et d'en donner un seul exemplaire : ce qu'il promet..., sauf à manquer de parole comme il sera dit tout à l'heure.

Perrault dirigea l'impression, faite jusqu'à l'N au moins, à mille ou douze cents exemplaires (on n'en connaît plus aujourd'hui qu'un seul). C'est ce texte que Furetière critiqua; et des explications qu'on lui doit, il résulte que cette édition d'essai avait, avant la fin du G, une centaine de pages en moins que le volume de 1694. On n'en peut rien conclure sur l'étendue même du texte : la différence pourrait uniquement tenir à un caractère plus petit (1).

Jusqu'à ce qu'on ait une preuve décisive que l'Académie ait fait tout mettre au pilon, ne peut-on pas

(1) Pour préciser un peu davantage, sans aller jusqu'à la lexicographie pure, j'ai voulu depuis collationner la première page (433) telle que l'a reproduite le *Recueil des Factums d'A. Furetière* (t. I, pp. 30-48, éd. Asselineau. Paris, 1859; in-8). Il en résulte que la rédaction définitive n'est pas sensiblement plus développée que ce premier canevas.

Du début à *généralissime*, les deux impressions sont identiques, sauf l'addition d'une ligne faite en 1694 au mot GENRE. L'article GÉNÉRALISSIME est nouveau et semble avoir été inspiré par Richelet. Retouches aux mots GÉNÉRALITÉ et surtout GÉNÉRATION; l'exemple théologique est complété, et trois courts alinéas ont été surajoutés.

Enfin quelques lignes sont aussi introduites dans la première rédaction pour les trois dérivés *généalogie, généalogique, généalogiste.*

espérer de recouvrer quelques lambeaux au moins de cette impression préparatoire, soit mêlés à des cahiers manuscrits, soit insérés parmi des mélanges imprimés, ou enfin transformés en matériaux de reliure? Voilà des pistes que les amateurs ne négligeront point.

Il faut attendre près de dix ans avant de rencontrer la nouvelle mention d'un texte imprimé, qui, cette fois, semble bien être celui de 1694. On ne peut, dit le procès-verbal du 1er avril 1686, « apporter trop de soin et trop d'exactitude à la révision des feuilles déjà imprimées du Dictionnaire », pour suppléer aux omissions et corriger les fautes. Quatre membres devaient y travailler pendant une heure à chaque séance de l'Académie, c'est-à-dire trois jours par semaine.

Le 13 juillet suivant, l'Académie est informée que « le sieur Furetière ayant trouvé moyen d'avoir un exemplaire d'une partie du Dictionnaire de l'Académie, le prétendait faire imprimer en Hollande ». On lui en cite même l'éditeur, des Bordes, libraire à Amsterdam. L'Académie écrit à l'ambassadeur de France (du roi, comme on disait alors) et le prie de s'opposer à cette édition subreptice.

Dès le 10 mars 1687, l'Académie avait résolu « de faire tous ses efforts pour donner au plus tôt » tout le Dictionnaire. Mais on sait par une lettre de Perrault à Huet que, le 30 juin 1689, elle discutait encore les articles *sien* et *tâche*. Cinq mois après, elle croyait devoir prendre des mesures pour empêcher que le dictionnaire de Furetière ne fût importé en France (attestation originale « du mérite de l'ouvrage, » que La Reynie reconnaissait volontiers). La précaution n'était pas inutile, puisqu'une réimpression en ayant paru lors de la mise en vente de l'œuvre académique, Racine estimait que le livre étranger avait plus de partisans que le nôtre.

Entrée en relation avec l'imprimerie Coignard à l'automne de 1687, l'Académie dut, le 10 octobre 1689, ratifier, avec Coignard fils, le traité passé avec son père pour l'impression du dictionnaire.

Pour la dixième fois peut-être, en mars 1691 (la date précise est restée en blanc) les *Registres* nous montrent l'Académie préoccupée d' « accélérer l'impression. » Enfin ils constatent incidemment, le 2 juillet 1692, que la besogne est « présentement achevée ». Cette mention tire un intérêt particulier de « l'achevé d'imprimer » que l'ouvrage même marque seulement au 21 août 1694. Cette date, de pure fantaisie, est appelée par la présentation du livre à Louis XIV, laquelle eut lieu trois jours après, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Le cas est notable pour démontrer qu'il ne faut accorder à cette apostille typographique qu'une confiance réservée.

Mais cette publication, si laborieusement amenée à bon terme, n'est pas encore l'édition originale la plus répandue, ni celle que l'Académie aurait pleinement avouée. C'est au moins ce qui semble résulter des fragments de procès-verbaux qui nous restent à citer.

La Compagnie a la sagesse de ne pas s'endormir sur ses lauriers. A cette même date du 2 juillet, elle arrête qu'on révisera les bonnes feuilles, « pour suppléer aux omissions, faire l'errata, et marquer les cartons qui sont nécessaires. »

Mais Coignard était résolu de ne pas mettre en vente les cinq cents exemplaire de ce premier tirage, avant d'en avoir « encore imprimé mille autres, afin de n'en point manquer pendant qu'on travaillera à une seconde édition... La Compagnie a jugé à propos de lui permettre de ne faire des cartons et des feuilles de mots oubliés, avec un errata, que pour les cinq cents exemplaires déjà imprimés. »

Ce qui donne à penser que ce tirage supplémentaire fut exécuté, c'est que Coignard ne « commença à débiter » le livre (comme parle le *Mercure*) que dans les premiers jours de septembre 1694, encore qu'il eût été annoncé comme devant paraître dans le courant de 1692. Rappelons que la contrefaçon hollandaise s'était munie d'une permission le 13 février 1693.

Le procès-verbal du 19 mai 1695 paraît mériter une citation intégrale. Le voici : « Ce jour, sur la remontrance que le sieur Coignard imprimeur a faite à l'Académie, afin qu'il lui fût permis de travailler à la réimpression du Dictionnaire; la Compagnie a résolu que le dit sieur Coignard pourrait, s'il l'estimait à propos, faire une seconde édition du dit Dictionnaire : à la charge toutefois que les feuilles de la dite édition seraient apportées à mesure à celui de Messieurs que la Compagnie nommera pour cet effet, afin de voir si on n'y change rien, et si elle est entièrement conforme à la première; et à la charge aussi qu'il ne pourra faire tirer que quinze cents exemplaires de la dite réimpression, sur laquelle il ne pourra mettre le titre de seconde édition; et à condition pareillement qu'il fournira à l'Académie, et aux académiciens tant présents qu'absents, le nombre d'exemplaires qu'il est obligé de fournir à chaque réimpression. »

Cette mention d'exemplaires à fournir, qui figure ici pour la première fois, ne prouve-t-elle pas qu'il s'agit d'un tirage absolument distinct des mille exemplaires stipulés le 2 juillet 1692. L'édition originale aurait donc comporté, en deux tirages, deux mille cinq cents exemplaires.

Mais ce n'est pas tout. Voici que quatorze mois plus tard (2 juillet 1696) « le sieur Coignard a demandé de nouveau à la Compagnie qu'il lui fût permis de débiter

les premiers cinq cents exemplaires qui avaient été livrés du Dictionnaire, partie par le feu sieur Le Petit (imprimeur de l'Académie avant les Coignard), partie par le dit sieur Coignard ou son père. »

Quels sont ces cinq cents exemplaires? Faudrait-il donc les distinguer des cinq cents que Coignard ne voulait pas, le 2 juillet 1692, mettre en vente avant un second tirage de mille autres? Cela semble au moins douteux, encore que ces derniers n'aient alors fait l'objet d'aucune restriction,

Et que répond l'Académie? « La Compagnie, s'étant fait représenter les délibérations déjà prises sur ce sujet (nouvelle preuve de l'insuffisance des Registres), a résolu de nouveau que les dits cinq cents exemplaires seront supprimés, et pour cet effet rapportés à la Compagnie : moyennant quoi, elle lui a permis de faire une nouvelle impression de quinze cents exemplaires (1) du Dictionnaire qu'elle a donné au public; pour à quoi procéder, il sera obligé d'en apporter les feuilles à mesure, chaque jour d'assemblée, pour être revues dans le second bureau, où l'on travaillera à ôter seulement ce qui s'y pourra rencontrer de fautes les plus grossières : en sorte que cette impression ne soit proprement qu'une continuation de la première, et ne puisse porter le titre de seconde édition. »

Avant de poursuivre notre sujet, ces deux derniers mots méritent une attention spéciale. Quelle surprise à la bonne foi du public, mais en même temps quel attrait pour les curieux, quand dès ce temps-là la

(1) Ces quinze cents exemplaires doivent être ceux dont on parlait le 19 mai de l'année précédente. Si on prétendait les en distinguer, ce serait un tirage total de quatre mille ou même quatre mille cinq cents exemplaires.

contrefaçon hollandaise s'intitulait effrontément *seconde édition !* Et par suite quel ralentissement dans la vente de l'édition parisienne! Grave déboire pour Coignard, à moins qu'on ne le suppose d'intelligence avec les Hollandais, qui eussent alors partagé avec lui leurs bénéfices.

Coignard ne se tint pas pour battu au sujet des cinq cents exemplaires, et s'appliqua à gagner du temps. Le 22 mai 1700, il présente à l'Académie « les papiers en conséquence desquels il prétend n'être point tenu de rapporter à la Compagnie les cinq cents exemplaires de l'essai du Dictionnaire ». L'Académie délibère : « ayant mûrement considéré toutes choses, elle a résolu tout d'une voix que le dit Coignard serait obligé de rapporter incessamment les dits exemplaires, pour être par elle supprimés dans la forme qu'elle jugerait le plus à propos ». Et la décision fut signifiée sur l'heure à Coignard, rappelé en séance.

Ce ne fut néanmoins, que le 18 novembre qu'on « reçut cinq cents exemplaires en forme d'épreuve d'une vieille édition » (*texte de Tourreil ; mais selon la rédaction de Régnier-Desmarais* :) « les cinq cents exemplaires qu'elle avait d'abord fait imprimer comme pour servir de première épreuve pour son Dictionnaire, et dont elle avait dès lors résolu la suppression. »

Que sont-ils devenus? Ici encore, comme tout à l'heure pour l'impression de Perrault, il semble impossible, sauf le cas d'une destruction méthodiquement rigoureuse, que des recherches bien conduites ou même une rencontre fortuite n'en remettent pas en lumière quelques fragments.

S'il peut rester quelque incertitude sur ce que l'Académie avait réclamé à Coignard, les notes du P. Léonard font connaître très nettement ce qu'il rendit. C'était une

première rédaction dressée par Vaugelas et imprimée en format in-4°. L'Académie en la recevant des mains de Coignard la fit mettre sous clef au Louvre.

Les deux mille cinq cents exemplaires de l'édition originale ont été exécutés en deux tirages (1). Pour les bibliographes exercés, qui auront le bonheur de pouvoir collationner un certain nombre des exemplaires actuellement survivants, il doit y avoir là matière à des constatations curieuses. Aux siècles passés, comme j'en ai rencontré plusieurs exemples, on réimprimait volontiers page pour page. Mais, dans ces cas-là même, outre les variantes de vignettes, de fleurons, de lettres ornées, il se trouve bien dans quelque coin perdu, deux fins de lignes ou d'alinéas, deux titres de chapitres qui trahissent des compositions différentes. Et ainsi la science bibliographique fait un petit pas en avant.

L'édition parisienne, que notre précédent article a rapprochée de la prétendue *seconde* édition étrangère, renferme, sous la rubrique ADDITIONS ET CORRECTIONS, deux feuillets supplémentaires à la fin de chaque volume : t. I, pp. 673-676 (quatre pages d'impression); t. II, pp. 669-671 (trois pages seulement de texte). Or les cinq cents premiers exemplaires, cités en 1692, devaient comporter « des cartons, des feuilles des mots oubliés, avec un errata ». Ces deux dernières catégories de retouches se trouvant réunies dans nos *Additions et Corrections*, nous devons être en face d'un exemplaire de tout premier tirage : il y a lieu de supposer que dans l'édition commune, ces derniers feuillets auront disparu, pour être insérés dans le corps même du volume. Ici

(1) Comme on l'a vu l'an dernier, il y a des titres au seul nom de Coignard, et d'autre avec deux imprimeurs : Vve Coignard et J.-B. Coignard.

encore la preuve de fait vaudra mieux que tous les raisonnements.

Restait la question des cartons. Et voici les vues que suggérait là-dessus M. Léopold Delisle à la fin de sa lettre :

« L'édition hollandaise représenterait-elle le texte primitif des feuilles cartonnées?

« Il faudrait lire les procès-verbaux des séances de l'Académie et surtout collationner le texte hollandais avec celui de l'édition officielle. Mais le résultat (hypothétique! *ajoute ainsi en surcharge M. Delisle*) récompenserait-il d'un labeur aussi ingrat? »

A la lecture des procès-verbaux, qui ont fourni les pages précédentes, ont succédé diverses tentatives de collation. A la vérité les chances de succès ne paraissent guère probables pour qui vient d'apprendre les très légères différences qui améliorent dans l'impression de 1692 l'avant-projet de Perrault, antérieur d'une vingtaine d'années. Mais enfin les encouragements de M. Delisle méritaient d'être écoutés. Çà et là, à ouverture du premier volume, le texte parisien a été rapproché de l'édition procurée par Huguetan : avec une ou deux divergences de ponctuation, il en est résulté quelques observations assez curieuses (1), mais étrangères au but proposé.

(1) Jusqu'au sein de l'Académie, disions-nous l'an dernier, l'orthographe elle-même était encore en question.

Au mot *jonc* se lisent ces deux exemples : « jonc de *marets...*, *balets* de jonc ». Or, comme dérivé de MARE, le Dictionnaire donne « MARAIS (la contrefaçon en fait un substantif *féminin*), quelques-uns écrivent MAREST ». Au B il ne connaît que l'orthographe *balay*.

La prononciation n'était guère mieux fixée que l'orthographe. Il y a une trentaine d'années, des vieillards du canton de Buchy (Seine-Inférieure) disaient « la Pentecoute ». Les puristes n'auraient vu là qu'un pitoyable débris de patois rural. Il se trouve au contraire

Avant de clore l'enquête, l'idée me vint de jeter un coup d'œil sur les signatures des deux volumes. Outre un oubli qui amena un accident au pliage (1), la page 605 du tome premier offre la signature « GGg*giij*, » dont les quatre dernières lettres sont en italiques exceptionnelles, c'est-à-dire, penchées de gauche à droite. Etait-ce l'indice probable d'un carton ? Nous n'osions l'espérer ; mais la page 607, *col. a*, contient un article qui manque à la contrefaçon, quoiqu'il figure à sa table (cela ne prouve-t-il pas que les Hollandais n'ont point vu cette page 607 telle qu'on la lit dans notre exemplaire ?) Le voici :

« INVITATOIRE, s. m. On appelle ainsi le verset qui se chante à Matines, immediatement devant le *Venite exultemus*, et qui se répète à plusieurs fois dans le cours de ce même Pseaume et à la fin. *L'invitatoire du Dimanche. L'invitatoire du Commun des Apostres* (2). »

Donc la sagacité de M. Léopold Delisle n'avait pas eu tort de songer aux cartons. Il nous est doux de finir sur une telle conséquence.

L'ABBÉ A. TOUGARD.

qu'après deux cents ans une bonne vieille conservait la prononciation du grand siècle. De 1673 à 1678 les *Registres* ont écrit *Pentecoute* (sauf en 1674, *Pentecoste*) ; et cela explique le proverbe :

De Pâques à la Pentecoute,
Le dessert est une croûte.

(1) Au tome II, la page 591 n'a pas de signature. Les pages voisines s'y présentent dans l'ordre suivant : 585, 586, 591, 592, 587 (signature EEee), 588, 589 (EEeeiij), 590, 593 (FFff)...

(2) Près d'un siècle plus tard (1771) les théologiens du *Dictionnaire de Trévoux* contresignaient cette définition, en se contentant d'y ajouter quelques mots.

INCUNABLES

DE

BIBLIOTHÈQUES PRIVÉES

Par deux fois (1) le *Bulletin du Bibliophile* a publié un répertoire d'incunables que des tournées bibliographiques m'avaient mis à même de rencontrer dans certaines bibliothèques privées de couvents, de séminaires et de collèges. Les belles publications faites par la regrettée Mlle Pellechet du Catalogue des incunables des bibliothèques publiques de France (tome Ier) et par M. Proctor du Catalogue des incunables possédés par le British Museum, ces belles publications, dis-je, ont accentué encore l'intérêt qui s'attache aux débuts de l'art de l'imprimerie. Comme l'accès aux bibliothèques privées ecclésiastiques n'est point toujours facile, il m'a paru de quelque utilité de donner au public cette troisième série du répertoire ; heureux serai-je si elle apporte à quelque travailleur un ouvrage cherché. En tous cas ce catalogue, dressé sur les exemplaires eux-mêmes, indiquera très exactement la richesse ou la pauvreté en incunables des bibliothèques dont il est question.

ARETINO (Lionardo). — Historia del popolo Fiorentino: tradocta in lingua tosca da Donato Acciaioli. Vinegia, per Iacomo de Rossi, 1476, XII di febraio. In-fol., caract. romains, sans chiffres ni réclames, signat. a-x. (Hain *1562). — *Lyon, bibl. J. Godart.*

(1) Année 1898, p. 69 et 128; année 1899, p. 470, 548 et 589.

AUGUSTIN (S.). — De virtute psalmorum. Parisiis, per Dionysium Roce, s. d., in-8°. (Hain 1979). — *Nancy, Séminaire.*

BENIVIENI (Hieronymo). — Commento di Hierony. B. sopra | a piv sve canzone et so | netti dello amore | et della bellezza | diuina. | Impresso in Firenze, per S. Antonio Tubini et Lorenzo di Francesco Venetiano & Andrea Ghyr da Pistoia. Adi VII di septembre 1500. In-fol., caract. romains, manchettes, sans signat., 4 fnc. et CXLIIII f. (Hain *2788). — *Lyon, bibl. J. Godart.*

BERGAME (Jacques-Philippe de). — Supplementum chronicarum. Impressum Uenetijs per magistrum Bernardinu; Ricium de Nouaria, 1482, die 15 februarij. In-fol. goth., signat., réclames, 60 l., 2 fnc. + 256 f., + 12 fnc., fig. (Hain *2890). — *Nancy, Séminaire.*

BOÈCE. — De philosophie consolatione, cum editione commentaria beati Thome de Aquino. Anthonij Kobergers ciuis Nurembergensium urbis industria fabrefactus, 1486, in vigilia sancti Iohannis Baptiste. In-fol., goth., signat., texte au centre entouré du commentaire, 71 f. (Hain *3378). — *Sens, Séminaire.*

BONAVENTURE (S.). — Perlustratio in libros IV Sententiarum (Nurnberge, Anthonius Koberger). S. d., in-fol., goth., signat., 2 col., 63 et 64 l., 5 parties, 204, 258, 217, 271, 103 f. (Hain *3540). — *Nancy, Séminaire.*

BREYDENBACH (Bernard de). — Sanctarum peregrinationum in montem Syon opusculum, per Erhardum Reuwich de Traiecto inferiori impressum in civitate Moguntina, 1486, die xj februarij. In-fol., goth., sans signat., récl. ni chiffres, 42-44 l., 147 f., fig. et cartes. (Hain *3956). — *Orléans, Séminaire.*

BURIDAN (Jean). — Questiones morales. Impressore Vuolfgango Hopyl (Parisiis) 1489, 14 die Iulii. In-fol., caract. rom., signat., 2 col., 51 l., 265 f. (Hain *4106). — *Nancy, Séminaire.*

Corona beate Marie Virginis. S. l. n. n. n. d., in-fol., goth., 2 col., 47 l., signat. a-o, 2 fnc. et 87 f., titres courants. (Hain *5746). — *Nevers, Evêché.*

DURAND (Guillaume). — Rationale diuinorum officiorum. Hermannus Lichtensten coloniensis librarie artis exactor, impressum Uincentie, 1478. In-fol., goth., signat., 2 col., 561., 228 f. (Hain *6480). — *Orléans, Séminaire.*

EUSÈBE de Césarée. — Historia ecclesiastica. (A la fin cinq distiques :) Schellus Ioannes aere premit... quom datus est finis, referebat Iulius annos 1479. In-fol., caract. romains, avec réclames, sans chiffres ni signat. — *Lyon, bibl. J. Godart.*

FICINO (Marsilio). — Proemio primo di Marsilio Ficino | Florentino della christiana religione achi secondo la re | ligione christiana uole uiuere. S. l. n. d., in-4°, caract. romains, sans chiffres ni réclames, signat. a-q. — *Lyon, bibl. J. Godart.*

GUILLAUME, évêque de Paris. — Dyalogus Doctissimi viri | Guillermi episcopi parisien | sis de septem sacramentis | nouiten emendatus et im | pressus. C. J. M. S. n. d., petit in-8, goth., 91 f. et 5 fnc. — *Orléans, Séminaire.*

HÉROLT (Jean). — Liber discipuli de eruditiõe christifi- | delium. (*Colophon :*) Tractatus de septem donis, spũs san | cti explicit : Et per ɔsequẽs totus liber | discipuli de eruditione xpi fidelium. | S. l. n. d., in-fol., goth., 2 col., 43 l., signat. a-t, 166 f. (Hain *8519). — *Nevers, Evêché.*

— Sermones discipuli de tempe per circulũ anni incipiunt. Dominica prima aduent⁹ | dñi... Expliciunt sermones collecti ex diuersis san | etc... (*Au fol. suivant :*) Prologus in sermones discipuli de sctis | per circulum anni incipit. | Incipit prologus in promptuariũ exem | plorũ discipuli scm ordinem alphabeti. (*Manque le colophon*). In-fol., goth., signat. a-z, ꝛ, ɔ, A-G, aa-xx. (Ce n'est aucune des éditions citées par Hain). — *Viviers, Séminaire.*

Homeliarius doctorum. — Omeliaꝝ opus : factore Petro Drach iuniore in Spirẽsium vrbe impressum, 1482, in vigilia natiuitatis Marie Virginis. In-fol., goth., signat., 2 col., 48 l., 395 f. (Hain *8790). — *Paris, Séminaire St-Sulpice.*

Même ouvrage. — (*Colophon :*) Omeliarũ opus : factore Nicolas Kesler ; in basiliensiũ vrbe impressum, 1493, pdie kal. octo-

bris. In-fol. goth., signat., 2 col., 66 l., 2 vol., CLXXI f., + 1 fnc. et 77 f. (Hain *8791). — *Avignon, Séminaire.*

Même ouvrage. — In Nicolai Kessler officina Basilee impssum, 1498, decimo nonas (*sic*, probablement pour *kal.*) augusti. In-fol., goth., manchettes, signat., 2 col., 66 l., 248 f. (Hain *8793). — *Nancy, Séminaire.*

Hore beate marie virginis secū | dum vsum Romanum expliciunt | feliciter Parisius Impresse p Egi | dium hardouyn commorantem in | confinio Pontis nostre domine an | te templum diui Dionysii de carce | re : ad intersignium Rose deaurate. S. l. n. d., in-8 allongé, goth., sans chiffres, signat. A-L, grav. — *Nevers, chanoine Sery.*

Horæ. — Las Horas de nuestra señora cō muchos otros | oficios y oraciones Impressas en Paris. (*Colophon :*) Impressas en Paris per Nicolao | Higmā por el signor Uoe | stre librero qui biue en | Paris en la calle de | nuestra se | ñora. S. d., in-8. goth., sans réclames ni chiffres. — *Orléans, Séminaire.*

Heures. — (*Colophon :*) Les présentes heures à lusaige de Rōme furent ache- | uez le XXI iour de Nouēbre Lan mil. CCCC (le reste de la date est gratté, lire 1488), pour Simon Vostre, libraire, demourant à Paris. In-8, goth., 90 fnc., signat. a-l, almanach 1488-1508, bordures et gravures. — *Lyon, Chapitre primatial.*

HOUPPELANDE (Guillaume). — Libellus de immortalitate anime. Parisiis exaratus pro Dyonysio Roce per Anguilbertum de Marnef, 1493. In-8, goth., (Hain 8968). — *Nancy, Séminaire.*

JÉROME (S.). — Epistolaꝝ opus. In urbe Venetiaꝝ impressum per Bernardinū de Benaliis Bergomensem, 1490, die 14 Iulii. In-fol., signat., réclames, 60 l., 2 vol., 5 fnc. + 174 f. et 4 fnc. + 229 f. (Hain *8560). — *Orléans, Séminaire.*

JUSTINIEN. — Institutionū opus. S. l. n. n., 1494, 24 die aprilis. In-fol., goth., signat., texte au centre encadré de la glose, 2 col., 74 l., ij + lxxxvj f. et 1 fnc. (Hain *9531). — *Nancy, Séminaire.*

Laudibus (de). — Opus insigne de laudibus | beate marie virginis alias | Mariale appellatū. | Impressum 1493 per Marti-

num Simũ, librarium et ciuem inclyte ciuitatis Argentine. In-fol., goth., 13 fnc. et cclxxxv f. — *Nevers, Evêché.*

LULLE (Raymond de). — De laudibus beate Marie. Impressum Parhisij, per Guidonem Mercatorẽ; sumptiꝰ Ioannis Parui, 1499, 10 aprilis. In-fol., goth., signat., 46 et 45 l., 85 f. (Hain *10327). — *Nancy, Séminaire.*

LYRE (Nicolas de). — Postille super psalterium. Lugduni per Johannem a Prato, 1488 aprilis 15. In-fol., goth. — *Lyon, bibl. F. Desvernay.*

MARTIN le Polonais. — Margarita decreti. Impressa Argentine, 1493. In-fol., goth., signat., 2 col., 52 l., 105 f. (Hain *10847). — *Nancy, Séminaire.*

NICOLAS de Citeaux. — Ymago beate (Marie) virginis. S. l. n. d. (August. Vindelic., Ant. Sorg, circa 1472). In-fol., goth., sans signat., récl. ni chiffres, 37 et 38 l., 41 fnc. (Hain *11759). — *Nevers, chanoine Sery.*

NIDER (Jean). — Preceptorium diuine legis. Argentine, 1483. In-fol., goth., sans signat. ni réclames, 2 col., 46 l., 194 fnc. (Hain *11795). — *Nancy, Séminaire.*

OROSE (Paul). — Historiarium adversus Paganos libri VII. Impressi Venetiis expensis Octauiani Scoti Modoetiensis, 1483, tertio kalendas sextilis. In-fol., caract. romains, signat., 42 l., 77 f. (Hain *12102). — *Nancy, Séminaire.*

PANORMITANUS (Nicolas). — Lectura super quinque libros decretalium. Per Nicolaũ Jenson, Uenetijs impressa, 1477, die 22 novembris (1477, die 10 decembris; 1477, die 21 iulij; 1477, die 17 augusti; 1477, die 18 septembris). In-fol., goth., signat., 2 col., 60 l., 6 parties, 286, 277, 178, 176, 254, 209 f. (Hain *12310). — *Nancy, Séminaire* (les part. 1-2).

POGGIO. — Historia fiorentina, tradocta di lingua latina in lingua toscana da Iacopo suo figliuolo. Uinegia, per Iacopo di Rossi, 1476, 8 di marzo. In-fol., caract. romains, sans réclames ni chiffres, 115 f. signés a-n. (Hain *13172). — *Lyon, bibl. J. Godart.*

Pravitate (De). — (*Colophon:*) Explicit repertorium perutile de pravitate hereticorum et apostatarum emendatum per juris utriusque interpretem ac doctorem Michaelem Albert

Ualentinum, in ciuitate Ualentina impressum, 1494, die 16 septembris. In-fol., goth., 2 col., sans signat., réclames ni chiffres. (Hain 13875). — *Orléans, Séminaire.*

Precordiale deuotorum. Impressum Argñ. 1489. Petit in-8, goth., signat., 22 l., 164 f. (Hain *13318). — *Nancy, Séminaire.*

RAMPIGOLLIS (Ant.). — Liber biblie figurarū. Impressus Mediolani p magistrū Uldericū Scinzenzeler, 1494, die 6 septembris. In-8., goth., signat. a-v, 2 col., 39 l., 168 fnc. (Hain *13684). — *Orléans, Séminaire.*

SALICET (Nicolas). — Animarū Christi fideliū anthidotariū. Magistro Iohāni Reynardi (alias Grunynger) in ciuitate Argētiñ. cōplet⁹ extitit, 1484, yd⁹ Iulij septimas. Petit in-8, goth., signat., 2 col., 34 l., 16 fnc. + 120 f. et 16 fnc. (Hain *14156). — *Nancy, Séminaire.*

SCHEDEL (Hartmann). — De hystoriis etatum mundi. 1493, die 4 junii. Grand in-fol., plus de 209 f., cartes. — *Orléans, Séminaire* (exemplaire incomplet).

TARTARETUS (Pierre). — Expositio magistri Petri | Tartareti in Summulas Petri Hispani vna cū | passibus Scoti vndequaqz in marginib⁹ spar- | sis... | ... Basilee impressa. | Marque : deux griffons avec un f surmontant un cœur retourné. Pas de colophon. S. d., goth., 2 col., 87 f. et index. — *Dijon, Séminaire.*

VORAGINE (Jacques de). — De vitis sanctorum. Venetiis, per Andream Jacobum de Lathara pro Octaviano Scoto Modoetiensi, 1482. In-fol., goth., 2 col., sans chiffres. — *Nancy, Séminaire.*

Abbé J.-B. MARTIN.

CHRONIQUE

École des Chartes. — Voici la liste, par ordre de mérite, des jeunes gens nommés élèves de l'École des Chartes : MM. Faure, Robert, Maupassant, Bernus, Delarue, Mallebay, du Cluzeau, d'Echerac, Jacob, Bouteron, Prost, Taillet, Desage, Cahen, Célier, Boutillier du Retail, Delmas, Balencie, Beuve, Cornu.

Société des Amis des livres. — Dans sa dernière réunion, le 12 novembre, la Société des Amis des livres a procédé au remplacement de M. Alfred Piet, décédé. M. le comte de Clapiers, déjà membre correspondant, a été élu membre titulaire et M. Francis Charmes, membre correspondant.

Ajoutons que la Société des Amis des livres vient de distribuer à ses sociétaires *La Tour de Nesle*, de Gaillardet et Alexandre Dumas, illustrée en couleur par Robida. Cette publication a été dirigée par le regretté président Eugène Paillet et M. Jules Brivois.

Reliures. — Nous extrayons de la Chronique scientifique de M. Max de Nansouty, parue dans le *Temps* du 13 novembre 1901, le passage suivant :

« Comment faut-il, avec quoi faut-il, faire relier les livres auxquels nous tenons. La question est importante, aussi importante pour le bibliophile que le choix d'une étoffe de robe pour une coquette.

Aussi, la « Society of arts », de Londres, a-t-elle eu la bonne idée de faire, sur ce sujet, une enquête sérieuse auprès des directeurs, conservateurs, archivistes, des principales bibliothèques et aussi auprès des amateurs dignes de ce nom.

Voici ce qui est résulté de ce « référendum » :

Par ordre de mérite pour la conservation et la bonne tenue, viennent le maroquin, la peau de porc, et le parchemin de bonne qualité. Le veau et le cuir de Russie font les plus mauvaises reliures au point de vue de la durée, malgré leur réputation d'élégance.

Les directeurs consultés de trente-neuf bibliothèques se sont prononcés en ce qui concerne l'éclairage contre le gaz : c'est un grand destructeur de reliures par suite de l'action chimique des sous-produits de sa combustion : l'éclairage électrique lui est infiniment préférable. C'est là un nouveau succès, tout à fait délicat de l'électricité. »

Bibliographie de Nicolas-Michel Troche. — Les amateurs de l'histoire de Paris connaissent en partie les travaux de N.-M. Troche grâce à M. Paul Lacombe, le savant auteur de la *Bibliographie parisienne*, ils sont aujourd'hui à même de les connaître tous. Il fallait la patience et la conscience de notre confrère pour mener à bien cette bibliographie des écrits d'un homme qui les a éparpillés dans diverses revues, dans la *Revue archéologique* notamment. La liste des travaux imprimés et manuscrits de Troche comprend 78 articles, 67 pour les imprimés, 11 pour les manuscrits. Une étude des plus intéressantes sur cet historien de Paris la précède. Et en bon travailleur qu'il est, M. Paul Lacombe a eu soin de dresser plusieurs tables, une table des titres et un index des noms des sujets. Le titre de sa publication est : *Les Travaux d'un amateur parisien, Nicolas-Michel Troche. Essai bibliographique. Extrait de la* Correspondance historique et archéologique *(année 1901)*. Voilà certainement une brochure que vont se disputer les collectionneurs sur l'histoire de Paris ; car elle n'a été tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires.

Revue Bourdaloue. — Il existe déjà une *Revue Bossuet ;* on nous annonce pour paraître, à partir du 1er janvier 1902, une *Revue Bourdaloue.* Cette revue sera dirigée par deux de nos collaborateurs, MM. Eugène Griselle, docteur ès-lettres, et Henri Chérot, rédacteur aux *Etudes.* Ce nouveau recueil de sermons et documents inédits paraîtra en livraisons trimestrielles de 32 pages in-8 carré (5 fr. par an pour la France et 6 fr. pour l'étranger). La *Revue Bourdaloue* a pour but de centraliser, durant les deux années qui nous séparent du bi-centenaire de l'illustre prédicateur, ses sermons et lettres inédits, les documents et informations de nature à éclairer sa biographie ou l'histoire de ses sermons et les éléments de la bibliographie ancienne ou nouvelle relative à cet orateur, pour en dresser la liste complète et raisonnée. Le *Bulletin du Bibliophile* est heureux de souhaiter à ses nouveaux confrères, bien connus l'un et l'autre par leurs savants travaux, le succès que mérite leur entreprise.

Les Paysages de France. — Les bibliophiles, qui sont gens de goût, ont dû plus d'une fois, au cours de leurs voyages à travers la France, déplorer les dégradations que le mercantilisme fait subir aux beautés naturelles de notre pays. Nous ne croyons donc pas inutile de leur signaler ici la Société qui vient de se former pour la protection des paysages français. L'article premier de ses statuts expose le but qu'elle se propose et qui est le suivant : 1° Défendre les paysages contre les enlaidissements de toute réclame commerciale ou autre, de tout affichage imposé avec un abus manifeste ; 2° Empêcher que les beautés naturelles ne soient dégradées ou détruites par des spéculations, des industries, des constructions, des travaux publics conçus, installés, exécutés sans aucun souci de l'aspect de

la région et des intérêts matériels mêmes qui sont attachés à cet aspect ; 3° Favoriser la connaissance des beautés du pays et dénoncer à l'opinion tout acte de vandalisme sur le point de nous en priver.

La Société se compose de membres *adhérents* versant annuellement une somme de 3 francs ; de *sociétaires*, payant une cotisation annuelle de 10 francs et de *donateurs* versant une somme totale de 200 francs au moins.

Parmi les membres du Comité directeur, nous citerons : MM. Sully-Prudhomme, de l'Académie française, président ; Frédéric Mistral, André Theuriet, de l'Académie française, G. Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, vice-présidents ; Robert de Souza, homme de lettres, secrétaire général ; Wehrlé, trésorier ; MM. Jules Breton, Antonin Mercié, Massenet, Eugène Müntz, de l'Institut ; J.-M. de Hérédia, L. Halévy, V. Sardou, de l'Académie française ; Jean Lahor, Gustave Geffroy, Charles Le Goffic, L. Descaves, hommes de lettres, etc. Les adhésions, cotisations et dons doivent être adressés à M. Wehrlé, 14, rue Bergère, et les communications à M. Robert de Souza, 23, avenue du Bois de Boulogne.

L'Histoire par le bibelot. — C'est un des petits côtés de l'histoire, mais qui ne manque pourtant pas d'intérêt. M. Henri Daragon a entrepris de l'écrire ainsi. *L'Empereur Nicolas II aux manœuvres françaises de 1901* est le quatrième volume d'une collection qui compte déjà *Le Tsar à Paris en 1896* (en collaboration avec M. Ernest Dolis), *Le Président Félix Faure en Russie*, et *Le Président Krüger en France*. Dans le nouveau volume qui vient de paraître, M. H. Daragon donne le compte rendu des fêtes qui ont eu lieu à Dunkerque, à Compiègne et à Reims. La première partie contient le récit de ces fêtes, le texte des invitations, lettres et toasts officiels ; la seconde donne une nomenclature des bibelots en tous genres créés à l'occasion de la visite que LL. MM. l'Empereur Nicolas II et l'Impératrice ont faite à la marine et à l'armée françaises, comme des écrits, vers ou chansons qu'elle a inspirées. L'ouvrage documentaire de M. Henri Daragon est orné de 16 planches hors texte représentant des cartes postales illustrées, des médailles, des étiquettes, des jeux de cartes, des affiches, etc.

Noëls. — Mlle Marie-Thérèse Berthault vient de publier, à Paris, chez Charles Amat, et à Lyon, chez Emmanuel Vitte, un recueil fort intéressant de *Noëls, récits, contes, poésies*, extraits des œuvres des prosateurs et poètes en renom. Nous ne pouvons relever les noms de tous les auteurs qui figurent dans ce livre ; nous nous bornerons à en citer quelques-uns : comtesse de Flavigny, Henri Perreyve, Jean Aicard, R. P. Tissot, Théodore Botrel, Henri Lasserre, Gabriel Vicaire, Jules Lemaître, André Theuriet, H. Sienkiewicz, Alphonse Daudet, A. de Mun, etc. Ajoutons que le produit de ce petit livre

« né d'une pensée de charité » est destiné à subvenir aux besoins des écoles chrétiennes.

Valentin Hauÿ. — M. Henri Maïstre vient de faire tirer à part, à 100 exemplaires, la très intéressante étude intitulée *Valentin Hauÿ et ses fonctions d'interprète*, qu'il a publiée dans la *Correspondance historique et archéologique* de MM. Fernand Mazerolle et Fernand Bournon.

Collection des poètes français de l'étranger. — M. Georges Barral a entrepris, en 1897, de créer cette collection qui a pour but de rassembler et répandre les œuvres des écrivains de toutes les nationalités écrites en français. Elle comprend déjà huit volumes d'Iwan Gilkin, Albert Giraud, Valère Gille et Fernand Séverin. Le neuvième volume qui vient de paraître chez Fischbacher est de M. André van Hasselt ; il est intitulé : *Poésies choisies*. Nous ne pouvons que louer notre confrère de la tâche patriotique qu'il s'est donnée et souhaiter à sa collection de prospérer.

Ventes de livres. — Le samedi 30 novembre, à l'Hôtel Drouot, vente de beaux livres modernes, livres à figures du XVIIIe siècle, livres ornés d'aquarelles. (*M. A. Durel, expert*).

— Les 2 et 3 décembre, à l'Hôtel Drouot, vente de livres anciens, manuscrits du XIe au XVIe siècle, incunables, livres à figures des XVIe, XVIIIe et XIXe siècles, reliures de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe, ouvrages et pièces rares relatifs au Protestantisme (*M. Henri Leclerc, expert*).

— Les 5, 6 et 7 décembre, à l'Hôtel Drouot, vente de livres modernes, Beaux-arts, littérature, histoire composant la bibliothèque de feu M. G. Pochet. Première partie. (*M. Léon Sapin expert*).

— Le 10 décembre, à l'Hôtel Drouot, quatrième vente des autographes et documents historiques composant la collection de M. Etienne Charavay. Généraux de la République, pièces et documents sur le règne de Louis XI ; divers (Jean Racine, Correspondance de Madame Charles, l'Elvire de Lamartine, etc.), (*M. Noël Charavay, expert.*).

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— **Bibliothèque Nationale, département des Estampes. Catalogue sommaire des gravures et lithographies composant la Réserve, rédigé par François Courboin, sous-bibliothécaire du département des Estampes. *Paris, Georges Rapilly, marchand d'estampes de la Bibliothèque nationale, 9, quai Malaquais, 9,* 1900-1901, 2 vol. in-8 de 1 f. blanc, XIII-437 pp. et 1 f. blanc et de 2 ff. 462 pp. et 1 f. blanc.**

M. François Courboin est un aquafortiste de grand talent; les bibliophiles ont, souvent, eu l'occasion d'apprécier l'originalité des illustrations dont il a orné plus d'un livre, et, très récemment encore, les charmantes et spirituelles compositions qu'il a dessinées et gravées en plusieurs tons pour *Celle-ci et Celle-là*, de Théophile Gautier, parue chez Alexis Rouquette. Mais M. François Courboin n'est pas seulement l'habile manieur de pointe ou de crayon que l'on sait; le *Catalogue* qu'il vient de rédiger des estampes de la Réserve de la Bibliothèque nationale prouve qu'il est aussi un érudit iconographe.

Le département des estampes de la Bibliothèque nationale possède des trésors ; grâce à M. Courboin, il nous est donné de connaître ceux qui sont conservés dans cette partie du dépôt que l'on nomme *Réserve*. Donner une définition exacte de la *Réserve* serait peut-être téméraire ; M. Henri Bouchot, qui a écrit une fort judicieuse et belle introduction, avoue lui-même que la sélection des œuvres conservées à la *Réserve*, « toute de sentiment et de convention, ne repose sur rien de scientifique ». Telles œuvres, réputées hors de pair aux

approches de la Révolution, ajoute le savant conservateur des estampes, tombaient, après vingt ans écoulés, dans le plus complet discrédit. Mais nous n'étudions pas ici ce qu'est ou ce que pourrait être la *Réserve* des estampes de la Bibliothèque nationale; nous sommes en présence du fait accompli et n'avons à nous occuper que du travail de M. F. Courboin.

Le catalogue qu'il vient de rédiger se divise en trois parties principales. La première nous donne la liste des ESTAMPES ANONYMES, classées par sujets, suivant l'ordre adopté par Bartsch et Passavant c'est-à-dire : *Ancien Testament; Nouveau Testament; Histoire de la Vierge; Saints et Saintes; Pièces mystiques ou sur la Religion; Allégories; Mythologie; Histoire; Sujets de genre; Ornements, architecture; Cartes, tarots, marques, animaux; Portraits.* La seconde partie fait connaître les ESTAMPES A MONOGRAMMES; « cette partie de l'inventaire, dit M. Courboin, n'est point un dictionnaire de marques de graveurs, elle contient simplement la description renfermée dans une série de volumes de la *Réserve* qui portent ce titre : Maîtres à monogrammes. Chaque description est accompagnée d'une reproduction de monogramme en fac-similé dans les dimensions des originaux ; à côté de chaque monogramme se trouve, ou sa signification, si elle est connue, ou la suite des lettres qui le composent et qui ont servi à le classer alphabétiquement, d'après le système de Brulliot ». Enfin, la troisième partie est consacrée aux ESTAMPES SIGNÉES, classées suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, avec indication du genre de gravure que chacun exécutait, gravure au burin, à l'eau-forte, en manière noire, etc. Ajoutons qu'à la suite des nom et prénom de chaque auteur se trouvent la désignation ou description de l'estampe, des références, l'indication des états ou épreuves diverses, les dimensions en millimètres et la cote.

La rédaction du catalogue de M. Courboin terminée (nos 1 à 11550), un certain nombre de pièces sont venues prendre place dans la *Réserve*; elles font l'objet d'un « supplément » (nos 11551 à 11866). L'ouvrage se termine par différentes tables savoir : 1° Table méthodique des estampes anonymes classées par école et par siècle, suivant le procédé de gravure ; 2° Table par noms d'artistes ; 3° Table des portraits et 4° Table des recueils de la Réserve suivant la disposition méthodique adoptée au département des estampes.

Ce nouveau catalogue qui vient s'ajouter à ceux déjà publiés sera, comme les précédents, d'un grand secours pour les amateurs qui ont à faire des recherches au département des estampes. Nous devons donc savoir gré à M. François Courboin de l'avoir rédigé et si bien rédigé.

GEORGES VICAIRE.

— Victor CHAMPIER & G.-Roger SANDOZ. — Le Palais-Royal d'après des documents inédits (1629-1900). Ouvrage illustré de planches hors texte, eaux-fortes, héliotypies, fac-similés d'aquarelles et de nombreuses gravures dans le texte. Tome premier. Du Cardinal de Richelieu à la Révolution, par Victor Champier. [Tome second. Depuis la Révolution jusqu'à nos jours, par G.-Roger Sandoz.] *Paris, Société de propagation des livres d'art, 117, boulevard Saint-Germain, 117*, 1900, 2 vol. in-4° de 1 f. blanc, 2 ff. XXI-548 pp., 2 ff. et 220 pp. et 2 ff.

Il n'est sans doute pas d'édifice parisien qui ait, plus que le Palais-Royal, fourni matière à livres ou brochures. Seuls, M. Maurice Tourneux ou M. Paul Lacombe, qui connaissent tous deux à merveille l'histoire de Paris, pourraient dresser la liste complète de ces écrits de tous genres relatifs au Palais-Royal. Mais si nombreux que soient les travaux publiés déjà, il n'en est pas, croyons-nous, de plus important, de plus détaillé que celui que viennent de mettre au jour MM. Victor Champier et G.-Roger Sandoz, sous le patronage de la Société de propagation des livres d'art.

M. Victor Champier, directeur de la *Revue des Arts décoratifs*, l'un des écrivains les plus compétents en la matière, préparait cette histoire du *Palais-Royal* depuis de longues années déjà; fouillant dans les cartons des Archives Nationales, dans les liasses des études notariales, portant ses investigations dans les principales Bibliothèques de Paris, il a amassé quantité de documents inédits qui lui ont permis d'écrire, avec son habituel brio, le livre qu'il publie aujourd'hui. M. G.-Roger Sandoz, auteur du second volume, a mis en œuvre les matériaux recueillis par feu son père, M. Gustave Sandoz, l'horloger-joaillier bien connu. M. Gustave Sandoz était trésorier de la Société de propagation des livres d'art (son fils, M. G.-Roger Sandoz lui a succédé dans ces fonctions); habitant une des galeries du Palais, il avait réuni un grand nombre d'estampes anciennes et, si la mort n'eût brisé ses projets, c'était lui qui devait publier, avec M. Champier, cette histoire dont il a été l'instigateur. M. G.-Roger Sandoz a pieusement réalisé les idées de son père. De la collaboration de ces deux auteurs est sortie cette œuvre importante.

M. Victor Champier a traité la partie ancienne; il prend le Palais-Royal à sa création et nous en fait l'historique jusqu'à la Révolution. M. G.-Roger Sandoz le prend à cette époque et nous mène jusqu'à

l'année 1900. Les documents précis, les anecdotes curieuses abondent dans ces deux volumes ; il serait prétentieux d'en vouloir donner ici une analyse complète. Mais ce que nous pouvons constater, c'est l'abondance des documents graphiques qui accompagnent le texte. Portraits, vues, plans, reproductions de tableaux, de statues, de meubles de toutes sortes, caricatures, etc., viennent, presque à chaque page, récréer les yeux. On peut, grâce à ces images, les unes gravées à l'eau-forte, les autres en héliotypie, certaines même en couleurs, suivre les destinées différentes qu'a subies ce monument célèbre, qui, en deux siècles, suivant M. Victor Champier, « a passé par les changeantes phases de l'éclat et de la misère, se transformant sans cesse et prenant le caractère des âges qu'il traversait, tour à tour sévère, joyeux, pimpant, débraillé et finalement morose comme un gentilhomme ruiné qui n'est plus certain de son lendemain ».

MM. Champier et Sandoz, en publiant cet important ouvrage, se sont conquis des titres à la reconnaissance des nombreux amateurs de l'histoire de Paris; ils ont également rendu à ceux qui travaillent sur ces matières un service des plus signalés.

G. V.

— Edmond Bories. — Histoire de la ville de Poissy, ornée de 160 gravures d'après les dessins de l'auteur. *Paris, Honoré Champion, éditeur, 9, quai Voltaire, 9,* 1901, gr. in-8 de 2 ff. 198 pp.

La première histoire de la ville de Poissy a été écrite, en 1609, par Sébastien Rouillard ou Roulliard, l'auteur de *La magnifique doxologie du festu* (Paris, 1610, in-8), de *Les Gymnopodes ou de la nudité des pieds disputée de part et d'autre* (Paris, 1624, in-4), et de bien d'autres ouvrages. Près de trois siècles plus tard, Octave Noël donnait un nouvel historique de cette cité; mais ces deux historiens ont laissé beaucoup et beaucoup à glaner derrière eux. M. Edmond Bories, artiste de talent, historien de mérite, chercheur consciencieux, à qui nous devons déjà une très intéressante notice sur *Orgeval*, agrémentée de jolis dessins, a mis, comme il en avait le devoir, à profit les travaux de ses prédécesseurs, et, les ayant considérablement augmentés par ses recherches personnelles, nous donne aujourd'hui une histoire aussi complète que possible de la ville où saint Louis reçut le baptême.

Les origines de Poissy sont très lointaines; les Romains, les Gaulois et les Francs y ont laissé la trace de leur passage et, depuis cette époque, la ville a longtemps tenu, dans l'histoire de notre

pays, une place importante. Aujourd'hui, Poissy n'est plus fréquenté, en dehors de ses habitants, que comme un lieu de plaisir ; les petits bourgeois y vont pêcher à la ligne le dimanche ; on ne connaît plus guère le *Pisciacum* du moyen âge, que par la renommée de ses sucres tors, de sa liqueur, de ses marchés aux bœufs ou que par les chaussons de lisière qui se tressent en sa prison. A peine ses hôtes dominicaux songent-ils à visiter cette superbe église si remplie de souvenirs historiques.

La lecture du livre de M. Edmond Bories, si documenté et si attrayant à la fois, ramènera, j'en ai la conviction, une autre catégorie de visiteurs dans cette jolie petite ville, admirablement située sur la rive gauche de la Seine, à quelques centaines de mètres de la forêt de Saint-Germain. Quand ils auront feuilleté l'ouvrage du nouvel historiographe de Poissy, ils seront en mesure de faire à l'antique cité une visite profitable. M. Bories retrace en effet, dans ses grandes lignes, l'histoire du monastère royal, construit sous Philippe le Bel et dans le réfectoire duquel se tint, en 1561, le Colloque de Poissy, de l'Eglise collégiale et paroissiale, du Pont, du Couvent des Capucins, de celui des Ursulines, de l'Hôtel-Dieu, de la Maladrerie située sur la route de Quarante-Sous, du marché aux bestiaux, etc.

Chez M. Bories l'historien est doublé d'un artiste; et ce n'est pas un des moindres charmes du livre que de trouver, en regard du texte, de très agréables croquis de l'auteur ou des reproductions d'estampes anciennes; ici, c'est un coin de paysage croqué à la plume, une église, un pont, une maison ; là, des détails d'architecture, chapiteaux, clefs de voûte, etc., des statues, des sceaux, des médaillons ; voici encore différents plans ou vues panoramiques. Tous ces éléments graphiques concourent à rendre le livre de M. Bories tout à fait intéressant et je ne doute pas du succès qu'il est destiné à obtenir dans le public, aussi bien auprès des amateurs de documents historiques que des collectionneurs sur Paris et ses environs.

G. V.

— Declaration des abvz et tromperies qve font les apoticaires, fort vtile et necessaire à vng chacun studieux et curieux de sa santé, composée par maistre LISSET BENANCIO (Sébastien Colin). Nouvelle édition revue, corrigée et annotée par le Dr Paul Dorveaux, bibliothécaire à l'Ecole supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris, précédée d'une notice sur la vie et les

œuvres de Sébastien Colin. *Se trouve chez H. Welter, libraire, 4, rue Bernard-Palissy, à Paris*, 1901, in-8 de XXII pp., 1 f. et 88 pp.

M. le Dr Paul Dorveaux a entrepris de réimprimer, en les annotant, quelques-uns des livres les plus rares touchant les apothicaires. Nous lui devons déjà des éditions savantes de : *Le Myrouel des Appothiquaires et Pharmacopoles*, par Symphorien Champier, *L'Antidotaire Nicolas*, *Le Promptuaire des médecines simples en rithme joieuse*, de Thibault Lespleigney, *Régime contre la pestilence faict et composé par messieurs les médicins de la cité de Balle en Allemaigne*. Le dernier ouvrage réimprimé par M. le Dr Dorveaux est celui de maistre Benancio Lisset, de son vrai nom Sébastien Colin.

C'est d'après la première édition, imprimée à Tours par Mathieu Chercelé, en 1553, que notre confrère a établi son texte. Toutefois, l'édition de Tours fourmillait de fautes de même que la seconde donnée à Lyon, en 1556 par Michel Jove, il a eu soin de les corriger, d'ajouter la ponctuation tout en respectant l'orthographe de l'auteur. De plus, il a accompagné le texte de Sébastien Colin de notes nombreuses qui en facilitent la lecture. Pendant longtemps, le pseudonyme de l'auteur n'avait pu être dévoilé. Ce ne fut qu'en 1628 que deux apothicaires poitevins, Jacques et Paul Coutant révélèrent le personnage qui se cachait sous le nom de Lisset Benancio et que la La Croix du Maine et du Verdier n'avaient pu découvrir. Ces deux bibliographes mentionnent bien Lisset Benancio et Sébastien Colin, mais sans se douter que tous deux ne font qu'un.

M. le Dr Dorveaux a fait précéder sa curieuse réimpression d'une notice très étendue sur Sébastien Colin, notice à la fois biographique et bibliographique ; il a également reproduit en fac-simile les titres des éditions de l'édition princeps, (Tours, 1553), de la seconde (Lyon, Michel Jove, 1556) et de la troisième (Rouen, 1557). Un index termine l'ouvrage.

G. V.

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens, Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie, Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc

— Bibliographie lyonnaise — Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle, par le président BAUDRIER, publiées et continuées par J. BAUDRIER. Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Cinquième série, ornée de 257 reproductions en fac-simile. *Lyon, Louis Brun ; Paris, A. Picard et fils,* gr. in-8.

— ALBERT CIM, bibliothécaire du Sous-Secrétariat d'État des postes et télégraphes. — Une Bibliothèque. L'art d'acheter les livres, de les conserver, de les classer et de s'en servir. *Paris, Ernest Flammarion,* in-8 (10 fr.).

Il a été tiré, en outre, 20 ex. sur pap. de Hollande (20 fr.) et 20 ex. sur pap. du Japon (30 fr.).

— Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge, par P. GUILHIERMOZ. *Paris, Alphonse Picard et fils,* in-8 (8 fr.).

— Les Travaux d'un amateur parisien, Nicolas-Michel Troche. Essai bibliographique par PAUL LACOMBE, parisien. Extrait de la *Correspondance historique et archéologique* (année 1901). *Paris aux dépens de l'auteur,* in-8.

— Histoire de la Bibliothèque Mazarine et du Palais de l'Institut, par ALFRED FRANKLIN, administrateur de la Bibliothèque Mazarine. Deuxième édition, entièrement refondue. Avec portraits, plans, etc. *Paris, H. Welter,* in-8 (18 fr.).

Publications de luxe.

Chez L. Bernard (Versailles) :

— PIERRE DE NOLHAC, conservateur du Musée national de Versailles. — La Création de Versailles d'après les sources inédites, étude sur les origines et les premières transformations du château et des jardins. In-fol. (40 fr.).

Il a été tiré quelques ex. sur pap. de luxe (80 fr.).

Chez A. Durel :

— OCTAVE FEUILLET. — Le Village, scène provinciale. Préface de Mme Octave Feuillet. Quatre compositions de Albert Dawant, gravées au burin par Boisson. *Aux dépens de la Société normande du livre illustré.* Pet. in-8.

Tiré à 143 exemplaires dont 100 seulement sont mis en vente (40 fr.).

Chez A. Ferroud :

— JÉRÔME DOUCET. — Trois légendes d'or, d'argent et de cuivre. Sainte Marie l'Egyptienne. — Le beau visage de la mort. — L'Ame du samovar, illustrées de trente-quatre compositions par Georges Rochegrosse, gravées en taille-douce. In-8.

Il a été tiré 350 ex. savoir : nos 1 à 20 sur pap. du Japon ancien ou gr. pap. vélin d'Arches, contenant une suite sur Chine et un motif à l'aquarelle de Georges Rochegrosse (*souscrits*) ; nos 21 à 80, sur pap. du Japon ancien ou gr. pap. vélin d'Arches, contenant une suite sur Chine (200 fr.) ; nos 81 à 130, sur pet. pap. du Japon (120 fr.) ; et nos 131 à 350, sur pap. vélin d'Arches (80 fr.).

Chez Edouard Pelletan :

— ANATOLE FRANCE, de l'Académie française. — L'Affaire Crainquebille. Edition originale. 62 compositions de Steinlen, gravées par Deloche, Ernest et Frédéric Florian, les deux Froment, Gusman, Mathieu et Perrichon. In-4 et in-8.

Il a été tiré : *In-4. Texte réimposé :* 1 ex. (no 1) sur pap. Whatman, contenant tous les dessins originaux, avec double suite d'épreuves d'artistes signées sur Japon et sur Chine ; 1 ex. (no 2), sur pap. Whatman, avec un dessin original sur chacun des faux-titres, plus une double suite d'épreuves d'artistes signées sur Japon et sur Chine ; 25 ex. (nos 3 à 27), sur pap. du Japon ancien ou gr. pap. vélin, contenant un dessin original, plus une collection d'épreuves d'artistes signées sur Chine (600 fr.). — *In-8 jésus :* 30 ex. (nos 28 à 57), sur pap. de Chine (300 fr.) ; 343 ex. (nos 58 à 400), sur pap. vélin à la cuve du Marais (80 fr.).

Publications diverses.

— VICTOR HUGO. — Post-scriptum de ma vie. *Paris, Calmann-Lévy,* gr. in-8 (6 fr.).

Il a été tiré, en outre, 10 ex. sur pap. de Hollande (15 fr.) et 5 ex sur pap. du Japon (25 fr.).

— JEAN RICHEPIN. — Contes de tous les pays. — Contes espagnols. *Paris, Eugène Fasquelle,* in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 20 ex. sur pap. du Japon (15 fr.) et 10 ex. sur pap. de Hollande (10 fr.).

— DELAUNAY, de la Comédie-Française. — Souvenirs, recueillis par le comte Fleury. Préface de M. Jules Claretie, de l'Académie française. Avec un portrait en héliogravure. *Paris, Calmann-Lévy*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 10 ex. sur pap. de Hollande (12 fr. 50).

— ANDRÉ THEURIET, de l'Académie française. — L'Amie de Noël Trémont. *Paris, Paul Ollendorff*, in-18 (3 fr. 50).

— CLAUDIUS FERRAND. — Fables et légendes du Japon. *Paris, H. Oudin*, in-8 (5 fr.).

Imprimé à Tokio, sur pap. du Japon, avec 7 compositions en couleurs et 155 gravures noires japonaises.

— QUENTIN-BAUCHART, ancien représentant du peuple, ancien président au Conseil d'Etat, ancien sénateur. — Etudes et souvenirs sur la deuxième République et le second Empire (1848-1870). Mémoires posthumes publiés par son fils, ancien maître des requêtes de première classe au Conseil d'Etat. Première partie. La République de 1848 depuis l'ouverture de l'Assemblée Constituante jusqu'à la Présidence décennale du Prince Louis-Napoléon. Avec un portrait. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8 (7 fr. 50).

— ANDRÉ FOULON DE VAULX. — Jeunesse blonde, roman. *Paris, Alphonse Lemerre*, in-18 (3 fr. 50).

— GABRIEL VICAIRE. — Au Pays des ajoncs. Avant le soir. *Paris, Henri Leclerc*, in-16 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 70 ex. numérotés sur pap. de Hollande dont 50 seulement mis dans le commerce (10 fr.).

— AIMÉ VINGTRINIER, bibliothécaire de la ville de Lyon, membre de l'Institut Egyptien. — Etude sur la Bresse et le Bugey. *Lyon, A. Storck et Cie*, 1902, in-12.

— E. HALPÉRINE KAMINSKI. — Ivan Tourguéneff d'après sa correspondance (avec ses amis de France). *Paris, Eugène Fasquelle*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 15 ex. numérotés sur pap. du Japon (15 fr.) et 20 ex. numérotés sur pap. de Hollande (10 fr.).

— J.-K. HUYSMANS. — De tout. *Paris, P. V. Stock*, in-16 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 12 ex. numérotés sur pap. du Japon (20 fr.) et 50 ex. numérotés sur pap. de Hollande (15 fr.).

— HENRI MAÏSTRE — Valentin Hauÿ et ses fonctions d'interprète. *Saint-Denis, imprimerie H. Bouillant*, in-8.

Extrait de la *Correspondance historique et archéologique* (année 1901). Tiré à 100 exemplaires.

— Henri de Régnier. — Les Amants singuliers. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 5 ex. sur pap. du Japon (nos 1 à 5) et 29 ex. sur pap. de Hollande (nos 6 à 34).

— Adrien Mithouard. — Le Tourment de l'unité. *Paris, Société du Mercure de France*. in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 10 ex. numérotés sur pap. de Hollande..

— Eugène Demolder. — L'Agonie d'Albion, avec de nombreuses caricatures de Monsieur Haringus lui-même. *Paris, édition du Mercure de France*, pet. in-8 (3 fr.).

— Arvède Barine. — La Jeunesse de la grande Mademoiselle (1627-1652). *Paris, Hachette et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

— Hippolyte Parigot — Alexandre Dumas père. Avec un portrait en héliogravure. *Paris, Hachette et Cie*, in-16 (2 fr.).

De la collection « Les Grands Ecrivains français. »

— André van Hasselt — Poésies choisies. Avec portrait. *Paris, Fischbacher*, in-18 (3 fr. 50).

De la « Collection des poètes français de l'Etranger » publiée sous la direction de Georges Barral.

— G. Binet-Valmer — Le Gamin tendre, roman. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 19 ex. sur pap. de Hollande (nos 1 à 19).

— Hippolyte Buffenoir — Etudes sur le XVIIIe siècle. Les Charmettes et Jean-Jacques Rousseau (cinq gravures hors texte). *Paris, Paul Cornuau ; Aix-les-Bains, A. Gérente ; Chambéry, Reynaud*, in-16 (4 fr.).

— Documents inédits sur le XVIIIe siècle. — Morts et funérailles royales. — Registre des premiers gentilshommes de la Chambre (Archives nationales O1 821), publié par le Vicomte de Grouchy. *Paris, Le Carnet ; Emile Paul*, in-8.

Tiré à 100 ex.

— Meilhac et Halévy, de l'Académie française. — Théâtre. Tome VI. Le Mari de la débutante. — Fanny Lear. — Petit duc. — Loulou. *Paris, Calmann Lévy*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 50 ex. sur pap. de Hollande (nos 1 à 50) à 12 fr. 50 et 25 ex. sur pap. de Chine (nos 1 à 25) à 20 fr.

— Emile Bergerat. — La Pompadour, comédie dramatique en sept tableaux, un prologue, cinq actes et un épilogue, en représentation au Théâtre de la Porte-Saint-Martin. *Paris, Paul Ollendorff*, in-18 (3 fr. 50).

Publications sous presse

Chez L. Conquet L. Carteret et Cie, successeurs) :

— PROSPER MÉRIMÉE. — La Chambre bleue, nouvelle dédiée à Madame de la Rhune. Nouvelle édition illustrée d'une couverture en couleurs et de 61 aquarelles d'après Eugène Courboin. In-8.

Il sera tiré un seul ex. sur gr. pap. Whatman, destiné à accompagner les dessins originaux d'Eugène Courboin; 50 ex. (nos 1 à 50) sur pap. du Japon (125 fr.) et 250 ex. (nos 51 à 300) sur pap. Whatman (60 fr.). Annoncé pour paraître en décembre.

Chez Hachette et Cie :

— HUGUES KRAFFT. — A travers le Turkestan russe. Illustré d'après les clichés de l'auteur de 71 planches en héliogravure hors texte et de 194 gravures dans le texte et d'une carte en couleurs. In-4, (100 fr.).

Annoncé pour paraître fin novembre.

LE GRAVEUR

AUGUSTIN DE SAINT-AUBIN

ET LA

BIBLIOTHÈQUE DU ROI

En 1777, Augustin de Saint-Aubin avait quarante-et-un ans. Agréé à l'Académie depuis 1770, il était alors en pleine possession de son talent et de sa renommée. Le *Tableau des portraits à la mode*, la *Promenade des remparts de Paris* (1760), le *Concert* et le *Bal paré* (1764), *Mes gens ou les commissionnaires ultramontains au service de qui veut les payer* (1766-1770), les *Différens jeux des petits polissons de Paris* (1770) ; les portraits gravés d'après Denon, Greuze, Le Carpentier, surtout d'après C.-N. Cochin ; ses illustrations du *Décaméron* (1757), du *Voyage en Sibérie* de l'abbé Chappe d'Auteroche (1768), des traductions d'Ovide par l'abbé Banier (1767) et de Tacite par l'abbé de la Bléterie (1768), etc. (1), avaient rendu son nom célèbre. Enfin, il s'était fait déjà une spécialité de graveur de médailles, et, sans parler du *Recueil d'antiquités* du comte de Caylus (1752-1767), des *Annales de la Société des soi-disans Jésuites* (1764), il avait gravé, pour les *Recueils de médailles* de Pellerin, deux cent dix-huit planches et nombre de vignettes et

(1) Emm. Bocher, *Les Gravures françaises du XVIIIe siècle ou Catalogue raisonné des estampes, vignettes, eaux-fortes... ; 5e fasc. : Augustin de Saint-Aubin* (Paris, Morgand et Fatout, 1879, in-4°), *passim*.

de culs-de-lampe (1), — en tout, « plus de deux mille médailles », dit-il lui-même (2).

Ces derniers travaux le désignaient comme successeur de son ancien maître Etienne Fessard dans les fonctions de graveur de la Bibliothèque, lorsque celui-ci mourut, en 1776 (3). Il est donc inexact de faire dater de cette époque seulement « l'origine de ces innombrables planches de médailles qui encombrent son œuvre » (4), et, si c'est là un « grand malheur » (5), on voit que Saint-Aubin n'avait pas attendu jusqu'alors pour donner aux médailles et aux pierres gravées un temps et une place qui nous ont sans doute dérobé des œuvres plus intéressantes.

(1) Voy. Bocher, op. cit., IVe section, subdivision B (pp. 191 et suiv.) et, notamment, les nos 673, 677 à 679, 686, 936, 952 à 976, 977 à 1149, 1150 à 1211, 1212 à 1231, 1232 à 1247 et 1248 à 1257.

(2) Placet du 5 décembre 1778, cité plus loin.

(3) Etienne Fessard occupait ces fonctions depuis 1755 (*Almanach royal*, 1755, p. 382). Il les avait obtenues grâce à la protection du comte de Caylus, raconte Cochin : « Tous les graveurs rirent de ce choix à cause de la médiocrité connue du personnage, et M. de Caylus lui-même n'étoit pas assés ignorant pour lui croire des talens et pour ne pas sentir que si par malheur il étoit besoin d'entretenir quelque planche usée du Cabinet du Roy, le pauvre Fessard ne pouvoit que les gâter d'avantage ; mais c'étoit son protégé qui avoit toujours été à ses ordres, il faloit qu'on aperçut son crédit. » (*Mémoires inédits de Ch.-N. Cochin*, publ. par Ch. Henry ; Paris, Baur, 1880, in-8°, p. 75). — Nous n'avons pu trouver l'acte de décès d'Et. Fessard. La date de 1776 nous est fournie par Saint-Aubin (voy. plus loin) et se trouve corroborée par ce fait que l'*Almanach royal* de 1777 (préparé, sinon publié, en 1776) est le dernier où figure Fessard (p. 460). C'est donc une erreur de Regnault de Lalande, lorsqu'il écrit dans sa *Notice sur Aug. de Saint-Aubin* en tête du catalogue de sa vente (Paris, 1808, in-8°, p. VII, ou, dans la réimpr. de Bocher, op. cit., p. 238) : « *Quelques années après* le décès d'Et. Fessart, il lui succéda..., en 1777. »

(4) Baron de Portalis et Henri Beraldi, *Les Graveurs du XVIIIe siècle* (Paris, Morgand et Fatout, 1880-1882, 3 vol. in-8°), t. III, p. 426.

(5) Ibid.

Dans une lettre du 18 prairial an IV (1), Saint-Aubin écrit : « Il avoit été créé sous Louis XV une place de dessinateur et graveur de la Bibliothèque nationale. A la mort du premier titulaire, en 1776, le savant abbé Barthélemy, qui projetoit de publier une partie des médailles du cabinet (2), demanda le brevet, à son insçu » (à l'insu de Saint-Aubin, qui parle ici de lui-même à la 3e personne). L'abbé Barthélemy et Saint-Aubin étaient en relations depuis plusieurs années : l'artiste avait, en 1764, gravé plusieurs médailles pour les *Réflexions sur quelques monuments phéniciens* publiées par le numismate (3), et, en 1775, avait dessiné le portrait de ce savant (4). Mais l'abbé Barthélemy n'était pas seul à protéger Saint-Aubin, et le bibliothécaire du roi, Bignon (5), le proposait aussi au choix du ministre Amelot :

A Paris, le 3 may 1777.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous donner avis que le sr Fessard, qui étoit attaché à la Bibliothèque du Roy en qualité de graveur de Sa Majesté, vient de mourir et que cette place qui ne consiste qu'en honnorifique est à donner. Si vous voulès me permettre de vous désigner son successeur, je crois que vous ne

(1) Publiée par les Goncourt, *L'Art du XVIIIe siècle*, éd. in-18 de 1882, t. II, p. 157, note 1.

(2) L'abbé Barthélemy était garde du cabinet des médailles et antiques.

(3) Dans *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres...*, t. XXX (Paris, imp. royale, 1764). Cf. Bocher, op. cit., nr 673.

(4) Ce portrait ne fut gravé qu'en 1795 (Bocher, op. cit., no 8 ; cf. ibid., nos 9 à 12).

(5) Saint-Aubin dessina et grava son portrait en 1778 (Bocher, no 19).

pouvès faire un meilleur choix que le sr de Saint-
le genre et la capacité sont universellement connu
J'ay l'honneur...

Br

Le brevet nommant Saint-Aubin à la place
fut expédié au mois de juin 1777 (2). Mais l
« graveur attaché à la Bibliothèque » (ainsi fig
l'*Almanach royal* de 1777, p. 460) ne tarda pa
sa fonction trop purement « honorifique » : s
ment, sans logement qu'un atelier, il dem
indemnité qui lui permît de se rapprocher d
thèque. Il demeurait alors, au moins depui
« rue des Mathurins, au petit hôtel de Cluny
dire dans la partie de notre moderne rue du So
entre la rue Saint-Jacques et le boulevard Saint-

Par un brevet expédié au mois de juin 1777 au
Aubin, graveur de l'Académie royale de peinture e
il est dit que le Roi voulant traiter favorablemen
penser le sr de Saint-Aubin pour les ouvrages

(1) Arch. nat., O[1] 609[9]. — Je dois remercier M. Ferna
d'avoir bien voulu me signaler quelques uns des docu
duits ici.

(2) Et non en 1776, comme l'écrivent quelques-uns d
phes, qui ont mal interprété le passage de sa lettre cit
Mais que dire du *Dictionnaire général des artistes de l'éc*
par Bellier de la Chavignerie et L. Auvray, qui donne
ment fantaisiste : Saint-Aubin, « graveur de la Bibliothè
en 1793 » !

(3) Le portrait de Languet de Gergy (d'après le buste
nous procure cette date. La même adresse nous est fou
gens... (1768), les portraits de Mondonville (1768) et de Cré
Le sabot (1770), les portraits de Lulli (1770), de Piron e
(1773), de Gessner et de Voltaire (1775), d'Henri IV et
(1777), la reproduction du tombeau du général de
d'après Caffieri (1777), et le portrait du duc de Chartre
Peintre (1779).

(4) *Ville de Paris. Nomenclature des voies publiqu*
(Paris, imp. Chaix, 1898, in-4°), p. 778.

qu'il a donnés au public et qui lui ont acquis une réputation méritée, etc., etc., Sa Majesté lui accorde le titre et la place de graveur de sa Bibliothèque pour qu'il jouisse des honneurs et avantages qui y sont attachés, etc., etc. (*sic*). Mais comme cette place n'est pas fort ancienne, il n'y a encore ni émolumens, ni pension, ni même de logement qui soient attachés à cet emploi; on jouit cependant d'un emplacement qui ne peut servir que d'atelier et dont on ne peut pas faire un logement puisqu'il est situé dans le bâtiment même de la bibliothèque du Roi où l'on ne peut pas construire de cheminées. Le sr de Saint-Aubin loge à l'autre extrémité de la ville et ne peut profiter de cet atelier sans s'exposer à perdre beaucoup de tems pour s'y transporter chaque jour. Il faudroit donc qu'il put y avoir un logement; mais comme ils sont assès rares et tous occupés par les personnes employées au service même de la Bibliothèque, il n'y auroit pas d'autre moyen pour que ledit sr de Saint-Aubin puisse profiter de l'emplacement qui lui est accordé que de prendre un logement dans ce quartier là. Mais les logements y sont excessivement chers, proportionnellement à celui qu'il occupe actuellement dans un quartier tranquille où il est logé lui et sa famille commodément mais sans superflus pour 600 francs. Un pareil local dans les rues voisines de la Bibliothèque du Roi lui coûtera au moins le double. Or, comme l'intention de Sa Majesté en accordant des grâces à ses sujets n'est pas qu'elles leur deviennent onéreuses, ledit sr de Saint-Aubin demande qu'il lui soit accordé une somme de 600 livres par an qui l'indemnise du surplus qu'il a réellement à débourser pour prendre un appartement à la proximité de la Bibliothèque du Roi en attendant qu'il s'y trouve un logement vacant qui puisse lui être accordé. Cela le mettra à même de profiter de son atelier, ce qui ne peut que lui être très avantageux puisqu'il pourra y faire des travaux plus considérables et exécuter avec exactitude le projet qu'avoit commencé son prédécesseur de graver les tableaux de Sa Majesté pour augmenter la superbe collection de planches gravées par les anciens maitres et qui sont déposés à sa Bibliothèque (1).

(1) **Arch. nat.**, O^1 609[9].

Cette requête n'eut pas le moindre succès ; elle est ainsi apostillée : « *6 août 1778. Rien à faire.* »

Saint-Aubin ne se découragea pas. Moins de six mois après, il rédige un nouveau placet, presque dans les mêmes termes, et, pour arriver à décider Amelot, lui représente qu'il est loin de considérer sa place de graveur comme une sinécure :

..... Cette place, d'ailleurs, qui jusqu'à ce moment n'a eu aucune fonction, va devenir d'une utilité réelle par le projet de publier les médailles du Cabinet du Roi ; et elle n'a même été demandée pour le sieur de Saint-Aubin que dans l'intention de le mettre plus à portée de pouvoir, un jour, dessiner sur les lieux et graver ces médailles, qui ne sortent jamais du Cabinet de S. M., son talent à cet égard étant connu par plus de deux mille médailles qu'il a déjà dessinées et gravées pour différens ouvrages.

Il vous supplie donc, Monseigneur, d'attacher à cette place quelques émolumens tels qu'il en existe à d'autres places du même genre, entre autres à celle de graveur des Menus Plaisirs du Roi, qui a 1.200 livres, et à celle de graveur du Cabinet du Roi (1), qui a 600 livres. Par cette grâce, Monseigneur, vous mettrés le sieur de Saint-Aubin à même de profiter de l'atelier attaché à son titre, et de faire de nouveaux ouvrages qui lui assurent de plus en plus une réputation qu'il a toujours cherché à mériter, préférablement à toute idée de fortune, raison qui le force encore plus aujourd'huy à solliciter de vos bontés, Monseigneur, d'être favorable à sa demande (2).

Le secrétaire d'Etat ne se laissa pas convaincre ; peut-être lui importait-il peu que l'on gravât, ou non, les pièces du Cabinet des médailles : car il annota le

(1) Le graveur des Menus Plaisirs était alors, depuis 1770, Moreau le Jeune ; il reçut également le titre de graveur du Cabinet du Roi en 1778. *(Notice historique sur J.-M. Moreau*, par sa fille, publ. dans les *Archives de l'art français*, t. I, p. 184 ; et *Journal de Papillon de la Ferté*, éd. Ch. Boysse, Paris, Ollendorff, 1887, in-8°, p. 415).

(2) Arch. nat., O^1 609[9].

placet de Saint-Aubin en ces termes peu favorables : « *5 décembre 1778 : refusé ; écrit en conséquence à M. Bignon* », qui devait avoir encore recommandé l'artiste.

N'ayant ainsi pu obtenir d'indemnité pour déménager et se rapprocher de la Bibliothèque, Saint-Aubin pensa qu'il serait plus heureux en mettant le ministre en face d'un fait accompli. Il quitta donc la rue des Mathurins-Saint-Jacques, et n'eut rien de plus pressé que d'écrire à Amelot :

..... Le sieur de Saint-Aubin demeuroit depuis vingt ans dans un quartier fort éloigné de la bibliothèque du Roy, et pour s'en rapprocher il falloit qu'il se déplaçât et qu'il s'exposât à des frais considérables de déménagement, sans compter la chèreté exorbitante des loyers dans le quartier de Richelieu. Malgré tous ces inconvéniens et pour répondre à l'honneur que vous avez eu, Monseigneur, la bonté de lui faire en le nommant à cette place, il s'est déterminé à faire tous ces sacrifices qui luy ont occasionné une dépense de plus de 100 louis ; il vient de prendre à la proximité de cet atelier un logement qui lui coûte 400 livres de plus par an. Le sr de Saint-Aubin, jusqu'à présent moins occupé de sa fortune que de mériter les suffrages qu'on daigne accorder aujourd'huy à ses talents, ne peut dissimuler que ce déplacement le gêne infiniment, et dans cette circonstance il croit, Monseigneur, devoir réclamer l'effet de vos bontés ; il ne demande point à profiter de votre bienfaisance pour augmenter son revenu, il ne désireroit que d'être rempli des dépenses qu'il a faites et auxquelles il sera désormais annuellement forcé pour s'être rapproché de la bibliothèque du Roy, si, comme vous avez eu, Monseigneur, la bonté de le lui expliquer, il n'est pas possible, dans les circonstances actuelles, de rien attacher à la place ; le moindre bienfait, soit pension, soit logement accordé à l'homme, remplira ses vües et le mettra à même de continuer des travaux dans lesquels il aura toujours pour but la perfection de l'art et de mériter de plus en plus sa réputation et la distinction dont on l'honore.

Il fonde ses espérances, Monseigneur, sur votre extrême

bonté, sur votre amour pour les arts, et sur la bienveillante amitié dont vous voulez bien l'honorer (1).

Mais le ministre, cette fois encore, trouva qu'il n'y avait *rien à faire*. Sa décision est datée du 12 décembre 1779.

Les estampes d'Augustin de Saint-Aubin nous apprennent quel était son nouveau logis : les portraits de Washington (1779) (2), d'Amelot lui-même (3) et de La Motte-Piquet (1781) portent l'adresse : « Rue Thérèse, butte Saint-Roch. » Un nouveau placet, adressé en 1783 au ministre (qui répondit par un nouveau refus), nous montre que Saint-Aubin avait, rue Thérèse, un loyer de plus de mille livres :

Depuis l'année 1777 que le sieur de Saint-Aubin a été nommé à la place de graveur de la bibliothèque du Roi, il n'a cessé de faire des dépenses uniquement pour répondre à l'honneur qui lui étoit fait et pour pouvoir occuper un atelier, seul avantage qui soit jusqu'à présent attaché à cette place. Le déplacement que cela lui a occasionné l'a forcé à une dépense de plus de six mille livres... Il désiroit depuis longtemps être inscrit sur l'Etat de la Bibliothèque du Roi afin de pouvoir espérer à la Paix qu'il lui seroit accordé une somme quelconque pour son logement, ne dut-elle suffire que pour payer moitié de ce qu'il lui en coûte réellement pour se loger à la proximité de la bibliothèque du Roi, ce qui est un objet de plus de mille livres. Il vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien lui être favorable dans ce moment cy ; il espère d'autant plus que cette grâce lui sera accordée, qu'il ne demande réellement qu'un dédomagement

(1) Arch. nat., 0^1 609^9.

(2) Bocher, op. cit., n° 271, donne la date 1776. C'est une erreur. Non seulement le *Mercure de France* n'annonce cette gravure qu'en 1779 (loc. cit. par Bocher), mais l'adresse du graveur, « actuellement rue Thérèse, Butte St-Roch » *(sic)*, montre bien que ce portrait a été gravé, ou, si l'on veut, publié, en 1779.

(3) Il y a, de ce portrait, neuf états (Bocher, op. cit., n° 3). C'est du neuvième seulement qu'il est ici question.

des déboursés qu'il a faits et de ceux qu'il est encore obligé de faire journellement relativement à cet objet, mais il fonde surtout ses espérances, Monseigneur, sur les bontés et la bienveillance dont vous avez bien voulu l'honorer jusqu'à présent (1).

Son logement de la rue Thérèse était-il réellement trop onéreux ? Toujours est-il que, peu après le rejet de ce dernier placet, nous voyons Saint-Aubin déménager à nouveau, et, sans s'éloigner trop de la Bibliothèque, quitter du moins ses abords immédiats pour la rue des Prouvaires, — une rue du vieux Paris dont la construction des Halles a, depuis, entraîné la suppression de plus de la moitié (2). Le portrait de Necker, d'après Duplessis (1784), se trouve « chez l'auteur, rue des Prouvaires, la porte cochère vis-à-vis le magasin de Montpellier. » D'autres gravures (3) précisent le numéro de la maison de Saint-Aubin (c'était le numéro 54), mais ne suffisent pas à fixer son emplacement, car ce numéro changea, par la suite, plusieurs fois. Dans une lettre du 12 vendémiaire an XII (4), Saint-Aubin donne pour adresse : « rue des Prouvaires, n° 519. » Son testament, daté du 1er mars 1807, est écrit « en son domicile, rue des Prouvaires, n° 31 », et de même, celui de sa femme, daté du 27 août 1809 (5). Enfin, le catalogue de Regnault

(1) Arch. nat., O1 609B.

(2) Elle s'arrête aujourd'hui rue Berger. Au XVIIIe siècle et jusque vers 1850, elle aboutissait à l'église Saint-Eustache.

(3) Les portraits de Larive (1785), Fr.-R. Molé (1786), Lekain (1788), Louis XVI (1791) et la charmante gravure intitulée *Au moins soyez discret* (1789) où la tradition veut reconnaître le portrait de la femme de Saint-Aubin.

(4) Lettre publiée par le baron Portalis, *Les Dessinateurs d'illustrations au XVIIIe siècle* (Paris, Morgand et Fatout, 1877, in-8°), t. II, p. 580.

(5) L'un et l'autre ont été publiés par V. Advielle, *Renseignements intimes sur les Saint-Aubin*, p. 28 (Paris, Soulié, 1896, in-8° ; extr. du t. XX de la *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*).

de Lalande annonce que la vente du cabinet de Saint-Aubin se fera « rue des Prouvaires, nº 19 » ; — il est vrai que l'exemplaire de ce catalogue conservé à la Bibliothèque nationale (1) porte, au-dessus du chiffre 19, celui de 31 écrit au crayon. Quoi qu'il en soit, les amateurs d'inscriptions parisiennes devront faire leur deuil de celle-ci : car la rue des Prouvaires n'a plus aujourd'hui que dix maisons, numérotées de 1 à 9 et de 2 à 10. Celle où mourut Saint-Aubin a certainement disparu lors de la création des Halles actuelles.

* * *

Lorsque, dans une lettre sans date, mais qui fut écrite après 1789, — lettre qu'ont publiée les Goncourt (2), — Saint-Aubin, parlant de sa place de graveur de la Bibliothèque, se plaint qu'elle ne lui « ait jamais rapporté un écu », il n'exagère, en somme, que bien peu. En réalité, lui et Cochin reçurent 1.200 livres pour un travail que, d'ailleurs, la mort de Cochin (1790) interrompit bientôt. Il s'agissait de graver les peintures de Romanelli qui, de nos jours encore, ornent le plafond de la galerie Mazarine, à la Bibliothèque nationale.

« Le plafond de cette galerie, dit Leprince dans son *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi* (3), est de la plus grande beauté ; il fut peint à fresque l'an 1651 par Romanelli, qui y a représenté divers sujets de la Fable, avec un goût de dessin exquis et une vigueur peu commune. Au-dessus de la porte se voyent Apollon et Daphné, puis Vénus dans son char ; le Parnasse ; le Jugement de Pâris vis-à-vis ; Vénus éveillée (4) par

(1) Sous la cote 8º V 8201 (326).
(2) Op. cit., pp. 154 à 157.
(3) Paris, 1782, in-12, p. 152.
(4) « Les figures représentées dans le Parnasse et le Jugement de

l'Amour; Narcisse de l'autre côté; au milieu, Jupiter qui foudroie les géans; l'embrasement de Troie; l'enlèvement d'Hélène en face; celui de Ganymède; Remus et Romulus alaités par une Louve, et deux autres petits morceaux. Ces sujets sont distribués dans différens compartimens très bien entendus, mêlés de médaillons ornés de camaïeux et soutenus par des figures et des ornemens feints de stuc... »

Tels étaient les sujets que Cochin et Saint-Aubin se proposaient de graver,

Le 17 août 1786, Lenoir, qui avait remplacé Bignon dans la place de garde de la Bibliothèque, écrivait au baron de Breteuil (1) :

17 août 1786.

Monsieur,

Vous avès bien voulu aprouver le projet par lequel M. de Saint-Aubin, graveur de la Bibliothèque du Roy, aidé de M. Cochin dont il est l'élève, se propose de graver différens sujets de peinture, faits par Romanelly, et qui ornent le plafond de la belle galerie Mazarine, laquelle renferme une grande partie des manuscrits du Roy. Cette galerie se trouve maintenant dégagée des objets qui l'obstruoient, au moyen de la remise, faite au département, d'une pièce qui la termine. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien autoriser l'exécution d'un travail que veulent entreprendre ces deux artistes habiles, plus par honneur que par interest, et de trouver bon que je leur fasse avancer sur les fonds de la Bibliothèque une somme de 1.200 livres qui sera portée dans les états que j'aurai l'honneur de vous présenter avant la fin de l'année...

LENOIR (2).

Pâris ont été peintes d'aprés les Femmes de la Cour, qui se plaisoient à se faire peindre ainsi. » (Note de Leprince).

(1) Le baron de Breteuil avait, en 1783, succédé à Amelot comme ministre de la maison du Roi.

(2) Arch. nat., O^1 609.

Une autre lettre de Lenoir au baron de Breteuil donne sur cet intéressant projet de gravure des détails plus étendus :

Ce [*sic*] novembre 1786.

Monsieur,

Par la lettre en date du 20 aoust dernier, dont vous m'avès honoré, vous m'avès autorisé à faire l'avance de 1.200 livres aux srs Cochin et de Saint-Aubin, graveurs, qui ont entrepris de graver les peintures du salon de la galerie Mazarine, par Romanelli. Vous avès désiré sçavoir si cette entreprise sera pour le compte de ces artistes, et si le Roy n'aura pas d'autres frais à faire.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, à Fontainebleau, que le sr de Saint-Aubin etoit attaché en qualité de graveur, à la Bibliothèque, et avoit succédé à ce titre à M. Cochin (1), dont il est l'élève ; que ces deux graveurs n'entreprendroient pas pour leur compte un ouvrage ayant un raport direct à une propriété de Sa Majesté, d'autant plus que l'un et l'autre jouissent du titre honorable de graveur du Roy, mais qu'il etoit de justice de leur rembourser les dépenses qu'entraîne nécessairement une entreprise de ce genre.

Le plafond de la galerie est d'une vaste étendue, il présente des tableaux multipliés, dont il sera formé autant de pièces et desseins. L'entreprise est considérable, elle occupera ces deux artistes pendant plusieurs années. Le sr Cochin est déjà avancé en âge ; il n'aura peut-être pas la satisfaction de la voir complètement achevée, et c'est pourquoi il convenoit de luy associer dans la personne du sr de Saint-Aubin un artiste dont il fait cas, et qui a été son élève.

La totalité de ces dépenses pourra s'élever de dix à douze mille livres, ce qui, réparti en plusieurs années, ne produira qu'une somme partielle et peu conséquente. Mais les planches, les épreuves et gravures de cette magnifique galerie deviendront une propriété mobiliaire dont Sa Majesté disposera, si elle le juge à propos, comme des autres collections précieuses qui sont déposées à sa Bibliothèque.

Je suis avec respect...

LENOIR (2).

(1) Ceci est manifestement une erreur.
(2) Arch. nat., O^1 609^9.

L'« Etat des paiements et dépenses » de la Bibliothèque pour l'année 1786 mentionne le paiement des 1.200 livres demandées par Lenoir. De même, celui de 1788 (celui de 1787 manque). Mais ceux de 1789, de 1790 et de 1791 sont muets sur ce point (1). Cochin mourut en 1790, et Saint-Aubin ne continua pas l'œuvre commencée. La gravure de la galerie Mazarine demeura inachevée, et ce qui en avait été fait passa à la vente de Saint-Aubin.

Le catalogue de Regnault de Lalande, en effet, mentionne, sous le n° 22 : « Neuf sujets historiques, d'après les tableaux peints, par Romanelle (*sic*), dans le plafond de la galerie Mazarine, dessins à la pierre noire. » Ils trouvèrent acquéreur à trente-neuf francs. (2)

Quelles raisons empêchèrent Saint-Aubin de poursuivre ce travail ? Nous ne pouvons que les conjecturer. La principale fut sans doute que cet atelier même, qui était le seul avantage attaché à sa fonction et pour lequel nous l'avons vu dépenser plus de six mille livres, lui fut bientôt retiré.

« Citoyen ministre, écrivait-il alors (3), en 1777 j'ai été nommé à la place de dessinateur et graveur de la Bibliothèque actuellement nationale. Cette place est purement honorifique, il n'y a jamais été attaché ni émolument ni aucun avantage pécuniaire, si ce n'est un emplacement servant d'atelier, mais si malsain qu'on n'a pu le rendre habitable qu'à force de dépense, et en effet cela m'a coûté beaucoup d'argent en différens tems, sans que la place m'ait jamais rapporté un écu. Aujourd'hui on me retire cet emplacement, dont on a besoin, dit-on, pour les nouveaux arrangements à faire pour le service de la Bibliothèque, et certes sur cela il n'y a aucune objection

(1) Ibid.
(2) Réimpr. du catalogue de Regnault par Bocher, op. cit., p. 243.
(3) Lettre s. d. publiée par les Goncourt, op. cit., pp. 154 à 157.

à faire, puisque le service public doit passer avant tout ; mais je me trouverois dans un embarras extrême s'il falloit rendre ce lieu sans en avoir un autre où je puisse déposer tout ce qui s'y est accumulé dans un aussi long espace de tems... » Il demandait qu'on mît à sa disposition un atelier au Louvre. Puis il ajoutait : « A l'instant où j'achève ce mémoire, je reçois un ordre du Conservatoire de la Bibliothèque nationale, qui m'enjoint de rendre de suite l'emplacement que j'occupe depuis quarante ans et que l'habitude me fait ne quitter qu'avec une peine infinie, quoiqu'il ne m'ait été d'aucun avantage... »

Pas plus que les autres, qu'il avait naguère adressées aux ministres du régime disparu, cette requête ne fut accueillie. Mais son titre de graveur de la Bibliothèque lui fut conservé jusqu'en 1806, année où, pour la dernière fois, il figure à l'*Almanach impérial* (1). Il mourut le 9 novembre 1807, aigri par la maladie, la misère et l'injuste oubli où s'était consumé son talent.

HENRI MAÎSTRE.

(1) P. 731.

BAUDELAIRE ET HEINE

A l'occasion de l'inauguration du monument de Henri Heine au cimetière Montmartre, le dimanche, 24 novembre, j'exhume de ma collection particulière, la réponse que fit Charles Baudelaire à un feuilleton publié par Jules Janin sur *Henri Heine et la jeunesse des poètes*, sous le pseudonyme d'*Eraste*, dans l'*Indépendance Belge* du 11 février 1865. Elle est adressée « à Monsieur Jules Janin à propos du feuilleton (signé Eraste) sur Henri Heine, et la jeunesse des poètes. »

M. Crépet, dans son édition des *Œuvres posthumes* de l'auteur des *Fleurs du Mal*, a donné, page 57, un article inachevé, développement de la lettre de Baudelaire, qui, écrite *ab irato*, a infiniment plus de saveur. Voici cette lettre inédite dans laquelle le corpulent critique est traité d'une dure manière :

Lui *aussi* [Heine], lui-*même* « Il savait comment on chante et comment on pleure ; il connaissait *le sourire mouillé de larmes*, etc... »

Comme c'est extraordinaire, n'est-ce pas, qu'un homme soit un homme ?

Catilina écrit au sénateur Quintus Cecilius, avant de prendre les armes : « Je te lègue ma chère femme Orestilla et ma chère fille... »

Mérimée (*Mérimée lui-même !!!*) ajoute : « On éprouve quelque plaisir et quelque étonnement à voir des sentiments humains dans un pareil monstre. »

Comme c'est extraordinaire, qu'un homme soit un homme !

Quant à toutes les citations de petites polissonneries françaises comparées à la poésie d'Henri Heine, de Byron et de Shakespeare, cela fait l'effet d'une serinette ou d'une épinette comparée à un puissant orchestre.

Il n'est pas un seul des fragments d'Henri Heine que vous citez qui ne soit infiniment supérieur à toutes les bergerades ou berquinades que vous admirez.

— Ainsi l'auteur de l'*Ane mort et la femme guillotinée* ne veut plus entendre l'ironie ; il ne veut pas qu'on parle de la MORT, de la douleur, de la brièveté des sentiments humains. « Ecartez de moi les images funèbres ; loin de moi, tous ces ricanements ! Laissez-moi traduire Horace, et le savourer à ma guise, Horace, un vrai amateur des flonflons, un brave *littératisant*, dont la lecture ne fait pas mal aux nerfs, comme font toutes ces discordantes lyres modernes. »

Pour finir, je serais curieux de savoir si vous êtes bien sûr *que Béranger soit un poète.* (Je croyais qu'on n'osait plus parler de cet homme).

— Si vous êtes bien sûr que *les belles funérailles* soient une preuve du génie ou de l'honnêteté du défunt, (moi je crois le contraire, c'est-à-dire qu'il n'y a guère que les coquins et les sots qui obtiennent de belles funérailles).

— Si vous êtes bien sûr que Delphine Gay soit un poète.

— Si vous croyez que le langoureux de Musset soit un *bon* poète.

— Je serais aussi curieux de savoir ce que fait le nom du grotesque Viennet, à côté du nom de De Banville.

— Et à côté d'Auguste Barbier, Hégésippe Moreau, *un ignoble pion*, enflammé de sale luxure et de prêtrophobie belge.

Enfin pourquoi vous orthographiez : *Lecomte Delille*, le nom de M. Leconte de Lisle, le confondant ainsi avec le méprisable auteur des *Jardins*.

Cher Monsieur, si je voulais pleinement soulager la

colère que vous avez mise en moi, je vous écrirais cinquante pages au moins, et je vous prouverais que, contrairement à votre thèse, notre pauvre France n'a que fort peu de poètes, et qu'elle n'en a pas un seul à opposer à Henri Heine. — Mais vous n'aimez pas la vérité ; vous n'aimez pas les proportions ; vous n'aimez pas la justice ; vous n'aimez pas les combinaisons ; vous n'aimez pas le rythme, ni le mètre par la rime ; tout cela exige qu'on prenne trop de soins pour l'obtenir. Il est si doux de s'endormir sur l'oreiller de *l'opinion toute faite.*

Savez-vous bien, Monsieur, que vous parlez de Byron trop légèrement ? Il avait votre qualité et votre défaut ; — une grande abondance, un grand flot, une grande loquacité, — mais aussi, ce qui fait les poètes, une diabolique personnalité. En vérité, vous me donnez envie de le défendre.

Monsieur, j'ai reçu souvent des lettres injurieuses d'inconnus, quelquefois anonymes, des gens qui avaient sans doute du temps à perdre. J'avais du temps à perdre ce soir ; j'ai voulu imiter à votre égard, des donneurs de conseils qui m'ont souvent assailli. Je suis un peu de vos amis ; quelquefois même je vous ai admiré ; je connais à fond la sottise française ; et pourtant, quand je vois un littérateur français (faisant autorité dans *le monde*) lâcher des légèretés, je suis encore pris de rages qui font tout pardonner, même la lettre anonyme.

Je vous promets qu'à la prochaine visite que j'aurai le plaisir de vous faire, je vous ferai mon *meâ culpâ*, non pas de mes opinions, mais de ma conduite.

(La signature de cette lettre, entièrement autographe, est remplacée par le dessin d'un yatagan).

Pour copie conforme.

HENRI CORDIER.

LES

PRÊTS A LONG TERME

DE LA

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE

ET DE

QUELQUES AUTRES BIBLIOTHÈQUES

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient de prendre l'arrêté suivant :

Art. 1er. — Une section spéciale, dite « section des prêts à long terme », est créée à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris, et dans les Bibliothèques des Universités de Besançon, de Dijon, de Lille, de Montpellier, de Nancy, de Poitiers, de Rennes et de Toulouse.

Art. 2. — Cette section comprend plusieurs exemplaires de chacun des ouvrages publiés par le ministère de l'instruction publique ou sous ses auspices.

Ces exemplaires sont destinés à être prêtés au dehors à toute personne justifiant de l'utilité qu'il y a pour elle à conserver ces ouvrages pendant un temps plus long que le délai des prêts ordinaires, en vue de la préparation des travaux d'érudition.

Art. 3. — L'administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et les recteurs accordent les prêts et en fixent la durée qui ne peut dépasser cinq années.

Ils ne sont pas tenus de faire connaître les motifs de leurs refus.

Art. 4. — Les prêts à long terme ne sont consentis que sous les conditions suivantes :

1° L'emprunteur sera pécuniairement responsable des détériorations ou de la perte des ouvrages.

Le montant des détériorations sera estimé, sans appel, soit par l'administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, soit par le recteur.

Les ouvrages perdus seront remboursés à leur valeur lors de leur publication, ou à leur valeur au moment du remboursement, si alors elle est supérieure à la valeur primitive.

2° Les frais d'emballage et de transport, aller et retour, sont à la charge des emprunteurs.

Art. 5. — Les ouvrages ne seront remis que contre récépissé, dans lequel seront mentionnées et acceptées par l'emprunteur les conditions stipulées à l'article précédent.

Art. 6. — Il sera tenu, pour la section des prêts à long terme, un registre d'entrées, un catalogue et un registre des prêts.

Les entrées seront publiées au *Journal officiel* et au *Bulletin administratif* du ministère de l'instruction publique.

Art. 7. — Les volumes de la section seront frappés d'une estampille spéciale à l'encre grasse.

Art. 8. — Les volumes prêtés porteront une étiquette mentionnant les nom, prénoms et domicile de l'emprunteur, ainsi que la durée du prêt.

Fait à Paris, le 26 novembre 1901.

G. LEYGUES.

LISTE DES OUVRAGES INSCRITS AU CATALOGUE DES « SECTIONS DES PRÊTS A LONG TERME » CRÉÉES PAR L'ARRÊTÉ DU 26 NOVEMBRE 1901.

Collection de documents inédits sur l'Histoire de France

I. — *Chroniques, mémoires, journaux, récits et compositions historiques.*

Chronique des ducs de Normandie par Benoît, trouvère anglo-normand du douzième siècle, publiée par Francisque Michel.

Les familles d'outre-mer de du Cange, publiées par E.-G. Rey.

Histoire de la guerre de Navarre en 1276 et 1277 (chronique rimée), par Guillaume Anelier, de Toulouse, publiée par Francisque Michel.

Chronique de Bertrand du Guesclin, par Cuvelier, trouvère du quatorzième siècle, publiée par E. Charrière.

Chronique du religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422 ; publiée et traduite par L. Bellaguet.

Chroniques d'Amadi et de Strambaldi (615-1458), publiées par R. de Mas Latrie.

Mémoires de Claude Haton (1553-1582), publiés par F. Bourquelot.

Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson (1643-1672), publié par A. Chéruel.

Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault (1641-1718), publiés par F. Baudry.

L'Estoire de la guerre sainte, poème de la troisième croisade (1190), publié par G. Paris.

II. — *Cartulaires et recueils de chartes.*

Appendice au cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, publié par F. Morand.

Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris, publié par B. Guérard, Géraud, Marion et Deloye.

Cartulaire dc l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, publié par B. Guérard, Marion et Delisle.

Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne, publié par A. de Courson.

Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, formé par Aug. Bernard, publié par Alexandre Bruel, tomes I-V.

Cartulaires de l'église de Grenoble, dits cartulaires de Saint-Hugues, publiés par J. Marion.

Cartulaire de l'abbaye de Savigny, suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay, publiés par Auguste Bernard.

Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu (en Limousin), publié par M. Deloche.

Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris (1157-1300), publiées par L. Brièle et E. Coyecque.

Privilèges accordés à la couronne de France par le Saint-Siège (1224-1622), publiés par Ad. et J. Tardif.

Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers-Etats (1re série région du Nord), publié par Augustin Thierry.

Archives législatives de la ville de Reims (treizième-seizième siècle), publiés par P. Varin.

Archives administratives et législatives de la ville de Reims ; table générale des matières, par L. Amiel.

III. — *Correspondances et documents politiques ou administratifs*

Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre, depuis Louis VII jusqu'à Henri IV, tirées des ar-

chives de Londres par Bréquigny et publiées par J.-J. Champollion-Figeac.

Rôles gascons, publiés par Francisque Michel et Ch. Bémont ; tome I et supplément (1242-1290).

Les Olim, ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de saint Louis à Philippe le Long (1254-1318), publiés par le comte Beugnot.

Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers, publiée par Aug. Molinier.

Paris sous Philippe le Bel, d'après des documents originaux et notamment d'après le rôle de la taille de Paris en 1291, publié par H. Géraud.

Procès des Templiers, publié par J. Michelet.

Mandements et actes divers de Charles V (1364-1380), publiés ou analysés par M. L. Delisle.

Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419), publiés par M. Ernest Petit.

Journal des Etats généraux de France tenus à Tours, en 1484, sous le règne de Charles VIII, par Jehan Masselin, publié et traduit par A. Bernier.

Procès-verbaux des séances du conseil de régence du roi Charles VIII (août 1484-janvier 1485), publiés par A. Bernier.

Procédures politiques du règne de Louis XII, publiées par R. de Maulde.

Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane (1311-1610), documents recueillis par Giuseppe Canestrini et publiés par Abel Desjardins.

Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du seizième siècle, publiées par A. Le Glay.

Captivité du roi François 1er, par A. Champollion-Figeac.

Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle (1516-1565), publiés par Ch. Weiss.

Lettres de Catherine de Médicis, publiées par Hector de la Ferrière et Baguenault de Puchesse ; tomes I-VII.

Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, publiées par Louis Paris.

Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle, recueillies et traduites par N. Tommaseo.

Procès-verbaux des Etats généraux de 1593, publiés par Aug. Bernard (de Montbrison).

Recueil des lettres missives de Henri IV (1562-1610), publié par Berger de Xivrey et Guadet.

Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu (1608-1672), publiés par Avenel.

Maximes d'Etat et fragments politiques du cardinal de Richelieu, publiés par Gabriel Hanotaux.

Négociations, lettres et pièces relatives à la conférence de Loudun (1615-1616), publiées par Bouchitté (et Levasseur).

Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, chef des conseils du roi en l'armée navale, publiée par Eugène Sūe.

Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère (1642-1661), publiées par A. Chéruel et G. d'Avenel ; tomes I-VIII.

Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, recueillie par G.-B. Depping,

Mémoires des intendants sur l'état des généralités, dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne. Tome I, Mémoire de la généralité de Paris, publié par A. de Boislisle.

Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV (1662-1679), publiées par F. Mignet.

Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces, publiée par A. de Boislisle.

Remontrances du Parlement de Paris au dix-huitième siècle, publiées par J. Flammermont ; tomes I-II.

Journaux du trésor de Philippe VI de Valois, publiés par J. Viard.

Documents relatifs aux Etats généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel, publiés par G. Picot.

IV. — *Documents de la période révolutionnaire.*

Recueil de documents relatifs à la convocation des Etats généraux de 1789, publié par A. Brette ; tomes I et II.

Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz (1780-1790), publiée par A. d'Arneth et J. Flammermont.

Procès-verbaux du comité d'instruction publique de l'Assemblée législative, publiés par J. Guillaume.

Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention nationale, publiés par J. Guillaume ; tomes I-III.

Recueil des actes du comité de salut public, publié par F.-A. Aulard ; tomes I-XIII, et table des tomes I-V.

Correspondance générale de Carnot, publiée par Et. Charavay ; tomes I, II et III.

Lettres de Mme Roland ; tome I.

Catalogue des procès-verbaux des conseils généraux de 1790 à l'an II.

V. — *Documents philologiques, littéraires philosophiques, juridiques, etc.*

L'éclaircissement de la langue française, par Jean Palsgrave (1530), publié par F. Génin.

Les quatre livres des Rois, traduits en français du douzième siècle, publiés par Leroux de Lincy.

Le livre des Psaumes, ancienne traduction française, publié par Francisque Michel.

Li livres dou Tresor, par Brunetto Latini, publié par P. Chabaille.

Li livres de jostice et de plet, publié par P. Chabaille.

Le Mistère du siège d'Orléans, publié par F. Guessard et E. de Certain.

Lettres de Peiresc (1602-1627), publiées par Ph. Tamizey de Larroque ; tomes I-VII.

Lettres de Jean Chapelain (1632-1672), publiées par Ph. Tamisey de Larroque.

Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale, etc., publiés par Champollion-Figeac.

Mélanges historiques, choix de documents (publiés par divers).

VI. — *Publications archéologiques*

Recueil des diplômes militaires, publié par L. Renier, 1re livraison.

Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles, par Edm. Le Blant.

Les sarcophages chrétiens de la Gaule, par Edm. Le Blant.

Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au huitième siècle, par Edm. Le Blant.

Architecture monastique, par Albert Lenoir.

Etude sur les monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie et dans l'île de Chypre, par Guillaume Rey.

Monographie de l'église Notre-Dame de Noyon, par L. Vitet et D. Ramée.

Notice sur les peintures de l'église de Saint-Savin, par P. Mérimée.

Statistique monumentale de Paris, par Albert Lenoir.

Inscriptions de la France du cinquième au dix-huitième siècle. Ancien diocèse de Paris, par F. de Guilhermy et R. de Lasteyrie.

Iconographie chrétienne. Histoire de Dieu, par Didron.

Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France, depuis Philippe II jusqu'à François Ier, par F. de Saulcy ; tome I (1179-1380).

Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la bibliothèque nationale, par G. Demay.

Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France (1380), publié par J. Labarte.

Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon (1501-1509), publiés par A. Deville.

Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV, publiés par J. Guiffrey ; tomes I-V.

VII. — *Rapports, instructions, etc.*

Rapports au Roi (par F. Guizot).

Rapports au ministre (par divers).

Instruction du comité historique des arts et monuments (par Albert Lenoir, P. Mérimée, Ch. Lenormant, Auguste Leprévost).

Rapports au ministre sur la collection des documents inédits de l'histoire de France (par divers).

Le comité des travaux historiques et scientifiques ; histoire et documents, par X. Charmes.

Dictionnaires topographiques des départements :

1. Aisne, par Matton.
2. Alpes (Hautes-), par Roman.
3. Aube, par Boutiot et Socard.
4. Calvados, par Hippeau.
5. Cantal, par Amé.
6. Dordogne, par A. de Gourgues.
7. Drôme, par Brun-Durand,
8. Eure, par le marquis de Blosseville.
9. Eure-et-Loir, par L. Merlet.
10. Gard, par Germer-Durand.
11. Hérault, par Thomas.
12. Marne, par Longnon.
13. Mayenne, par Maître.
14. Meurthe, par Lepage.
15. Meuse par Liénard.
16. Morbihan, par Rosenzweig.
17. Moselle, par E. de Bouteiller.
18. Nièvre, par G. de Soultrait.
19. Pyrénées (Basses-), par Raymond.
20. Rhin (Haut-), par Stoffel.
21. Vienne, par Rédet.
22. Yonne, par Quentin.

Répertoire archéologique des départements :

1. Alpes (Hautes-), par Roman.
2. Aube, par H. d'Arbois de Jubainville.
3. Morbihan, par Rosensweig.
4. Nièvre, par G. de Soultrait.
5. Oise, par Woillez.
6. Seine-Inférieure, par l'abbé Cochet.
7. Tarn, par Crozes.
8. Yonne, par Quantin.

PUBLICATIONS DIVERSES

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de France, par R. de Lasteyrie, E. Lefèvre-Pontalis et E.-S. Bougenot ; tomes I à III.

Bibliographie des travaux scientifiques, publiée par Deniker, tome Ier, 1re et 2e liv.

Bibliographie des sociétés savantes de la France, publiée par Lefèvre-Pontalis.

Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique, tome Ier et tome II, fasc. 1er.

Histoire économique de la propriété, des salaires, etc., de 1200 à 1800, par d'Avenel.

L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs, par R. Cagnat.

Géographie comparée de la province romaine d'Afrique par Tissot et S. Reinach, texte d'Atlon.

Fastes des provinces africaines, par Pallu de Lessert, tome Ier et tome II, fasc. 1er.

Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe, par P. Monceaux.

Atlas archéologique de la Tunisie, par Bœswillwald, Babelon et Cagnat.

Les musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie.

Recherches archéologiques en Algérie, par Gsell.

Bibliothèque d'archéologie africaine.

Catalogues des musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie, musée Alaoui.

Exploration scientifique de la Tunisie.

Dictionnaire de la langue nahuati ou mexicaine, par R. Siméon.

Grammaire de la langue nahuati ou mexicaine, par R. Siméon.

Voyage géologique dans les républiques de Guatémala et du Salvador.

Description des anciennes possessions mexicaines du Nord.

Album archéologique des musées de province, publié sous la direction de R. de Lasteyrie.

Mission scientifique dans la haute Asie, par Dutreuil de Rhins, publié par Grenard.

Mission scientifique au Caucase, par J. de Morgan.

La Turquie d'Asie, par V. Cuinet.

Recueil d'anciens inventaires, par Guiffrey, tome Ier.

Inventaires des tableaux du roy, rédigé en 1709 et en 1710 par Nicolas Bailly, publié par F. Engerand.

Collections des anciens alchimistes grecs, par Berthelot.

La chimie au moyen âge, par Berthelot.

Œuvres complètes d'Augustin Cauchy, 1re série.

Œuvres complètes d'Augustin Cauchy, 2e série.

Œuvres d'Augustin Fresnel.

Œuvres de Lavoisier, tomes Ier, III, IV, V et VI.

Œuvres de Fermat.

Archives des missions scientifiques et littéraires, à partir du tome VI de la 3e série.

Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires.

Géologie de l'Indo-Chine, par Petiton.

Comptes rendus du congrès des sociétés savantes de Paris et des départements (sciences), années 1896 à 1901.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des déparlements, édition in-4°.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, édition in-8°.

Mélanges d'archéologie et d'histoire, publiés par l'école française de Rome.

Les registres de Nicolas IV, par E. Langlois.

Le liber Censum de l'Eglise romaine, par P. Favre.

Les registres de Grégoire IX, par L. Auvray,

Les registres de Clément IV, par Ed. Jordan.

Les registres de Grégoire X et de Jean XXI, par Guiraud et Cadier.

Les registres d'Honorius IV, par Maurice Prou.

La nécropole de Myrina, par E. Pottier, Salomon Reinach et A. Veyrie.

Chartularium universitatis Parisiensis, par H. Denifle et E. Châtelain.

Cartulaire de l'université de Montpellier, tome Ier.

Mémoires de la délégation en Perse, publiés sous la direction de M. de Morgan.

CHRONIQUE

Histoire de l'imprimerie en France. — Le second volume de ce monument que notre collaborateur M. A. Claudin est en train d'élever à la gloire de la typographie française vient de paraître ; il termine l'histoire de l'imprimerie parisienne au XVe siècle. Le troisième volume sera consacré à l'imprimerie lyonnaise ; le quatrième nous ramènera à la typographie parisienne au XVIe ; le cinquième volume enfin traitera de l'imprimerie dans les provinces françaises aux XVe et XVIe siècles. Le *Bulletin du Bibliophile* rendra compte prochainement des deux premiers volumes.

Cette *Histoire de l'imprimerie en France*, écrite par l'auteur le plus compétent en la matière, n'est pas seulement, au point de vue du texte, un travail de premier ordre ; elle est, au point de vue de l'exécution matérielle, un véritable chef-d'œuvre de typographie. C'est M. Héon qui en a dirigé l'impression qui est tout à fait remarquable.

Le *Temps* du 13 décembre 1901, nous apprend que M. Christian, directeur de l'Imprimerie nationale, se propose d'offrir à S. M. l'Empereur de Russie l'un des quelques exemplaires imprimés sur papier du Japon, et dont le premier a été remis à M. le Président de la République. S. M. le Roi du Portugal et S. M. le Roi des Belges, dont les imprimeries d'Etat sont en relations constantes avec la nôtre, recevront également un des exemplaires sur Japon.

Revue des documents historiques. — La *Revue des documents historiques*, sœur cadette de l'*Amateur d'autographes*, a paru de 1873 à 1881. La collection se compose de sept années complètes (1873-1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880 et premier semestre de 1881) ; elle était dirigée par Etienne Charavay.

M. Raoul Bonnet, secrétaire de la rédaction de l'*Amateur d'autographes*, de cette intéressante revue qui, de jour en jour, prend une plus grande extension, s'est dévoué et a rédigé une table bien complète de la *Revue des documents historiques*. Ce périodique, illustré de photogravures et de fac-similés, contient les documents les plus divers, nombre de curiosités : mais il était, comme toutes les revues sans table, assez difficile à consulter utilement. Grâce à M. Raoul Bonnet, les curieux et les travailleurs, vont pouvoir mettre à profit les richesses historiques de cette collection ; c'est un grand service qu'il leur a rendu et dont nous ne saurions trop le féliciter.

Sermon de Bourdaloue. — Le R. P. Eugène Griselle, de la Compagnie de Jésus, docteur ès-lettres, qui a récemment publié deux gros volumes sur le célèbre prédicateur, vient de donner une édition critique du « Sermon de Bourdaloue sur la pensée de la mort ». Cette édition contient des « extraits du texte inédit tiré d'un recueil contemporain (Ms. Phelipeaux). » Elle a été publiée à la librairie Lecène, Oudin et Cie. Comme toutes les publications de notre érudit collaborateur, ce travail est minutieusement contrôlé et nous nous empressons de le signaler à nos lecteurs.

La Première d' « Iphigénie ». — M. Maurice Henriet, qui a publié dans le *Bulletin du Bibliophile* une intéressante étude sur Racine, à l'occasion de son deuxième centenaire, vient de consigner, en une plaquette, les recherches qu'il a faites au sujet de la première représentation d'*Iphigénie*. C'est dans les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry* que ce travail a paru. C'est bien le 31 décembre 1674, ainsi que l'indique d'ailleurs, le *Dictionnaire des théâtres de Paris* (Paris, Rozet, 1767) qu'eut lieu cette cérémonie dramatique. M. Henriet a pris pour point de départ une note très curieuse inscrite par une contemporaine de Racine, Mme Calais, sur un exemplaire de *la Conjuration des Espagnols contre la République de Venise en 1618* (Paris, Barbin, 1674, in-12), exemplaire qui a figuré dans un des catalogues de la librairie Damascène Morgand. Cette note précise certains détails de la première représentation d'*Iphigénie*. M. Henriet, très expert en fait de tout ce qui touche à Racine, en a tiré le meilleur parti.

Morts et funérailles royales. — M. le vicomte de Grouchy porte ses investigations un peu partout. Tantôt, ce sont les minutiers de notaires qu'il fouille avec ardeur, tantôt les manuscrits de la Bibliothèque de l'Institut qui lui fournissent l'occasion de faire d'heureuses trouvailles. Aujourd'hui, c'est des trésors conservés aux Archives nationales qu'il extrait, cet intéressant *Registre des gentilshommes de la Chambre*; M. de Grouchy en a pris copie et l'a publié dans *le Carnet historique et littéraire* de M. le comte Fleury. Il a trait aux « Morts et funérailles royales » depuis la mort de Madame la Dauphine, le 20 avril 1690, jusqu'à celle de Louis XV, le 10 mai 1774.

Un tirage à part, à 100 exemplaires, a été fait de cette publication,

Vente de livres. — Du lundi 16 au samedi 21 décembre, à l'Hôtel Drouot, vente de très beaux livres modernes, romantiques, livres illustrés du XIXe siècle, éditions originales d'auteurs contemporains, composant la bibliothèque de M. F. Raisin. (*M. A. Durel, expert*).

Nécrologie. — Nous apprenons avec un profond regret la mort d'un bibliophile distingué, M. de la Germonière, président de la

Société normande du livre illustré, décédé le 4 décembre 1901, en son château du Vast (Manche).

M. de la Germonière, grand ami des livres, avait formé une superbe collection d'ouvrages relatifs à la Normandie. Quand mourut M. Paul Reveilhac, le fondateur et le premier président de la *Société normande du livre illustré*, à qui les bibliophiles doivent déjà de fort belles publications, ce fut M. de la Germonière qui fut désigné pour lui succéder dans les fonctions présidentielles, qu'il remplit avec un extrême dévouement et une incontestable autorité.

M. de la Germonière laisse, parmi les bibliophiles et tous ceux qui l'ont connu, le souvenir d'un homme excellent, d'un amateur éclairé et emporte avec lui d'unanimes regrets.

Nous prions sa famille de trouver ici l'expression de nos bien sincères et vives condoléances.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— **Bibliographie lyonnaise. — Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs, fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle, par le Président BAUDRIER, publiées et continuées par J. BAUDRIER. Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Cinquième série, ornée de 257 reproductions en fac-similé. *Lyon, Louis Brun, librairie ancienne, 13, rue du Plat. Paris, A. Picard et fils, libraires de la Société de l'Ecole des Chartes, 82, rue Bonaparte,* 1901, gr. in-8 de 2 ff. et 518 pp.**

J'ai déjà eu, plusieurs fois ici, l'occasion de parler du travail de tout premier ordre auquel M. J. Baudrier, publiant et continuant l'œuvre paternelle, a attaché son nom. L'année dernière, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a consacré, en lui attribuant la moitié du prix Brunet, cet ouvrage bibliographique dont quatre volumes avaient alors paru et dont le cinquième vient de paraître. Je n'ai donc point à revenir aujourd'hui sur la valeur du livre, mais à indiquer seulement les imprimeurs et libraires lyonnais qui en font l'objet. Ce sont Hugues Barbou, Jean Barbou dit le Normand, les héritiers de Jean Barbou, Clément Baudin, Benoît Jean et Symphorien Beraud, les héritiers de S. Beraud, Antoine Blanchard, Jean-Baptiste Buysson, François Conrard, Jean David dit Daudin, dit la Mouche, Abraham et François Frellon, Jean I, Jean II et Jean III Frellon, Paul et Philippe Frellon, Guillaume de Guelques, Pierre Landry, François Le Febure, Romain Morin, André Ier et André II de Portonariis, Dominique I et II de Portonariis, François, Gaspard, Jean-Jacques, Pierre, Vincent I et Vincent II de Portonariis, Alexandre

de Villeneuve et Jean Vollant ou Voullant. M. J. Baudrier s'est également occupé d'un certain nombre de libraires et papetiers étrangers à Lyon, mentionnés dans cette cinquième série et dont une liste est dressée à la fin de l'ouvrage.

Comme dans les précédents volumes, les fac-similés abondent : marques typographiques, titres, spécimens de portraits, encadrements, signatures, lettres ornées, reliures, etc. M. J. Baudrier, on le voit, poursuit courageusement son œuvre, sa belle œuvre qui constituera, une fois terminée, un monument bibliographique des plus importants pour l'histoire de la typographie lyonnaise.

GEORGES VICAIRE.

— OCTAVE FEUILLET. — Le Village, scène provinciale. Préface de Mme Octave Feuillet. *Aux dépens de la Société normande du livre illustré*, MDCCCCI, pet. in-8 de XII-84 pp. et 1 f.

La ravissante comédie d'Octave Feuillet, que vient de réimprimer avec luxe la Société normande du livre illustré, a paru, pour la première fois, dans la *Revue des Deux Mondes* le 15 juin 1852. Elle a pris place ensuite, en 1854, dans les *Scènes et Comédies*, du délicat écrivain. *Le Village*, représenté en 1856, sur la scène de la Comédie-Française, est aujourd'hui entré dans le répertoire et souvent on le voit figurer sur l'affiche.

La Société normande du livre illustré, qu'un deuil cruel vient de frapper, deuil auquel, quoique étranger à cette Compagnie, je prends une part bien vive, a eu la bonne idée de donner du *Village* une édition tout à fait élégante et coquette. Certes, cette œuvre de Feuillet figurait déjà dans toute bibliothèque de bibliophile lettré, mais la nouvelle édition normande, tirée à cent quarante-trois exemplaires seulement, mérite d'y occuper une place d'honneur. Imprimé par Ph. Renouard avec tout le soin qu'apporte cet imprimeur hors ligne dans toutes les impressions qui sortent de ses presses, *Le Village* est illustré d'un portrait de Feuillet jeune, d'un en-tête, d'un cul-de-lampe et d'une planche hors texte gravée par Boisson d'après A. Dawant. Il est précédé d'une très jolie préface de Madame Octave Feuillet qui y raconte la genèse de cette nouvelle de son mari, écrite « à la suite d'un séjour à Saint-Sauveur-le-Vicomte, chez une de ses vieilles parentes », *Le Village*, « né d'un souvenir ».

La Société normande du livre illustré a déjà édité de très belles publi-

cations, comme *Foires et Marchés normands,* illustrès p
Meloenis, de Louis Bouilhet, d'autres encore. La grac
qu'elle vient d'ajouter à sa collection prouve une fois d
sait à merveille choisir ses auteurs et qu'elle n'admet d
que des œuvres vraiement littéraires.

— Ch. Moreau-Vauthier — Les Portraits d
Hachette et Cie, gr. in-8 de 2 ff., xvi-398 pp.

M. Armand Dayot a publié en 1899, à la même librairi
qui, comme son *Napoléon raconté par l'image,* obti
succès, l'*Image de la femme. Les Portraits de l'enfan*
aujourd'hui M. Ch. Moreau-Vauthier me semblent d
davantage encore l'attention. Que peut-on imaginer,
plus gracieux que tous ces jeunes visages qui défil
regards « ces joues roses, ces chevelures bouclées et ces
ces mignons Dauphins de France et ces gentils Infant
ces marmots Flamands gros et gras et ces babys Anglais
ces amours et ces mioches, ces petits anges et ces petits
La tristesse est bannie de cet ouvrage et c'est peut-êt
raison que je n'y ai point rencontré de ces petits ban
pris sur le vifs, que nous a montrés, à divers Salo
tableaux de premier ordre, l'excellent peintre Jean Geo

M. Ch. Moreau-Vauthier n'avait que l'embarras du cho
trer son texte. Les portaits d'enfant abondent, Encore
une sélection et c'est là qu'il a fait preuve d'un goû
raffiné. Car son livre forme une véritable galerie des œ
belles conservées soit dans les musées de la France et
soit dans des collections privées. Pour ceux qui ont vis
tions publiques françaises ou italiennes, anglaises ou
espagnoles ou hollandaises, les gravures reproduites d
de M. Ch. Moreau-Vauthier leur renouvelleront, pou
laisser s'évanouir, le souvenir des tableaux qu'ils y
pour les autres qui n'ont pas eu la bonne fortune de v
leur apporteront une jouissance toute nouvelle. Les
Donatello, della Robbia, Raphaël, Léonard de Vinc
Murillo, Van Dyck, Franz Hals, Rubens, Terburg, Cl
Drouais, Greuze, etc., celles de nos artistes contempora
et statuaires, apparaissent ainsi à leurs yeux. Grands
teurs, à feuilleter ce beau volume, passeront quelques

cieuses. Mais n'allez pas croire que les *Portraits de l'enfant* ne valent que par les images. M. Ch. Moreau-Vauthier a accompagné ces images d'un texte des plus attrayants; récits touchants, joyeux, parfois dramatiques, anecdotes, souvenirs historiques, y ont été semés à profusion. Souvent aussi, l'historien se fait critique d'art et apprécie, avec une véritable compétence, l'œuvre de tel ou tel maître.

Le beau livre que vient de publier la maison Hachette, avec tout le soin dont elle est coutumière, est illustré de vingt héliogravures hors texte et de deux cent quatre-vingt-quatre gravures en noir dans le texte. Les *Portraits de l'enfant*, s'adressent, en somme, à bien des catégories de lecteurs; la jeunesse aura plaisir à s'y reconnaître, l'âge mûr regardera avec attendrissement ces ravissantes images enfantines et l'artiste s'extasiera devant les chefs-d'œuvre des différentes écoles de peinture qu'ils contiennent. C'est à la fois le livre de l'atelier, du salon et de la famille.

G. V.

— Hugues Krafft. — A travers le Turkestan russe. Ouvrage illustré de deux cent-soixante-cinq gravures d'après les clichés de l'auteur et contenant une carte en couleurs. *Paris, 1902, Hachette et Cie, 79, b^d^ Saint-Germain*, in-4° de 3 ff., VII-228 pp. et 2 ff.

Le pays que vient de visiter M. Hugues Krafft et d'où il a rapporté les éléments du très beau livre que met en vente la librairie Hachette, avec un luxe d'illustrations peu ordinaire, était encore, il y a une quarantaine d'années, inaccessible ou peu s'en fallait aux étrangers. Le voyageur audacieux qui, au début du dix-neuvième siècle même, s'aventurait à travers le Turkestan, n'était point assuré d'en revenir sain et sauf. Aujourd'hui, depuis les conquêtes des Russes, la civilisation européenne y a pénétré et peut-être le jour viendra-t-il où l'on visitera ces contrées comme on parcourt la Suisse et l'Italie. Mais toute médaille a son revers. La civilisation bienfaisante amène toujours avec elle une sorte d'uniformité qui fait fatalement disparaître, et même assez rapidement, bien des coutumes locales et aussi les pittoresques costumes des indigènes. Il n'est, du reste, pas besoin d'aller bien loin pour constater le fait. Depuis que les chemins de fer déversent en Bretagne des flots de voyageurs, c'est à peine si, dans quelque village reculé, l'on rencontre encore le traditionnel bragou-braz des anciens Bretons.

C'est dans cette prévision que M. Hugues Krafft a voulu, avant que le Turkestan ait entièrement subi l'influence de la civilisation d'Europe, consigner en son bel ouvrage les mœurs et les coutumes actuels de

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÉTES ET LITTÉRATURE
DU XVIe SIÉCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France
et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant :
H. LECLERC

Versailles. — Imp. Cerclée EMPAYTAZ

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens, Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie, Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc

— **Manuels de bibliographie historique. Tome III. Les Sources de l'histoire de France, par Auguste Molinier, professeur à l'École nationale des chartes. *Paris, Alphonse Picard et fils*, in-8 (5 fr.).**

— **Table générale de la Revue des documents historiques 1873-1881. *Paris, Noël Charavay*, 1901, in-8 (3 fr.).**

Publications de luxe.

A la « Collection des dix » (A. Romagnol, directeur) :

— Georges d'Esparbès. — La Légende de l'Aigle, illustrée par F. Thévenot, d'environ 60 compositions gravées sur bois par Florian et Romagnol. In-8 colombier.

Tiré à 25 ex. sur pap. de Chine (nos 1 à 25), contenant une suite sur Chine et un tirage à part fait à la main par les graveurs, sur Japon pelure, de tous les bois (souscrits) ; 35 ex. sur pap. de Chine et 35 ex. sur pap. du Japon à la forme (nos 26 à 95), contenant un tirage à part sur Chine ou Japon de tous les bois (250 fr.) ; et 255 ex. sur pap. vélin à la forme d'Arches (nos 96 à 350) à 60 fr.

A la Gazette des Beaux-arts :

— Prince d'Essling et Eugène Müntz. — Pétrarque, ses études d'art, son influence sur les artistes, ses portraits et ceux de Laure, l'illustration de ses écrits. Accompagné de 21 planches tirées à part et de 191 gravures dans le texte. In-4 jésus.

Tiré à 10 ex. sur pap. du Japon (nos 1 à 10) à 250 fr. ; et à 250 ex. sur pap. vélin (nos 11 à 260) à 100 fr.

Chez Hachette et Cie :

— Ch. Moreau-Vauthier. — Les Portraits de l'enfant. Illustrés de 20 héliogravures et de 284 gravures en noir dans le texte. Gr. in-8 (30 fr.).

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

M. Roger Alexandre; **Eugène Asse**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Béraldi**, des Amis des livres; **Jean Berlioux**; **Paul Beurdeley**; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot, S. J.**; Comte **de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles français; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; Baron **de Claye (d'Eylac)**, de la Société des Bibliophiles français; Comte **G. de Contades**; **Ernest Courbet**; **Ernest Coyecque**, archiviste-paléographe, sous-archiviste de la Seine; **A. Dessauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Déséglise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles français; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; Marquis **de Granges de Surgères**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Paul Lacombe**, des Amis des livres; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, de la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Eugène Müntz**, membre de l'Institut, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts; **Gaston Paris**, de l'Académie française; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles français; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles français; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles français; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **R. P. Carlos Sommervogel, S. J.**; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux Archives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine; **Aimé Vingtrinier**, bibliothécaire de la grande Bibliothèque de Lyon; etc.

SOMMAIRE DU 15 JANVIER

Moralité nouvelle de Pyramus et Thisbee, publiée par M. Emile Picot, page 1.

A l'Hôtel Drouot, vente des livres de feu M. Edouard Lortic, page 26.

Chronique, page 43.

Revue de publications nouvelles, par M. Germain Vicaire, page 46.

Livres nouveaux, page 51.

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, **12** FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, **14** FR.
ÉTRANGER, **16** FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, rue Saint-Honoré
et 16, rue d'Alger.

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile* ; pour ce qui concerne l'administration, à M. LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que, les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer, ou 219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc)*.

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÈTES ET LITTÉRATURE

DU XVIe SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France

et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant :

H. LECLERC

Vendôme. — Imp. Frédéric ESPARTAZ.

BULLETIN
DU
BIBLIOPHILE
ET
DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de CHARLES NODIER, Baron JÉRÔME PICHON, PAUL LACROIX, G. PEIGNOT, J. C. BRUNET, etc., etc.

DIRECTEUR : GEORGES VICAIRE

N° 2. — 15 FÉVRIER

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1901

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÈTES ET LITTÉRATURE

DU XVIe SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'Histoire de France
et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant
H. LECLERC

Vendôme. — Imp. Frédéric LAPAYTAZ

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de CHARLES NODIER, BARON JÉRÔME PICHON, PAUL LACROIX, G. PEIGNOT, J. C. BRUNET, etc., etc.

DIRECTEUR : GEORGES VICAIRE

N° 2. — 15 FÉVRIER

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger

1901

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

MM. Roger Alexandre; **Eugène Asse**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Béraldi**, des Amis des livres; **Jean Berlioux**; **Paul Beurdeley**; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot, S. J.**; Comte **de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles français; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; Baron **de Claye (d'Eylac)**, de la Société des Bibliophiles français; Comte **G. du Costadau**; **Ernest Courbet**; **Ernest Coyecque**, archiviste-paléographe, sous-archiviste de la Seine; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Dennis**; **Victor Déséglise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Druit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles français; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthier**; **Tony Genty**; Marquis **de Granges de Surgères**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Paul Lacombe**, des Amis des livres; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Maruheix**, de la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Eugène Muntz**, membre de l'Institut, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts; **Gaston Paris**, de l'Académie française; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles français; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles français; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles français; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **R. P. Carlos Sommervogel, S. J.**; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux Archives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urhain**; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine; **Aimé Vingtrinier**, bibliothécaire de la grande Bibliothèque de Lyon; etc.

SOMMAIRE DU 15 FÉVRIER

Supplément au Santoliana, par M. Ch. Urhain, page 59.

Les Oudot imprimeurs et libraires à Troyes, à Paris, à Sens et à Tours, par M. Louis Morin, page 66.

La Grande Encyclopédie et la Ville de Lyon, par M. Aimé Vingtrinier, page 78.

Nécrologie : Henri de Bornier — Eugène Asse, par M. Georges Vicaire, page 86.

Chronique, page 93.

Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire, page 96.

Livres nouveaux, page 103.

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, **12** FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, **14** FR.
ÉTRANGER, **16** FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, rue Saint-Honoré
et 16, rue d'Alger.

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile* ; pour ce qui concerne l'administration, à M. LECLERC.

Le Bulletin du Bibliophile annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer*, ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc)*.

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÉTES ET LITTÉRATURE
DU XVIe SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France
et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant :
H. LECLERC.

Vendôme. — Imp. Frédéric LOPRYTAZ

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de CHARLES NODIER, Baron JÉRÔME PICHON, PAUL LACROIX, G. PEIGNOT, J. C. BRUNET, etc., etc.

DIRECTEUR : GEORGES VICAIRE

N° 3. — 15 MARS

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger

1901

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÉTES ET LITTÉRATURE

DU XVIe SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France

et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant :

H. LECLERC.

Versailles. — Imp. Frédéric EMPAYTAZ

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de CHARLES NODIER, BARON JÉRÔME PICHON, PAUL LACROIX, G. PEIGNOT, J. C. BRUNET, etc., etc.,

---

DIRECTEUR : GEORGES VICAIRE

N° 3. — 15 MARS

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1901

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

MM. Roger Alexandre; **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres; **Jean Berlioux**; **Paul Beurdeley**; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot, S. J.**; **Comte de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles français; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; **Baron de Claye (d'Eylac)**, de la Société des Bibliophiles français; Comte **G. de Contades**; **Ernest Courbet**; **Ernest Coyecque**, archiviste-paléographe, sous-archiviste de la Seine; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Déséglise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles français; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; Marquis **de Granges de Surgères**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Paul Lacombe**, des Amis des livres; **Lordan Larchey**, conservateur honoraire de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, de la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Eugène Muntz**, membre de l'Institut, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts; **Gaston Paris**, de l'Académie française; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles français; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles français; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles français; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles français; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **R. P. Carlos Sommervogel, S. J.**; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux Archives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles français; **Aimé Vingtrinier**, bibliothécaire de la grande Bibliothèque de Lyon; etc.

SOMMAIRE DU 15 MARS

Le Platon de Rabelais, par M. Abel Lefranc, page 105.

Eugène Asse. Souvenirs personnels, par M. Lordan Larchey, page 115.

Le séjour de F. Hotman à Lausanne, 1549-1555, par M. H. Vuilleumier, page 125.

Supplément au Santoliana, par M. l'abbé Ch. Urbain (*suite*), page 130.

Les Oudot imprimeurs et libraires à Troyes, à Paris, à Sens et à Tours, par M. Louis Morin (*suite*), page 138.

A l'Hôtel Drouot, page 146.

Chronique, page 151.

Livres nouveaux, page 155.

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, **12** FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, **14** FR.
ÉTRANGER, **16** FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, rue Saint-Honoré
et 16, rue d'Alger.

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer*, ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc)*.

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÉTES ET LITTÉRATURE
DU XVIe SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France
et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant :
H. Leclerc.

Vendôme — Imp. Frédéric EMPAYTAZ

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon, Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.,

---

Directeur : Georges Vicaire

N° 4. — 15 AVRIL

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1901

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

MM. Roger Alexandre; **Henri Bérault**, président de la Société des Amis des livres; **Jean Berlioux**; **Paul Beurdeley**; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot, S. J.**; Comte **de Claparès**, de la Société des Bibliophiles français; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; Baron **de Claye (d'Eylac)**, de la Société des Bibliophiles français; Comte **G. de Contades**; **Ernest Courbet**; **Ernest Coyecque**, archiviste-paléographe, sous-archiviste de la Seine; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Déséglise**; **Félix Deavernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles français; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; Marquis **de Granges de Surgères**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Paul Lacombe**, des Amis des livres; **Lorédan Larchey**, conservateur honoraire de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, de la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Eugène Muntz**, membre de l'Institut, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts; **Gaston Paris**, de l'Académie française; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles français; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles français; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles français; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles français; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **R. P. Carlos Sommervogel, S. J.**; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux Archives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles français; **Aimé Vingtrinier**, bibliothécaire de la grande Bibliothèque de Lyon; etc.

SOMMAIRE DU 15 AVRIL

Les Grecs du Roi, par Ph. Renouard, page 157.

Le Platon de Rabelais, par M. Abel Lefranc (*fin*), page 169.

Les Oudot imprimeurs et libraires à Troyes, à Paris, à Sens et à Tours, par M. Louis Morin (*fin*), page 182.

Supplément au Santoliana, par M. l'abbé Ch. Urbain (*fin*), page 195.

A l'Hôtel Drouot, page 201.

Chronique, page 205.

Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire, page 208.

Livres nouveaux, page 211.

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, **12** FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, **14** FR.
ÉTRANGER, **16** FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, rue Saint-Honoré
et 16, rue d'Alger.

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que, les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer, ou 219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc).*

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÉTES ET LITTÉRATURE

DU XVIe SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France
et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant :
H. LECLERC

Vendôme. — Imp. Frédéric EMPAYTAZ

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de CHARLES NODIER, BARON JÉRÔME PICHON, PAUL LACROIX, G. PEIGNOT, J. C. BRUNET, etc., etc.

DIRECTEUR : GEORGES VICAIRE

N° 5. — 15 MAI

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1901

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

MM. Roger Alexandre; **Henri Bérault**, président de la Société des Amis des livres; **Jean Berlioux**; **Paul Beurdeley**; **Paul Bonnaton**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot, S. J.**; Comte **de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles français; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; Baron **de Claye (d'Eylac)**, de la Société des Bibliophiles français; Comte **G. de Contades**; **Ernest Courbet**; **Ernest Coyecque**, archiviste-paléographe, sous-archiviste de la Seine; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Déséglise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles français; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; Marquis **de Granges de Surgères**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Paul Lacombe**, des Amis des livres; **Lecoeur-Larchey**, conservateur honoraire de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, de la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Maserolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Eugène Muntz**, membre de l'Institut, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts; **Gaston Paris**, de l'Académie française; **Léon-Gabriel Pétissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles français; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles français; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles français; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles français; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **R. P. Carlos Sommervogel, S. J.**; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux Archives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles français; **Aimé Vingtrinier**, bibliothécaire de la grande Bibliothèque de Lyon, etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 MAI

A propos de quelques ouvrages ayant appartenu au poète Roucher et annotés par lui, par M. Arthur Giraud, page 213.

Souvenirs typographiques de l'Exposition de 1806, par M. l'abbé A. Tougard, page 223.

Supplément au Santoliana, par M. l'abbé Ch. Urbain (suite), page 228.

A l'Hôtel Drouot, page 243.

Chronique, page 249.

Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire, page 251.

Livres nouveaux, page 257.

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, **12** FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, **14** FR.
ÉTRANGER, **16** FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, rue Saint-Honoré
et 16, rue d'Alger.

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que, les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer, ou 219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc).*

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÈTES ET LITTÉRATURE

DU XVIe SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France
et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant :
H. LECLERC.

Vendôme — Imp. Frères EMPAYTAZ

BULLETIN
DU
BIBLIOPHILE
ET
DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

Avec le concours de CHARLES NODIER, Baron JÉRÔME PICHON, PAUL LACROIX, G. PEIGNOT, J. C. BRUNET, etc., etc.

DIRECTEUR : GEORGES VICAIRE

N° 6. — 15 JUIN

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1901

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÈTES ET LITTÉRATURE

DU XVIe SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France

et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant

H. LECLERC.

Versailles. — Imp. Frères CRÉTÉ.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

Avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon, Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.

Directeur : Georges Vicaire

N° 6. — 15 JUIN

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1901

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

MM. Roger Alexandre; **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres; **Jean Berlioux**; **Paul Beurdeley**; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot, S. J.**; Comte de **Clapiers**, de la Société des Bibliophiles français; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; Baron de **Claye (d'Eylac)**, de la Société des Bibliophiles français; Comte **G. de Contades**; **Ernest Courbet**; **Ernest Coyecque**, archiviste-paléographe, sous-archiviste de la Seine; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Desèglise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles français; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; Marquis de **Granges de Surgères**; Vicomte de **Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Paul Lacombe**, des Amis des livres; **Lerédan Larchey**, conservateur honoraire de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, de la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Eugène Muntz**, membre de l'Institut, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts; **Gaston Paris**, de l'Académie française; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles français; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles français; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles français; **Ph. Renouard**; Vicomte de **Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles français; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **R. P. Carlos Sommervogel, S. J.**; Vicomte de **Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux Archives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles français; **Aimé Vingtrinier**, bibliothécaire de la grande Bibliothèque de Lyon; etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 JUIN

Un livre rarissime sur Molière, par M. G. V., page 261.
Supplément au Santoliana, par M. l'abbé Ch. Urbain (*fin*), page 263.
Les livres et les autographes à l'Exposition de l'Enfant à travers les âges, par M. Maurice Henriet, page 282.
Congrès international des bibliothécaires, page 280.
A l'Hôtel Drouot, page 288.
Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire, page 298.
Chronique, page 306.
Livres nouveaux, page 307.

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, **12** FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, **14** FR.
ÉTRANGER, **16** FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, rue Saint-Honoré
et 16, rue d'Alger.

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que, les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer, ou 219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc).*

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

MM. Roger Alexandre; **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres; **Jean Berlieux**; **Paul Beurdeley**; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot**, **S. J.**; Comte **de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles françois; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; Baron **de Claye (d'Eylac)**, de la Société des Bibliophiles françois; Comte **G. de Contades**; **Ernest Courbet**; **Ernest Coyecque**, archiviste-paléographe, sous-archiviste de la Seine; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Déséglise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliotheque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; Marquis **de Granges de Surgères**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Paul Lacombe**, des Amis des livres; **Lcrédan Larchey**, conservateur honoraire de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, de la Bibliotheque de l'Ecole des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Eugène Muntz**, membre de l'Institut, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts; **Gaston Paris**, de l'Académie française; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles françois; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles françois; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **R. P. Carlos Sommervogel**, **S. J.**; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux Archives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**; **Georges Vicaire**, de la Bibliotheque Mazarine, de la Société des Bibliophiles françois; **Aimé Vingtrinier**, bibliothécaire de la grande Bibliothèque de Lyon; etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 JUIN

Un livre rarissime sur Molière, par M. G. V., page 261.
Supplément au Santoliana, par M. l'abbé Ch. Urbain (*fin*), page 263.
Les livres et les autographes à l'Exposition de l'Enfant à travers les âges, par M. Maurice Henriet, page 282.
Congrès international des bibliothécaires, page 286.
A l'Hôtel Drouot, page 289.
Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire, page 298.
Chronique, page 306.
Livres nouveaux, page 307.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon, Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.

Directeur : Georges Vicaire

N° 7. — 15 JUILLET

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger

1901

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

MM. Roger Alexandre; **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres; **Jean Berlioux**; **Paul Beurdeley**; **Paul Bonnaton**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot, S. J.**; Comte **de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles français; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; Baron **de Claye (d'Eylac)**, de la Société des Bibliophiles français; Comte **G. de Contades**; **Ernest Courbet**; **Ernest Coyecque**, archiviste-paléographe, sous-archiviste de la Seine; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Désèglise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles français; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; Marquis **de Granges de Surgères**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Paul Lacombe**, des Amis des livres; **Lérétan Larchey**, conservateur honoraire de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, de la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Eugène Muntz**, membre de l'Institut, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts; **Gaston Paris**, de l'Académie française; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles français; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles français; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles français; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles français; **Gaston Schefer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **R. P. Carlos Sommervogel, S. J.**; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux Archives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles français; **Aimé Vingtrinier**, bibliothécaire de la grande Bibliothèque de Lyon; etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 JUILLET

Liste chronologique des imprimeurs parisiens du quinzième siècle (1470-1500), par M. A. Claudin, page 309.

Chronique, page 328.

Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire, page 334.

Livres nouveaux, page 344.

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, **12** FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, **14** FR.
ÉTRANGER, **16** FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, rue Saint-Honoré
et 16, rue d'Alger.

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile* ; pour ce qui concerne l'administration, à M. LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que, les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer, ou 219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc).*

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÈTES ET LITTÉRATURE

DU XVIe SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France
et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant :
H. Leclerc.

Vendôme. — Imp. Frédéric EMPAYTAZ

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

AVIS

A TITRE EXCEPTIONNEL, LA LIVRAISON DU 15 AOUT SERA RÉUNIE A CELLE DU 15 SEPTEMBRE.

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1901

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÈTES ET LITTÉRATURE

DU XVIe SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France

et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant :

H. LECLERC.

Versailles. — Imp. Paul EMPAYTAZ

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon, Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.

Directeur : Georges Vicaire

Nos 8-9. — 15 AOUT et 15 SEPTEMBRE

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1901

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

MM. Roger Alexandre; **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres; **Jean Berlioux**; **Paul Bourdeley**; **Paul Bonnelon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot**, S. J.; Comte **de Claplers**, de la Société des Bibliophiles français; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; Baron **de Claye (d'Eying)**, de la Société des Bibliophiles français; Comte **G. de Contades**; **Ernest Courbet**; **Ernest Coyecque**, archiviste-paléographe, sous-archiviste de la Seine; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Desgliise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Dreil**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles français; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; Marquis **de Granges de Surgères**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Paul Lacombe**, des Amis des livres; **Lordon Larchey**, conservateur honoraire de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, de la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Eugène Muntz**, membre de l'Institut, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts; **Gaston Paris**, de l'Académie française; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles français; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles français; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles français; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles français; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **R. P. Carlos Sommervogel**, S. J.; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux Archives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles français; **Aimé Vingtrinier**, bibliothécaire de la grande bibliothèque de Lyon; etc.

TÉLÉPHONE 238-65

SOMMAIRE DES 15 AOUT ET 15 SEPTEMBRE

Un Factum inconnu de Diderot, par M. Maurice Tourneux, page 349.

Flaneries bibliographiques, par M. Paul Lacombe, parisien, page 386.

Les Febvre imprimeurs et libraires à Troyes, à Bar-sur-Aube (?) et à Paris, par M. Louis Morin, page 394.

Nécrologie : Désiré Blanchet. — Eugène-André Chaupaillon, page 429.

Chronique, page 436.

Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire, page 439.

Livres nouveaux, page 443.

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, **12** FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, **14** FR.
ÉTRANGER, **16** FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, rue Saint-Honoré
et 16, rue d'Alger.

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. LECLERC.

Le Bulletin du Bibliophile annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits d'histoire, autographes, estampes, ainsi que, les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer*, ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc)*.

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÉTES ET LITTÉRATURE
DU XVIe SIÉCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France
et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant :
H. Leclerc.

Versailles. — Imp. Frédéric EMBRYAT.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon, Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.

Directeur : Georges Vicaire

N° 10. — 15 OCTOBRE

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1901

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÈTES ET LITTÉRATURE
DU XVIe SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France
et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant :
H. LECLERC.

Versailles. — Imp. Frédéric CERF EXTAZ.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de CHARLES NODIER, Baron JÉRÔME PICHON, PAUL LACROIX, G. PEIGNOT, J. C. BRUNET, etc., etc.,

---

DIRECTEUR : GEORGES VICAIRE

N° 10. — 15 OCTOBRE

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1901

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

MM. Roger Alexandre; **Henri Bérault**, président de la Société des Amis des livres; **Jean Berjeux**; **Paul Beurdeley**; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot, S. J.**; Comte **de Claparède**, de la Société des Bibliophiles français; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; Baron **de Claye (d'Eyrac)**, de la Société des Bibliophiles français; Comte **G. de Contades**; **Ernest Courbet**; **Ernest Coyecque**, archiviste-paléographe, sous-archiviste de la Seine; **A. Desauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Déséglise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles français; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; Marquis **de Granges de Surgères**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Paul Lacombe**, des Amis des livres; **Lucien Lachèvre**, conservateur honoraire de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, de la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Eugène Muntz**, membre de l'Institut, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts; **Gaston Paris**, de l'Académie française; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles français; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles français; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles français; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles français; **Gaston Schäfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **R. P. Carlos Sommervogel, S. J.**; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux Archives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**, vicaire général; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles français; **Aimé Vingtrinier**, bibliothécaire de la grande Bibliothèque de Lyon; etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 OCTOBRE

Les Surprises du Grenier, par Le Bibliophile Éphémère, page 445.
Eugène Paillet, président d'honneur de la Société « Les Amis des livres » 1829-1901, par M. Georges Vicaire, page 465.
Le Boa de Baudelaire, fragment de souvenirs, par M. Lorédan Larchey, page 479.
Un Bouquiniste poète. Auguste Rousseau (d'Angers), page 485.
Chronique, page 488.
Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire, page 491.
Livres nouveaux, page 495.

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, **12** FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, **14** FR.
ÉTRANGER, **16** FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, rue Saint-Honoré
et 16, rue d'Alger.

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. LECLERC.

Le Bulletin du Bibliophile annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer*, ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc)*.

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÈTES ET LITTÉRATURE

DU XVIe SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France
et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant :
H. Leclerc

Vendôme. — Imp. Frédéric EMPAYTAZ

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de CHARLES NODIER, Baron JÉRÔME PICHON, PAUL LACROIX, G. PEIGNOT, J. C. BRUNET, etc., etc.,

---

DIRECTEUR : GEORGES VICAIRE

N° 11. — 15 NOVEMBRE

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger

1901

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

MM. Roger Alexandre; **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres; **Jean Berleux**; **Paul Bourdelcy**; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot**, **S. J.**; Comte de **Clapiers**, de la Société des Bibliophiles français; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; Baron de **Claye** (d'Eylac), de la Société des Bibliophiles français; Comte **G. de Contades**; **Ernest Courbat**; **Ernest Coyecque**, archiviste-paléographe, sous-archiviste de la Seine; **A. Desauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Déséglise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles français; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; Marquis **de Granges de Surgères**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Paul Lacombe**, des Amis des livres; **Lecédain Larchey**, conservateur honoraire de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, de la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Eugène Muntz**, membre de l'Institut, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts; **Gaston Paris**, de l'Académie française; **Léon-Gabriel Pâtissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles français; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles français; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles français; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Ravigny de Mansurps**, de la Société des Bibliophiles français; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **R. P. Carlos Sommervogel**, **S. J.**; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux Archives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**, vicaire général; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles français; **Aimé Vingtrinier**, bibliothécaire de la grande Bibliothèque de Lyon; etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 NOVEMBRE

Le Plain-chant grégorien et les éditions de chant liturgique de Ratisbonne et de Solesmes, par M. Gaston Duval, page 497.
L'Impeccable Banville, fragments de souvenirs, par M. Lecédain-Larchey, page 513.
Les Premières impressions du Dictionnaire de l'Académie, par M. l'abbé Tougard, page 520.
Incunables de bibliothèques privées, par M. l'abbé J.-B. Martin, page 532.
Chronique, page 538.
Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire, page 542.
Livres nouveaux, page 548.

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, 12 FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, 14 FR.
ÉTRANGER, 16 FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, rue Saint-Honoré
et 16, rue d'Alger.

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer*, ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc)*.

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÉTES ET LITTÉRATURE
DU XVIe SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France
et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant :
H. LECLERC

Vendôme. — Imp. Frédéric EMPAYTAZ

BULLETIN
DU
BIBLIOPHILE
ET
DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon, Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.

Directeur : Georges Vicaire

N° 12. — 15 DÉCEMBRE

PARIS
LIBRAIRIE HENRI LECLERC
219, RUE SAINT-HONORÉ, 219
et 16, rue d'Alger.

1901

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

MM. Roger Alexandre; Henri Bérahli, président de la Société des Amis des livres; **Jean Berleux**; **Paul Beurdeley**; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henry Chérot, S. J.**; Comte de **Clapiers**, de la Société des Bibliophiles français; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; Baron de **Claye (d'Eyse)**, de la Société des Bibliophiles français; Comte **G. de Contades**; **Ernest Courbet**; **Ernest Coyecque**, archiviste-paléographe, sous-archiviste de la Seine; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Désiglise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles français; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; Marquis de **Granges de Surgères**; Vicomte de **Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Paul Lacombe**, des Amis des livres; **Lorédan Larchey**, conservateur honoraire de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, de la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Eugène Muntz**, membre de l'Institut, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts; **Gaston Paris**, de l'Académie française; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles français; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles français; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles français; **Ph. Renouard**; Vicomte de **Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles français; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **R. P. Carlos Sommervogel, S. J.**; Vicomte de **Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux Archives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**, vicaire général; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles français; **Aimé Vingtrinier**, bibliothécaire de la grande Bibliothèque de Lyon; etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 DÉCEMBRE
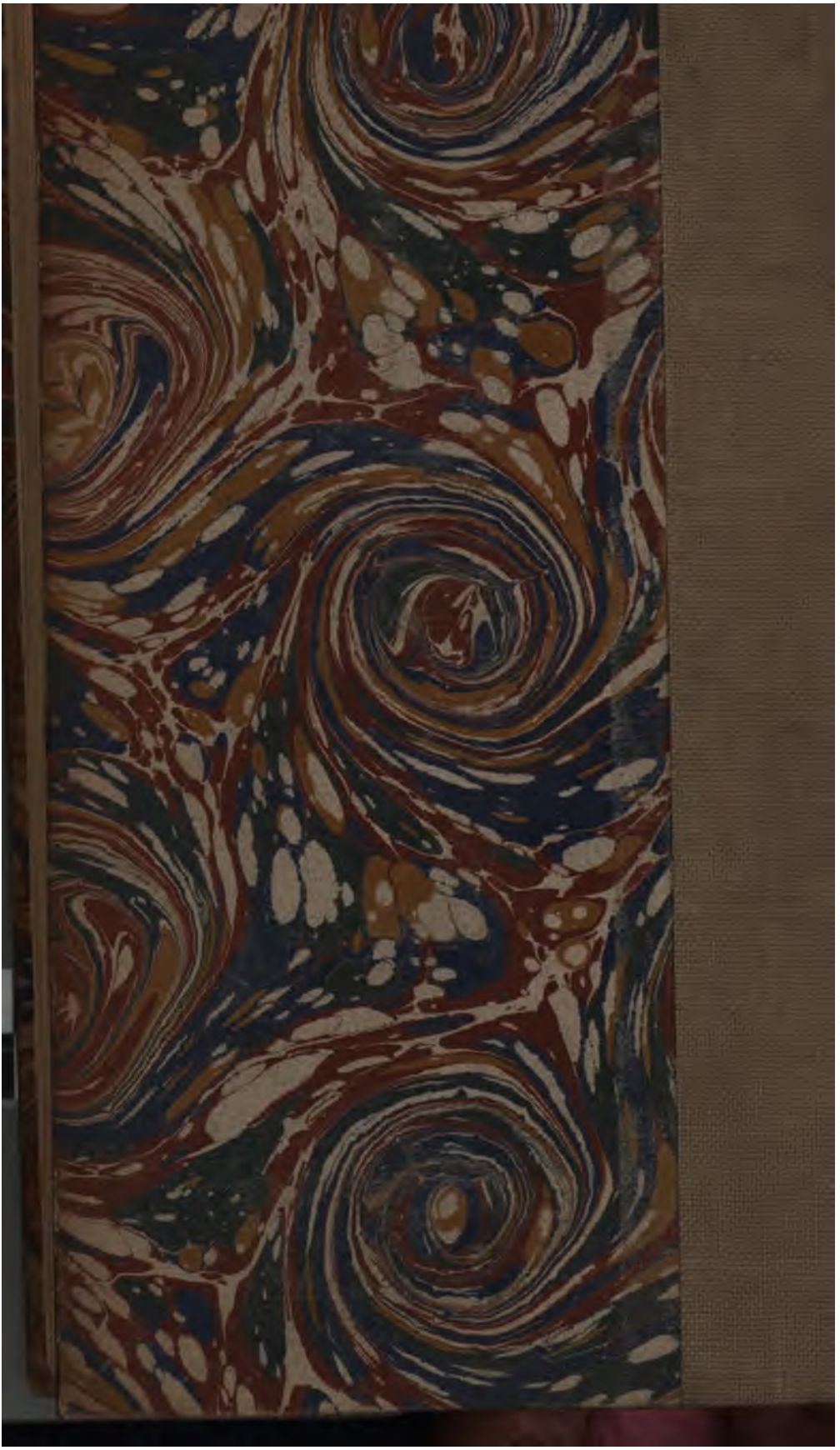
Le graveur Augustin de Saint-Aubin et la Bibliothèque du Roi, par Henri Maistre, page 553.
Baudelaire et Heine, par M. Henri Chantre, page 567.
Les Prêts à long terme de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et de quelques autres Bibliothèques, page 570.
Chronique, page 579.
Revue de publications nouvelles, par M. Georges Vicaire, page 582.
Livres nouveaux, page 587.
Table des matières, page 589.